This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME VOLUME

ANNÉE 1892-1893. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCIV

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Lunning
Rijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 6 juillet 1893 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par Mgr PÉCHENARD, Président annuel.

ÉMINENCE,

Je croirais manquer à l'attente de tous mes confrères et à celle de ce public d'élite, si je n'adressais aujourd'hui ma première parole à notre Président d'honneur pour saluer son heureux retour au nom de l'Académie tout entière.

Après une absence de trois mois, vous rentrez, Éminence, de cet Orient où vous avez rempli, avec tant de

(1) L'Académie a tenu sa Séance publique sous la présidence de Mgr Péchenard, docteur ès-lettres, son Président annuel, entouré des Membres du Bureau et de nombreux Membres titulaires, honoraires et correspondants. Assistaient à cette Séance : Son Éminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, Président d'honneur de l'Académie, revenu la veille de sa Légation à Jérusalem; M. le Général marquis de Colbert; M. Ch. Morizet, adjoint au maire de Reims; M. le colonel Chariot, directeur du Génie; M. l'intendant Péron, membre honoraire; M. Le Maout, vice-président du Tribunal; M. le Proviseur du Lycée, M. le Chef du Génie, etc., etc. — Les discours, compte rendu et rapports ont été lus dans l'ordre du Programme reproduit plus loin, et

Digitized by Google

distinction et de succès, la haute mission que vous avait confiée l'auguste Chef de la catholicité. Vous avez bien mérité de l'Église, à qui vous avez préparé des triomphes, de la France, dont vous avez soutenu le prestige, et de notre vieille cité de Reims, dont vous faites la gloire. Je laisse à l'histoire le soin de reconnaître comme il convient tant et de si éclatants services rendus.

Mais au milieu de vos travaux, vous n'avez pas oublié que vous êtes le Président d'honneur de l'Académie. Afin de pouvoir assister à notre fête publique, vous avez écarté les obstacles et pressé à dessein votre retour. Laissez-nous vous en exprimer toute notre reconnaissance.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans ces derniers mois, à l'occasion des honneurs un peu tardifs rendus par les gens de lettres à la mémoire du fondateur de la *Gazette de France*, le charitable docteur Théophraste Renaudot, il est venu à la pensée de plusieurs de rechercher les origines du journalisme parmi nous.

Combien n'en est-il pas qui ont été tout surpris d'ap-

ensuite eut lieu l'appel des lauréats, également donnés ci-dessous. — De grandioses dessins sur l'église Saint-Nicaise, œuvres de M. Julien Lepage, lauréat du concours, tapissaient les murs de la salle, et l'on voyait à la suite les nombreuses gravures et les dessins si corrects de la collection de M. Ch. Givelet, concernant aussi le même édifice. — Enfin, des plans du village de Sillery et des portraits de la famille Brulart, depuis le chancelier de ce nom jusques et y compris Mme de Genlis, complétaient la décoration historique de la salle des Rois en cette circonstance. — Une assistance sympathique et choisie se pressait attentive à cette Séance, embellie et égayée par les chœurs exécutés par la Maîtrise de la Cathédrale, si habilement dirigée par M. Paul Dazy.

Digitized by Google

prendre que ce genre de publications périodiques ne date, dans les sociétés modernes, que du XVIe siècle, et qu'il ne pénétra même en France qu'au commencement du XVIIe (1605), avec le *Mercure français!*... Car aujourd'hui le journal est entré si avant dans les habitudes de notre vie, il répond à un besoin si impérieux des esprits, qu'il n'est personne, depuis l'homme politique et l'homme d'affaires jusqu'à la femme du monde ou au simple ouvrier, qui consente à s'en passer, et qu'il nous est même difficile de concevoir un état social où l'on serait privé de ce moyen d'information.

J'ai eu, moi aussi, la curiosité de chercher, et, remontant plus haut encore dans le passé, franchissant les temps modernes, le moyen âge et même l'Empire romain, j'ai voulu surprendre le journal jusque dans son berceau. J'ai donc pensé, Messieurs et chers Confrères, que vous n'entendriez pas sans quelque intérêt, dans cette solennité académique, l'histoire des premiers vagissements et des premiers pas de cet enfant terrible.

Le journal fut-il connu dans l'Orient et dans la Grèce antique? Rien ne permet de le supposer.

Les Grecs eurent bien leurs éphémérides, ou journaux privés; jamais ils ne songèrent au journal public. Le mot *diarium*, journal, employé pour la première fois par Asellius, traduit littéralement, il est vrai, le mot *ephemeris*, mais il en change le sens.

Tel que nous le voyons actuellement, le journal est en réalité une invention moderne; mais si l'antiquité ne l'a pas connu tel que nous le concevons, les vieux Romains en eurent cependant l'idée et en firent sérieusement l'essai. Il est facile de retrouver chez eux la plupart des éléments dont se compose notre journalisme.

Voyons d'abord, avant l'apparition du journal propre-

Digitized by Google

ment dit, quels furent, durant plusieurs siècles, les moyens publics d'information du peuple romain.

Sans parler des livres privés et des inscriptions monumentales qui gardaient le souvenir des grands événements, le peuple pouvait lire et consulter à son gré d'abord les actes de l'état-civil, *Acta civilia,* dont l'institution, déjà connue des Athéniens, remontait chez eux à Servius Tullius, et dans lesquels on inscrivait, jour par jour, les naissances, les mariages, les répudiations et les morts; puis les actes du forum, *Acta forensia,* c'est à dire ceux du pouvoir populaire, contenant les élections, les lois et les édits des tribuns; les actes judiciaires, *Acta judiciaria,* où étaient consignées les causes importantes; les actes militaires, *Acta militaria* ou *bellica,* rangés dans des dépôts, et renfermant tout ce qui se rapportait à l'histoire des guerres; et enfin les actes des colléges, *Acta collegiorium*, c'est à dire des confréries religieuses ou des associations d'intérêts, qui relataient toutes les questions propres à la corporation.

Mais au-dessus de tous ces moyens particuliers d'information, il y avait une autre source beaucoup plus riche, à savoir, les *Annales des Pontifes.*

« Pour conserver les souvenirs publics, nous dit Cicéron, le grand Pontife, depuis les premiers temps de Rome jusqu'au pontificat de P. Mucius, recueillait tous les événements de chaque année, et les écrivait sur une table blanchie qu'il exposait dans le vestibule de sa maison, afin que le peuple pût en prendre connaissance.

Ces tables blanchies se nommaient les *Grandes Annales* (1). En haut de la table, le grand Pontife écrivait les noms des consuls et des autres magistrats, puis il

(1) Cicér., *De Orator.*, 11, 12.

Digitized by Google

consignait par ordre chronologique tous les événements mémorables de l'année, tels que guerres et triomphes, pestes et famines, éclipses, prodiges, règlements religieux, lois importantes, morts de grands personnages, fondations de colonies.

Les Pontifes écrivaient d'une façon concise, grave et austère; ils ne relataient que des dates et des faits saillants, des noms de consuls et de dictateurs, et des traits de vertus patriciennes. Aussi, leurs Annales, intimement liées à la fondation de la nation, avaient-elles un caractère sacré, et étaient-elles protégées tout à la fois par un sentiment pieux et par une sévère législation. On les réunit plus tard en quatre-vingt-six livres, et, bien qu'une partie ait probablement péri dans l'incendie de Rome par les Gaulois, elles existaient encore au temps de Varon, de Cicéron et de Tite-Live, qui les consultèrent. Il n'en reste plus aujourd'hui que des fragments épars dans les auteurs.

Tous ces renseignements étaient trop concis, trop graves, pour suffire aux besoins et à la curiosité du peuple. Car, à Rome, pays de république ouverte, où rien ne se faisait que par le peuple, tout le monde devait avoir l'attention éveillée sur la marche des affaires, et, par conséquent, sur les nouvelles du dedans et du dehors. De là, chez la plupart des citoyens, une vive curiosité.

Louable dans son principe, cette curiosité se transforma vite en une vraie passion, et il se développa à Rome une catégorie d'individus nommés les *Ardellions,* auprès desquels nos reporters et nouvellistes ne seraient que jeu (1). Lisez les *Satires* d'Horace et de Juvénal, et

(1) Phaedr., XI, V, v. 1.

Digitized by Google

vous en verrez le portrait tracé de main de maître.

A défaut de publicité écrite, ces nouvellistes se chargeaient de la publicité orale.

Il y avait d'abord les Ardellions en quête de nouvelles domestiques. Demandez à quelqu'un d'entre eux, quand il sort de chez lui, où il va, ce qu'il veut : — « Par Hercule, vous répondra-t-il, je n'en sais rien, mais je verrai du monde, et je trouverai quelque chose à faire. » A Rome, dit Tacite, rien ne se tait, tout se sait, *Civitas omnium gnara et nihil reticens* (1). — Les esclaves, au dire d'Horace, n'ont rien de plus pressé que de recueillir tous les bruits de ville, ils se les communiquent chez le boulanger, ou à la fontaine (2). « Dès le matin, écrit, Juvénal, le tavernier sait par eux ce qu'a fait la veille le riche, son voisin, et ce que pensent de leur maître l'économe, le chef d'office, les découpeurs, en un mot toute la maison (3). »

Mais les plus remuants étaient encore les Ardellions en quête de nouvelles publiques. Ces oisifs enfiévrés s'étaient formé un rendez-vous général au Forum, près des rostres, ce qui leur valut le nom de *subrostrarii,* et de là ils applaudissaient ou sifflaient les orateurs,

Frigidus a rostris manat per compita rumor (4),

puis ils couraient faire l'opinion dans tous les lieux publics.

Leurs bavardages étaient souvent si compromettants, que Paul-Émile, partant pour la Macédoine, crut devoir

(1) Tacit., *Annal.*, XI, 27.
(2) Hor., *Sat.* I, IV, 36, 37.
(3) Juvén., *Sat.* IX, v. 109.
(4) Hor., *Sat.*

Digitized by Google

les signaler à la défiance publique. « Romains, dit-il, je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne croire que ce que j'écrirai au Sénat ou à vous-mêmes, et de ne pas donner cours, par votre crédulité, à des bruits vagues et sans fondement. Dans tous les cercles et les festins, il se trouve des gens qui règlent la marche des armées en Macédoine; ils savent quel camp il faut choisir, quels lieux fortifier, quand et par quels défilés on peut pénétrer dans le pays, où placer les magasins, enfin le temps d'agir et celui de se reposer... Non seulement ils prescrivent le plan qu'il faut suivre, mais pour peu qu'on s'écarte de leurs idées, ils font au consul son procès et le traitent comme s'il était mis en accusation... N'en doutez pas, Romains, cette présomption est un grand obstacle pour vos généraux (1). »

Le Sénat, dont les délibérations étaient secrètes, avait à compter avec cette curiosité, et déjà il savait la régler et la dépister. S'il n'avait pas, comme nous, des agences diplomatiques complaisantes, ni le coup de la dépêche, déjà il connaissait la vérité relative, et savait rédiger à propos les bulletins de la grande armée, et dispenser à son gré les nouvelles d'État.

Un général lui envoyait-il des lettres entourées de lauriers, messagères d'une victoire, ou surmontées du plumage sinistre, emblème d'une défaite, il commençait par en délibérer et décidait dans quelle mesure il les communiquerait au public. Puis le peuple était convoqué par les hérauts, et, du haut des rostres, un magistrat lui donnait lecture de ce que les Pères Conscrits avaient jugé pouvoir servir au bien de l'État.

Durant plus de six siècles, Rome se contenta de cette

(1) *Tit.*, XLIV, 22; — PLUTARQUE, *Paul-Émile*, 14.

Digitized by Google

publicité orale. Mais en l'an 623, c'est à dire 131 ans avant Jésus-Christ, le Sénat décréta que désormais les faits et nouvelles dignes de l'attention du peuple seraient affichés en un lieu public, comme l'étaient déjà les lois et les projets de loi.

Ainsi était créé, par décret du Sénat, le *diarium* ou journal, et il débutait sous la forme de *moniteur officiel.*

L'affichage avait lieu chaque jour. Les tables sur lesquelles il se faisait s'appelèrent tout simplement journal de Rome, *Diurna Urbis Acta*, ou encore journal du peuple romain, *Diurna populi romani*. Jusqu'à la fin, on les trouve avec des dénominations similaires, *Acta populi, Acta urbis, Acta urbana, Acta publica,* ou plus brièvement *Acta.*

La création du journal fut le signal de la disparition des Annales des Pontifes, soit que ceux-ci fussent mécontents de ce nouveau genre de publicité, soit que la rédaction de leurs Annales fût rendue inutile par le grand nombre d'écrits qui commençaient à paraître.

Les Annales des Pontifes avaient toujours eu un caractère sacré : le journal qui leur succède aura un caractère tout profane. L'histoire sort donc de son sanctuaire, sa langue sera celle de tout le monde, ses récits vont se populariser, et ses échos vont commencer à se répercuter jusque dans les provinces. Toutefois, il faudra bien du temps encore avant que ce genre d'écrit ne prenne une place importante dans l'existence sociale et politique des Romains.

Dans ce journal de Rome, on transcrivait officiellement les édits des magistrats, les éphémérides politiques et judiciaires, les naissances, mariages, divorces,

Digitized by Google

la mort des principaux personnages et l'annonce des jeux (1).

Comme les tables sur lesquelles avait lieu l'affichage offraient peu d'espace, et que les caractères employés devaient être assez forts pour être facilement lus de tous, la rédaction était nécessairement concise. Pour la développer, l'industrie privée se hâta d'offrir son concours. On copia donc les affiches officielles, et l'on donna aux copies un nouvel intérêt en y ajoutant des détails et des commentaires. On en formait une sorte de livret, que l'on ne reproduisait qu'à un petit nombre d'exemplaires, afin de ne pas perdre l'intérêt de l'actualité, puis on les lançait dans la circulation.

La porte était ouverte, vous devinez ce qui suivit. A côté de la partie officielle empruntée aux tables, on y inséra les faits divers, les nouvelles à la main, recueillis dans la ville ou dans la province.

Y avait-il chez un personnage une salutation un peu exceptionnelle, vite le recueil en faisait mention, parfois à l'instigation du personnage lui-même. S'il s'était fait quelque beau sacrifice, les copistes enrichissaient leur publication de tous les détails de la cérémonie, des noms des personnes de marque qui y avaient pris part. S'agissait-il d'une affaire judiciaire ou politique, on y analysait les discours des orateurs. Était-il question de jeux, on en faisait le récit complet, accompagné de la description des lieux.

La vanité y trouva vite son compte, et l'on se plut à faire lire ses vertus ou ses bienfaits dans le journal. C'est

(1) Cic., *Epist. fam.*, VIII, 1, 11; — *Ad Attic.*, VI, 2; — Amm. Marcellin, XXII, 3; — Senec. *de Benef.*, III, 16; — Tacit., *Hist.*, XIII, 31.

Digitized by Google

Sénèque qui décoche ce trait : *Beneficium in Acta non mitto* (1).

Tous les événements de quelque importance ou tant soit peu piquants, nouvelles, faits divers, anecdotes, fables, bruits de ville, aventures scandaleuses y trouvaient place. La chronique quotidienne y devint même très futile, et Juvénal n'a pas manqué de relever ce trait de mœurs (c'est, Mesdames, un satirique qui parle), que les Romaines en faisaient leur lecture favorite pendant qu'on les coiffait ou qu'on les habillait : *Longi relegit transversa Diurni* (2).

Ce recueil était fort recherché des citoyens qui se trouvaient retenus, par leurs fonctions ou leurs intérêts, loin de la capitale. Mais il était difficile d'en trouver des exemplaires dans les provinces ; à Rome même, ils étaient rares et circulaient de main en main. Ceux qui avaient des amis au loin en faisaient des extraits qu'ils leur envoyaient dans leur correspondance. C'est ainsi que Cicéron, proconsul en Cilicie, était tenu au courant par son ami Cœlius ; de même Cornificius en Afrique, et beaucoup d'autres personnages importants.

« Prenez dans ces nouvelles de Rome, écrivait Cœlius à Cicéron, tout ce qui vous intéresse, et laissez de côté une foule d'articles, tels que acteurs sifflés, cérémonies funèbres et autres frivolités. Je crois cependant que les choses utiles l'emportent. Et puis, j'aime mieux vous envoyer tout, même des détails dont vous n'avez pas besoin, que d'en supprimer de nécessaires (3). »

Il restait cependant un point important qui avait

(1) Senec., *Benef.* II, 10.
(2) Juvénal, S. VI, 483.
(3) Cicér., *Epist. fam.* VIII, 11.

Digitized by Google

échappé jusqu'alors à toute publicité. C'étaient les délibérations du Sénat.

Durant près de sept siècles, le Sénat s'était enveloppé d'une prudence soupçonneuse et d'un secret impénétrable. Il veillait avec un soin jaloux à ce que sa grandeur ne fût jamais amoindrie aux yeux du vulgaire par la discussion de ses actes. Il se croyait si assuré de la discrétion de ses membres qu'il n'avait pas craint, en l'an 311 de Rome, de publier un faux procès-verbal d'une de ses séances. Si parfois il avait livré au public quelques-uns de ses actes, c'était toujours à titre d'exception. Il mettait sa force dans son silence.

Jules César, qui lui avait voué une profonde hostilité, lui porta un coup droit. En 694, soixante ans avant l'ère chrétienne, étant consul pour la première fois, il ordonna que, désormais, les actes du Sénat seraient, eux aussi, publiés dans le journal (1). Déjà tout-puissant sur l'armée, sur le peuple et sur une partie de la noblesse, il avait juré de renverser le dernier rempart qui abritait encore la domination de quelques familles patriciennes, et, pour ruiner le prestige que le Sénat tirait du secret de ses actes, il en décréta la publication périodique.

A peine publiés, ces actes sont déjà menteurs. Ils rendent à César les services qu'il exige, et il y a souvent recours contre les partisans de Pompée. Cicéron se plaint, dans une lettre à Petus, de voir figurer son nom au bas de sénatus-consultes auxquels il n'a pris aucune part (2).

Comme César, Antoine continua à livrer au journal de Rome les actes du Sénat, et, comme lui, il les altéra à son gré.

(1) Suet., *César.*, 20.
(2) Cicér., *Epist. fam.* IX, 15.

Digitized by Google

Octave, au contraire, annula l'édit de César et interdit au journal l'insertion des actes sénatoriaux. C'était une autre forme de la tyrannie. Préoccupé de consolider à son profit le despotisme créé par Jules César, il pacifia tout, nous dit Tacite (1), curiosité, éloquence, histoire, liberté, et ne laissa écrire ou parler que ceux qui servaient ses intérêts. Il pensait sans doute que moins les Romains s'occuperaient de choses politiques, plus facilement il mettrait la main sur les affaires du dedans et du dehors. C'est ce qu'il fit.

Il alla même plus loin. Il soumit le journal à une censure qui, plus tard, devint très rigoureuse, surtout sous Tibère et Commode.

Cependant, après lui, la publication des actes du Sénat ne tarda pas à recommencer ; mais la surveillance fut si sévère que Dion Cassius, qui vécut sous les Antonins, regrettait les vieux Actes du peuple, tels qu'ils étaient rédigés sous les consuls.

Le soupçonneux Tibère n'y laissait insérer que ce qu'il voulait. Avait-on mal parlé de lui en secret, s'il venait à le savoir, il le faisait mettre au journal ; il y faisait même mettre ce qu'on n'avait pas dit, mais dont il se sentait coupable, pour faire paraître ses vengeances mieux fondées (2).

Devant ces proscriptions, le côté futile y prit vite le dessus sur les choses sérieuses. Les anecdotes y fourmillaient, et l'on croit que Tacite et Suétone y puisèrent largement pour écrire leurs histoires. « Les divorces y tenaient tant de place que c'était, remarque justement Sénèque, un encouragement à les multiplier : *Quia vero*

(1) Tacit., *de Orator.*, 38.
(2) Dion Cassius, LVII, 23.

Digitized by Google

nulla sina divortio Acta sunt, quod sœpe audiunt, facere didicerunt (1). »

On y trouvait souvent des traits plaisants. Je n'en citerai qu'un seul. Après la victoire d'Actium, Octave rentrait triomphant. Un artisan lui présenta un corbeau bien dressé, qui lui dit : Salut, César, vainqueur, empereur! Octave, flatté, acheta le corbeau. Mais un voisin jaloux lui souffla à l'oreille que l'artisan en avait un autre, non moins bien dressé. Octave de le faire apporter, et le corbeau de dire : Salut, Antoine, vainqueur, empereur ! Octave comprit la ruse et eut le bon sens de ne pas paraître offensé. Bientôt, on le fit saluer par un perroquet, puis par une pie. Trouvant le métier lucratif, un cordonnier voulut aussi dresser un corbeau et réussit assez mal. Comme il le présentait à l'empereur, celui-ci l'écarta : J'en ai assez, dit-il, de ces salutateurs. Et l'oiseau, dédaigné, de redire méchamment une phrase qu'il avait souvent entendue de la bouche de son maître : J'ai perdu mon temps et ma peine ! César partit d'un éclat de rire et acheta l'oiseau fort cher.

A côté de ces futilités, on y trouve des faits historiques du plus haut prix. A propos de la mort de Virgile, on y lit d'intéressants détails sur sa vie, ses œuvres et ses derniers jours. Ailleurs, il est fait mention de la première apparition du christianisme et des discussions qui s'élevèrent à ce sujet entre le Sénat et Tibère, celui-ci se déclarant le protecteur des chrétiens, et celui-là n'y voyant que d'impies novateurs et réclamant leur bannissement.

On se demande tout naturellement quelle pouvait bien être la diffusion de ces journaux à Rome.

(1) Senec. *de Benef.*, III, 16.

Digitized by Google

« Ce n'est pas une question, écrit le savant M. Leclerc, de savoir si, au temps de l'Empire, ces Actes diurnaux ou journaux se répandaient dans toute l'étendue de la domination romaine. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir Pline l'Ancien, Suétone et Tacite. Ce dernier nous apprend qu'ils étaient lus avec avidité dans les provinces et dans les armées (1). »

Mais de savoir au juste dans quelles conditions se faisaient la rédaction, l'abonnement, la distribution, c'est chose fort difficile à déterminer. Nous savons pourtant que, sous l'Empire, il y avait une catégorie d'écrivains spécialement voués à cette rédaction. Le Code théodosien les nomme tout simplement journalistes, *diurnarii* (2).

A mesure que l'Empire avance vers son déclin, les Actes diurnaux perdent de leur importance. On y insérait d'abord fidèlement les discours du Prince. Avec Trajan, on y introduit les acclamations du Sénat en faveur des nouveaux empereurs. Mais le Sénat était domestiqué ; il se réunissait pour savoir à quelle sauce on mettrait un turbot. Aussi ses acclamations, redoublées jusque trente et quarante fois, et insérées après retouche, n'étaient plus que de viles adulations pour les maîtres du monde. Commode n'avait pas honte, au dire de Lampride, de faire raconter dans le journal ses infamies et ses cruautés de chaque jour (3).

Mais, chose frappante, en même temps que le journal de Rome mourait avec la société dont il était l'organe, d'autres journaux naissaient au souffle de l'idée régénératrice qui soulevait alors le monde; eux seuls prospé-

(1) Leclerc, *Des Journaux chez les Romains*, 181, 183.
(2) Cod. theod., VIII, 4, 3.
(3) Lampride, *Commode*, 15.

Digitized by Google

raient et conservaient une vraie grandeur. C'étaient les journaux chrétiens.

A côté des Actes de la vie civile et politique des Romains, d'autres Actes, jusque-là inconnus, enregistraient soigneusement les faits d'une société nouvelle; les Actes des Apôtres, les Actes des Martyrs, les Actes des Conciles préparaient à l'histoire future de solides et sérieux documents.

L'existence des journaux chrétiens sur la fin de l'Empire est un fait incontestable. Saint Augustin, dans la copie des actes du Concile d'Hippone, dans les actes de sa Conférence avec l'évêque arien Maximin, et dans plusieurs de ses lettres, ne laisse aucun doute à cet égard.

Vint enfin le jour où la barbarie de l'Est et du Nord s'écoula, pareille à un torrent dévastateur, sur l'ancien monde. A partir de ce moment, les journaux retombèrent dans un oubli total. Les Romains n'écrivaient plus, les Barbares n'écrivaient pas encore, et l'Église avait assez à faire de les gagner à la loi du Christ.

Ce ne fut donc qu'après de longs siècles de silence, à l'occasion de la guerre contre Soliman le Magnifique, que reparut la première publication périodique des temps modernes. C'était à Venise. Elle s'intitulait *Notilie Scritte,* et se payait *una gazetta*, c'est à dire environ deux liards; d'où sans doute le nom de gazette.

En 1605, naissait à Paris le *Mercure français;* en 1631, Renaudot fondait la *Gazette de France;* ce n'étaient encore que des revues périodiques. En 1777, bien près de nous, paraissait le premier journal quotidien, le *Journal de Paris...* et depuis lors, qu'ai-je besoin de vous dire les transformations qu'a subies cette merveilleuse invention? Ce serait sortir de mon cadre et abuser de votre attention si bienveillante.

Digitized by Google

Qu'il me suffise donc de vous avoir fait remonter jusqu'à la petite source d'où jaillit le journal. Il n'était, au début, qu'un modeste ruisseau ; longtemps même il se perdit sous la mousse des bois et sous le sable des déserts. Puis il a reparu, et, peu à peu, il est devenu ce fleuve immense qui roule à travers le monde ses flots souvent fécondants. Puissent-ils n'être jamais dévastateurs !

Quoi qu'on en puisse penser, le journal est sans contredit la plus grande puissance des sociétés contemporaines. Rien n'échappe à son action. Il l'exerce sur l'esprit humain qu'il dirige, sur l'opinion publique dont il crée les courants, sur les lettres et les arts qu'il soutient et vivifie par sa critique, sur la langue qu'il sauve de la stérilité et du pédantisme, et qu'il enrichit à toute heure de tours plus soudains et plus personnels et de formes plus originales et plus naturelles ; sur les mœurs, qu'il épure ou qu'il corrompt ; sur les affaires, dont il décuple le nombre ; sur les gouvernements, qu'il domine par la discussion de leurs actes ; en un mot, sur toute la vie des peuples, qu'il enlace de mille réseaux.

Aussi, parmi les hommes de valeur dans tous les genres, il n'en est presque pas, depuis un demi-siècle, qui ne soit descendu, à son heure, dans cette arène, et qui n'y ait rompu quelque lance. Honte à ceux qui ne songeraient à user de cette force merveilleuse que pour égarer les esprits, pervertir les mœurs ou attiser des discordes fratricides ! Honneur, au contraire, honneur éternel à ceux qui, comprenant la grandeur de leur rôle, mettent leur plume au service de toutes les nobles causes, et, chevaliers du devoir, flagellent le mal partout où ils le rencontrent, proclament sans faiblesse les droits de la vérité, et préparent ainsi des triomphes à la justice sociale !

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1892-1893

Lu à la Séance publique du 6 Juillet 1893

PAR M. H. JADART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

En vous présentant pour la onzième fois le Rapport annuel sur vos travaux, je sollicite d'abord de votre indulgence la suppression de tout exorde. Maintenant que notre cinquantenaire est célébré, parvenus à la force de l'âge, nous devons plus agir que parler : *res, non verba.*

Je vous demande ensuite, et pour le même motif, la permission d'abréger le compte rendu lui-même : les lectures de l'année, qui atteignent le chiffre de trente-deux, seront presque toutes imprimées dans nos Mémoires ou dans les Revues de la province, et c'est là seulement qu'on pourra les goûter avec fruit. Passons donc bien au delà du déluge.

SCIENCES

Les sciences physiques, dont M. Tissier est parmi nous le principal interprète, vous ont paru, grâce à lui, aussi agréables qu'utiles dans leurs applications. Vous avez entendu son résumé des derniers essais tentés pour

Digitized by Google

la reproduction des couleurs par la lumière ; en d'autres termes, il vous a parlé de la *Photographie des couleurs et des effets physiologiques des courants de haute fréquence,* de manière à vous faire prévoir une heureuse et prochaine réussite.

Dans l'ordre des sciences médicales, M. le Dr Colleville vous a offert ses récentes remarques sur les *Injections séquardiennes*, et la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims, qui nous a prêté l'an dernier sa collaboration à la séance publique, continue à échanger avec nous le *Bulletin* de ses travaux et les procès-verbaux de ses réunions.

Les sciences sociales ont eu également des interprètes convaincus de leur utilité. M. Lamy vous a analysé les récentes publications que nous a offertes M. Cheysson, membre honoraire de l'Académie, l'un des économistes les plus compétents sur ces questions si graves, qu'il étudie avec autant de hauteur de vues que de sagesse pratique : natalité, internationalisme, caisses régionales de prévoyance, accidents, institutions patronales, maisons ouvrières, etc. Qu'il nous serait agréable d'entendre à Reims M. Cheysson, et combien sa conférence serait fructueuse pour nos concitoyens ! N'en désespérons pas.

Reims a vu cette année un autre membre honoraire de notre Société, M. Léon Say, venu pour présider la distribution des Prix de Vertu, et le savant économiste a bien voulu me dire qu'il gardait un reconnaissant souvenir du bon accueil que notre Académie avait fait à ses débuts.

M. Lucien Ponsinet nous a communiqué son étude sur la *Colonisation et les Races humaines,* dans laquelle il expose ses idées sur la cause des anciennes migra-

Digitized by Google

tions et sur les principes de paix indispensables aujourd'hui pour coloniser utilement. Il faut, conclut-il, tirer parti chez eux des indigènes, et appeler toutes les races à la civilisation. Ce langage est conforme aux sentiments que nous cherchons à susciter autour de nous, et notre concours de poésie vous le montrera tout à l'heure.

BELLES-LETTRES

Nous sommes très reconnaissants à M. Duchâtaux d'avoir consenti à écrire pour nous ce qu'il a tant approfondi et qu'il connaît si bien, sur un sujet classique éternellement beau : les Œuvres de Virgile. C'est dans l'étude de la vie du grand poète, dans la classification raisonnée des éditions de ses poèmes, particulièrement de ses premiers essais, de ses travaux de jeunesse, que notre confrère s'est complu et qu'il nous a fait entrer comme dans un domaine réservé. Une suite de lectures nous a initiés à cette connaissance exacte de Virgile avant l'*Énéide,* que nous aurons la bonne fortune de transmettre aux érudits des lettres qui consulteront nos volumes.

M. Lefort, pour cadeau de bienvenue, vous a de même entretenus des classiques latins, dont il aime à voir exprimer le suc et la substance dans le langage courant actuel. Mais il veut que ce suc soit pur et cette substance inaltérée, il veut que l'on en sache l'origine, et que nos contemporains, trop heureux encore de s'abreuver aux sources vives de l'antiquité, ne soient ni des perroquets, ni des traîtres. A cet effet, il a dressé le tableau des citations d'auteurs, non par ordre de

Digitized by Google

matières ou par ordre alphabétique, comme on l'a déjà tenté, mais dans l'ordre même des emprunts faits à leurs œuvres, du premier vers de Virgile par exemple au dernier. Ainsi, plus de surprises, plus de fausses attributions, ni de passages tronqués.

Appliquant ses loisirs à des pages plus célèbres encore dans l'histoire de l'humanité, M. l'abbé Broyé étudie les Psaumes de David à l'aide du texte hébreu, et il y découvre des beautés et des grandeurs en tous genres. Vous en avez jugé par la traduction du psaume *Exurgat Deus,* qu'il vous a développée dans toute son ampleur, et vous réclamez de notre confrère d'autres chefs-d'œuvre de la poésie des Hébreux, retrempée ainsi dans sa pureté native.

Après les anciens sont venus les modernes, et de très récents parmi les modernes. M. Piéton vous a comme d'habitude fait assister au concours des Jeux Floraux, dont il aurait exclu quelques pièces naturalistes, et où il admire en revanche des poésies simples et élevées: *Les Départs, Le Meuble à tiroir,* etc. Le plus piquant morceau de son compte rendu, c'est le récit qu'il nous a fait du débat soulevé par l'existence, ou plutôt la non existence de Clémence Isaure, fondatrice des Jeux Floraux et protectrice du gai savoir, dont la statue elle-même est réputée fausse par l'archiviste de la ville de Toulouse.

Notre obligeant confrère a différé, à son grand regret, l'examen du volume que nous a offert M. Soullié, *Sentences et Proverbes*, mais nous compterons sur sa lecture à la rentrée. M. Soullié, à son tour, soumettait à l'Académie de nouvelles poésies de M. de Tanouarn, dont il a loué les mérites littéraires et relevé sur quelques points les défectuosités quant au fond des pen-

Digitized by Google

sées : il en produira d'ailleurs de remarquables passages dans nos Mémoires.

Un auteur à l'esprit élevé et au cœur sensible, Mlle Sophie Manéglier, qui a longtemps habité Igny et qui est décédée récemment à Fismes, méritait à tous égards que ses œuvres poétiques soient conservées dans votre bibliothèque. Son neveu, M. Léon Morel, notre nouveau confrère, vous les adressait au nom de sa famille, au moment où M. Douce vous analysait le volume des *Fables*. Notre confrère en a relevé les détails spirituels, pleins de verve et de sagacité, mais vous aimerez à connaître l'auteur entier, ses *Comédies en vers et en prose*, ses *Poésies diverses* et aussi ses *Poésies chrétiennes*, éditées en 1844 et fidèlement maintenues en tête de ses œuvres.

C'est d'un roman de Theuriet que vous a parlé M. Ponsinet, roman relatif à l'Argonne, son pays préféré, et dont l'écrivain peint les mœurs rurales, les paysages et les gentilshommes verriers avec son talent ordinaire. Notre confrère y a joint la relation de la fête anniversaire de Valmy, à laquelle il assistait non sans émotion. Il vous a retracé les scènes de cette journée fameuse du 20 septembre 1792, où l'envahisseur fut contraint de reculer devant l'attitude résolue de notre armée nationale. C'est comme souvenir séculaire de cette victoire que l'on inaugurait sur le champ de bataille la statue de Kellermann. Grand nom et grande figure qui n'ont jamais été oubliés en Champagne !

HISTOIRE

Entamant une recherche historique de longue portée dans les archives communales de Reims, sur les insti-

Digitized by Google

tutions de cette ville au moyen âge, M. Thirion nous a fait participer à ses découvertes sur la cérémonie du sacre considérée dans ses détails matériels. Qui en payait les frais, comment logeait-on et nourrissait-on la suite du roi, comment décorait-on les rues, les édifices, la cathédrale ? Autant de questions qui n'ont pas été traitées par les chroniqueurs, préoccupés surtout de l'événement politique. Grâce aux comptes si parfaitement tenus, nous connaîtrons désormais la taille du sacre, les menus des festins depuis le XIVe siècle, les constructions volantes qui s'élevaient à la hâte et tous les faits accessoires d'une réjouissance nationale.

Les postes et les messageries à Reims, du moyen âge à la fin de l'ancien régime, ont fait l'objet d'une communication de votre secrétaire général. Il vous a produit sur ce sujet d'innombrables notes extraites de nos archives et fournies par l'auxiliaire si capable, M. Duchénoy, dont nous portons le deuil. Ces pièces paraîtront comme un hommage à sa mémoire (1).

Le même membre a voulu reprendre un autre genre de communication, usité fréquemment par nos devanciers, MM. Robillard, Sutaine et Maquart, celui des récits de voyages et d'excursions. Il suffit pour cela de fixer de suite ses impressions, et d'en faire part en toute simplicité autour de soi (2). Votre secrétaire général vous a ainsi raconté ses visites à Sézanne, où l'avait retenu l'église Saint-Denis et ses inscriptions, à Provins, où l'ancienne enceinte, la tour de César, l'église Saint-

(1) *Revue de Champagne et de Brie*, 1892-93. Brochure tirée à part, gr. in-8.

(2) *Revue de Champagne et de Brie*, 1893. Brochure tirée à part, gr. in-8, avec vues.

Digitized by Google

Quiriace, les musées et la bibliothèque lui avaient procuré la vue de tant d'aspects pittoresques et de curiosités historiques. — Il vous a ensuite décrit les châteaux de Montmort et de Baye, tout voisins de nous et trop peu visités malgré leurs souvenirs et leurs riches mobiliers artistiques. Le château de Baye surtout, vous a-t-il dit, est à lui seul un vaste musée depuis l'époque préhistorique jusqu'au moyen âge et aux XVIIe et XVIIIe siècles ; sa chapelle, réduction en miniature de celle de l'archevêché de Reims, avec ses vitraux du XIIIe siècle, est à elle seule une attraction pour l'ami des arts. Les honneurs de cette ancienne et noble demeure sont faits d'ailleurs avec tant de bonne grâce par notre confrère M. le baron Joseph de Baye, que je prédis bon accueil à tous les touristes rémois. — Enfin, c'est de Troyes, de ses musées, et de ses incomparables églises qui sont autant de musées, que vous a entretenus le même visiteur enthousiaste, et il a terminé en vous annonçant la prochaine venue à Reims (fait aujourd'hui accompli), d'un musée particulier formé à Troyes et offert à notre ville, celui de M. Théophile Habert, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et désormais notre concitoyen.

Au moment où l'on démolit sans pitié les bâtiments vénérables de la Sorbonne, vous continuez à recueillir des pièces sur l'histoire du village natal du fondateur de cette célèbre maison. M. Paul Pellot, notre correspondant à Rethel, a trouvé sur le morcellement des fiefs de Sorbon plusieurs documents inédits qui feront suite à ses travaux déjà publiés dans nos Mémoires.

L'époque de la Révolution, dont le centenaire provoque des recherches multipliées et qui doivent être consciencieuses en tous sens, vous a valu d'instructives

Digitized by Google

lectures. L'une de M. l'abbé Compant, qui vous a retracé, d'après une relation de ce temps, l'état du couvent des Carmélites de Reims en 1790, et après sa suppression, l'exode de ses religieuses demeurées unies dans l'exil à travers la Belgique et sur les bords du Rhin. Elles durent, à maintes reprises, quitter leur asile de la veille pour chercher un nouveau refuge dans cette hospitalière contrée, mais leur persévérance à lutter contre la mauvaise fortune les sauva de la dispersion et permit plus tard leur retour à leur ancienne demeure.

Les autres lectures qui vous ont été faites sur la même période avaient trait à la vie d'ecclésiastiques intègres, charitables et dévoués, qui connurent aussi les difficultés et les angoisses de l'exil, M. Hulot, vicaire général du diocèse, dont vous a parlé M. l'abbé Bigot, et M. Anot, aumônier des prisons, dont M. le chanoine Cerf s'est fait le biographe. Ces deux notices rappelleront deux existences laborieuses et des écrits dignes de mémoire et de respect.

Je ne dois pas clore la série historique sans vous annoncer que notre publication du manuscrit de la Bibliothèque de Reims, *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France en Hollande au XVIe siècle*, a été couronnée de succès. Le Ministère de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité des Travaux historiques, a accordé une allocation de mille francs pour subvenir aux frais de ces deux volumes. Nous devons en reporter l'honneur au savant professeur qui s'en est fait l'éditeur, à notre confrère M. Didier, dont le souvenir restera parmi nous bien vivant. Nous en remercions le Gouvernement, comme nous remercions la Ville et le Département qui veulent bien nous continuer aussi leurs subventions.

Digitized by Google

Vous avez appris également avec une vive satisfaction la récompense accordée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'ouvrage de notre confrère, M. le Dr Vincent, sur les *Inscriptions anciennes de l'Arrondissement de Vouziers*. Il nous avait l'an dernier offert, à titre confraternel, ce beau volume édité par la maison Matot, et vous lui aviez témoigné pour votre part la gratitude que mérite une œuvre si intéressante pour l'histoire de la contrée.

BEAUX-ARTS, ARCHÉOLOGIE

L'histoire, la géographie et l'archéologie ont un domaine commun dont les frontières sont indécises, et j'attribue à ces trois classes à la fois le mémoire que vous a lu notre correspondant, M. l'abbé Nicole, sur la topographie, les monuments et les souvenirs de Jérusalem. Il a appuyé ses descriptions de plans et de cartes en relief dont il est l'auteur, et dont il sera, nous l'espérons, l'éditeur en même temps que le propagateur. On ne saurait mieux faciliter l'étude des diverses régions de la Terre Sainte qu'en l'accompagnant ainsi de profils qui pénètrent dans l'intelligence par tous les sens. Je n'ai donc qu'à signaler un travail qui luttera pour la perfection avec les relevés des topographes anglais ou allemands, nos émules et trop souvent nos heureux rivaux dans les fouilles contemporaines.

Cette communication avait un autre but, but actuel et même déjà atteint, celui de tracer la voie à ceux qui partaient alors, nombreux dans notre ville, pour la Palestine, afin d'assister aux grandes assemblées de Jérusalem, présidées par le cardinal archevêque de Reims en qualité de Légat du Saint-Siége. Notre prési-

Digitized by Google

dent d'honneur nous avait donné, en réponse à la lecture de M. l'abbé Nicole, un aperçu de cette haute mission qu'il vient de remplir, et dont le succès ne peut que profiter à l'influence de notre patrie en Orient. Le pays de Reims, d'où partit Urbain II et tant de croisés à sa voix, ne sera jamais indifférent au vieux renom des Francs dans ces contrées lointaines.

Pour qu'il nous reste une trace durable de cet événement, votre président, Mgr Péchenard, vous a offert ses Lettres de voyage, au nombre de quarante-trois, réunies en un volume dont le titre dit tout l'intérêt : *De Reims à Jérusalem*. Aux récits purement religieux se trouvent mélangés dans ce recueil beaucoup de souvenirs classiques et des épisodes où l'on sent la fibre nationale, notamment l'évocation des soldats français morts au siège de Saint-Jean d'Acre, et d'autres scènes de l'expédition d'Égypte.

Une tête probablement gallo-romaine, dont M. le commandant Simon a recueilli les débris dans son intéressant musée de Fismes, et dont il nous a communiqué la reproduction, nous a valu une dissertation de M. Léon Morel, l'archéologue si apprécié, que nous étions heureux de saluer comme l'un des nôtres à son arrivée à Reims. Ce premier travail est le début de beaucoup d'autres sur nos antiquités en tous genres et sur notre numismatique. Notre érudit confrère nous a notamment promis l'inventaire des monnaies d'or des xve et xvie siècles, trouvées récemment dans une maison de la rue de l'Université.

Il a été question, à l'Académie, de deux autres récentes découvertes archéologiques dans le sol si riche du vieux Reims, celle de nombreuses tombes en pierre, de l'époque carlovingienne probablement, à l'angle du

Digitized by Google

croisillon sud et de la nef de l'église Saint-Remi, et celle de carreaux vernissés d'une belle conservation à peu de profondeur, sous la place Royale.

M. Goffart, notre lauréat et correspondant ardennais, nous adressait en même temps une note sur un denier de l'empereur d'Allemagne, Othon III, frappé, d'après lui, à Mouzon. Vous insérerez volontiers cette note dans vos *Travaux*, où elle reliera les traditions trop négligées ici des Duquénelle et des Maxe Werly.

Vous voyez, Messieurs, figurer avec honneur sur les murs de cette salle les admirables dessins de M. Julien Lepage, qui ressuscitent l'église Saint-Nicaise, autant qu'il est possible de le tenter un siècle après la ruine de ce noble édifice. Le rapport d'histoire vous instruira du mérite intrinsèque de ces planches, mais je dois vous dire que leur inspirateur est l'un des nôtres, M. Ch. Givelet, dont vous entendiez, cette année encore, une lecture sur les richesses et la décoration intérieure de la célèbre abbatiale. Je n'ai point à résumer un travail que vous pourrez lire bientôt dans son entier développement, accompagné de reproductions aussi soignées que fidèles.

Notre confrère, M. Demaison, vous a permis d'apprécier l'intérêt d'un croquis original des Archives de Reims, représentant une élévation d'abside du XVIe siècle, tracé qui servit sans doute pour la construction d'une église de notre diocèse et peut être pour celle de Mézières, dont il présente l'élégante décoration.

L'entreprise du Répertoire archéologique de notre arrondissement ne restera pas stationnaire ; elle se poursuit au contraire en tous sens, grâce au concours de l'un de nos plus fervents correspondants, M. l'abbé Chevallier, curé de Tramery, qui s'est mis lui-même hors concours et nous apporte ses croquis et ses plans avec le plus

Digitized by Google

louable désintéressement. Vous en avez jugé, Messieurs, par cette double communication qu'il vous a faite, l'une sur les carreaux vernissés du moyen âge dont il possède d'admirables relevés, l'autre sur les édifices du canton de Ville-en-Tardenois, qu'il a visités et décrits avec un scrupule d'archéologue qui n'a d'égal que son talent de dessinateur. Ses albums lui ont valu tous vos suffrages, mieux encore votre profonde gratitude.

Une lecture du même ordre vous a été faite par votre secrétaire général, sur les monuments, les œuvres d'art et les curiosités du canton de Beine, canton qui a été de même visité et décrit tout entier par votre Commission d'archéologie. Elle a profité largement dans cette région du secours que lui offraient, pour les antiquités, les recherches déjà longues et si fructueuses de M. Ch. Bosteaux, notre correspondant à Cernay-les-Reims. L'avant-propos d'un fascicule entraîne la rédaction du volume entier, et l'ébauche ira se développant : *Dimidium facti qui cœpit habet.*

Deux dernières communications sur les arts à Reims doivent être signalées ici : l'une de M. le chanoine Cerf sur les précieux tableaux de Hellart, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre les Dames, acquis en 1814 par le Frère Philippe et conservés avec soin dans la chapelle des Frères de la rue de Contray ; l'autre de votre secrétaire général, sur la *Chalcographie de la ville de Reims* (1), c'est à dire sur l'ensemble des cuivres gravés conservés à l'Hôtel de Ville depuis le commencement du XVIIe siècle, les plans de Reims par Cellier, Colin et Le Gendre, les vues de la place Royale par Cochin, les figures diverses

(1) Ce catalogue est publié dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris en 1893*, et tiré à part en brochure.

Digitized by Google

et les portraits par Nicolas de Son, par Michel Lasne, par Meillier, et enfin par notre confrère M. Adolphe Varin, le graveur champenois si estimé.

ENVOIS ET CORRESPONDANCES

Les envois de nos correspondants ont été nombreux comme d'habitude. Je ne pourrais les énumérer tous et je citerai seulement les principaux donateurs, les autres étant inscrits sur la liste générale des ouvrages offerts à notre bibliothèque. Rappeler les noms de MM. Léon Germain, l'abbé Étienne Georges, Cheysson, le baron Joseph de Baye, H. Rouy, P. Laurent, J. Berthelé, L. Guibert, Buzy, de Berluc-Pérussis, H. Loriquet, M. Prou, Fr. Moreau, Bosteaux, Aug. Nicaise, Armand Bourgeois, c'est d'ailleurs inutile, puisque leur collaboration dans toutes les branches est habituelle, constante, autant que profitable à nos entreprises diverses.

Parmi les visiteurs érudits qui ont traversé notre ville cette année et dont les travaux nous intéressent aussi, je vous citerai M. le comte de Lasteyrie accompagnant ses élèves de l'École des Chartes, et scrutant avec eux les origines de l'église Saint-Remi ; — M. Godefroid Kurth, le professeur si estimé de l'Université de Liège, étudiant, dans nos manuscrits et dans la topographie de Reims, l'histoire de saint Remi et du baptême de Clovis ; — et enfin M. Nicolas Kharousine, venu ici avant de retourner en Russie pour étudier sur place notre Évangéliaire slave, et nous offrant comme souvenir de son passage un bel ouvrage sur la Laponie.

Nos derniers volumes parus ont été demandés par le Ministère de l'Instruction publique pour les faire figurer à l'Exposition universelle de Chicago. Signe du siècle de

Digitized by Google

la vapeur : ce n'est plus assez de l'ancien monde, le nouveau convie les Sociétés savantes à l'exportation.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

Comme l'an dernier, Messieurs, la mort a respecté nos rangs, rare et précieuse faveur qui ne nous trouvera pas ingrats envers la Providence. Nous n'avons eu non plus qu'un départ à regretter, celui de M. Plançon, qui, de Reims, a été promu proviseur du Lycée de Vanves. Je ne vous rappellerai pas son active participation à nos travaux littéraires, son assiduité à nos séances, ses heureuses inspirations pour nos concours. C'est en souvenir de ces services que vous l'avez élu membre honoraire, après l'avoir élu vice-président au début de l'année.

Si l'Académie a gardé ses rangs intacts, elle a perdu son auxiliaire dévoué, l'excellent M. Duchénoy, qui était attaché à la Compagnie depuis vingt-six ans et auquel nous sommes redevables de tant de précieux documents publiés dans nos volumes. Il s'était formé de lui-même à la lecture des manuscrits de tous les âges, et l'on pouvait à bon droit le considérer comme un émule des élèves de l'École des Chartes, pour l'intelligence et la copie des anciens textes. Il nous réserva la meilleure part de ses recherches dans les archives de la ville et dans les minutes des notaires. Quelle abondante moisson de pièces inédites il a ainsi fournie à M. Ch. Loriquet sur les artistes rémois, à M. Maldan et à M. Guelliot sur les médecins, à M. Ch. Givelet sur Saint-Nicaise, et à nous tous qui lui en demandions sur mille sujets divers ! Connu dans la région pour son inépuisable obligeance, nos correspondants, les lauréats de nos concours, les étrangers comme les Rémois, recouraient à cette main

Digitized by Google

toujours ouverte que M. Louis Paris qualifiait à bon droit de *Providence des chercheurs*. Sa perte à cet égard est irréparable, et d'autant plus cruelle que la valeur de l'érudit, déjà bien supérieure à sa situation, était rehaussée des plus belles qualités : rare modestie, discrétion sûre, loyauté éclatante, persévérance à toute épreuve, dignité morale et vertu chrétienne dans la plus haute acception du mot. Exemple réconfortant qui prouve que de nos jours l'ambition, l'amour du lucre et du plaisir n'ont pas perverti toutes les âmes, comme on le dit trop aisément. Homme simple et bon, droit, serviable et courageux, vous nous avez trop tôt quittés, mais nous remercions encore Dieu de vous avoir assez connu pour vous estimer toujours !

Nous avons aussi perdu trois anciens membres titulaires, M. l'abbé Poussin, auteur d'une Description de l'église Saint-Remi, — M. Leconte aîné, qui commença parmi nous d'utiles recherches pour le développement de la richesse agricole, — et M. Louis-Lucas père, dont les amis de l'art et les antiquaires rémois ne perdront jamais le souvenir. Tous trois avaient collaboré à nos travaux, et nous transmettons à leur famille l'expression de nos regrets. Nous témoignerons les mêmes condoléances aux familles de trois de nos plus anciens membres correspondants, enlevés à l'affection des leurs et de nombreux amis après la plus honorable carrière : M. Edmond Arnould-Baltard, chevalier de la Légion d'honneur, Rémois d'origine, esprit distingué, cœur dévoué à tant d'œuvres et d'idées généreuses, — M. Legras, ancien notaire à Vandières, notre lauréat pour une histoire de cette commune, et dont M. Douce a retracé la bienfaisante existence, — M. Pierre Charlier, savant vétérinaire, qui dut à lui seul ses succès, et dont

Digitized by Google

M. Théodore Maldan a si bien dépeint le caractère et les services. Enfin ce nécrologe doit comprendre encore un correspondant élu l'an dernier, M. le chanoine Sauvage, en qui la Normandie saluait comme un successeur du savant abbé Cochet.

Vous n'oubliez personne, vous voudriez même, Messieurs, perpétuer la mémoire de tous ceux qui ne sont plus, pour l'honneur et l'exemple de la Compagnie. C'est dans ce but que M. Ch. Givelet a composé une notice fidèle et instructive sur M. Louis Fanart, que vous avez souscrit à l'inscription commémorative de M. l'abbé Gainet à Cormontreuil, et que vous avez placé dans la salle de vos séances le portrait de votre ancien trésorier, l'honorable M. Saubinet. Quelle charge exemplaire, en effet, que celle de trésorier d'une Société savante dont l'unique souci est la dépense ! Vous aviez apprécié, durant trente années, les mérites du trésorier dévoué en la personne du successeur de M. Saubinet, de l'honorable M. Auguste Mennesson, lorsqu'il vous demanda cette année un successeur à son tour. Vous avez refusé cette démission le plus longtemps possible, et obligés de vous rendre, vous avez décerné à M. Mennesson, qui reste notre confrère, un jeton d'honneur, faible témoignage de gratitude pour des services féconds et durables ; puis vous avez trouvé en M. Lamy la bonne volonté et le zèle nécessaires pour la suite de la bonne gestion de vos finances.

Il fallut aussi procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Plançon, et M. Duchâtaux, toujours fidèle à nos travaux, s'est trouvé naturellement désigné pour ces fonctions. Il était naturel aussi d'appeler le nouveau Proviseur de notre Lycée à la place de membre titulaire qu'occupait son prédécesseur.

Digitized by Google

M. Hippolyte Bazin, auteur d'études si remarquées sur les villes antiques de Vienne, Lyon et Nîmes, a bien voulu se rendre à nos désirs, et il nous a offert ses publications comme un gage de bon augure pour l'avenir d'études semblables sur notre ville, non moins romaine et attachante que les cités méridionales.—C'est en même temps à M. Léon Morel, l'archéologue champenois depuis longtemps désiré parmi nous, que fut offerte la place laissée vacante, à notre grand regret, par la démission de M. Henri Lajoux. M. Morel a payé sa bienvenue par un rapport que je signalais plus haut, gage lui aussi d'une féconde collaboration.

Vous avez ensuite, Messieurs, élu membres honoraires deux hautes personnalités, M. le commandeur J.-B. de Rossi, lié de longue date aux traditions rémoises à Rome, et M. Émile Senart, notre honorable compatriote, président annuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Puis, vous avez rattaché à l'Académie, comme correspondants à Reims, M. Ernest Irroy, vice-consul d'Espagne, dont le zèle vient de remporter un succès bien mérité à l'Exposition de Madrid, et M. Balteau, originaire de la région, professeur d'histoire au Lycée. Enfin, vous avez choisi comme correspondants au dehors plusieurs de nos lauréats, des fils d'anciens confrères, des érudits connus pour leurs travaux, MM. Louis Arnould, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers ; — Bosteaux, archéologue, à Cernay-les-Reims ; — le docteur Boyron, médecin à Amagne ; — l'abbé Cizel, curé de Navenne (Haute-Saône) ; — Duméril, ancien magistrat, à Versailles ; — Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales ; — l'abbé Legras, supérieur du Prieuré de Binson ; — Dom Noël, religieux bénédictin à Solesmes ;

Digitized by Google

— l'abbé Puiseux, aumônier du Collège de Châlons ; — Alfred de Tanouarn, attaché à la Bibliothèque nationale ; — Clovis Tisserand, à Rethel ; — Tronson du Coudray, inspecteur général des Finances, à Paris.

Deux bonnes nouvelles en finissant. Notre confrère, M. Gosset, m'apprenait hier que l'éminent statuaire, M. Paul Dubois, allait livrer sa *Jeanne d'Arc* au fondeur. — D'un autre côté, M. Ernest Brunette nous offrait en dernier lieu un dessin de restitution intégrale de la belle mosaïque trouvée l'an dernier rue de Vesle. Elle est en bonne voie de restauration, disait-il, par les soins de l'habile mosaïste rémois, M. Giudici, et le Conseil municipal a voté, sur la proposition de notre honorable confrère, M. le Dr H. Henrot, maire de Reims, les fonds nécessaires à son installation au Musée.

Je n'avais pu trouver d'exorde, Messieurs, et voici que j'ai une péroraison toute prête, la meilleure des péroraisons, un bouquet comme de longtemps je ne pourrai vous en offrir : la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur de trois de nos confrères, dont deux anciens présidents, M. le Dr Decès et M. le Dr Lemoine, et d'un membre titulaire rémois, M. le Dr Jolicœur. Leurs titres, leurs services, leurs travaux, leur dévouement à la science sont trop connus pour les rappeler dans cette enceinte, et je n'ai qu'à citer leurs noms pour provoquer de nouveaux applaudissements à leur récompense si bien méritée.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. L. DEMAISON, Membre titulaire.

La commission chargée du concours d'histoire a des traditions de bienveillante indulgence dont elle tient à ne jamais s'affranchir. Elle ne récompense pas seulement les œuvres d'un réel mérite qui lui sont parfois soumises; elle a aussi des encouragements pour d'autres travaux plus imparfaits, moins heureusement conçus, médiocrement exécutés, mais désarmant les sévérités de la critique par la bonne volonté et les patientes recherches dont ils témoignent.

Cette indulgence, il faut le dire, peut avoir ses inconvénients. Qu'un auteur, fier d'une médaille qu'il a obtenue, vienne s'en parer aux yeux du public, et s'autorise du patronage de l'Académie pour livrer à l'impression un travail à divers égards louables, mais défecteux et incomplet, alors on surprendra peut-être un sourire sur les lèvres de certains censeurs rigoureux; plusieurs trouveront que votre savante compagnie s'est montrée peu difficile, et qu'elle a prodigué bien libéralement son argent et son bronze pour des essais de très moyenne valeur.

Nous reconnaissons sans peine ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce reproche; les défauts et les lacunes des mémoires en question ne nous échappent nullement,

Digitized by Google

mais nous tenons compte des conditions dans lesquelles ils ont vu le jour, et nous leur plaidons volontiers des circonstances atténuantes. Les modestes chercheurs qui leur ont consacré leurs veilles manquent parfois de culture classique, et plus souvent encore des principes de critique, des saines méthodes et de ces connaissances étendues et variées qu'exige aujourd'hui l'étude de l'histoire. D'autre part, leurs ressources bibliographiques sont restreintes, et les grands dépôts de livres et de manuscrits ne leur sont pas toujours accessibles; on ne saurait donc attendre d'eux une œuvre de haute érudition. Cependant, malgré cette situation défavorable, ils ont abordé résolument un travail qui semblait au-dessus de leurs forces; peu familiers avec la science paléographique, ils ont attaqué hardiment les anciennes chartes et ont cherché à leur arracher leurs secrets. Sans doute, ils sont loin d'avoir parfaitement réussi dans cette téméraire entreprise; mais ils nous ont révélé des pièces assez curieuses empruntées aux archives locales, et nous ont procuré bon nombre de renseignements utiles. Ils ont fait surtout une tentative très digne d'éloges et qu'il est fort légitime de récompenser. L'histoire des plus humbles villages est bien moins dépourvue d'intérêt qu'on ne pourrait le croire; ceux qui s'attachent au passé de leur commune, et qui tâchent de le faire revivre en interrogeant les vieux documents, ont le mérite d'une excellente action, quand même le succès ne répondrait pas entièrement à leurs efforts, et l'Académie manquerait son but si elle les détournait de ces recherches par une sévérité excessive. Elle leur décerne donc des médailles, de vrais prix d'encouragement qui s'adressent moins aux résultats acquis qu'à la somme de travail dépensée pour les atteindre. Tel est le caractère

Digitized by Google

de plusieurs de nos récompenses : il convient de ne point le perdre de vue.

Si nous faisons preuve ainsi de libéralité envers tous ceux qui prennent part à nos concours, nous acquérons par là même le droit de leur adresser des conseils. Voici donc diverses observations qui nous sont suggérées un peu chaque année par la lecture des mémoires et en particulier des monographies locales.

Nous leur ferons tout d'abord un procès de tendances. On y voit, en effet, percer çà et là, tantôt une admiration exagérée pour le passé, tantôt un esprit plus ou moins accentué de dénigrement systématique, suivant que ces mémoires nous viennent du presbytère ou de l'école. Le croirait-on? Le vieux cliché des « ténèbres du moyen âge » semble être encore en usage dans certains milieux. Il est bien étrange de voir taxer d'ignorance et de barbarie une époque qui a vu naître des chefs-d'œuvre, tels que les cathédrales de Paris, de Reims et d'Amiens, et qui, à tous les points de vue, était en si grand progrès sur les âges précédents. Quand on formulait une pareille accusation au dernier siècle, on avait du moins pour excuse les préjugés alors en règne; on serait impardonnable aujourd'hui, où tant d'érudits ont si bien fait connaître et présenté sous leur véritable aspect les arts, la littérature et les institutions de cette période de notre histoire. Mais il se forme aussi maintenant un courant en sens contraire, une opinion tout opposée contre laquelle il est nécessaire de réagir. Si nous en croyions certains publicistes, le moyen âge aurait été un âge d'or où les populations, paisiblement groupées sous l'aile maternelle de l'Église, coulaient des jours heureux et se livraient à la pratique de toutes les vertus. Ces riantes peintures ont le grand tort de ne

Digitized by Google

pas être fidèles ; ceux qui font une étude approfondie du moyen âge et qui vivent en quelque sorte dans son intimité, savent qu'il n'y avait alors ni tant de bonheur, ni des mœurs aussi exemplaires. Il importe bien de se garder des exagérations et des vues étroites. L'histoire ne doit être ni un plaidoyer, ni un réquisitoire ; il faut rechercher avant tout la vérité, sans idées préconçues, sans préjugé d'aucune sorte, avec la sincérité d'un juge impartial.

Un autre reproche qu'encourent souvent les candidats à nos prix, c'est de faire une trop large place aux hors-d'œuvre et aux digressions inutiles. S'imagineraient-ils que l'érudition se mesure au poids et à la dimension des volumes ? On pourrait le croire, à voir les développements exagérés qu'ils donnent parfois à leurs écrits. Ils ne négligent rien pour les grossir, et nous font penser malgré nous à ce clerc d'avoué qui, pour enfler une pièce de procédure, y avait, dit-on, inséré dix pages du *Télémaque*. Rencontrent-ils un droit féodal, une institution quelconque du moyen âge, au lieu de l'expliquer en cinq lignes, ils nous servent une page résumée d'après quelque encyclopédie, et n'ayant par conséquent rien de neuf ni d'original. Il en est qui vont plus loin encore : ceux-ci laissent courir leur plume à bride abattue, et nous racontent tout ce qui leur vient à l'esprit ; ils nous livrent avec une incroyable prodigalité les réflexions variées que leur sujet leur inspire, jusqu'à des allusions à ces incidents du jour qui défraient les discussions de la presse. Avec une telle façon d'écrire, il n'est pas surprenant que leurs travaux prennent des proportions énormes. Ce sont des buissons touffus qui auraient grand besoin d'être élagués et débarrassés des plantes parasites ; il faudrait en certains

Digitized by Google

cas en supprimer les deux tiers, si l'on voulait conserver seulement ce qui est vraiment utile.

Dans un de nos précédents rapports, nous avons attiré l'attention sur l'abus des étymologies fantaisistes, sur les recherches faites sans règle et au hasard, avec des emprunts à un celtique puisé on ne sait où, et sans doute un peu parent du latin de Sganarelle. Il y a progrès cette année, et nos lauréats ont montré généralement plus de discrétion en cette matière. Certains principes élémentaires de la science étymologique paraissent s'être vulgarisés ; il est vrai qu'on ne sait pas toujours les comprendre nettement et en tirer profit, mais on se rapproche des vraies solutions. A côté de cette tendance qu'il convient de constater, il y a place encore pour les rapprochements arbitraires, pour les explications forcées et les jeux de mots étranges ; nous pourrions produire ici, à l'appui de notre dire, des étymologies qui ont jeté la note plaisante dans les graves séances de votre commission d'histoire, car elles confinent au calembour. Cet exercice a fait jadis la réputation du marquis de Bièvres, mais il n'a rien de commun avec les règles de la philologie. J'en conviens, cette dernière science est moins gaie, et elle a un caractère austère bien capable d'éloigner les profanes ; malheureusement pour eux, elle est indispensable pour résoudre ces problèmes, que l'on aborde souvent avec plus de curiosité que de compétence.

J'arrête ici le chapitre de ces critiques générales, et j'ai hâte de dire qu'elles ne s'adressent point à tous nos lauréats. Nous avons reçu en effet, cette année encore, des travaux de mérite, dus à des plumes exercées.

Un écrivain fort instruit, auquel les études historiques sont familières, nous a envoyé deux mémoires

Digitized by Google

inédits d'une véritable valeur. L'un concerne les *Armoiries et la généalogie des ducs de Bouillon,* et renferme des données curieuses sur les prétentions de cette maison et sur la fameuse affaire des chartes du cartulaire de Brioude, à laquelle furent mêlés Baluze et plusieurs autres érudits du XVIIe siècle. Le second mémoire est une *Étude historique sur l'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637*. C'est un tableau fort bien présenté des négociations diplomatiques et des opérations militaires qui devaient avoir leur dénouement quelques années plus tard, à la bataille de Marfée, où le comte de Soissons trouva la mort. Ces événements, racontés d'après les mémoires contemporains, complétés à l'aide de notes puisées dans les archives de Sedan, sont exposés avec beaucoup d'ordre et dans un excellent style. La lecture de cette étude est très attachante et se poursuit d'un bout à l'autre avec un intérêt toujours soutenu. Une histoire de cette nature comporte des détails un peu arides. L'auteur, M. Stephen Leroy, qui joint à une science solide du goût et de la méthode, a su les rendre attrayants. L'Académie, d'accord avec la commission d'histoire, lui a décerné une médaille de vermeil.

Nous avons reçu du même auteur deux autres mémoires imprimés. Mais l'Académie, en principe et sauf des cas exceptionnels, n'admet pas à ses concours des travaux déjà publiés ; aussi, ne les mentionnerons-nous qu'en passant.

L'un a pour sujet le rôle joué par *Michel de la Huguerye à Sedan,* l'autre les *Sièges fameux de Bouillon.* Cette petite ville de Bouillon, aujourd'hui si calme, n'a plus pour elle que l'agrément de son site et le charme qu'elle emprunte aux bords riants de la Semoy. Mais

Digitized by Google

elle ne menait pas jadis une existence aussi paisible; placée sur la frontière et convoitée par divers partis, elle a subi plusieurs sièges, dont M. Leroy retrace les épisodes — parfois un peu réalistes, — d'après les curieux récits des anciens chroniqueurs.

Ceux qui s'appliquent à des travaux d'histoire locale n'ont pas toujours des sources importantes et nombreuses à leur disposition. Il en est ainsi pour l'histoire de Sillery, qui a fait cette année l'objet d'un mémoire très étendu. Les archives, d'ailleurs si riches, de Reims et de Châlons fournissent peu de renseignements sur cette localité. En conséquence de cette pénurie de documents, le passé de ce village reste un peu dans l'ombre, et ne pourrait en lui-même fournir la matière d'une étude intéressante. Par une heureuse compensation, la seigneurie de Sillery a appartenu à des familles illustres, les Cauchon, et surtout les Bruslart, qui ont donné à la France tant de personnages célèbres à différents titres, hommes de guerre, politiques, diplomates, depuis Nicolas Bruslart, l'éminent chancelier de Henri IV, jusqu'au marquis de Sillery, qui fut membre de la Convention et en devint la victime, en partageant le sort des Girondins. La vie de ces hommes, mêlés à tant de graves événements, était bien faite pour tenter un biographe; l'auteur du travail présenté à notre concours a consacré à ce sujet de longues et fructueuses recherches, et il a réussi à nous donner un aperçu assez complet des faits et gestes de cette dynastie des Bruslart, que des liens étroits ont toujours rattachée à notre région, malgré le rôle, souvent brillant, qu'elle remplissait sur un plus grand théâtre.

Ces investigations n'ont pas été seulement poursuivies dans les principaux dépôts publics, tels que les ar-

Digitized by Google

chives de la Marne, la bibliothèque et les archives nationales ; on a su mettre aussi à contribution des archives privées, encore inexplorées ou peu connues, telles que celles de la maison des Lazaristes de Paris. Il en est résulté une ample moisson de renseignements historiques, dont on doit savoir gré à l'auteur. Non content de recourir aux anciens mémoires et aux pièces manuscrites, ce consciencieux chercheur a voulu connaître les traits mêmes de ses héros; il a réuni une précieuse collection de portraits gravés, qui ont été avec sa permission exposés en cette séance, et dont on pourra apprécier tout l'intérêt.

L'Académie, en proclamant hautement le mérite de cette œuvre, a cru toutefois devoir faire quelques réserves. Certains points demanderaient à être complétés, par exemple en ce qui concerne la maison de Pontvray, ancien domaine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sur lequel il existe d'assez nombreux documents aux Archives nationales. On a relevé aussi plusieurs erreurs de détail, qu'il sera d'ailleurs facile de rectifier.

Enfin, la rédaction paraît avoir été faite trop à la hâte, et se ressent un peu de cette précipitation. Si, comme nous l'espérons, l'historien de Sillery livre à l'impression son important travail, il lui sera nécessaire d'en donner une édition revue, corrigée et coordonnée avec un soin plus rigoureux. En attendant, l'Académie croit devoir lui témoigner sa satisfaction en lui accordant le prix de 200 francs.

A la suite de cette monographie — *longo proximus intervallo* — prend place un mémoire sur le village de Boult-sur-Suippe. C'est une série de notes copiées dans les anciens répertoires et dans les collections de documents, principalement des archives de Reims, mais

Digitized by Google

non suffisamment fondues dans un travail d'ensemble. Toutefois, cette compilation est utile et elle est le fruit d'un labeur assidu. Si l'histoire de Boult n'est pas très détaillée pour la période du moyen âge, du moins nous trouvons de bons renseignements lorsque nous approchons de l'époque moderne. Nous lisons volontiers les doléances présentées par la communauté aux États-Généraux de 1789; nous nous intéressons aux effrayants désastres causés par les inondations de la Suippe, à la fin du dernier siècle; nous sommes curieux de connaître, par des pièces tirées des archives locales, le cérémonial réservé au premier Consul, et les honneurs déjà presque impériaux qui lui furent rendus lors de son passage à Boult; enfin, les réquisitions de gardes nationaux appelés à défendre Anvers au déclin de l'Empire.

A propos de certains faits appartenant à l'histoire générale, l'auteur est tombé dans des opinions inexactes, mais si généralement répandues que nous ne saurions lui faire un reproche de les avoir partagées. Nous étonnerons sans doute beaucoup de nos auditeurs en leur apprenant que la fameuse bataille à la suite de laquelle Clovis embrassa la foi chrétienne n'eut pas lieu à Tolbiac (1); les érudits s'accordent aujourd'hui à la placer en Alsace, dans une localité dont on ignore le nom, située vraisemblablement à peu de distance de Strasbourg. Il n'est plus permis non plus de dire que la lèpre a été importée en Occident pendant les Croisades; il est bien démontré qu'elle y était déjà implantée à une date beaucoup plus ancienne.

Enfin, il ne faut point s'exagérer les rigueurs et les

(1) Voy. G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 283.

Digitized by Google

mauvais procédés des seigneurs du moyen âge à l'égard des manants. Sans doute, il y avait alors bien des violences et des excès de pouvoir, mais il y avait aussi, surtout depuis les progrès réalisés par l'autorité royale, des juridictions bien organisées, qui avaient pour mission de réprimer les abus et de redresser les injustices.

L'Académie aurait pu faire sur d'autres points des observations encore plus sérieuses, mais elle ne veut tenir compte que des mérites acquis par un travail consciencieux. Elle décerne à l'auteur de la monographie une médaille d'argent.

La troisième étude locale dont nous avons eu à nous occuper est consacrée au village de Molhain. Le titre de ce mémoire portait : « Le hameau et la collégiale. » Il renfermait une promesse qui n'a pas été complétement tenue, car l'histoire du hameau a été laissée un peu au second plan, et l'on voudrait y voir plus d'informations sur sa situation dans le passé, sur son organisation et sur la juridiction dont il ressortissait. L'auteur nous a surtout donné une monographie de l'antique collégiale, qui a subsisté à Molhain jusqu'à la fin de l'ancien régime. Comme la plupart des établissements religieux, ce chapitre a disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais il en reste encore une église assez curieuse, et dans cette église une riche collection de vieilles épitaphes, heureusement sauvegardées jusqu'ici et mises à l'abri de ces destructions regrettables que des restaurations inhabiles amènent dans un trop grand nombre d'édifices.

Ces précieux documents ne sont pas les seuls qui existent à Molhain ; on y conserve de plus, paraît-il, quelques épaves de la bibliothèque et des archives des anciens chanoines : un processionnal manuscrit, de

Digitized by Google

vieux missels, des registres et recueils de pièces compilés au XVIIe ou au XVIIIe siècle. Le studieux historien de Molhain a mis ces matériaux à profit; il leur a emprunté des notions sur la fondation du chapitre et sur ses statuts, dont il nous donne un résumé fort intéressant; en même temps, il nous fournit une description minutieuse de l'église et une copie assez soignée de toutes ses inscriptions.

Certains développements ont trop d'étendue; il aurait pu se restreindre davantage et renoncer à de longues considérations sur des matières à peu près étrangères à son sujet. Tel est par exemple le chapitre presque entier qu'il consacre au fameux problème de l'apostolicité des églises de la Gaule, qui a fait l'objet de tant de controverses passionnées. Les affirmations de l'abbé Darras (1), qu'il cite en manière de conclusion, ne peuvent tenir lieu d'arguments critiques et sont loin de trancher la question.

L'Académie aurait encore bien d'autres corrections à présenter, mais, je le répète, elle tient à ne pas être trop sévère. Elle ne veut être que reconnaissante envers l'auteur des pièces inédites qu'il lui a révélées, et elle lui accorde une médaille d'argent.

Il y a quelques années, nous avons décerné l'un de nos prix les plus élevés à une histoire très approfondie du collège fondé à Reims par les catholiques anglais, obligés de chercher dans l'exil un refuge contre la persécution. L'auteur, M. l'abbé Haudecœur, a continué ses recherches sur les destinées de cet établissement depuis sa translation en la ville de Douai, et nous a récemment soumis son excellent travail. Cette seconde partie nous

(1) Voy. la très juste critique que le P. de Smedt fait de ces exagérations. *(Principes de la critique historique,* p. 211.)

Digitized by Google

a été donnée trop tard pour pouvoir être examinée en vue de notre concours ; elle a du reste un intérêt moins direct que la précédente pour l'histoire de Reims. Nous croyons savoir que cet ouvrage sera prochainement mis sous presse ; la faveur qu'il ne manquera pas de rencontrer près du public lettré sera pour lui la meilleure des récompenses.

Nous avons reçu également une sorte de petit dictionnaire, contenant la liste des *membres et lauréats des grandes Académies de Paris, nés ou domiciliés dans le département de la Marne*. Ce répertoire, commode à consulter, mais non exempt d'imperfections, ne rentre pas dans le cadre de nos programmes; aussi ne pouvons-nous adresser à l'auteur de cet envoi autre chose que nos remerciements.

Ceux de nos confrères dont l'activité se porte vers la science archéologique savent quelle reconnaissance ils doivent aux artistes qui leur prêtent le concours de leur crayon et de leur burin, et qui contribuent à illustrer les édifices ou les objets qu'eux-mêmes étudient et décrivent. C'est là un sentiment partagé par l'Académie tout entière, et elle est heureuse de récompenser les travaux artistiques dont le thème est fourni par nos vieux monuments champenois. Les visiteurs de Saint-Remi ont dû remarquer un charmant reliquaire qui reproduit fidèlement l'extérieur de l'église de Saint-Nicaise, et a été jugé digne de figurer dans un ouvrage récent sur l'art gothique. L'auteur de cette restitution, M. Lepage, architecte, s'est pris d'une véritable passion pour ce bel édifice, dont le souvenir est resté si cher aux Rémois. Depuis plusieurs années, il en étudie les plans et les vues anciennes, et ces investigations rétrospectives nous ont valu de beaux dessins qui ont mérité d'être admis dernièrement au Salon

Digitized by Google

des Champs-Élysées. Peut-être a-t-il trop cédé au désir d'embellir son sujet; son imagination s'est donné trop libre cours dans la représentation du mobilier ornant l'intérieur de l'église, et le clocher qui surmonte le transept ne rappelle pas assez le style du XIVe siècle. Mais la perspective est fort bonne, et nous avons, en somme, une remarquable reconstitution d'un merveilleux chef-d'œuvre de l'art du moyen âge. Aussi, l'Académie décerne-t-elle à M. Lepage une médaille d'or.

Il me reste à parler d'économie politique, puisque les fonctions de rapporteur me condamnent à aborder les sujets les plus variés. L'Académie avait proposé d' « étudier les causes de l'inégalité des conditions sociales et des richesses dans les temps modernes ». Deux mémoires ont été présentés en réponse à cette brûlante question, l'un beaucoup trop court, car il expédie prestement le problème en trois pages, l'autre très développé, mais ne rentrant pas dans le cadre du sujet, tel que l'avait entendu l'Académie. Cette année, en matière d'économie, nous ferons celle de la médaille d'or, réservée pour des travaux plus parfaits.

Qu'il me soit permis de terminer ici par l'expression d'un regret. L'Académie avait mis au concours une Histoire des établissements hospitaliers de Reims et une Étude sur la vie et les ouvrages d'un érudit rémois, Eugène Géruzez, professeur d'éloquence française à la Sorbonne. Personne n'a répondu à son appel. La Sorbonne et l'Hôpital ont été sans attraits pour nos travailleurs, et ils sont restés insensibles aux charmes de la littérature, comme au consolant spectacle des institutions charitables. Il est fâcheux que de si beaux sujets n'aient pas été traités : espérons mieux pour l'année prochaine, où nous avons mis à l'ordre du jour une question non

Digitized by Google

moins attrayante, l'Histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, prélat distingué par sa charité et par son goût éclairé pour les arts.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. P. SOULLIÉ, Membre titulaire.

En proposant comme sujet de poésie les *Explorateurs français de l'Afrique,* l'Académie paraît avoir été heureusement inspirée. C'est en effet une des gloires les plus pures et les plus hautes de notre temps et de notre pays que cette exploration d'une terre restée mystérieuse jusqu'à nos jours, et la conversion à la civilisation chrétienne de ces peuples barbares et infortunés où règnent encore l'anthropophagie et l'esclavage. La France, après avoir affranchi le commerce de l'Europe de la piraterie des États Barbaresques et rendu l'Algérie française, marche avec les Pères Blancs du cardinal Lavigerie au levant, avec les soldats du général Dodds au couchant, à l'assaut et à la conquête des plages africaines, au nom et au profit de l'Église et de l'humanité. Toutefois, ce sujet si actuel et si magnifique offrait aux poètes deux écueils difficiles à éviter.

En restant dans les généralités d'un projet si vaste, on courait risque de tomber dans une banalité emphatique, et en entrant dans les détails trop précis de récits minutieux, on donnait facilement dans le prosaïsme, et l'on rencontrait les noms souvent bizarres et peu har-

Digitized by Google

monieux de Tombouctou, des lacs Tchad, de l'Oudjéii, et même des explorateurs les plus héroïques, les Speke, les Livingstone et les Flatters. Le premier de ces deux défauts est celui d'une pièce qui a cette noble devise : *Homo sum, et nihil humani a me alienum puto,* où des traits forts sont gâtés par l'abus des figures. L'autre défaut dépare un poème sans épigraphe, où l'auteur s'est borné à versifier faiblement les récits monotones de quelques voyageurs.

Ces deux écueils ont été évités dans une poésie qui a pour épigraphe : *L'Afrique est une terre française.* On y trouve un plan bien conçu et bien rempli, un style noble, un intérêt soutenu. L'auteur fait passer rapidement sous nos yeux la description de cette terre à la fois riche et sauvage, le tableau de ses misères, les efforts des explorateurs et des missionnaires, et emporte le lecteur à sa suite dans un élan d'enthousiasme. L'Académie applaudit à des sentiments généreux noblement exprimés, et décerne une médaille d'or de 100 francs à M. Mieusset.

M. Clicquot a fondé un prix pour la meilleure fable ou le meilleur conte de 50 à 150 vers. Chaque année, plusieurs concurrents tentent l'aventure, le plus souvent, et cette année encore, sans succès. La plupart des pièces envoyées sont sans intérêt, péchent par défaut de goût et même par la versification. Par exemple, un cochon se prétend bien supérieur au paon, parce qu'il est bon à manger : il nous paraît douteux qu'il tienne tant à cet honneur, et l'on voit trop bien que l'homme parle ici en son nom. Le renard dupant l'écureuil et sur le point de le croquer est à son tour dupé par lui : c'est là le sujet d'un conte souvent traité au moyen âge et que l'on n'a point su rajeunir. Un papillon volage, séduit par les charmes *sournois* d'une rose et déchiré par les épines,

Digitized by Google

retourne à l'humble pâquerette qui panse ses blessures. Voici comment s'exprime la rose minaudière :

> Je me rends à vos vœux, et j'ai le ferme espoir
> De rencontrer en vous l'apôtre du devoir.

Ce papillon amoureux, apôtre du devoir, nous semble quelque peu grotesque.

Le meilleur de ces contes a pour titre l'*Ancre* et pour épigraphe : *A cœur vaillant rien d'impossible*. C'est le récit d'une pêche malencontreuse. Des pêcheurs laborieux tirent dans leurs filets une vieille ancre restée dans la mer. Le tableau de ces pauvres gens ne manque pas de relief ni d'intérêt; mais la pièce en elle-même a peu de portée et elle est déparée par des fautes graves de versification, comme la violation du repos de l'hémistiche; ainsi, que dire de ces vers :

> ..... Quand la barque à son anneau de fer
> Fut attachée, ils mau... dissaient encore la mer?

Enfin, on trouve une incorrection voulue qui détonne désagréablement; un matelot s'écrie :

> .... Ah ben! les hameçons
> Étaient bénis pour sûr. En v'là-t-il des poissons!

Il était si facile de mettre : *En voilà, des poissons!* que l'on ne conçoit pas cette recherche d'un réalisme aussi trivial.

Il me reste à faire passer sous vos yeux une longue suite de pièces, dont le genre et le sujet sont laissés au choix des poètes. Douze petits poèmes, réunis *à l'aventure,* ne sont pas pas sans mérite; deux sonnets, l'un à la Vierge, l'autre printanier, sont presque irréprocha-

Digitized by Google

bles; la meilleure pièce nous paraît être un billet de faire-part de la naissance d'un enfant. Mais l'auteur ne rencontre pas toujours la note juste; par exemple, n'y a-t-il pas quelque excès dans ces regrets sur la mort d'une chienne :

Ami, prends part à ma douleur profonde;
Console-moi s'il est en ton pouvoir;
Dusses-tu faire enfin le tour du monde,
Remplace-moi ma Zoulette. Au revoir.

Quatre petites poésies, sous l'épigraphe : *Persévérez,* sont honnêtes et correctes, mais n'ont rien de saillant. Nous leur préférons le portrait du *Bedeau de Notre-Dame,* joliment versifié, mais dont plusieurs traits sont d'un goût équivoque.

Nous l'avons déjà dit, deux défauts sont également à craindre aux poètes : d'un côté, la faiblesse des pensées et du style, et de l'autre la prétention emphatique. Le premier, c'est à dire le prosaïsme, dépare les poèmes consacrés au patriote abbé *Miroy,* au philanthrope *Honoré Arnoul,* à *Turenne*, à la *Prière d'une jeune fille*, au *Siège de Mézières*. D'autres poèmes tombent au contraire dans l'emphase, par exemple les *Statues de Metz,* Fabert et Ney renversant celle de Fritz de son piédestal; les *Anges de la patrie*, c'est à dire les femmes, que l'auteur se fait un honneur de chanter; des poèmes consacrés, l'un au *Souvenir*, l'autre à l'*Avenir*, mais également confus et outrés; la *Mort de Julia,* la fille de Lamartine, mais qui, n'en déplaise à l'auteur, n'était point la fille d'Elvire; enfin, une *Illustration ardennaise,* Chanzy, qui méritait un meilleur panégyrique.

Un poète patriote, dans une satire d'une violence parfois éloquente, intitulée : *Vingt ans après, 1872-1892,*

Digitized by Google

maudit l'homme néfaste qui, après avoir fait verser tant de sang, est tombé dans la disgrâce de son maître et de l'opinion. L'Académie n'a pas cru devoir le suivre dans sa poétique malédiction.

Trois concurrents ont surtout arrêté notre attention et nos suffrages. L'un célèbre *Moïse*, la plus noble figure de l'Ancien Testament, ce législateur, ce thaumaturge incomparable qui, pendant quarante années, fut l'interprète et le confident du Très-Haut. La pièce se recommande par un plan bien tracé, un style soutenu, quoiqu'il manque un peu d'éclat, et par une belle vision prophétique de l'avenir. La faute de Moïse est assez mal présentée, la conclusion brusque et écourtée ; les grandes choses opérées par Moïse sont parfois décrites avec une banalité presque triviale :

Quel est donc ce vieillard, là-haut sur le rocher ?
On dirait d'un vaisseau le vigilant nocher
Qui scrute la plaine ondulée.
On croirait voir aussi l'aigle altier des déserts
Qui guette pour ses fils, rois affamés des airs,
Leur proie au fond de la vallée.
. . . . . .

Du peuple d'Israël cet homme est le pasteur ;
Plus grand que tous les rois, il est législateur,
Il est thaumaturge et prophète :
Il répartit de Dieu les bénédictions ;
Et c'est sa main qui donne un sort aux nations
Avec un coup de sa baguette.

Ce coup de baguette nous a paru manquer de dignité.

L'Académie décerne une médaille de bronze à M. l'abbé Peters.

Un autre poète nous transporte sur le fleuve de la vie, orné de rivages variés et séducteurs. Mais en vain voudrait-on aborder aux lieux embellis par l'amour, la

Digitized by Google

richesse ou les honneurs. Un spectre impérieux s'y oppose, et la barque vient échouer enfin aux rives désolées de la mort. Ces différentes scènes sont décrites en vers agréables et harmonieux ; peut-être la peinture de l'amour manque-t-elle de réserve et de distinction? Mais le défaut capital du poème est de feindre que l'on n'aborde à aucun de ces rivages et qu'on se borne à les admirer de loin ; ensuite, c'est de supposer que le but du voyage est uniquement la mort, et non point un port magnifique et désirable.

L'Académie, considérant les heureux détails de cette allégorie, accorde une médaille d'argent à l'auteur, M. Camille Schwingrouber.

Voici un fragment de ce poème :

Nous arrivons enfin dans une ville immense.
Tout autour de nous s'ouvre un forum merveilleux
Qu'emplit en ce moment un peuple tout joyeux.
Et de ces flots humains jusqu'aux lointains portiques
S'élevaient des clameurs, des bravos frénétiques.

L'on acclamait ainsi quelques prédestinés
Au front ceint de lauriers, aux yeux illuminés,
Qui, lyre en main, chantaient la nature infinie,
Captivant tous les cœurs par leur douce harmonie.
Le peuple, ému, charmé, redoublant ses bravos,
Leur préparait encor des triomphes nouveaux,
Et jetait sur leurs pas des lys et des verveines.

Ce spectacle enivrant mit la fièvre en mes veines.
Je regardai le spectre. Abordons en ces lieux,
Lui dis-je en frémissant, des éclairs dans les yeux ;
Ainsi que ces élus, je fais parler la lyre ;
Dans les livres obscurs du destin je sais lire :
Comme eux je sais aussi d'ineffables chansons
Qui font s'éclairer l'âme ou donnent des frissons.
Comme eux je sens en moi palpiter tout un monde ;
Je plane dans l'azur où la voix des dieux gronde ;
Je suis poète aussi : les hommes m'entendront.

Digitized by Google

Nous avons reçu une *mosaïque de quatorze sonnets* d'un genre varié et d'un mérite inégal ; presque tous se recommandent par la distinction et l'originalité. Si le sonnet est un poème d'une forme un peu étroite et convenue, qui se refuse à des élans larges et enthousiastes, lorsque le cadre en est bien rempli, il plaît par l'artifice même de la versification, et par la concentration d'une pensée forte ou mélancolique en termes justes et choisis. L'auteur sait développer son thème et aboutir à un trait final qui laisse dans l'âme une impression plus ou moins profonde. Nous citerons un de ces sonnets plein d'humour et d'une douce et saine philosophie :

LES CHEVAUX DE BOIS

C'est la fête au village, et la foule se presse
Vers les chevaux de bois virant les pieds en l'air :
Les uns sont mouchetés ainsi qu'une tigresse,
Les autres couleur d'ocre ou de chocolat clair.

D'un éperon absent, les bambins en liesse
Talonnent leur coursier, plus fiers qu'Abd-el-Kader,
Et mainte Margot prend des poses de duchesse
Assise en son panier filant comme l'éclair.

Pendant que râle et geint l'orgue de barbarie
Et que le carrousel sur sa charpente crie,
A travers le damas des rideaux lézardés,

On aperçoit au fond de l'horrible machine,
Haletant sous les coups qui zèbrent son échine,
Un vieux et vrai cheval tournant les yeux bandés.

C'est ainsi que souvent une joie fausse ou grossière est achetée au prix de sueurs et de larmes trop véritables.

L'Académie décerne à l'auteur, M. Mercier, une médaille d'or de cent francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
EXPLORATEURS DE L'AFRIQUE

Par M. P. MIEUSSET, Membre correspondant à Besançon

Pièce couronnée et lue à la Séance publique du 6 Juillet 1893

L'Afrique est une terre française.

I

L'Afrique ! Hier, c'était la terre encor sauvage,
Pays sombre, vieux monde aux récits fabuleux,
Dont nul ne connaissait les fleuves merveilleux.
Les vaisseaux n'abordaient qu'en tremblant le rivage ;
Les voyageurs parlaient de Thèbes, de Carthage,
Mais le Sud, disaient-ils, les déserts interdits
Cachent-ils un enfer ou de verts paradis ?
Si c'est l'Éden, qui donc, plus heureux que Moïse,
Ouvrira les trésors de la terre promise,
Et, si c'est un enfer brûlant, horrible à voir,
Gloire à qui le premier lui portera l'espoir !
Mais qui donc osera soulever le mystère
Qui flotte impénétrable autour de cette terre
Dont cent peuples brigands défendent les accès ?
Qui ? — Vous, Européens, et vous surtout, Français !

II

Les Sphinx gardaient le Nil depuis les anciens âges ;
Des forêts de roseaux fermaient ses marécages
Où l'inconnu régnait encor ;
O Speke, quel triomphe enivra ton génie
Lorsque tu descendis sur ta barque bénie
Le fleuve immense aux vagues d'or !

Digitized by Google

Le Zambèze roulait ses eaux immaculées
Et reflétait encor dans ses vertes vallées
L'éclat du monde nouveau-né,
Aucun blanc n'avait vu ses cascades étranges
Et leurs bords enchanteurs, séjour digne des anges,
Son lit d'arcs-en-ciel couronné.

O pitié ! là vivaient des races dégradées,
Les Boschimans, n'ayant que des lueurs d'idées,
Sans cœur, sans amour paternel ;
Livingstone paraît ! Sa douceur les attire,
Il les éclaire aux bords du fleuve et leur fait dire
Un premier hymne à l'Éternel.

Parmi les bananiers, les palmiers, les lianes,
Sur les bords des grands lacs passaient en caravanes
Buffles, girafes, éléphants ;
Là, le Congo, sortant de ses vertes pelouses,
Promenait la fraîcheur de ses ondes jalouses
Sous l'azur des cieux étouffants.

Stanley descend son cours, perce les forêts vierges,
Massacre les brigands farouches de ses berges,
Noirs guerriers, hordes de l'enfer ;
Deux ans il suit le fleuve ; il tourne ses cascades,
Et, triomphant partout des sombres embuscades,
S'écrie enfin : « La mer ! la mer ! »

Trivier part ; sans combat l'Afrique est traversée.
Explorateurs français, chantez votre odyssée !
Caillié, Duveyrier et Largeau,
Dites les oasis du centre de l'Afrique,
Ouvrez-nous le Soudan ! Est-ce un pays féerique ?
Pour nous n'est-ce pas un tombeau ?

Digitized by Google

III

— L'Afrique est la terre choisie
Aux trésors longtemps ignorés ;
Elle a, riche sœur de l'Asie,
Des printemps pleins de poésie,
Des étés bleus aux fruits dorés.

Au delà des déserts stériles
Brûlés par les feux du soleil,
Elle a des blés, des champs fertiles,
De grands fleuves, de fraîches îles,
Des monts neigeux, un ciel vermeil.

Quel heureux pays à l'aurore !
Giraud, peins-nous ses lacs fleuris,
Si riants quand l'aube décore
Leur grève embaumée ou sonore.
Quels édens dont on est surpris !

Qu'ils sont beaux à l'heure bénie
Où luit l'astre au front argenté,
Lorsque sous la voûte infinie
S'éveille l'étrange harmonie
Des danses par les soirs d'été !

IV

Mais c'est aussi dans ses ténèbres
Un pays d'horreur où trône la Mort ;
Le vampire vole en ses bois funèbres,
La fièvre aux bords de ses lacs dort.

C'est le pays de la panthère,
Du tigre que le sang altère,
Du crocodile et du lion ;

Digitized by Google

L'esclavage y règne, et la guerre
Pour lui dépeuple cette terre
Du couchant au septentrion.

Est-il donc vrai, Lavigerie,
Qu'un tas d'ossements borde les sentiers ?
Parlez, voyageurs ! — Oui, l'ogre en furie
Mange les nègres par milliers.

Jamais Moloch, le Dieu sauvage,
Vit-il son autel à Carthage
De tant de flots de sang rougi
Et paré d'autant de victimes
Qu'on en jette dans vos abîmes,
Abomey, Karthoum, Oudjiji !

Sa faim n'est jamais apaisée ;
Ses limiers pour lui chassent en tout temps ;
Cette chasse à l'homme est organisée
Par les rois noirs et les sultans.

Il aime à voir sous les tropiques
Fourmiller les lances, les piques,
Autour des paisibles hameaux ;
Il les attaque avant l'aurore
Et, tandis que tout dort encore,
Tigre, il bondit sur les agneaux.

Où vont-ils, ces pauvres esclaves,
Loin du sol natal, sous le dur soleil ?
— Ils vont loin, bien loin, et chargés d'entraves :
Que d'affreuses nuits sans sommeil !

Malheur aux captives lassées
S'arrêtant parfois harassées,
Pâles, avant la fin du jour !
Un négrier à coups de barre
Les abat d'une main barbare
Et les laisse en proie au vautour.

Digitized by Google

Noirs parias, votre agonie
Va faire surgir des vengeurs
Prêts à briser la tyrannie
Des bourreaux, des vils égorgeurs.
L'astre de Bethléem se lève
Sur l'Afrique où règne le glaive,
Où le Coran dit : Enchaînez !
Pour lui la traite est légitime :
Non, non, l'esclavage est un crime,
Le vrai Dieu dit à tous : Aimez !

V

Honneur à toi d'abord, France, qui la première
Avec Yusuf, Bugeaud, Chanzy, Lamoricière,
Chassa d'Alger le vil vautour ;
A toi qui sur l'Atlas portas tes pas agiles,
Soumettant par l'épée Arabes et Kabyles,
Puis les conquérant par l'amour !

En avant, voyageurs ! Courage à vos phalanges
Explorant à travers les sables ou les fanges
Le Sénégal, fleuve de l'or,
Le Niger, fleuve noir, et l'Égypte sacrée,
Et le désert brûlant et nu, fauve contrée
Où le Touat résiste encor !

Pères Blancs et soldats, lumineuse pléiade !
Sous le même drapeau marchez à la croisade ;
Allez ! les chemins sont ouverts ;
En vain du Sahara le sang rougit la route,
Say, Soleillet, Foureau, sauront coûte que coûte
Forcer les portes des déserts.

Flatters, Palat, Crampel, tombent, nobles victimes !
Ils meurent pour la France en leurs élans sublimes,
Mais leurs frères les vengeront;

Digitized by Google

Ils jalonnent déjà les routes des vallées,
Demain des Touaregs les peuplades voilées
Dans leurs oasis céderont.

O triomphe ! Archinard, Galliéni, Faidherbe,
Ont des rois du Soudan brisé l'orgueil superbe.
Foureau, Monteil, Maistre, Mizon,
Marchent vers le lac Tchad. Partout naît l'espérance,
Et, comme un astre ami, l'étoile de la France
Brille, bénie, à l'horizon.

Au Niger, au Congo, le drapeau tricolore
Flotte, près de la croix, aux clartés de l'aurore;
Binger dans l'ouest est fêté ;
Brazza voit cent tribus, fugitives naguère,
L'acclamer, et sa gloire est d'enterrer la guerre
En chantant : Paix et Liberté !

Surgissez, ô héros ! bénis par Léon Treize,
Allez porter la paix de l'Atlas au Zambèze
Et que le Ciel guide vos pas !
Allez, savants, dont le génie et les études
Changeront en édens les mornes solitudes !
Mais combien ne reviendront pas !...

Demain, quand la vapeur sillonnera les plaines ;
Quand tous les fils de Cham, délivrés de leurs chaînes,
Du Christ verront briller la loi ;
Quand parmi les épis naîtront les métropoles
Avec leurs hôpitaux, leurs clochers, leurs écoles,
O libre Afrique, souviens-toi !

Souviens-toi des grands cœurs, généreuse milice,
Qui sont allés verser leur sang pour la justice
Jusque dans tes déserts en feu ;
Souviens-toi de l'Europe et surtout de la France,
Et, dans un chant d'amour et de reconnaissance,
Dis : Gloire aux morts ! et gloire à Dieu !

Digitized by Google

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 6 Juillet 1893

POÉSIE

1. — Le prix est décerné à M. P. Mieusset, lauréat de précédents concours, à Besançon, pour sa pièce : *Les Explorateurs français de l'Afrique.*

2. — Une médaille d'or à M. L. Mercier, lauréat de précédents concours, à Besançon, pour sa pièce : *Mosaïque de sonnets.*

3. — Une médaille d'argent à M. Camille Schwingrouber, lauréat d'un précédent concours, à Reims, pour sa pièce : *Sur le Fleuve.*

4. — Une médaille de bronze à M. l'abbé Peters, vicaire à Sainte-Geneviève de Reims, pour sa pièce : *Moïse.*

HISTOIRE

1. — Le prix est décerné à M. l'abbé Péchenart, curé de Sillery, pour sa monographie de cette commune.

2. — Une médaille d'argent de première classe à M. Th. Rémond, directeur d'école primaire à Reims, précédemment à Boult-sur-Suippe, pour sa monographie de cette commune.

3. — Une médaille d'argent à M. l'abbé Antoine, curé de Vireux-Molhain, pour sa monographie de Molhain.

Digitized by Google

4. — Une médaille de vermeil à M. Stéphen Léroy, professeur d'histoire au collège de Gray, pour ses études sur l'*Affaire du comte de Soissons* et sur la *Maison de Bouillon*. (Hors concours.)

ART & INDUSTRIE

1. — Une médaille d'or à M. Julien Lepage, architecte à Reims, pour ses grands dessins de reconstitution archéologique de l'église Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

du Jeudi 6 Juillet 1893

PROGRAMME

1. Discours d'ouverture, par Mgr PÉCHENARD, Président.
2. Compte rendu des Travaux de l'année, par M. H. JADART, Secrétaire général.

Chœur : *Fleurs de Mai,* de Mendelssohn, exécuté par les Élèves de la Maîtrise, sous la direction de M. P. DAZY.

3. Rapport sur le Concours d'histoire, par M. L. DEMAISON, Secrétaire Archiviste.
4. Rapport sur le Concours de poésie, par M. Pr. SOULLIÉ, Membre titulaire.

Chœur : *L'Alouette,* de L. Roques, par les mêmes.

5. *Les Explorateurs français de l'Afrique,* par M. P. MIEUSSET, Lauréat du Concours et Membre correspondant.
6. Proclamation des Prix et Médailles.

Chœur : *La Chanson du Rouet,* de Mendelssohn, par les mêmes.

Il y aura exposition des grands Dessins de restitution archéologique de l'*Église Saint-Nicaise*, par M. Julien LEPAGE, ainsi que de Plans et Portraits relatifs à l'*Histoire de Sillery.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS

POUR LES ANNÉES 1894 & 1895

PRIX A DÉCERNER EN 1894

HISTOIRE

Histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Rechercher son origine; retracer sa vie politique et son administration, son influence, ses largesses aux pauvres et aux églises; apprécier l'essor des lettres et des arts sous son pontificat (1508-1532).

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

LITTÉRATURE

Étude sur la vie et les ouvrages d'Eugène Géruzez, né à Reims en 1799, professeur d'éloquence française à la Sorbonne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Étudier l'état des logements ouvriers à Reims et aux environs, indiquer les progrès réalisés et les améliorations possibles.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Digitized by Google

SCIENCES

Étude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle, intéressant particulièrement l'industrie, le commerce, ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

—

POÉSIE

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à la meilleure pièce de vers sur *la Conversion de Clovis et des Francs.*

Ce sujet devra être traité en vue de la célébration à Reims, en 1896, du quatorzième centenaire du Baptême de Clovis.

Des médailles pourront être, en outre, décernées aux meilleures pièces sur des sujets au choix des concurrents.

PRIX A DÉCERNER EN 1895

—

HISTOIRE

Histoire du Collège de Reims, fondé par Guy de Roye en l'Université de Paris ; son existence jusqu'au XVIIIe siècle.

Les documents pour cette étude se trouvent aux Archives nationales et aux Archives de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, en ce qui con-

Digitized by Google

cerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1894,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 21 Juillet 1893.

Le Secrétaire général,

H. Jadart,

15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

V. Duchataux.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 21 JUILLET 1893

BUREAU POUR L'ANNÉE 1892-93

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM.	L. Péchenard.
Vice-Présidents successifs		Plançon. Duchataux.
Secrétaire général		H. Jadart.
Secrétaire archiviste		L. Demaison.
Trésorier		A. Mennesson.
Membres du Conseil d'administration		H. Paris. A. Decès. Piéton.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1893-94

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM.	V. Duchataux.
Vice-Président		A. Benoist.
Secrétaire général		H. Jadart.
Secrétaire archiviste		L. Demaison.
Trésorier		Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration		A. Decès. Piéton. L. Péchenard.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES PAR RANG D'ANCIENNETE

MM.

1847. Paris (H.), avocat, ancien maire de Reims.
1853. Soullié (Pr.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.
1853. Mennesson (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
1855. Piéton (F.), avocat.
1857. Givelet (Ch.), associé de la Société des Antiquaires de France.
1860. Thomas, député, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Luton (⊗ I.), directeur de l'École préparatoire de médecine.
1862. Doyen (O.) (✻ ⊗ A.), ancien maire de Reims, prof. hon. à l'École préparatoire de médecine.
1862. Coze (E.), directeur de l'Usine à gaz.
1863. Lantiome, avocat.
1864. Cerf (l'abbé), chanoine titulaire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1865. Duchataux (V.), avocat.
1866. Gosset (Alph.) (⊗ A.), architecte.
1870. Diancourt (✻ ⊗ A.), ancien maire de Reims, sénateur de la Marne.
1873. Butot (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques.
1873. Werlé (le comte A.), nég. en vins de Champagne.
1876. Le cardinal Langénieux (✻), archevêque de Reims.
1876. Jullien (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Péchenard (P.-L.), docteur ès-lettres, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse.

Digitized by Google

1877. Demaison (L.) (⊗ A.), conservateur adjoint des Archives de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1878. Jadart (H.) (⊗ A.), conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1880. Douce (P.), notaire.

1881. Brissart (A.), avocat.

1881. Benoist (A.), manufacturier, ancien élève de l'École Polytechnique.

1882. Maldan (Th.), vice-président du Comice agricole.

1882. Lamy (Ed.), architecte.

1883. Michaut (H.), ing. ord. des Ponts et Chaussées.

1884. Givelet (H.), propriétaire.

1884. Decès (A.) (✻ ⊗ I.), professeur à l'École préparatoire de médecine.

1884. Jolicœur (H.) (✻ ⊗ A.), professeur à l'École préparatoire de médecine, conseiller général.

1885. Guelliot (O.), docteur en médecine.

1887. Henrot (H.) (✻ ⊗ I.), maire de Reims, professeur à l'École préparatoire de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.

1889. Cauly (E.), vicaire général du diocèse, prot. apost.

1889. Colleville, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine de Reims.

1889. Brunette (E.) (⊗ I.), architecte de la Ville.

1889. Henriot (P.) (✻), ingénieur au corps des Mines.

1890. Dauphinot (Ad.) (✻), ancien président de la Société des Amis des Arts.

1890. Compant (l'abbé), vicaire général du diocèse.

1890. Bagneris (E.) (⊗ A.), docteur en médecine, agrégé des Facultés.

1890. Tissier, professeur agrégé de physique au Lycée.

Digitized by Google

1890. Broyé (l'abbé), aumônier du Lycée.
1892. Lefort (Alfred), notaire.
1892. Thirion (⊗ A.), prof. agrégé d'histoire au Lycée.
1893. Morel (L.) (⊗ I.), receveur des finances en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1893. Bazin (H.) (⊗ I.), proviseur du Lycée.

Membres honoraires élus pendant l'année 1892-93

MM. le Commandeur J.-B. de Rossi, à Rome.
Émile Senart, membre de l'Institut, à Paris.
A. Plançon, proviseur du lycée de Vanves.

Membres correspondants élus pendant l'année 1892-93

MM. Arnould (L.), maître de conférences, à Poitiers.
Balteau, professeur d'histoire, au Lycée de Reims.
Bosteaux (Ch.), archéologue, à Cernay-lès-Reims.
Boyron (le Dr), à Amagne (Ardennes).
Cizel (l'abbé), à Navenne (Haute-Saône).
Duméril (P), ancien magistrat, à Versailles.
Irroy (Ernest), à Reims.
Le Grand (L.), archiviste aux Archives nationales.
Legras, supérieur du Prieuré de Binson (Marne).
Noel (Dom), religieux bénédictin, à Solesmes.
Puiseux (l'abbé), aumônier du collège de Châlons.
Tanouarn (Alfred de), à Paris.
Tisserand (Clovis), à Rethel.
Tronson du Coudray, inspecteur général des Finances, à Paris.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1892-93

I. — Ouvrages publiés par les Membres de l'Académie.

H. Rouy..... *Sedan à vol d'oiseau en mars 1883. — Guerre et siège de Jametz, 1587-1589. — Bataille de Douzy, 4 avril 1588.*

— *Histoire des Frères des Écoles chrétiennes à Sedan, 1761-1891.*

H. Jadart..... *Dom Marlot,* 1892.

— *Les inscriptions de l'église de Mézières,* 1892.

H. Jadart et L. Demaison. *Les reliquaires de l'église de Murtin* (Ardennes), br. in-8°.

Ch. Givelet..... *Notice biographique sur L. S. Fanart.*

L. Guibert..... *Les manuscrits du Séminaire de Limoges.*

— *De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique,* in-8°.

Baron J. de Baye..... .. *Carreaux vernissés de Sézanne.*

— *Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie,* in-8°.

— *Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou en 1892,* br. in-8°.

J.-B. Buzy..... *Souvenir et Adieu. — Antiquités religieuses et profanes, scènes historiques et légendaires,* 1892, in-8°.

Pr. Soullié..... *Sentences et proverbes,* in-12.

Arsène Thévenot..... *Ernest Millot, négociant, explorateur et conférencier, 1836-1891. — Jean Dupuys. — L'expédition du Fleuve-Rouge,* in-8°.

Ch. Cerf..... ..... *Description des tableaux de la chapelle des Frères,* br. in-8°.

— *Notice sur l'abbé P. N. Anot,* br. in-8°.

L. de Berluc-Perussis. *Le protestantisme à Forcalquier. — Mémorial inédit d'Antoine Gassaud,* in-8°.

Digitized by Google

H. LORIQUET..... *La bibliothèque de la Collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune à la fin du XIIIe siècle*, in-4°.

— *Le trésor de Notre-Dame d'Arras*, in-4°.

H. BAZIN..... *Villes antiques. — Vienne et Lyon gallo-romains*, in-8°.

— *Nîmes gallo-romain*, in-8°.

— *La République des Lacédémoniens de Xénophon*, in-8°.

P.-L. PÉCHENARD..... *Bénédiction de l'église Saint-Jean-Baptiste à Reims, 19 mars 1893. Discours inaugural*, in-8°.

L. ARNOULD..... *Anecdotes inédites sur Malherbe.— Supp. de la vie de Malherbe*, par RACAN, in-8°.

L'abbé Et. GEORGES..... *Préliminaires de la Révolution française dans l'Aube, d'après des documents inédits ou rares, 1780-1789*, in-8°.

J. BERTHELÉ..... *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de* M. J. MARCHAL.

E. CHEYSSON..... *Le foyer coopératif et l'assurance en cas de décès du coopérateur.* — Rapport sur la *Pierre du Foyer*, société coopérative de construction à Marseille, 1892, in-8°.

— *Les Caisses régionales de prévoyance.* Observations présentées devant le Congrès des sociétés savantes, le 30 mai 1890, in-8°.

— *L'internationalisme dans les questions sociales*, in-8°.

— *L'affaiblissement de la natalité française, ses causes, ses remèdes*, in-8°.

— *Trois lois récentes sur les habitations ouvrières en Belgique, en Angleterre et en Autriche*, in-8°.

— *Les questions ouvrières. — Conférences à l'École libre des sciences politiques. — Conférence d'ouverture du 12 janvier 1892*, in-8°.

— *Le Congrès des accidents de Berne*, in-8°.

— *Exposition universelle de 1889.— Rapport du jury international. Économie sociale, section XIV (Institutions patronales). — Rapport de M. E. Cheysson*, in-4°.

Digitized by Google

Ul. CHEVALLIER..... *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier et chronique de Saint-Pierre du Puy. — Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial*, gr. in-8°.

M. PROU..... *Introduction au Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, in-8°.

F. MOREAU..... *Supplément à l'Album Caranda.*—1re partie du fasc. : *Les fouilles aux grévières de Ciry-Salsogne.* — 2e partie : *Les fouilles de 1892 à Nanteuil N. D. et dans le parc du château de Fère-en-Tardenois.*

R. DE LASTEYRIE et E. LEFÈVRE-PONTALIS. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France*, t. II, 3e livraison.

Aug. NICAISE..... *La sépulture gauloise de Dommartin-Lettrée* (Marne). — *Études sur les armes défensives et offensives des Gaulois de la région de l'Est.*

BOSTEAUX-PARIS..... *Association française de l'avancement des sciences. — Congrès de Pau, 1892. — Résultats de fouilles aux environs de Reims.*

Dr G. COLLEVILLE..... *Quelques remarques sur les injections séquardiennes.*

PÉLICIER..... *Inventaire sommaire des Archives de la Marne*, in-4°.—*Inventaire sommaire des Archives communales de Châlons.* in-4°.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique. — Hommages divers et journaux.

Journal des Savants, in-4°.

Revue des Travaux scientifiques, tome XII, nos 2 à 9.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletin, 1892, janvier à février, 2 ex. ; mars à avril, 2 ex. ; 1er et 2e fasc., avril à juillet ; 3e fasc. juillet à décembre ; 1893, janvier à juin.

Société d'anthropologie de Paris. Mémoires, 2e série, tome IV, 4e fasc.

Bulletin de l'Association philotechnique, 1892, août, novembre, décembre; 1893, janvier à avril.

Union médicale du Nord-Est, 1892, nos 7 à 12 ; 1893, nos 1 à 6.

Digitized by Google

Les chartes de S. Bertin, par M. l'abbé Daniel HAIGNERÉ, tome III, 1er fasc.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1892.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1891, nos 2, 3 et 4; 1892, nos 1 à 4.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, 1892, nos 1 et 2.

Société d'émulation du Bourbonnais. Bulletin-Revue, octobre 1892.

Société de médecine légale de France. Bulletin, tome XII, 1re partie.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique... du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 1892, janvier à décembre.

Fédération archéologique et historique de Belgique. 7e session. Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891. — Compte-rendu par P. SAINTENOY et le Dr V. JACQUES.

Documents inédits sur l'histoire de France. Chroniques d'Amadi et de Stramballdi, 2e partie, 1893.

Journal d'hygiène, 1892, juillet à décembre; 1893, janvier à juillet.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, nos 1 et 2, Procès-verbaux; nos 1, 2 et 3, Travaux.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, 1891-1892.

Bulletin administratif de la ville de Reims, 1892, 10e supplément.

Procès-verbaux du Conseil général de la Marne, 1892, session d'août; 1893, session d'avril.

Comité archéol. de Senlis, Comptes rendus et mémoires, tome VI, 1891.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 19e année, 1892, mai à décembre, 4 livr.; 1893, janvier à avril.

Revue bleue, 7 janvier 1893.

Programme de la Société batave de Rotterdam, 1892.

Distribution des prix de vertu au grand Théâtre, le 18 décembre 1892, sous la présidence de M. Léon SAY, député, br. in-8°.

Souvenir du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Moscou, 1892.

Biographie de M. Loth.

L'acceptation du testament de Charles II, roi d'Espagne, par Louis XIV. (Extrait de l'ouvrage de A. LEGRELLE.)

La Laponie, par N. KHAROUSINE, gr. in-4°.

Paris-Province, Revue mensuelle n° 5, mai 1893.

Mélusine. — Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, tome VI, 1893.

Union centrale des Arts décoratifs, Concours de 1893.

Les Juifs et l'antisémitisme. — Israël chez les nations, par A. LEROY-BEAULIEU, 1893.

Catalogue des orthoptères des environs de Reims, par Ad. BELLEVOYE, br. in-8°.

Digitized by Google

Annales de l'électro-homéopathie et d'hygiène, n° 7, juillet 1893, Genève.

Société de secours des amis des sciences. Compte rendu des 31e et 32e exercices. — Séance publique du 9 juin 1892.

Congrès archéologique de France. — 56e session, à Évreux en 1889. — 57e session, à Brive en 1890.

Société d'anthropologie de Paris. — Catalogue de la Bibliothèque, 1re et 2e partie, 2 vol.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — Thèses pour le doctorat en médecine présentées en 1891, 14 fasc. in-4° et table des thèses, 3e série 1884-1891, 1er fasc., in-4°.

École supérieure de pharmacie de Montpellier. — Programme des produits chimiques et pharmaceutiques préparés dans le laboratoire de l'École en 1891, 16 fasc. in-4°.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. VI, 1re livr., Louvain, 1890.

La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé, par H. Didio, 1892, in-8°.

Bulletin de statistique et de législation comparée, avril 1882, envoi de M. Tronson du Coudray *(sur le droit de marché).*

Révélations de la Sœur Mechtilde (de Magdebourg). — Trad. en français par les Bénédictins de Solesmes, 2 vol. in-12.

Le latin dans la langue française, par M. Michelin-Tronson du Coudray, in-8°.

Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. Ier, 2e, 3e et 4e livr.

Œuvres de Mlle Sophie Manéglier :

Poésies chrétiennes, suivies de 3 pièces de poésies diverses, et d'un éloge de Racine, br. in-8°.

Fables, in-8°.

Poésies diverses, suivies d'opuscules sur la poésie, in-8°.

Comédies en proses et en vers, in-8°.

Pensées morales et philosophiques, in-8°.

Contributions to the Annals of medical progress and medical education in the United States, by J. M. Toner, 1874.

The World's Congress auxiliary of the World's Columbian Exposition of 1893.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1892, nos 1, 2.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. — Le Clergé de l'église d'Amiens en 1789.*

Digitized by Google

ANGERS. — *Bulletin de la Société industrielle et agricole,* 1890, 1er et 2e trimestres; 1891, 1er et 2e trimestres.

— *Mémoires de la Société nationale,* 1892, tome VI.

ARRAS. — *Mémoires de l'Académie,* 2e série, tome XXIII.

AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne,* tome XIX, 1891.

AVIGNON. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1892, 2e, 3e et 4e trimestres; 1893, 1er trim.

BEAUVAIS. — *Mém. de la Société académique de l'Oise,* t. XIV, 3e partie.

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique,* t. XV, 2e livraison.

BOULOGNE. — *Bulletin de la Société d'agriculture,* 1892, juin à décembre; 1893, janvier à mai.

CAEN. — *Bulletin de la Société des Beaux-Arts,* 8e vol., 4e cahier.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts,* 1891, 1re et 2e partie.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie.*

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne;* 1891, nos 1 à 10 (comptes).

— *Mémoires de l'Académie,* 2e série, 4e fasc.; *Saint Amable, sa vie, son église, son culte,* par L. BERNET-ROLLANDE, 1891.

COMPIÈGNE. — *Bulletin de la Société historique.* — *Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne,* 1869-1874, in-8°.

DIJON. — *Mémoires de l'Académie,* 1892.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise,* 1889, 1890, 1891, 26e volume.

ELBEUF. — *Société industrielle,* année 1892.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture,* 1892, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre; 1893, janvier à juin.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges,* 1892.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique du Gâtinais,* 1892, 1er, 2e et 3e trimestre.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse,* 2e série, tome II, 2e bulletin.

HIPPONE. — Réunions, 1892, feuille 4; Bulletin n° 25.

IÉNA. — *Zeitschrift des vereins für Thüringische geschichte und Altertumskunde neve folge. — Achter Band,* in-8°, 1892.

— *Thuringische Geschichtsquellen neve folge. — Zweiter Band,* in-8°, 1892.

LA ROCHELLE. — *Société des Sciences naturelles. Annales,* 1891.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise,* 1892, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

LYON. — *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique,* 1886-1890.

Digitized by Google

MACON. — *Annales de l'Académie*, 2e série, tome IX, 1892.
MARSEILLE. — *Bulletin de la Société scientifique Flammarion*, 1891.
NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, tome XIX, 4e liv. — *Rapport sur la situation de la Société en 1890.*
NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1891, 5e série, tome IX.
NANTES. — *Annales de la Société académique*, 1892, 1er et 2e semestre.
NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise*, 15e vol., 1er fascicule.
NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique*, tome IV, 1re, 2e et 3e livraison.
ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique*, tome IX, nos 132 à 143 ; 1887-1890, tome X, 1er et 2e trimestre ; 1891-1892, 1er, 3e et 4e trimestre.
— *Mémoires de la Société historique et archéologique* tome XXIV, 1892.
PARIS. — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1890, 6e série, tome Ier.
PERPIGNAN. — *Société agricole et scientifique des Pyrénées-Orientales*, 33e volume, 1892.
POITIERS. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1891, tome XIV ; 1892, tome XV.
— *Bulletin* de la même Société, 1892, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1891, 1er et 2e trimestre ; 1893, 1er trimestre.
ROUEN. — *Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, 1892, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.
SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1891-1892, 1892-1893.
SAINT-OMER. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1892, 2e fascicule et table alphabétique des noms cités dans le tome VIII, 3e fascicule, 4e fascicule ; 1893, 1er fascicule.
— *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXII, 1890-1892.
SENS. — *Société archéologique*, bulletin, tome XV.
SOISSONS. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique*, tome XIX, 2e série, 1888.
TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*, tome XVI, 2e fasc., 1892.
TOULOUSE. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nos 7, 8 et 9 (1891-1892), 3 fascicules. — Séances du 5 avril au 12 juillet 1892.
— *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, 1893.
— *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions*, 1892, tome IV.
TOURNAI. — *Mémoires de la Société historique et littéraire*, tome XXII.
TROYES. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1891.

Digitized by Google

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, 3e série, n° 23, 1892.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts*, 1889-1890.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, july 1890-1891.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge*, vol. XXVIII, gr. in-4°, 1892.

— *Memoirs of the National Academy of sciences*, vol. V, 1891.

— *Notes and observations upon the education of the deaf, with a revised index to education of deaf children*, 1892, in-8°.

— *Smithsonian Report U. S. National Museum*, 1890.

— *The hawks and Owls of the United States in their relation to agriculture*, Bull. n° 3, 1893.

— *Smithsonian meteorological tables*, 1893.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge on the application of interference methods to spectroscopic measurements*, by Albert A. MICHELSON.

— *Bibliography of the Algonquian languages*, by James Constantine PILLING, 1892.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. PIERRE CHARLIER

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

Les obsèques de M. Charlier ont eu lieu le samedi 18 mars 1893, à Boult-sur-Suippe, au milieu d'une grande affluence. Toute la population du pays, les sociétés locales, de nombreuses délégations des communes voisines avaient tenu à accompagner au champ de repos leur excellent concitoyen.

Voici le texte des paroles prononcées par M. Maldan, membre titulaire de l'Académie, au nom du Comice agricole, dont il est le vice-président :

MESSIEURS,

« Le Président du Comice, retenu à son vif regret par une indisposition, m'a prié de dire à sa place un dernier adieu à l'homme de bien, au collègue dévoué que nous perdons aujourd'hui. J'ai accepté cette mission avec d'autant plus d'empressement que je connaissais M. Charlier depuis mon enfance, et que mon père et lui avaient été liés bien longtemps par des sentiments réciproques d'estime et d'affection.

« M. Charlier était un de nos membres fondateurs : il faisait partie des 250 qui, en 1846, constituèrent le Comice de Reims, groupe bien réduit à cette heure, puisqu'il ne compte plus que cinq survivants, dont l'un,

Digitized by Google

l'honorable M. Promsy, appartient également au canton de Bourgogne.

« Ces vétérans de l'agriculture peuvent du moins attester les services que M. Charlier, alors plein d'ardeur et d'espoir dans l'avenir, rendit à cette époque à notre Société. Malheureusement pour nous, il dut nous quitter quelques années plus tard pour s'installer à Paris, où il désirait faire connaître les deux grandes découvertes qui ont rendu son nom illustre dans la science vétérinaire.

« Mais dès qu'il fut rentré au pays natal, il y aura bientôt vingt ans, M. Charlier réclama sa place dans nos rangs et redevint l'un de nos membres les plus zélés. Nommé en 1883 président de la section cantonale de Bourgogne, en remplacement de M. Vanier, il fut toujours d'une assiduité exemplaire à nos réunions, et bien souvent nos visiteurs du dehors furent surpris et charmés de rencontrer, siégeant au bureau de nos séances, le savant dont le nom et les travaux étaient aussi connus à l'étranger qu'à Paris.

« Messieurs, des voix plus autorisées rappelleront l'importance considérable de ses principales découvertes, la *castration des vaches* et la *ferrure périplantaire :* on vantera son grand désintéressement, qui ne lui a jamais permis de chercher la récompense matérielle de ses labeurs; mais je voudrais vous dire, en finissant, un mot de l'homme privé.

« Ce savant, qui fut dans toute la force du terme « le fils de ses œuvres », qui, simple maréchal-ferrant de village, sut, à force d'intelligence, de travail et d'énergie, arriver à faire des études et conquérir dans le monde scientifique une réputation européenne, est toujours resté l'homme le plus simple et le plus modeste. Ni ses

Digitized by Google

légitimes succès, ni sa croix si bien gagnée, ni la juste considération dont il jouissait, n'ont modifié en rien son attitude ou sa manière d'être : lorsque l'heure de la retraite eut sonné, il revint avec sa digne compagne reprendre, sans fracas et sans bruit, sa place au village où il était né, ne songeant qu'à rendre encore service et à obliger autour de lui. Ce sont là, Messieurs, des mérites qu'on doit louer et admirer sans réserve, et dont on ne saurait assez, dans une démocratie comme la nôtre, recommander l'exemple.

« Aussi, cher Monsieur Charlier, c'est le cœur rempli de respect et d'affection que nous venons vous adresser un suprême adieu. Vous avez été bon, modeste et désintéressé ; votre vie a été toute de travail, d'honneur et de dévouement. Maintenant que votre tâche est finie, reposez en paix, votre souvenir restera pieusement gravé dans nos cœurs. »

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

ADRIEN DUCHÉNOY

SA VIE ET SES TRAVAUX
SES SERVICES A LA BIBLIOTHÈQUE, AUX ARCHIVES
ET A L'ACADÉMIE DE REIMS
(1838-1893)

Par HENRI JADART

Conservateur adjoint de la Bibliothèque de Reims
Secrétaire général de l'Académie

REIMS
F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M DCCC XCIII

Digitized by Google

Digitized by Google

AU LECTEUR RÉMOIS

Erat vir ille simplex et rectus.

La vue des beautés de la nature et de l'art, les jouissances littéraires, les découvertes de l'histoire et la connaissance du passé, voilà autant de merveilleuses perspectives pour l'activité de notre intelligence. Mais la vue d'un homme de bien, le commerce quotidien avec lui, l'exemple de sa vertu modeste et pure, voilà qui est mieux encore et satisfait pleinement notre âme, en l'associant au chef-d'œuvre vraiment divin de l'homme. Telle est la satisfaction que j'ai éprouvée, vingt ans durant, dans des relations continues avec l'excellent auxiliaire de la Bibliothèque et de l'Académie de Reims dont nous déplorons tous la fin subite et si prématurée. M. Adrien Duchénoy n'était pas seulement,

Digitized by Google

en effet, le serviable et courageux chercheur que l'on connaît dans les sentiers trop peu battus de l'érudition et de l'histoire locale, c'était aussi l'honnête homme dans la plus haute acception du mot, le citoyen utile, probe et désintéressé, le continuateur des anciennes mœurs dans ce qu'elles ont de plus respectable.

Ce qui faisait son caractère propre, c'est qu'en acquérant le savoir et en élevant sa condition au-dessus de son origine, il avait gardé toute sa simplicité native, on peut le dire, au contact du luxe et des appétits d'une grande ville. Plus que modeste dans ses goûts et ses habitudes personnelles, mais sachant toutefois améliorer son sort par le travail et préparer celui de sa famille dans l'avenir, il n'eut rien à changer aux traditions de son enfance. Il restait heureux dans sa médiocrité, mais étant droit de cœur et vaillant d'esprit, il avait en sa possession le trésor qui constitue la meilleure richesse, le bonheur qui dure toute la vie et au delà.

Avec des qualités naturelles et du talent acquis par le travail à l'égal de bien d'autres, il ne convoitait rien au-dessus de lui ; il sut être très utile

Digitized by Google

au second rang, très respectueux de la direction et des ordres qu'on lui donnait. Il gardait néanmoins toute sa personnalité et une indépendance en rapport avec des convictions aussi sincères que tolérantes, car il mit constamment en pratique ses croyances religieuses sans faiblesse comme sans ostentation. En même temps, il était plein de déférence pour l'autorité, de réserve et de modération à l'égard d'autrui, de retenue dans sa manière de voir, et cependant il était lui-même partout et toujours.

Aussi pourrait-on penser qu'une nature si droite est assez connue et louée par ses actes, et qu'il n'y a rien à ajouter aux témoignages d'estime publique qui éclatèrent spontanément sur la tombe de ce digne serviteur du public. Ce serait vrai sans doute pour le présent, mais il faut garantir sa mémoire contre l'oubli, car tout s'efface en ce monde, et il faut en outre mettre à profit son exemple en le propageant. De même que l'on tirera parti des matériaux historiques recueillis par ses soins en les publiant ou en les consultant, de même nous devons lui susciter des imitateurs en rendant

Digitized by Google

compte de sa vie passée au grand jour, de ses travaux incessants, de ses fonctions diverses, c'est à dire des services qu'il rendit avec autant de loyauté que de désintéressement jusqu'à la fin de sa trop courte existence. C'est pour nous consoler de sa perte que nous cherchons à le faire revivre, et que nous dédions cette notice à sa famille, à ses amis, à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Cormontreuil, le 25 août 1893.

HENRI JADART.

Digitized by Google

ADRIEN DUCHÉNOY

SA VIE ET SES TRAVAUX

SES SERVICES A LA BIBLIOTHÈQUE, AUX ARCHIVES

ET A L'ACADÉMIE DE REIMS

(1835-1893)

I

Origine, Éducation, Débuts (1)

(1835-1858)

Louis-Adrien Duchénoy naquit le 21 octobre 1835 à Haudrecy (Ardennes), village de la vallée de la Sormonne, à deux lieues de Mézières, où ses parents, de fort modeste condition, s'étaient acquis une juste considération par leurs soins attentifs à conserver les traditions d'une race avant tout laborieuse et honorable. Dans la ligne paternelle, on était charpentier de père

(1) Nous avons obtenu de la famille de M. Duchénoy des renseignements aussi précis qu'intéressants sur cette partie de sa vie, ainsi que sur les relations littéraires qu'il se créa plus tard et dont sa correspondance garde l'honorable souvenir.

Digitized by Google

en fils, accoutumé aux rudes travaux accomplis surtout dans la saison rigoureuse, car, en été, tous travaillaient aux champs en exploitant le petit patrimoine. La famille maternelle était composée de laboureurs, et plusieurs d'entre eux cultivaient aussi les lettres, en gardant souvenir des études qu'ils avaient ébauchées avant de manier la charrue. Le grand-père d'Adrien Duchénoy, Simon Paris, après avoir peiné tout le jour dans les champs, se plaisait à réunir autour de lui à la veillée quelques enfants qui se disposaient à entreprendre leurs classes, et à leur expliquer Horace et Virgile. Dans les grands événements de la vie, le bon vieillard aimait à versifier pour exprimer sa joie ou sa douleur. Deux de ses fils entrèrent dans les rangs du clergé rémois, l'un Henri Paris, mort curé de Maubert-Fontaine, auprès duquel Adrien Duchénoy commença ses études, et l'autre, Adrien Paris, mort vicaire de la cathédrale de Reims, que son neveu vient de rejoindre dans la tombe au cimetière du Nord.

L'appui de ces oncles était bien nécessaire au jeune Duchénoy, car, à l'âge de neuf ans, il perdit sa mère d'une façon tragique : elle revenait de Charleville dans son village, quand le cheval renversa la voiture, et dans cet accident la pauvre femme eut la tête écrasée. Dès lors, la vie devint plus dure pour l'orphelin mis de bonne heure à de pénibles travaux, privé des soins maternels et déjà en butte aux difficultés de l'existence. Heureusement, il fut tiré de cette situation précaire, vers l'âge de douze ans, par le frère de sa mère, qui était alors curé dans le voisinage, à Auvillers-les-Forges, et qui, remarquant les goûts de l'enfant pour l'étude, se décida à le prendre avec lui pour entamer ses classes de grammaire. Il avait pour condisciple dans cette pre-

Digitized by Google

mière étape un émule zélé et plein d'avenir (1), mais le souci de l'étude n'absorbait pas tous ses instants, et il devait aider aux travaux du ménage. Il aimait à rappeler plus tard qu'il avait commencé à apprendre par cœur les vers de Virgile à la lueur d'une lanterne, en conduisant de grand matin le linge à la fontaine. Il continua dans les mêmes conditions son apprentissage littéraire à Maubert-Fontaine, entouré d'une sollicitude qui allait porter ses fruits (2).

Après dix-huit mois d'études sérieuses, il entra en troisième au Petit Séminaire de Reims, âgé de dix-sept ans, et s'y montra de suite un élève régulier et laborieux, capable de remporter plusieurs prix de version latine et de vers latins, sans compter quelques succès en versification française. Il suivit ainsi le cours normal des études avec MM. Juillet, Hannesse et Bouché, comme professeurs, et entouré de contemporains tels que MM. Cauly, Collignon et Gillet, avec lesquels il conserva toujours des relations empreintes d'une affectueuse estime. Au moment décisif où l'avenir s'ouvre, il chercha sa voie avec sa franchise naturelle et avec le scrupule le plus louable.

Ne se reconnaissant pas appelé à l'état ecclésiastique, il quitta le Séminaire après trois mois de philosophie, et se rendit à Mézières, dans l'excellent établissement scolaire dirigé si longtemps par MM. Royer frères. Il se présenta, sans doute à la suite d'une préparation hâtive, pour être pourvu d'un brevet dans l'enseignement primaire qu'il n'obtint pas. Découragé par cet échec, il

(1) M. l'abbé Prévoteaux, aujourd'hui chanoine honoraire et directeur de l'Institution Notre-Dame de Rethel.

(2) Il eut alors pour condisciples M. l'abbé Champsaur, aujourd'hui curé de Saint-André de Reims, et MM. Chartier et Carbon.

Digitized by Google

renonça à cette carrière, qui certainement n'était pas la sienne, et, pressé par le besoin de gagner sa vie, il revint à Reims où il fut admis d'emblée à l'École supérieure comme maître d'études. Il était alors dans sa vingt-deuxième année, et il approchait, sans s'en douter, du but final de ses efforts, c'est à dire de l'entrée dans sa véritable vocation. Une circonstance fortuite allait d'ailleurs la lui révéler.

II

Services d'Adrien Duchénoy à la Bibliothèque et aux Archives de Reims

(1858-1893)

Ce fut en 1858, au cours de sa vingt-troisième année, que le futur érudit put enfin trouver sa place et se fixer définitivement. L'honorable M. Auguste Maille, ancien notaire, si apprécié comme homme d'affaires, et, en outre, bibliophile distingué, était alors secrétaire de la mairie de Reims. Il connaissait Adrien Duchénoy par l'excellent témoignage que lui en avait donné son frère, M. le chanoine Maille, ami des abbés Paris, et, de suite, jugeant des services qu'il pouvait rendre dans la voie de l'érudition, il saisit la première occasion pour le faire entrer à la Bibliothèque de la ville.

Cette occasion naquit, pour ainsi dire, en vue du jeune homme qui devait en profiter, et absolument dans le sens de ses aptitudes jusque-là sans emploi. Il s'agissait, en effet, de pourvoir la Bibliothèque d'un employé

Digitized by Google

docile, peu exigeant comme rémunération (1), et capable cependant de devenir, par ses seuls efforts, l'archiviste provisoire du vaste dépôt confié à la garde de la ville de Reims. De concert avec l'administration municipale, que M. Werlé dirigeait à cette époque avec tant d'autorité, le conservateur de la Bibliothèque, du Musée et des Archives, M. Charles Loriquet, surchargé de soins multiples et incessants, cherchait pour ce dernier service un auxiliaire actif qui préparerait les inventaires des fonds départementaux réclamés par le gouvernement. Le ministre aurait voulu obtenir de la ville pour ce poste important la nomination d'un archiviste paléographe sorti de l'École des Chartes, mais le maire et le bibliothécaire crurent suffisant d'y installer un jeune employé, et l'on juge s'ils eurent à cet égard la main heureuse. La Providence les servit à point et à l'heure, mais il fallait garantir l'avenir. Ce ne fut que dix-huit ans plus tard, en 1876, sous l'administration de M. Diancourt, que la ville appela M. Louis Demaison, au sortir de l'École des Chartes, à cette fonction qu'il remplit depuis lors avec tant de zèle, de capacité et de dévouement.

Jusque-là, M. Duchénoy avait suffi à la besogne simultanée d'employé à la Bibliothèque et de gardien des Archives, et ce n'était pas une sinécure que de remplir des devoirs si divers et si nouveaux pour lui. Ce fut, au contraire, une pleine et féconde activité qu'il déploya dans toutes les branches de cette double mission, où le

(1) Adrien Duchénoy entra le 15 mai 1858 à la Bibliothèque, aux appointements modestes de 900 fr., qui restèrent longtemps les siens, et s'élevèrent ensuite à 1,500 fr., à 1,800 fr., puis à 2,000 fr. et enfin à 2,200 fr. dans les dernières années de sa vie, après trente-cinq ans de services.

Digitized by Google

maintenait en haleine la surveillance d'un chef habitué, lui aussi, à l'exactitude, à la correction la plus minutieuse et aux soins des détails comme de l'ensemble. M. Duchénoy fut son collaborateur le plus assidu et le plus utile. Après avoir aidé M. Loriquet pendant vingt-huit ans, il rendit à son successeur, qui avait été aussi son prédécesseur, M. Courmeaux, les mêmes services pendant sept ans.

Il s'adonna en premier lieu et à toutes les époques au service du public, c'est à dire à la recherche, à la communication et au prêt le plus rapide possible des ouvrages demandés. Exact, assidu, obligeant pour tous ceux qui se présentaient, oublieux de lui-même à la minute où sa présence était nécessaire, sa vie et ses habitudes s'étaient totalement concentrées dans ces salles de l'Hôtel de Ville, où il arrivait toujours le premier à dix heures pour n'en sortir qu'à quatre heures, appelé ailleurs par d'autres devoirs (1). C'est en toute justice qu'on a pu dire de lui après sa mort : « Trente-cinq années d'une existence si parfaitement régulière se sont écoulées dans cette magnifique Bibliothèque et dans ses riches Archives : il en avait tenu tous les livres, toutes les liasses, et il en savait le contenu. S'il a pris une large part à la rédaction des catalogues, il était lui-même un catalogue vivant, toujours prêt à donner les plus utiles indications (2). » En effet, « il était

(1) Trois salles de lecture ont été successivement affectées au public depuis l'entrée de M. Duchénoy : celle qui donne sur le grand balcon de la façade, celle qui se trouve dans le pavillon de la rue de Mars, et celle qui ouvre maintenant sur le grand escalier.

(2) Extrait d'une notice écrite avec autant de vérité que de reconnaissance par M. l'abbé Alex. Hannesse, dans le *Bulletin du diocèse de Reims* du 6 mai 1893, p. 212.

Digitized by Google

loin d'appartenir à cette classe si nombreuse des bibliothécaires qui considèrent comme leur appartenant en propre les livres qui leur sont confiés, et ne voient dans les lecteurs que des importuns et des fâcheux ; M. Duchénoy témoignait à tous une bienveillance et une affabilité qui ne se démentaient jamais. Aussi, depuis de nombreuses années qu'il remplissait ses fonctions, avait-il su conquérir l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'approchaient (1) ». Pour arriver à ce résultat de satisfaire équitablement quiconque se présentait, il avait fallu plus que la bonne volonté et l'affabilité naturelles à un esprit bien doué : il avait fallu un travail soutenu dans la confection et le classement des fiches, aussi bien qu'une méthode sûre et persévérante dans le placement des livres. Ce n'est qu'à l'aide d'une mémoire prodigieuse et d'un ordre inexorable que l'on peut devenir en ce genre un utile serviteur du public, et celui-ci n'est pas ingrat quand on se donne à lui avec cette ténacité et ce savoir-faire.

Voilà pour la besogne extérieure et apparente, mais quelle suite d'autres travaux quotidiens à accomplir pour le service intérieur : lettres et documents à transcrire, comptes à préparer et à reviser, fiches à tenir toujours prêtes pour la suite des catalogues. Ceux-là seuls qui sont du métier apprécieront cette somme d'application aussi méritoire qu'elle est parfois fatigante par sa monotonie même. Longtemps on consultera les registres où sa main a tracé, d'une écriture fine et serrée, mais lisible, l'histoire au jour le jour de notre grand dépôt littéraire.

Le Cabinet des manuscrits, mine prodigieusement

(1) Extrait du journal rémois *le Franc-Parleur*, du 4 mai 1893.

Digitized by Google

féconde, de plus de 1,500 volumes, était aussi pour lui un champ d'action des plus laborieux. Il y avait fait un rude apprentissage pour le placement matériel et la régularité à maintenir dans un local exigu, tout en hauteur, où de lourdes reliures sont souvent reléguées dans les rayons les plus élevés. Il y avait à déployer autant de perspicacité d'esprit que d'agilité corporelle, lorsqu'il s'agissait d'y découvrir, perché sur une haute échelle, les textes demandés et d'en descendre les mains pleines pour alimenter une curiosité toujours en éveil. Nous l'avons vu empiler ainsi les in-folio et les in-quarto les uns sur les autres, les transporter et les remettre en place avec la même placidité, lors des visites d'érudits anglais tels que le R^d^ Lewis, d'érudits allemands tels que le Dr Bruno Krusch, de Bénédictins alertes et insatiables comme ceux de Solesmes, en quête de morceaux inédits pour leur Paléographie musicale.

Plusieurs fois, M. Léopold Delisle, si juste appréciateur du mérite, loua la connaissance approfondie que M. Duchénoy s'était faite dans toutes les parties de cette inestimable collection. Selon les instructions de l'inspecteur général des Bibliothèques, M. Ulysse Robert, qui le tenait en haute estime, il avait dû, dans un court espace de temps, en coter et folioter tous les volumes auxquels manquait cette formalité. Ceux qui l'ont vu effectuer, vers 1880, cette opération avec une surprenante rapidité, se rappellent la sueur qui coulait de son front et la tension d'esprit qu'il en ressentait. M. le Dr Adolphe Henrot, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque, en fut si touché qu'il sollicita une rémunération spéciale pour une tâche si habilement accomplie. De son côté, M. Charles Loriquet, chargé de la confection du catalogue des manuscrits, trouvait

Digitized by Google

le plus précieux concours dans l'activité de son infatigable auxiliaire, et ce concours, M. Duchénoy l'a continué avec le même empressement en faveur de M. Henri Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, qui poursuit vaillamment la mission de son père et la mènera promptement à terme, avec une pleine réussite.

Non content de classer, M. Duchénoy avait été appelé à compléter beaucoup d'œuvres manuscrites à l'aide d'originaux conservés ailleurs : c'est ainsi qu'il ajouta d'innombrables pièces aux *Mémoires de Rogier,* d'après les textes de la Bibliothèque nationale. Il confectionna en outre des tables à de nombreux portefeuilles et à divers recueils indigestes, poursuivit celle de Pierre Coquault, et transcrivit les plus curieux mémoires locaux, ainsi que deux célèbres cartulaires, comme nous le verrons plus loin.

Après les manuscrits, les incunables eurent une large place naturellement dans sa sollicitude ; il apporta tous ses soins à faciliter leur catalogue publié en 1889, et il eut la satisfaction d'assister à l'examen que fit des plus précieux Mlle Marie Pellechet, au mois d'août 1892. Il ne vit pas leur installation si opportune dans une vitrine spéciale qu'il avait appelée de tous ses vœux, et qui fut posée peu de temps après sa mort. L'installation du fonds de Champagne, donné par M. Eugène Deullin, occupa aussi beaucoup de ses instants ; ce fut lui qui en prit possession en 1874-75 à Épernay, où un autre Rémois, M. Henri Menu, en avait préparé le classement en vue de notre Bibliothèque (1). Enfin, la bonne tenue

(1) Bibliophile distingué, M. Henri Menu naquit à Reims, où il travailla d'abord dans la librairie de M. Brissart-Binet, et fut

Digitized by Google

du Cabinet de Reims lui tenait également à cœur et lui est redevable de notables améliorations, ainsi que d'une collaboration soutenue dans la publication des trois premiers volumes de son catalogue (1).

Versé dans la confection de tous les catalogues en général, M. Duchénoy avait largement contribué à ceux des *Belles-Lettres*, des *Sciences philosophiques et sociales*, et il n'a pas tenu à lui qu'on n'entamât immédiatement celui des *Arts*, qu'il jugeait indispensable pour le service courant des lecteurs. Il avait une grande netteté de vue et l'esprit de suite indispensable à ces œuvres de longue haleine.

Mais c'est surtout aux Archives que ses efforts furent remarquables, étendus et en dehors des travaux ordinaires. Il s'était trouvé, en y entrant, pris absolument au dépourvu : il devait lire, analyser et classer les documents de tous les âges faisant partie des fonds des anciennes abbayes de Reims. Les ordres ministériels les

ensuite choisi pour bibliothécaire par M. Deullin, puis s'établit libraire à Paris, d'où il revint à Reims pour succéder à M. Duchénoy, le 1er juin 1893.

(1) C'est dans l'avertissement du premier volume de ce catalogue qu'on lit ce juste hommage rendu en 1890 par M. Courmeaux au zèle de M. Duchénoy : « Notre employé, M. Duchénoy, qui, par trente années de bons services, est devenu pour ainsi dire le pilier de la Bibliothèque, s'est chargé de la besogne élémentaire, essentielle, celle qui forme la base même de l'ouvrage et qui engrène et commande toutes les autres : la rédaction des fiches. » (*Catalogue du Cabinet de Reims*, t. Ier, p. 12.) — Ce serait un immense amoncellement que la collection de toutes les fiches qu'a dressées M. Duchénoy pour les catalogues. Il était si exact et si fidèle dans cette partie de sa tâche, qu'à sa mort il laissait un ensemble de 690 fiches, préparées sans relâche depuis trois mois, pour le tome III du *Catalogue du Cabinet de Reims*, et qu'il a ainsi alimenté l'imprimerie durant six mois après son décès.

Digitized by Google

plus pressants exigeaient la rédaction d'un inventaire immédiat de l'énorme contribution enlevée aux Archives départementales de la Marne par M. Louis Paris en 186, et définitivement acquise aux Archives de Reims en 1887. Depuis les travaux de M. Pierre Varin, ces liasses et ces cartulaires étaient restés à peu près en dehors du public lettré et des chercheurs d'histoire locale. On devait leur rouvrir ces trésors d'érudition et leur en faciliter le dépouillement.

Pour y arriver, M. Duchénoy mit à profit les connaissances acquises dans ses études classiques sur la langue latine et l'histoire; il les utilisa dans un labeur aussi acharné que patient sur les documents eux-mêmes, et réussit bientôt à lire et à transcrire très correctement les chartes du moyen âge aussi bien que les écritures, non moins indéchiffrables pour le vulgaire, des XVIe et XVIIe siècles. Alors s'ouvrit pour lui l'immense arsenal des pièes du passé rémois, dont il scruta une à une les séries dans l'ordre de l'inventaire de Le Moine. C'est sur le fonds de l'abbaye de Saint-Remi qu'il exerça notamment sa scrupuleuse curiosité : il joignit aux plus importantes liasses des fiches de renseignements que M. Louis Demaison considère comme les plus sûrs jalons de son examen en vue de la publication de l'inventaire. Le fonds du Chapitre ne lui ouvrit pas de moindres horizons pour l'étude des localités de la région, des mœurs, des coutumes, des lettres, des sciences et des arts (1). La description des monuments de Reims, leur décoration, leur

(1) C'est ainsi que fut découvert et copié par lui l'*Inventaire du mobilier et de la Bibliothèque de Nicolas Colin, trésorier de l'église de Reims, secrétaire du cardinal de Lorraine*, document des plus curieux publié dans la *Revue de Champagne et de Brie* en 1892, et tiré à part en brochure la même année.

Digitized by Google

entretien et leurs réparations successives se trouvaient mis à la portée des historiens par des extraits des archives du Chapitre, des abbayes de Saint-Nicaise, de Saint-Denis, de Saint-Pierre-les-Dames, de Sainte-Claire, etc. L'histoire de l'Université se découvrait dans le fonds du collège des Bons-Enfants, et ainsi de suite pour les anciens établissements de tout ordre et de tout âge. Les copies exécutées par M. Duchénoy pouvaient être certifiées exactes comme celles d'un élève de l'École des Chartes.

Les archives communales n'attirèrent pas moins M. Duchénoy que celles des monastères, et les mentions qu'il tira des registres des Conclusions du Conseil de ville, de l'Échevinage, des anciennes paroisses et des Comptes municipaux, sont innombrables (1). Il les scruta en vue d'éclaircir la vie des artistes rémois, des médecins et des personnages célèbres de toute catégorie, de retracer l'histoire des sacres, des passages royaux, des manufactures, des postes et messageries, etc., etc. (2). Nous serions entraînés bien au delà des limites d'une notice, si nous voulions indiquer tous les dossiers dont il permit la formation. Citons seulement l'immense recueil, aujourd'hui en la possession de M. Henri Loriquet,

(1) Il fut amené, pour faciliter ses recherches, à dresser une table analytique des Conclusions du Conseil de Ville pour les XVIIe et XVIIIe siècles, qui rendra les plus utiles services à tous les chercheurs.

(2) La *Revue de Champagne et de Brie* a publié en 1892 l'ensemble de ses notes sur *Les postes et les messageries à Reims du moyen âge à la fin de l'ancien régime*, dont un tirage à part a été publié en 1893, comme un hommage posthume à la mémoire du vaillant et méthodique chercheur qui n'avait pas voulu les mettre au jour lui-même. Pas un livre ne sortit de ses mains, et il fournit les matériaux d'une centaine.

Digitized by Google

offrant d'inappréciables renseignements sur la multitude des peintres, sculpteurs, artistes en tous genres dont s'enorgueillit la ville de Reims. M. le Dr Maldan et M. le Dr Guelliot n'en ont pas tiré moins de ressources pour la biographie des docteurs rémois. Plus loin, nous retrouverons ces noms en parlant des services qu'il rendit aux particuliers, comme un complément obligé de ceux qu'il rendait à la ville.

C'est qu'en effet, après avoir largement tiré parti des fonds de l'Hôtel de Ville sous l'impulsion de M. Ch. Loriquet, M. Duchénoy passa la revue des archives judiciaires du Palais de Justice, des greffes, et en première ligne des minutiers des notaires de Reims. Les onze études de la ville furent visitées tour à tour, et au moment de sa mort il avait encore à transcrire des actes de l'étude de Me Allais, du plus haut intérêt pour l'histoire de la famille de La Salle.

Aux témoignages de satisfaction maintes fois prodigués à M. Duchénoy par les bibliothécaires successifs comme par les maires et les adjoints de Reims, notamment par MM. Werlé, S. Dauphinot, Diancourt, Ch. Morizet, Ch. Richard, et inscrits sur les registres du Comité d'inspection de la Bibliothèque, nous voulons joindre la haute marque d'approbation et d'estime donnée par M. Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives. En dernier lieu, à la suite de ses tournées de 1887 et de 1890, trouvant que les paroles devenaient insuffisantes, et que tant de travail, accompli pour des gages si modiques, méritait une récompense publique, il proposa au ministre, à deux reprises, M. Duchénoy pour les palmes d'officier d'Académie (1). Qu'im-

(1) Lire dans le registre de correspondance de la Bibliothèque

Digitized by Google

porte si cet homme modeste et dévoué n'a pas obtenu ce titre qu'il ne sollicita jamais, puisqu'il en a été jugé digne et bien au delà par un juge compétent et impartial !

III

Services rendus à l'Académie de Reims
(1867-1893)

Simple employé à la Bibliothèque de la ville, M. Duchénoy devint par la force des choses le fécond auxiliaire de l'Académie de Reims, avec le titre peu ambitieux de greffier ou de copiste. Bien avant qu'il y remplît cette fonction, à laquelle il fut nommé en 1867, il avait déjà fourni aux travailleurs de cette Société des renseignements infinis sur le sujet des recherches de chacun. Les travaux de MM. Louis Paris, Ch. Loriquet, Ed. Henry, Dr Maldan, Ch. Givelet, Cerf, Tourneur, sont remplis de notes et de pièces justificatives apportées spontanément par le discret collaborateur qui allait au devant, pour ainsi dire, des besoins des historiens et des archéologues. Mais une fois admis officiellement au service de la Compagnie, son zèle redoubla et ne se refroidit pas un seul instant pendant les vingt-six années qu'il passa dans son sein. Personne ne nous démentira si nous affirmons qu'il apporta un concours plus empressé et plus fructueux que maint membre titulaire. C'est donc un

de Reims la lettre de M. Ulysse Robert, qui témoigne toute sa prévenante sollicitude, et sa transmission à M. le Maire de Reims par le Bibliothécaire.

Digitized by Google

devoir, aujourd'hui qu'il n'est plus, de mettre en pleine lumière des mérites restés dans l'ombre de sa discrète modestie. C'est ce devoir que nous remplissons en publiant le témoignage d'une légitime gratitude, qui honore en ce cas un corps savant autant que celui qui en est l'objet.

Il est évident que ce que nous louons en M. Duchénoy, c'est quelque chose de plus haut que l'accomplissement du devoir journalier et courant de copiste de l'Académie, qui venait s'ajouter à son labeur déjà si étendu pour une faible rémunération (1). C'est sa participation à la publication des documents inédits tirés de la Bibliothèque de Reims, entreprise par l'Académie dès sa fondation et poursuivie depuis sans relâche (1841-1893). Dès que M. Charles Loriquet, secrétaire général de cette société en même temps que bibliothécaire de la ville, reconnut dans son employé les qualités suffisantes pour continuer la tâche de ses devanciers, il lui confia successivement la copie des *Mémoires de Oudard Coquault*, de *René Bourgeois* et de *Jean Maillefer;* puis, entre temps, celle des *Lettres et Négociations de Claude de Mondoucet*, et enfin celle des *Cartulaires des abbayes de Saint-Nicaise de Reims* et de *Saint-Pierre d'Avenay* (2). En outre, il transcrivit pour M. l'abbé Tourneur l'*Histoire de l'église Saint-Remi,* par D. Chastelain, et tout un *Mar-*

(1) Les gages du copiste ou greffier de l'Académie étaient de 300 fr., puis de 350 fr., et furent portés à 400 fr. lorsque M. Duchénoy eut accompli sa vingt-cinquième année de service.

(2) Sauf les *Mémoires de René Bourgeois* et le *Cartulaire de Saint-Nicaise*, encore inédits, tous ces textes ont été publiés dans les volumes des *Travaux de l'Académie*, avec de nombreuses pièces justificatives, les tables des matières, des noms, etc., etc., dont les épreuves étaient toujours corrigées par M. Duchénoy.

Digitized by Google

tyrologe de la Cathédrale, retrouvé inédit dans ses papiers.

On ne se rend pas compte généralement des mérites d'un bon copiste et de la difficulté qu'il éprouve à fournir une fidèle transcription, non seulement pour des textes du moyen âge, mais parfois davantage pour des documents du XVIe ou du XVIIe siècle. C'est une besogne longue et ingrate, qui demande une attention soutenue, un soin scrupuleux et une connaissance approfondie de l'écriture, de la langue et des usages de chaque époque. Quelle différence avec les travaux de copie opérés machinalement dans les greffes et les études sur des textes modernes ! Il faut pour les documents anciens un souci méticuleux de la variété de l'orthographe, de la ponctuation, des singularités de tournures, des chiffres et des signes divers, sans quoi la pièce reproduite perd tout caractère, toute saveur, et souvent toute valeur historique. Celui qui parcourra les consciencieuses transcriptions de M. Duchénoy dira qu'il y a excellé et restera confondu devant cette masse énorme de copies exécutées durant ses rares loisirs.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque profitait non moins que l'Académie du labeur de notre copiste, car tout document transcrit est un document sauvé, mis à l'abri du feu et de toute chance de destruction. Aussi, pour compenser cette lourde tâche et encourager de si généreux efforts, M. Loriquet obtint, vers 1858, sur le budget municipal, un crédit de 500 fr. affecté à la publication des textes inédits, et jusqu'ici l'Académie en a bénéficié, sans cesser de répondre au but de cette allocation.

Mais il ne suffisait pas d'alimenter les publications de la Société, il fallait continuer dans une plus large

Digitized by Google

mesure la participation aux travaux de chacun de ses membres, à l'aide de notes et de renseignements empruntés à tous les dépôts rémois. Nous ne tenterons pas de les énumérer, nous bornant à signaler ceux qui nous ont été personnellement si utiles à propos des biographies de D. Mabillon, de D. Ruinart, de D. Marlot, d'Emond du Boullay, de Gerson, de Sorbon, de Nicolas Colin, de J.-B. Buridan, de Nicolas Bacquenois, de Jean Rogier, de Michel de Blanzy et de Nicolas Bergier. Que seraient ces études sans les documents qui les ont vivifiées et agrandies? Joignons-y les pièces inédites sur les passages à Reims de Jeanne d'Arc, de Marie Stuart, de Henri IV, de Richelieu, de Pierre le Grand; sur le bourdon de Notre-Dame, sur la population de Reims, sur les églises de la ville, sur celles de la campagne, etc. Un étranger ferait dans les volumes de l'Académie un relevé de toutes les pièces fournies par M. Duchénoy (de celles du moins que l'on pourrait connaître, car son nom y est rarement attaché), qu'il ne pourrait croire que cet ensemble provient de la même source (1). Et que serait-ce si l'on publiait toutes celles qui restent enfouies dans les portefeuilles de quelques membres, les unes sur la famille Colbert et ses alliances, d'autres sur l'église Saint-Nicaise, sur la cathédrale, sur les anciennes maisons religieuses, sur la construction de l'Hôtel de Ville, sur mille sujets divers qui compteront dans l'avenir parmi les meilleures œuvres de l'Académie.

En 1884, alors que M. Charles Loriquet était le président de l'Académie, une médaille d'or fut décernée à M. Duchénoy dans la séance publique, et le rapporteur

(1) Voir la *Table générale* publiée dans le t. LXXII des *Travaux*, et la *Revue de Cinquante ans* publiée dans le t. LXXXIX.

Digitized by Google

des concours, M. l'abbé Gillet, n'eut pas de peine à justifier une récompense si merveilleusement gagnée (1). Mais l'estime, la confiance, l'amitié de tous, payaient mieux encore ce bon serviteur de ses peines que les remerciements publics et les distinctions honorifiques. Il prêtait à longue échéance, et ses services ne finissent pas avec lui : aussi sa mémoire sera-t-elle fidèlement gardée par l'Académie comme par la Bibliothèque de Reims (2).

IV

Services rendus aux particuliers, à Reims et au dehors, aux revues et sociétés diverses

(1862-1893)

Dès l'année qui suivit son admission à la Bibliothèque, M. Duchénoy était entré par le mariage dans une autre branche de la famille Paris, qui était celle de sa mère, et il sut remplir tous les devoirs d'un père de famille modèle, devoirs sacrés et si méritoires de nos jours où l'on semblerait ne plus vouloir se marier ! Dès lors, il dut chercher dans les leçons particulières un moyen d'équilibrer son budget, de plus en plus insuffisant malgré l'ordre et la stricte économie du ménage. A titre de professeur libre ou de répétiteur, il fut accueilli et recherché dans les plus honorables familles pour fortifier les études

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV, p. 123.

(2) Par un vote unanime, dans la séance du 12 mai 1893, l'Académie fit choix de M. Hippolyte Duchénoy, employé à la Caisse d'Épargne, pour succéder à son père dans les mêmes conditions.

Digitized by Google

d'élèves externes du lycée ou d'enfants élevés chez eux; citons les familles Walbaum, Luling, Loche, Lochet, Margotin, Rivart, Henrot, Morizet, Hasé, Laval, et bien d'autres que nous ignorons.

Ce fut pour suppléer encore aux maigres ressources de son traitement, qu'il eut l'idée d'ouvrir au profit des chercheurs en quête de renseignements généalogiques sur les anciennes familles, une sorte de cabinet historique qu'il enrichissait de toutes ses découvertes au cours des fouilles que nous indiquions plus haut. Au public de la Bibliothèque, aux membres de l'Académie, à ses correspondants et à ses lauréats, il donnait sans compter, la main toujours ouverte. Aux érudits étrangers, il offrait le résultat de recherches dont il pouvait tirer un légitime profit. A peine ces mines furent-elles exploitées et connues, qu'il se passionna pour les rendre fructueuses et satisfaire de tous points aux demandes qu'on lui adressait. Élargissant le cercle de ses investigations, classant ses extraits d'archives par ordre chronologique, surtout celles des notaires et de l'état-civil, il se trouva à même de répondre aux questions les plus variées et parfois les plus étendues. Mais au prix de combien de veilles et de privations de jour et d'air il effectuait son travail, dans son appartement si sombre de la rue Henri-IV! N'importe, il était jeune, ardent, infatigable! Il pénétrait gaiement dans les étroits réduits où les notaires entassent leurs vieilles minutes, et le lundi, seul jour pour lui à peu près libre, il les déchiffrait, les transcrivait ou les analysait. Que de tas poudreux de testaments, d'inventaires, de contrats de mariage ou de vente, il a ainsi rapportés chez lui, pour les dépouiller pendant une bonne partie de ses nuits! Que de pages inconnues de tous il a lues, et que personne ne relira!

Digitized by Google

Dès 1862, il avait une clientèle stable et souvent amicale ; on s'intéressait à lui comme il s'intéressait aux autres, et sa correspondance fait foi de sa conscience et de sa délicatesse, dans ses rapports avec les personnes les plus diverses comme fortune et comme situation. Dans les dernières années de sa vie, il était tellement accablé de demandes, qu'il ne prenait plus de vacances et passait tous ses instants de loisir à la Bibliothèque. Rentré à la maison, dans cette maison riante et spacieuse où son fils aîné, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, reçut si volontiers ses parents en 1891, il prenait encore sur son sommeil pour préparer des matériaux, non seulement pour ceux qui les lui réclamaient, mais même pour d'autres chercheurs qui pourraient, disait-il, en tirer profit. Un seul mot le mettait en éveil, et nous nous souvenons que, bien souvent, un simple nom avec point d'interrogation, qui lui était soumis la veille au soir, provoquait pour le lendemain matin une ample moisson de renseignements. Il tirait de ses poches une infinité de notes sur de petits bouts de papier, qui eussent fait croire à nos aïeux qu'il était sorcier.

Ce ne sera pas un hors-d'œuvre de pénétrer dans quelques-unes de ses correspondances, forcément rétrospectives et toujours instructives. Nulle part, notre érudit ne sacrifia au désir de satisfaire la vanité ou la pure gloriole : il ne répondait qu'à des questions de bon aloi et il y répondait très nettement ce qu'il savait, rien de plus.

De 1864 à 1877, M. Duchénoy correspondit avec M. d'Orjault de Beaumont, maire de Tronget (Allier), dont la famille, originaire de Belgique, avait contracté des alliances avec les Chartogne et les Vaudrey : ses recherches éclaircirent plusieurs points obscurs d'une généalogie qui intéresse plusieurs villages du pays porcien.

Digitized by Google

De 1866 à 1869, M. Vaton, de Paris, lui demanda des données sur les possessions de la famille d'Arras dans le pays rémois, et il reçut la copie de minutes importantes du notaire Rogier.

M. Hébert d'Outrebeau, percepteur à Fréjus, et originaire de Cannes, l'interrogeait de 1864 à 1868 sur sa famille originaire de Reims, et les registres de Saint-Symphorien lui fournirent la mention du plus ancien Hébert connu (1575) et établirent ses alliances avec les Marlot, les Colbert et les de La Salle.

Après 1870, il entra en relations suivies avec le duc d'Atrisco, et lui procura de nombreux renseignements sur la maison d'Anglure.

En 1886, le comte de Mauroy le consulta sur les Connantre, et lui proposait en 1892 de collaborer à un tableau de la noblesse de Champagne, pour l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*.

Pendant trente ans, M. le Dr Vincent, de Vouziers, lui réclama mille petits détails historiques, l'analyse de chartes, la description de sceaux, d'armoiries, de signatures et de dates.

De 1878 à 1892, il fournit d'abondantes informations sur la famille Ruinart de Brimont à M. Ruinart, d'Épernay, pour appuyer les droits que celui-ci fit valoir et triompher en justice de s'appeler également Ruinart de Brimont.

Il procura à la maison Heidsieck un acte important concernant le fondateur de cette maison, acte qui contribua à confirmer les droits exclusifs de celle-ci à porter le nom de Heidsieck.

M. de Barthélemy lui adressa des érudits étrangers. Il correspondit avec M. de Gourjault, érudit ardennais.

M. Louis Paris, empruntant maintes fois son concours

Digitized by Google

pour l'*Histoire d'Avenay* et le *Théâtre à Reims,* lui écrivait toujours sur un ton empreint d'une douce familiarité; il commençait ainsi une de ses lettres : « *Ecce iterum Crispinus...* », et s'excusait de venir sans pudeur demander à la suite de tant de précieux envois. C'est lui qui le qualifiait à bon droit de *Providence des chercheurs.*

M. le chanoine Cerf, que M. Duchénoy obligeait si volontiers, se présentait de la même façon que M. Louis Paris, et il avait toujours gain de cause : « Mon bon Monsieur Duchénoy, écrivait-il, c'est encore moi, parce que c'est encore vous!... »

M. Poinsignon, inspecteur honoraire d'Académie à Châlons, se louait des recherches qu'il avait poursuivies sur les intendants de Champagne, sur la mort et l'inhumation du cardinal de Lorraine, etc., etc., en faveur de son *Histoire générale de Champagne.*

M. Drouart, un érudit aussi sérieux que modeste, et que M. Duchénoy estimait beaucoup, entretint avec lui une correspondance nourrie. Leurs recherches communes se portaient sur l'histoire de Maubert-Fontaine et celle des environs de Rocroi aux XVIe et XVIIe siècles. — L'*Almanach-Annuaire* édité par Matot-Braine pour 1874 contient à cet égard un document de valeur, communiqué par M. Duchénoy, sur les désastres éprouvés pas la terre des Potés durant le siège de Rocroi en 1643 (1).

M. Cruppi, avocat général à la Cour d'appel de Paris, le chargea en 1890-91 de recherches sur la vie intime et la famille de Linguet, le célèbre publiciste rémois, et une énorme liasse de lettres de la Bibliothèque de Reims fut copiée par M. Duchénoy et transmise sans retard : « Votre beau dossier, lui répondit l'aimable magistrat,

(1) *Almanach-Annuaire*, Reims, 1874, p. 77.

Digitized by Google

me trotte par la cervelle, et je suis bien heureux de pouvoir compter sur vos bons soins! » Quelque jour, nous aurons un éloquent discours de rentrée sur Linguet, dû en partie aux labeurs d'un Rémois.

En vue de recherches sur les personnages de son nom au XVIe siècle, lord Seton s'informait particulièrement du sort fait à Reims à une compagne d'infortune de Marie Stuart, lady Seton, et M. Duchénoy avait la main assez heureuse pour trouver son testament (resté inédit), d'après lequel il semble qu'elle se retira et mourut à Saint-Pierre-les-Dames, où la veuve de François II avait trouvé elle-même un asile temporaire.

Que n'aurions-nous pas à relater enfin de titres d'ouvrages, voire de thèses de doctorat, où se fit sentir la collaboration documentaire de M. Duchénoy? Les principaux se présentent à nous sur les rayons de toute bibliothèque ardennaise ou rémoise : l'*Histoire des sires de Rumigny*, par M. Roland (1); celle du *Collège des Bons-Enfants*, par M. Cauly; l'*Histoire de Maurice Le Tellier*, celle de *L'abbé de Louvois* et de la *Chartreuse du Mont-Dieu*, par M. Gillet; les Histoires de *Juvénal des Ursins*, du *Monastère d'Igny* et de la *Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par M. Péchenard; l'*Histoire de Nicolas Roland*, par M. Alexandre Hannesse; une *Vie du P. Le Moyne*, etc., etc. (2). En dernier lieu, c'était à l'*Histoire de Sillery*, par M. L. Péchenart, et aux travaux de M. Clarin de la Rive, de M. Pellot, de M. de Puisieux, que M. Duchénoy appliquait toutes ses ressources. Il avait

(1) *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, par C. G. Roland, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1891-93, t. XIX et XX.

(2) Ces publications sont trop connues et appréciées à Reims pour qu'il soit nécessaire d'en donner le renvoi bibliographique.

Digitized by Google

amassé des ressources indéfinies pour l'érudition rémoise.

A considérer cette multiple et incessante communication en faveur d'autrui, on ne sait ce qu'il faut le plus louer d'un désintéressement que rien ne lasse, ou d'une activité qui se croit inutile tant qu'il reste quelque chose à faire. Nous avons retrouvé dans le tiroir de M. Duchénoy cette citation classique, écrite par lui peu de temps avant sa mort sur une feuille volante; elle peint bien la mesure de son action :

> *Nil actum reputans, si quid superesset agendum.* (LUCAIN.)
> *Sors tua mortalis; non est mortale quod optas.* (OVIDE.)

Sa récompense, en effet, n'était pas ici-bas; sa carrière allait être brusquement interrompue, mais déjà sa pensée s'élevait au delà de ce monde périssable. Sa tâche se trouvait terminée et bien remplie.

Étranger totalement aux dissensions politiques et sociales, aux conflits des personnes et des partis, M. Duchénoy s'était contenté de remplir son devoir dans sa plénitude sur le terrain où il était placé. C'est en cela que consiste le véritable patriotisme. La vie nationale ne s'entretient ni par le bruit, ni par le mouvement désordonné de l'ambition, mais par le labeur assidu des hommes modestes, contents de leur sort parce qu'ils savent l'améliorer progressivement eux-mêmes. La société n'a pas d'assises plus solides pour sa hiérarchie que ces bons citoyens dont l'âme n'est corrompue ni par l'égoïsme, ni par l'amour du plaisir ou du lucre, ni par une instruction mal réglée et sans but pratique. Heureux ceux qui maintiennent l'équilibre entre leurs aspirations, leurs capacités et leurs devoirs professionnels !

Digitized by Google

V

Mort, Témoignages d'estime et de regrets, Tombe

(avril-mai 1893)

Une vie de labeur continu comme celle que nous venons de retracer semble devoir user avant l'âge les forces vives d'un tempérament même robuste, comme l'était celui de M. Duchénoy. Plusieurs maladies l'avaient atteint dans la force de la maturité, mais il en avait triomphé, grâce aux soins réunis de la science et de l'amitié (1). Il avait supporté avec sérénité les soucis et les difficultés de la vie, mais, dans ses dernières années, sa tête se trouvait fréquemment fatiguée, sa démarche devenait lourde, ses cheveux avaient blanchi rapidement. Une trop grande assiduité l'avait-elle abattu prématurément, bien que ses habitudes n'eussent point changé et qu'il ne se plaignît pas ? Nous ne saurions le dire, mais ce fut néanmoins un mal subit, absolument imprévu, qui l'enleva à une époque où d'ailleurs régnait cette fatale épidémie d'*influenza* dont les victimes furent si nombreuses au mois d'avril 1893.

A la suite des vacances de Pâques, durant lesquelles il ne s'était pas reposé, il manifesta le désir de se rendre

(1) Ce ne sera pas une indiscrétion de rappeler que M. le Dr Maldan voulut, sa vie durant, par une délicate attention, offrir ses soins gratuitement à M. Duchénoy et à sa famille, en retour des documents innombrables et des notes d'érudition qu'il lui fournissait. — De même, M. le Dr Ad. Henrot montra vis-à-vis du zélé serviteur de la Bibliothèque le plus sympathique empressement. Ce fut lui qui, appelé à la dernière heure, constata la gravité de sa maladie, navré de son impuissance en face du moment suprême.

Digitized by Google

sans retard dans son pays natal, à Haudrecy, où il venait d'apprendre que l'incendie avait dévoré les bâtiments agricoles d'un membre de sa famille. Il partit le samedi 15 avril, et sous le coup du triste spectacle qui s'offrit à ses yeux, pénétré de chagrin, atteint probablement aussi d'un refroidissement par suite de la température très variable d'un chaud printemps, il revint le lundi suivant, plus vite qu'on ne s'y attendait, frappé d'une double congestion, pulmonaire et cérébrale. La maladie que l'on crut enrayer ne céda pas et étendit chaque jour ses ravages. Je n'oublierai jamais l'accent de tristesse de ses paroles en réponse aux pensées d'espoir qu'on cherchait à lui inspirer. Il répétait fréquemment aux siens et aux visiteurs ces mots qui indiquaient la peine qu'il éprouvait : « C'est fini, je ne rendrai plus de services à la Bibliothèque ! » Il tint, jusqu'à la fin de sa vie, à manifester son attachement, à sa famille bien entendu d'abord, mais aussitôt à cette Bibliothèque où son esprit se reportait sans cesse. Enfin, il expira le dimanche 30 avril, assisté et fortifié par son fils aîné, le digne aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, entouré de son épouse dévouée et de ses autres enfants inconsolables.

L'enterrement eut lieu le mercredi 3 mai, au cimetière du Nord, après le service célébré en l'église Saint-André, sa paroisse, et cette cérémonie, empreinte d'une grande simplicité, empruntait tout son caractère à la sincérité des regrets et aux témoignages non équivoques d'estime d'une honorable assistance. Des représentants de l'Administration municipale, de l'Académie, du clergé, du Lycée, du Comité de la Bibliothèque, tout le personnel de la Bibliothèque, des Archives et du Musée, qui appor-

Digitized by Google

tait une couronne, symbole de ses regrets, des amis, des obligés, entouraient cette tombe prématurément ouverte. Après les dernières prières, celui qui conduisait le deuil, et qui retrace aujourd'hui sa vie, prononça les paroles suivantes, en rapport avec les sentiments de tous :

« Au nom de la famille de M. Duchénoy, nous remercions tous ceux qui partagent son deuil et sa douleur, émus d'une perte aussi cruelle qu'inattendue et prématurée. L'estime publique éclate dans ces funérailles si simples, et dit éloquemment ce que valait le bon et modeste M. Duchénoy, quelle place il tenait parmi nous, quel vide il y laissera, à quel point on appréciait en lui l'homme de bien, l'homme probe et désintéressé, le chrétien vertueux et charitable, le père de famille modèle, le citoyen respectueux et actif, par-dessus tout le travailleur infatigable qui a usé sa vie au service du public dans les recherches des lettres et de l'histoire.

« Exprimons publiquement sur sa tombe les regrets unanimes de la Bibliothèque et des Archives municipales, dont il fut pendant trente-cinq ans le collaborateur dévoué : le personnel entier, conservateurs et employés, vient témoigner ici sa profonde et durable reconnaissance ; c'est un devoir du cœur qui ne se remet pas.

« Plus tard, l'Académie, dont il fut pendant vingt-six ans l'auxiliaire compétent et discret, retracera son rôle dans le domaine de l'érudition, où il fit preuve d'une merveilleuse aptitude à découvrir les documents et à dresser les généalogies. Ce que tous les chercheurs savent de longue date, c'est que son zèle et son savoir ne furent égalés que par son affable obligeance. Il n'a pas écrit un livre, il en a fait éclore des centaines.

Digitized by Google

« Confondons nos regrets avec ceux de sa famille désolée et qui serait inconsolable si elle ne trouvait en elle-même des éléments de résignation, de force et d'espérance au sein de la mort et dans le plus cruel déchirement. Reportons sur sa laborieuse compagne et sur ses enfants l'intérêt et l'affection que mérite sa mémoire : nos regrets ne seront point stériles en s'attachant ainsi au meilleur souvenir, à la vivante image qu'il nous laisse ici-bas. »

La nouvelle du décès si subit de M. Duchénoy ne trouva personne indifférent, et les organes de la presse locale, aussi bien que les revues de la province, en firent part au public avec les sentiments d'estime et de regrets qu'elle commandait (1). En même temps qu'arrivaient à la famille les témoignages de sympathie les plus dévoués, l'Académie recevait l'expression des condoléances de ses correspondants : MM. Pélicier, archiviste de la Marne, Laurent, archiviste des Ardennes, L. Didier, Dr Vincent, H. Loriquet, l'abbé Gillet, etc. M. Ulysse Robert ne fut pas le dernier à déplorer la perte de l'excellent érudit qu'il connaissait si bien. Les conservateurs de la Bibliothèque s'intéressèrent de suite au sort de sa veuve et de ses enfants : ils obtinrent le 27 mai le vote d'une somme de 500 fr. par le Conseil municipal, sur la proposition de l'Administration, comme une marque immédiate d'estime et de profonde gratitude pour de si longs et si loyaux services. Enfin, le

(1) Voir les journaux rémois : La *Croix* des 2 et 4 mai 1893, le *Courrier de la Champagne*, l'*Indépendant rémois* et le *Franc-Parleur* du 4 mai, le *Bulletin du diocèse* du 6 mai, et au dehors le *Journal de la Marne* du 7 mai, les *Variétés historiques ardennaises*, n° XII, p. 54, et la *Revue de Champagne et de Brie*, livraison de juin 1893.

Digitized by Google

6 juillet suivant, dans la séance publique de l'Académie, un hommage public et exceptionnel fut rendu, dans le rapport du Secrétaire général, à la mémoire de l'auxiliaire incomparable qui avait tant mérité de la Compagnie pendant un quart de siècle (1).

Une mention particulière fut inscrite sur le registre de la Bibliothèque de la ville par M. Courmeaux, dès qu'il connut l'état désespéré d'un si regrettable collaborateur (2). Un mois plus tard, son portrait, offert par la famille, était placé dans la salle publique, en regard de ceux des érudits rémois contemporains : MM. Pierre Varin, Louis Paris, Ch. Loriquet, Ét. Saubinet, Aug. Duchesne (3).

Ce seront là des traces durables de celui que la mort a si brusquement ravi, et un fécond enseignement pour tous ceux qui se succéderont dans ce lieu de recueillement ou viendront s'y livrer à l'étude : les uns y trouveront un doux souvenir, d'autres un encouragement précieux, tous un fortifiant exemple de travail et de moralité.

Sa tombe ne sera pas moins éloquente dans sa simplicité. Elle est située tout à l'entrée du cimetière du Nord, à gauche, en montant à la chapelle, et on y lira

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXXIII, *Compte rendu des Travaux de l'année.*

(2) Voir le Registre de Correspondance de la Bibliothèque, 30 avril et 4 mai 1893.

(3) Au mois de juillet suivant, ce portrait photographié était copié sur toile, avec autant d'habileté que de ressemblance, par M. Victor Charlier, entré depuis peu à la Bibliothèque et que M. Duchénoy venait d'initier au service.

Digitized by Google

sur la base d'une croix en pierre cette courte inscription qui retrace la leçon de sa vie :

✠

ICI REPOSE

LOUIS-ADRIEN DUCHÉNOY

NÉ A HAUDRECY (ARDENNES), LE 21 OCTOBRE 1835,

DÉCÉDÉ A REIMS LE 30 AVRIL 1893,

QUI MÉRITA LES REGRETS DES AMIS DES LETTRES ET DE L'HISTOIRE

PAR LES SERVICES QU'IL RENDIT PENDANT 35 ANS

A LA BIBLIOTHÈQUE, AUX ARCHIVES

ET A L'ACADÉMIE DE REIMS.

Erat vir ille simplex et rectus,
ac timens Deum. (JOB, I, 1.)

Digitized by Google

TABLE

Pages.

Préambule..... 87

I. Origine, éducation, débuts (1835-1858)..... 93

II. Services rendus à la Bibliothèque et aux Archives de Reims (1858-1893)..... 96

III. Services rendus à l'Académie de Reims (1867-1893).. 106

IV. Services rendus aux particuliers à Reims et au dehors, aux revues et sociétés diverses (1862-1893)..... 110

V. Mort, témoignages d'estime et de regrets, tombe (1893). 117

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

Communication de M. A. Tissier, Membre titulaire.

I.

En 1848, Edmond Becquerel, utilisant une propriété du sous-chlorure d'argent déjà connue de Wollaston, Davy, Herschell, put croire un instant que le problème de la photographie des couleurs était résolu.

Cette substance possède en effet la propriété de conserver la couleur de la lumière qui l'a impressionnée ; exposée dans le rouge du spectre, elle devient rouge, c'est à dire qu'elle renvoie des rayons rouges lorsqu'on l'expose ensuite à la lumière blanche.

E. Becquerel obtenait des clichés satisfaisants, reproduisant les objets avec leurs couleurs naturelles, en se servant d'une plaque d'argent recouverte d'une mince couche de sous-chlorure produite en électrolysant une solution d'acide chlorhydrique dans laquelle on plongeait la plaque d'argent reliée au pôle positif d'une pile. On enlevait la plaque lorsque la couche de chlorure formée prenait pour la seconde fois la coloration violette des lames minces.

Malheureusement, l'image colorée qu'on obtient ainsi ne peut se conserver que dans l'obscurité, et la propriété même que possède le sous-chlorure d'argent de garder la coloration de la lumière incidente est la cause de ce peu de stabilité. Si, en effet, cette substance exposée aux

Digitized by Google

rayons rouges devient rouge, exposée à la lumière blanche elle deviendra blanche, et les traces de la coloration première disparaîtront peu à peu. Le procédé dut être abandonné.

Je ne parlerai que pour mémoire d'un autre procédé proposé en 1879 par Ch. Cros ; il revient à superposer trois positifs au charbon colorés l'un en rouge orangé, le second en jaune, le dernier en violet bleu, en donnant à ces teintes des intensités proportionnelles à celles que donnerait l'objet regardé à travers des verres de ces trois couleurs. On obtient ainsi une teinte d'ensemble reproduisant à peu près l'aspect de l'objet. C'était là un artifice ingénieux tournant la difficulté sans la résoudre.

II.

Il était réservé à M. Lippmann de découvrir la solution du problème.

En 1891, une note était publiée à ce sujet dans les comptes rendus de l'*Académie des Sciences,* et le 20 février de la même année une première communication sur la méthode employée était faite par M. Lippmann à la *Société française de physique.*

Cette méthode, d'une originalité et d'une élégance remarquables, s'appuie sur une propriété bien connue des lames minces. Tout le monde sait que lorsqu'une bulle de savon atteint une épaisseur suffisamment faible, elle se colore de nuances très vives dont la teinte dépend de l'épaisseur de la bulle. Les lamelles du gypse donnent lieu au même phénomène ; il en est de même des colorations diverses que prend la nacre de perle. Ces

Digitized by Google

colorations sont dues à la structure lamellaire de la nacre. Les lamelles de carbonate de chaux dont elle est formée ne se touchent pas et laissent entre elles un très petit intervalle, de sorte qu'on se trouve en présence d'un assemblage de petites lames d'air extrêmement minces comprises entre les feuillets calcaires.

Lorsque la distance entre deux feuillets consécutifs est par exemple $\frac{1}{3,000}$ de millimètre ou un multiple de cette épaisseur (pourvu que ce multiple ne soit pas trop grand, autrement la lumière renvoyée deviendrait blanche), la lumière réfléchie est rouge; elle est violette lorsque cette épaisseur s'abaisse à $\frac{1}{5,000}$ de millimètre.

Ceci posé, rappelons que le cliché photographique est obtenu par la décomposition du bromure d'argent, préalablement impressionné par la lumière, en présence des substances réductrices convenables qui entrent dans la composition du bain révélateur. Or, si on prépare la couche sensible (albumine et bromure d'argent) avec certaines précautions sur lesquelles nous reviendrons plus loin, et si on adosse cette couche sensible à une surface réfléchissante constituée par du mercure, la lumière renvoyée par le mercure à travers l'albumino-bromure a la propriété de produire un cliché formé de minces couches d'argent superposées comme le sont les lamelles de la nacre.

Il y a plus, et c'est là le point essentiel : aux endroits où la lumière rouge a frappé la plaque, la distance des feuillets d'argent est précisément égale à l'épaisseur que doit avoir la lame mince comprise entre deux feuillets consécutifs pour se colorer en rouge par réflexion, lorsqu'on exposera à la lumière blanche cette partie du

Digitized by Google

cliché. En un mot, là où les rayons d'une couleur sont tombés, ils ont modifié la plaque de telle sorte qu'elle ne puisse en cet endroit renvoyer d'autres rayons que ceux-là.

On devra donc retrouver sur le cliché toutes les colorations de l'objet, et comme ces colorations sont dues non à une modification chimique, mais à une modification purement physique de la couche d'argent, à la structure lamellaire de cette couche, nous sommes en possession d'une épreuve colorée absolument inaltérable.

III.

Nous venons de voir, réduit à sa plus simple expression, le principe des expériences de M. Lippmann. Il reste à ajouter un mot sur le dispositif adopté.

Je terminerai par quelques considérations théoriques qui compléteront ce que peut avoir de trop succinct l'exposé précédent.

Le miroir de mercure (*fig. 1 et 2*) s'obtient aisément en engageant la plaque entre les deux bords d'une lame de caoutchouc C, portée par une plaque de verre A. Cette plaque est parallèle à la plaque sensible P, et il reste entre elles un petit intervalle qu'on remplit avec du mercure. La couche de gélatine ou d'albumino-bromure doit toucher le mercure.

Pour ce qui est de cette couche sensible, elle doit être préparée de telle sorte que les grains de bromure forment une véritable émulsion dans l'albumine ; les plaques ordinaires ne peuvent servir. Les particules de bromure y sont en effet beaucoup trop espacées, car

Digitized by Google

Fig. 1

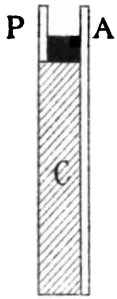

Fig. 2

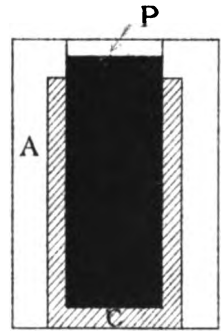

Fig. 3

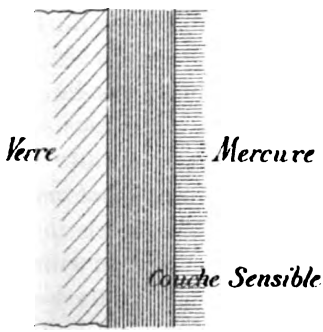

Fig. 4

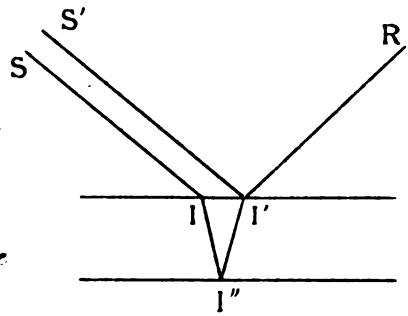

Digitized by Google

Digitized by Google

leur distance doit être de l'ordre des épaisseurs des lames minces, et nous avons vu que ces épaisseurs sont de quelques dix millièmes de millimètre ; il faut donc que le bromure d'argent soit excessivement divisé si on veut que le phénomène se produise.

On obtient une couche sensible réalisant ces conditions en étendant sur la plaque de verre une mince couche d'albumine ou de gélatine préalablement imprégnée de bromure de potassium ou de sodium. Lorsqu'elle est sèche, on trempe la plaque dans une solution d'azotate d'argent ; le bromure alcalin décompose l'azotate et donne un dépôt de bromure d'argent très finement divisé et transparent.

IV.

Revenons maintenant sur la théorie du phénomène. Quel est le rôle du miroir de mercure ?

Ce rôle est de première importance, toute l'originalité de la méthode est là, et c'est guidé par des idées théoriques que M. Lippmann a été amené à en imaginer l'emploi.

Une ancienne expérience due à Savart montre que si on fait résonner un timbre devant un mur faisant office de réflecteur pour le son, il y a entre le mur et le timbre une série de positions équidistantes pour lesquelles l'oreille ne perçoit que faiblement le bruit. Ces points silencieux sont appelés nœuds de vibration. Ils proviennent de ce que les ondes sonores se réfléchissant contre le mur viennent se superposer aux ondes émises directement par la source. En certains points les vitesses

Digitized by Google

vibratoires s'ajoutent : ce sont les *ventres* de vibration, les points où le son possède sa plus grande intensité. En d'autres points ces vitesses se détruisent : ce sont les *nœuds ;* là, du son ajouté à du son donne du silence, il y a *interférence.*

Le même phénomène se produit dans les tuyaux sonores. La réflexion contre le fond du tuyau donne naissance à une série de nœuds et de ventres fixes dont la position dépend du son émis par le tuyau. La théorie montre que la distance de deux nœuds ou de deux ventres consécutifs est une demi-*longueur d'onde.* On entend par longueur d'onde le chemin parcouru par le son pendant la durée d'une vibration. Ainsi le *la* normal donne 435 vibrations par seconde ; en admettant 340 mètres pour la valeur moyenne de la vitesse du son, nous voyons que la longueur d'onde du *la* est $\frac{340}{435}$ de mètre, soit environ 78 centimètres.

Toutes les considérations précédentes s'appliquent aux phénomènes lumineux ; seulement, les vibrations de l'éther lumineux sont infiniment plus rapides que celles de l'air et des corps sonores. Il en résulte que, malgré la vitesse considérable de propagation de la lumière (300,000 kilomètres par seconde), les longueurs d'ondes lumineuses sont toujours excessivement petites.

Ainsi, pour les rayons rouges, cette longueur d'onde est de $0^{mm}00062$; pour les rayons violets, $0^{mm}00042$.

Nous touchons maintenant au fond de la question. Le miroir de mercure qui est placé contre la couche sensible réfléchit les ondes lumineuses. Il se produit dans l'épaisseur de cette couche ce qui se produit dans un tuyau sonore : une série de plans parallèles à la surface réfléchissante où la vibration est nulle ou tout

Digitized by Google

au moins très affaiblie, ce sont les nœuds de vibration. A partir de ces nœuds, l'intensité va de part et d'autre en augmentant graduellement jusqu'aux plans où elle est maxima ou ventres.

Mais là où la lumière est détruite ou affaiblie, il en est de même de l'activité chimique; là il n'y a pas de dépôt sensible d'argent.

Ainsi s'explique le fait indiqué plus haut, à savoir la stratification du dépôt d'argent en une série de lamelles extrêmement minces et dont la distance est égale à la demi-longueur d'onde des rayons qui ont frappé la plaque *(figure 3)*. Avec des rayons rouges, par exemple, la couche sensible se trouve subdivisée en un grand nombre de lamelles distantes les unes des autres de la demi-longueur d'onde du rouge, c'est à dire de $0^{mm}00032$, soit en nombre rond $\frac{1}{3,000}$ de millimètre.

D'autre part, il est aisé de démontrer que la lame mince d'air comprise entre les deux feuillets d'argent a la propriété de renvoyer précisément la couleur dont son épaisseur représente la demi-longueur d'onde.

Les feuillets de $\frac{1}{3,000}$ de millimètre, qui ont été produits par l'action des rayons rouges, renverront donc de la lumière rouge quand ils seront éclairés par la lumière blanche. Ainsi se trouve expliqué le fait annoncé plus haut : la propriété acquise par le cliché de ne réfléchir en un point donné que des rayons de la couleur de ceux qui y ont produit l'impression photographique :

La propriété des lames minces invoquée ci-dessus se démontre comme il suit :

Supposons qu'on regarde la lame mince normalement, ou

Digitized by Google

du moins sous des incidences voisines de l'incidence normale.

La lumière réfléchie suivant une direction I'R *(figure 4)* provient de la superposition de deux rayons, l'un S'I' qui se réfléchit en I' sur la première face, l'autre S I qui se réfléchit en I" sur la seconde face.

Tous les deux se sont réfléchis en passant de la gélatine sur l'argent et leur différence de marche est 2 I I" — I'K; soit e l'épaisseur de la lame mince; si l'angle d'incidence est très petit, cette différence de marche se réduit sensiblement à $2\,e$; or, la condition pour que deux vibrations se renforcent est que leur différence de marche soit un nombre pair de demi-longueur d'onde; si donc on a $2\,e = 2\frac{\lambda}{2}$ d'où $e = \frac{\lambda}{2}$ la condition est satisfaite.

L'expérience suivante confirme d'une manière frappante la théorie que nous venons d'indiquer. Si on mouille la plaque, on voit les couleurs disparaître; en la laissant ensuite sécher, elles apparaissent de nouveau.

C'est qu'en effet, par suite du gonflement de l'albumine ou de la gélatine, les distances des lamelles d'argent se trouvent modifiées; elles deviennent trop grandes pour donner lieu aux colorations des lames minces, et la plaque ne réfléchit plus alors que du blanc. Les couleurs reviennent lorsque la dessiccation de l'albumine a ramené peu à peu ces distances à leur valeur primitive.

Remarquons encore que l'incidence sous laquelle on regarde le cliché modifie l'aspect des colorations. La coloration d'une lame mince dépend, en effet, de l'épaisseur traversée par les rayons réfléchis, et cette épaisseur augmente quand on regarde la plaque obliquement.

Digitized by Google

V.

Les premiers essais furent faits avec le spectre solaire, il y a deux ans. La durée de la pose était très variable d'une couleur à l'autre : de quelques minutes seulement dans le violet, elle était de plusieurs heures dans le rouge. Depuis, M. Lippmann a beaucoup perfectionné la préparation des plaques sensibles, et le 6 mai 1892 il donnait communication à la *Société de Physique* des progrès réalisés, tant au point de vue de la sensibilité des plaques que de leur isochromatome, c'est à dire de la propriété d'être impressionnées par toutes les couleurs en même temps. Les photographies du spectre qu'il présentait étaient très brillantes et n'avaient pas exigé plus de trente secondes de pose.

Les couleurs du spectre sont extrêmement vives et devaient naturellement servir aux premiers essais de la photographie des couleurs ; mais la question eût été peu avancée si on en était resté là. D'après la théorie, rien ne s'oppose à ce que les nuances les plus délicates, formées par des mélanges complexes de différentes couleurs simples, ne viennent pas comme les autres. C'est une affaire de plus ou moins grande sensibilité des plaques.

Effectivement, M. Lippmann montrait le même jour différents clichés qu'il projetait à la lumière électrique et représentant un vitrail, un perroquet, un drapeau, des oranges.

Cette année nous avons pu voir, projetées de la même manière, des reproductions de tableaux et de gravures coloriées; les couleurs apparaissaient avec une netteté et une vivacité remarquables, et la durée de la pose n'a pas excédé dix minutes.

Digitized by Google

Il reste encore beaucoup à faire pour faire entrer le procédé dans le domaine de la pratique ; il serait à désirer qu'on pût transporter les épreuves sur papier et obtenir les colorations les moins vives avec des durées de pose plus courtes. C'est affaire de temps.

Digitized by Google

LE TRAVAIL DE NUIT DANS LES MANUFACTURES

Lecture de M. le Dr Luton, Membre titulaire.

Déjà le jour n'est plus assez long pour souffrir ;
De la nuit sans repos l'abîme doit s'ouvrir ;
Et l'ogre meurtrier, que la vapeur entraîne,
Fait pour les dévorer deux parts de chair humaine :
Obéissant aux lois d'un infernal circuit,
L'une appartient au jour, et l'autre est pour la nuit.
Auquel de ces deux lots donner la préférence ?
Ne vous semblent-ils pas égaux par la souffrance ?
Non, et sans vouloir faire à chacun son procès,
Comme le vice aussi le mal a ses degrés.
Plaignons celui surtout auquel échoit la veille,
Alors qu'autour de lui tout repose et sommeille.
Donc le soir est venu ! Voyez, pressant le pas,
Cet homme : il marche, il court ! car l'appel n'attend pas.
Et du soir au matin, il va lutter sans trêve ;
Car sa tâche finit quand le soleil se lève.
Et pour ce malheureux, qui revient chaque soir,
Hier est sans regrets et demain sans espoir.
Il est de ceux pour qui le jour n'a pas d'aurore ;
Et ce n'est pas pour lui que l'occident se dore.
Il n'aura pas d'amis, d'amour, ni de foyer,
Pas de postérité, pas d'enfant à choyer ;
Il n'a pour soutenir cette triste existence,
Dans des repas hâtifs qu'une maigre pitance ;

Digitized by Google

Et l'affreux alcool, envoyé par Satan,
Le jette bien plus tôt à la mort qui l'attend.
Il est vieux avant l'heure, et sans savoir son âge,
Épave que les flots poussent sur le rivage.
En cette vie, hélas ! il n'apprend qu'à mourir :
C'est le suprême bien, car c'est ne plus souffrir ;
Plus heureux le soldat qui périt dans sa gloire :
Il a pour oublier la lutte et la victoire.
Plus heureux, mille fois ! l'homme qui vit aux champs ;
Car à l'air libre, seul, on sent qu'on a vingt ans !
Quel est ton but, ô vie, à moins que de bien vivre ?
En traits brillants cela se voit dans le grand livre.
Allez vivre au foyer de la vitalité ;
Vivez sous le grand ciel, en pleine liberté.
On ne vit qu'en toi seule, ô Nature féconde !
C'est pour vivre en plein jour que Dieu créa le monde.
Le travail de la terre est un rude labeur,
Mais la vie au grand air décuple notre ardeur.
On se rue au matin dans la fraîche rosée ;
Avec l'eau du ruisseau la soif est apaisée.
A l'ombre des grands bois, on fuit l'éclat du jour ;
De la fraîcheur du soir on attend le retour.
Puis, l'hiver arrivé, l'agréable veillée
Réunit des enfants la troupe ensommeillée ;
Et l'aïeul respecté, par les récits du soir,
Évoquant les héros, ranime notre espoir.
Et puisqu'enfin il faut que tout être succombe,
Aux champs, on a pour rien des bouquets sur sa tombe.

Reims, octobre 1886.

A. L.

Digitized by Google

LA VIE

Dans l'espace et le temps, l'être doué de vie
Déroule les anneaux de sa chaîne infinie:
C'est l'esprit immortel de ce vaste univers,
Animant tour à tour les corps les plus divers.
Il se montre, d'abord, comme un essai timide,
Naissant plus volontiers dans l'élément humide.
Ce point que tu vois là, c'est l'atôme vivant:
Il va tout devenir en se multipliant.
C'est à la forme encore une masse insoumise,
Et n'affectant longtemps qu'une allure indécise.
Avant de prendre enfin une direction,
Il attend, du dehors, l'extrême impulsion.
Dans un milieu propice, il choisit la substance
Qui doit, comme aliment, lui donner l'existence.
Sans motif et sans but, lentement il se meut;
Il s'éveille à la fin: il sent, il pense, il veut.
Toutes ces facultés, qui lui sont dévolues,
L'organe étant absent, sont encor confondues.
Quoiqu'en germe, elles sont d'un aussi sûr effet
Que dans leur plein essor, chez l'être plus parfait.
Mais bientôt, grandissant, il ose davantage;
Entre ses attributs, il se fait un partage:
Ici, pour végéter, l'herbe se fixe au sol;
A côté, l'animal court, nage ou prend son vol.
Cependant, chacun d'eux par l'autre se complète;
Et, pour vivre, l'un prend ce que l'autre rejette.
La bête, en respirant, exhale un gaz impur
Qui doit du chêne altier former le bois si dur.
Et l'oxygène alors, que rend la feuille verte,
De l'air atmosphérique ira combler la perte.
De ce sage équilibre admirons la grandeur,
Et chantons l'*Hosanna* du Verbe créateur.

Digitized by Google

Dès lors, et sans arrêt, s'élève chaque règne ;
Et toujours pour le mieux, c'est Darwin qui l'enseigne.
Vers l'idéal, le type avance par degrés,
Chaque étape attestant quelque nouveau progrès.
Parfois on voit surgir, bizarre anachronisme,
Par un choc en retour le fait de l'*atavisme :*
C'est quelque trait saillant, transmis par les aïeux,
Et qui devient un type, ou néfaste, ou fameux.
Bientôt, entre le faible et le fort qui prospère,
Une sélection fatalement s'opère.
Grâce aux moyens que Dieu nous donne pour lutter,
Ce qui vit aujourd'hui veut toujours exister.
Le petit, plus rusé, défend sa mince part
Contre le fort qui suit son cruel avatar.
Toujours, car c'est la loi, la mort nourrit la vie :
La victime elle-même au festin nous convie.
Aucun vivant ne peut échapper à ce soin ;
Un aliment plus riche est pour tous un besoin.
Et le mouton qui paît, malgré son innocence,
D'innombrables cirons absorbe l'existence.
L'herbe au sol attachée, en son état normal,
Existe à sa façon, non moins que l'animal.
On assure avoir vu des plantes éclore,
En qui se manifeste un instinct carnivore :
Malheur au moucheron qui les touche en volant,
Il disparaît bientôt dans leur suc dissolvant.

« Mon Dieu ! toi si clément, que tes lois sont cruelles !
Pourquoi donner la vie, à conditions telles
Que l'arrêt de la mort, réclamé par la faim,
Permet à ce qui vit de vivre encor demain ?
C'est dans tout l'univers un long cri de souffrance,
Attestant que chacun lutte pour l'existence.
Ici, le carnassier, fidèle à son instinct,
Ne voit dans l'animal qu'une chair à festin.

Digitized by Google

La colombe, qu'attend sa timide couvée,
Se voit, sans pitié, par l'autour enlevée.
L'homme même, du tigre en quête d'un repas
Reçoit aveuglément le plus affreux trépas.
En vain, de son regard l'étincelle divine
Arrêtera l'élan de l'immonde canine !... »
« Non, Dieu n'est pas cruel, dit une voix d'en-haut :
Ses actes, contre toi, protestent aussitôt.
La vie est sur la terre en quantité constante ;
Sa conquête à tout prix est l'œuvre dominante.
C'est, dès votre réveil, le besoin de chaque jour ;
Il s'impose avant tout, et même avant l'amour.
C'est un bien que je prête, à vous de le défendre ;
Car demain, sans retard, il vous faudra le rendre.
Entre tout ce qui vit, songeant à l'avenir,
Une balance a lieu qu'il me faut maintenir.
J'oppose à l'herbivore, engeance prolifique,
La dent du carnassier, d'appétit famélique.
Le premier, en paissant, condense l'aliment
Que son ennemi-né transforme en mouvement.
Sans haine, ni colère, existe le carnage ;
D'un facile combat la mort est le partage ;
Et l'oiseau de lui-même, au serpent destiné,
Du plus haut qu'il le voit vient s'offrir fasciné.
Chaque espèce avec art tend son piège
Où se prend, sans danger, l'ennemi qu'elle assiège.
A l'homme, j'ai permis l'usage de la chair,
De crainte qu'il ne perde un temps, d'un prix si cher,
Au pénible travail d'une lourde pâture,
Pour après ruminer sa fade nourriture.
Je réserve à qui j'aime un plus noble destin,
Que fatiguer son corps d'un éternel festin.
Je veux que par son cœur il cherche à me connaître,
Et qu'admirant mon œuvre, il adore son Maître.
Je veux que, par l'emploi d'un aliment plus fort,
Il puisse s'élever au plus sublime effort.

Digitized by Google

Qu'il sache enfin ceci : la substance vivante
Ne vaut que par la vie en elle encor restante ;
Car la vie est un feu qui, faute d'aliment,
Doit petit à petit cesser fatalement.
Et du premier moment à l'ultime minute,
La chair perd la vertu que la mort lui dispute.
Dès qu'entre les vivants on cesse de compter,
Ce que la vie a fait ne peut plus persister.
Chaque groupe reprend sa forme élémentaire,
En subissant d'abord l'état parasitaire.
Des atômes vivants la moindre attraction
Amène par degrés la dissolution.
Dès lors, le mouvement, délivré de la forme,
En d'autres actions sans perte se transforme ;
Car, dans un vers fameux, dit un poète ancien :
« Rien ne provient de rien et ne retourne à rien. »
C'est ainsi qu'à jamais l'élément périssable
Parcourt les divers points d'un cercle infranchissable.
Livré pour quelque temps au tourbillon vital,
Il s'abandonne enfin à son destin fatal.
Il faut que tout finisse, afin que tout renaisse ;
Si l'individu meurt, il revit dans l'espèce.
Cédant à son profit l'acte générateur,
La créature acquiert le pouvoir créateur.
Des sexes séparés chacun vers l'autre aspire ;
Ils se fondent enfin dans un commun délire.
L'objet est assuré par maint et maint détour ;
Le rut chez l'animal, chez l'homme c'est l'amour.
Entendez malgré tout l'appel de la nature ;
La pudeur au désir se livre sans murmure.
Cesse donc de rougir, car mon but est atteint,
O femme, quelque chose a vibré dans ton sein :
C'est de l'enfantement le sublime mystère ;
Il fait en un moment d'une femme une mère ;
Il éveille en son cœur un nouveau sentiment,
Ineffable, éternel, l'amour de son enfant.

Digitized by Google

Ainsi, pour assurer la vie en ce bas monde,
Procède sans effort la nature féconde.
Le végétal lui-même est soumis à ces lois,
Portant un sexe unique, ou les deux à la fois.
Donc sur cet univers veille ma Providence ;
Ton doute à cet égard est l'égal d'une offense.
Ton devoir avant tout, c'est d'adorer ton Dieu.
Des peines d'un moment l'Éternité tient lieu.
Ce corps, triste débris qu'abandonne ton âme,
Doit nourrir l'animal que le néant réclame.
Or, des biens de ce monde apprends la vanité :
Je t'appelle en échange à l'immortalité.
Être chétif, en toi j'ai mis mes préférences ;
Je t'aime, en t'éprouvant jusque dans tes souffrances.
A cette terre enfin, laissant ses éléments,
J'évoquerai ton âme à tes derniers moments.
Puis, en ce monde éteint et sans force vitale,
On entendra la mort sonner l'heure fatale,
Pour le suprême but marqué par le destin,
De l'amour absolu dans le repos sans fin.

Sermaize, septembre 1888.

A. L.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

PIERRE-CHARLES-FRANÇOIS PORQUET

LITTÉRATEUR

ET SUR UNE DE SES ÉPITRES

Communication de M. l'abbé BIGOT, Membre correspondant

En qualité de Membre correspondant de l'Académie de Reims, j'ai l'honneur de communiquer à cette Société savante une courte notice sur un littérateur du XVIIIe siècle et sur une de ses épîtres.

Pierre-Charles-François Porquet, né à Vire, en Normandie, le 12 janvier 1728, de parents pauvres, dut son éducation à des personnes bienfaisantes qui l'aidèrent à entrer dans l'état ecclésiastique, pour lequel il éprouvait de vifs attraits. Il obtint le grade de docteur en théologie, professa les humanités au collège d'Harcourt, à Paris, et devint enfin précepteur de Stanislas de Boufflers, à qui il inspira le goût de la poésie.

L'éducation de ce jeune seigneur étant achevée, l'abbé Porquet eut la faveur d'être nommé aumônier de Stanislas, roi de Pologne.

Or, lorsque le traître Robert Damien attenta à la vie du roi Louis XV, le 5 janvier 1757, l'abbé Porquet étant âgé de vingt-neuf ans, et ex-professeur au collège d'Harcourt de Paris, composa une épître qu'il dédia à la nation française.

M. Thomas, son arrière-neveu, notaire à Fismes, a eu la bienveillance de me communiquer deux pièces

Digitized by Google

autographes relatives à ce petit poème, qui fut le principal début littéraire de l'abbé Porquet, lorqu'il était déjà précepteur de S. de Boufflers.

Un chanoine du Chapitre royal de Dôle au comté de Bourgogne, nommé Broch d'Hôtelant, avait lui-même collaboré à cette œuvre poétique avec l'abbé Porquet, ou lui avait communiqué une épître en vers sur ce même sujet, ainsi que l'atteste la lettre suivante :

« Dôle au comté de Bourgogne, le 28 février 1757.

« Monsieur,

« Je n'eus pas plustot mis ma première lettre à la poste que je m'en repentis, sans pouvoir la retirer. Je fus tout à coup assailli d'une foule d'idées qui me survinrent sur la pièce que j'y avois osé joindre, et comme si le voile eût été ôté de devant mes yeux. Je ne puis m'abstenir d'être honteux d'avoir osé la produire dans un état aussi peu digne de mériter vos regards. M'abandonnant sur le champ à mes rêveries, j'ai refondu cette épître de la manière dont vous la trouverez ici. Je ne sais ce que vous en penserez ; tout ce que je puis dire, c'est que dans la forme où je prends la liberté de vous la présenter pour la seconde fois, elle me paraît plus supportable et que je suis en droit de me l'attribuer comme mienne. Au reste je la soumets à votre jugement, en vous réitérant la demande que j'ay eu l'honneur de vous faire.

« Je suis très respectueusement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Broch Dhotelan,

« Chanoine du Chapitre royal de Dôle. »

Digitized by Google

Voici donc le poème du chanoine, dont M. Thomas, notaire de Fismes, possède une copie autographe faite par l'abbé Porquet :

ÉPITRE A LA NATION FRANÇAISE

SUR L'ATTENTAT COMMIS SUR LA PERSONNE DU ROI LE CINQ JANVIER 1757, AU MILIEU DES TROUBLES ET DES DISSENSIONS DU ROYAUME.

Quoi ! faut-il que le feu de tes longues querelles
Du fanatisme éteint rallume le flambeau ?
France, au sein de ton maître un Ravaillac nouveau
Vient, rempli de leur fiel, porter ses mains cruelles !
A ce noir attentat ne connaîtras-tu pas
Quel prestige intestin t'agite et te fascine ?
Sur le plus grand des rois la discorde assassine
Décharge sa fureur à tes yeux, dans tes bras !
Oui, frémis, en voyant à quoi pousse, à quoi bûte
L'esprit séditieux qu'enfante la dispute.....
Le tombeau de Louis eût été ton cercueil.
Tandis que tu verses des larmes
L'étranger rit de tes alarmes :
Déjà chez lui son fol orgueil
Se repaît du coup qu'il t'apprête ;
Et pendant que tu prends le deuil
De ta ruine prochaine il se fait une fête.
Confonds ses fiers projets ; et qu'en vain l'agresseur
Cherche à se prévaloir de ce temps de douleur.
Mets l'ordre où Charlemagne étendit ton empire.
Du repos du Teuton sois l'arbitre à jamais ;
Et jusqu'au Nouveau-Monde humiliant l'Anglais
Fais que tout l'univers te redoute et t'admire.
Mais comment dans ces jours de trouble où je te voi,
Porter la guerre au loin sans la finir chez toi ?
De leurs contentions la fatale manie
Étouffe en tes enfants l'amour de la patrie ;
La passion domine, et du meilleur sujet
Fait souvent sa victime et son triste jouet.
France, à quoi penses-tu ? Qu'une voix citoïenne
Par ses plaintifs accents te touche et te contienne.
O vous, de nos autels ministres révérés,

Digitized by Google

Des mystères de paix Dispensateurs sacrés,
Et vous fameux Sénat aussi sage que juste,
De nos lois, de nos vœux dépositaire auguste
Dans un heureux accord quand pourroi-je vous voir
Remplir des bons Français le désir et l'espoir;
Bannir des différents la cause trop connue,
Et n'avoir à l'envi d'autre but, d'autre vue
Que de faire honorer, par des soins réunis,
Et le Dieu de Clovis et la gloire des Lys ?
Que du zèle à l'excès il est peu de distance !
Sainte religion, on te vante, on t'offense :
Toujours tu nous appris qu'un vertueux humain
Doit ménager la paille en faveur du bon grain ;
Sur des soupçons usés ne point traiter ses frères
Comme pécheurs déchus de la foi de leurs pères,
Et que le sceau du schisme est gravé dans le cœur
Du catholique outré qui crie au novateur ;
Qu'un spécieux devoir dont la fierté se pique
Ne retarde donc plus un concert harmonique :
Oublions nos débats, Français, concourons tous
A consoler un roi, quand il revit pour nous !

Plusieurs vers de cette épître, qui ne manque pas d'harmonie, ni de pensées fortes, délicates et patriotiques, avaient besoin d'une facture plus académique. Aussi l'abbé Ch.-F. Porquet en fit lui-même une édition meilleure qu'il fit présenter au roi Louis XV. Il en reçut des félicitations exprimées par la lettre suivante, datée de Lunéville, où résidait souvent Stanislas, roi de Pologne :

« A Lunéville, ce 12 mars 1757.

« Vous devés être satisfait de votre Épitre, Monsieur et cher Abbé. M. le comte de Croix, à qui le Roi la fit lire dernièrement avant que M. Fréron l'eût insérée dans ses feuilles, me dit qu'il n'avait jamais rien lu de si beau. Il est bien vrai ce que vous a écrit M. Ronnon, que quelques gens d'église y avaient trouvé à redire ; tels que l'Évêque de Metz et le P. Demenoux. Mais vous

Digitized by Google

pouvez, je crois, vous passer de leurs suffrages quand toute la France applaudit à ce que vous avez fait. Au reste je n'ai vu ici que ces deux personnes qui ne vous ayent pas rendu la justice que vous mérités.

« Ce qui est certain, c'est qu'elles ne sont entrées dans aucun détail de ce qui leur déplaisoit dans votre pièce. Je pense qu'elles auroient voulu que vous eussiez tout donné au clergé, sans rien accorder au Sénat que vous exhortés également à la concorde.

« Adieu, cher Abbé, je suis ravis avec tout l'univers du succès de votre ouvrage. Il ne se peut rien même de plus sage dans un sujet aussi délicat que celui-là. Je suis de tout mon cœur le plus humble et le plus obéissant de vos amis et serviteurs. « VALET. »

Cette lettre était un triomphe littéraire pour le jeune abbé Porquet. Aussi non seulement il la conserva comme un parchemin de noblesse, mais il l'annota lui-même par les lignes suivantes que je transcris ici fidèlement :

« Voici, dit-il, les vers dont il s'agit. Ils terminent mon Épitre à la Nation, sur l'accident du Roi en 1757 :

O vous, du Dieu vivant ministres révérés,
De ses dons immortels Dispensateurs sacrés ;
Et vous fameux Sénat, aussi sage que juste
De nos vœux, de nos lois dépositaire auguste ;
De votre heureux concert notre salut dépend,
Rapprochez-vous du terme, où mon cœur vous attend.
Sans doute pour le bien votre ardeur est égale :
Mais du zèle à l'excès il est peu d'intervalle.
Pour obtenir, enfin, apprenez à céder.
En modérant vos droits on les peut accorder.
L'impartial honneur, votre commun oracle
Au régne de la paix applanit tout obstacle.
Quand le Ciel à Louis daigne rendre le jour,
Tout dans ces doux instants est possible à l'amour. »

Digitized by Google

« J'ose prier le Prince, ajoute l'abbé Porquet, de ne pas égarer ces quatre papiers. Ce sont des espèces de titres pour moi, dont j'ai le petit amour propre d'être flatté et que je suis bien aise de conserver. »

Et, en effet, ces quatorze vers adressés au clergé et au sénat de la noblesse et du Parlement ont dans leur précision une physionomie animée qui les rend supérieurs en élévation, en délicatesse et en poésie aux vingt-deux autres qui terminent l'épître du chanoine Broch Dhostelan.

Qui ne voit combien les vers de celui-ci sont dépourvus de vie et d'animation lorsqu'il dit :

O vous, de nos autels ministres révérés
Des mystères de paix Dispensateurs sacrés,
Et vous fameux Sénat aussi sage que juste
.....
Daus un heureux accord quand pourrai-je vous voir
Remplir des bons Français le désir et l'espoir
Bannir des différents la cause trop connue.....

C'est en vain même qu'il essaie de donner à la fin de son épître un peu d'énergie par une apostrophe à la religion, ses vers restent languissants et ne valent pas ce quatrain, par lequel l'abbé Porquet termine son poème :

L'impartial honneur, votre commun oracle,
Au règne de la paix applanit tout obstacle.
Quand le Ciel à Louis daigna rendre le jour,
Tout dans ces doux instants est possible à l'amour.

D'autres poésies de l'abbé Porquet ont été publiées dans divers recueils et en particulier dans l'*Almanach des Muses,* où il signait le *Petit Vieillard.* On a surtout

Digitized by Google

donné des éloges à son ode sur le *Bonheur* et à ses stances sur l'*Espérance*. L'abbé Charles-François Porquet a publié aussi son *Discours de réception* à l'Académie de Nancy, et des *Réflexions sur l'usure*. L'abbé Porquet, pendant la tourmente révolutionnaire, continua ses travaux littéraires. Il était petit de taille et paraissait n'avoir qu'un souffle de vie.

Dans un moment humoristique, il composa lui-même son portrait littéraire par le quatrain suivant :

D'un écrivain soigneux, il eut tous les scrupules,
Il approfondit l'art des points et des virgules ;
Il pésa, calcula tout le fin du métier
Et sur le laconisme il fit un tôme entier.

Esprit fin et judicieux, mais d'un talent secondaire, il était de ceux qui, dans leur province, parviennent au premier rang et s'y maintiennent en s'appliquant au travail comme à un besoin et comme à un acte de vertu ; mais il n'eut pas la profondeur de J.-B. Duhamel, son compatriote, et physicien aussi distingué que savant théologien (1624-1706).

Avant de terminer sa carrière, l'abbé Porquet vit l'aurore des triomphes de notre sainte Religion et de l'ordre se lever sur la France ; il mourut le 22 novembre 1796, âgé de soixante-huit ans et demi.

Une branche de la famille Porquet fut alliée à celle de M. Contant, notaire et ancien membre de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CANTON DE VILLE-EN-TARDENOIS

ARTISTIQUE & MONUMENTAL

Lecture de M. l'abbé CHEVALLIER, Membre correspondant,
à la séance du 26 mai 1893.

MESSIEURS,

Avant de vous soumettre le résultat de mes recherches sur le canton de Ville-en-Tardenois, j'ai cru devoir vous présenter ici le tableau des richesses artistiques et monumentales de ce pays. Vous verrez que cette contrée renferme des monuments, des objets dignes d'attirer l'attention des touristes et des amateurs. Nous parlerons d'abord des monuments religieux, et ensuite des monuments civils disséminés dans toute l'étendue du canton.

I. — Monuments religieux.

Depuis la réunion de Sapicourt à Courcelles, le canton de Ville compte trente-huit communes ayant chacune une église. Ces églises remontent toutes ou presque toutes au XIe ou au XIIe siècle, sinon dans toutes leurs parties, du moins dans une ou plusieurs de leurs parties principales. La plupart ont subi des modifications plus ou moins importantes, en sorte que toutes ou presque toutes les époques se trouvent représentées dans les édifices du canton de Ville.

Bligny, Chambrecy, Romigny, Sacy, Vrigny et Mar-

Digitized by Google

faux ont conservé leur chevet avec voûte en quart de sphère. — Ville, Poilly, Chambrecy, Saint-Euphraise sont entièrement d'une même époque, fin du XIe siècle ou commencement du XIIe. — Les autres édifices appartiennent à plusieurs époques.

Parmi les portails, nous citerons celui de Lagery, qui, par ses sculptures, ses archivoltes, ses chapiteaux, ses colonnes annelées, rappelle si bien celui de l'église de Binson; nous citerons aussi ceux de Ville et de Lhéry, qui, par leur ordonnance simple mais pure, rappellent les portails du XIIe siècle. Mais le plus beau portail est certainement celui de Savigny, ouvrant dans le bas-côté nord : il est du XVIe siècle et bien conservé, ainsi que sa porte en bois avec ses dix-huit panneaux couverts de sculptures. Sacy, Courmas et Sarcy ont aussi des portails ornés de sculptures rappelant la même époque. Les Mesneux a aussi une porte du même genre et à peu près de cette époque. Bouilly, Les Mesneux et Muizon ont des porches qui n'offrent aucun intérêt; l'ancienne église de Gueux avait aussi un porche.

Parmi les chevets, nous citerons ceux de Sacy, Marfaux, Chambrecy, Bouilly, Romigny, comme étant des XIe et XIIe siècles; celui de Rosnay, avec ses transepts, comme étant de la belle époque du XIIIe, ainsi que ceux d'Aougny et de Lagery. Saint-Lié peut représenter le XIIIe et le XIVe, Savigny et Faverolles le XVe, Villedommange, s'il était terminé, le XVIe, ainsi que les transepts et les portes latérales.

La plupart des églises ont leur sanctuaire, leur chœur et leurs transepts voûtés, en quart de sphère pour quelques chevets, en voûte d'arête avec arceaux croisés avec ou sans arcs formerets pour les autres; deux églises seulement sont voûtées dans toutes leurs parties : Les

Digitized by Google

Mesneux et Muizon. Sarcy a sa nef voûtée en bois, dans le style du xve siècle, sa nef en effet et le bas-côté sont de cette époque; cette voûte repose sur des corbeaux en bois richement sculptés et représentant des personnages dans toutes les attitudes et dans tous les costumes.

Les plus belles tours sont celles de Ville, Poilly, Sarcy, Sacy, Villedommange, Lhéry, Aougny, Rosnay, Les Mesneux et le clocher arcade de Muizon.

Nous trouvons des chapiteaux ou culs-de-lampe très variés et très riches dans les églises de Rosnay, Lagery, Marfaux, Coulommes, Aougny, Romigny, Lhéry, Bouilly, Les Mesneux, Serzy, Villedommange et Savigny; des clés de voûte à Rosnay, Serzy, Aougny, Romigny, Coulommes, Savigny et Villedommange.

On trouve des piscines intéressantes à Rosnay, Aougny, Faverolles, Brouillet, Romigny, Serzy et Lhéry.

Les plus belles cuves baptismales sont celles de Tramery, Rosnay, Marfaux, Aougny, Bligny, Écueil, Bouilly, Germigny, Janvry, Saint-Euphraise et Savigny.

Parmi les chaires, nous signalons celle de Lagery: c'est la seule qui mérite de fixer l'attention, par ses pauneaux ornés de draperies et ses contreforts avec imbrications et torsades.

Les carreaux vernissés se rencontrent surtout à Aougny, où ils étaient en très grand nombre et très variés: lors de la restauration de l'église, ils ont disparu; on en a cependant conservé un certain nombre, qui ont été placés derrière le maître autel. On rencontre aussi quelques-uns de ces carreaux à Romigny, près du grand portail, sous un banc à gauche; à Lhéry, dans la sacristie; à Faverolles, au sommet d'une cheminée près de l'école communale; ceux de Bouleuse ont disparu lors de la restauration de l'église.

Digitized by Google

Nous avons relevé dans le canton de Ville plus de soixante inscriptions ou fragments d'inscriptions provenant de pierres tumulaires, de bas-reliefs, d'épitaphes funéraires ou commémoratives. Les plus belles pierres tombales sont celles de Claude Baudier et de Robert son fils, dans l'église de Ville-en-Tardenois ; celle d'un seigneur de Lagery, dans l'église de ce village; celles de Sarcy, Coulommes et Chambrecy. Plusieurs de ces inscriptions accompagnent des bas-reliefs, comme à Tramery, Coulommes, Les Mesneux et Gueux, et remontent aux premières années du XVIe siècle. L'une des deux inscriptions de la chapelle des fonts de l'église de Gueux, provenant de l'ancienne église, relate les commandements de Dieu et de l'Église, mais ces derniers ne sont qu'au nombre de cinq ; celui de l'abstinence du vendredi et du samedi n'est pas reproduit sur la pierre. Parmi les inscriptions commémoratives, il faut citer pour leur belle exécution celle de Branscourt et celles de Saint-Euphraise, près du petit portail. Dans ces inscriptions, nous ne comprenons pas celles des cloches, qui ont été relevées par M. Fay, instituteur en retraite à Germaine.

Nous avons trouvé un certain nombre de bas-reliefs bien conservés, et remontant presque tous au XVIe siècle, dans les églises de Tramery, Poilly, Sarcy, Aougny, Coulommes, Gueux, Romigny et Les Mesneux ; quelques-uns sont accompagnés d'inscriptions, comme ceux de Tramery, Coulommes, Gueux, Les Mesneux et Aougny.

Bon nombre de vieilles statues en pierre ou en bois, d'un grand mérite artistique, ont été reléguées dans les greniers des églises pour faire place à des statues de plâtre ou de carton pierre plus ou moins décorées, et souvent d'un goût fort douteux : il serait à désirer que ces vieilles statues fussent remises en lieu et place. Tou-

Digitized by Google

tefois, bon nombre de ces vieilles statues sont encore en place, comme à Tramery, Sarcy, Coulommes, Rosnay, Chambrecy et Chaumuzy. On voit deux beaux groupes de saint Michel terrassant le démon dans les églises de Sarcy et de Rosnay. On rencontre de belles statues de la Vierge à Branscourt, Chaumuzy, Coulommes, Rosnay, Sarcy et Saint-Lié.

Comme travail de boiserie, nous devons signaler surtout la cage d'escalier de Janvry, celle de Sacy avec la tribune de l'orgue, le plancher de la nef de Treslon, une poutre de celui de Marfaux, la clôture du chœur de Villedommange, et celle de Rosnay qui est en fer forgé d'un beau travail.

Les anciens vitraux que l'on rencontre dans nos églises ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Nous citerons en première ligne les deux vitraux de Jouy, décrits par M. Didron ; Savigny conserve tout un vitrail retraçant la vie de saint Martin, deux panneaux seulement sur douze sont récents, ce vitrail est de 1550; un autre vitrail, de la même époque, existe au-dessus du portail latéral. Lagery possède dans le bas-côté nord de son église un ravissant petit vitrail de la crucifixion. Faverolles, dans les grandes fenêtres du sanctuaire, nous montre dans des petits médaillons la Vierge mère, saint Pierre, le martyre de saint Hippolyte et une reine martyre exorcisant un possédé; des bordures présentent des desseins d'une grande richesse et d'une grande variété. Le presbytère de Coulommes conserve un petit vitrail de 1558 venant de l'église, avec une inscription relatant que ce vitrail a été fait par les soins de messire Antoine Bertel, curé du lieu. Villedommange possède aussi deux petits vitraux représentant saint Sébastien et une sainte femme.

Digitized by Google

Germigny possède dans son église un retable en pierre retraçant les différentes scènes de la Passion et de l'Ascension. Aougny en possède un aussi, qui a été trouvé dernièrement dans le massif du maître autel; il représente aussi des scènes de la Passion.

Nous avons rencontré dans le canton de Ville plus de soixante croix disposées le long des chemins ou dans les villages. Les croix en fer forgé ont souvent des ornements d'une grande richesse, comme celles de Bouleuse, Prin, Treslon, Lagery, Rosnay, Muizon, etc. Les plus belles croix de pierre sont celles de Lhéry et de Lagery; nous avons relevé les inscriptions qui accompagnent ces croix.

II. — Édifices civils.

Parmi les édifices civils, nous parlerons d'abord des châteaux et ensuite des maisons particulières.

Le plus ancien château paraît être celui de Ville, si l'on en juge par une fenêtre en arc brisé et trilobé qui existe près de la tour encore debout; une tour existant à l'autre extrémité a été démolie en 1878 : elle gênait la circulation publique. Nous n'avons qu'une partie du château.

Ce qui reste du château de Gueux ne provient pas du premier château, qui a été détruit par les troupes de l'archevêque de Reims au XIIIe siècle, mais d'un troisième château. Le deuxième château, bâti par Raoul de Vandières, fut détruit pendant les guerres de la Ligue et reconstruit peu après. Il ne reste que la porte d'entrée de ce troisième château, qui s'élevait sur la gauche de la porte et était défendu par plusieurs tours; le château avait une cha-

Digitized by Google

pelle dédiée à saint Georges. Deux ponts-levis donnaient entrée dans le château; ces entrées étaient défendues par deux grosses tours et des fossés profonds.

Le château de Prin, encore entièrement debout, fut construit par les soins de Nicolas Thiret, qui vivait au milieu du XVIIe siècle. Ce château a conservé ses terrasses et ses portiques, ainsi qu'une porte de défense donnant sur le bois. Trois hautes cheminées garnies de marbre et de pilastres, style Henri IV, sont encore en place dans les salons du pavillon principal.

La construction du château de Lhéry remonte à la première moitié du XVIIe siècle, si l'on en juge par une date, 1634, gravée sur une des pierres de la tour de l'angle droit de la façade. Ce château est de forme carrée; sa façade, tournée au levant, ouvrait entre deux grosses tours carrées encore existantes en partie; les fossés ont été comblés et le pont-levis détruit, ainsi que la porte d'entrée. Le corps d'habitation, défendu par deux tours rondes, existe encore à l'ouest: des courtines percées de meurtrières encore visibles reliaient le corps d'habitation aux tours carrées et à la porte d'entrée.

Le château de Belleaucourt-Coulommes a été construit en 1650 par André Coquebert, sur l'emplacement des pressoirs de la cure, à lui vendus en 1639 par Nicolas Thuilliers, curé du lieu. Ce château est carré, avec tours rondes aux angles; l'écusson des Coquebert se voit au fronton de la façade du jardin et la date de 1650 se lit sur un cartouche de la façade principale.

Le château de Muizon a été construit en 1659, comme l'indique une date gravée sur une des mansardes de la façade. L'entrée est défendue par un fossé et une tour à l'angle gauche; il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu de pont-levis. Une charmante tourelle existe à l'angle droit

Digitized by Google

du logis principal, derrière lequel on a élevé une petite chapelle établie par messire Robert Billet de Muizon en 1743. Par qui a été construit ce château? peut-être par un des membres de la famille Cauchon, dont on voit l'écusson près de la porte d'entrée.

Du château de Treslon, il ne reste plus que la tour, bâtiment massif aux murs d'une épaisseur considérable, et une tourelle qui renferme un escalier à vis. La porte de cette tourelle date du XVIe siècle, elle a conservé ses ferrements primitifs ainsi que sa serrure. Au-dessus de la porte se trouvait l'écusson des seigneurs et leur devise. Ce château, construit par les Cauchon, avait une plus grande étendue : un plan de 1771 nous montre le château s'élevant en face de la tour; le tout était entouré d'eau. Le château avec ses dépendances avait une contenance de plus de quatre arpents.

De l'ancien château de Lagery, il ne reste plus qu'une tour dite de la Prison et qui sert aujourd'hui de bergerie. Au XVIe ou au XVIIe siècle, le château a été rebâti à peu près sur le même emplacement, dans le style de l'époque; la partie la plus curieuse, c'est la tour de l'escalier, avec sa tourelle en encorbellement; la porte d'entrée de la cour, avec ses arcs en anse de panier, mérite de fixer l'attention, ainsi que la haute cheminée en pierre de la cuisine.

Le château de Branscourt, situé en face de l'église, ne présente rien de remarquable. D'autres châteaux ont certainement existé sur d'autres points du canton: ou ils ont disparu sans laisser de traces, ou ils ont été rebâtis dans le siècle présent.

Parmi les maisons anciennes du canton de Ville nous citerons :

1° A Ville, près du cimetière, maison avec fenêtre à

Digitized by Google

meneaux et colonnettes du XVIe siècle, et un peu plus haut que l'Hôtel de Ville, vieille maison avec porte encadrée d'une arcade en accolade, avec écusson fruste dans le tympan.

2° A Aougny, à la ferme du Plessier, ancien manoir en ruine, avec fenêtres à meneaux et écussons frustes; sur une clef de cintre, on lit la date de 1666, et dans la cuisine, une taque aux armes du roi d'Espagne porte la date de 1603.

3° A Bouleuse, on remarque, dans la maison de M. Rizet-Thibaut, un manteau de cheminée aux armes de France avec rinceau de vigne et médaillon; dans la même maison, on voit, dans la cave, des entrées de porte du XVIe siècle.

4° A Chaumuzy, près de l'église, maison dite de la Vicomté, fenêtres avec meneaux croisés en pierre; à l'intérieur, taque aux armes de Lorraine. Dans le village, fontaine de Saint-Remi, portant au fond un bas-relief représentant le Sauveur entre un évêque et un guerrier; ce bas-relief peut remonter au XIIe siècle.

5° A Gueux, on remarque un linteau de porte avec rinceau très riche, en face la rue qui conduit au cimetière, et un peu plus loin, deux clefs de cintre avec dates en relief, 1790 et 1793, fleuron et instrument de travail.

6° A Janvry, chez M. Lamblot-Lelarge, haute cheminée en pierre avec arc en accolade, et, sur l'un des montants, écusson portant un cœur percé d'une flèche. Dans une maison près de l'église, belles boiseries de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, avec peintures représentant des paysages et des portraits.

7° A Lagery, vieille maison en bois et briques, ces dernières étant disposées en arêtes de poisson, en triangles, damiers, etc., formant un effet bizarre; cette maison va

Digitized by Google

disparaître bientôt. Un peu plus haut que cette maison, on voit deux corbeaux qui ont porté un manteau de cheminée, ces corbeaux en pierre sont ornés de figures et de fleurs de lys. Lagery a conservé sa halle, qui paraît remonter au XVIe ou au XVIIe siècle; Ville a conservé la sienne, mais elle n'est pas aussi spacieuse, et la municipalité l'a mutilée en en convertissant une partie en salle de gymnase.

8° A Lhéry, chez M. Proust, on remarque un manteau de cheminée en bois avec scènes de chasse, et un écusson portant deux balais ou verges en sautoir avec deux lions pour soutenants. La taque de cette cheminée est aux armes de France et de Navarre. Dans la ferme de M. Robion, on voit une fenêtre avec colonnes pouvant remonter au XIVe ou au XVe siècle.

9° A Rosnay, maison dite des Moines blancs, XVIe siècle, hautes cheminées en pierre avec colonnettes, fenêtres et porte avec arc en accolade; la tradition locale dit qu'un étage supérieur de cette maison fut détruit par le feu du ciel.

10° A Sarcy, les deux premières maisons à droite et à gauche en venant de Poilly renferment de hautes cheminées en pierre; la maison de droite a, en outre, au premier étage, des fenêtres avec double siège en pierre à l'intérieur.

11° A Savigny, on remarque dans une maison près de l'église un dessus de fenêtre en pierre et un manteau de cheminée en bois avec rinceaux et écusson; cet écusson est le même qui se trouve au bas de la verrière de Saint-Martin. Dans une autre maison, on remarque des ouvertures avec arcades en accolade.

12° A Serzy, porte d'entrée de la maison de M. Bénard, avec sculptures et potence en fer forgé, le tout du XVIIe

Digitized by Google

siècle. Dans la cour, belle taque de 1673 représentant la vieillesse donnant des conseils à la jeunesse.

13° A Tramery, maison dite de la Vicomté, avec son plancher peint et ses boiseries ornées de draperies en relief. A l'extérieur, on voit une large fenêtre avec écusson fruste; une tourelle existait autrefois à l'un des angles de cette maison qui est du XVIe siècle.

On a découvert aussi dans le canton des vases, des colliers, des bracelets, des fibules, des plaques de ceinturon, des grains de collier, des pointes de flèche, etc. Ces objets ont été trouvés à Gueux, dans le parc du château où ils sont conservés, et à la tuilerie de Faverolles; ces derniers objets ont été vendus à Paris.

Telles sont, Messieurs, les différentes richesses artistiques que l'on trouve dans le canton de Ville-en-Tardenois; j'ai tenu à vous les faire connaître, afin que vous puissiez, par les moyens qui sont en votre pouvoir, en assurer la conservation.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN DENIER D'OTHON

FRAPPÉ A MOUZON

Communication de M. N. Goffart, Membre correspondant.

Voici une petite pièce de monnaie qui ne provient pas d'une de ces trouvailles qui font sensation : je l'ai acquise de la façon la plus vulgaire du monde, sur les quais de Paris. Mais la rencontre n'en est pas moins fort heureuse pour notre histoire rémoise, puisqu'elle nous fournit un monument des luttes qui s'élevèrent entre Hugues et Artaud au sujet de l'archevêché de Reims, et plus spécialement de l'intervention du roi de Germanie, Othon, dans les affaires de son beau-frère, Louis IV d'Outre-Mer, l'avant-dernier Carlovingien. Circonstance singulière, mais complétement fortuite sans aucune espèce de doute, notre pièce s'est trouvée en compagnie d'un denier de Louis pour Nevers, dans le petit lot qui nous est échu !

Au droit, on lit le nom d'OTTO REX, écrit circulairement autour d'un grénetis qui enveloppe une croix cantonnée de quatre points. Au revers, une légende de trois lignes, commençant et finissant par une croix, présente sans la moindre hésitation le mot de *Mouzon :* elle se compose, comme le montre le dessin, des lettres MO pour la première ligne; de SVMA^{S} pour la seconde, et de C pour la dernière. Le second M a la forme un peu onciale, l'A n'est point barré, et la dernière S, plus petite de moitié que les voisines, est placée comme en abréviation, en haut et à droite. Jusqu'ici, on avait

Digitized by Google

laissé parmi les indéterminés l'atelier ainsi désigné; car il convient de dire qu'il ne s'agit nullement d'une monnaie inédite, mais au contraire d'une pièce plutôt commune, dont le dessin figure parmi les planches du musée de La Haye, ainsi que dans celle de Dannenberg, et qu'on avait très dubitativement essayé d'attribuer à Namur. Dans notre exemplaire, l'S qui commence la deuxième ligne est écrasée au point de la croire non existante; et c'est ce qui a lieu pour le dessin de Dannenberg, qui ne porte pas la lettre, non plus que les croix. Mais les sinuosités sont suffisamment accusées sur notre pièce pour affirmer que l'S a existé; et la pièce de La Haye, qui possède la croix, porte ˢVMA, mettant ainsi la petite S de la fin de notre légende au commencement de la ligne. On peut donc, dans les deux cas, lire et prononcer : *Mosomagus castrum ;* à moins qu'on ne préfère *Mosumac* pour *Mosomag* (us). Quelle que soit la lecture à laquelle on s'arrête, il faut bien admettre que la traduction en est *Mouzon,* et que c'est de l'atelier du château qu'est sorti ce denier. Nous n'ignorons pas que tous les produits mérovingiens ou carlovingiens de cet atelier connus jusqu'à ce jour ne portent pas d'autres vocables que *Mosomo, Mosono* ou *Musomo,* suivis de Castro ou Castello; mais l'objection que l'on pourrait tirer de cette remarque ne peut nous arrêter, puisque nous rencontrons dans nos vieux auteurs, *Testament et Lettres de saint Remi, Itinéraire d'Antonin, Diplômes des Empereurs*, *Chroniques* ou *Histoires* de Flodoard, Hincmar, Richer, etc., les noms ou adjectifs *Mosomagus, Musomagum, Mosomagensis, Musmagensis,* etc., dont la forme est absolument identique à notre inscription métallique. La préface que Pertz a mise aux *Annales Mosomagenses* porte : « *Mosomagum, sive Mosomum, hodie*

Digitized by Google

Mouson, ad Mosam in confinio Germaniæ Galliæque positum, temporum decursu ad alterutrum regnum pertinuisse videtur. » En réalité, Mouzon a toujours été dans la possession des archevêques de Reims, qui en étaient seigneurs souverains; mais il n'est pas moins certain que les Empereurs y ont eu de tout temps des droits, ainsi que le rappelle le diplôme de 997 donné par Othon III, dans lequel il notifie que, sur la demande du comte Godefroy, frère d'Adalbéron et son vassal, il confirme au monastère établi sur le fleuve de Meuse et consacré à la Sainte Mère de Dieu, toutes les propriétés possédées par le dit monastère *dans l'intérieur de ses états,* savoir les églises Saint-Martin, Saint-Denis, Sainte-Geneviève, édifiées dans la ville où se trouve le couvent. *(Archives ardenn.,* H. 142.)

Ce document paraît bien considérer Mouzon et le pays adjacent comme faisant partie intégrante de l'Empire; mais les événements ultérieurs et le traité de Francheval en 1259 confirment au moins en partie ces prétentions, puisqu'alors le fief de Douzy et ses dix-sept villages furent déclarés indivis entre Liège et Reims.

En ce qui concerne la question de la monnaie, on possède aussi un témoignage indiscutable des droits qu'avaient les empereurs. En 1015, l'empereur Henri II donne à Sainte-Vanne de Verdun tous les revenus qu'il pouvait avoir à Mouzon, et que détenait en fief, de sa main, un certain comte Hériman, qu'on retrouve dans un autre diplôme touchant Mouzon, du même Saint-Henri, daté de 1023, et confirmatif de celui d'Othon. Parmi les revenus concédés à Sainte-Vanne, il figurait un droit de monnaie, ainsi qu'en témoigne l'acte que fut obligé de souscrire (1040) l'archevêque Gui de Châtillon, à titre de réparation envers les moines de Verdun, pour

Digitized by Google

le préjudice à eux causé par Ebale, qui avait cru pouvoir leur enlever (1033) la dite monnaie de Mouzon et la réunir à celle de Reims : « *Richardus abbas et fratres ejusdem cœnobii questi sunt apud me quod antecessor meus dominus Œbalus injuste abstulerit* monetam mosonem *de cœnobio supradicto,* quam legaliter tenebat ex dono imperatoris Henrici *interventu quoque Herimanni comitis cujus beneficium extiterat.* »

Mais il n'est peut-être pas nécessaire d'accumuler tant de preuves du pouvoir des Empereurs dans nos pays, et l'on sait du reste comment s'était fait le partage de l'empire Carlovingien au temps même de Charles le Chauve. Pour achever d'appuyer notre attribution, et surtout pour expliquer la présence d'Othon dans le pays Mouzonnais, et fournir une raison aux archevêques d'avoir battu monnaie à son nom, nous rappellerons brièvement les diverses étapes de la lutte entre Hugues et Artaud. C'est en 931 que ce dernier fut placé sur le siège épiscopal par le roi Raoul, malgré l'élection faite antérieurement d'un enfant de cinq ans, Hugues, fils d'Herbert de Vermandois. Le roi dut s'emparer de Laon et de Reims. A sa mort, 936, Hugues de France lui donna pour successeur un fils de Charles III, Louis, qu'il alla chercher en Angleterre. Ce fut Artaud qui donna l'onction et couronna le nouveau roi; trois ans plus tard, 940, Louis IV accorda par charte royale à Artaud, et par lui à l'Église de Reims, le *droit à perpétuité de battre monnaie à Reims.* Entre temps, les querelles avaient continué entre Artaud et Héribert, le premier soutenu par le roi. Héribert parvint à dépouiller Artaud, qui ne sortit de sa retraite de Saint-Basle que lorsque Louis revint d'une expédition en Bourgogne. En 943, le roi voulant rendre l'évêché à Artaud vint, après

Digitized by Google

que celui-ci se fut au préalable emparé du château d'Omont, mettre le siège devant *Mouzon;* mais il fut obligé de le lever. Dans la suite, Hugues réussit à reprendre Omont, qu'il reçut des mains de Dodon, frère d'Artaud, après sept semaines de siège, et alors que le roi Louis IV venait d'être fait prisonnier par les Normands (945). La reine Gerberge, pour obtenir la liberté du roi, avait rendu Laon au duc Hugues, qui avait reçu Louis des Normands et qui le retenait; elle sollicita l'aide de son frère, le *roi de Germanie, Othon*. Celui-ci ne se fit pas prier; il rassembla une armée, prit avec lui Conrad (le Pacifique, roi de Bourgogne) et vint en France. Reims fut bientôt emporté; Hugues se vit obligé d'en sortir, et les rois rétablirent Artaud. Après avoir fait le ravage sur les terres de Vermandois et poussé quelques incursions jusque chez les Normands, ils rentrèrent dans leur pays. L'année suivante, 947, le roi Louis vint assiéger Mouzon, que détenait Hugues, banni de Reims; mais, abandonné des Lorrains, il dut de nouveau lever le siège. Il alla passer les fêtes de Pâques avec Othon; pendant son absence, Hugues essaya de s'emparer de Reims; mais il fut repoussé. Les rois *Louis* et *Othon* convoquèrent une assemblée à *Douzy*, sur la Chiers : on communiqua aux évêques les débats existants entre Artaud et Hugues, et un concile fut décidé pour la mi-novembre; il se tint à *Mouzon* même. Le siège de Reims fut accordé à Artaud, et Hugues eut la permission de rester à Mouzon. Un nouveau synode, réuni à Verdun (947), donna unanimement l'administration de l'évêché de Reims à Artaud. Mais Hugues ayant refusé d'assister, on tint, le 1er janvier 948, un autre synode à l'église Saint-Pierre, sur la montagne de Mouzon. Hugues ne consentit pas davantage à y prendre part, et se contenta

Digitized by Google

de faire tenir aux évêques une lettre du pape Agapit, qui ordonnait que l'évêché lui fût remis. Les évêques n'en décidèrent pas moins que Hugues serait privé de la communion, et on fit savoir cette décision au Pape, qui envoya au *roi Othon* un vicaire chargé de convoquer un concile. Il se réunit le 7 juin, au palais d'Ingelheim; l'archevêque Hugues fut excommunié. A la suite de ce concile, Louis IV pria le roi *Othon* de lui porter secours contre Hugues et ses autres ennemis. Othon ayant accepté de le faire, il ordonna au duc Conrad, son gendre, de rassembler une armée de Lorrains, ce que celui-ci fit en quatre semaines. Les évêques lorrains allèrent donc attaquer *Mouzon,* firent capituler les soldats de Hugues, reçurent des otages et occupèrent la ville et le pays. Pendant leur séjour, la solde, si solde il y avait, fut probablement faite aux soldats en monnaie du pays; les deniers de Mouzon ont pu être du nombre, et, en tout cas, il est naturel de prêter à Othon l'usage de ce qui pouvait être son droit, comme nous l'avons dit plus haut et comme les circonstances le créaient; du moins peut-on admettre que Artaud, reconnaissant envers Othon, qui est si souvent intervenu en sa faveur, et voulant rendre hommage à son bienfaiteur, a frappé des deniers à son nom.

Digitized by Google

NOTE

sur une Communication de M. le Commandant SIMON, de Fismes

Par M. Léon Morel, Membre titulaire.

Dans une précédente Séance, vous avez bien voulu me charger de faire un Rapport sommaire à l'Académie sur une communication qui lui a été gracieusement adressée par M. Simon, son correspondant de Fismes.

Cette communication a trait à un monument ancien qui est en la possession de M. le Commandant et qu'il croit appartenir à l'époque gallo-romaine.

En effet, à en juger par la photographie jointe à la lettre, il apparaît que ce monument présente certains points de ressemblance avec le précieux spécimen de sculpture gallo-romaine, exposé dans la galerie du rez-de-chaussée du Musée de Reims.

Tous deux représentent un personnage cornu.

Quand les Gaulois se résolurent à donner à leurs dieux une forme sensible, ils copièrent autant que possible la statuaire grecque, romaine, et même égyptienne, qui eut une certaine vogue chez leurs conquérants, surtout vers les temps de Caracalla, d'Elagabale et Julien.

Nos ancêtres, qui avaient pour emblème l'indomptable sanglier, se portèrent d'instinct vers les représentations orientales qui symbolisaient mieux la force, sous les noms de Jupiter Hammon ou de Jupiter Apis.

Nous ne savons pourquoi, dans les régions du nord de la Gaule, on adopta de préférence le type de Jupiter

Digitized by Google

Hammon, aux puissantes cornes de bélier, pour représenter les dieux gaulois, Mars et Mercure. C'est cette forme qui se révèle çà et là dans nos contrées, dans les Vosges, à Reims, à Fismes, etc., et un ancien auteur nous apprend que dans les fouilles pratiquées en 1711 dans l'église même de Notre-Dame, on mit à jour la représentation d'un dieu cornu, près duquel on trouva le nom significatif de Kernunos. (Voir D. Martin, *Religion des Gaulois,* tome II, et Du Cleusiou, *Art Gaulois.)*

Il est probable que, sous l'attitude tranquille du personnage de Reims, l'ouvrier gaulois a voulu représenter leur Mercure débonnaire, entouré du Mercure et de l'Apollon purement romains ; ce Mercure, au rapport de Tacite, était le principal objet de leur culte et c'est de lui qu'ils attendaient tous les biens.

Si nous en croyons Lucain, les Gaulois s'ingénièrent à figurer leur dieu Mars ou Hœsus d'une façon si terrible, que son aspect seul frappait d'effroi, au dire du même auteur, les soldats romains eux-mêmes.

Ne serait-ce pas ce dieu Hœsus que le monument de Fismes a voulu figurer ?

Cette bouche qui s'ouvre et grimace, ces dents qui se découvrent, ces yeux qui se retournent, tout indique la fureur du Dieu des combats.

Il est peut-être bon de remarquer que dans la Gaule méridionale, plus directement soumise aux inspirations romaines, les dieux cornus sont généralement figurés sous l'emblème du dieu Apis, tel que nous le montre cette tête de marbre trouvée à Apt (Vaucluse), et dont nous avons l'honneur de mettre la photographie sous vos regards. Le personnage de Fismes portait-il le torque national comme celui de Reims ? Il est probable, mais nous ne pouvons l'affirmer, puisque le col est com-

Digitized by Google

plétement brisé. Sur son front, nous apercevons un bandeau qui ne semble pas un diadème, mais plutôt une simple bandelette qui serrait la puissante chevelure gauloise, dont les boucles retombent de chaque côté de la figure. Au-dessus de cette tête apparaît le couronnement de la stèle avec les motifs que nous y rencontrons ordinairement, entre deux fuseaux unis que M. Simon appelle *balustres* (ils en ont en effet la forme); ces fuseaux sont simples, tandis qu'ailleurs ils sont le plus souvent ornementés; leur base paraît faire saillie dans leur intégrité, ce qui semble indiquer que la stèle est complète.

Cependant, M. Simon affirme que ce que nous voyons n'est qu'une partie d'un plus grand monument dont il possède encore plusieurs autres fragments; s'il en est ainsi, nous pouvons conjecturer que le dieu avait sa case à part et qu'il était intentionnellement séparé des personnages inférieurs ou des scènes vulgaires qui se sont succédé dans le monde.

Ici, Messieurs, nous sommes obligé de nous arrêter, parce que la matière se soustrait à nos investigations, nous ne pouvons plus lire dans ce vieux débris, malheureusement trop mutilé. Tel qu'il est, il a certainement son charme, pour nous archéologues, chercheurs infatigables de nos antiquités nationales; c'est un souvenir d'un passé qui est déjà bien loin de nous et que nous essayons de reconstituer, parce qu'il était le domaine et la vie de nos ancêtres, et parce que ce passé, malgré ses erreurs, ses défaillances et ses fautes, n'a pas été sans grandeur et sans gloire.

A tous ces titres, l'Académie de Reims ne peut que remercier M. le commandant Simon de son intéressante communication, le priant de vouloir bien la compléter

Digitized by Google

en nous indiquant ultérieurement les dimensions de cette relique et le lieu précis où elle a été découverte. Cette indication est importante pour l'étude sérieuse de l'archéologie régionale.

Quant à l'interprétation des caractères grecs gravés sur la pierre dont M. Simon nous a envoyé l'empreinte, je suis obligé de décliner ma compétence, n'étant pas initié à la connaissance de la langue d'Homère; un épigraphiste, au courant de ces sortes de lectures, peut seul nous donner une solution satisfaisante.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

D'UN

FOUDRE DE JUPITER

Dans une incinération romaine à Reims

Communication de M. Léon MOREL, Membre titulaire.

Il y a quelque temps, des ouvriers, occupés à des travaux de terrassements dans le faubourg Cérès, m'apportèrent une amphore romaine *(Cadus)* dont le col et les anses avaient été brisés antérieurement.

Ce vase, mesurant encore 0m80 de hauteur, est de forme apode ; il renfermait des ossements humains incinérés, que les ouvriers répandirent sur le sol pour rechercher quelques monnaies de bronze d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon, qu'ils avaient aperçues. Au milieu de cet amalgame de terre et d'ossements, ils retirèrent, m'affirmèrent-ils, quelques minces lamelles de bronze, dont deux plus ou moins tordues, les autres dans leur état primitif.

Je fus assez heureux pour reconstituer, en grande partie, un emblème intéressant à cause de sa grande rareté : je veux parler du foudre, qui était l'attribut de Jupiter.

Ce foudre devait être primitivement composé de sept rayons, dont cinq formaient la partie supérieure et les deux autres descendaient de chaque côté, dans un sens

Digitized by Google

opposé; ces rayons, formés d'une mince lamelle de bronze d'un centimètre de largeur, découpée en zig-zag, sont terminés en forme de dards acérés.

Trois de ces rayons étaient encore adhérents au rivet, ce qui m'a donné la clef de la reconstitution; un autre rayon n'a pas été retrouvé.

Je dois faire observer que le rayon plus fortement ombré sur le dessin ci-joint *(figure 1)* n'est pas sur le même plan que les autres; il fait simplement vis à vis au rayon central dans son épaisseur, et le cinquième rayon devrait, à ce que je crois, se trouver à l'opposé et sur le même plan que ce dernier.

Cette découverte n'est pas un fait isolé, car j'ai en ma possession une boîte en plomb provenant du cimetière romain de Vaison (Vaucluse), qui renferme les restes d'une incinération, sur le couvercle de laquelle apparaît en relief, avec les mêmes rayons, la représentation de la foudre *(figure 2)*.

D'un autre côté, nous trouvons dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus (tome III, pl. XL, fig. 5) la représentation d'un rayon de bronze presque semblable aux nôtres.

Quelle est la pensée qui a inspiré le dépôt de ce emblème sur les tombeaux? Il nous semble que cet attribut, que nous retrouvons toujours dans la main de Jupiter-Gardien *(Custos)*, était placé là avec le désir de garantir des restes chéris de la profanation des voleurs et des pillards. Ces restes étaient confiés ainsi à la protection du Dieu puissant et vengeur; on croyait que la vue seule de cet objet devait épouvanter les sacrilèges.

C'était aussi, d'après certains auteurs, la même pensée qui inspira la coutume plus ordinaire de placer sur le corps de l'inhumé des pièces de monnaie à l'effigie de

Digitized by Google

l'Empereur (nous ne parlons pas du tribut à Caron, que l'on confiait à la bouche du défunt).

On croyait que la vue seule de la Majesté impériale suffisait pour faire reculer les violateurs des tombeaux. Ces auteurs ont-ils raison? Je laisse à d'autres plus compétents le soin d'expliquer cette énigme. Toujours est-il que la découverte de cet emblème m'a paru intéressante à signaler, car, depuis plus de trente ans que nous fouillons la terre, non seulement il ne nous a jamais été donné de le rencontrer dans nos contrées, mais nous n'avons pas non plus entendu dire que d'autres aient été plus heureux.

Du reste, nos musées n'en contiennent point, si ce n'est la représentation ordinaire qui apparaît sur les statuettes du maître des Dieux et sur les monnaies antiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENT DE BAS-RELIEF

EN MARBRE BLANC

TROUVÉ PRÈS DE LA PORTE MARS, A REIMS

Communication de M. Léon Morel, Membre titulaire.

Il y a une trentaine d'années, on a trouvé, en démolissant les fondations du mur d'enceinte situé auprès de la porte Mars, de Reims, un fragment de stèle ou de sarcophage en marbre blanc, sur lequel sont représentés deux légionnaires romains.

Ce bas-relief mesure 0m30 de longueur sur 0m18 de hauteur. Il gisait à côté d'une statue de Cybèle qui a été trouvée au même endroit et qui est aujourd'hui reléguée, avec le tombeau de Jovin, dans la crypte de la chapelle de l'Archevêché.

Ce petit monument, qui se trouve aujourd'hui en notre possession, pris isolément, ne présente peut-être pas grand intérêt, mais il en acquiert quelque peu par le fait d'avoir été trouvé non loin d'une statue faisant actuellement partie du Musée de la ville.

Le sujet représente deux légionnaires debout, vus de face. Malheureusement, le haut et le bas du sujet représenté manquent totalement, de sorte qu'on ne voit des deux personnages que la partie comprise entre le haut de la ceinture et les genoux.

Le premier légionnaire porte un bouclier rond, ornementé, dont on aperçoit la moitié; le second porte la main gauche sur le pommeau de son épée.

Digitized by Google

L'ensemble est gracieux, d'un bon style; les draperies sont bien accentuées, ce qui nous donne à penser que nous sommes ici en présence d'un monument de l'époque d'Auguste; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était utile de le signaler à votre bienveillante attention.

Digitized by Google

NOTE SUR UNE PARTIE
DE
STÈLE ROMAINE
TROUVÉE A REIMS

Communication de M. Léon MOREL, Membre titulaire.

Il y a quelques jours, les ouvriers travaillant à la réfection de la conduite des eaux de la ville de Reims ont trouvé dans la rue des Tapissiers, en face de l'avenue de la cour Chapitre, à un mètre de profondeur, une partie d'une stèle en pierre, mesurant environ un mètre de hauteur, qu'ils ont dû briser pour en opérer l'enlèvement avec plus de facilité.

Averti de cette découverte, je me rendis sur les lieux où je pus retrouver la tête, le reste ayant été transporté aux décombres.

Presque sur le haut du monument, on voit une tête de femme coiffée à la romaine, encadrée dans une sorte de niche; au-dessus des cheveux, relevés et ondés, apparaît sur l'entablement le mot TALLIA, gravé en caractères réguliers qui paraissent appartenir à la belle époque de l'art romain.

Il est regrettable que nous n'ayons pas l'ensemble du monument, qui nous aurait donné le complément de l'inscription.

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS XIV

ET LES DERNIERS MOMENTS DE J.-B. COLBERT

Communication de M. le général marquis DE COLBERT

Membre correspondant

Le grand roi passe pour avoir tenu rigueur à son fidèle ministre jusqu'à la fin, et avoir même empêché Seignelay d'assister son père dans sa dernière maladie. Les historiens sont très sévères pour cette disgrâce infligée par Louis XIV au plus puissant de ses collaborateurs.

Il résulterait de deux billets, émanant l'un de Seignelay, l'autre du roi lui-même, que ce prince, loin d'être indifférent à la nouvelle de la fin prochaine de son ministre, en aurait été touché et aurait manifesté ses sentiments avec une visible affection. Ces précieux documents, conservés dans les archives de la maison de Luynes, ont été transcrits par le duc de Luynes en 1858 et remis au général marquis de Colbert. Ce sont ces textes inédits et inconnus que nous reproduisons d'après cette intéressante communication de notre honorable correspondant, faite avec l'autorisation du duc de Luynes :

I

Lettre de M. de Seignelay au Roi Louis XIV

« A Paris, le 2 septembre à 2 heures du matin » (1683).

« Le mal de mon père a tellement augmenté, Sire, et sa faiblesse est si grande que les médecins ne connais-

Digitized by Google

sant rien à cette maladie qu'ils prétendoient n'estre pas dangereuse tant qu'il n'y auroit point de fièvre, ont conseillé de luy faire prendre cette nuit nostre Seigneur en viatique, c'est de quoy j'ay cru devoir donner avis à V. M. Elle sera exactement informée des suites et je crois que dans cette triste occasion V. M. me permettra de demeurer icy pour voir les suites de cette maladie. »

II

Réponse du Roy Louis XIV à M. de Seignelay.

« L'estat où est vostre père me touche sensiblement; demeurez auprès de luy tant que vous y serez nécessaire, et que vostre douleur ne vous empesche pas de faire tout ce qui sera possible pour le soulager et pour le sauver. J'espère toujours que Dieu ne voudra pas l'oster de ce monde où il est si nécessaire pour le bien de l'Estat. Je le souhaite de tout mon cœur par l'amitié particulière que j'ay pour luy et par celle que j'ay pour vous et pour toute sa famille. »

Conforme à l'original qui est entre mes mains. La réponse, tout entière de la main de Louis XIV, est sur la même feuille que la lettre de M. de Seignelay.

D'Albert de Luynes.

Dampierre, 13 juin 1858.

Digitized by Google

INVENTAIRE DU MOBILIER & DES LIVRES

DE

LÉONOR D'ESTAMPES DE VALENÇAY

ARCHEVÊQUE DE REIMS

(1641-1651)

Communication de M. JADART, Secrétaire général, à la séance du 12 mai 1893

La nomination de Léonor d'Estampes à l'archevêché de Reims, faite en 1641 à la suite du séjour de Louis XIII et de Richelieu à Reims, est un fait important dans l'histoire de la cité (1). Il marque la fin du rôle séculaire de la maison de Lorraine en ce qui touche les affaires et l'administration locales, et, avec la déchéance du dernier prince lorrain comme archevêque de Reims, commence une main-mise de plus de l'autorité royale sur les corps ecclésiastiques comme sur les officiers municipaux et judiciaires de la ville. Le prélat choisi par Richelieu était précédemment évêque de Chartres; il avait joué un rôle en cette qualité, mais ce n'est ici ni sa biographie, ni ses actes comme homme d'État ou comme homme d'Église que nous voudrions retracer (2). Nous ne recherchons même pas s'il fut

(1) Voir une notice intitulée : *Louis XIII et Richelieu à Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t LXXV, p. 233.

(2) Voici la notice que lui a consacrée le chanoine Weyen dans sa liste des Archevêques : « Leonorius d'Estampes de Valencay, ex Joanne ordinis S. Spiritus equite et Saræ d'Haplincourt secundus filius, sacratus episcopus Carnotensis 1620, recipitur per procuratorem authoritate apostolica et regia ad archiepis. Remensem,

Digitized by Google

un écrivain (1). Il s'agit seulement de caractériser son goût d'amateur pour les arts et pour les lettres, goût éclairé et somptueux, qui se manifesta surtout dans la splendeur de son mobilier et dans le bon choix de ses livres.

Malheureusement, sa dépense à cet égard excéda ses revenus, et à sa mort les créanciers firent tout vendre à la hâte. De son vivant déjà, si l'on en croit Tallemant des Réaux, la moitié de ses rentes avait été saisie par autorité de justice (2). Mais cet auteur a tellement

17 febr. 1643, per cessionem Henrici Ducis Guisiæ, et in propria persona 1 aprilis sequentis. — Ex parte cleri Franciæ, cujus erat præses an. 1650, pluries Ludovico 14° direxit orationem. Prædicti cleri cœtui presens in morbum incidit, ex quo obiit Parisiis 8 april. 1651, ætat. an. 63, cujus corpus die S. Paschæ solemniter delatum in ecclesiam patrum Carmelitarum discalceatorum, ibidem honorificentissime sepelitur in sacello S. Jacobi, loco sepulturæ Dominorum de Valencay. Idem Franciæ clerus pro illius animæ requie, solemne servitium apud Patres augustinos eremitas celebravit in quo Gregorius Daubusson, Ebredunensis archiep., ejusdem cleri successor Præsidens, funebrem habuit orationem. — Ex Sammarth., t. IV, page 207; Fuit abbas Burgullii (Bourgueil) O. B. Andegavensis, cui successit ejus nepos Henricus d'Estampes de Valencay, eques ordinis Hierosolimitani. Item abbas de Camera fontis (Chambre fontaine) O. L. diæces. Meldensis, pag. 323, Abbas Culturæ O. B. in suburbiis cenomanensibus, pag. 618, Abbas Pontisarensis O. B. dioces. Rothom. quam permutavit cum Joanne Francisco de Gondi, archiep. Parisiensi, ad aliam abbatiam. » *(Dignitates Ecclesiæ metropolitanæ Remensis*, ms. de la Bibliothèque de Reims, f° 171, verso.)

(1) « On a de Léonor d'Étampes un poème latin en l'honneur de la Vierge, *Paris*, 1605, in-8°, et un Rituel à l'usage du diocèse de Chartres, *Paris*, 1627, in-8°. » *(Nouvelle Biographie générale*, v° ÉTAMPES-VALENÇAY.)

(2) Voici à ce sujet un témoignage non suspect : « Traité et accord entre Léonor d'Estampes et ses créanciers, portant abandon de 40,000 fr. pour le paiement de ses dettes (14 août 1645). » Voir le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. Ier, 1890, p. 123, où se

Digitized by Google

chargé le portrait de l'Archevêque de Reims qu'il serait difficile d'y démêler le vrai du faux ; nous nous contentons d'y relever le luxe exagéré du prélat pour les meubles et pour les belles tapisseries, qu'il cherchait à acquérir avec avidité et par tous les moyens (1). On devinera ce qu'il en dut amasser dans son hôtel abbatial de Bourgueil, à Paris et à Reims, en lisant l'inventaire de ce dernier palais.

Dom Marlot parle peu de Léonor d'Estampes, dont il loue néanmoins le zèle au début de son pontificat. Il lui dédia avec éloges son *Tombeau du grand saint Remi,* composé lors de la translation des reliques du saint, en 1646, mais en donnant le récit de sa mort, il n'hésite pas à relater des détails qui indiquent le mauvais état de ses affaires (2). Le coadjuteur qu'il s'était choisi, le jeune Henri de Savoye, duc d'Aumale, était incapable, vu son âge, de pourvoir à une succession si difficile à liquider, et dont personne ne put conjurer l'issue désastreuse.

On s'assura donc de suite à Paris et à Bourgueil des riches effets mobiliers, livres et valeurs diverses que l'on y rencontra. On ne tarda pas davantage à dresser l'inventaire à Reims : l'Archevêque était mort à Paris le 8 avril, et le 12 du même mois le lieutenant général au

trouvent les titres des mandements et actes de cet archevêque. — Voir aussi, sur les dépenses de Léonor d'Estampes, l'*Histoire de Reims*, par Anquetil, t. III, 1756, p. 300 à 305.

(1) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, 3e édit., par MM. de Monmerqué et Paulin Paris, *Paris, Techener*, 1854, t. II, p. 445 à 464.

(2) *Histoire de Reims*, par D. Marlot, édit. de l'Académie, 1846, t. IV, p. 566 à 596. — Cet historien nous apprend que, lors du décès de l'archevêque, on sonna les cloches des églises de Reims, mais qu'il ne s'y fit aucun service solennel, et l'annaliste ajoute :

Digitized by Google

bailliage de Vermandois, à la requête du procureur du roi, procédait à l'archevêché au relevé du mobilier personnel du prélat, « pour la conservation, est-il dit dans l'acte, des droictz de quy il appartiendra ».

Le lieutenant général confia au notaire André Angier la garde de la minute de l'inventaire et celle des meubles en même temps, ce qui explique la présence de cette pièce curieuse à tant d'égards dans une étude de Reims où elle a été récemment transcrite avec soin (1). De la pièce en elle-même, nous n'avons pas grand commentaire à donner, sinon ceux qu'on trouvera en note sous les désignations des articles les plus saillants. Sa lecture est très facile et très courte, ses termes peu embarrassants. Les plus remarquables objets sont les tableaux, quelques portraits historiques, et surtout les tapisseries avec figures ou armoiries, très nombreuses comme nous l'indiquions plus haut, une quantité de coussins et des mantes d'étoffes diverses, enfin quelques meubles rares, un cabinet d'Allemagne entre autres, mêlés aux meubles ordinaires et aux ustensiles de ménage.

Les livres de la bibliothèque proprement dite ne sont pas portés à l'inventaire; on signale seulement : « En ung cabinet... des tablettes servans à mettre des livres, pinte en vert ». Et plus loin : « Nous nous sommes transportez en la bibliothèque du dict seigneur, quy sont en

Sic periit memoria ejus cum sonitu. On ne put l'inhumer à Reims, selon le vœu de son testament, parce qu'il ne laissait pas, dit Marlot, « de quoy faire cette dépense », p. 596.

(1) Cet inventaire de Léonor d'Estampes est la dernière copie qu'ait exécutée M. A. Duchénoy, auxiliaire de l'Académie. Il nous en a fait la remise le 12 avril 1893, et il est décédé des suites d'une congestion cérébrale le dimanche 30 avril suivant, dans sa 58e année, très regretté des érudits et des lettrés rémois.

Digitized by Google

deux chambres dans lesquelles ne se sont trouvés aucuns livres, mais seulement les rayons qui sont tout à l'entour des dictes chambres, garnyes de serges vertes avec moletz de soye. » Réinstallés ailleurs avant la mort de Léonor d'Estampes, ces volumes sans doute auront été vendus en bloc ou en détail (1). Mais quelques ouvrages de luxe, richement reliés en maroquin, avec armes sur les plats, avaient heureusement été réservés et sont conservés à la Bibliothèque de Reims comme venant du Chapitre de la Cathédrale (2). Ce sont ceux dont nous donnerons la description complète. D'autres, également transmis à la Bibliothèque par la vigilance du Chapitre, ne figurent pas à l'inventaire (3). On retrouve aussi les armes de Léonor d'Estampes sur quelques livres du chanoine Pinguenet, le bibliophile bien connu, amené de

(1) Il en aura été dressé un état sommaire que nous n'avons pas à Reims. On trouverait peut-être des indications sur la bibliothèque de Léonor d'Estampes dans les ouvrages du P. Louis Jacob, que nous ne possédons pas, savoir : *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, Paris, 1644; *Bibliographia Parisina* pour les années 1643 à 1650, et *Bibliographia gallica universalis*, 1643 à 1646, 1651 à 1653.

(2) Le *Nouvel armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, donne trois fers de reliure aux armes de Léonor d'Estampes, les deux premiers avec les attributs d'évêque de Chartres, mitre et crosse, le troisième avec ceux d'archevêque de Reims, croix et chapeau à dix glands. « Nous avons trouvé, dit l'auteur, trois marques au nom de ce bibliophile, dont le P. Jacob et Claude Robert parlent avec éloges », t. Ier, 1890, p. 275.

(3) Signalons particulièrement le *Rituale Carnotense ad roman formam expressum, Leonorii d'Estampes de Valencay, episcopi Carnotensis, authoritate editum. — Parisiis, Vidua Lud. Febvrier*, 1627. — In-f°, reliure en maroquin rouge, aux armes de Léonor d'Estampes, coté D 446, à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Chartres à Reims par l'Archevêque, l'écrivain lettré dont la devise était : *Paix et peu* (1).

Outre ces livres, la plupart traitant de liturgie ou d'histoire ecclésiastique, l'inventaire mentionne quelques manuscrits, dont les uns sont des traités des Saints Pères, les autres des sermons pour des circonstances diverses. Nulle trace d'ailleurs de la bibliothèque littéraire et historique, dont nous constations la disparition avant le décès du prélat. Celui-ci, nous le pensons, devait résider plus souvent à Bourgueil ou à Paris qu'à Reims, et dans les dernières années de sa vie, ses livres auront été fréquemment transportés de l'une dans l'autre de ces résidences.

A un point de vue plus général, il ne sera pas sans intérêt d'avoir l'état du mobilier d'un archevêque de Reims du XVIIe siècle. On connaît par l'inventaire de Richard Picque ce qu'était le mobilier d'un archevêque du XIVe siècle, ce précieux document a été deux fois déjà publié (2). Nous pouvons signaler pour le XVIIIe siècle la désignation, encore inédite, des meubles provenant du prince Armand-Jules de Rohan, et acquis par Charles-Antoine de La Roche-Aymon, son successeur en 1763 (3). Enfin, on trouvera le détail complet de tout

(1) En voici un intitulé : *In septem Davidis Psalmos paraphrasis — Carnuti, apud Claudium Peigné*, 1629, in-8°, volume coté X 1501 à la Bibliothèque de Reims, provenant du chanoine Pinguenet. — Le titre porte les armes de Léonor d'Estampes.

(2) *Inventaire après le décès de Richard Picque, archevêque de Reims* (1389), publié par la *Société des Bibliophiles de Reims*, 1842, in-18. — Publié également par P. VARIN, dans les *Archives admin. de Reims*, 1848, t. III, p. 732.

(3) « Vente par les heritiers de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, à Charles-Antoine de La Roche-Aymon, son successeur, moyennant la somme de 54,376 l. 13 s., de tous les meubles pro-

Digitized by Google

ce que possédait u palais archiépiscopal de Reims les dernier archevêque avant la Révolution, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, dans le procès-verbal de la vente de son mobilier, faite par le Directoire du district après son émigration (1).

Voilà d'intéressants points de comparaison à établir entre le genre de vie, les goûts sérieux, mondains ou profanes, et les fortunes diverses de quatre de ces hauts personnages qui s'assirent sur le siége métropolitain de Reims. On saisit de mieux en mieux la curiosité et la valeur des inventaires de ce genre, à mesure que l'on approfondit davantage l'histoire du costume, de la décoration et des arts en général. A cet égard, ce ne sont plus seulement des documents locaux, mais des témoins fidèles de la vie publique et des mœurs de la France à différentes époques (2).

venant de la succession du dit défunt qui se trouvaient au palais archiépiscopal de Reims (15 avril 1763); joint un état (long et très détaillé) de ces meubles, qui constituaient à eux seuls un précieux patrimoine. » *(Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, voir l'*Inventaire sommaire*, p. 100.*)*

(1) « *2 janvier 1793.* — Extrait des Liasses du secrétariat du Directoire du district de Reims (190 rolles). Vente publique de meubles saisis sur le nommé de Talleyrand, ci-devant archevêque de Reims, émigré, au ci-devant palais épiscopal de la dite ville. » (Recueil de 190 feuillets, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims, dons particuliers, 459.)

(2) En terminant, signalons une plaquette très rare, qui se trouve à la Bibliothèque de Reims : *Inscriptions mises aux Portes de la Ville de Reims, à l'Arrivée que Monseigneur l'Illustrissime Leonor d'Estampes, Archevesque Duc de Reims, premier Pair de France, y fit le dernier jour de Mars 1643. — A Reims, chez Nicolas Constant, Imprimeur du Roy, s. d., in-4° de 8 pages.* (Fonds Deullin.)

Digitized by Google

DOCUMENT INÉDIT

INVENTAIRE DU MOBILIER & DES LIVRES
DE
LÉONOR D'ESTAMPES DE VALENÇAY

Au Palais archiépiscopal de Reims, le 12 Avril 1651

Inventaire des biens meubles délaissés après le decedz de feu Mre Léonord d'Étampes de Vallancay, vivant archevesque duc de Reims, premier pair de France (1), *fait par nous Jean Beguin, escuyer, seigneur de Coegny et de Chaalons sur Vesle, conseiller du roy, lieutenant général au Baillage de Vermandois, siége royal et présidial de Reims, à la requeste et dilligence du procureur du roy audit siége, faisant lequel inventaire avec et assisté* (le nom en blanc), *greffier civil audit siége royal et présidial de Reims, et de Gilles Huart et Adolphe Regnart, sergens royaulx audit Reims, et ce pour servir et valloir ce que de raison, et pour la conservation des droictz de quy il appartiendra.*

Du mercredy 12e avril 1651, une heure de rellevée jusques à six heures de relevée :

En la salle respondant sur le jardin attenant la grande salle :

Une tante de tapisserye de haulte lisse, consistante en huict pièces, à chacune desquelles sont empreintes des couronnes et armes dudit deffunt seigneur archevesque (2).

(1) Léonor d'Estampes de Vallancay, né le 6 février 1589, sacré évêque de Chartres en 1621, nommé par le roi à l'archevêché de Reims en 1641, mort à Paris le 8 avril 1651, et inhumé aux Carmes déchaussés de cette ville, dans la chapelle de sa famille. *(Histoire généalogique,* par le P. Anselme, 1726, t. Ier, p. 90-91.)

(2) Les armes de Léonor d'Estampes sont : *D'azur à deux girons d'or mis en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes ducales de gueules. (Ibidem,* t. II, p. 90.)

Digitized by Google

Ung grand tableau avec la moulure dorée, où est représenté le roy Louys treize.

Ung aultre grand tableau aussy avec la moulure dorée, où est représenté feu Mgr le Cardinal de Richelieu.

Ung aultre tableau sans molure, où est représenté ledit deffunct seigneur archevesque.

Ung aultre tableau avecq la moulure en partie dorée, où est représenté feu Monseigr le Chancelier de Sillery (1).

Une grande table bois de noyer quy se tire par les deux bouts, avec le pied.

Une autre table carré aussy bois de noyer, avec le pied.

Une autre table avec son chassy bois de noyer.

Deux grandz chesnetz, ung gril de fer.

En la chambre attenante ladite salle :

Deux coussins toille d'argent à fleur de velour vert rellevé d'or et le dessoubz de damas vert.

Deux aultres coussins de velour vert à fond de toille d'argent avec dantelle d'or et argent et le dessoubz de damas vert.

Trois coussins à fond d'or et soye violette relevé d'or et soye de diverses couleurs et le dessoubz de damas violet.

Ung autre coussin de drap à fond d'or et ramage d'or bordé d'ung velour rouge cramoisy et le dessoubz de pareille estoffe.

Ung autre coussin de drap d'or carreau à fleur avec losanges de toille d'argent et le dessoubz de pareille estoffe.

Ung coussin de drap à fond d'or et toille d'argent et le dessoubz de pareille estoffe.

Ung coussin de satin violet et broderye de fleur d'or et le dessoubz de damas violet.

Ung coussin de drap d'or et soye violet à grand ramage et le dessoubz de satin violet.

(1) Ces quatre portraits de Louis XIII, de Richelieu, de N. Brulart et de l'archevêque lui-même, à notre connaissance, n'existent plus à Reims, ni au Musée, ni à l'Archevêché. Dans ce palais, on ne conserve aucun portrait ancien de Léonor d'Estampes, mais on trouve seulement une toile reproduisant ses traits, copie moderne d'après un original étranger, récemment placée dans les salons particuliers de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Digitized by Google

Ung coussin de velour rose chesse avec broderye d'or et argent et de soye verte, et le dessoubz de toille d'argent de ramage de soye couleur de roy.

Ung coussin de velour rouge cramoisy avec broderye de soye de diverses couleurs en or et argent, et le dessoubz de toille d'argent à ramage de soye couleur de roze.

Tous les susditz coussins avec les houppes d'or argent et soye suivant les couleurs.

Ung aultre coussin de toille d'argent et soye blanche et le dessoubz de damas blanc sans houppes.

Et ung aultre coussin de veloux rouge à petit carreau et le dessoubz de pareille estoffe avec houppes.

Unze fauteuilz, cincq cheaizes, douze tabouretz, le tout couvert de mocquette.

Ung reposoir de sangles avec le travers, deux coussins et la couverture, le tout de pareille mocquette que les susdites cheaises.

Deux matelatz, l'ung couvert de futaine dessoubz et dessus, et l'autre de futaine et de toille par dessoubz, servans tous deux pour le susdit reposoir.

Deux fauteuils, six cheaises et douze cheaises pliantes, le fond de velour roze sèche avec crespine or et argent et soye.

Une grande cheaise de velour violet avec deux fauteuilz aussi de velour violet, le tout avec crespine d'argent.

Une grande cheaise roulante, couverte de velour à fond blanc et fleurs bleues avec franges de soye.

Une aultre grande cheaise de veloux rouge à petit carreau.

Deux grandz fauteuils et deux plus petitz et douze cheaises pliantes couvertes d'escarlatte avec franges d'or et argent.

Quatre fauteuilz, douze cheaises pliantes, le tout garny de serge violette avec franges de soye.

Ung tapis vert avec frange de soye.

Deux escrantz garnis de serge verte avec molette de soye.

Ung coussin de mocquette verte avec houppes.

Deux aultres coussins de mocquette à fond oranger et de diverses couleurs.

Digitized by Google

Ung chassy de bois garny de serge verte servant d'avant porte.

Ung escran de damas couleur roze chesse.

Une tente de tapisserye, tendue dans ladicte chambre, où sont empraintes les couronnes et les armes dudict deffunct seigneur archevesque, au nombre de neuf pièces (1).

Uue aultre pièce de tapisserye, pareille aux préceddentes, quy n'est point tendue.

Ung grand tapis de Turquye servant de tapis de pied.

Ung cabinet d'Allemaigne avec ferrures dorées.

Deux grandz rideaux et ung petit de serges vertes, avec moletz de soye verte et l'autre noir.

Deux mantes couleur vert brun.

Deux aultres mantes couleur de vert.

Une aultre mante couleur de jaulne.

Quatre grandz matelatz doublés de futaine des deux costés.

Ung aultre matelas garny de futaine d'ung costé et de toille par dessoubz, servant de sommier.

Ung aultre matelat garny de toille de part et d'autre, servant pareillement de somier.

Quatre matelatz, plus petitz que les précédents, garnis de futaine d'ung costé et de toille de l'autre.

Deux lictz de plumes garnis de couty.

Deux travers de plumes, l'ung couvert de bazin et l'autre de futaine, servans aux grandz lictz.

Cincq aultres travers couvers de coutys.

Quatre pièces de tapisseryes de Rouen avec deux soubassemens.

Trois tables bois de chesne.

Une paire de grandz chesnetz garnis de cuivre avec la poisle, tenaille et pincette et ung gril de fer.

Ung chandelier de cristale.

Plusieurs livres, savoir :

(1) Voir ces armes déjà indiquées plus haut sur d'autres pièces de tapisserie; elles sont aussi indiquées plus loin, sur les plats des livres.

Digitized by Google

Ceremoniale episcoporum, ung volume folio couvert de maroquin rouge et doré sur la tranche avec les armes dudict seigneur (1).

Pontificale Romanorum, en ung volume folio, couvert de maroquin rouge avec les armes dudit seigneur (2).

Canon missæ, en ung volume folio, couvert de maroquin rouge doré sur la tranche (3).

Breviarium Romanorum et *Missale Romanorum,* en deux volumes folio, aussy couvert de maroquin rouge et doré sur la tranche avec les armes dudit seigneur (4).

Procès verbal de l'assemblée du clergé à Paris en 1636, en ung volume folio, couvert de veau fauve avec les armes dudit seigneur.

(1) *Ceremoniale episcoporum, iussu Clementis VIII, pont. max., novissime reformatum. Omnibus Ecclesiis, præcipue autem Metropolitanis, Cathedralibus, et Collegiatis perutile, ac necessarium.* — ROMAE, *ex Typographia linguarum externarum. Anni Iubilæ,* M. D. C. *Mense Octobris.* In-f° de 294 p. plus l'errata; frontispice et vignettes gravées; reliure en maroquin rouge aux armes. Sur le titre, on lit au bas : *Ex bibliotheca R^mi et Clar^mi. Viri D. Domini Leonorii Destampes, Regis Christ^mi Consiliarii et Eelemos. S. Theolog. Bacc. Abbatis Baronis de Burgolio, Dni de Buton, S^ti Ægidii, etc. (Bibliothèque de Reims,* coté D 415.)

(2) *Pontificale romanum, Clementis VIII, Pont. max., iussu restitutum atque editum.* — ROMÆ, 1595, *apud* JACOBUM LUNAM. *Impensis Leonardi Parasoli et sociorum.* — In-f° de 705 pages, avec frontispice gravé et vignettes dans le texte, reliure en maroquin rouge avec les armes de Léonor d'Estampes sur les plats, et sur le titre cette mention, probablement autographe : *Leonorii Stempensis et amicorum.* A la fin, autre mention manuscrite d'ex-libris, avec l'énumération de ses titres. *(Bibliothèque de Reims,* 1893, vitrine, volume coté D 412. On a ajouté sur le titre : *Pro Fabrica ecclesiæ remensis.)*

(3) *Canon missæ, cum præfationibus et aliis nonnullis quæ in ea ferè communiter dicuntur. Additæ sunt præparatio ad missam et orationes.....* PARISIIS, *apud Gervasium* ALLIOT, 1638. — A la fin : *E. typographia Michaelis Brunet,* 1638. — Gr. in-f° de 172 p., imprimé en rouge et noir, avec lettrines gravées et peintes, figures en pied de St Pierre et de St Paul sur le titre, reliure en maroquin rouge, aux armes. *(Bibliothèque de Reims,* D 408.)

(4) Ces volumes, de même que les quatre suivants et le manuscrit, auront été égarés ou vendus, et ne se trouvent pas à la Bibliothèque de Reims. On ignore par conséquent leur sort après l'inventaire.

Digitized by Google

Praxis et ceremoniarum romanæ ecclesiæ, en ung volume folio, couvert de veau fauve avec les armes dudit seigneur.

Pontificale Romanorum, en ung volume folio, avec le nom dudit seigneur en la première feuille.

Varii vetustorum scriptorum libri de ecclesiæ divinis officiis, en ung volume folio, couvert de veau noir.

Disputatio de potestate humana civili super contractum matrimonii, escript à la main en ung volume petit folio, couvert de parchemin.

Ceremoniale episcoporum, en ung volume quarto couvert de veau fauve avec les armes dudit seigneur (1).

Ceremoniale continens ritus electionis romani pontificis, en ung volume quarto, couvert de veau fauve avec les armes dudit seigneur (2).

Sacrarum ceremoniarum libri treize (tres ?), en ung volume quarto couvert de parchemin.

Paridis cruce de ceremoniis cardinalium et episcoporum, en ung volume quarto couvert de parchemin.

Dans ung garde robbe attenant :
Ung chalict de bois de chesne,
Une couchette bois de chesne.
En la chambre du pavillon respondant sur le jardin :
Ung bois de lict de chesne,
2 tables bois de chesne,
Ung gril de fer.
En ung garde robbe attenant ladite chambre :
Ung bois de lit de chesne avec la paillasse dessus.
Et une table aussy bois de chesne.
En ung autre garde robbe attenante la susdite :
Une couchette bois de chesne avec la paillasse.

(1) *Cæremoniale Episcorum jussu Clementis VIII. — Romæ*, 1600 ; in-f°, reliure en maroquin rouge, armes de Léonor d'Estampes sur les plats, volume coté D 415, à la Bibliothèque de Reims. Ouvrage déjà cité plus haut.

(2) Ce volume et les deux suivants ne se retrouvent pas à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

En ung cabinet attenant lad. chambre :

Ung grand bureau servant de table couvert de serge verte.

Des tablettes servans à mettre des livres, pinte en vert.

Cincq liasses de manuscripts avec des feuilles au dessus, sur lesquelles est escript :

En la première, *Sermones de Sanctis.*

En la seconde, *Sermones* pour des religieuses et autres de piété.

En la 3me, Avant, Caresmes et Octaves.

En la 4me, plusieurs sermons sur différens subgects et quelque traicté de théologie.

Et en la dernière, il n'y a aucun titre, mais commence en la 1re feuille : *Hæc divo Bernardo quibus a jumnalibus (?) ommnes* (1).

Au grenier, au dessus de ladicte chambre :

Une grande armoire de bois de chesne.

Trois planches et deux tresteaux.

De là, nous nous sommes transportez en la bibliothèque dudict seigneur, quy sont en deux chambres dans lesquelles ne se sont trouvés aucuns livres, mais seulement les rayons quy sont tout à l'entour desdictes chambres garnyes de serges vertes avec moletz de soye.

Et deux tables de bois de chesne.

Au garde meubles dudit seigneur, qui est au-dessus de ladicte bibliotecque :

Le bois d'ung chaalict bois de noyer et les vergettes de fer.

Deux couchettes bois de chesne.

Et ung aultre chaalict bois de chesne.

Deux parmantz garnys de serge rouge.

Trois escrans.

Dix treteaux avec 6 planches de blanc bois.

Une grande caisse doublée de serge verte.

Douze platz de fer blanc.

Une cheaise servant de reposoir garnye de velour rouge.

(1) Ces manuscrits de sermons, probablement à l'usage de Léonor d'Estampes, ne sont point parvenus à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Et une aultre cheaise à porter garnye de cuir rouge.

En la salle du commung :

Une grande table.

Une paire de chesnetz.

En une aultre place attenant :

Une table et une forme bois de chesne.

En une aultre chambre du corps de logis respondant en la rue du Corbeau (1) :

Ung chalict à vice, bois de chesne.

Quatre rideaux.

Deux couvertures, mante verte.

Ung travers de plume.

Deux tables bois de chesne.

Ung fauteuil, six tabouretz et une cheaise, le tout couvert de mocquette.

Une paire de chesnetz garnis de cuivre.

Dans ung petit garde robbe attenant ladicte chambre :

Une couchette et la paillasse.

En une aultre chambre attenant la preceddante :

Ung chaalict bois de chesne et la paillasse et le ciel de serge.

Deux matelatz.

Un travers.

Deux couvertures mantes rouges.

Quatre rideaux de serge rouge.

Ung aultre chaalict aussy de bois de chesne avec le ciel de serge.

L'accoustrement de mesme que le préceddent.

Ung matelas.

Deux matelatz couverts de toille.

Six cheaises couvertes de serge rouge.

(1) La rue du Corbeau, aujourd'hui du Cardinal-de-Lorraine, borde au midi le palais de l'Archevêché. Ce nom du Corbeau lui venait d'une ancienne enseigne de la maison n° 9, reproduite de nos jours sur la porte actuelle de cette maison.

Digitized by Google

Ung parvant de serge rouge.

Une table bois de chesne.

Ung tabis de Bergame.

En une chambre basse attenante la cuisine, respondante sur ladicte rue :

Deux cheaises à dossier et trois tabouretz couvertz de mocquette.

Une paire de chesnetz garnis de cuivre.

Une table de bois telle et quelle.

En la chappelle :

Une paire d'armoyres quy s'est trouvé.

Une cassette de maroquin rouge.

Six grands bouquetz de fleur de soye.

Quatre potz de roze d'ouvrage peinct.

Huict panniers de fleurs tant grandz que petitz.

Trois violiers quy sont dans des potz.

Une petitte oratoire et une grande agnus.

Deux coussins vertz.

Une cheaise à porter.

Au chartrier dudit seigneur archevesque, y a esté apposé deux sceaux.

En la chambre de l'aumosnier :

Ung chaalict et la paillasse.

Au celier :

Environ vingt anneaux de bois de busche et environ huit cens de fagotz faguette.

Lesquelles meubles ont esté délaissés en garde ès-mains de maistre André Angier, quy s'en est chargé et promis le représenter quant requis en sera et qu'il sera ordonné.

Signé : ANGIER,
BAZIN.

(*Minutes de André Angier, notaire à Reims*, 1651 ; copie de M. A. Duchénoy, avril 1893.)

Digitized by Google

TABLE

Pages

I

Notice préliminaire sur l'archevêque Léonor d'Estampes de Valençay, sa vie et ses collections..... 183

II

Inventaire du 12 avril 1651..... 190

Portraits..... 191

Coussins et siéges..... 192

Tapisseries..... 193

Livres et manuscrits..... 194

Meubles divers..... 196

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

La Bibliothèque de Chartres possède dans une collection de Mélanges, portant le n° 4968 (t. 33, n° 11), un opuscule imprimé sans lieu ni date, de 88 pages in-4°, portant ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monsieur l'Archevesque de Rheims.* — La date de publication des ouvrages contenus dans ce catalogue ne paraît pas aller au-delà de 1642 ou 1643, ce qui permet de l'attribuer à Léonor d'Estampes de Valençay, mort archevêque de Reims en 1651. *(Renseignement fourni par M. E. Rossard de Mianville, bibliothécaire de Chartres, le 12 mai 1894.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
DROITS SEIGNEURIAUX
ET LES
SEIGNEURS DE SORBON
A la fin du XVIe siècle [1]

Communication de M. Paul Pellot, Membre correspondant.

Le 29 avril 1611, aux termes d'une convention passée devant Barthellemy, notaire à Rethel, Pierre de Gomont, écuyer, seigneur d'Écly, demeurant à « Chappes-lez-Chaumont », cédait à titre d'échange, avec le concours de damoiselle Anne Bruneau, sa femme, à Me Remy Masson, contrôleur au grenier à sel de Rethel, les parts et portions lui revenant dans la seigneurie de Sorbon, tant en qualité d'héritier de Me Antoine de Gomont, son père, greffier en l'élection de Rethel, que comme cessionnaire de ses co-héritiers dans la succession de ce dernier.

Le même jour, le nouveau seigneur de Sorbon rendit au prince de Portien les foi et hommage obligatoires en pareil cas.

A l'acte d'échange dont nous venons de parler se trouve annexé un état descriptif de la plus haute importance, qui nous permet de connaître exactement la nature, la quotité et l'importance des principaux droits

(1) Ce travail fait suite à la notice sur *Robert de Sorbon et le village de Sorbon*, publiée par le même auteur, en collaboration avec M. H. Jadart, dans le t. LXXX des *Travaux de l'Académie*, p. 1 à 82.

Digitized by Google

seigneuriaux de Sorbon, ainsi que les noms et le nombre des seigneurs de cette localité.

Les droits seigneuriaux de Sorbon détaillés dans l'état consistent en : 1° rentes bourgeoises ; 2° assises en argent ; 3° cens, menus cens et surcens ; 4° amendes ; 5° afforages ; 6° greffe ; 7° corvées ; 8° droit de justice, haute, moyenne et basse.

La part revenant aux héritiers de Antoine de Gomont est calculée avec précision.

En outre, la répartition des droits de greffe et des amendes s'établit entre tous les seigneurs de Sorbon, qu'il nous aurait été impossible de faire revivre sans le secours de ce précieux document. En voici la liste complète au début du XVIIe siècle :

1. Le seigneur d'Hauteville.
2. Monsieur de Fresnoy.
3. Messieurs d'Arnicourt et Étienne de Clèves.
4. Les héritiers de Philbert de Clèves.
5. Les héritiers de Antoine de Gomont.

I

FAMILLE D'ORJAULT

Orjault : originaire de Champagne, seigneurie de Coucy.
Armes : d'or à l'aigle de gueules.

François d'Orjault, chevalier, seigneur d'Hauteville, Sorbon, La Motte et Hartennes, épousa damoiselle Jeanne Fillette, dont il eut plusieurs enfants.

En 1632, il rendit foi et hommage à la duchesse de Rethel, pour la terre de Coucy qui lui était échue par le décès de ses père et mère. (Voir CAUMARTIN pour la généalogie.)

Digitized by Google

Le 17 mai 1637, il assista, en qualité de témoin, au contrat de mariage de Paul de la Croix, écuyer, seigneur de Beauclers, avocat en Parlement, conseiller et procureur du roi en l'élection de Rethel, fils de Jacques de la Croix, vivant écuyer, premier capitaine du régiment du seigneur baron de Hauchonvilliers, et gouverneur de St-Eutrope en Provence, avec damoiselle Françoise du Guet, demoiselle d'Inaumont, fille de feu Hugues du Guet, vivant écuyer, seigneur d'Inaumont, et de damoiselle Claude de Hiébin.

Le 1er mai 1645, il constitua mandataire, à l'effet de rendre, en son nom, foi et hommage, au sieur de Richebourg, alors seigneur féodal de Sorbon, pour dix-huit arpents de terre, prés et bois, lui appartenant, au terroir de Sorbon, lieudit les Sarts Regnault.

II

FAMILLE DE BEZANNES ET DU GUET

Bezannes : originaire de Champagne, seigneuries de Bezannes, Prouvais, Taissy, Guignicourt, etc.
Armes : d'azur semé de besants d'or, au lion d'argent.
Du Guet : originaire de Champagne, seigneuries d'Inaumont, Lalobbe et la Cerlau.
Armes : écartelé au 1er d'argent, à 4 bandes de gueules, au 2 et 3 de gueules pleins, au 4 d'argent au lion de gueules.

René de Bezannes, seigneur de Fresnoy, Prouvais, Muizon et Sorbon, est décédé audit lieu le 30 janvier 1611 (1).

(1) Sorbon. — 1611. Le trentiesme janvier et décédé René de Bezannes, sieur de Fresnoy et Sorbon.

Digitized by Google

Anne de Feret (1), sa veuve, reçut, le 2 février 1611, l'hommage de Claude d'Averhoult (2), écuyer, seigneur de Lalobbe, Mauperthuis, Argers, Possesse, comme seigneur en partie de la terre d'Arnicourt, en qualité d'héritier de damoiselle René d'Averhoult, sa sœur, décédée sans postérité.

Elle épousa en 2es noces, le 29 janvier 1613, Philbert du Guet, dit Brandebourg (3), écuyer, seigneur d'Inaumont, qui, en sa qualité de seigneur suzerain de Sorbon, reçut également, le 18 décembre 1623, l'hommage de Claude d'Averhoult.

Le 21 janvier 1623, Anne de Feret donne une procuration relative à la succession bénéficiaire de Antoine de Feret, son neveu, écuyer, seigneur de Drouilly.

III

FAMILLE DE RÉMONT

Rémont : originaire de Champagne, seigneuries de Sorbon, Arnicourt, Sery, Harzillemont, Saint-Loup en Champagne, etc.
Armes : d'azur semé de france, au franc quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable.

Antoine de Rémont, écuyer, seigneur de Sorbon et Arnicourt, a sa descendance établie dans un précédent

(1) *Feret :* d'argent à 3 fasces de sable.

(2) *Averhoult :* fascé d'or et de sable de 6 pièces, au franc quartier d'hermines.

(3) Sorbon. — 1613. Le vingt neufiesme janvier, est espousé Monsr d'Ynaulmont à Anne de Feret, vesve de feu Monsr du Fresnoys par dispence.

Digitized by Google

travail auquel nous renvoyons le lecteur. *(Robert de Sorbon et le village de Sorbon.)* (1)

Hugues de Rémont, son frère, seigneur de Fontaine, Sery et Sorbon, décédé à Rethel le 2 mai 1649, fut inhumé à Sery.

Il épousa, par contrat du 3 novembre 1604, Nicolle de Villelongue (2), fille de Hubert de Villelongue, seigneur de Wasigny, Mesmont, Sery et autres lieux, et de Anne le Danois, elle-même décédée à Sery, le 5 mars 1647.

De cette union sont issus :

1. *Antoine de Rémont,* baptisé à Sery, le 27 avril 1608.

2. *Tristan de Rémont,* chevalier, seigneur de Sery, Luiry et Sorbon.

3. *Jean de Rémont,* seigneur de Sorbon, mort lieutenant de chevau-légers au régiment de Gramont.

4. *Charles de Rémont,* seigneur de La Malmaison, cornette au régiment de Léchelle, et mort à la bataille de Lens, lieutenant dans Gramont.

5. Et *Zélie de Rémont,* mariée le 21 mars 1638 à Godefroy de Romance (3), chevalier, seigneur d'Attenhoven et de Mesmont, tué le 19 mai 1643, en chargeant l'infanterie espagnole à la bataille de Rocroi, où il com-

(1) Arnicourt. — 1609. Juin. Le xe a esté baptisé une fille nommé Anne ; le père Anthoine de Rémont, sieur d'Arnicourt, la mère Anne Dannoy ; le parin Jehan de Soleracque, la marine Anne de la Court, dem^t à Bégny.

(2) *Villelongue :* écartelé au 1er et 4 d'argent, au loup de sable, au 2 et 3 d'azur à la gerbe d'or.

(3) *Romance :* écartelé au 1er d'argent, au lion de sable, au 2 et 3 d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au franc canton d'argent chargé d'une merlette de sable, et au 4 de gueules à une quinte feuille d'argent.

Digitized by Google

mandait une partie de la cavalerie légère avec le grade de sergent général de bataille.

Les 3 et 4 février 1616, Antoine et Hugues de Rémont, ainsi que Philbert de Clèves, seigneur de Sorbon, constituèrent mandataire pour plaider et se joignirent à la cause de Philbert du Guet, qui s'opposait à la destruction d'une tour que Étienne de Clèves, autre seigneur de Sorbon, voulait faire démolir. Philbert du Guet et les mêmes co-intéressés demandaient en outre le rétablissement de l'autre tour, ci-devant démolie par ledit Étienne de Clèves, « soutenans que la construction d'ycelles tours ayant esté faictes par ung commun consentement de tous les seigneurs avec les bourgeois dudict Sorbon, et permission de vendre le meilleur des aisances dudict lieu, la desmollition ne peult et ne doibt estre faicte qu'avec le consentement de tous ceux que ladicte tour sert de deffence et de conservation de tous les bourgeois et de retraicte en temps de guerre ».

Le 28 août 1459, Richier de Rémont, écuyer, seigneur d'Arnicourt en partie, avait fourni un dénombrement à Raulin de Vernes, seigneur de Sorbon et Wagnon.

IV

FAMILLE DE CLÈVES

Armes : de gueules frété d'argent.

§ 1er.

I. — Philbert de Clèves, seigneur de Sorbon, échevin de Rethel en 1567, avait épousé Marson Biermois, morte le 20 août 1600, épouse en secondes noces de Me Claude

Digitized by Google

Marot, lieutenant au Rethélois, décédé lui-même le 11 janvier 1606 (1).

De cette union sont nés :

1° Philippe de Clèves, qui suit.

II. — 2° Étienne de Clèves, seigneur de Sorbon et Arnicourt, en partie, contrôleur des montres en la maréchaussée de France, décédé le 30 novembre 1623. Il épousa Alizon Ougnon, décédée le 8 septembre 1636, dont il eut :

1° Philbert de Clèves, le jeune, né vers 1595, marchand, seigneur de Sorbon et Arnicourt, marié à Claude Dumesnil, dont six enfants.

2° Jacques de Clèves, baptisé le 19 août 1599, conseiller au siège royal et présidial de Reims, en 1629.

3° Marie de Clèves, née le 11 septembre 1602, épouse de Me Paul Duray, dont postérité.

4° Robert de Clèves, baptisé le 24 mars 1605, marchand, bourgeois de Rethel, seigneur de Sorbon et Arnicourt. De son mariage avec Reine Gobinet, il laissa plusieurs enfants, notamment :

Reine de Clèves, qui épousa, le 13 mai 1675, M. Jean Lueiller, avocat en Parlement, fils du défunt Pierre Lueiller, greffier en chef de la maréchaussée de Rethel, et de damoiselle Antoinette du Bus, dont elle eut :

Pierre-François Lueiller de Rabouzy, ancien capitaine d'infanterie en 1745, receveur de la paroisse de Rethel, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital, décédé le 1er janvier 1755, âgé de 77 ans, et enterré dans la nef de la Sainte-Vierge.

(1) Sauf indication contraire, les actes de baptême, mariage et décès ci-après rapportés, sont extraits des anciens registres de l'état-civil de Rethel.

Digitized by Google

III. — 5° Jean de Clèves, avocat général de Mesd[lles] les Princesses de Mantoue au duché de Rethel. Il avait épousé Catherine Poulain, le 2 octobre 1618, et mourut le 17 septembre 1651. Il laissait entre autres enfants :

1° Piérone de Clèves, née le 2 août 1636, morte le 27 février 1693, après avoir été mariée à Louis Gobinet, officier chez le roi et chevau-léger de la garde de Monseigneur le Dauphin en 1667.

2° Catherine de Clèves, née le 11 novembre 1621, mariée, par contrat du 21 septembre 1643, à Jean du Bus, marchand, notaire au duché de Rethélois en 1651.

3° Louis de Clèves, prêtre du diocèse de Reims, demeurant à Paris, en 1664.

IV. — 4° Et Paul de Clèves, né le 28 octobre 1639, receveur au bureau des traites foraines de Regniowez, en 1666, marchand en 1668, et avocat en Parlement en 1698 (1). De son mariage avec Jeanne de la Pierre sont nés au moins six enfants, et notamment :

V. — Pierre de Clèves, de Cerny (2), conseiller du roi, avocat en Parlement et au bailliage de Rethel, prévôt royal de Marville, décédé le 28 août 1738, à l'âge de 63 ans, et inhumé dans l'église. Il était né le 10 avril 1675 ; marié en secondes noces, le 12 septembre 1721,

(1) Par acte passé devant Landragin et Barthellemy, notaires à Rethel, le 16 mars 1668, Paul de Clèves vendit à hon. h. Etienne Pasté, marchand, demeurant en cette ville, moitié de ses droits, part et portion dans les droits seigneuriaux de Sorbon, ainsi que douze deniers et deux écuelles de froment à prendre dans sa part sur les droits seigneuriaux d'Arnicourt.

(2) Cerny était un petit fief situé à Sorbon ; un sentier du village porte encore le nom de ruelle de Cerny.

Digitized by Google

avec damoiselle Anne-Nicolle de Godet, fille de feu Mre Claude de Godet, vicomte de Villers-aux-Nœuds, elle-même décédée le 30 avril 1757, âgée de 77 ans, et inhumée dans l'église près du grand bénitier, il laissait, d'un premier mariage avec Marie-Scholastique Jehannot :

1° Louis-Etienne de Clèves des Avaux.

VI. — 2° Et Paul-Joachim de Clèves, conseiller du roi, avocat en Parlement, procureur ès-juridictions des traites et gabelles de Rethel, et maire royal de la dite ville. Il mourut le 14 mai 1776, étant âgé de 76 ans et fut inhumé dans l'église. Le 26 novembre 1726, il s'était marié à Marie-Madeleine Thomas, morte le 14 octobre 1774 (64 ans), et inhumée dans l'église de Rethel, au milieu de la nef du grand portail. Cette dernière était fille de Jean-Colomban Thomas, bourgeois de Rethel, sieur de Sauville, et maître ès-arts en l'Université de Paris, et de Marie-Barbe Prével.

De ce mariage sont issus :

VII. — 1° Jean-Baptiste-Étienne de Clèves de la Marlière, né le 24 juin 1734, ancien administrateur de l'Hôpital général en 1776, décédé célibataire le 27 octobre 1823, (88 ans).

2° Paul-Guillaume de Clèves, né le 12 septembre 1727.

3° Nicolas-Colomban de Clèves, prêtre prieur, curé de Thénorgues, et ensuite de Saint-Martin d'Ablois.

4° Pierre-Marie de Clèves de Sauville, avocat en Parlement et au bailliage de Mazarin, magistrat et électeur du département, décédé, à l'âge de 87 ans, le 14 juin 1823, veuf de Marie-Jeanne Lamblot ; Anne-Marie-Magdeleine de Clèves, sa fille, épousa, le 11 février 1793, Louis-Théodore-Marie Venant de Sourdeau de Chin, demeu-

Digitized by Google

rant à Chin, près Tournay, fils de Philippe-Louis-François de Sourdeau de Chin, et de Constance-Jacqueline Dutoict.

5° Robert-Joachim de Clèves des Avaux, postulant au bailliage de Mazarin et avocat en Parlement, marié à Sorcy-Bauthémont, le 18 juillet 1768, à Marie-Marguerite Dupré, fille de Me Jean-François Dupré, avocat en Parlement, conseiller de Son Altesse Monseigneur le Prince de Condé, lieutenant honoraire des prévôté, maîtrise et grurie de Stenay, receveur général des bois et domaines du Clermontois, et de feu Marguerite Joly.

§ 2.

II. — Philippe de Clèves, mort avant 1611, eut pour femme Crestienne Raulin, fille de N... Raulin et de Élisabeth Dorigny, dont :

1° Jeanne de Clèves, épouse de Philippe Dorigny, marchand à Reims.

2° Marie de Clèves, mariée à Oudart Bachelet, aussi marchand à Reims.

III. — 3° Et Philbert de Clèves, seigneur de Sorbon et Arnicourt en partie, commissaire auditeur et examinateur des comptes des fabrique, paroisse et communauté de l'élection de Rethélois en 1614, fourrier de la maison de Monsieur, frère du Roi, en 1620. Il épousa Jeanne Brodart, fille de Nicolas Brodart, seigneur de Boulan, et de Marie Symonnet. Voici leurs enfants :

1° Nicolas de Clèves, fourrier de la maison de Monsieur, après son père, baptisé le 13 janvier 1611.

2° Jeanne de Clèves, baptisée le 16 février 1633, décédée à Avançon le 29 novembre 1683, enterrée le

Digitized by Google

lendemain dans l'église de ce lieu par Henry Colbert, curé de Saint-Loup en Champagne. Elle épousa, par contrat du 20 février 1633, devant Rousse, notaire à Hauteville, René Boucher, écuyer, seigneur d'Avançon, Loisy-sur-Marne et Drouilly en partie, second fils de Jean-Jacques Boucher, écuyer, seigneur de Richebourg, et de Marguerite Symonnet.

IV. — 3° Philippe de Clèves, baptisé le 7 avril 1614, seigneur de Cerny, décédé avant 1651. Il épousa, le 5 juin 1640, Anne Pauffin, fille de Nicolas Pauffin, avocat en Parlement, morte le 16 janvier 1680, et inhumée dans l'église, étant âgée de 57 ans. Leurs enfants sont :

1° Philippe, né en 1644.

2° Jean, né en 1650.

3° Et René de Clèves, qui suit, né en 1651.

Le 25 février 1651, suivant acte passé devant Chastellain et Lachairlière, notaires à Rethel, Anne Pauffin, en qualité de tutrice de ses enfants mineurs, vendit à Jean Dubus : « L'estat et office de nottaire au duché de Retellois en la résidence dudict Retel, vacquant par la mort de deffunct de Me Pierre Leuiller, dernier possesseur d'icelluy, appartenant à lad. vendresse audit nom, par contract de vendition fait par led. deffunct, sieur de Cerny, à Son Altesse sérénissime de Mantoue, de certains bastimens servans à présent de gëole. »

V. — René de Clèves, seigneur de Cerny, conseiller procureur des traites foraines et gabelles de Rethel, échevin et gouverneur de cette ville, épousa à Laon, en la paroisse de St-Cyr, le 12 décembre 1673, Marguerite Rasset, fille de Nicolas Rasset, élu en l'élection de Laon,

Digitized by Google

et de Marie Doulcet (des Doulcet, vicomtes de Chatillon-les-Sons), de laquelle est née :

1° Marie-Madeleine de Clèves de Cerny, le 20 avril 1683, mariée le 5 juin 1708 avec Philippe-Joseph Fremyn, écuyer, seigneur de Sapicourt, Branscourt et Beine, conseiller du roi, assesseur civil et criminel en l'élection de Reims, fils de feu Me Antoine Fremyn, écuyer, seigneur desdits lieux et de l'Étang, conseiller du roi en l'élection de Reims, et de Marie de La Salle, dont : Louis Fremyn, avocat du roi au baillage de Rethel, en 1740.

VI. — 2° Étienne de Clèves de Cerny, né le 7 mars 1680, conseiller du roi, avocat en Parlement, subdélégué et élu en l'élection de Rethel, mort le 3 juillet 1745, à l'âge de 65 ans, laissa de son union avec Nicole-Jeanne Lemoine, veuve de Albert Magent, avocat en parlement, président des traites foraines et gabelles de Rethel, qu'il avait épousée le 21 juin 1718, au moins trois enfants, savoir :

VII. — 1° Marie-Madeleine-Renée de Clèves de Cerny épousa, le 5 juillet 1740, Louis Marquette de Villers, conseiller au bailliage et siège présidial de Laon, fils de Claude-Charles Marquette, écuyer, seigneur de Marly, conseiller du roi, lieutenant criminel au siège présidial de Laon, et de Marie-Marguerite Vaillant.

2° Marie-Charlotte de Clèves de Cerny, mariée avec Nicolas-François Véron d'Oigny, chevalier, seigneur de Signy et Crèvecœur, gentilhomme ordinaire servant chez le roi.

3° Et Marie-Louise de Clèves de Cerny, née le 23 septembre 1724, mariée à Mre Mathieu de Fumeron, écuyer, seigneur de la Berlière, ancien capitaine au régiment de

Digitized by Google

la Fère, chevalier de St Louis, fils de défunt Mre *Jean de Fumeron,* écuyer, vivant seigneur de Verrières, la Berlière, Coulommes, Les Champs, Guignicourt, Champigneul, La Fontaine-au-Crot, commissaire ordinaire des guerres sur la Meuse, frontière de Champagne, et intendant des armées du roi.

§ 3.

Indépendamment des noms cités dans la généalogie qui précède, les archives de la ville de Rethel mentionnent encore les noms suivants :

Jean de Clèves, fermier du 4e, en 1540.

Nicolas de Clèves, procureur, en 1551.

Michel de Clèves, notable, en 1552.

Nicole de Clèves, mariée à Jacques de Clouet, seigneur de Granchamp, tous deux décédés avant 1600.

Remiette de Clèves, décédée le 10 avril 1610, femme de Philippe Bastonnier ;

Remiette de Clèves, dont l'acte de décès est ainsi conçu :

« Rethel. — 1612. Aoust, le lundy 27, est morte « à Reims très dévote et vertueuse dame Remiette « de Clèves, vefve de feu Regnault Masson, et son « corps, ramené à Rethel, fut mis en terre saincte le « mardy 28, après la messe haulte chanté pour l'allè- « gement de son âme. »

1631. Mre Nicolas de Clèves, docteur en théologie, abbé de l'abbaye de N.-D. de Longwé, et curé de l'église de Saint-Jean en Grève de Paris, y demeurant.

Jeanne de Clèves, décédée le 15 décembre 1636, d'abord mariée à Jean Pauffin, contrôleur au grenier à sel de Château-Porcien, et ensuite à Ponce Lepoivre, lieutenant aux élus de Rethel.

Digitized by Google

Robert de Clèves, seigneur d'Arnicourt, demeurant à l'hôtel de l'Arsenal à Paris, en 1665.

V

FAMILLE DE GOMONT

§ 1er.

I. — Anthoine de Gomont, seigneur de Sorbon en partie, greffier de l'élection de Rethélois en 1558, fut marié en secondes noces à Marie de Laval. On ignore le nom de sa première femme. Il eut au moins neuf enfants de ses deux mariages :

1° Nicolas,

2° Philbert,

3° Antoine l'aîné,

4° Antoine le jeune,

5° Anne de Gomont, tous décédés sans postérité avant 1611.

6° *Charlotte de Gomont,* décédée le 17 juillet 1638, femme de Nicolas Robin.

7° Pierre de Gomont, seigneur d'Écly en partie, marié avec damoiselle Anne Bruneau.

8° Jean de Gomont, qui suit.

II. — 9° Et Charles de Gomont, contrôleur, demeurant à Reims, qui épousa Guillemette Forest, dont :

III. — Mre Édouard de Gomont (1), conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, né le 30 janvier 1613,

(1) Voir le recueil de M. de Taizy : *Gén. Colbert.*

Digitized by Google

marié à Anne Viscot, fille de Raoul Viscot, avocat, et de Marie Cocquebert. Ils eurent pour enfants :

IV. — 1° Jean de Gomont, conseiller de la Cour des aides, époux de Marie Amé, fille de Jean-Baptiste Amé, secrétaire du roi.

2° Jeanne de Gomont, femme de N... Méliane, maître des requêtes et intendant de justice à Rouen.

3° Marie de Gomont, femme de Claude-Henri Dorieu, conseiller au Parlement.

4° Et Anne de Gomont, religieuse à Longueau.

§ 2.

II. — Jean de Gomont, seigneur de Lécaille (1) et Écly en partie, vicomte héréditaire de Porcien en 1607, décédé à Écly, le 27 Août 1622, fut institué légataire pour partie, par Adrien Descannevelle, écuyer, seigneur de Neuvisy, en vertu d'un testament rédigé le 28 septembre 1609, par Dubus et Thomas, notaires à Rethel, et dont suivent les principaux passages :

« Fut présent en sa personne Adrian Descannevelle, escuier, demeurant à Brethoncourt, émancippé par justice, usant et jouissant de ses droictz, estant en santé et bonne convalescence de son esprit et entendement, considérant qu'il n'y a rien plus certain que la mort et

(1) Ancienne propriété seigneuriale située à Écly, canton de Château-Porcien. Dans une procuration passée devant Barthellemy et Pauffin, notaires à Rethel, le 2 juin 1625, il est question d'une procédure contre le capitaine Pétré et ses soldats, au sujet des « *attentats, forces, violences, excès et vols faits en la maison et château de Lescaille dudit Escly* ». Ce château, dont il ne subsiste aucun vestige, appartenait en dernier lieu à la famille de Barral.

Digitized by Google

incertain que l'heure d'icelle, estant au poinct de faire un loingtain voiage au pais de Suède, et pour ce, voulant pourveoir au faict de ses affaires spirituelles et temporelles avant son département de ce pais, a fait et ordonné son testament et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière qui en suit :

« Premièrement a recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse vierge Marye, et à toute la cour céleste de paradis. Veult et ordonne qu'incontinent après son décès, lorsqu'il plaira à Dieu l'appeler de ce monde, s'il decede en ce pais, son corps estre inhumé et enthéré *en l'église du village de Sorbon,* et y estre ses services et obscèques et funérailles bien et honnorablement faicts, suivant sa qualité, à la discrétion des exécuteurs ou exécuteur du présent testament.

« Comme aussy pour les aulmosnes, prières et autres legz pieux, a délaissé à en faire à la discrétion desd. exécuteurs, ainsy qu'il s'asseure de ce.

« Plus led. testateur recognoissant les bienfaictz, amictiés et bons offices qu'il a receus, et espère encores recevoir de la personne d'honnorable homme Me Jehan de Gomont, sr de Lescaille lez Escly, demeurant en la ville de Rethel, a icelluy, pour ces causes et autres a ce le mouvant, légué et délaissé, par les présentes, par pur et vrai don, (au cas qu'il vienne à decedder sans hoirs procréé de son corps) le thier de tous les biens immeubles quy luy appartiennent, venants de la succession de deffunct Claude Descannevelle, son père, assis aux village et terroir de Nouvy-les-Moines, et autres lieux ou ilz sonts cituez et assis, la délivrance desquelz il veut et entend luy estre faicte effectuellement aussy tost après son décès, sans plus grande longueur, ny formalité de justice pour led. exécuteur.

Digitized by Google

« Et pour exécuter le présent testament et ordonnance de dernière volonté, a led. testateur esleu et desnommé la personne de Cristophe de Beauvais, escuier, s^r d'Autruche, demeurant audict Brethoncourt, son oncle, auquel il a prié et requis accepter ladicte charge ; et à l'accomplissement de ce, a lié, obligé, affecté et hypothéqué tous un chacun ses biens meubles et immeubles, en quelques lieux qu'ilz soient scituez et assis ; et après lui en avoir faict lecture, motz après autres, par l'ung desdictz notaires, l'autre à ceprésent, a eu icelluy pour agréable ; En foy de quoy il a signé ces présentes, avec led. s^r de Beauvais, nommé exécuteur, quy furent faictes et passés en la ville de Rethel, après midy, le vingt huictiesme jour de septembre mil six cens et neuf, pardevant nous notaires au duché de Rethellois soubsignez :

« Signé : ANDRYAN DESQUANNEVELLE.

(Dubus.) C. DE BEAUVAIS.

(Thomas.) »

De son union avec Anne de Clèves, encore vivante en 1624, il laissa :

III. — 1° Nicolle de Gomont, femme de Mre Jean Brodart, licencié ès lois, fermier admodiateur de la seigneurie de Wasigny, seigneur de Branscourt, fils de Nicolas Brodart, seigneur de Boulan, et de Marie Symonnet.

2° Charlotte de Gomont, qui fut mariée à Jean Roland, bourgeois de Reims.

3° Jeanne de Gomont, morte le 8 septembe 1619, femme de Jean Lefèbvre, chevalier du Saint-Sépulcre, voyer du Rethélois, dont postérité.

4° Pierre de Gomont, qui suit.

Digitized by Google

5° Et Philippe de Gomont, seigneur d'Écly en partie, bachelier en théologie, prêtre, curé de Barby.

Son testament, reçu par Barthellemy et Pauffin, notaires à Rethel, le 29 janvier 1651, contient notamment les dispositions suivantes :

« Veut et entend le sieur testateur que quand il plaira à Dieu l'appeler de ce monde, son corps soit inhumé au cimetière dud. Barby, soubz le chapiteau du grand portail de l'église, au devant de l'image de Notre-Dame de Pitié, et ce le lendemain de son décès, auquel jour seulement et pour tout seront dittes trois messes hautes, avec grandes et petittes recommandises, et puis les vigilles ; pour quoy sera donné à chacun des prestres qui y assisteront à chacun le pasté et un teston.

« Item veut et entend qu'a son convoy, il y ait six torches de trois livres, et qu'il soit aulmosné à chacun des pauvres qui sy trouveront une trenche de pain et deux solz marquiz.

« Item veut et entend led. sieur testateur que sur sa sépulture soit posée une tombe ou pierre de Novion où soient gravez ces mots : Cy gist Maistre Philippes de Gomont, en son vivant prestre, curé de Barby, qui trépassa le..... Priez Dieu pour son âme, et qu'à l'entour de laditte pierre soient aussy posez des petits carreaux ou pavez, aussy de pierre de Novion, autant qu'il en faudra pour paver tout le dessous dudict chapiteau.

« Item a légué et laisse à la fabrique de l'église dudit Barby une pistolle, aux trépassez une pistolle, à chacune confrairie trois livres tz, et a chacun cierge de dévotion, trente solz tz.

« Item veut et entend que toultes ses debtes soient payeez, particulièrement la somme de seize cent livres tz.

Digitized by Google

par lui deue à Monsieur Roland, de Reims, son *beau-frère,* suivant deux promesses portantes chacune huit cens livres, etc... »

§ 3.

III. — Pierre de Gomont, seigneur d'Écly en partie, conseiller du roi, avocat en parlement adjudicataire des offices de sergents collecteurs des tailles héréditaires en l'élection de Rethélois en 1625, président au grenier à sel de Chateau-Porcien en 1633, et président ancien au grenier à sel de Rethel en 1642, transigea, le dernier novembre 1626, avec Philippe de Gomont, au sujet de certains droits que ce dernier prétendait exercer sur la maison seigneuriale d'Écly.

Il épousa, le 30 novembre 1620, Jeanne de Symonnet, fille de Jean Symonnet, seigneur de Singly, président en l'élection de Rethel, et de Gilette Roland.

Sont nées de leur union :

IV. — 1° Claire de Gomont, baptisée le 29 septembre 1630.

2° Et Charlotte de Gomont, baptisée le 26 novembre 1628, qui se maria en premières noces avec Bonaventure le Clerc, président et lieutenant général au bailliage de Vermandois, siège présidial de Laon, et en secondes noces à Claude-César de la Malortie, écuyer, seigneur de Montiémont. Par contrat du 14 janvier 1665, elle épousa en troisièmes noces Charles de Bezannes, écuyer, seigneur de Vesles en partie, de la Plaine, La Malmaison, Prouvais et Guignicourt en partie, 3e fils de Antoine de Bezannes, seigneur du Mesnil et de Prouvais, et de Mlle de Lance.

Digitized by Google

L'arrière-ban du bailliage de Laon choisit, le 5 septembre 1674, Charles de Bezannes pour être maréchal de logis de l'escadron de Vermandois. Le 12 février 1709, il épousa en secondes noces, à Chateau-Porcien, damoiselle Françoise Philippe, fille de Jacques Philippe, sieur de Préville, président au grenier à sel de cette ville, et de Barbe Warnet.

Charles de Bezannes mourut âgé de 90 ans, laissant de son premier mariage avec Charlotte de Gomont :

V. — 1° César de Bezannes, écuyer, né le 4 février 1666, nommé le 6 décembre 1668 par le cardinal d'Estrées, alors évêque de Laon. Il était lieutenant dans le régiment du roi-infanterie, lorsqu'il fut tué à Worms, après la prise de Philisberg, dans un combat particulier.

2° Antoine de Bezannes, écuyer, baptisé le 29 janvier 1667, capitaine dans le même régiment, tué à la bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693.

Reçus pages du roi le 31 décembre 1681, l'aîné, dans la grande, l'autre, dans la petite écurie.

3° Philippe de Bezannes, écuyer, né le 16 septembre 1669, reçu page du grand maître de l'Ordre de Malte le 22 mars 1681, et admis le 22 avril 1682 à fournir ses preuves de noblesse pour être reçu dans cet Ordre, au grand prieuré de France. Il a servi dans le régiment de la reine et mourut en 1738.

§ 4.

Il y a lieu de rattacher à la même famille :

Marie de Gomont, dont voici l'acte de sépulture :

« Rethel - 1605. Juillet. Le 1er jour, dame Marie « de Gomont, marié en secondes nopces à Me Jean

Digitized by Google

« Janesson, advocat, et mise en terre le samedy 2e,
« environ dix heures matin. »

Charles de Gomont, décédé le 29 août 1642, marié le 29 avril 1625 à Nicole Bruneau, dont : Pierre, Charles, Charlotte et Jean de Gomont.

Jean de Gomont, seigneur de Logny, bourgeois de Rethel, receveur des tailles à Montivilliers, décédé le 10 août 1672, marié le 15 février 1639 à Charlotte Boucher, fille de Philippe Boucher, écuyer, seigneur de Crèvecœur et Perthes, et de Jeanne Raulin, dont :

Édouard de Gomont, né le 19 mai 1644.

Marie de Gomont, sœur dudit Jean, épouse de Nicolas Douay, marchand, demeurant à Chateau-Porcien, où il est décédé le octobre 1692, âgé de 84 ans, inhumé le lendemain dans l'église, proche la chapelle de Saint-Nicolas.

N... de Gomont, autre sœur de Jean, mariée à Arnould de Bournonville, premier brigadier des gardes de son Altesse le Comte de Soissons, demeurant à Wasigny.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Et Documents divers

SUR LES SEIGNEURS DE SORBON

Rentes bourgeoises deubs par chacun an au Noël sur la seigneurie de Sorbon aux enffans héritiers de deffunctz Me Anthoine de Gomont, vivant seigneur dud. Sorbon en partye et de damlle Marye de Laval, sa seconde femme.

PREMIER

Le jardin de la cense ainsy vulgairement appellé, appartenant à la Ve Nicolas Bocquaire de Rethel, pour moitye et à Jehan Thiébault et consors pour l'aultre doibt par an,
1 chapon.

Hubert Gillet pour sa tenure doibt par an,
1 chapon, 1 fouasse.

Les héritiers de Remy Torchet scavoir : Benoiste, Ve de Symon Rainbault, Thomas Bégny et consors, pour leur tenure royé Adam Le Roy, doibvent par an, 2 chapon, 2 fouasses.

Thomas Bégny, pour une chenevière venant des hrs Remy Torchet, royé Nicolas Varlet, budant sur le grand jardin doibt par an..... demy chapon.

Jacques Petit pour sa tenure venant de Jehan Ludinart, dit Baudo, doibt par an, 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Les héritiers Jehan Le Roy dict le for pour leur tenure royé Jehan Ludinart, dict Baudo, d'une part et Nicolas Bonnaire d'aultre doibt par an, 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Nicolas Bonnaire pour sa tenure, royé les héritiers Jehan

Digitized by Google

Torchet d'une part et les héritiers Jehan le Roy, dict le for d'aultre, doibt par an,

2 chapons et demy, 2 fouasses et demy.

Plus ledict Bonnaire pour la tenure venant des héritiers Pierre Canart royé la rue d'une part et Jehan Templie d'aultre, doibt par an..... 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Nicolas Varlet pour sa tenure royé le presbyter d'une part et la maison des seigneurs, d'aultre, doibt par an, 1 chapon.

Idem led. Varlet pour une chenevière venant de Maquaire Robert, dict Myot, budant sur le grand jardin doibt, par an..... demy chapon.

Pierre Ancelin dit Martenne et consors pour leur tenure venant auparavant de Jehan Templie et Marson Daulle doibvent par an ..... 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Morize David pour sa tenure royé le grand jardin doibt par an..... 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Loys Rainbault et Michel Robert pour leur tenure qui fut Gofin Raillart, royé Morize David doibvent par an,

1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Me Jehan Simônet et Nicolas Brodart pour leur tenure qui fut la Ve Me Benoist doibvent par an,

1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Jehan le Masson et consors pour leur tenure appellé la Catte royé lesd. Simônet et Brodart, doibvent par an 1 chapon

Jehan Thiébault Lesnel et consors pour la tenure qui fut Bertin Thiébault, royé Jehan le Masson doibvent par an

2 chapons, 2 fouasses.

Adam Robert pour sa tenure royé Nicolas Justinart, doibt par an ..... demy chapon.

Les héritiers Pierre Ravigneau pour ung jardin royé Bertin Thiébault, d'une part et la rue d'aultre, doibvent par an,

demy chapon.

Toussainct Thiébault et la Ve Jehan Templie pour la maison et tenure qui fut la Ve Regnault Thiébault et auparavant Jehan Chéon, royé la ruelle de la fonteine doibvent par an..... 1 chapon, 1 fouasse.

Digitized by Google

Raulin Micqueau et Anthoine la Claire pour leur tenure qui fut Regnault Bégny et depuis de Adam la Claire doibvent par an..... 1 chapon, 1 fouasse.

Jehan Thiébault dict Colas et la Ve Regnault Prévost pour la tenure qui fut Bertin Thiébault royé la teneure Jubrié le Roy doibvent par an..... 1 chapon, 1 fouasse.

Les héritiers de Jehan Justinart, Remy Prévost et consors pour leur chenevière qui fut Jehan Rainbault, royé Bertin Thiébault d'une part et Jehan Huet d'aultre, doibvent par an..... 1 chapon et demy, 1 fouasse et demy.

Regnault Raimbault pour sa chenevière qui fut de la tenure Jehan Rainbault royé Jehan Justinart doibt par an,
demy chapon, demy fouasse.

Remy Prévost pour sa chenevière de la tenure qui fut Jehan Rainbault royé Jehan Justinart ou ses héritiers à présent doibvent par an..... demy chapon, demy fouasse.

La Ve Oudart Hennegrave et Jehan Mathieu ou ses héritiers pour leur tenure royé Jubrié le Roy d'une part et la ruelle qui onduict à la fonteine doibvent par an, 1 chapon, 1 fouasse.

Les enffans de Remy le Grand à cause de leur mère pour leur tenure royé Regnault Prévost doibvent par an,
2 chapons, 2 fouasses.

Les héritiers de Adam la Claire doibvent pour leur tenure royé la ruelle de la prée d'une part et Jacques Drouet d'aultre.
1 poulle.

Les héritiers de Jehan Garin de Barby pour leur tenure qui fut Jehan Huet royé les ruelles qui conduisent à la fonteine d'une part et d'aultre doivent par an..... 1 poulle.

Somme trente deux chappons et deux poulles et lesquelles deux poulles prises pour un chapon font trente trois chapons et vingt six fouasses et demy et à raison de dix solz pour chacun chapon lesd. fouasses y comprises monteroient lesd. bourgeoisies par chacun an aux héritiers dudict Me Anthoine de Gomont et de lad. de Laval sa seconde femme à la somme de seize livres dix solz laquelle somme fault partir en deux moityes dont pour la moitye paternelle montant à huict livres

Digitized by Google

cinq solz les fault diviser en dix neuf partz, chacun dix neuvième montant à huictz solz huict deniers pitte qui seroit à la part afférente de Pierre de Gomont dud. costé paternel, trois livres seize solz quatre deniers obol pitte suivant les partz qu'il a droict et comme sera veu par l esclarcissement cy après partant icy..... III^l XVI^s IIII^d. ob. pitte.

Et pour l'aultre moitye ducosté maternel montant à pareille somme de huict livres cinq solz en appartient audict Pierre de Gomont les deux tiers montant à cens dix solz tz et comme sera pareillement esclarcy cy après.

Partant icy..... cent dix s. tz.

Et ausd. partz susd. seroit et appartiendroit en chappons audict Pierre de Gomont la quantité de dix huict chapons et demy et ung demy quart de chapon, en ce lesd. poulles prises et comptées pour ung chapon.

ASSISE EN ARGENT

Il est deub par chacun an au jour Sainct Remy en octobre et aux vingt jours ensuivant auxd. enffans dudict Me Anthoine de Gomont et de ladicte de Laval, cens solz tz qui est cinquante solz au jour s^ct Remy et pareille somme auxdictz vingt jours qui se reçoivent tous les ans par les jurez dudict Sorbon.

Lesquelz cens solz faut partir en deux moitye dont pour la moitye paternelle la fault diviser en dix neuf partz, chacun XIXeme montant à deux solz sept deniers mail pitte.

Dont à ceste raison en appartient aud. Pierre de Gomont dud. costé paternel tant pour les partz par luy acquises que pour celles qui lui sont escheues en ligne collatéralle par les décès de quatre de ses frères deceddez, ce qui monte audict Pierre de Gomont pour led. costé paternel à vingt trois solz ung denier pitte, cy..... XXIII^s I^d pitte.

Et pour l'aultre moitye maternelle montant à pareille somme de cinquante solz tz en appartient les deux tiers de ladicte moitye audict Pierre de Gomont, montant à trente trois solz quatre deniers tz cy..... XXXIII^s IIII^d tz.

Digitized by Google

Menuz cens et surcens denbs audict Sorbon par chacun an au jour Sainct-Martin d'hyver aux héritiers dudict deffunct Me Anthoine de Gomont et de lad. de Laval sa seconde femme.

Pour lesd. menuz cens et surcens montant par chacun an à huit livres dix solz tz les fault partir en deux moityé asscavoir : la part et moityé paternelle montant à quatre livres cinq solz tz la fault diviser en dix neuf partz chacun XIXe montant à quatre solz cinq deniers mail pitte dont en appartient à Pierre de Gomont du costé paternel trente neuf solz quatre deniers cy..... XXXIXs IIIId.

Et pour l'aultre moityé maternelle montant à pareille somme de quatre livres cinq solz tz en appartient les deux tiers audict Pierre de Gomont, montant à cinquante six solz huict deniers cy..... LVIs VIIIId.

Lesquelz menus cens se recoivent par chacun an aud. jour St-Martin sur les personnes et ainsy que s'ensuit.

PREMIER

Les bois de Paissy Ryvet aultrement appellé le bois de la Thuillerie monte par chacun an à cinquante solz tz et se paye scavoir: par la Vve Gilles Hardy, de Rethel pour sa part audict bois doibt par an..... VIs VIIIId.

La Ve Poncelet Jolytemps et à présent ses héritiers scavoir : Noblet et *(en blanc)* pour leur part audict bois doibvent par an pareille somme de..... VIs VIIIId.

Jehan Petit demeurant à Sorbon pour sa part audict bois venant de Jehan Bernard doibt pareille somme par an de VIs VIIIId.

Jehan Champeau demt à Rethel pour sa part audict bois doibt par an..... XXIs.

Nicolas Bonnaire de Brethoncourt pour sa part de bois audict lieu doibt par an..... IXs.

Digitized by Google

Symon Ludynart et présentement ung nommé Lescaille dem^t à Rethel pour sa part du sar doibt par an ..... IX^s.

Le sar estoit un bois mais à présent en nature de prez, royés les seigneurs redebvable par an de ..... XX^s.

Philippe Wiet et présentement le cappitaine Lallemant de Rocroy ou son censier pour lui doibt par an pour sa part dudict bois..... IX^s.

Symon Regnault de Brethoncourt pour sa part dudict bois doit par an ..... II^s.

Les héritiers de la Ve Me Benoist pour leur part au Saunoy doibvent par an..... IIII^s VIII^d.

Le Saunoy qui est en nature de prez chargé par an de VI^s VIII^d.

Me Estienne de Clèves pour sa part audict Saunoy, venant de Jehan le Masson doibt par an ..... II^s.

Le jardin aux champs. — Raulin Justinart et consors pour et au lieu de Goffin Ludinart pour le jardin aux champs anciennement appellé le jardin au puyd le Ladre, royé Remy Maguerlin doibvent par an vingt deniers tz cy ..... XX^d tz.

Le pré Wilquin. — La veuve et héritiers de Maquaire Distribué dem^t à Brethoncourt pour le pré Wilquin qui est entre les bois de Triaulmont doibvent par an..... IIII^s VIII^d.

La naulx Didye. — Les héritiers Jehan Guillart de Rethel pour ung quartel de pré à la naulx Didie doibvent par an XXII^d tz.

Massin Larquay pour sa part de hoy Simon Génin doibt par an..... III^s VI^d.

Led. hoy Symon Génin contient environ six arpens à II^s VI^d le cens de terre aud. lieu redebvable par an de quinze solz dont sy trouve icy peu de cinq deniers tz partant à requérir et faire corder.

Le cappitaine Lallemant de Rocroy au lieu de Philippe Wiet pour cinq quartelz de terre audict lieu doibt par an III^s II^d.

Plus led. Lallemant pour une aultre part audict hoy venant d'un de Corny contenant ung cent douze verges et demy doibt

Digitized by Google

par an ..... IIs Xd.

Pierre Daulle de Brethoncourt pour un cent douze verges et demy de pré aud hoy doibt par an..... IIs Xd.

La veuve Arnoult Desté de Brethoncourt pour sa part dud. hoy Symon Génin doibt par an..... IIs IIIId.

Toussainct Torchet demt à Arnicourt et consors pour et au lieu de la Ve Pierre Chéon dit la Canette de Sorbon pour une demye faulchée de pré à Triaulmont doibt par an... IIIs IXd.

En marge : Pré à Triaulmont à VIIs VId la faulchée.

Nota. Que lad. Vve Chéon en avoit encors une aultre demye faulchée mais elle la *(en blanc)* aux aultres seigneurs partant cest article n'est que pour ung resouvenir et narré.

Symon Ludynart et présentement Lescaille demt à Rethel pour un quartel de pré audict Triaulmont doibt par an XXIId mail.

Anthoine Godart demt à Rethel pour et au lieu de Jehan Charmuzy, de Sorbon pour une faulchée de pré ou envyron en lieudict la naulx Marye doibt par an cinq soltz deux deniers tz, cy ..... Vs IId.

En marge : A cinq solz la faulchée aud. lieu de la naulx Marye.

Pierre Ancelin de Brethoncourt pour un quartel de pré audict lieu doibt par an ..... XVd.

Plus led. Ancelin pour XXII verges de pré en cedict lieu venant de la Ve Jehan Robert de Sorbon doibt par an XIIIId.

Nota. Qu'il y en doibt avoir cinq quartel de prix de l'aultre, scavoir de XVd que fault corder.

La Ve Guillaume Colin de Brethoncourt pour ung quartel de pré audict lieu venant de Bertin Thiébault doibt par an XVd.

Thomas Ancelin de Brethoncourt pour et au lieu de Philippe Wiet pour une faulchée et demye de pré aud. lieu doibt par an ..... VIIs VId.

Jehan Regnault de Brethoncourt pour une faulchée audict lieu doibt par an ..... Vs.

Plus ledict Regnault pour et au lieu de Regnault Tourneux pour une aultre faulchée de pré audict lieu venant de Laurent

Digitized by Google

Demont doibt par an ..... v^s.

Les héritiers de Jehan Wiet de Brethoncourt pour demye faulchée de pré audict lieu doibvent par an..... II^s VI^d.

Me Pierre Camart, de Rethel, pour six quartelz de pré audict lieu doibt par an..... VII^s VI^d.

En marge : Pierre Fiacre de Brethoncourt est son censier.

Pierre Fiacre de Brethoncourt pour et au lieu de Pierre Perlot pour six quartelz de prez audict lieu doibt par an VII^s VI^d.

La Ve Pierre Mahelen de Brethoncourt pour une faulchée de pré audict lieu, doibt par an..... v^s.

Nicolas Bonnaire de Brethoncourt pour sa part de la terre à la Thuillerie et sa part des prez à la naulx Marye doibt pour ces deux articles par an, seize solz..... XVI^s.

Aultres droictz seigneuriaux audict Sorbon appartenans aux héritiers dud. Me Anthoine de Gomont et de sad. seconde femme.

Amendes. — Appartient auxd. héritiers et aux seigneurs de la Follye et Reumont d'Arnicourt cinq solz pour livre asscavoir deux tiers aux héritiers dudict de Gomont et de lad. de Laval sa seconde femme qui est trois solz quatre deniers et ausd. de la Follye et Reumont l'aultre tier qui est vingt deniers à prendre sur toutes amendes et aultres exploictz de justice.

Dont pour lesd. amendes en appartient aux enffans dudict de Gomont et de lad. de Laval ung sixiesme suivant et comme en sera faict ung département et esclarcissement cy après; comme ledict droict se partage entre tous les seigneurs dudict Sorbon et a raison que lad. ferme des amendes audict lieu est muable et va à croist et descroist elle est icy estimé au prix de trente six livres par chacun an à tous les seigneurs dudict Sorbon une année rapportante à l'aultre qui seroit aux enf-

Digitized by Google

fans dudict Me Anthoine de Gomont et de lad. de Laval par an comme dict est six livres tz, cy ..... VI[l] tz.

AFFORAIGE AUDICT SORBON

Appartient aux enffans dud. de Gomont et de ladicte de Laval sur tous poinssons de vin ou aultres brevaiges qui se vendent en détail audict Sorbon une pinte sur chacun vaisseau ledict droict estant estimé valloir par chacun an une année rapportante à l'aultre, aux enffans dudict de Gomont et de lad. de Laval, sa seconde femme huict livres tz, cy VIII[l] tz.

GREF DE SORBON

Pour le louage du gref dudict Sorbon et qui va a croist et decroist et qui appartient à tous les seigneurs dudict lieu, icelluy gref estant estimé valloir par an une année rapportante a l'aultre et à raison de douze livres tz seroit et appartiendroit aux héritiers dudict de Gomont et de lad. de Laval par chacun an quarente solz tz, cy..... XL[s]

CORVÉES AUD. SORBON

Appartient ausd. enffans héritiers dudict de Gomont et de lad. de Laval, le quart des corvées des laboureurs et manouvriers dudict Sorbon suivant et comme il s'en fayt tous les ans ung département à tous les seigneurs dudict lieu par la justice dud. Sorbon, led. quart des corvées estant estimé valloir par chacun an une année rapportante à l'aultre sept livres tz, cy..... VII[l] tz.

Et au regard de la mouvance de Sorbon pour la maison dud. Gomont n'en sera icy faict aulcune mention, d'aultant que ledict de Gomont s'en est réservé a soy ce qui luy en peult appartenir nonobstant qu'il n'en soit faict mention par le contract d'eschange qui en a esté faict.

Pour lesquelz droictz des amendes, du gref, afforaiges que corvées dudict Sorbon montant ces quatre articles en tout à la somme de vingt trois livres tz, aux enffans dudict deffunct

Digitized by Google

Me Anthoine de Gomont et de lad. de Laval, sa seconde femme, faulct partager lesd. XXIIIl en deux moictyés, dont pour la moitye paternelle montant à onze livres dix solz tz la fault diviser en dix neuf partz, chacune part on XIXe montant à douze solz ung denier et ung peu plus dont appartient à Pierre de Gomont dudict costé paternel tant de son chef pour ses deux XIXes paternelz que les partz par luy acquises de ses cohéritiers audict costé paternel que ensemble ce qui luy est escheu par les décès de ses quatre frères deceddez à l'exclusion des soeures suivant la coustume la somme de cens six solz trois deniers obol, cy dud. costé paternel.... CVIs IIId ob.

Et pour le regard de l'aultre moityé du costé maternel montant à pareille somme de onze livres dix solz en appartient les deux tiers audict Pierre de Gomont montant à sept livres treize solz quatre deniers tz, cy ..... VIIl XIIIs IIIId.

Somme que tous lesd. droictz seigneuriaux cy dessus reviennent en somme totalle tant du costé paternel que maternel à cinquante trois livres suivant l'estimation cy dessus et pour voir quelles partz et combien de cette somme appartient audict Pierre de Gomont et de qui il les a acquis, est à remarquer ce quy s'ensuit.

Lad. somme de cinquante trois livres se doibt partager en deux moitye.

La moitye paternelle montant à vingt six livres dix solz, la fault diviser et partir en dix neuf partz.

Chacun XIXe desd. XXVIl Xs, pour ledict costé paternel monte à *vingt sept solz dix deniers mail obol.*

Appartient audict Pierre de Gomont en lad. somme de vingt six livres dix solz du costé paternel deux dix neufiesmes, montant à cinquante cinq solz neuf deniers mail icy LVs IXd mail.

Plus appartient audict Pierre de Gomont le tier d'un XIXe du costé paternel en lad. somme de XXVIl Xs venant de Nicolas Ougnon et Jehanne Mauriet sa femme montant ledict tier à neuf solz trois deniers mail obol, cy..... IXs IIId mail obol.

Plus appartient audict Pierre de Gomont les deux XIXe paternelz en lad. somme de XXVIl Xs, venant de Charles de

Digitized by Google

Gomont montant à cinquante cinq solz neuf deniers mail, cy ..... LV^{s} IX^{d} mail.

Plus audict Pierre de Gomont appartient les partz escheues audict Charles de Gomont par les décès de Philbert et Anthoine de Gomont lesnel deceddez qui est ung cinquiesme en quatre dix neufiesme en lad. somme de XXVI^{l} X^{s} montant ledict cinquiesme a vingt deux solz trois deniers mail obol, cy XXII^{s} III^{d} mail obol.

Plus est escheu audict Pierre de Gomont le tier de huict dix neufiesme qui appartenoient à deffunctz Philbert Anthoine lesnel, Nicolas et Anthoine de Gomont le jeune, en lad. somme de XXVI^{l} X^{s} et a la raison devant dicte pour chacun XIXe paternel monteroit icy pour le tiers desd. huict XIXes audict Pierre de Gomont a trois livres quatorze solz quatre deniers mail, cy ..... III^{l} XIIII^{s} IIII^{d} mail.

Plus appartient audict Pierre de Gomont ung XIXe en lad. somme de XXVI^{l} X^{s} dud. costé paternel venant de Anne de Gomont, montant à vingt sept solz dix deniers mail obol, cy XXVII^{s} X^{d} mail obol.

Part et moityé maternelle. — Et pour l'aultre moitye maternelle montant à pareille somme que dessus de vingt six livres dix solz tz, appartient de lad. somme aud. Pierre de Gomont les deux tiers scavoir : ung tier pour son chef et l'aultre tier qu'il a eu de Charles de Gomont.

Partant icy pour lesd. deux tiers dix sept livres treize solz quatre deniers cy ..... XVII^{l} XIII^{s} IIII^{d}.

De sorte que tout rapporté et suivant qu'il est cy devant amplement déduict, se voit qu'en lad. somme de cinquante trois livres susd. en appartient audict Pierre de Gomont, en tout la somme de vingt neuf livres dix huict solz neuf deniers mail obol, cy ..... XXIX^{l} XVIII^{s} IX mail obol.

Département de la seigneurie de Sorbon entre tous les seigneurs dudict lieu, tant pour la ferme des amendes que pour le louage du gref, qui sont fermes muables et qui vont a croist et décroist et par indivis entre tous les dictz seigneurs.

La seigneurie de Sorbon se partage en vingt partz scavoir :

Digitized by Google

A M. de Haulteville ..... six partz

Aux héritiers Philbert de Clèves pour et au lieu de Mr de Launoy (1) ..... six partz.

Aux héritiers de Me Anthoine de Gomont et de sa seconde femme ..... trois partz et 1 tier d'une partz.

A Mr d'Arnicourt pour leur maison et à Me Estienne de Clèves, ensenblement au lieu de Mr de la Follye (2).

une part et les deux tiers d'une part.

A M. de Fresnoy et le seigneur de la Mar (3), duquel la Mar ed. de Fresnoy a le droict ..... trois partz.

Sommlesd. vigt partz. nt E

Et pour plus facilement entendre ce que chacun seigneur dudict Sorbon doibt prendre en ladicte ferme des amendes et gref dud. lieu qui demeurent en commun et par indivis entre tous les seigneurs dudict Sorbon.

On prendra pied comme en la somme de vingt solz en appartient scavoir:

Audict seigneur de Haulteville ..... VIs.

Aux héritiers dudict de Clèves ..... VIs.

Aux héritiers dudict de Gomont et de sa seconde femme, IIIs IIIId.

Au seigneur d'Arnicourt pour leur maison ..... Xd.

Aud. Me Estienne de Clèves pour led. de la Follye.... Xd.

Au seigneur de Fresnoy ..... IIIs.

(1) *Launoy, seigneurs de Wagnon et Launois :* d'argent à trois pals de gueules, accostés de 14 mouchetures d'hermines, posées 4, 3, 3, 4, Il s'agit ici de Louis de Launoy, écuyer, seigneur de Launois, Wagnon, Puiseux, *Sorbon*, Fleury, Sery et Rochefort, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Rocroy et enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de Monseigneur le Prince de Joinville; sa succession fut partagée le 26 novembre 1587 devant Thourye, notaire à Launois.

(2) Christophe de Chartongne, seigneur de la Folie et Sorbon, (Voir Paul Pellot. *La famille de Chartongne.* — Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, 1885.)

(3) *La Mare, seigneurs de Blouquenay et Sorbon :* d'argent à trois pals de gueules. Jean de la Mare, écuyer, seigneur de Sorbon et Saint-Ferjeux, vivait encore en 1592.

Digitized by Google

SOMME lesd. vingt solz et ainsy au rata de plus ou de moins.

Fault en la maison des Gomont, le sixiesme partout esd. droictz des amendes que louage du gref dudict Sorbon.

Pour le surplus des aultres droictz seigneuriaux audict Sorbon, chacun seigneur ou maison a sa part à part et a divis.

DROICT D'AFFORAIGE

Appartient aux héritiers dudict Me Anthoine de Gomont et de lad. de Laval, sa seconde femme sur tous poinssons de vin ou aultres brevaiges qui se vendent en détail audict Sorbon et sur chacun vaisseau ..... 1 pinte.

Au seigneur de Haulteville..... demy chopine.

Aux héritiers Philbert de Clèves au lieu du seigneur de Launoy ..... demy chopine.

Au seigneur d'Arnicourt pour leur maison. demy chopine.

A Me Estienne de Clèves au lieu du seigneur de la Follye, demy chopine.

Cejourd'huy vingt neufiesme d'apvril mil six cent et onze, avant midy, l'estat des droictz spéciffié en ces présentes a esté signé et paraffé par Pierre de Gomont seigneur d'Escly en partie et damlle Anne Bruneau, sa femme de luy licentié demt à Chappe les Chaumont pour servir d'esclarcissement à Me Remy Masson controlleur au grenier à sel de Rethel y demt ou ses ayans cause auquel Masson a esté baillé en eschange les droictz appartenans ausd. de Gomont et sa femme, en la terre et seigneurie de Sorbon pour suivant led. estat estre lesdictz droictz perceus par led. Masson, suivant et conformément au contrat d'eschange qui en a esté faict et passé cejourd'huy pardt moy, notaire royal en Victry demt à Rethel soussigné, en la présence de Roland Gourmet et Adam Justine manouvriers demt à Chappe tesmoings appellés par les partyes qui ont marqué ces présentes déclarant ne scavoir escrire ny signer et lesd. parties ont signé et a led. Masson accepté l'es-

Digitized by Google

timation desd. droictz seigneuriaux suivant qu'il est porté par le suscript estat.

signé : De Gomont.

Anne Bruneau.

Masson.

Marq dud. Gourmet : †

D.

marq dud. Justine.

Barthellemy (notaire).

Hommage par Remy Masson, seigneur de Sorbon, au comte de Porcien.

Cejourd'huy vingt neufiesme d'apvril mil six cens onze, après midy, environ les cinq heures, Me Remy Masson, seigneur de Sorbon, en partie, controlleur au grenier à sel de la ville de Rethel, demeurant aud. Rethel en personne estant à Chastel en Portian, transporté exprès avec et en la présence de moy, notaire royal héréditaire au bailliage de Victry le François, prévosté et ressort de Vermandhois, demeurant audict Rethel, et des tesmoings cy après nommés c'est retiré au devant de la porte et principalle entrée du Chastel de la principaulté de Portian ou estant et après avoir heurté par trois diverses fois et demandé à haulte voix sy Monseigneur le prince de Portian y estoit ou gens ayant cause, charge et pouvoir de pour luy et ce avoir réitéré par trois diverses fois et que mondict seigneur le prince de Portian n'est comparu ny personne ayant charge et pouvoir de luy. Et après avoir par ledict Masson osté les esperons de ses pieds, c'est prosterné sur ung genoux, teste nue, le chappeau en main, disant à haulte voix : Monseigneur le prince de Portian, ie suis venu en ce lieu pour vous faire les foy et homage et prester le serment de fidélité que ie vous doibs à cause de ma part en la seigneurie dud. Sorbon que ie tiens et advoue tenir de vous en plain fief et mouvant directement de vous à cause de votre chaste

Digitized by Google

de ladicte principaulté. Comme en effect ie vous en fais les foy et homage et promect serment de fidélité tel et suivant la nature de mondict fief de partie la terre et seigneurie de Sorbon que ie tiens et advoue tenir immédiatement mouvans de vous à cause de vostre dict chastel et duquel fief et despenpendances d'iceluy ie promectz vous en bailler ou à vostre procureur, desnombrement dans le temps de la coustume avec les protestations accoutumées quy sont d'y augmenter ou diminuer. De quoy ledict Masson, comparant comme dessus, m'a requis actte que ie lui ay octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que raison sous ceste forme qu'il a signé en la présence de Raulin Juliart, marchant boucher et Nicolas Gamot, marchant, dem^t aud. lieu de Chastel en Portian, tesmoings par moy appellés pour l'absence d'aultre notaire qui ont signé.

Signé : MASSON, JULIART, Nicolas GAMOT, BARTHELLEMY (notaire).

Hommage de Claude d'Averhoult à la veuve de Réné de Bezannes, dame de Sorbon (1).

Ce jourdhuy mecredy second jour du moy de février mil six cens et onze, environ les onze heur du matin.

Pardevant Nous, Jacques Lueiller, juge féodal pour la place féodal de ce lieu de Sorbon, en présence de Adam Robert, procureur fiscal de ladicte place féodal et de Jacques Petit, greffier en ladicte place féodal dudict Sorbon.

Comparant en personne honnorez damoiselle *Anne de Ferette*, dame de Sorbon en partie, vesve de deffunct honnorez sei-

(1) Cette pièce, ainsi que la suivante, m'ont été communiquées par notre érudit confrère le docteur O. Guelliot, membre titulaire, qui en a gracieusement mis les originaux à ma disposition.

Digitized by Google

gneur *Renez de Bézanne,* vivant escuier, seigneur de Fresnoy, Prouvay, Muison et Sorbon en partie et de ladicte place féodal au logis signourial dudict Muison audict Sorbon.

Est comparu en personne honnorez seigneur Messire Claude d'Aurhoult, chevalier, seigneur de la Lobbe, Maupertuy, Argis, Pocesse, et au nom et comme seigneur en partie de la terre et signourie d'Arnicourt, et pour la part de ladicte signourie a luy escheu et par luy recueilli en qualitez d'héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct honnorez damoiselle Rennez d'Aurhoult, sa sœur, decceddez sans hoirs de son corps. Disant ledict sieur d'Aurhoult, en ladicte qualitéz et pour ladicte part de ladicte signourie d'Arnicourt, a luy escheu par le décès de lad^e^ damoizelle, sa sœur, il c'estoit encheminez exprès pour requérir ladicte damoizelle et Nous ce transporter en ladicte place féodal dudict Sorbon pour recevoir dudict sieur d'Aurhoult audictz non les foy, homages et serment de fidélité dont il est tenuz à raison de ladicte part de son fief et signourie d'Arnicourt et suivant la nature d'icelluy qu'il tiennent et advoue tenir comme mouvant en plein fief de ladicte place féodal. Offrant pour ce faire les droictz qui en pouroient estre deubz sauf a suppler ou repetter comme aussi de bailler ses desnombrement dedans le temps de la coustume eslire domicile en somme satisfaire et fournir à tous droictz et debvoir requis. Requérant soubz lesdictes offres acte luy en estre faicte et main levée de la saizie féodalle sans préiudices des droictz et de les payer en telles temps et a quy il apartiendra pour luy servir ce que de raison. Ladicte damoizelle de Férette entend que besoing est ou seroit a receu et recoit ledictz sieur d'Aurhoult aux foy, homages et serment de fidélitez dont ledict sieur est tenuz suivant la nature de son dictz fief d'Arnicourt pour ladicte part escheue audictz sieur d'Aurhoult, comme héritier par bénéfice d'inventaire de ladicte damoizelle Rennez d'Aurhoult, vivant femme de Louis de *(en blanc)*, sieur de Missy, sans préiudices aux droictz prétenduz par ledict deffunct sieur de Bézanne a cause de sadicte place féodal ainsy qu'ilz lez avoiz réservés par l'acte précédent du sep-

Digitized by Google

tiesme de septembre mil six cens dix. Ne voulant empescher ladicte mainlevez requise par ledict sieur d'Aurhoult sans préiudices desdictz droictz en luy délivrant présent[t] sur et tan moings d'iceulx droictz la somme de cinquante livres sauf le surplus sy surplus y a, ledictz sieur d'Aurhoult satisfoisant à ce sans préiudice à ce que dessus a payez manuellement et contant ladite somme de cinquante livres en francg d'argent et douzième que ladite demoizelle a receu dont elle c'est contenté à ce regard sans préiudice au surplus par elle prétendre sur quoy du consentement d'icelle damoizelle Anne de Férette, à présent dame de ladicte place féodal et aprez qu'elle nous a contumez pour juges en icelle places, avons faict et faisons main levez audictz sieur d'Aurhoult des choses saisye et mise en ladicte main féodal dud. sieur de Fresnoy. Et à ceste fin sont deschargez et deschargeons les commissaires y estably et en rendront compte audictz sieur des choses par eulx gerez, sauf leurs sallaire raisonnables et tout sans préiudice de plus prétendre par ladicte damoizelle sy aucun ce trouve et audictz sieur ses prétentions contraires et a procedder a nouvel saisye cy après, au cas qu'ilz ne s'en puissent accorder s'il y eschoit et faire ce doive. Dont et en quoy Nous avons faictz le présent acte audict sieur après que de nostre ordonnance il a esleu domicile, tant au logis de nostre greffier féodal de lad[e] place et en l'hostel de honnorable homme Mre Pierre Lefébure, esleu et conseiller du Roy en l'élection de Rethellois, sieur dud. Sorbon et Arnicourt en partie et aud. Rethel pour y estre faict tous exploictz de signiffication a ce requise et nécessaire pour valoir comme s'ilz avoient estez faict parlant à la personne dud. sieur d'Aurhoult, s[r] d'Arnicourt en partie et ordonnant ce requérant icelluy sieur et ce consentant lad[e] damoizelle que autant de présent acte luy sera delivrez signez de notre greffier pour luy servir ce que de raison luy enjongnant bailler son desnombrement dans quarente jours suivant la coustume en bonne et deue forme. Et ont signez en la minutte de la présente comme aussi ledictz sieur Lefébure, Mre Jehan Béchefer, advocat dudictz sieur

Digitized by Google

d'Aurhoult comme aussy Adam Robert, procureur de lad. place féodal et sy encore faict signer avec nous notre greffier féodal de son signe cy mis les jour et an dessus.

Signé : PETIT.

Hommage de Richier de Rémont, à Raulin de Vernes.

Sachent tous que j'ay Raulin de Vernes, seigneur de Vuagnon et de Sorbon en partie certiffié à tous qu'il appartient que aujourd'huy vingt huictiesme jour d'aoust l'an mil quatre cent et cinquante neuf, ay eu et receu le desnombrement de Richier de Rémont, escuier, seigr d'Arnicourt, en partie, contenant en substance ce quy s'ensuit :

Sachent tous que de noble homme Raulin de Vernes, seigneur de Vuagnon et de Sorbon, en partie, Je, Richier de Rémont, escuier, seigneur d'Arnicourt en partie, tient cognoit et advoue à tenir en fief, foy et homage à cause de sa seigneurie de Sorbon les choses que cy après s'ensuit :

Et scavoir la tierce partie de la haulte justice, moyenne et basse de la ville d'Arnicourt.

Item dix livres d'assize pour chacun an que les bourgeois d'icelle ville me doivent qui se payent à deux termes, c'est a scavoir cinq livres aux octaves de la Toussaint et les autres cinq livres aux octaves de vingt jours après Noël aussy qui pour le présent ne vallent que cinq à six francs; Item trois muids de froment d'assize que les habitants et bourgeois y ayants héritages doivent par chacun an aux octaves de la St Remy chef d'octobre, lesquels trois muids de froment que vingt septiers ou environ. Item le tier du moulin d'Arnicourt qui est en ruine et de nulle valleur. Item le tier de la rivier dud. Arnicourt, laquelle n'est pour le présent de nulle valleur. Item le tier de la mairerie d'Arnicourt qui pour le présent vault cens douze sols parisis. Item le tier de la franche

Digitized by Google

sergenterie qui vault pour le présent cinq sols et quatre deniers tournois ou environ. Item pour la tierce partie de cinquante à soixante chapons que lesd. habitans et bourgeois doivent tant sur leurs maisons, mazures et jardins, comme prez, terres et autres héritages, lesquels ne vallent pour le présent en mon tier que environ dix ou douze chapons. Item pour la tierce partie de douze poulles qui ne valent pour le présent à ma part que quatre poulles. Item pour la tierce partie de huit fouasses qui me vallent environ trois. Item pour ma part de environ quatre solz de menus cens qui monte à dix huit deniers tournois pour la tierce partie ou environ, lesquels chapons, poulles, fouasses et cens se payent le lendemain de Noël pour chacun an pour les bourgeois et habitans de la ville d'Arnicourt. Item environ un septiers de bois que on dit a Baudoin royé Madame de Inaumont et les hoirs de Monsieur de Chamery d'autre part. Item un septier de bois royé Madame d'Inaumont d'une part et les hoirs de Bondelud d'autre part. Item trois septiers de bois que on dit le bois de Chesnelz royé les hoirs de Chamery d'une part et les terres labourés d'autre part et montant led. bois a environ dix septiers et sont de présent de nulle valeur. Item lesdictz habitans doivent audit seigneur d'Arnicourt c'est assavoir: ceux qui ne sont point clers qui tiennent chevaux doivent pour un deux journées et une femme une journée lesquels corvées ne me vallent pour ma tierce partie que deux de chevaux et trois de mannouvriers. Item les terrages d'Illec appartenant ausd. seigneurs qui soulloient valloir trois muids de grains du temps passé et ne vallent rien pour le présent. Item en touttes les amandes je dois avoir la tierce partie. Item une place que on dit la place de ville royé Houbard, laquelle est de nulle valleur. Item une place nommé la place d'Artaize, laquelle est de nulle valleur. Item quatre solz de surcens sur une place royé les hoirs Jean Coleau d'une part et les hoirs Durand d'autre part, laquelle j'ay donné à Jean Marguet et sa *(en blanc)* chacun an au jour St Remy, chef d'octobre. Item deux moye de terre que on dit à la leschevie royé Madame d'Inaumont,

Digitized by Google

Item deux moye de terre en lieudit Entremont, royé le Goudinot de Sorbon. Item cinq jours ou environ à Remisseneau royé le sieur d'Arnicourt. Item deux septiers à la Rosse, royé les hoirs de Chamery. Item quatre septiers à Tatineaux, royés Madame d'Inaumont. Item à la fussete quatre septiers de terres royés Madame d'Inaumont. Item à Corseveaux deux moyes royés Jean Vernot. Item à la fosse à sept quartels royés le chemin. Item cinq jours tenant au bois de Chesnel, royé Gomont. Item à la *(en blanc)* un septier royé Madame d'Inaumont, à Bernavaux quatre jours rayé le chemin. Item deux jours à la Caure, royé Mr de Manre. Item deux septiers en leuttre, royé Arnould de Beaufort. Item sur le Muzy deux septiers, lequel lieu on nomme la patture des seigneurs. Item quatre fauchées de prez séant à la Camporche royé Madame d'Inaumont. Item deux fauchées en liendit en Erpie royé Monsieur de Manre. Item une fauchée au Pont royé Madame d'Inaumont. Item deux fauchées à la Coutture, royé Monsieur de Manre. Item deux fauchées au brout par de ça beaux, royé Madame d'Inaumont; touttes lesquels terres cy dessus déclarées me peuvent valloir environ deux muids de grains. Montant, de touttes lesquelles choses cy dessus déclarées, Je Richier de Rémont dessus nommées, cognois et advoue à tenir dud. Raulin en fief, foy et homage et luy promet foy, loyauté et service et tout debvoir qu'il appartient selon ce que ledit fief le recongnoit et selon la valleur d'icelluy par protestation que si par inadvertance j'ay oublié à mestre trops ou nuit en ce présent dénombrement que je puisse corriger, augmenter ou diminuer touttes fois que requis en seroy sans aucune fraudes aud. Raulin ny à moy. En tesmoings de ce j'ay scellé ce présent dénombrement de mon propre scel armoryé de mes armes qui fut faict et donné le vingt huictiesme jour du mois d'aoust, l'an mil quatre cent et cinquante neuf, en tesmoings de ce je, Raulin de Vernes, dessus dit ay scellé ce présent récépicé de mon propre scelle. Led. jour et an dessus dit. Et sur le replis paraphé par P et plus bas, il estoit quatriesman un paragraphe D.

Collationné à l'original en parchemin sain et entier repré-

Digitized by Google

senté par M. Pierre de Villelongue, escuier, seigneur d'Arnicourt y dem^t et a luy rendu par les nottaires royaux résidans à Rethel-Mazarin soubsignez le onze may mil sept cent. Signé : Villelongue d'Arnicourt, Dubus et Pauffin, avec paraphe. Plus bas il estoit controllé à Mazarin ce onze mai 1700. Reçu cinq solz, signé Torget, et scellé ledit jour. Signé Torchet avec paraphe. Reçu six solz.

Collationné sur la copie collationné écrite en papier timbré saine et entier d'escriture et sygnature par moy, notaire en la principauté de Portien en la résidence d'Arnicourt y dem^t soubsignez cejourd'huy dix neufiesme février mil sept cent cinq en présence de Jean Ozanne, charon, et Guillaume Connellet, manouvrier, dem^t audit Arnicourt, tesmoins à ce appelé qui ont signez avec moi après lecture faite led. du controlle adverty.

Signé : Guillaume CONNELLET,
Jean OSSZANE et OUDART.

Controllé : Mazarin ce 20me febvrier 1705.
Reçu cinq solz. *Signé :* TORCHET.

Procuration par Philbert de Clèves, Antoine de Rémont et Hugues de Rémont, à l'effet d'ester en justice contre Étienne de Clèves.

Furent présentz en leurs personnes, Philbert de Clèves, seigneur de Sorbon et Arnicourt en partye, demeurant en ceste ville de Rethel, et Anthoine de Rémont, aussy seigneur desdictz Sorbon et Arnicourt en partye, demeurant audict Arnicourt et Hugues de Rémont, seigneur de Fontaine et dudict Sorbon, demeurant à Sery.

Lesquelz en leurs noms ont faict et constitué leur procureur général et espécial M..., auquel procureur portant ces présentes, lesdictz constituans ont donné et donnent par icelles plein pouvoir, puissance, auctorité et mandement spécial de

Digitized by Google

comparoir pour eulx partant en jugement et procès, leurs personnes représenter, excuser, plaider, élire domicil, bailler caution, opposer, appeler, relever et y renoncer, sy mestier est et substituer, et de faire tout ce que à ordre de plaidoirye, compète et appartient et par espécial de comparoir au nom desdictz seigneurs constituans pardevant nosseigneurs des requestes du palais à Paris et illecq dire et déclarer qu'ilz ont eu communication de certaine poursuitte intanté par Me Estienne de Clèves contre Philbert Duguet, seigneur en partie dudict Sorbon, y demeurant, pour raison d'une tour y assize que ledict sieur Duguet veult empescher estre desmolye et qu'après avoir veu les raisons de son empeschement insérées en ses escriptures fournyes au cours dudict procès ilz advouent led. empeschement, interviennent en cause avec luy et emploient ce qui a esté par luy desduict, tant pour ledict empeschement que pour le restablissement de l'aultre tour cy devant par ledict Me Estienne de Clèves desmollye, soustenans que la construction d'ycelles tours ayant esté faictes par ung commun consentement de tous les seigneurs avec les bourgeois dudict Sorbon et permission de vendre le meilleur des aisances dudict lieu la desmollition ne peult et ne doibt estre faicte qu'avec le consentement de tous ceux que ladicte tour sert de deffence et de conservation de tous les bourgeois et de retraicte en temps de guerre; partant la desmollition d'ycelle apporteroit ung notable intérêt joinct qu'on ne pouroit tirer du prix des matériaux provenans de la desmolition de ladicte tour, le centiesme denier qu'elle a cousté à bastir; et généralement faire pour lesdictz seigneurs constituans en ladicte instance ainsy mieulx qu'ilz feroient s'y présentz en personnes y estoient supposé que le cas requis mandement plus spécial; Promettans lesd. srs constituans par leur foy, obligeans leurs biens à tenir, entretenir, avoir pour agréable, ferme et stable tout ce quy aura esté faict et procuré en ce que dict est et quy en despend. Faict et passé audict Rethel, après midy, le mercredy troisiesme jour de febvrier mil six cens seize, pardevans nous, notaires

Digitized by Google

royaulx héréditaires en Victry, demeurant audict Rethel, soubsignez, et ont lesdictz sieurs constituans signé les présentes.

Signé : P. DE CLÈVES,
Hugues DE RÉMONT, FONTAINE.

REUMONT, D'ARNICOT.

DUBUS, — BARTHELLEMY, (notaires).

Accord entre Philbert du Guet et MM. de Clèves et de Rémont.

Comparurent en leurs personnes, Philbert du Guet, escuier, seigneur d'Inaumont et Sorbon, en partye, dam^lle^ Anne de Feret, son espouze de luy licentié demeurans aud. Sorbon ; lesquelz ont dict et déclairé qu'ilz sont en procès pardevant nosseigneurs des requestes du Palais à Paris, à l'encontre de Me Estienne de Clèves, demeurant à Rethel, touchant l'empeschement opposée par ledict Duguet à la desmollition d'une certaine tour scize audict Sorbon que ledict de Clèves vouloit desmollir, au préjudice, contre le gré et consentement des aultres seigneurs et habitans dudict Sorbon ; Qu'a raison de ladicte poursuite ils se seroient retirés vers Philbert de Clèves, demeurant audict Rethel, Anthoine de Rémont, seigneur d'Arnicourt, y demeurant et Hugues de Rémont, seigneur de Fontaine dem^t^ à Sery, seigneurs en partye dudict Sorbon, auxquelz ilz ont faict entendre ladicte poursuitte communicquée et faict veoir les raisons par eulx objectées au cours dudict procès touchant ledict empeschement, les requérans d'eulx vouloir joindre avec eulx en ladicte cause afin de faire veoir que ladicte desmollition est non seullement préjudiciable ausdictz sieur Duguet, sa femme et aux habitans dudict Sorbon, mais aussy auxdictz sieurs Philbert de Clèves et de Rémont, comme seigneur dud. Sorbon suivant que ledict sieur Duguet l'a amplement desduict par les escriptures qu'il a fourny

Digitized by Google

audict procès. A quoy lesdictz seigneurs Philbert de Clèves, d'Arnicourt et de Fontaine se sont accordés et a cest effect passé leur procuration spécialle pour eulx joindre et intervenir en ladicte cause avec lesdictz s^r^ Duguet et sa femme à la charge que lesdictz s^r^ Duguet et sa dicte femme ont promis et seront tenus d'advertir lesdictz s^rs^ de Clèves, d'Arnicourt et de Fontaine de l'estat de ladicte proceddure faict à faict et à mesure qu'ilz en recepveront des advis de M. *(en blanc)* leur procureur, auquel lesdictz s^rs^ de Clèves, d'Arnicourt et de Fontaine ont baillé tout pouvoir comme plus particulièrement est dict en la procuration spécialle dacté du jour d'hyer passé par devant J. Dubus et Barthellemy, notaires soubssigné à condition néantmoings que lesdictz s^r^ Duguet et sa femme communiqueront auxdictz s^rs^ de Clèves, d'Arnicourt et de Fontaine les escriptures sy aulcune ledict Me Estienne de Clèves fournit pour y respondre conjoinctement sy besoing est et non aultrement, sur peine de désadveu afin que chacun respectivement puisse recongnoistre l'estat de ladicte cause. Et sy a esté accordé qu'un d'eux desdictz coseigneurs appellez à l'absence l'ung de l'aultre délibèrent aulcune chose pour le bien et advencement de ceste poursuitte que telle conclusion aura lieu ausquelz présentz lesdictz absens audict cas donnent plein pouvoir lesquelz s^rs^ de Clèves et d'Arnicourt, en son nom et encore soy faisant et portant fort pour ledict s^r^ de Fontaine, son frère, a ce présentz en personnes, ont promis fournir aux frais de ladicte proceddure pour l'advenir scavoir : lesdictz s^rs^ d'Arnicourt esdictz noms pour telle part et portion qu'ilz ont droict en ladicte seigneurie de Sorbon et ledict s^r^ de Clèves pour telle aultre part qu'il porroit estre obligé personnellement, tous les autres coseigneurs non demandeurs estant en cause et ou aulcun d'eulx feroient difficulté d'y intervenir ne sera pour ce la part desdictz deppens accreu sur la part personnelle dudict de Clèves, ains tombera sur ledict sieur Duguet et sa femme, n'entendant icelluy de Clèves estre obligé à la contribution desdictz despens sy non comme sy tous les coseigneurs non demandeurs

Digitized by Google

estoient en cause et ce non à raison du droict mais de sa part personnelle seullement et pour le passé et jusques à huy ne seront tenus en payer aulcuns leur ayant esté aussi accordé par lesdictz sr Duguet et sa femme qui ont promis en l'obligation de leurs biens solidairement ung pour l'aultre et ung d'eulx seul pour le tout, sans division ni discussion, renonçans au bénéfice de division et ordre de discution, etc...

Fait et passé audict Sorbon au logis dudict sieur Duguet le jeudy avant midy quatriesme jour de febvrier mil six cens et seize, pardevant moy, notaire royal héréditaire en Victry, demeurant audict Rethel, soubsigne, en la présence de Godefrin Juliot, manouvrier et Remy Bégny fils à marier de Regnault Bégny laboureur, demeurant audict Sorbon tesmoings par moy appellés pour l'absence l'aultre notaire qui ont signé ces présentes avec lesdictes partyes.

P. de Clèves. Philbert Duguet.
de Remont.
Arnicourt. Anne de Féret.
Godefrin Iulio. Remy Bégny.

Barthellemy (notaire).

Hommage de Claude d'Averhoult à Philbert du Guet, seigneur suzerain de Sorbon.

Je Claude d'Averhoult chevalier seigneur de la Lobbe, Posesse, Argiers, Ebalaires, Maupertuy et Arnicourt en partye, cognoie, confesse et advoue tenir en plein fief, foy et homage de honoré seigneur Philbert Duguet, escuier, seigneur d'Inaulmont, Sorbon et de la place souveraine et chef fief dud. Sorbon à cause de damoiselle Anne de Ferette, sa femme, les choses qui ensuivent à cause de lad. place appartenant à ladicte damoiselle.

Digitized by Google

PREMIER

La tierce partye de la haulte justice moyenne et basse et encore de quatorze partz les cinq sur un aultre tier appelé le tier de Rémont.

Pareil droict à la Mairrie.

Pareil droict à la Franche sergenterie.

Pareil droict à la rivière.

Pareil droict à soixante dix chapons, vingt neuf poulles, vingt fouasses et vingt quatre sols six deniers d'argent quy se payent par les bourgeois d'Arnicourt et autres ayant héritage sur ledict terroir.

Pareil droict aux amandes quy sont maintenant a quarante cinq livres tournois, payable à Noël avec les autres droictz cy dessus.

Item pareil droictz aux corvées deubz par les bourgeois tous les ans, scavoir : les labourcurs, deux journées avec leurs chevaux ; les manouvriers : deux journées avec leurs bras et les vesves une journées.

Item treize livres onze sols six deniers d'assize par chacun an que lesd. bourgeois d'Arnicourt doibvent aux octaves de la St Remy, chef d'octobre et aux vingt jours d'après Noel en suivant.

Item le moulin a eaux avec la maison, grange, estables, pourpris et dépendances.

FROMENT

Item vingt quatre jours de terre à une pièce lieud. les Cecheaux royé Julien Lardier et Jean Vauchier, d'une part et les terres du prioré d'Arnicourt d'aultre.

Item six jours de terre en lieudict les bois des Chesneaux royé Me Estienne de Clèves d'une part et les eptures d'aultre, budant sur led. bois.

Item trois jours à Tatineaux royé les prez d'une part et le sieur Deligny d'autre budant sur le chemin qui conduit à Seicche prez.

Digitized by Google

Item cinq quartelz au mesme lieu royé les prez de la Gravelette d'une part et led. sieur Delygny d'autre.

Item quatre jours aux haultz prez proche le moulin royé le champ le roy d'une part et le chemin d'autre.

MARS

Item vingt quatre jours de terre à la Leschelle, royé la Voyette qui conduict à Boyaux d'une part et les terres du Cochereau d'autre.

Item huict jours à la Fontaine d'Arnicourt royé les budes d'une part et le sieur Dezonet d'autre.

Item aux deux courtz des champs, scavoir à une deux jours et à l'autre: deux septiers royé les chemin de toutes partz.

Item dix jours à la Guimermer royé le sieur Deligny d'une part et les eptures d'autre.

Item deux septiers à lessiau royé Me Estienne de Clèves d'une part et les terres du prioré d'aultre.

VERSAINES

Dix septiers de terre au chemin de Chasteau royé la vesve Robin d'une part et les eptures d'autre budant au chemin.

Item dix quartelz à la Rousse royé Anthoine de Rémont d'une part et Médard, charpentier, d'autre.

Item un septier à la Fosse affolé royé le sieur Dauteville d'une part et les eptures d'autre. Item un jour entre deux monts, royé led. sieur de Sorbon d'unc part et les eptures d'autres proche les lenstremontz.

PREZ

Item deux fauchées à prendre dans quatre fauchées royé Jean de Rémont d'une part et Anthoine de Rémont d'autre.

Item six quartelz au chemin de la prez, royés Estienne Chausset d'une part M. Estienne de Clèves d'autre.

Item neuf quartels au brois Maigret royés les héritiers Maistre Jean Vaucher, d'une part et Jean Ancelin d'autre.

Digitized by Google

Item sept quartels de prez à la Couturelle royé le chemin de Sery d'une part et le Cloz du Moulin d'autre.

Item quatre fauchées à la Gravelette royé les sieurs de Sorbon d'une part et le seigneur de Ligny d'autre.

Item trois quartels a la Leschelle royé Anthoine Lhoste d'une part et tenant aux terres d'autre.

Au haut Mazy, six fauchées.

La versainne proche les bois des Chesneaux contenant trois fauchées ou environ.

Autres versainnes au bout du bois de la Voye entre deux bois contenant six quartels ou environ.

BOIS

Quatre septiers de bois ou environ y compris la versaine, lieudit Beaudoin.

Au mesme lieu deux septiers royé les héritiers Haneau d'une part, et le sieur Dezonet d'autre.

Item quatre septiers à la Voye, entre deux bois, royé M. de Fontaine d'une part, et le chemin d'autre.

Item deux septiers de bois à la Voye au Chesne, royé Jean Justinart d'une part, et Anthoine de Rémont d'autre.

Protestant sy par advanture, j'ay obmis quelque chose plus ou moings desd. fiefs, rentes ou autres redebvances les corriger, augmenter ou diminuer en ce présent dénombrement sy mestier est, et d'en faire serment et fidélité à mondict seigneur aud. nom selon la nature desd. fiefs quant mestier sera, en tesmoing de ce que j'ay signé ce présent dénombrement de ma main et cachetté de mon cachet et armoirie cy mis le dix huictiesme décembre mil six cens vingt trois.

Signé : Claude D'AVERHOULT.

Collationné sur l'original en parchemin par moy, notaire royal, soubsignez, demeurant à Inaulmont, présenté par Mre Jean Jacques de Bouchet, escuyer, seigneur de Richebourg, et c'est trouvé concorde à iceluy sain et entier descripture et

Digitized by Google

signature en présence de Thomas le Limouzin et Pasquis le Limozin, Mes massons, demeurant à Mesmont, lesquels ont signez iceluy original rendu aud. sieur de Richebourcg ce premier jour de mars mil six cens soixante sept.

Signé : THOMAS LE LIMOUZIN,
PASQUIER LE LIMOUSIN
et HÉMART.

Digitized by Google

Digitized by Google

NICOLAS TRUMEAU

LIBRAIRE ET IMPRIMEUR RÉMOIS

du XVIe siècle

Communication de M. H. JADART, Secrétaire général

Jusqu'aux plus récentes recherches sur les origines de la typographie rémoise, Nicolas Bacquenois était considéré sans conteste comme le premier imprimeur de Reims, ce qu'il reste réellement d'après ces recherches qui ont mis en lumière la plupart de ses œuvres, mais on faisait abstraction dans sa réussite de toute espèce de rivalité et de concurrence, et là était l'erreur. On indiquait cependant, au second plan et sans précision, la présence dans notre ville, vers 1552, du célèbre imprimeur parisien, Claude Chaudière, présence confirmée depuis par les titres de ses productions locales et par des extraits d'archives. Là se bornaient les connaissances des bibliographes, et l'on ignorait même le nom de Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur contemporain à Reims de Bacquenois et de Chaudière, probablement leur prédécesseur, et dont nous voudrions préciser la trace à l'aide de documents nouveaux et fort intéressants en eux-mêmes.

Nous devons renvoyer d'abord aux documents déjà publiés sur place (1), puis à la notice si claire et si

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV, p. 181 à 248.

Digitized by Google

précise de M. A. Claudin (1), et enfin au compte rendu qu'en fit M. Émile Picot, avec les plus heureux développements (2). C'est à M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, et à M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, que nous devons de pouvoir ajouter un complément à ces premières découvertes. Il ne s'ensuivra pas une conclusion définitive sur l'arrivée de Nicolas Trumeau à Reims, ni sur ses travaux comme typographe, mais nous aurons planté, grâce à ces bienveillantes communications, deux utiles jalons pour l'avenir. Des recherches simultanées dans les Archives de Reims ont révélé d'autres particularités que nous reproduisons soigneusement en appendice.

§ Ier. — Origine de Nicolas Trumeau, son arrivée à Reims, les deux Nicolas Trumeau.

Sur l'origine de Nicolas Trumeau, nous ne pouvons que reproduire textuellement ce qu'en disait M. Claudin, avec quelques notes à l'appui : « Il appartient, écri-

(1) *Les origines de l'imprimerie à Reims, les trois premiers imprimeurs : Claude Chaudière, — Nicolas Trumeau, — Nicolas Bacquenois*, par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, A. Claudin, 1891.* In-8° de 24 p., avec deux bois dans le texte. — Extrait du *Bulletin du Bibliophile*, publié par la librairie Techener, 1891, tiré à cent exemplaires. — La marque de l'auteur qui figure sur le titre porte un livre ouvert, sur les pages duquel sont inscrites les lettres A Ω, avec cette devise dans une banderole : *Suum cuique tribuere*, et cette autre devise dans le tour du cartouche ovale : *Vitam impendere libris.*

(2) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 19 octobre 1891, p. 240 à 245.

Digitized by Google

vait-il, à une très ancienne famille d'imprimeurs qui exerça à Provins, près le Pont-aux-Poissons, dès la fin du xve siècle, et que les alliances transportèrent ensuite à Troyes (1). Thibault Trumeau, fils de Jean Trumeau de Provins, épousa la fille de Jean Lecoq, maître-imprimeur à Troyes. Après la mort de ce dernier, vers 1525, il demeura auprès de sa belle-mère, pour la seconder dans l'exploitation de son imprimerie. Après la mort de la veuve Lecoq, en 1532 ou 1533, il dirigea l'établissement jusqu'à la majorité du fils Lecoq en 1541 (2). Nicolas Trumeau, qui vint chercher fortune à Reims, nous paraît être le fils aîné de ce Thibault Trumeau, de Troyes, et le petit-fils de Jean Trumeau, de Provins (3) ». Si nous ajoutons qu'il y eut aussi un imprimeur à Troyes du nom de François Trumeau (4), et qu'il y eut à Reims deux libraires du nom de Nicolas Trumeau, nous aurons probablement indiqué tous les parents connus de notre imprimeur rémois, son grand'-

(1) *Recherches sur les débuts de l'Imprimerie à Provins*, par H. Stein. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1889, p. 218-228), plaquette in-8°. — La Bibliothèque d'Auxerre possède deux petits incunables, l'un d'eux porte la mention : *Imprimé à Provins par Jean Trumeau*. L'auteur en conclut que Jean Trumeau tint boutique à Provins pendant quarante ans et y mourut avant 1521 ; sa veuve y tint après lui un établissement typographique de 1521 à 1526. — (Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, novembre 1889, p. 875.)

(2) Thibault Trumeau imprimait à Troyes en 1533, en 1536 et 1543, des Bréviaires et des Missels. (Voir le *Catalogue de la Bibliothèque de Troyes*, théologie, t. Ier, 1890, p. 275-77.)

(3) Notice de M. A. Claudin, citée plus haut, p. 19.

(4) Heures à l'usage de Troyes, *impr. à Troyes, par François Trumeau* (1563), in-12 goth. — Voir le *Catalogue de la Bibliothèque de Troyes*, théologie, t. Ier, 1890, p. 279.

Digitized by Google

père, Jean Trumeau, de Provins, son père, Thibault Trumeau, de Troyes, et ses frères, Nicolas et François Trumeau.

Il nous resterait à fixer la date de son installation à Reims, ce qui est infiniment plus difficile en l'absence de textes le concernant antérieurement à 1549, et d'autant plus compliqué que nous trouvons mention en 1552 de Nicolas Trumeau l'aîné et de Nicolas Trumeau le jeune, libraires tous les deux, sans preuve d'association et sans indication de celui qui était en même temps imprimeur. Quoi qu'il en soit des rapports existants entre les deux Nicolas Trumeau, dont la présence simultanée à Reims paraît cesser après 1555, nous pouvons préciser l'endroit où ils exerçaient leur commerce comme se trouvant dans les loges du cloître de la cathédrale, au lieu appelé la *Trizaude*, près du petit portail de la procession, ou portail du préau (1).

On voit ainsi mentionnée la location que consent le chapitre de Notre-Dame à Nicolas Trumeau le jeune, qui prend en 1552 la loge occupée par Nicolas Trumeau l'aîné, moyennant un loyer annuel de quatre livres quinze sols. Il occupait encore ce poste en 1555, mais en 1557, la loge fut remise à prix (2). A cette date, l'un

(1) « Autour du cloître et le long des murs de l'église, il y avoit quantité de loges ou boutiques louées à divers particuliers qui y venoient vendre dans le jour leurs marchandises, et s'en alloient tous les soirs dans leur logement. Le chapitre, pour la décence et le respect dus au lieu saint, a fait abattre ces loges ; et ces baux ne servent aujourd'huy que renseignemens. » — Copie d'une note de Lemoine, archiviste, sur la chemise de liasse 30 (1545-1623), *Baux des loges du Cloître*, Archives de Reims, fonds du Chapitre, Maisons, Renseignements, n° 8.

(2) Baux de location des loges avoisinant le petit portail de la cathédrale, des 22 juin 1557 et 29 décembre 1558 ; indications

Digitized by Google

d'eux, Nicolas Trumeau, l'aîné probablement, restait seul à Reims, et en 1558 il relouait au Chapitre une loge avec la caution de Nicolas Jehan, tonnelier, pour une durée de trois ans (1).

§ II. — Productions de Nicolas Trumeau à Reims.

Bien que libraire en titre, Nicolas Trumeau, ne se borna pas au commerce des livres : fils et frère d'imprimeurs, il avait dû apporter de Provins ou recevoir de Troyes un matériel de typographie, et ses presses fonctionnèrent à Reims. On aurait pu douter de ce dernier fait jusqu'à la découverte récente d'une affiche que vient de nous communiquer M. Léopold Delisle. On pouvait croire qu'il avait fait imprimer à Troyes les brevets qu'il fournissait à la ville vers 1549 et l'opuscule qu'il vendait dans sa boutique en 1552. Nous parlerons d'abord de ces deux productions connues sous ces dates, avant de décrire l'affiche inédite, malheureusement sans date.

L'administration d'une ville nécessita dans tous les temps de nombreuses pièces de formalité : cédules, quittances, placards, etc. Les scribes se fatiguèrent bien vite de faire tant de copies à la main, dès que l'on connut les procédés typographiques. A Reims, le clergé avait donné l'exemple à l'administration civile en faisant imprimer ses formules d'indulgences dès l'an-

publiées pour la première fois en 1860 sur Nicolas Trumeau, dans *Notre-Dame de Reims*, t. Ier, p. 184, par M. l'abbé Cerf.

(1) Voir ces pièces données en *Appendice*, d'après les obligeantes communications que nous en avons reçues de MM. L. Demaison et A. Duchénoy.

Digitized by Google

née 1482 (1). Rien d'étonnant à ce que l'on ait eu recours pour ces ouvrages courants aux presses du dehors, tant qu'il n'y eut pas d'imprimeur à poste fixe dans la ville. Mais dès qu'un homme du métier put s'y installer, même avec un matériel imparfait, il eut une clientèle assurée. La ville commanda donc à Nicolas Trumeau, vers 1549, plusieurs milliers de brevets ou pièces de forme, et l'imprimeur ne put en fournir la quantité suffisante, car il dut en recopier 328 à la main, en outre des 3,500 qu'il avait imprimés. Il reçut pour salaire 116 sols pour le travail typographique et 16 sols 3 deniers pour le travail manuel (2). Pourquoi n'acheva-t-il pas sa commande à l'aide de ses presses? Sans doute, pensons-nous, à raison de leur installation défectueuse et du petit nombre de caractères qui les alimentait; mais on pouvait croire aussi que Trumeau avait fait exécuter à Troyes les brevets et qu'il suppléait sur place par l'écriture à l'insuffisance de l'envoi. Cette dernière hypothèse paraît maintenant inadmissible depuis la découverte de la mention : *Imprimé à Reims,* que nous allons signaler.

(1) La Bibliothèque de Reims possède un précieux placard incunable, non signalé dans le catalogue de ses incunables, portant en titre : *Le Grand Pardon de Nostre Dame de Rains*, et promulguant les indulgences accordées, dit le texte, *en lan present mil quatre cens quatre vintz et deux par le pape Nicolas V.* On voit au sommet trois figures sur bois d'un joli dessin représentant une Vierge assise, les clefs pontificales et les armes de France. (Papier, haut. 0m39 ; long. 0m26.)

(2) *Deniers patrimoniaux* (1549-1551), f° 304 : « A Nicolas Trumeau, imprimeur, pour avoir imprimé 3,500 brevetz, 116 sols tournois ; pour 328 brevets qu'il a convenu escripre à la main, à raison qu'il n'y en avoit à suffisance, 16 sols 3 den. tournois. *(Archives communales de Reims, registres des comptes.)*

Digitized by Google

Une œuvre plus étendue que ces productions courantes, une plaquette de 24 feuillets, nous était indiquée par M. A. Claudin, comme possédée par lui, dans une lettre du 15 décembre 1890. C'était une véritable découverte pour nous que cette brochure offrant le texte de l'Edit de création des présidiaux, et portant le nom et l'adresse de Nicolas Trumeau à Reims en 1552 (1). Par une curieuse coïncidence, cette rarissime plaquette nous apparaissait de nouveau quelques mois plus tard, en mars 1891, sur un catalogue de vente de livres par la librairie Techener (2). C'était à la fois une confirmation très instructive et un appas des plus séduisants. Quelle valeur ne prenait pas cette pièce pour la Bibliothèque de Reims? Sa place n'était-elle pas indiquée au premier rayon des raretés de nos vitrines? Hélas! il fallut renoncer à toute lutte aux enchères, car c'était au prix de

(1) Ampliation de | l'Edict de la | création des conseillers, magi- | strats et juges présidiaux, | avec établissement de | leurs sièges et | ressortz. | — *On les vend à Reins* (sic) par *Nicolas* | *Trumeau, près l'Église* | *Nostre Dame,* | 1552. | Petit in-8° de 24 ff. non chiffrés, caractères romains. Ecu de France gravé sur bois au milieu du titre. *(Bibliothèque du libraire A. Claudin, 1890.)*

(2) « Ampliation de l'Edict de la création des Conseillers, Magistratz et Juges presidiaux avec establissement de leurs sieges et ressortz. *Reims, Nicolas Trumeau,* 1552, 24 ff. non chiff. *(Notes manuscrites sur quelques ff.)* Un des nombreux édits rendus sous les règnes de François Ier et Henri II pour l'organisation de la justice en France; celui-ci vise spécialement l'établissement de présidiaux dans toute l'étendue du royaume. C'est une des premières impressions de Reims. » Elle a été acquise pour M. le duc d'Aumale en 1891, à la vente ci-dessous relatée. — *(Catalogue d'une collection intéressante de Pièces historiques des* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (1498-1630), *dont la vente aura lieu les 13 et 14 avril 1891, rue des Bons-Enfants, Maison Sylvestre, par le ministère de de Me M. Delestre. Paris, Libr. Techener,* 1891, p. 10, n° 21.)

Digitized by Google

7 à 800 fr. qu'on l'adjugeait pour la bibliothèque du château de Chantilly (1).

Le fait n'en était pas moins acquis, et l'examen de cette œuvre de Trumeau amenait, sur les indications de M. Léopold Delisle, l'attribution possible à ses presses d'une autre publication sur le même sujet et du même temps. En effet, la Bibliothèque nationale possède (Réserve, F. 2239) des Lettres patentes de Henri II, relatives à l'institution du siège présidial de Lyon, datées de Reims le 15 mars 1551 (1552, nouveau style). Cette pièce, petit in-4° de 4 pages, sans titre malheureusement, offre un texte composé avec les gros caractères romains employés à partir de la troisième ligne du titre de l'*Edit de création des présidiaux*. On voit en tête une grande lettre H de très bon style. Il y a donc identité au fond et dans la forme entre ces deux plaquettes que conserve l'une et l'autre la Bibliothèque nationale. L'une comme l'autre sont vraisemblablement imprimées à Reims par Nicolas Trumeau, en 1552 (2).

Ce qui rend désormais plus assurée notre conviction que Nicolas Trumeau fut non seulement libraire à Reims, mais imprimeur, c'est une dernière et toute récente communication de M. Léopold Delisle. Voici ce qu'il avait la bonté de m'écrire le 3 décembre 1893 : « Je tiens à vous donner la primeur d'une nouvelle se rattachant à une question que vous avez le premier élucidée,

(1) *Revue critique*, 19 octobre 1891, p. 241, note. — Le prix nous a été indiqué par M. Ernest Renart, libraire correspondant de la Bibliothèque de Reims.

(2) Voici en quels termes M. Léopold Delisle me confirmait cette conclusion : « La comparaison de ces deux plaquettes a pu se faire à la Bibliothèque nationale, et l'identité a été constatée par M. Claudin aussi bien que par moi. » *Lettre du 14 juin 1891.*

Digitized by Google

l'origine et les premiers développements de l'imprimerie à Reims. Je viens d'acquérir pour la Bibliothèque nationale un volume, sur le plat intérieur duquel est collée une belle affiche en caractères gothiques. C'est une défense faite, au nom du gouverneur de Champagne, aux marchands de grains d'acheter des blés sur le plat pays et d'en faire provision, et au bas de laquelle on lit : *Imprimé à Reims par Nicolas Trumeau, libraire.* — La pièce est bien complète. Elle n'a point de date. Il serait curieux de savoir exactement dans quelle circonstance cette défense d'accaparement a été rendue. Vos documents locaux vous permettront peut-être de le découvrir, et par là de déterminer à quelle date peut être rapportée une pièce qui doit assurément se classer parmi les plus curieuses antiquités typographiques de votre ville (1). »

Voici le texte complet de cette pièce, mis en face du fac-similé obtenu à l'aide d'une épreuve photographique de l'original, également transmise par l'inépuisable obligeance de M. Léopold Delisle. On voit au sommet trois figures sur bois, celle du milieu représentant saint Nicaise, celle de droite la Pentecôte, et celle de gauche la Vierge tenant l'Enfant Jésus avec un personnage agenouillé devant eux. Au bas de l'affiche se trouve une élégante vignette, garnie de rinceaux parmi lesquels jouent un singe et un lapin. Ce sont des ornements empruntés à la décoration d'ouvrages d'un tout autre caractère que l'affiche ainsi conçue :

(1) L'ouvrage snr lequel est collée cette précieuse affiche figure dans la réserve de la Bibliothèque nationale, sous la cote F. 1277. — Le texte est bien intact, mais les marges sont couvertes de paraphes et déchirées au bas. — Haut. totale de l'affiche 0m27, larg. 0m18.

Digitized by Google

De par monseigneur le duc de Guise
per de France gouverneur et lieutenent
general du Roy en Champaigne et Brye
ou son lieutenant.

Lon fait deffences tres expresses a tous
marchans et autre de quelque estat ou condicion
qu ilz soyent de ne achepter bledz sur le plat
pays ne en faire provision ou amas. Sinon pour
la provision de leurs hostelz et en plain marché.

Et a tous laboureurs et aultres de n'en
vendre ausdictz marchans a peine de confiscation
des deniers et du bled ainsi vendu Et aussi de con-
fiscation des corps et biens desditz achepteurs et vendeurs
Sur laquelle le Juge prevost ou mayeur ou aultre
denunciateur qui aura informe justice prendra
Soixante Soulz tournois.

Item a tous notaires, tabellions et autres de ne
passer et stipuler contractz de telz achaptz et vendues
de bled a peine de suspencion de leurs offices d'amende
arbitraire et de prison.

Item lon enjoinct a ceulx qui ont ja fait telles
vendues et achaptz de les mettre au neant et repeter
ce qu ilz ont baillé et délivré sur iceulx dedans
quinzaine a peine de confiscation de corps et de biens.

Et semblablement aux Juges prevost et maires des lieux
ou telz acheptz et vendues auront estez faictes den faire
Incontinent information et la porter ou envoyer a iustice
dedans huyt jours après aux peines que dessus.

Imprimé à Reims par Nicolas Trumeau libraire.

La prohibition du commerce des grains est formelle, très claire, mais rien n'indique les motifs qui la provoquaient d'une manière spéciale, et rien n'a été découvert par M. Demaison dans les Archives de Reims qui nous puisse aider à en fixer la date. Il faut attendre de ce côté.

Même difficulté en ce qui concerne l'identification du duc de Guise, pair de France, gouverneur et lieutenant

Digitized by Google

De par monseigneur le duc de Guyse per de fräce gouuerneur et lieutenent general du Roy en Champaigne et brye ou son lieutenant.

Don fait deffences tres expresses a tous marchans et autres de quelque estat ou condicion quilz soyent de ne achepter bledz sur le plat pays ne en faire prouision ou amas. Sinon pour la prouision de leurs hostelz et en plain marche.

Et a tous laboureurs et aultres de ne rendre aulsdictz marchans apeines de confiscation des deniers et du bled ainsi rendu Et aussi de confiscation des corps z biens desdits achepteurs et vendeurs Sur laquelle le Juge preuost ou mayeur ou aultre denunciateur qui aura informe iustice prendra soixante souls tournois

Ytez a tous notaires/tabelliõs et autres de ne passer et stipuler Cõtractz de telz achaptz z vendues de bled apeine de suspenciõ de leurs offices damende arbitraire z de prisõ.

Item lon enioinct a ceulx qui ont ia fait telles vendues et achaptz de les mettre au neant et repeter ce quilz ont. baille z de liure sur iceulx dedãs quinzaine a peine de confiscation de corps et de biens

Et semblablement aux. Juges preuost z maires des lieux ou telz achaptz et vendues auront estes faictes den faire. Incontinent information et la porter ou enuoyer a iustice dedans huyt iours apres aux peines que dessus.

Imprime a Reims par Nicolas trumeau libraire

Affiche imprimée a Reims par N. Trumeau, vers 1550.

(Hr 0m,27 — Lr 0m,19)

Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Digitized by Google

général du roi, en Champagne et Brie, qui prit cette mesure contre les accapareurs. Nous donnons la liste de ces gouverneurs au XVIe siècle :

Claude de Lorraine, duc de Guise, reçu à Troyes et à Reims en 1525. Il est mort en 1550, et il apparaissait encore comme gouverneur le 2 mai 1542; c'est le 3 décembre 1543 qu'il est fait mention du duc d'Orléans.

Charles, duc d'Orléans, fils du roi François Ier (1543).

François de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, 10 décembre 1545, il meurt d'une blessure le 27 décembre 1562.

Henri de Lorraine, duc de Guise, le 27 février 1563, tué à Blois en 1588.

Mgr le cardinal de Lorraine, en l'absence du duc de Guise (1567-1569).

Louis de Gonzague, duc de Nevers, en 1588, — puis son fils, Charles, en 1595.

Dans l'intervalle, le maréchal de St-Paul, gouverneur pour la Ligue, 1590 (1).

Il y eut, on le voit, deux ducs de Guise, pairs de France, qui furent gouverneurs de Champagne, l'un Claude de Guise, de 1525 à 1543, l'autre Henri de Guise, de 1563 à 1588. Auquel des deux attribuer l'ordonnance que Trumeau portait à la connaissance du public par voie de placard? Le choix est très délicat. En supposant que ce soit Claude de Guise, il faudrait avancer de beaucoup l'arrivée de Nicolas Trumeau à Reims (2), et en supposant que ce soit Henri de Guise,

(1) Liste des gouverneurs de Champagne depuis le XVIe siècle, qui a été donnée par M. Poinsignon, dans son *Histoire générale de la Champagne*, t. II, p. 385. Cf. Beaugier, *Mémoires de Champagne*, t. II, p. 249.

(2) La fondation de l'Université de Reims, en 1547-49, aurait pu attirer Nicolas Trumeau en cette ville, mais rien n'y révèle sa présence dans la publication des statuts. Comment supposer qu'il serait arrivé plus tôt encore, en 1540-43 ?

Digitized by Google

il faudrait allonger la durée de l'exercice de cet imprimeur bien au-delà des limites connues. Cette dernière hypothèse devient même incompatible avec la condamnation à mort, qui aurait été confirmée contre lui en 1563 par l'arrêt du Parlement dont il va être question. Dans le doute, il nous a paru préférable de ne fixer qu'une date approximative, le milieu du XVIe siècle, vers l'année 1550 où Trumeau habitait certainement Reims.

Il aura pu, à cette époque, réimprimer une affiche plus ancienne, à laquelle une autorité locale avait peut-être rendu vigueur pour le pays rémois. Le pouvoir royal était tellement vacillant par intervalle et le pouvoir des Guise si constamment omnipotent à Reims, qu'on ne peut se fier qu'avec réserve à l'intitulé d'un acte public. Pour se prononcer, il faudrait une découverte, une coïncidence précise que la suite des recherches fournira peut-être un jour.

Une autre forme d'examen, celle des caractères de la pièce en eux-mêmes, n'apporte pas davantage de solution. Ce sont des caractères gothiques d'un type plus ancien que ceux de l'*Edit de création des présidiaux*. Mais il est évident que Nicolas Trumeau, insuffisamment outillé à Reims, se servait d'un vieux matériel qu'il utilisait selon les besoins du moment. On ne peut donc fixer nécessairement à une date plus ancienne que 1550 l'impression de l'affiche à raison de son aspect gothique. On pourrait, au contraire, la croire plus récente par la similitude avec d'autres pièces gothiques en usage à Reims, vers 1561, à l'occasion du sacre de Charles IX. L'une de ces pièces, imprimées en lettres gothiques minuscules, a survécu dans nos archives, mais elle ne

Digitized by Google

porte aucune marque d'imprimeur (1). D'ailleurs, à défaut d'autres renseignements, bornons à des données certaines notre apport sur Nicolas Trumeau, et, ne pouvant tout pénétrer en ce moment, attendons du temps une solution que la clairvoyance ne saurait seule improviser.

§ III. — Mort et famille de Nicolas Trumeau à Reims, sa librairie après lui.

A mesure que l'on avance dans la carrière de Nicolas Trumeau, les incertitudes se succèdent, et sa fin devient elle-même matière aux doutes les plus cruels. Au delà de 1558, il n'est plus question de lui comme locataire des loges du Chapitre ; aucune trace d'œuvre imprimée par lui n'apparaît davantage dans les comptes. Mais en 1571, le 30 novembre, dans un acte notarié, comparaît le « tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Trumeau, vivant libraire à Reims » (2). Si cette pièce le concerne réellement, on est donc fondé à croire qu'il était mort alors, après avoir eu son domicile permanent à Reims, et y avoir fait souche (3). Il ne serait point retourné à Troyes, comme l'avait cru M. Claudin, pour diriger l'atelier paternel ; il continua probablement son com-

(1) Archives communales de Reims. (Comptes des léproseries.) Cédule imprimée en lettres gothiques, portant la date de 1561, avis du receveur des tailles à l'occasion du sacre de Charles IX ; il y en a aussi une pour le sacre de Henri III, mais en lettres romaines, également sans nom d'imprimeur.

(2) Voir en *Appendice* la mention sous la date de 1571.

(3) Voir également, en *Appendice,* les actes de baptême des fils de Jean et de Nicolas Trumeau en 1577.

Digitized by Google

merce de livres à Reims, et son fils, Jean Trumeau, l'exerça à son tour après son décès.

Mais de quelle façon Nicolas Trumeau termina-t-il sa carrière, dont rien jusqu'ici n'annonçait l'issue tragique? D'après un document extrait des registres du Parlement, dont nous devons le texte complet à M. H. Stein, il serait l'une des nombreuses victimes de cette profession de libraire-imprimeur, si périlleuse à l'heure des luttes politiques et religieuses. L'arrêt qui le concerne est du 26 février 1563, et le voici sous sa forme laconique :

« Veu par la Court le procès criminel faict à la requeste du procureur du Roy au siège présidial de Reims, à l'encontre de Nicolas Trumeau, libraire, demourant audit Reims, prisonnier audit lieu, appelant de la sentence de mort contre luy donnée pour raison de cas mentionnez audit procès, ladite sentence, oy sur ce le procureur général du Roy et tout considéré, la Court a ordonné et ordonne que sans avoir esgard à l'appel interjetté par ledit Trumeau et différé à icelluy, qu'il sera passé oultre à l'exécution de ladite sentence suivant les ordonnances royaulx, et pour ce faire sera ledit procès rapporté par devers les juges qui ont donné ladite sentence, auxquelz icelle Court enjoinct d'icelle faire exécuter selon sa forme et le teneur. *(Signé)* De Thou. — Dudrac (1) ».

Il résulte de ce document irrécusable que le libraire rémois Nicolas Trumeau fut condamné à mort par le présidial de Reims vers 1562, après une instruction et un procès dirigés contre lui par la justice royale. « L'extrême sévérité des juges à son égard, dit M. H. Stein, permet de supposer qu'il devint suspect d'hérésie, qu'il fut poursuivi, jeté en prison et condamné pour

(1) *Archives nationales*, X2 A 130, f° 294. — Cf. *Mélanges de Bibliographie* (1re série), par Henri Stein, *Paris*, *Techener*, 1893, *La condamnation du Trumeau*, p. 8 à 10.

Digitized by Google

avoir imprimé ou mis en vente des livres contraires à la diffusion de la religion catholique, et qu'il paya de sa vie l'hostilité dont il fit preuve à l'égard du clergé rémois. Les publications auxquelles il aura voulu attacher son nom auront elles-mêmes été condamnées à la destruction : d'où leur disparition (1). »

Ces conclusions sont vraisemblables et prennent un nouveau poids en ce que l'arrêt est muet sur les causes de la poursuite, tandis qu'il les aurait probablement indiquées si elles avaient eu trait à un crime de droit commun. Il est malheureusement présumable que l'on ne retrouvera jamais les pièces du procès dans les archives si mal tenues et si incomplètes du bailliage royal et siège présidial de Reims (2). Il reste cependant un doute à cet égard. Aussi, M. Stein ajoute avec raison : « Je souhaiterais que mon hypothèse fût quelque jour renversée à son tour par la découverte d'un document nouveau, car ce serait un nouvel élément de clarté qui s'introduirait dans l'histoire de la typographie rémoise ; mais je crains fort que les décisions du présidial de Reims pour le milieu du XVIe siècle ne soient irrévocablement perdues. » Nous le craignons aussi, et jusqu'à preuve complète, nous n'insisterons pas sur le fond de l'affaire.

Toutefois, il est une assertion de M. Stein qui pourrait être contrôlée à l'aide de nouvelles recherches, c'est la

(1) Notice citée plus haut, p. 10.

(2) Ces archives, très considérables cependant, ont été longtemps négligées et entassées dans les combles du Palais de Justice de Reims. D'après une décision récente, elles doivent être transférées dans un local qui leur a été préparé à l'Hôtel de Ville, pour y être placées sous la garde de l'archiviste de la ville, qui les dépouillerait, les classerait et en publierait l'inventaire.

Digitized by Google

fermeture de l'imprimerie de Trumeau, qu'il croit avoir été « supprimée en vertu d'ordres supérieurs »! Si l'imprimerie, dans l'état rudimentaire où elle se trouvait sans doute, demeura éteinte pour toujours, la librairie de Trumeau lui survécut, et nous ne désespérons pas de trouver plus tard de nouvelles traces de l'imprimeur Jean Trumeau, probablement le fils de Nicolas Trumeau, qui exerçait encore sa profession à Reims en 1577. L'avenir nous réserve encore d'intéressantes découvertes sur les ateliers typographiques rémois du XVIe siècle, aussi bien que sur le commerce des livres à Reims durant cette période si tourmentée et pour cela si curieuse à approfondir.

Henri JADART.

Reims, le 8 mars 1894.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Mentions d'imprimeurs et libraires rémois, du nom de Trumeau (1549-1577).

1549-1551

A Nicolas Trumeau, imprimeur, pour avoir imprimé trois mil cincq cens brevetz, par conclusion et quittance signée Beljeune, payé CXVI sols tournois.

Pour trois cens vingt huit brevetz qu'il a convenu escripre à la main, à raison qu'il n'y en avoit à suffisance, payé XVI sols, iij deniers tournois, qui est à raison de V sols pour cent.

(Comptes des Deniers patrimoniaux de la ville de Reims, années 1549-51, f° 304).

1552

25 juin. — « Une loge assise au cloistre de l'église de Reims, en la *Trizaude* (1), que tient et occupe presentement Nicolas Trumeau le jeusne, libraire, appartenant à messieurs du Chapitre de l'église de Reims, est mise à prix pour trois ans... délivrée à Nicolas Trumeau l'aisné, libraire, demeurant audit Reims, present, à la somme de quatre livres quinze solz tournois par chacun desdits trois ans... »

(Archives de Reims, fonds du chapitre, maisons, renseignements, liasse 30, n° 8.)

1555

22 juin. — « Une loge assise au cloistre de l'église de Reims, en la Trizaude, royée celle que tient et occupe Nicolas

(1) Les loges du Cloître, au lieu appelé *à la Trizaude,* étaient situées près du petit portail de la procession ou portail du préau.

Digitized by Google

Trumeau le jeune, libraire, est mise à prix pour trois ans... »
(Ibidem.)

1557

15 janvier. — « Une loge... donnée à loyer à Jehan Gillet, libraire... »

15 juin. — « Une loge... occupée par Nicolas Trumeau, libraire, mise à prix... »
(Ibidem.)

1558

29 décembre. — « Nicolas Trumeau, libraire, demeurant à Reims, recognut avoir prins a tiltre de louaige des venerables prevost, doyen, chantre et chapitre de l'église Notre-Dame dudit Reims, bailleurs audit tiltre par venerable et discrette personne Maistre Pierre Bellangier, prestre chanoine et officier des anniversaires de ladite église à ce present, suyvant la conclusion dud. chapitre en fin de ces presentes transcriptes, une loge appartenant audit chapitre, au cloistre de ladite église, lieudit la Trezaude, joignant le petit portail de la procession, que tient et occupe ledit preneur audit tiltre pour et durant le temps, terme et espace de trois ans continuels et ensuivants, à la charge que ledit preneur sera tenu et a promis en rendre et payer par chacun desdits trois ans auxdits sieurs de chapitre... la somme de cent solz tournois... et ne pourra ledit preneur bailler, ne transporter son marché à autre sans le consentement desdits sieurs, et sy n'y pourra coucher la nuictée, ne faire coucher ses serviteurs, ne y tenir forme de mesnaige, synon que sa marchandise, sur peine d'estre privé de ce present bail, et en plus grande seureté de rendre, payer et fournir au locateur ci dessus, est comparu Nicolas Jehan, tonnelier, demeurant audit Reims, lequel s'en est fait et constitué pleige, caution, et principal payeur et fournisseur des choses dessus dites pour ledit preneur. Si comme... s'ensuyit la teneur de ladite conclusion : Annuendo requestæ et supplicationi Nicolai Trumeau, in presenti supplicatione contentæ, capitulum ordinavit per officiarium anniversariorum

Digitized by Google

sibi pro tribus annis locari logiam quam ad presens obtinet, mediante summa centum solidorum turon. quolibet anno solvendorum. Actum in capitulo, anno domini millesimo v^c LVII° mensis novembris die quinta. Ainsy signé N. GUERIOT. Fait et passé le vingt neufiesme jour de decembre l'an mil cinq cens cinquante huit, par devant nous notaires royaulx. »

(*Signé*) HÉMART SAVETEL.

(Ibidem.)

1571

30 novembre. — « Sébastien Lefèvre, ouvrier de soie, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Trumeau, vivant libraire à Reims. »

(Minutes de JACQUESSON, notaire).

1577

Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Symphorien de Reims. — Jehan, filz de Jehan Trumeau, libraire, demeurant à Reims, a esté baptizé le XXe jour de febvrier mil v^c LXXVII. Parin Jehan Lecointre, sergent du bailliage de Reims, et Marye Rainssant, sa femme.

Perrette, fille de Nicolas Trumeau et de Nicol Euvrard, a esté baptizé ce 3e jour (de) Maye. Parin, Gérard Colbert, marine, Perette Lespagnol, sa femme.

(Transcrit par M. L. DEMAISON, archiviste de Reims.)

Digitized by Google

II.

Liste d'imprimeurs, libraires et relieurs rémois, d'après divers documents d'archives (1).

XVIe siècle

1540. Pierre Chariot, libraire.
1548. Jean Gillet, libraire.
1549-51. Nicolas Trumeau, imprimeur.
1552. Nicolas Trumeau l'aîné, et Nicolas Trumeau le jeune, tous deux libraires.
1554. Jean Gillet, libraire.
Arnoul Hubert, libraire.
1555. Jean Dubois, relieur.
1555. Nicolas Trumeau le jeune, libraire.
1555. Jean Dubois, libraire.
1557. Jean Gillet, libraire.
1557. Nicolas Trumeau, libraire (2 mentions).
1557. Jean Boisset, libraire.
1558. Nicolas Trumeau, libraire.
1559. Arnoul Hubert, libraire.
1567. Jean de Foigny, imprimeur.
1571. Feu Nicolas Trumeau, vivant libraire.
1572. Jean de Foigny, imprimeur.
1576-77. Jean de Foigny, libraire.
1576-77. Gérard Huguet, libraire.
1577. Jean Trumeau, libraire.
1579. Jean Lesprit, libraire et relieur (3 mentions).
1579. Robert Jabot, apprenti relieur.

(1) Ces documents, tirés des minutes des Notaires et des Greffes ont été transcrits et communiqués par M. A. Duchénoy, et publiés dans l'étude sur *Les Débuts de l'Imprimerie à Reims et les marques des premiers Imprimeurs*, 1550-1650, par H. Jadart, Reims, imprimerie de l'*Indépendant Rémois*, in-8°, 1894, pages 103 à 114.

Digitized by Google

1579. Jean Cousin, imprimeur.
1579. Gérard Huger, libraire (2 mentions).
1587. Pierre Bacquenois.
1593. Roland Jenter ou Genter, libraire anglais.

XVIIe siècle

1613. Feu Jean Cousin, maître imprimeur.
1617. Simon de Foigny, imprimeur.
1617. Jean de Foigny, imprimeur.
1618. Jean et Simon de Foigny, imprimeurs associés.
1619. Philippe Maquart, imprimeur.
1622. Jean de Foigny, procureur en l'officialité.
1623. Nicolas Constant, Nicolas Hécart, François Bernard, libraires associés.
1623. Simon de Foigny, imprimeur (2 mentions).
1623. Pierre Guigues, libraire.
1623. Isaac Vieillart, imprimeur.
1623. Gérard de la Croix, libraire et imprimeur.
1628. Nicolas Constant, Nicolas Hécart, François Bernard, imprimeurs associés.
1628. Simon de Foigny, marchand libraire.
1632. Nicolas Hécart, marchand libraire.
1632. François Bernard, marchand libraire.

FIN

Digitized by Google

TABLE

Pages

Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois du XVIe siècle 253

NOTICE

I. — Origine de Nicolas Trumeau, son arrivée à Reims, les deux Nicolas Trumeau 254
II. — Productions de Nicolas Trumeau à Reims 257
III. — Mort et famille de Nicolas Trumeau, sa librairie après lui 265

APPENDICE

I. — Mentions d'imprimeurs et libraires rémois du nom de Trumeau (1549-1577) 569
II. — Liste d'imprimeurs, libraires et relieurs rémois, d'après divers documents d'archives 272

PLANCHE

Affiche gothique imprimée par Nicolas Trumeau 262

Digitized by Google

PASSAGE
DU
COMTE D'AVAUX
A REIMS EN 1643

Communication par M. H. Jadart, membre titulaire.

La famille de Mesmes, si célèbre dans l'histoire parlementaire et diplomatique de la France, appartient aux Landes par son origine d'après Saint-Simon (1), mais elle se rattache étroitement à la Champagne et au pays rémois par les domaines que plusieurs de ses membres y possédèrent à la suite d'une alliance avec l'héritière des Grossaine, famille de robe du présidial de Reims et du bailliage de Vermandois. Les terres de Hourges et d'Irval, et surtout le comté d'Avaux (2), devinrent dès lors une part considérable du patrimoine des descendants de Jean-Jacques de Mesmes, doyen des Conseils du roi, mort en 1642. Des relations d'affaire ou de prééminence nobiliaire ont ainsi amené fréquemment

(1) Ces Mesmes, dit-il, sont des paysans de Mont-de-Marsan, où il en est demeuré dans ce premier état qui payent encore aujourd'huy la taille... Le premier au net qui se trouve avoir quitté les sabots fut un professeur en droit dans l'Université de Toulouse. » *Mémoires*, édit. Chéruel, t. X, p. 53 et suiv.

(2) *Hourges*, commune du canton de Fismes ; *Irval*, ancien fief et domaine, près Jonchery-sur-Vesle ; — *Avaux*, commune du canton d'Asfeld (Ardennes), chef-lieu de l'ancien comté érigé en 1638 en faveur de Jean-Jacques de Mesmes, époux d'Antoinette Grossaine, héritière de la terre d'Avaux.

Digitized by Google

de grands personnages du nom de Mesmes dans les environs de Reims. Une circonstance différente amena dans la ville même du sacre Claude de Mesmes, comte d'Avaux, se rendant en sa qualité d'ambassadeur et de plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne au Congrès de Munster, du 14 au 20 octobre 1643. Les circonstances du passage et du séjour à Reims de ce fameux diplomate sont désormais connues de point en point, à l'aide d'une relation jusqu'ici inédite de son voyage en Allemagne due à la plume de François Ogier, son aumônier et son fidèle compagnon.

C'est d'un érudit lorrain, M. Auguste Boppe, actuellement secrétaire de la Légation de France à Lima, que nous tenons cette relation d'une visite de nos monuments par Claude de Mesmes, et nous lui en exprimons toute notre reconnaissance. Il venait de publier le *Journal du Congrès de Munster* par François Ogier (1), lorsqu'il voulut bien nous apprendre qu'il avait fait une coupure au début de sa publication pour alléger le récit du voyage et que cette coupure comprenait précisément le récit du séjour à Reims dont il nous envoyait le texte. Ces pages ont pour nous un intérêt particulier en ce qu'elles retracent l'impression produite sur des voyageurs d'élite par la vue de nos grands édifices et de leur décoration au milieu du XVIIe siècle. Nous les donnons

(1) *Paris, Plon*, 1893, un volume in-8° de XL — 268 p., avec portrait de François Ogier. — La publication de ce journal fut accueillie avec un grand intérêt dans le monde savant. Lire dans la *Revue historique*, juillet-août 1893, p. 337, le compte rendu de l'ouvrage de M. Aug. BOPPE, sur le *Journal du Congrès de Munster*, avec une appréciation très favorable. Lire aussi dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1893, l'article de G. VALBERT, *François Ogier et son journal du Congrès de Munster*, et enfin dans la *Revue critique* le compte rendu de M. CHUQUET, 1893, t. Ier, p. 453.

Digitized by Google

en entier avec quelques notes et commentaires, en prenant soin de les encadrer dans les autres pages déjà mises au jour et commentées, et nous en offrons la primeur à l'Académie de Reims, non sans remercier sincèrement M. Boppe de sa communication curieuse principalement pour nous.

Avant de céder la parole à François Ogier, il est indispensable de le présenter au lecteur et d'offrir d'abord quelques renseignements biographiques sur son maître, le comte d'Avaux, qu'il servit si fidèlement dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et dont il composa l'éloge funèbre et l'épitaphe.

Claude de Mesmes, né en 1595, mort célibataire en 1650, était le second fils de Jean-Jacques de Mesmes et d'Antoinette Grossaine, dont le souvenir était resté attaché à Reims dans une fondation qu'ils firent en l'église Saint-Hilaire (1). Il hérita de son père le titre de comte d'Avaux, qu'il porta huit ans (1642-1650), et sous lequel il est le plus généralement connu. Conseiller d'État en 1623, il consacra sa vie entière aux affaires diplomatiques à l'étranger, et à partir de 1627 il résida comme ambassadeur successivement à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence, à Turin, puis en Allemagne, en Danemarck, en Suède et en Pologne. Plénipotentiaire au congrès de Munster en 1643, il fit un long séjour

(1) Fondations de l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Reims. — *Reims, Regnault Florentain*, 1732, in-f° de 16 pages. — On y lit, page 2 : « Un des jeudis de chaque mois, à neuf heures, une messe haute du Saint-Sacrement à Diacre, Soudiacre et Choristes, pour Messire Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, et Dame Antoinette Grossaine, son Epouse ; devant et après la messe on dit : *O Salutaris Hostia.* » *(Bibliothèque de Reims, Cartons du Cabinet de Reims.)*

Digitized by Google

dans cette ville pour discuter les préliminaires de la paix, au cours desquels il eut des démêlés retentissants avec son collègue Servien. Le comte d'Avaux revint à Paris en 1648, mais il ne survécut pas longtemps à la conclusion de la paix générale qu'il avait si habilement préparée.

« M. d'Avaux, dit Tallemant des Réaux, estoit l'homme de la Robe qui avoit le plus bel esprit, et qui écrivoit le mieux en François (1) ». En relations fréquentes avec les gens de lettres, protecteur du talent et de l'éloquence des gens d'église, il se trouva lié avec les frères Ogier qui s'étaient fait un nom dans le monde savant : il prit l'aîné, Charles Ogier, avocat en Parlement, comme secrétaire pendant ses ambassades dans le Nord, et le cadet, François Ogier, prieur commendataire de Chomeil, comme aumônier pendant son voyage à Munster. Né vers 1598, élevé dans les traditions littéraires de la Renaissance, ce dernier, bien que destiné d'enfance à l'état ecclésiastique, avait d'abord cultivé avec prédilection les muses antiques et profanes, en compagnie de Colletet et de Vaugelas. Il resta toute sa vie un homme de goût et un écrivain de talent, un lettré véritable, et il devint sans peine un orateur applaudi et estimé dans les rangs du clergé. Mais il avait eu à subir la terrible critique du P. Garasse dans son pamphlet bizarre : *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1623). Attaqué par la plume de ce redoutable jésuite, François Ogier riposta vigoureusement à son tour par une *Censure* de l'ouvrage de son adversaire. L'affaire eut du retentissement. Plus tard, il fit paraître une *Apologie pour M. de Balzac* (1627), il prit la défense des Minimes français de

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, chapitres CCXL et CCLI.

Digitized by Google

Rome en 1629, et surtout il prononça de nombreux sermons dans les principales églises de Paris; il fut même chargé en 1643 de l'oraison funèbre de Louis XIII. On conçoit qu'avec ces qualités oratoires le prieur Ogier ait volontiers accepté un rôle quasi-diplomatique en la brillante compagnie des conseillers d'ambassade du comte d'Avaux, et que le prédicateur de Paris se soit transformé aisément, comme il le disait lui-même, en « Évangéliste de la Paix » à Munster.

« Pour l'éloquence, dit Tallement des Réaux, il se prend pour le premier homme du monde. » Nous empruntons ce portrait, comme tous les autres détails de cette notice, à l'excellente introduction mise par M. Boppe en tête de sa publication du journal d'Ogier.

Quoiqu'il en soit de la valeur de l'aumônier de Claude de Mesmes comme orateur, c'est surtout à son style comme littérateur et à son goût comme antiquaire que nous nous intéressons en lisant sa description de Reims. C'était en réalité un historiographe fidèle, un observateur sagace, un épigraphiste même, comme il l'a prouvé par sa dissertation sur la croix de l'abbaye de Grandmont (1); il était donc bon juge en visitant le trésor de Notre-Dame, le grand cerf de bronze de la cour de l'Archevêché, le tombeau de Jovin et celui de saint Remi. En outre, il eut la satisfaction de prêcher un matin dans l'église des Clarisses pour une circonstance mémorable, la profession d'une nièce du comte d'Avaux, et il se trouvait encore aux côtés de son maître pour assister aux vêpres de la cathédrale le soir même de la fête, si

(1) François Ogier a publié à Paris en 1658 cette dissertation sous ce titre: *Inscription antique de la vraye croix de l'abbaye de Grandmont, avec un sermon de la Passion*, in-12.

Digitized by Google

solennelle alors, de la Dédicace de cette église, le dimanche 18 octobre. Mais ne défleurons pas d'avance le récit original : il nous suffit d'avoir montré qu'il émane d'une plume compétente et exercée.

Après avoir rédigé son journal de voyage avec tant de soins, François Ogier mourut en 1670 sans avoir pu le publier, à cause des conflits toujours latents et des inimitiés soulevées par l'ambassade de Claude de Mesmes qu'il convenait de ne pas réveiller. Mais heureusement son *Ephéméride*, comme il l'appelait, son manuscrit laborieusement tracé au jour le jour lui a survécu et vient d'arriver dans notre grand dépôt national (1). Le prieur y revit pour ainsi dire tout entier. On ne peut lui reprocher que sa mauvaise écriture, certaines lacunes et l'absence de quelques dates. Ces défauts regrettables n'ont point empêché cependant la parfaite reproduction du texte de cette œuvre de longue haleine, qui a paru en entier, sauf la description de notre ville restée inédite, comme nous l'expliquons plus haut, et que nous avons la bonne fortune de mettre au jour intégralement à Reims.

Reims, le 7 décembre 1893.

Henri Jadart.

(1) Bibliothèque nationale, Cabinet des Manuscrits, *Nouvelles acquisitions françaises*, n° 1700.

Digitized by Google

JOURNAL DU CONGRÈS DE MUNSTER

Par François Ogier, Aumônier du comte d'Avaux

1643-1647

(Extrait relatif au passage et au séjour à Reims en 1643.)

« Nous partîmes de Paris le 9 octobre 1643... Notre premier gîte fut à Dammartin... Le samedi 10, nous fûmes coucher à Nanteuil... Le dimanche 11, nous fûmes coucher à la Ferté-Milon... Le lundi 12, à la Fère-en-Tardenois, diocèse de Soissons... Le mardi 13, nous fûmes coucher à Fismes, où quelques Messieurs de Reims vinrent au devant de l'Ambassadeur.

« Le mercredi 14, nous arrivâmes à Reims, où nous avons séjourné jusqu'au mardi suivant. Tous les corps, tant de la Ville, du Chapitre, que du Présidial et de l'Election, vinrent saluer M. l'Ambassadeur, avec harangues qui réussirent assez bien. Il répondit à MM. de la Ville qu'il étoit leur concitoyen du côté de sa mère (1), et que comme l'amour maternel étoit plus tendre et plus délicat, aussi que son affection étoit plus sensible pour eux (2). A MM. du Chapitre il dit que,

(1) Antoinette de Grossaine, fille de M. de Grossaine, seigneur d'Irval, d'Avaux, du Breuil, de Besancourt et de Bellefontaine, lieutenant général au siège présidial de Reims. (Note de M. A. Boppe.)

(2) Les conclusions du Conseil de Ville de Reims, du mois d'octobre 1643, ne relatent absolument rien sur cette démarche de la Ville auprès de l'ambassadeur, ni sur son passage et son séjour à Reims. En 1643, le lieutenant des habitants de Reims était Colbert de Terron, oncle du grand Colbert. Du 10 au 30 octobre 1643,

Digitized by Google

comme ils étoient dépositaires de l'onction sacrée des Rois de France, aussi qu'il prenoit bon augure de leurs vœux et de leurs prières qui préparoient les esprits à l'onction de la paix, dont l'huile et l'olive étoient le symbole.

« Le dimanche 18, je prêchai aux filles de Sainte-Claire (1), à la profession de Mlle d'Herbigny, nièce de Son Excellence (2), où je fis comparaison du sacrifice d'Iphigénie à l'action de cette sainte fille, et en tirai les augures de la prospérité et du succès de notre navigation et de notre voyage. . .

« Durant ce séjour nous eusmes loisir de voir toutes les singularités de la ville, qui consistent principalement

il n'y a pas de procès-verbal de séance au registre. Le 10, séance où présidait M. le lieutenant et y estoient présents MM. le grand vicaire, Thuret, Coquebert, séneschaux, Marlot, prieur de Saint-Nicaise, Moet de La Fontaine, Souin, Lebel, Rogier, Amé, Marlot, A. de la Salle, Bignicourt et d'Adon. (*Conclusions*, Registres de 1643, p. 247.)

(1) Abbaye de Sainte-Claire, aujourd'hui détruite. Elle avait alors pour abbesse Claudine Le Vergeur, qui mourut en avril 1647. Cette abbaye était située à l'angle de la rue du Jard et de la rue Neuve.

(2) Antoinette d'Herbigny, le dernier enfant issu du mariage de Jeanne de Mesmes avec François Lambert, seigneur d'Herbigny, conseiller d'État. (Note de M. A. Boppe.) — Les registres de vêture de l'abbaye de Sainte-Claire n'ayant pas été conservés pour cette époque, il nous a été impossible de confronter le récit d'Ogier avec un compte rendu de la cérémonie. — Une autre nièce de Claude de Mesmes entra en religion, la fille de son frère aîné, Henri de Mesmes, qui, bien que naine, fut reçue religieuse à Sainte-Marie de Chaillot. La généalogie des branches de la famille de Mesmes n'a pas encore été donnée en entier ; elle offrirait bien des points intéressants pour ses alliances et les mœurs du temps.

Digitized by Google

en la beauté, richesse et reliquaires des églises, où nous fusmes conduits et reçus par la courtoisie et l'humanité de Monsieur Fremin, chanoine de Notre Dame (1) lieu où nous commençasmes à satisfaire à nostre curiosité (2). Il y a deux autels principaux, l'un derrière l'autre, et néantmoins distans d'un long intervalle. Le premier sert comme de monument au grand Cardinal de Lorraine qui est enterré en sa partie postérieure, et est de marbre noir. L'autre est de marbre blanc, basty par la libéralité d'un chanoine particulier, en forme pareillement de monument dans lequel sont plusieurs reliques et présents que les Roys ont coustume de faire à leur sacre, mais soit que cette coutume soit moderne, soit que les anciens présents des autres Rois ayent esté appliqués à un autre usage, nous n'y remarquâmes que ceux d'Henry 2, qui est une résurrection dont le tombeau est composé d'une agathe merveilleusement grande et belle (3). De Charles neuf, qui est un soleil à mettre le

(1) De la famille rémoise de ce nom. Voici la notice de Weyen sur ce chanoine : « Hieronymus Fremyn, clericus remus, auth. ordin. per procur. 14 maii 1609, per obitum Nicolai Lèscamoussier, legitur eleemosinarius D. Gastonis, Ducis Aurelian. 1630, fit decanus Ecclesiæ remensis 10 aug. 1655. Obiit Remis, nuper Can. Rem. antiquior et decanus ejusd. ecclesiæ, 23 feb. 1663, Ætat 68, sepultus in sacello S. Nicasii. » *(Dignitates eccles. metrop. Remensis præbenda* 40, ms. de la Bibliothèque de Reims.)

(2) Ici s'interrompt le récit publié par M. Boppe (p. 5 du *Journal de Munster*), et commence la coupure qui comprend toute la description de Reims.

(3) Ce beau reliquaire se trouve encore au trésor de Notre-Dame, portant cette inscription : *Henricus secundus consecrandus huc me asportavit 1547.* — Voir sur ce reliquaire et les suivants *Les Trésors des églises de Reims*, par Prosper Tarbé, 1843, p. 60 à 63.

Digitized by Google

St-Sacrement (1). Celuy d'Henry 3, qui est un navire enrichy de pierres précieuses, avec des inscriptions latines qui portent des vœux et des souhaits que le vaisseau de son Etat agité de tant de tempestes trouve enfin un port assuré dans le repos et la tranquillité de son règne (2). De Louis 13, qui est un chef de St Louis porté par deux anges (3). La table d'autel est séparée de la contre table, de sorte qu'on peut aller à l'entour, et est couverte d'or pur par devant et par un des costés, l'autre costé et la contre table sont seulement d'argent doré. Ils ont dans la même Église plusieurs corps saints et particulièrement de St Nicaise, martir et ancien archevesque de Reims, qui fut décapité, disent-ils, au mesme endroit où se veoit une enceinte de bois au milieu de la nef de Nostre Dame, où l'on porte sa châsse, le jour de la dédicace qui écheu ce mesme dimanche, auquel son Excellence fut à vespres et luy fut présenté l'Encens par un enfant de chœur et la distribution par un chanoine (4).

(1) N'existe plus à Reims.

(2) Se trouve au trésor de Notre-Dame, avec son inscription.

(3) N'existe plus à Reims. — On trouvera une vue de l'ancien autel de la cathédrale, avec son retable garni de reliquaires, dans l'ouvrage de M. l'abbé Gillet, *Camille Le Tellier de Louvois*, Paris, 1884, in-8°, p. 177, double planche.

(4) La distribution était la remise d'une certaine somme aux chanoines assistant à l'office. On aura assimilé par honneur le comte d'Avaux aux dignitaires du Chapitre. La fête de l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale de Reims avait lieu de temps immémorial le 18 octobre de chaque année, et la fête de saint Luc était avancée au 17. Cette fête était l'une des plus solennelles de l'année et amenait un grand concours de fidèles. Elle a été supprimée à sa date traditionnelle en 1850 et remise au mois de novembre avec la fête de la dédicace de toutes les églises de France.

Digitized by Google

« Nous visitasmes, M. de S. Maurice (1) et moy, la sacristie où nous vismes quantité de chappes et autres habits sacertodaux d'étoffe précieuse, donnés tant par les cardinaux de Lorraine dont la magnificense est remarquable en beaucoup de lieux saints de cette ville, que des Rois qui ont coutume de faire présent d'une chapelle entière à leur sacre.

« Mais ce que je consideray avec plus de vénération fut la chazuble de St Nicaise et celle de Saint Rigobert, faittes d'une étoffe peu durable, mais fort simple, représentant la figure comme les broderies de quelques vitraux (2). Ces chazubles n'ont point d'ouverture par les côtés, et pendent à terre égale partout. L'archevesque ou celuy qui officie s'en sert le jour de leur feste, comme on fait pareillement de leurs chappes qui sont de mesme manufacture.

« La structure de l'église est merveilleusement belle et bien travaillée. Son bastiment est environ de quatre ou cinq cents ans (3). Du costé du Midy vers l'hôtel archiépiscopal, dans une place, se voit l'effigie d'un grand cerf au naturel, de fonte verte, posé sur une baze de pierre de sept ou huit pieds de haut (4); sur

(1) Antoine de Chavaroche, abbé de Saint-Maurice, frère de l'intendant de Mme de Rambouillet. Il devint abbé de Grandmont le 8 octobre 1654, et mourut le 14 octobre 1677. *Gallia christiania* t. II, col. 659. (Note de M. Boppe.)

(2) Il existe encore au trésor de Notre-Dame une grande chasuble de forme moyen âge en soie rouge, qui a été réparée, mais dont les galons proviennent de l'ancien ornement. (Voir *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, p. 514.)

(3) La cathédrale fut commencée par l'abside en 1211, elle avait exactement 432 ans d'âge lors de la visite d'Ogier.

(4) « Gervais, archevêque de Reims de 1055 à 1067, voulant, dit Dom Marlot, orner l'entrée de son palais de quelque gentillesse,

Digitized by Google

les côtés et le poitrail de laquelle se lisent ces vers :

Dum cœnomanorum sylvas lustrare solebat Gervasius, cervos tum sufficienter haberunt, hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære (1).

« Ce Gervais estoit un archevesque, qu'ils croient estre le fondateur de l'église de St Nicaize, dont le portail dispute de beauté et de délicatesse avec celuy de Nostre Dame, et à mon avis le surpasse. C'est un vaisseau parfaitement beau et achevé à l'exception de la voûte

fit jetter en fonte un grand cerf de bronze, qui se voit à présent élevé sur la grande porte ; soit que par là il voulut désigner les innocents exercices de sa jeunesse, ou qu'il eut dessein de rendre quelque honneur à sa patrie par un symbole qui enseignât aux peuples éloignés son agréable séjour et sa fécondité pour la chasse. Le nom de l'ouvrier, qui se nommoit *Cosmmodus*, est gravé dessus avec cette inscription sur les flancs de la beste... » *Hist. de Reims*, t. III, 1846, p. 146.

(1) Le texte, lu par Ogier, offre quelques variantes avec celui qu'avait reproduit Dom Marlot et qui nous parait mieux copié : *Dum Cænomanorum saltus lustrare solebat Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat. Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.* Dom Marlot relate aussi le changement opéré par ordre de l'archevêque Léonor d'Estampes, vers 1645, dans la position du cerf de bronze : « Voulant, dit-il, ragrandir la cour de son palais, il fit abattre l'ancienne tour de pierre..... et transporta le grand cerf de son piédestal sur la grande porte, après avoir fermé sa cour de murailles en quarré, comme elle se voit à présent (1660). » *Hist. de Reims*, t. IV, 1846, p. 569. — Vingt ans plus tard (vers 1680), l'archevêque Maurice Le Tellier modifia encore les dispositions de la cour de son palais, démolit l'ancienne porte et fit fondre le cerf de bronze qui la surmontait pour employer à ses constructions le produit de cette fonte si regrettable pour les arts.

Digitized by Google

des côtés de la croizée (1). L'ancien tombeau de St Nicaize se voit dans la nef, porté sur quatre pilliers. De plus, se voit proche de la porte une partie d'un ancien monument romain qui représente un empereur qui fait la chasse aux lions, accompagné de plusieurs personnages entre lesquels je remarque une Pallas et un jeune enfant qui porte en sa main un habillement de teste. Quelques antiquaires du pais estiment que c'est la figure d'Antinous et par conséquent l'Empereur seroit Adrien. Cest ouvrage est d'une excellente manufacture et sa matière est marbre blanc ou albastre (2). Il s'en trouve un presque tout pareil, mais moins entier, dans l'Église de St Remy que nous visitâmes curiosément, comme la dépositaire du gage fatal de l'empire françois, je veux dire de la Ste Ampoule qui contient l'huile dont on sacre nos Roys. C'est une phiole qui paroit de verre rougeatre, de la grosseur d'une noix avec sa coque enchassée dans un quadre d'or enrichy de pierres précieuses qui se gardent auprès de la châsse de St Remy, comme dans un grand tombeau de marbre blanc, autour duquel dans des niches paroissent douze statues représentant les 12 Pairs de France avec leurs armes à leurs piedz. Au chapiteau oriental, se voit un St Remy qui catéchise Clovis qui est à genoux à ses pieds. L'ouver-

(1) Église universellement admirée et dont il ne reste pas trace; elle a été démolie de 1796 à 1817. L'archevêque Gervais n'avait pas été le fondateur de l'édifice construit par Libergier, mais d'une église antérieure. (Voir D. Marlot, *Hist. de Reims*, t. III, p. 154.)

(2) Il s'agit ici du tombeau de Jovin, transféré à la cathédrale pendant la Révolution et depuis conservé intact au musée archéologique de Reims, dans la chapelle basse de l'archevêché. — Ogier signale ensuite à Saint-Remi un autre cénotaphe antique, aujourd'hui détruit, que l'on appelait le tombeau de Carloman.

Digitized by Google

ture est du costé d'occident qui se ferme avec une grille de fer, après laquelle paroit une porte d'or pur, enrichie de plusieurs enseignes de différentes pierres précieuses. Cest ouvrage est de la libéralité de l'archevêque Hincmarus comme le porte une inscription qui règne sur le quarré de cette fenestre (1). En ce mesme endroit se garde le baston pastoral de St Remy, qui luy fut envoyé par le pape Horsmisda. Là même sont les tombeaux de 2 rois de France, Lothaire et un autre dont il ne me souvient pas, dont les effigies de pierre antique sont en posture d'hommes assis aux deux costés du grand autel (2). Là aussy j'ay remarqué qu'on ne se sert point d'autre eau, pour faire l'eau bénite réservée à la messe, que de celle d'un puy qui se trouve à costé de l'autel, et pour cet effet sont suspendus 2 seaux de cuivre sur une piscine appropriée à cet usage (3).

« Au milieu de la ville, proche le collège et le séminaire fondé par le cardinal de Lorraine, se voit un arc de triomphe des anciens romains dont il reste encore des figures et des moulures et des figures dans la pierre (4).

« Enfin, après avoir satisfait pleinement à nostre

(1) Le tombeau de saint Remi, tel que le décrit Ogier, avait été construit vers 1530, mais l'ancienne châsse d'Hincmar était encore celle qui renfermait les reliques. Elle ne fut remplacée qu'en 1647 par la superbe châsse en argent de Lépicier, qui fut fondue en 1793.

(2) Ces statues furent détruites à la Révolution, il n'en subsiste qu'un fragment insignifiant.

(3) Il n'y a plus de traces de ce puits dans le chœur de Saint-Remi.

(4) La porte Razée démolie en 1752. — Ici prend fin la coupure, et recommence le texte publié par M. Boppe, à la p. 5 du *Journal du Congrès de Munster*.

Digitized by Google

curiosité et Son Excellence ayant donné ordre aux affaires qui la retenoient, nous partîmes le mardi 20, après avoir pris congé de M. et de Mme d'Irval (1), et de Mme de Fouquesolles (2), et de notre bon hôte M. Le Large, qui nous avoit reçus sans cérémonie, mais non pas sans la franchise d'un vieux Gaulois, qui nous rendit les maîtres de sa maison depuis le grenier jusqu'à la cave, lieu remarquable pour le bon vin qu'il nous départoit libéralement et à tous ceux de notre troupe (3).

« Le même jour nous fûmes coucher à Rethel, qui, à mon avis, n'a rien de remarquable que son mauvais pavé, si ce n'est peut-être une assez belle église devant laquelle nous passâmes pour nous acheminer à Charleville le 21 mercredi, où nous arrivâmes par un très mauvais chemin et avec bien de la fatigue, principalement à cause de la lenteur de notre train, d'autant que nous n'osions abandonner notre équipage pour la crainte des paysans et des Bourguignons qui dressent souvent des partis en ces quartiers... »

(1) Jean-Antoine de Mesmes, sieur d'Irval, frère cadet du comte d'Avaux, conseiller au Parlement, avait épousé, le 27 avril 1628, Anne Courtin, fille de François Courtin, conseiller du Roi. (Note de M. A. Boppe.)

(2) Jeanne-Marie-Angélique, fille de Jeanne de Mesmes et de François Lambert d'Herbigny, avait épousé en 1635 Charles de Rune, marquis de Fouquesolles. Voyez Guy Patin, *Lettres*, t. III, p. 635. (Note de M. A. Boppe.) — La présence à Reims du frère et de la belle-sœur du comte d'Avaux, ainsi que de sa nièce, la marquise de Fouquesolles, s'explique par la profession de leur parente chez les Clarisses.

(3) Il y avait en 1643 un membre du Conseil de Ville du nom de Le Large, d'une ancienne famille rémoise, et ce fut probablement lui qui reçut Claude de Mesmes. Il assistait à la séance du Conseil de ville du 30 octobre 1643.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas plus loin le récit du prieur Ogier, qui donne, avec de pittoresques détails, la description de Charleville et de Mézières, décrit l'embarquement sur la Meuse, le passage à Revin et la descente à Fumay et à Givet. Cette narration abonde en détails piquants et en traits de mœurs forts singuliers, particulièrement en ce qui concerne l'aspect à la fois fastueux et misérable de la ville récemment fondée par Charles de Gonzague au pied du Mont-Olympe. Cette cité se trouvait encore dans sa période de formation, peuplée à l'aide de réfugiés venus de toutes parts comme la cité de Romulus (1). Un poète du temps, le joyeux Colletet, en avait décrit la sordide origine :

Bref, ces beaux pavillons, ces magnifiques portes
Ne sont que la prison et que le monument
De crimes impunis et de fortunes mortes (2).

A Mézières, le prieur Ogier ne vante pas la splendeur des édifices, il ne semble pas en avoir visité la belle église. Il la présente comme une ville mal bâtie et désagréable, mais plus riche et mieux habitée que Charleville. Détail d'art et d'histoire qui n'est pas à négliger, il aurait vu dans le couvent des Cordeliers, voisin de Mézières, un tableau représentant l'*Adoration des Mages*, servant de contretable à l'autel d'une chapelle, qui aurait été donné par Philippe de Bourgogne, fils du duc Jean, à cette maison où il se serait fait moine (3).

(1) Consulter une étude récente : *Le droit d'asile à Charleville au* XVII*e siècle*, 12e fascicule des *Variétés historiques ardennaises*, par M. Paul LAURENT, archiviste des Ardennes, qui confirme la relation du prieur Ogier par des textes contemporains.

(2) *Muses illustres* par François COLLETET, Paris, 1657, in-12, p. 105.

(3) *Journal du Congrès de Munster*, p. 9.

Digitized by Google

Mais cette description des Ardennes nous entraîne bien loin de Reims, où nous avons borné notre récit, et nous n'avons pour le surplus qu'à renvoyer au volume de M. Boppe, qui a donné par son annotation au texte du journal de François Ogier tout le charme et toute l'utilité désirable pour l'histoire de notre contrée.

Reims, le 15 décembre 1893.

Henri Jadart.

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES LE VASSEUR

Chanoine de Reims au XVIe siècle

ET LA TRIBUNE PEINTE

DE L'ÉGLISE D'AIRE (ARDENNES) [1]

Communication de M. H. JADART, Membre titulaire

La cathédrale de Reims conserve un beau modèle de tribune gothique en encorbellement, qui sert de base au grand orgue, et dont la balustrade à jour, ornée d'arcatures flamboyantes, est restée intacte (2). A l'imitation de la cathédrale, plusieurs églises de la ville et du diocèse construisirent aux XVe et XVIe siècles des tribunes de même style. Citons-en deux qui subsistent encore et ne sont pas dépourvues d'intérêt, l'une à Sacy, provenant, dit-on, de l'ancienne église Saint-Pierre le Viel de

(1) Cette notice a déjà paru dans le *Bulletin monumental* t. LVIII, p. 438 à 448, avec les trois planches que M. le comte de Marsy, directeur de la *Société française d'Archéologie*, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici. Nous avons ajouté plusieurs notes au texte primitif et quatre pièces inédites en *Appendice*.

(2) « Dans les églises, on suspendait aussi des tribunes de bois pour recevoir des orgues, des chœurs ou des personnes privilégiées. A la cathédrale de Reims, on voit encore les restes d'une de ces sortes de tribunes, accolée au pignon nord du transept. » VIOLLET-LE-DUC, *Dictionn. de l'Architecture française*, t. IX, p. 270. — Ch. CERF, *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, 1861, t. II, p. 396 et 404, avec dessin.

Digitized by Google

Reims (1), et l'autre à Saulces-Monclin, dans une chapelle de cimetière, appelée la *Chapelle de la Vieille-Ville* (2). L'église de Saint-Thierry (3) en possède une du même temps, mais beaucoup moins élégante. Le type général en est d'ailleurs reproduit par le dessin de l'une des tribunes les plus connues en Champagne (4).

Une autre tribune du XVIe siècle, d'un beau style de la Renaissance et vraiment intéressante à signaler dans notre région, est celle de l'église si connue de Notre-Dame de L'Épine, près Châlons. Elle supporte le buffet d'orgue du même style dans le croisillon nord. Sa balustrade pleine, faisant saillie au milieu, est décorée de niches cintrées, contenant chacune un personnage en pied d'un assez fort relief. Sur les deux compartiments latéraux, ce sont des apôtres au nombre de huit, debout avec leurs attributs, qui se détachent de la devanture. Au milieu, ce sont les figures des sept planètes dans cet ordre : Apollon, Diane, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne portant des emblèmes ou des symboles, le soleil, la lune, une lance, un instrument de musique, des enfants nus, etc. Une colonnette sépare ces différentes figures païennes d'une sculpture fort élégante,

(1) *Sacy*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne). — L'ancien orgue de l'église paroissiale Saint-Pierre de Reims, supprimée et démolie à la Révolution, aurait été transféré avec sa tribune dans ce village en 1792.

(2) *Saulces-Monclin*, canton de Novion-Porcien (Ardennes). — On trouve un dessin de cette tribune dans le grand recueil manuscrit des *Ardennes illustrées*, légué à l'Hôtel de Ville de Rethel par M. Ch. Pauffin.

(3) *Saint-Thierry*, canton de Bourgogne (Marne).

(4) Tribune dans l'église de Charmont (Aube), planche 8 de la sculpture sur bois, donnée dans le *Portefeuille archéologique de la Champagne*, par A. Gaussen, 1861.

Digitized by Google

mais d'un caractère très singulier à cet endroit. Leur véritable sens a été donné par M. Didron, le célèbre archéologue champenois, dans une monographie de la belle église de L'Épine (1).

Ce qui est plus rare que les tribunes à devanture sculptée ou ajourée, ce sont les tribunes avec panneaux pleins, décorés de peintures de l'époque. C'est un spécimen de ce genre, le seul que nous connaissions, dont la petite église d'Aire revendique avec honneur la possession après l'avoir sauvegardée, trois siècles durant, dans son état primitif (2). Cette église, très simple, bâtie en craie, date du milieu du XVIe siècle, avec deux chapelles latérales du XVIIe, et un porche moderne en avant du portail (3). Rien ne la distinguerait des plus vulgaires édifices si sa rustique tribune, datée de 1588, n'avait subsisté au bas de la nef avec ses treize compartiments peints à l'aide d'un procédé qui pourrait être la peinture à la cire. Une longue inscription, encastrée tout près d'elle dans le mur de la nef, vers le nord, donne sur le principal bienfaiteur de l'église au XVIe siècle des rensei-

(1) *Annales archéologiques*, 1864, t. XXIV, p. 306 à 309.

(2) Notice sur l'église d'Aire et sa tribune, dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 31 août 1878, p. 409. Aire est une commune du canton d'Asfeld (Ardennes).

(3) Comme on le remarque souvent, les murs des églises bâties en craie sont couverts de dates et d'inscriptions : on trouve à l'église d'Aire les dates de 1670 pour la chapelle nord, de 1698 pour la sacristie, de 1769 pour le pignon vers l'ouest, de 1831 pour le porche, et de 1861 pour la réfection de l'abside. Ces dates sont accompagnées le plus souvent des renseignements contemporains, avec les noms des maçons. Les murs du cimetière sont aussi couverts de noms et de mementos historiques. Nous y avons lu, par exemple, sur la rue, au sud, cette mention écrite sous la Révolution : *Vive Charlotte Corday !*

Digitized by Google

gnements pleins d'intérêt, ainsi que sur quelques œuvres d'art et sur la tribune par analogie.

I. — Jacques Le Vasseur, chanoine de Reims.

Ce bienfaiteur, nommé Jacques Le Vasseur, naquit à Aire vers 1530, fut pourvu de la cure de Givry vers 1555 (1), la quitta en 1561 pour prendre au chapitre de Reims la prébende de son oncle Pierre Le Roy, devint sénéchal du chapitre, céda à son tour sa prébende, en 1603, à son neveu, Nicolas Le Vasseur, et mourut à Reims, chanoine habitué, le 18 mars 1606 (2). Nous connaissons même l'emplacement de sa tombe dans le cloître de la cathédrale, mais il n'en reste aucune

(1) *Givry-sur-Aisne*, canton de Rethel (Ardennes). — Sur le territoire de cette commune, il existe une église isolée, édifice intéressant du XVIe siècle, qui était celle du village de Montmarin, entièrement disparu.

(2) Voici les notices concernant ces trois chanoines : « *Præbenda* 55. — PETRUS LE ROY, presbiter diœcesis Remensis, canonicus Stæ Nutricis, authoritate ordinaria 18 maii 1537, causa permutationis cum Guill. Juvenis ad dictum canonicatum Stæ Nutricis..... Dictus Petrus Le Roy obtinuit capellam Stæ Margaritæ de Fraillicurte, Rem. diœc., 13 augusti 1554. Obiit Remis nuper can. Rem. 23 décemb. 1565. — JACOBUS LE VASSEUR, presbiter Rem. diœc., nepos Petri Leroy, authoritate apostolica in propria 27 junii 1561, per resignationem Petri Le Roy in curia Romana. Obiit Remis canonicus habituatus Remensis, 18 mart. 1606. — NICOLAUS LE VASSEUR, presbiter Remus, auth. apost. in prop. 7 martii 1603, per resignationem Jacobi Le Vasseur. Fuit capellanus antiquæ congregationis Remensis. Obiit Remis canonicus Remensis. » (Biblioth. de Reims. WEYEN, *Dignitates Ecclesiæ metropolitanæ Remensis*, ms. f° 316, verso.)

Digitized by Google

trace (1), pas plus que de celle de son oncle Pierre Le Roy (2).

Partout où il passa, Jacques Le Vasseur établit quelques fondations ou fit exécuter un travail, donna une œuvre d'art en mémoire de lui. C'est ainsi qu'à Givry, nous retrouvons dans l'église actuelle, édifice du style gothique très élégant du XVIe siècle, avec un portail de la Renaissance, une clef de voûte à ses armes : *de... au lion de... au chef de... chargé d'une étoile de...*, au-dessus de la chapelle des fonts baptismaux, dans le bas-côté nord (3). Il contribua sans doute à la construction de cette partie de l'église, et on lui doit probablement beaucoup pour la décoration générale du monument. En 1561, au moment où il acquérait une prébende à Reims, il passa un contrat avec la fabrique de Givry pour maintenir son souvenir en ce lieu. Une inscription relate encore ce fait :

(1) « *Extraits de toutes les épitaphes du préau et de l'église de Notre-Dame de Reims.* — n° 75. Jacques Le Vasseur, prestre, natif d'Air lez Balehan, mort le 18 mars 1606 ; — n° 76. Nicolas Le Vasseur, son nepveu, natif de Reims, le 24 may 1636 ; (leurs tombes) sous la bibliothèque. » (Weyen, *Dignitates Eccles. metrop. Rem.*, ms. de la Bibl. de Reims, f° 483.)

(2) « 78. — Pierre Leroy, prêtre, natif de Bierme en Restelloys qui a augmenté la fondation de Jean Le Roy dit Pastoureau, de la moitié pour la distribution qui se fait en ce cloitre par chacun dimanche à Messrs les chanoines et autres assistants durant qu'on chante le *De Profundis*, mort le 23e décembre 1565. On voit sa tombe sous la bibliothèque. » (Weyen, *Dignitates...* f° 483.)

(3) Les armoiries indiqueraient-elles une extraction noble ? Nous ne le pensons pas, car déjà au XVIe siècle, on pouvait se créer un blason personnel sans prétention nobiliaire. Les écussons de Jean Godard, d'Attigny, grand chantre de Reims, de Guillaume Coquillart et d'autres chanoines sont fréquents sur nos monuments.

Digitized by Google

LES CVSTODES DE CEANS SONT
TENV P. CONTRAC DV 21 FEBVIER
1561 FEDIRE P. CHACV VENDREDY
DES QUATRE TEMPS VIGILLES ET
MESSE DE LA CROIX ET AVLTRES
PRIÈRES PORTÉES PAR ICELVY
POVR LAME DE Mr IACQVES
LE VASSEVR PBRE CHAN DE
REIMS ET CVRÉ DE CE LIEU
REQVIESCAT IN PACE.

Inscription en lettres capitales sur un marbre noir (Hr 0m50, — Lr 0m45), encastrée au bas de la 1re fenêtre de l'abside, à l'intérieur, du côté de la sacristie.

En 1581, Jacques Le Vasseur fit un nouveau don à cette église rurale de Givry, dont il avait peut-être encore le bénéfice, et de laquelle, en tout cas, il se souvenait volontiers. Il lui offrit une petite croix en cuivre, qui, par le plus heureux concours de circonstances, s'y trouve encore conservée. Elle porte aux extrémités des bras les figures des quatre évangélistes, et sur le nœud inférieur se trouvait une relique de la Vraie Croix qui a disparu ; sa hauteur totale est de 0m31 ; un large piédestal, de forme carrée, présente d'un côté les mêmes armoiries que nous avons signalées à une clef de voûte, et pour qu'il n'y ait pas d'erreur, on a gravé de l'autre côté le chiffre du donateur avec les lettres V A R réunies. En outre, on lit au-dessous du piédestal la mention même du don en lettres capitales :

Me IACQVES · LE · VASSEVR ·
CHAN · DE · REIMS · ME ·
DONNA · LE · 18e · DE · MARS ·
1581 ·

Cet objet mérite de figurer dans l'inventaire des ri-

Digitized by Google

chesses d'art de nos églises, tant pour sa forme et sa décoration que pour sa date certaine et sa provenance.

L'église d'Aire possédait aussi une croix en cuivre doré avec une relique de la Vraie Croix, portant la date de 1578, et deux reliquaires en argent donnés par Jacques Le Vasseur (1).

Certainement, Jacques Le Vasseur ne se montra pas moins généreux au chapitre de Reims, mais les archives n'ont gardé aucune pièce relatant ses libéralités. C'est dans l'église d'Aire « lieu de sa nativité », qu'il faut rechercher le dernier document qui nous renseigne sur la vie du chanoine et nous ramène à l'examen de la tribune. Voici le texte de l'inscription commémorative d'une fondation :

LES CVSTODES DE LEGLISE DAIRE SONT TENVS FAIRE
DIRE ET CELEBRER PPTVELLEMENT PAR CHACV
VENDREDI DE QVATRESTEMPS VNG OBIT DE
MESSE ET VIGILLES HAVLTES LA PASSIO BASSE
AVSSY LA VEILLE DE LANNONCIATION NRE DAME SVR LE
SOIR VNG SALVT DE INVIOLATA GAVDE MARIA LA
COLLECTE DV JO^R VN DE PROFONDIS LES COLLECTE^S
DE INCLINA DEVS VENIRE ET FIDELIVM LE TOVT
A HAVLTE VOIX PO^R LE SALVT DE LAME DE VEN
ET DISCRETTE PSONNE M^RE IACQVES LE VASSEVR
P^BRE CHANOINE ET SENESCHAL DE L'EGLE DE
REIMS DE SES PARENS ET BIENFAITEVRS QVI
A POSE LA PMIERE PIERRE DE CESTE EGLE DAIRE
LIEV DE SA NATIVITE A DONNE LA VERRIERE DV
CHOEVR ET FAICT PLVS BIENS CEANS AVX CHAR
GES SVS QAINSY Q CONTENV EST ESLRES PASSES
P DEVAT SAVVETEL ET BOISSOT NOT DV ROY
DMS A REIMS LE 17 APVRIL 1577.
REQVIESCAT IN PACE.

(1) *Inventaire de 1678* donné en *Appendice*.

Digitized by Google

Cette inscription est gravée sur une pierre calcaire de 0m60 de hauteur sur 0m58 de largeur, et fixée dans la muraille nord de la nef, à 2 mètres environ d'élévation. Elle est entourée d'un encadrement que surmonte un édicule de style Renaissance, offrant trois niches, celle du milieu plus élevée, surmontée d'un fronton et contenant un crucifix en relief, celle de droite avec la figure en pied de saint Jacques le Majeur, patron du donateur, et celle de gauche avec le portrait du donateur agenouillé, tête nue, en surplis, portant l'aumusse sur le bras droit, et tendant de la main gauche vers le Christ un listel sur lequel est écrit : MISERERE · MI · DEVS. Au bas de l'encadrement, se voit un écusson ovale, aujourd'hui lisse, qu'accompagnent des feuillages en forme de console.

II. — La Tribune d'Aire et ses Peintures.

On a lu dans l'inscription d'Aire que Jacques Le Vasseur posa la première pierre de l'église du lieu de sa naissance avant l'année 1577, qu'il donna la verrière du chœur aujourd'hui disparue, et fit « plus biens céans (1) ». Cette dernière phrase indique que durant le reste de sa vie, c'est à dire jusqu'en 1606, il s'intéressa à l'embellissement de l'église qu'il avait fondée sans doute en partie de ses largesses. En 1588, on y éleva, au bas de la nef et au-dessus du portail, une tribune qui reposait naguère encore à ses extrémités sur

(1) Avant sa reconstruction, l'église d'Aire était une simple chapelle, mentionnée sous le titre de *Capella de Aera, succursus de Blanzeio*, dans les procès-verbaux de visite du doyenné de Saint-Germainmont aux XVe et XVIe siècles, registres conservés dans les Archives de Reims. (Voir les pièces données en *Appendice.)*

Digitized by Google

deux poutres grossièrement équarries. Les charpentiers inscrivirent leurs noms, qu'on y lit toujours, sur la première traverse en largeur :

A LAN 1588 PIERRE GAMELIN
ET IEAN NOISET MONTZ FAICTZ

Sur cette traverse de six mètres de longueur, on disposa la tribune dont la devanture pleine, construite en chêne épais, mesure 1m10 de hauteur. On y ménagea treize compartiments séparés les uns des autres par des montants très simples, et à la partie supérieure on sculpta une corniche garnie de fleurons d'un fort relief. Les compartiments, mesurant chacun 0m80 de hauteur sur 0m30 de largeur, étaient destinés à recevoir une décoration peinte qui ne fut achevée qu'en 1601. Cette décoration appartient donc au style de la fin du XVIe siècle, et mérite d'appeler l'attention par les figures des saints qui y ont été représentés et par les attributs qu'ils portent (1).

Les treize compartiments forment autant de panneaux offrant un personnage debout et encadré dans une niche peinte comme la figure elle-même, avec le nom au bas en lettres capitales pour chaque personnage. Ce sont treize saints et saintes, particulièrement en vénération dans le pays, des patrons de bienfaiteurs ou de confréries locales. On pourrait aussi y voir les patrons des différents membres de la famille de Jacques Le Vasseur, ses parents, ses frères et sœurs. Dans le compartiment du

(1) Pour ne pas réduire à de trop petites dimensions le beau dessin exécuté sous la direction de M. Haussaire, et afin d'éviter de le plier et replier, nous l'avons fait reproduire en trois feuilles. (M. L. Payan, dessinateur de la maison Haussaire.)

Digitized by Google

milieu se trouve naturellement le titulaire et patron du lieu, S. REMY, et au-dessous la date de la confection des peintures, 1601 ; l'archevêque de Reims est représenté avec ses attributs ordinaires, la croix de métropolitain et la Sainte-Ampoule apportée par une colombe.

A la droite de saint Remi, on a mis intentionnellement S. IAQVE, saint Jacques le Majeur, patron du bienfaiteur contemporain de l'église, Jacques Le Vasseur, et cette coïncidence suffirait à elle seule pour prouver la participation du chanoine aux travaux de décoration de la tribune ; l'apôtre est représenté dans son costume ordinaire de pèlerin. — A la suite viennent : S. ÉLOY, patron des maréchaux, tenant une enclume à la main ; — S. ESTIENNE, avec des pierres dans sa tunique et une palme à la main droite ; — Ste MARGVERITE, tenant une croix et foulant aux pieds le dragon ; — S. SÉBASTIEN, dans l'attitude habituelle de son martyre ; et Ste MAGDALEINE, portant le vase de parfums.

A la gauche de saint Remi, se trouvent successivement placés : S. GVILLAVME, vraisemblablement saint Guillaume de Gellone, le fameux personnage que l'on vénère comme guerrier et moine tout ensemble (1) ; il est représenté ici le casque en tête, en costume de religieux, avec la robe et le scapulaire, tenant à la main droite une étroite bannière blanche ou oriflamme sur laquelle on

(1) Saint Guillaume de Gellone, disciple de saint Benoit d'Aniane et fondateur du monastère de Gellone, dans le bassin de l'Hérault, solitaire et bénédictin. Il passe pour un des seigneurs qui aidèrent Charles Martel à repousser l'invasion sarrasine venue d'Espagne. On l'appelle aussi S. *Guillaume au court nez* ou *au cornet*, et surtout S. *Guilhem du Désert*. (Voir les *Acta SS. Bolland.* (1688), *Maii*, t. VI, p. 809-10.) — Il resterait à savoir à quel titre le saint figurait sur la tribune d'Aire ; mais rien ne l'indique.

Digitized by Google

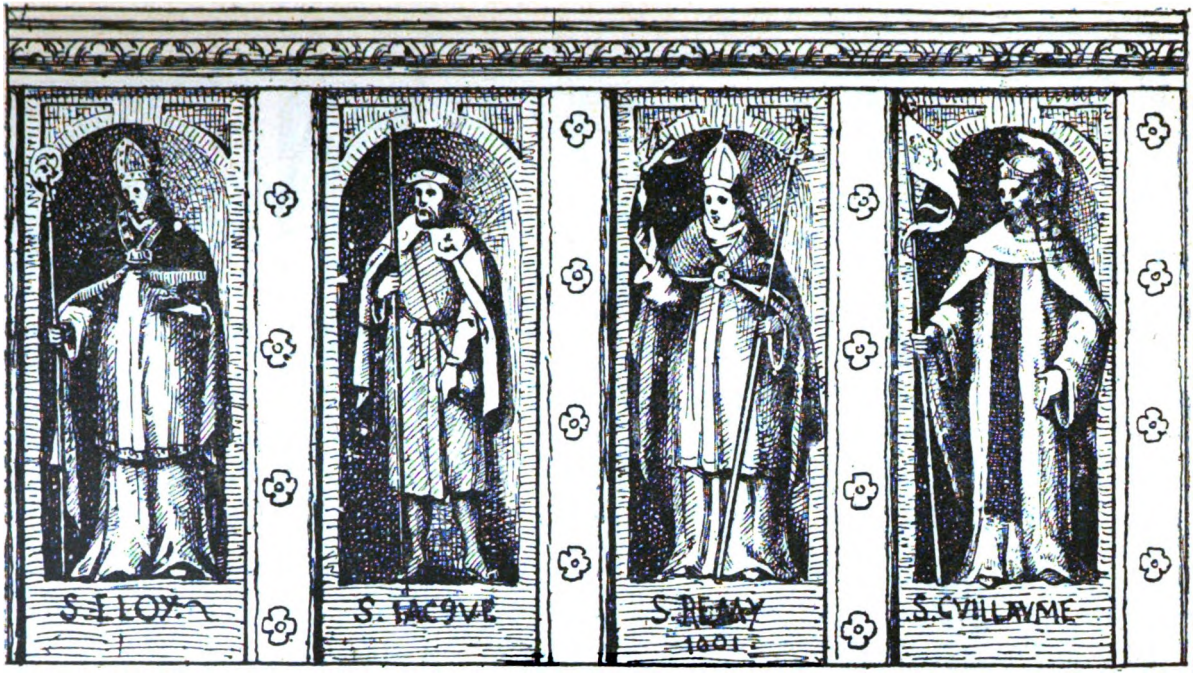

TRIBUNE DE L'ÉGLISE D'AIRE (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

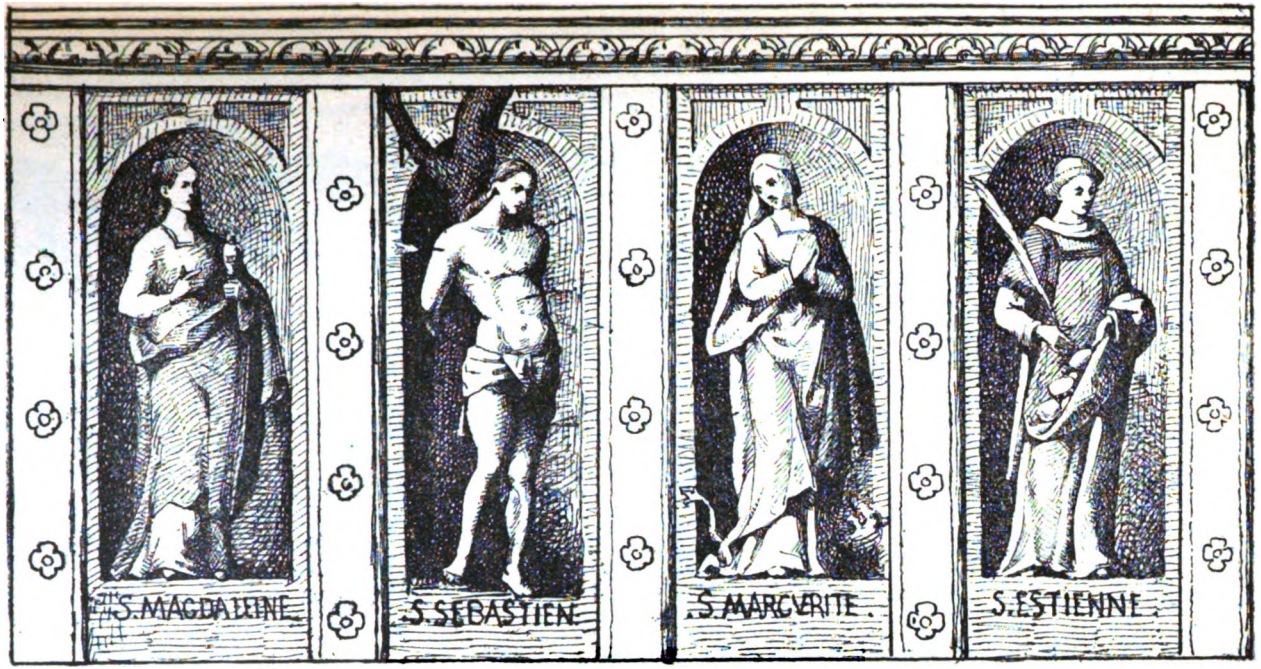

TRIBUNE DE L'ÉGLISE D'AIRE (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

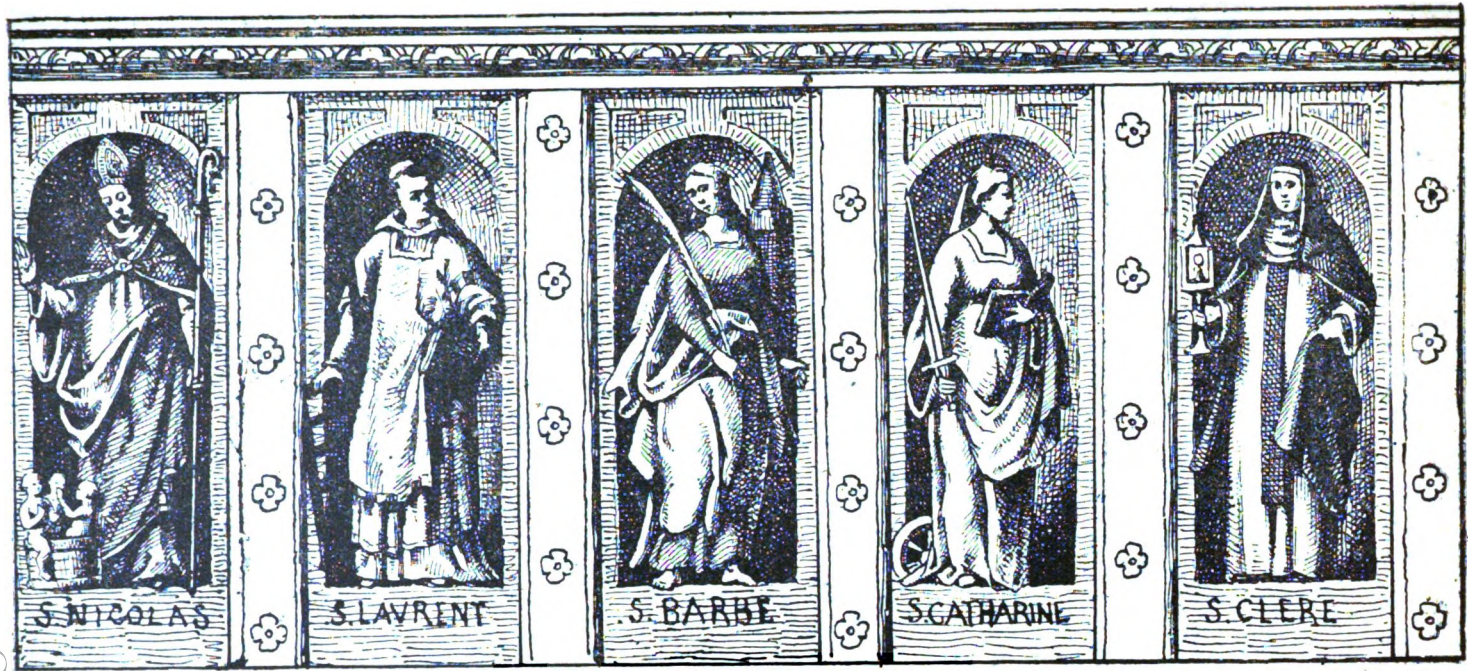

TRIBUNE DE L'ÉGLISE D'AIRE (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

distingue un lion (1); S. Nicolas, patron de la jeunesse, et en même temps patron de Nicolas Le Vasseur, neveu du bienfaiteur de l'église et son successeur au chapitre de Reims ; il tient une crosse de la main gauche et bénit de la droite les trois enfants dans la tinette ; — S. Laurent, en diacre, tenant le gril de son supplice et un livre ; — Ste Barbe, avec la tour derrière elle et une palme en avant ; — ensuite Ste Catharine, tenant un livre ouvert d'une main et un glaive de l'autre main, couronne à ses pieds ; — enfin Ste Clere, en costume d'abbesse, portant un ostensoir carré de la main droite.

Ces treize figures, très expressives, sont toutes peintes avec goût et finesse ; leur dessin est fort correct ; elles se présentent dans des attitudes bien proportionnées et avec des aspects variés qui ne manquent ni d'élégance, ni de grâce. Le procédé employé nous paraît avoir été la peinture à l'encaustique ou à la cire (2). Les panneaux n'étaient ni écaillés, ni rongés, et un simple nettoyage leur a rendu la pureté et la beauté du coloris, sous la direction d'experts compétents et amis des arts (3).

(1) *Caractéristiques des saints dans l'art populaire,* par le P. Cahier : S. Guillaume de Gellone, ermite, portant une *armure,* p. 74 ; une *Cotte de maille,* p. 263 ; en *Solitaire,* p. 384 ; dans un *Four,* p. 434. Il est vénéré comme patron de Gellone, sous le titre de S. Guilhem du Désert ; sa mort le 28 mai 812.

(2) « La peinture à l'encaustique fut également en faveur pour certains travaux. L'intensité et l'harmonie des tons, qui sont le résultat de l'emploi de la cire, la possibilité de revenir indéfiniment sur le travail commencé, ont souvent fait adopter ce procédé. » *Éléments d'Archéologie chrétienne,* par le chanoine Reusens. Paris, Thorin, 1890, t. I, p. 413.

(3) Examinée à Reims, en 1893, par MM. Thiérot et Alphonse Gosset, architectes, cette devanture de tribune a été jugée par eux comme étant une œuvre d'art d'un véritable intérêt et digne

Digitized by Google

Les costumes et les attributs sont intéressants à étudier et fourniraient d'utiles sujets de comparaison avec des œuvres similaires. Il y a là un modèle d'ensemble pour une décoration sobre et de bon goût, comme nous en avons rencontré d'autres exemples dans les églises Saint-Remi et Saint-Nicolas de Troyes. A Reims et dans les environs, on ne rencontre rien de semblable dans les églises, ni dans les musées. On se trouve ainsi dans l'impossibilité de reporter cette œuvre avec quelque certitude à un artiste de l'école rémoise du XVIe siècle.

Il faudrait alors conclure que Jacques Le Vasseur s'adressa fortuitement à un peintre étranger de passage à Reims pour la décoration de la tribune d'Aire. Les guerres de religion qui sévirent si cruellement aux environs de Château-Porcien, où l'on se souvient encore de la *tuerie de Gomont* en 1590, ont dû s'opposer à la continuation des travaux d'art entrepris dans la région, surtout de ceux qui avaient pour but la décoration des églises. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, cette tribune construite en 1588 ne fut peinte que douze ans plus tard, en 1601, mais elle le fut de manière à conserver toujours le caractère d'une œuvre d'art, ce qui sera peut-être rarement accordé à tant d'œuvres trop hâtives de notre époque.

Reims, le 30 juin 1893. H. JADART.

d'être sauvegardée à sa place primitive. Selon leur avis, la tribune enlevée de l'église d'Aire en 1884 y a été replacée en 1893, sur les ordres de l'autorité diocésaine et par les soins zélés de M. l'abbé Lebrun, curé de Blanzy et d'Aire. Quelques généreuses souscriptions aidèrent à accomplir cette œuvre de réintégration. — La restauration très sobre de ces peintures et la reproduction ci-jointe sont dues à M. Fr. Haussaire, peintre-verrier et sculpteur à Reims, membre de la Société française d'Archéologie.

Digitized by Google

APPENDICE

1451

Status decanatus Cristianitatis de sancti germani monte anni millesimi CCCC^t quinquagesimi primi.

Capella seu ecclesia de Aera, que est succursus parochialis ecclesie de Blanzeyo, est bene retenta et judicio meo non indiget reparationibus. In ipsa capella est unus calix argenteus, non deauratus. Sunt ibi due casule, quarum una est valde bona et honesta, et alia satis competens. Tres albe munite, quarum una est nova; mappe competentes et alia ad parandum duo altaria (1). Vasa ad ponendum corpus Christi et sanctum crisma bene sunt. Non sunt fontes. Cimiterium est circumdatum fossatis. Pauci sunt libri; in missali continentur viginti quatuor vel triginta misse; est bene retentum, sed est antiquum. Dicta ecclesia habet redditus in terris arabilibus, ascendentes pro nunc ad sommam quatuor sextariorum bladi et duorum sextariorum avene, et de quinque annis in quinque annos ad XVI. solidos in quodam nemore. Prefata ecclesia suspendet (2).

1475

Status decanatus cristianitatis de sancti germani monte, anni domini millesimi quadringentesimi septuagesimi quinti, traditus in synodo sancta anno domini m^o CCCC^o septuagesimo sexto.

In ecclesia de Aera que est succursus de Blanseyo non sunt fontes (3). Vas ad reponendum corpus Christi et sanctum

(1) Les procès-verbaux de visite du XVIIIe siècle indiquent trois autels dans l'église d'Aire, le principal dédié à saint Remi et les deux autres à saint Nicolas et à sainte Barbe.

(2) Ce terme, qui se retrouve fréquemment dans les visites de cette époque, a un sens qui nous échappe.

(3) Les fonts baptismaux étaient encore réservés à l'église matrice de Blanzy.

Digitized by Google

crisma bene sunt. Ornamenta sufficiunt pro duobus altaribus. Calix unus de argento. Missale est bene scriptum et retentum, sed non ad usum, ymo ad usum monachorum. Alii sunt libri qui non sunt magni precii; tamen sunt competentes pro uno succursu, eo quod ibidem non celebratur sepe alta voce (1). Ecclesia dicti loci est competenter retenta; cimiterium est circumdatum seu inclusum fossatis, et non aliter clausum.

1512

Status decanatus cristianitatis de sancti germani monte, actus et redditus per dominum Egidium Gobreau, decanum dicti decanatus, pro anno domini millesimo quingentesimo duodecimo.

BLANZEYUM.

Succursus predicte ecclesie est Aera. Ecclesia seu cappella est bene reparata. In dicta ecclesia non sunt fontes. Corpus Christi honeste custoditur. Libri bene et sufficienter se habent. Ornamenta honesta sunt. Custodes ecclesie sunt Stephanus Bonvarlet et Nicolaus de Guyencourt.

1678

Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à l'église de St-Remy d'Aire, en l'an 1678.

Déclaration des Relicquiers et Meubles qui appartient à l'église de Saint Remy d'Aire.

Premier, un ciboire, avec un soleil d'argant et une boete d'argant.

Item, deux calice, un d'argant et un d'argant doré.

Item, un croix de cuivre dorez, ausquelle il y a du bois de la vraye Croix. Donné par Maistre Iacque Le Vasseur, en l'anné 1578 (2).

(1) On y célébrait rarement des grandes messes.

(2) Cette mention parait avoir été copiée sur l'inscription de la croix elle-même, ce qui lui donne une grande analogie avec la croix de Givry, qui porte la date de 1581.

Digitized by Google

2. Item, deux relicquiers donné par Mr Le Vasseur, en chacune relicquiers deux Ste Relicq, l'une de St Maure et de St Timothé, et à l'autre de St Antoine, de St Nicolas.

3. Item, un autre relicqiers *De Brachio S. Nicasii*, et *S. Laurentio*.

4. Item, une autre relicqiers *De veste Virginis Marie.* — *De S. Thoma Apostolo.*

5. Item, une autre relicqiers *de Ligno Crucis*, et *de ligno de quo v. est Christus* (1).

6. Item, un autre relicqiers *De S. Vincentio* et *De S. Jonne* (sic). Tous les Ste relicq. d'argant.

Item, cinq chasube, scavoir une de violette, une verde, et une izabel (2), et un rouge, et une noire.

Item, deux grand chappe et quatre petite pour servire au bon jour de l'anné, et une noir pour servir les jour des trepassez.

Item, quatre tunicq, deux rouge et deux noire.

Item, quatre obe pour servire à la ste messe.

Item, deux nappe ouvré telle et quelle.

Item, une demi douzeine de nappe de toille de chanve, tant petite que grande.

Item, une autre grande nappe de toille.

Item, deux dousaine de serviette, tant ouvré que toille de chanve, et trois grande pour communier.

Item, quatre surplis, deux brodé de dantelle, avec deux autre, et deux petit surplis pour les deux clerc.

Item, trois pere de gourdine avec le mantle (3), scavoir une rouge, une blanche et une grise (4).

(1) Il doit y avoir ici un mot omis ou que le coûtre n'aura pu lire, peut-être faut-il interpréter : *De ligno de quo verberatus est Christus.*

(2) Étoffe de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune.

(3) Il s'agit probablement ici de trois paires de courtines, avec leur mantelet, servant à couvrir les autels ou les statues. Le vocabulaire de M. Gay donne le terme *gourdine* comme synonyme de courtine dans le dialecte du nord et de Cambrai.

(4) La couleur grise ou cendrée fut admise jusqu'en 1850, pour le temps de carême, dans la liturgie rémoise.

Digitized by Google

Item, des livres pour servire au service divin suivant l'usage de Reims.

Item, une douzaine de chandellier tant de cuivre que d'estain.

Item, une lampe de cuivre.

Item, deux croix de cuivre.

Item, deux paix de cuivre.

Nous soussignez pbre curé, marguilliers, et principaux parroissiens d'Aire, certiffions le contenu cy-devant estre véritable, pour suivre l'intention de Monseigneur l'archevesque. En foy de quoy avons signé ceste présente coppie pour servir ce que de raison, ce quinziesme du mois de May mil six cens septante et huict.

(*Signé*) J. Baron. — F. Gerault. — N. Modaine. — J. Varlet. — Jo. Bouvet, custode et margyllier.

(*Archives de Reims*, G. *Fonds de l'Archevêché, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont.*)

Digitized by Google

ANCIENS USAGES

Dans quelques églises de Reims

Communication de M. l'abbé Cerf, Membre titulaire

Chaque époque a ses mœurs. Au moyen âge, presque partout, même dans les églises, et à Reims en particulier, on trouve des usages populaires, des scènes naïves, des fêtes symboliques, demi-religieuses, demi-profanes. L'Église ne les a jamais commandés. Elle les a tolérés, réglementés et même condamnés à raison des abus, comme le prouvent les décisions des conciles et des synodes de la Province ecclésiastique de Reims.

Il faut prendre le moyen âge tel qu'il était, avec son besoin d'activité, d'expansion, de joie un peu licencieuse suivie d'une pénitence souvent plus sévère et plus surprenante que les fautes qu'il s'agissait d'expier. Ces fêtes, répandues partout, n'étaient le plus ordinairement qu'une partie de ce symbolisme qui se montrait sous toutes ses formes, dans des siècles appelés barbares. Nos pères, qui avaient des naïvetés, savaient cependant bâtir des cathédrales que l'on ne pourrait construire de nos jours et produire des objets d'art que l'on imite à grand'peine.

A ceux qui crient toujours contre la barbarie du moyen âge, la grossièreté et l'ignorance des gens d'église, avec M. L. Paris, répondons : « Les Français qui conquéraient l'Italie, sous Charles V ; qui, par suite de leur séjour à Naples, à Rome, à Florence joignirent à la

Digitized by Google

civilisation de leur pays, les arts et les sciences du peuple le plus civilisé de la terre; les Français, qui, sous François Ier disputèrent l'empire du monde à Charles-Quint, et qui depuis plus de trente années se trouvaient à la tête du mouvement social européen; les Français du xve et du xvie siècle, enfin, étaient-ils réellement des hommes barbares, ignorants, de mœurs grossières? »

Il y a quelques mois, à l'occasion d'un mariage princier, les journaux de Londres et de Paris ont raconté l'incroyable cérémonie qui consiste à jeter des poignées de riz sur les royaux époux; ce qui voulait dire : « Croissez et multipliez. » A cette coutume qui se perd, dit-on, dans la nuit des temps, est venu s'en joindre une autre. Quand les époux, le duc et la duchesse d'Yorck, partirent de Liverpool-Station, les dames de la cour bombardèrent les futurs souverains de vieux souliers, de bas déchirés, de pantoufles éculées. Ce qui signifiait, d'après un grave clergyman: « Maintenant que vous êtes mariés, vous n'irez plus au bal; ces pantoufles vous rappellent la vie de famille. »

Nous ne ferons pas de réflexion sur ces coutumes singulières. Toutefois, si en plein dix-neuvième siècle, dans un moment aussi solennel que le mariage, on conserve de semblables cérémonies, est-il juste de jeter la pierre à l'Église, parce qu'elle a eu des usages qui ne sont plus de notre temps ?

Certains historiens, hostiles à l'Église, n'ont pris de quelques usages que les abus; ils les ont agrémentés; ils les ont généralisés, et ils ont fait retomber sur elle ce qui n'était que le propre de quelques localités au tempérament ardent. De nos jours, heureusement, des écrivains consciencieux et érudits ont disculpé l'Église de ces accusations. Pour sa part, M. Didron a fait beau-

Digitized by Google

coup. Dans de savants articles, publiés dans ses annales, il a produit la lumière, il a montré certains usages sous leur véritable jour, il a démontré qu'ils avaient été défigurés.

Ce que M. Didron a essayé en général, je voudrais le faire en particulier, pour l'Église de Reims ; examiner loyalement ses anciennes coutumes et écrire une page d'histoire du bon vieux temps.

La tâche est difficile ; le sujet délicat. Mais qu'ai-je à redouter ici? Devant de véritables savants, on ne doit pas craindre d'envisager la vérité.

L'étude que je vous apporte est simple, sans phrases, sans discussion, ce sont des faits, mais des faits bien établis. Toutefois, pour ne pas abuser de votre attention, je rejette en notes plus de cinquante citations latines. Elles seront certainement la partie importante de mon travail ; elles prouveront l'exactitude de mes affirmations ; elles sauveront de l'oubli des décisions capitulaires aujourd'hui absolument ignorées. Je les ai trouvées en grande partie dans les manuscrits du chanoine Pinchart, dont M. Duchénoy avait de nombreux extraits, ils m'ont été communiqués par son fils, auquel j'offre ici tous mes remerciements.

Pour mettre un peu d'ordre dans cette causerie, je suivrai les fêtes de l'année, en commençant par le mois de décembre.

*
* *

6 décembre. — Fête de Saint-Nicolas. — De nos jours, sans parler des vacances, de plus en plus longues, nécessaires surtout aux professeurs, on s'étudie à faire trouver le travail agréable aux écoliers, en leur ménageant de temps en temps quelques récréations. C'est

Digitized by Google

ainsi que l'Église agissait au moyen âge, c'est ainsi qu'elle agit aujourd'hui.

Le jour de la *Saint-Nicolas,* les écoliers choisissaient un évêque parmi eux. L'élection avait lieu dans le local des écoles du Chapitre. L'élu, revêtu d'une chape, recevait la mitre et la crosse. Les enfants des petites écoles venaient rendre hommage à la jeune Grandeur, que l'on hissait sur un cheval et que l'on conduisait, en cortège, par la ville. Tout cela, avouons-le, était bien inoffensif. De nos jours, ne voit-on pas encore nos mères nous habiller en petit Saint-Nicolas ?

En 1465, les idées libérales, qui sont plus vieilles qu'on ne le pense, s'emparèrent des enfants des petites écoles. Ils voulurent avoir leur évêque. De là, contestations, querelles dans les rues. Les parents prirent fait et cause ; l'archevêque dut intervenir ; la fête fut supprimée. Le peuple délibéra et ne voulut pas accepter la décision. Les choses heureusement s'arrangèrent.

En 1500, la Saint-Nicolas se fit sans élection, sans trouble, sans scandale, mais comme il y avait plusieurs évêques nicolaïtes, en 1506, le Chapitre dut régler la marche du cortège et l'ordre des préséances. Les petits nicolaïtes, chevauchant par la ville, devaient marcher dans l'ordre suivant : l'évêque du Chapitre d'abord ; celui des écoles du Temple ensuite, et cela sous peine de punition (1).

Le collège des Bons-Enfants avait aussi son évêque, sans doute en parfait accord avec celui des écoles capitu-

(1) *1506, 6 Decembris.* — Agitur de ordine tenendâ per episcopos Nicolaïtas equitantes per civitatem Remens... Videlicet episcopum scholarum B^a^ Mariæ et episcopum scholarum Templi remensis, sub pænis. *(Recueil Pinchart,* conservé à la Bibliothèque de la ville de Reims.)

Digitized by Google

laires, car le Chapitre, le 25 novembre 1535, autorisa les fabriciens de prêter à Paul Malicet, recteur du Collège des Bons-Enfants, une mitre, une crosse et une chape (1). Les inventaires de la Cathédrale nous apprennent que les enfants de chœur avaient des ornements de toutes les couleurs, avec mitre et crosse pour la Saint-Nicolas et la fête des Saints-Innocents.

* * *

25 décembre. — Noel. — Saint-Étienne. — Saint-Jean. — Saints-Innocents. — La fête de Noël a donné lieu de bonne heure à de nombreuses réjouissances, qui se prolongeaient jusqu'à l'Épiphanie. Saint Augustin, dans ses sermons, se plaignait des excès qu'elles occasionnaient. L'Église, comme une bonne mère, dit M. Michelet dans son *Histoire de France* (2), se prêtait à ces joies enfantines, mais elle s'efforçait sans cesse d'en faire disparaître les abus. Guillaume Durand observe, qu'aussitôt les vêpres de Noël, les Diacres chantaient une Épître à Mr Saint-Étienne (3). Ils présidaient les matines, donnaient les bénédictions, contrairement aux règles liturgiques.

Les Prêtres célébraient la *fête de l'Apôtre saint Jean*

(1) *1535, 25 Novembris.* — Capitulum permittit quod magistros fabricæ, dando fidejussorem, ut Paulus Malicet, rector scholarum Bonorum Puerorum, mitram, crossam et cappam habeat pro festo Sti Nicolaï. (Pinchart.)

(2) *Histoire de France*, tome II, p. 632, 633.

(3) On trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Reims* un travail de Mr l'abbé Bandeville, sur l'*Épître à Mr Saint-Étienne*, tome IX, p. 142.

Le chant de cette épître a été défendu par l'Ordonnance de Mgr Maurice le Tellier, 5 oct. 1686, *Actes de la Prov. Eccl. de Reims*, tome IV, p. 482.

Digitized by Google

et laissaient l'intendance de la fête suivante aux enfants de chœur, en l'honneur des *saints Innocents* (1).

C'était à la cathédrale de Reims une seule et même fête avec celle des *Fous*, dont on a dit tant de choses. De nombreuses notes le prouvent d'une manière certaine et démontrent que chez nous elle n'eut pas le caractère burlesque et inconvenant qu'on lui prête ailleurs (2).

Avant d'entrer dans quelques détails relatifs à cette fête, disons un mot de celle de Noël.

Pendant les matines de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, deux enfants de chœur, en aube, commençaient le verset *Pastores dicite;* deux ou trois vicaires, en costume de berger, leur répondaient et chantaient la prose, comme cela se pratiquait dans certaines églises (3).

Cet usage inoffensif a été supprimé par décision capitulaire du 21 décembre 1532 (4).

Le jour de la fête des *Saints Innocents,* les vicaires et les chapelains de la cathédrale, de temps immémorial,

(1) Durand, *Rational de l'office divin.*

(2) Placet Capitulo, quod fieri... pro festo Innocentium fatuorum : 1435, 21 décemb. — Capitulum concludit quod festum Innocentium seu fatuorum... aboletur, 1514, 29 décemb. — Quæ conclusio ut transeat in vim statuti per alia duo capitula subsequentia fuit conclusa. (Pinchart.)

(3) *1425, 26 Decemb.* — Ad laudem et decorem divini servitii ordinatum est quod de cœtero, in Nativitatis diei matutinis Domini, dicetur per duos pueros chori, in albis constitutos, dicant et incipiant versiculum *Pastores dicite*, etc... ac respondeant ad id duo vol tres vicarii in habitu pastorum, et cautent sequentiam ut in pluribus ecclesiis secundum historiam diei est fieri consuetum. (Pinchart.)

(4) *1532, 21 Decemb.* — Inhibitum fuit omnibus ecclesiæ subditis authoritate Capituli ne ad ecclesiam nocte Nativitatis, more pastorum accedant. (Pinchart.)

Digitized by Google

étaient en possession du droit de vêtir un enfant de chœur en évêque. Ils lui mettaient la mitre, les gants, la crosse et la chape et l'introduisaient solennellement dans l'église.

La messe était chantée par le plus jeune des Chapelains. Les chanoines étaient libres d'y assister (1). Qui ne voit ici les honneurs rendus par l'Église à des enfants, en souvenir de ceux qui avaient versé leur sang pour Jésus-Christ ?

A l'occasion de cette fête, « on faisait à Reims, dit « Cocquault, 1467, de grandes folies, estimant que les « fous sont innocents, les jeunes gens faisaient des « jeux publics, où l'on disait des paroles scandaleuses, « les autheurs furent mis prisonniers, et le Chapitre « défendit tels jeux. » Mais les enfants continuèrent de faire la fête dans l'église.

Comme il est difficile de s'amuser sans dépasser les bornes, il fallait chaque année demander au Chapitre la permission de célébrer cette fête. Elle était presque toujours accordée, mais toujours à la condition que tout s'y passerait convenablement. Les nombreux textes latins, renvoyés en notes, et datant de 1429 (2), montrent le soin avec lequel les chanoines veillaient à écarter les abus, les masques, les bouffonneries.

Les vicaires et les chapelains qui, en ce jour, chan-

(1) Voir plus bas.

(2) *1429, 26 Decemb.* — Ordinatum dari Archiepiscopo puerorum a quolibet officio, 20 solidos cum encœnis, more consueto, pro festo suo celebrando super festo Archiepiscopi prœdicti ordinatum est aggregari vicarios et Capellanos ad Aquilam responsuros an adesse velint in festo cum D. D. ita quod si voluerint festinare cum eis, inhibeatur eis nec alibi videlicet in tavernis suum faciant festum et alterius ad providendum convivia et expensas deputati sunt duo magistri puerorum. (PINCHART.)

Digitized by Google

taient les répons à l'aigle, et même les autres, pouvaient prendre part au dîner servi aux enfants, mais c'était à leurs frais (1). Le repas se donnait dans la maison des enfants (2). Défense était faite de sortir du cloître pendant la nuit, d'aller dans les tavernes et de porter des armes.

L'évêque des Innocents de la cathédrale pouvait visiter celui de Saint-Remi ou de Saint-Nicaise, mais sans armes, sans masques, sous peines de suspense, d'excommunication (3) ou de prison. On chantait un motet dans l'église visitée.

(1) Même note.

(2) *1461, 14 Decemb.* — Fiat gratia consueta pueris chori pro festo Innocentium quod festum faciant in Domo, sine mimis, et sine equitando; item non exeant claustrum de nocte et caveant facere ludos publice nec aliquas clamationes. Qui autem eis in prandio accedere voluerit accedat suis propriis impensis et non in ecclesiâ. (PINCHART.)

(3) *1532, 18 Decemb.* — Capitulum pro hâc vice, et de gratiâ concedit vicariis et pueris chori pro recreatione festi S. Innocentium ut post completor. ad S. Remigium vel ad S. Nicasium vadant et ut ibi motetum cantant sed absque faciebus larvatis et non armati nec cum larvatis et armatis vadant, vel cum eis redeant sub pœnâ excommunicationis, suspensationis et carceris et pro dictâ recreatione cum residuo vini Pampelunæ summam decem librarum turon. Accipiant de pecuniis sede vacante. (PINCHART.)

1435, 26 Decemb. — Conclusum est facere festum Innocentium in domo puerorum, more solito, et commissum est ad faciendum provisiones refectionis cum clerico J. Marmy.

1436, 25 Decemb. — L'année suivante, le Chapitre accorde 60 solidos paris.

1469, 18 Decemb. — Plus tard c'est : cum bono vino et epulis notabilibus.

1499, 13 Decemb. — Die veneris habito deliberatione super festo Innocentium, conclusum fuit quod dictum festum non fiat generale sed faciant pueri chori festum et faciant eorum turnum equester et habeant gratuitates solitos et unum bonum poinssonum vini et si sint aliqui domini canonici festum cum eis facere

Digitized by Google

Les chanoines du moyen âge, comme ceux d'aujourd'hui, aimaient les enfants de chœur ; ils leur procuraient des fêtes, des récréations honnêtes ; ils fermaient quelquefois les yeux sur leurs ébats bruyants ; ils participaient par leurs largesses aux dépenses des différentes fêtes, donnant de l'argent, du pain du Chapitre et du vin de Pampelune.

Malgré la vigilance du Chapitre, les abus se renouvelant, la fête fut supprimée, par décision capitulaire du 6 mai 1560 (1) ; du moins pour ce qui concernait les insignes épiscopaux. Elle avait déjà été abolie en 1514 : mais on la retrouve en 1532.

volentes quod se inscribi faciant in rotulo cum eisdem, nec ali quis ludus ludatur in claustro nisi prius per seneschallos videatur et veniant D. D. canonici in ecclesiâ et choro durente servitio diebus festorum S. Stephani, S. Joannis, cum habitu, si tamen die S. Innocentium habitum portare velint capitulum se refert. Fiat tamen ipsâ die Innoc. servitium in choro eccl^a tractum et honestè prout decet. (Voir 11 Decemb. 1514.) PINCHART.

Les délibérations suivantes prouvent que le Chapitre s'intéressait toujours à cette fête.

1511, 19 Decemb. — Pro recreatione 60 solidos et unum poinssonum vini.

1514, 11 Decemb. — Pueri chori faciant insimul festum S. Innocentium et habeant summum 60 solidos paris, et eidem archiepiscopo, nomine dominorum de Capitulo, præsentatur magnum encœnium de pane et de vino, fiat servitium in ecclesiâ honorificè et sine derisione et ad illum accedant canonici, vicarii et capellani cum eorum habitibus.

1514, 18 Decemb. — Placet Capitulo, même equester.

1516, 15 Decemb. — Pro festo Innocentium tradantur pueri chori 60 solidi paris. et fiat eis encœnium de 24 panibus capituli ac residuum Pampelunæ officii seneschalliæ hoc anno de gratiâ habeant.

(1) *1560, 6 Mai.* — « J'apprends, dit Marlot, par une décision capitulaire du 6 mai 1560, qu'il fut conclu, à la requeste de Pierre Remy, grand archidiacre, qu'on ne permettrait plus aux enfants

Digitized by Google

*
* *

6 Janvier. — ÉPIPHANIE. — ROIS MAGES. — FÊTE DES SONNEURS. — Dans beaucoup d'églises, le jour de l'Épiphanie, on suspendait à la voûte *une étoile* qu'on allumait pendant les offices. Nous n'avons pas trouvé trace de cet usage dans la cathédrale.

Le livre des délibérations du Chapitre nous apprend qu'en ce jour, pendant l'offertoire de la messe, on re-

de chœur de porter mitre, croce et autres ornements pontificaux ». Tome IV, p. 265.

La fête des Innocents était quelquefois défendue à raison du malheur des temps :

1481, 10 Decemb. — Attentâ malitiâ temporum et *combustione* Ecclesiæ non fiat hoc anno festum Innocentium.

1498. — Supprimée à raison des dépenses de cette fête : mais elle revit, comme le prouvent les conclusions postérieures.

1511, 19 Decemb. — Conclusum est quod non fiat festum Innocentium pro hoc anno sed vicarii et pueri chori habeant pro eorum recreatione 60 solidos paris. et unum vini poinssionum. (Voir note 8.)

1512, 13 Decemb. — Même conclusion.

1514, 29 Decemb. — Cette dernière permission a été suivie d'abus, car : Capitulum conclusit quod festum S. Innocentium seu fatuorum de cœtero mullatenus fiat et aboleatur omnino, quæ conclusio ut transeat in vim statuti per alia duo capitula subsequentia fuit lecta et conclusa.

Pueri chori facient insimul festum S. Innocentium et habeant summum 60 solidos paris, et eidem archiepiscopo, nomine dominorum de Capitulo, prœsentatur magnum encœnium de pane et de vino, fiat servitium in ecclesiâ honorificè et sine derisione et ad illum accedant canonici, vicarii et capellani cum eorum habitibus.

1514, 29 Decemb. — La fête toutefois reparaît presqu'aussitôt. Pro festo S. Innoc. tradantur pueris chori 60 solidos paris. et fiat eis encœnium de 24 panibus capituli et residuum Pampelunæ officii seneschalliæ hoc anno de gratiâ habeant.

Digitized by Google

présentait avec convenance l'*Histoire des Trois Rois Mages* (1).

Les sonneurs et les employés subalternes de l'église avaient choisi ce jour pour leur fête (2). Ils élisaient un Roi qui, en cette qualité, se présentait à l'offrande de la grand'messe. Les cloches sonnaient à toute volée, souvent à leur détriment. Dans les tours retentissaient les cris : *le Roy boit, le Roy boit.* C'était sans doute trop vrai ; de là scandale. Le Chapitre défendit ces cris par décison du 15 janvier 1513 (3).

* * *

Septuagésime. — L'Alleluia. — La veille de la Septuagésime, si nous en croyons Du Cange, on chassait l'*Alleluia* en dehors du chœur par des démonstrations bruyantes, ridicules ou seulement naïves.

On prenait un mannequin, portant sur le dos le mot Alleluia en lettres d'or. Les enfants et les employés de l'église, avec force cris, le poursuivaient et allaient l'enterrer (4).

Ailleurs, c'était moins bruyant. Après le *Benedicamus* des vêpres, un enfant, au milieu du chœur faisait tour-

(1) *1465, 2 Januarii.* — Placet Capitulo quod in choro, die Epiphaniæ fiat Historia Regum, post offertorium inhibendo ne aliquid fiat an dicatur inhonestum. (Pinchart.)

1478, 4 Januarii. — Die Epiphaniæ fiat in choro ad magnam missam Historia trium Regum sine scandalo. (Pinchart.)

(2) *Almanach historique de Reims*, Brissart-Binet, 1835.

(3) Inhibetur pulsatoribus campanarum ne crastinâ die et deinceps in turribus ecclesiæ clamitent : le roy boit, in scandalum multorum. (Pinchart.)

(4) Du Cange.

Digitized by Google

ner une toupie, marquée du mot *Alleluia;* de son fouet, il la chassait dans la nef (1).

Cette dernière manière, appelée l'*exil* de l'*Alleluia*, était, dit-on, en usage à la cathédrale ; mais c'était le grand chantre qui chassait, avec un long fouet, la toupie lancée par l'enfant.

* * *

Dimanche des Rameaux. — Bénédiction des Rameaux a Saint-Pierre les Dames. — Déjà, du temps de l'archevêque Robert de Lenoncourt, le Chapitre se rendait, le jour des Rameaux, chez les religieuses de Saint-Pierre les Dames, pour la bénédiction des palmes. Ce prélat, dit Cocquault, en 1580 « réforma cet usage (2) que voulut maintenir Guillaume Cocquillart ».

(1) In quâdam ecclesiâ, non longè Parisiis choralis puer, si vera est narratio, Turbinem vocabulo aureis caracteribus exarato, circumvolutam per plana chori sola versabat verbere ad usque integram a choro expulsionem. Hœc ibi de exsilio vocis *Alleluia*. (Du Cange.)

(2) « Le monastère de Saint-Pierre-aux-Nones de Reims fut réformé par M. de Lenoncourt, archevesque de Reims, attendu laquelle réformation, le Chappitre qui alloit le jour du dimanche des Rameaux en bénir les dicts Rameaux. On résolut de n'y plus aller ; que les palmes et rameaux seront bénistes à l'église de Reims et que la messe qui s'y célébroit le mercredy de la semaine de Pâques n'y seroit plus dicte, mais que l'on iroit à Saint-Jacques la chanter.

« Attentà reformatione monialium Monasterii Sancti Petri Rem. in quo dni canonici die dominicà in Ramis palmarum pro frondibus benedicendis et ferià quartà post festum S^tæ Paschæ inibi missam celebraturi processionaliter ire consueverunt, capitulum conclusit quod de cetero dictæ palmæ in ecclesiâ Remen. benedicentur et postmodum ad locum S^ti Mauri mori solito, sine ali-

Digitized by Google

On revint à la cathédrale ; la bénédiction se faisait à Saint-Michel.

Quelques années après, par décision du 19 mars 1614, le Chapitre rétablit l'ancien usage (1) ; sans doute parce qu'en cette année l'abbaye était gouvernée par Rénée II de Lorraine, sœur de Louis de Guise, coadjuteur de l'archevêque de Reims. Pour leur faire honneur, on portait, à la procession, la riche croix offerte par le cardinal Charles de Lorraine. Le cérémonial de Thuret, en 1637, ne fait plus mention de cette croix, par la raison, dit P. Godinot, qu'alors on ne la portait plus à raison de sa pesanteur (2).

Au retour de la procession, le clergé s'arrêtait dans les lices du portail. Les enfants, à la galerie de la grande rosace, chantaient l'hymne *Gloria Laus,* nom donné depuis à cette galerie (3).

Le jour des Rameaux, le recteur de la maîtrise servait aux enfants et aux employés de l'église *un déjeuner*, dont le prix était prélevé sur la quête du vendredi saint, au moment de l'adoration de la Croix (4).

quà statione, incedatur, missaque, dictœ feriœ quartœ in parochiale ecclià Sancti Jacobi Remen. per dictos dnos canonicos ibidem processionaliter ituros decantetur. Cui conclusioni se opposuit Guillermus Coquillart. Actum de Capto die 15 martii. (*Cocquault ad annum* 1520 ; Bibl. de l'Hôtel de Ville. — P. Tarbé, *les Rues de Reims*, p. 213.)

(1) Conceditur abbat. S. Petri ad moniales benedictio, in posterum, Ramorum palmarum, in altari dicte ecclesiæ, per can. Rem. facienda. (Pinchart.)

(2) Marlot, *Edit. de l'Acad.*, tome II, p. 237, note de P. Godinot.

(3) *Processional de Reims*, deuxième partie, p. 3. édit. de 1780.

(4) *3 Martii 1516.* — Rector puerorum Chori, die dominicà in ramis palmarum vicariis et aliis personis ecclesiæ jentaculum (déjeuner) dare tenebatur, pro quo jentaculo oblationem in adoratione crucis Christi ligneæ quæ ponitur supra gradus altaris die Veneris Sancti colligebat. (Pinchart.)

Digitized by Google

*
* *

Mercredi saint. — Procession aux Harengs. — La procession aux harengs ! un instant je pensais la passer sous silence : j'ai résisté à la tentation, ayant promis d'être loyal.

Donc, le mercredi saint, après le chant des ténèbres, les chanoines de la Cathédrale allaient à Saint-Remi en procession. Pour montrer que le carême finissait, chacun d'eux tenait derrière soi, attaché à une ficelle, un hareng qu'il cherchait à protéger contre le pied de celui qui le suivait, en même temps qu'il s'efforçait de marcher sur le hareng de celui qui le précédait.

Cet usage, que Warin signale déjà en 1300, fut abrogé en 1439, dit Cocquault. Le prix des harengs, chaque année, fut donné aux pauvres. La religion et les malheureux n'eurent qu'à s'en réjouir.

*
* *

Jeudi saint. — La Cène a Saint-Étienne. — Le jeudi saint, après le lavement des autels, en souvenir de la Cène, le clergé de la paroisse de Saint-Étienne se réunissait dans la sacristie pour prendre un repas. Mgr Maurice Le Tellier supprima cet usage par son ordonnance du 5 octobre 1686 (1).

*
* *

Pâques. — Agneau roti. — Collation a Saint-Étienne. — Le jour de Pâques, dit M. P. Tarbé, après la messe, on servait, dans la salle capitulaire, *un agneau*

(1) Lettre mss^e conservée à la bibliothèque de la Ville et insérée dans les *Actes de la Province Ecclésiastique de Reims*, tom. IV, p. 482.

Digitized by Google

rôti. Le Semainier le bénissait, puis chaque chanoine en prenait un morceau. On chantait alors l'*Hœc Dies*, ce qui fit appeler ce repas l'*Hœc Dies*. Dans la ville, pendant longtemps, on appelait *Hœc Dies* le plat d'honneur que l'on offrait à ses convives (1).

Cet usage était dans les traditions liturgiques. Il se trouve consigné dans les rituels les plus anciens, ainsi que dans les auteurs les plus accrédités (2). Nous ignorons quand il fut abrogé; peut-être, vers l'année 1563, quand parurent les ordonnances royales qui défendaient de manger des agneaux, pour ne pas empêcher la reproduction (3).

Le jour de Pâques il y avait encore une autre coutume à Saint-Étienne.

Comme l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames nommait à la cure de cette paroisse, on leur donnait, en vertu d'une redevance, des œufs de Pâques, des pâtisseries, des flans, flantones.

* * *

Rogations. — Le Bailla. — Le Pot-de-terre. — Pendant la procession des Rogations, en avant du cortège, on portait un *Dragon d'osier*, appelé le *Grand-Bailla*. On faisait mouvoir sa mâchoire, le peuple y jetait une pièce de monnaie, des gâteaux. Ce qui entrait dans le dragon était pour les chanoines ; les clercs gardaient pour eux ce qui tombait à terre. Les historiens disent que ce bailla appartenait au Chapitre de Saint-Timothée. La cathédrale avait aussi le sien.

(1) P. Tarbé, *Rues de Reims*, p. 294.
(2) Du Cange; — D. Martène; — *Rituel de Trèves*; — Baruffe; 57.
(3) *Dict. de Trévoux*.

Digitized by Google

Il n'est pas possible de nier l'existence du dragon. La rue du Bailla, en haut du Barbâtre; l'enseigne du *Grand-Bailla,* suspendue il y a quelques années encore à la porte d'une maison de cette rue; les décisions capitulaires (1); la suppression du dragon, par ordonnance de Mgr Le Tellier, en date du 5 mai 1690 (2); le souvenir du *Grand-Bailla,* attaché à une société de bienfaisance de la ville, ne permettent pas d'en douter.

Dans ce dragon, on a vu bien des choses : un souvenir du serpent élevé dans le désert par Moïse; une image de saint Michel ou de saint Georges; une figure de certains monstres qui apparurent à différentes époques.

Pour nous, à la vue de l'unanimité des traditions qui concernent ce dragon que l'on retrouve presque partout dans la procession des Rogations, volontiers nous croyons qu'il est l'emblème du *monstre* qui jettait partout la terreur au temps de saint Mamer, qui institua les Rogations pour demander à Dieu d'en être délivré.

A Poitiers, le dragon marchait en tête de la procession, la queue levée, pendant les deux premiers jours. Le troisième jour, il était le dernier du cortège; il avait la queue abaissée. A Reims, il était en tête du clergé pendant les trois jours des Rogations; mais le jour de l'Ascension, il suivait par derrière; ce qui montre qu'on le considérait comme vaincu par les prières.

Un autre usage, suivi à Reims, consistait dans le brise-

(1) *1632, 22 mars.* — Officiarius fabricæ curabit draconem ex vinibus confectum in quibusdam supplicationibus fieri solitum reparare. (Pinchart.)

(2) Ex opinione D. Archiepiscopi, conclusum est, quod representatio Draconis volantis, ab antiquo in quibusdam processionibus eccl. Rem. deferri, in nullis posterum processionibus deferetur. (Pinchart.)

Digitized by Google

ment d'un *pot de terre*. Au retour de la procession, le troisième jour des Rogations, un enfant de chœur, suivant un usage immémorial, allait briser *contre la porte Saint-Denis,* dernière station, un *pot de terre, vasculum fictile,* appelé *potelet*. La coutume, supprimée par le Chapitre le 3 mai 1613 (1), fut rétablie le 3 mai 1633 (2).

Ce potelet brisé ne confirmerait-il pas la défaite du dragon ? Ne serait-ce pas l'histoire du pot de terre contre le pot de fer, si bien racontée par La Fontaine (3) et par Ésope, ou mieux, par l'auteur de l'*Ecclésiastique,* qui affirme que le pot de terre sera brisé s'il heurte le pot de fer comme l'esprit du mal qui s'en prend à l'Église.

Un usage analogue était suivi en l'église de Poitiers le troisième jour des Rogations. « Quand le clergé pas-
« sait au bas d'un certain rocher qui dominait la ville,
« le crieur de la citée jettait, du haut de la roche, un
« vase de cristal, plein de vin, contre la plus belle
« châsse afin, disait la légende, qu'on entendit par ce
« mistère la grande persécution que les infidelles font
« esdits chrestiens, contre lesquels ils jettent le verre
« reluisant d'orgueuil, aisé à briser, et le vin d'in-
« jures (4). »

* * *

Pentecôte. — Arbre orné de fleurs. — Colombe. — Étoupes enflammées. — Le jour de la Pentecôte, on dressait sur le jubé de la Cathédrale un *arbre* couvert

(1) *2 mai 1612.* — Non amplius pueri chori projicient contra portam St Dyonisii poculum fictile. (Pinchart.)

(2) Cœremoniæ in supplicationibus rogationum fieri s^m lit^m sicut antiquitus et fictile poculum, vulgò dictum Potelet, projiciatur in portam S^ti Dyonisii, per puerum chori, ut ab antiquo fieri solitum est. (Pinchart.)

(3) *Fables*, liv. 5. 2. — *Esope ollæ.*

(4) *Hist. de la cath. de Poitiers*, par M. l'abbé Aubert.

Digitized by Google

de pâtés, d'échaudés, de fleurs, etc. On faisait descendre de la voûte *une Colombe* renfermée dans un globe argenté, qui s'ouvrait des quatre côtés ; l'oiseau se reposait sur l'arbre. Des *étoupes enflammées* tombaient aussi de la voûte, pour figurer les langues de feu qui descendirent sur les Apôtres; des cierges brûlaient également sur le Jubé pendant l'office.

Nous trouvons des preuves de ces usages en 1412 et en 1531; le 2 juin de cette année, dit le chanoine Pinchart, « le fabricien P. Fabri fit tomber de la voûte de « la cathédrale, le jour de la Pentecôte, des étoupes en« flammées, ce qu'il faisait depuis sept années (1). »

L'Arbre, la Colombe, les étoupes furent supprimés par décision capitulaire du 24 mai 1673, après trois siècles d'existence (2).

* * *

Fête-Dieu. — Torches. — Chapeau a Dieu. — Couronnes de fleurs. — Fleurs. — Le Chapitre de la cathédrale décida en 1527 que les chanoines feraient porter auprès d'eux, à la procession du Très Saint Sacrement, des *torches* du poids de deux livres et demie. Presqu'aussitôt, on donna à ces cierges une telle hau-

(1) Pinchart, 18 mai 1412, 2 juin 1531.

(2) *Arbor* in medio chori solita die pentecostes, *columba* quæ super eam descendi consuevit, *tupœ* incensœ dicto die projici solitæ rescinduntur. (Pinchart.)

On brûlait en cette occasion, sur le Jubé, des cierges : « Fiat conclusum quod cerei qui solent poni ad descendum spiritum sanctum in die Pentecostes, fiant expensis fabricæ et quod residuum dictorum cereorum remaneat fabricæ dictæ Ecclesiæ. (Pinchart, 18 mai 1412.)

Voir P. Tarbé, Essais historiques, p. 161.

L. Paris, Remensiana, Pèlerins de Saint-Jacques.

Digitized by Google

teur, qu'ils ne pouvaient passer sous aucune porte. Le théologal, en 1527, dit Cocquault, ayant voulu les faire réduire, il lui fut répondu « que Dieu jugeant ses créa- « tures, par l'affection qu'elles lui portaient, et que « l'affection du peuple de Reims l'avait porté à faire des « torches d'une excessive grandeur, qu'il ne fallait pas « retrancher l'amour du peuple envers Dieu par la « réduction de la hauteur de ces torches (1). » Elles étaient, en effet, tellement grandes, qu'il fallut imaginer des fourches pour les soutenir. La maison en face de la porte du Chapitre, donnant sur la rue des Tapissiers, devait être ouverte pour permettre à ces torches de sortir de la voûte du passage.

On faisait un reposoir à la maison du *Grand Credo*, appartenant en 1459, à Albert Gonel, qui, ne voulant plus présenter le *Chapeau au très saint sacrement*, fut remplacé par un voisin, nommé Robinet Aubert, qui prêta depuis sa demeure pour dresser le reposoir.

Cette maison fut donnée, en 1521, par Jaquette, à charge de chanter avant les heures, *Ave Maria;* d'encenser les autels aux fêtes (2). A cette époque, la procession de la Fête-Dieu s'arrêtait encore pour recevoir *un chapeau de fleurs*, à placer sur le Très Saint Sacrement. Une enseigne de la rue de l'Épicerie s'appelait *Chapeau à Dieu* (3).

A Saint-Étienne, le dimanche dans l'octave du Très Saint Sacrement, on faisait descendre de la voûte un pigeon portant avec ses pattes une *couronne de fleurs*, destinée au Très Saint Sacrement. Mgr Maurice le Tellier

(1) Cocquault, *ad ann.* 1527.
(2) *Invent. de saint Symphorien*, p. 25.
(3) *Vieux Reims*, par l'auteur, p. 90.

Digitized by Google

abrogea cette coutume par une lettre du 5 octobre 1686 (1) au clergé de cette paroisse.

L'usage cependant de placer une couronne sur le haut de l'ostensoir a été conservé. Récemment encore, dans plusieurs chapelles et églises de la ville, on voyait une couronne cloisonnée, forme de dôme, en filigranes d'argent avec paillettes. De nos jours, les fidèles présentent de ces couronnes, en moelle de sureau, pour être touchées au Très Saint Sacrement, ainsi que des *fleurs naturelles*, qu'ils conservent durant toute l'année et qu'ils offrent à leurs parents et amis.

*
* *

24 juin. — Fête de Saint-Jean-Baptiste. — Feux de la Saint-Jean. — Les feux de la Saint-Jean sont connus depuis longtemps. Du Cange parle des Religieux de Corbie qui, en 1442, « allumaient de ces feux le 24 juin (2) ».

Sans entrer dans les différentes explications que les auteurs donnent de ces feux, disons qu'à Reims, le jour de saint Jean-Baptiste, on dressait devant la Croix du Temple une pyramide de fagots et de copeaux. Le clergé de Saint-Hilaire venait en procession y mettre le feu. Il chantait des litanies, faisait le tour du bûcher jusqu'à trois fois, et ne se retirait qu'à l'extinction du feu. Les assistants recueillaient avec soin cendres et charbons et les portaient dans leur demeure, comme préservatif du tonnerre. En 1696, nous trouvons encore cet usage suivi autour de Reims. L'évêque de Laon le supprima

(1) *Actes de la province de Reims*, tome IV, p. 182.
(2) Du Cange, mot *Feu*.

Digitized by Google

dans son diocèse par une ordonnance du 8 novembre de cette année (1).

Si les feux de la Saint-Jean n'avaient pas été allumés presque partout, volontiers nous dirions qu'à Reims ils étaient un souvenir de l'incendie éteint par saint Remi, et des flammes qu'il poursuivit jusqu'à la porte ouverte, auprès de laquelle on éleva la Croix du Temple (2).

*
* *

25 Juillet. — Fête de Saint-Jacques. — Bénédiction des fruits nouveaux.. — A la cathédrale, le jour de la fête de Saint-Jacques, à l'offertoire de la messe, on bénissait et l'on bénit encore des *fruits nouveaux*, que l'on offre ensuite aux chanoines et aux employés de l'église.

Cet usage est très ancien et très répandu, comme le prouvent les rituels les plus vieux, dans lesquels se trouve la formule de bénédiction (3).

Le dimanche après la fête, on bénit des *corbeilles de pommes* pour les paroissiens de Saint-Jacques.

En ce jour également se faisait la *procession des pèlerins de Saint-Jacques.* La confrérie, composée des personnes qui avaient été en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, sortait dans les rues Chaque confrère avait un bourdon à la main. Plusieurs représentaient les Apôtres ; ils étaient revêtus d'habits particuliers et récitaient, tour à tour, un article du symbole. L'un des pèlerins sous prétexte que la fête de Saint-Christophe concor-

(1) *Actes de la province de Reims,* tome IV, p. 587.
(2) *Croix de Reims,* par Povillon-Pierrard.
(3) Voir le *Bulletin religieux du diocèse de Reims,* 1870-72, p. 116.

Digitized by Google

dait avec celle de Saint-Jacques, portait un enfant sur son épaule et disait : « Enfant que tu pèses », à quoi l'enfant répondait : « Christophe tu portes tout le monde ». Mgr le Tellier, le 25 Juillet 1686 (1), tout en conservant la procession, supprima les costumes, les apôtres, la récitation des articles du symbole et la représentation de saint Christophe.

*
* *

27 septembre. — Fête de Saint-Côme et de Saint-Damien, médecins. — Le jour de la fête de Saint-Côme et de Saint-Damien, avec l'autorisation du Chapitre, les vicaires, les chapelains et les enfants de chœur représentaient l'*histoire de ces deux médecins.* Le service divin toutefois ne devait pas en souffrir. Les bouffonneries étaient absolument défendues par décision capitulaire du 9 août 1457 (2).

*
* *

22 novembre. — Fête de Sainte-Cécile. — Les vicaires du Chapitre et les enfants fêtaient tous les ans sainte Cécile comme patronne des musiciens. Le Chapitre, « outre la somme de 100 livres tournois affectée « aux vicaires et aux enfants, pour la récréation du « jour de Sainte-Cécile, donnait au maître de la maîtrise « 24 pots de vin et 24 pains, pour les vicaires qui « chantaient la messe en musique (3). Le pupitre du

(1) *Actes de la Province,* tome IV, p. 482.
(2) Placet quod vicarii Eccl^{a} faciant Historiam S. S. Cosmæ et Damiani, (Pinchart.)
(3) *1624, 20 Novembre.* — Ultra summam 100 liv. turon. trad

Digitized by Google

chœur était couvert de fleurs durant tout le jour de la fête.

De nos jours, sainte Cécile est en grand honneur parmi toutes les sociétés musicales de la ville.

*
* *

Archevêques de Reims. — ÉTOUPES ALLUMÉES. — ANNONCE DES OBSÈQUES. — CHAPEAU DE CARDINAL. — Le cérémonial de Guillaume Fillastre, rédigé en 1400, signale un usage très ancien, suivi à l'entrée d'un nouvel archevêque à Reims. « Quand la cérémonie de l'ins- « tallation était terminée, avant la messe pontificale, « on brûlait devant l'archevêque une boule d'étoupes, à « la porte du chœur (1). Cette coutume, *ex antiquis chartis capituli compilata,* était encore suivie en 1632. Mais, dit J. Pussot, elle ne se faisait plus proprement comme devant (2) ». Certains auteurs disent que le jour de Noël on brûlait devant l'archevêque de Reims cette *boule d'étoupes* en disant : *Pater, sic transit gloria mundi* (3). Paroles célèbres que l'on prononce devant le

solitam vicariis et pueris chori, pro recreatione Sanctæ Ceciliæ, officiariis horarum tradet 24 lagenas vini et 24 panes moderatori puerorum chori, pro ipsis vicariis qui dictâ die celebrabunt musicam conviviendis. (PINCHART.)

(1) Quando pontifex debet intrare chorum, pro missâ celebrandâ, debet ad porticum ad ostium chori, pendere cum tenui filo parvus globus et rarus stuparum quam... Cantor cum candelâ in summitate virgæ coram DD. Pontifex accendet et cum inflammatus cadet, tunc dicit pontifici quasi legendo : Pater sic transit gloria mundi. (Ordo receptionum..., à D. Guillelmo FILLASTRO, 1400. — MARLOT, édition de l'Académie, tome Ier, p. 706.)

(2) Le feu mis à la pomme d'estouppes par Monsieur le Chantre ne se fait si proprement comme devant. (*Mémoires,* 1613, p. 238.)

(3) *Almanach de Reims,* 1855, p. 89.

Digitized by Google

Souverain Pontife au moment de son intronisation (1).

Le *Décès* des archevêques de Reims et leurs obsèques étaient annoncées par les crieurs publics de la ville en ces termes : « *Dites vos patenôtres pour haut et puissant* « *seigneur... décédé le... son corps sera porté en sépul-* « *ture le...* (2). »

Le chapeau de l'archevêque, qui mourait cardinal, était, et est encore suspendu au-dessus de son tombeau.

*
* *

Perches pour suspendre des joyaux.—Il y avait autrefois, au milieu du chœur de la cathédrale, une perche après laquelle on suspendait des joyaux. Les décisions capitulaires en font mention le 10 janvier 1458, et le 30 mai 1670. « A ce moment on fit l'inventaire des « joyaux qui s'y trouvaient attachés, et comme ils ne « renfermaient aucune relique on les déposa dans le « petit trésor de la Fabrique et la perche fut en- « levée (3). »

*
* *

Décalogue en français. — « L'Église de Reims, « dit Cocquault, faisait réciter le Décalogue en français « à la grand'messe le dimanche, par le dernier sous-

(1) Du Cange; *Sturpa:* Ex concilio Pisano, 1409... L'usage de brûler des étoupes devant l'évêque existait dans plusieurs églises.

(2) *Almanach historique de Reims*, 1855.

(3) Pertica in medio chori expensa, ex eo tolletur sollicitudine D. officiarii fabricæ et index conficiætur eorum quæ in dictâ perticâ quæ non amplius appendentur eo quod in illis nullæ sunt reliquiæ et in pravo thesauro dictæ fabricæ collocabuntur. (Pinchart.)

Digitized by Google

« diacre chanoine. » Cet usage était encore en vigueur en 1567 (1).

*
* *

Eau bénite portée dans les maisons. — Il y a peu d'années, on portait encore tous les dimanches après la messe de paroisse, partout la ville, de l'eau bénite dans chaque maison. On dut cesser de le faire pour ne pas contrarier certaines personnes, et surtout parce que ceux qui remplissaient cette charge le faisaient de plus en plus mal.

(1) Cocquault, *Ad ann.* 1567.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par Mgr PÉCHENARD, président annuel. *(Le journal chez les Romains.)* 1
Compte rendu des Travaux de l'année 1892-1893, par M. Henri JADART, secrétaire général..... 17
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. L. DEMAISON, membre titulaire..... 35
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. P. SOULLIÉ, membre titulaire..... 49
Les Explorateurs de l'Afrique, poésie par M. P. MIEUSSET, membre correspondant..... 57
Prix et Médailles décernés dans la Séance publique du 6 juillet 1893 63
Programme de la Séance publique du 6 Juillet 1893..... 65
Programme des Concours ouverts pour les années 1894 et 1895 67
Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1892-1893 71
Liste des Ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1892-1893 75

NÉCROLOGIE

M. Pierre Charlier, membre correspondant..... 83
Notice sur Adrien Duchénoy, auxiliaire de l'Académie, par M. Henri JADART, secrétaire général..... 87

Digitized by Google

SCIENCES

Photographie des couleurs, par M. A. Tissier, membre titulaire..... 125

LITTÉRATURE

Le Travail de nuit dans les manufactures, poésie par M. le docteur Luton, membre titulaire..... 135
La Vie, poésie par M. le docteur Luton, membre titulaire . 137
Notice sur Pierre-Charles-François Porquet, littérateur, et sur une de ses épîtres, par M. l'abbé Bigot, membre correspondant 143

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Le Canton de Ville-en-Tardenois artistique et monumental, par M. l'abbé Chevallier, membre correspondant..... 151
Un Denier d'Othon, frappé à Mouzon, par M. N. Goffart, membre correspondant..... 163
Note sur une Communication de M. le commandant Simon, *de Fismes*, par M. Léon Morel, membre titulaire..... 169
Découverte d'un Foudre de Jupiter dans une incinération romaine à Reims, par M. Léon Morel, membre titulaire.. 173
Fragment de Bas-Relief en marbre blanc, trouvé près de la porte Mars, à Reims, par M. Léon Morel, membre titulaire 177
Note sur une partie de Stèle romaine trouvée à Reims, par M. Léon Morel, membre titulaire..... 179
Louis XIV et les derniers moments de J.-B. Colbert, par M. le général marquis de Colbert, membre correspondant 181
Inventaire du Mobilier et des Livres de Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, par M. Henri Jadart, secrétaire général..... 183
Les Droits seigneuriaux et les Seigneurs de Sorbon à la fin du XVI*e siècle*, par M. Paul Pellot, membre correspondant.. 201
Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois au XVI*e siècle*, par M. H. Jadart, secrétaire général..... 253
Passage du comte d'Avaux à Reims en 1643, par M. Henri Jadart, secrétaire général 275

Digitized by Google

Jacques Le Vasseur, chanoine de Reims au XVI*e siècle, et la Tribune peinte de l'église d'Aire (Ardennes)*, par M. Henri JADART, secrétaire général 293
Anciens usages dans quelques églises de Reims, par M. l'abbé Ch. CERF, membre titulaire 315

PLANCHES

I. — Affiche gothique imprimée à Reims par Nicolas Trumeau 262
II. — Tribune de l'église d'Aire (Ardennes) 303

42029 — Reims. Imprimerie de l'Académie (N. MOREAU, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME VOLUME

ANNÉE 1892-1893. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCIV

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

VIRGILE AVANT L'ÉNÉIDE

Lecture de M. DUCHATAUX, Membre titulaire

Neque id statim legenti persuasum sit, omnia, quæ magni auctores dixerint, utique esse perfecta: nam et labuntur aliquando, et oneri cedunt..... Summi enim sunt, homines tamen..... Modeste tamen et circumspecto judicio de tantis viris pronunciandum est.

Que le lecteur ne se persuade pas que tout ce qu'ont dit les grands écrivains soit nécessairement parfait : il leur arrive parfois de faillir et de fléchir sous le fardeau..... Ils sont bien grands sans doute, mais ils sont hommes..... Cependant il ne faut juger de tels hommes qu'avec modestie et circonspection. (QUINT. *Inst. or.* X. 1.)

I. — PRÉAMBULE.

Sources de la Vie de Virgile.

Les anciens, en général, se sont peu occupés de recherches biographiques, et la plupart des ouvrages de ce genre qu'ils avaient composés ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Plutarque, Cornélius Népos, Suétone, nous ont laissé à la vérité des *Vies* de souverains, de généraux et d'hommes d'État, qui jettent un jour précieux sur l'histoire générale ; mais lorsqu'il s'agit des philosophes, des poètes, des orateurs, des savants, des hommes dont les œuvres et les travaux constituent l'histoire véritable de la civilisation et de l'esprit humain, les documents certains nous font trop souvent défaut, et presque toujours, dans le silence des écrits contemporains, nous sommes réduits, pour reconstituer leur existence, à rechercher péniblement dans des auteurs éloignés parfois de plusieurs siècles, des faits douteux et des hypothèses contestables.

Digitized by Google

Virgile avait été plus favorisé. Ses amis (1), ses contemporains, plusieurs écrivains du premier siècle, avaient laissé sur sa vie et ses travaux des souvenirs détaillés, dont il nous est encore possible de retrouver les traces. L. Varius Rufus, son plus intime ami, son émule et l'un de ses exécuteurs testamentaires, lui avait consacré des mémoires (2). Le grammairien Cœcilius Epirota (3), affranchi d'Atticus et ami de Cornélius Gallus, avait fait sur Virgile et ses œuvres des conférences qu'on avait recueillies et publiées. Le grand historien Trogus Pompéius (4) lui avait peut-être consacré quelques pages. Au rival de Varron, au savant polygraphe C. Julius Hyginus, on devait une biographie et des commentaires (5) étendus du grand poète. Et il ne faut oublier ni le plus savant des commentateurs de Cicéron, Q. Asconius Pedianus, ni le grammairien-philosophe L. Annœus Cornutus, qui tous deux florissaient vers le milieu, ou au plus tard dans la seconde moitié du premier siècle. Le premier avait écrit un traité *Contra obtrectatores Virgilii,* et le second dix livres (6) d'expli-

(1) Amici familiaresque P. Vergilii *in iis quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt*... (A. Gell. xvii, 10, 2.)

(2) Vergilium paucissimos die composuisse versus *auctor est Varius. (Quint. Inst. or.* X, 3.)

(3) Primus dicitur ex tempore disputasse, primus que *Virgilium* et alios poëtas novos prœlegere cœpisse. *(Suet. Ill. gramm.* 16.)

(4) ..... De hoc loco et Trogus et Probus quœrunt. *(Serv. ad. Æn.* 6. 783.)

(5) Hyginus tamen... in quinto librorum quos de Virgilio fecit. (Macrob. Sat. L. vi. Cap. 9. 7.) La *Vie* de Virgile pouvait faire partie de ces commentaires ou être comprise dans un autre ouvrage du même auteur : *De vita rebusque inlustrium virorum* (A. Gell. i, 14, x. 21.)

(6) L. Annœus Cornutus in Maronis commentariis X... (Charisius G. L. 1. 127.)

Digitized by Google

cations savantes sur les passages difficiles ou obscurs du poète. Dans l'un et l'autre ouvrage, les détails biographiques abondaient.

C'étaient là les œuvres sérieuses. Sans y attacher la même importance, on ne peut cependant omettre les volumineux écrits de C. Mecœnas Melissus, esclave volontaire, puis affranchi de Mécène et préposé par Auguste à la direction de la bibliothèque du Portique d'Octavie. Il s'était essayé dans des tragédies d'un genre nouveau et y avait échoué. Parvenu à l'âge de soixante ans, il avait imaginé d'écrire en cent cinquante livres un immense recueil d'anecdotes et de bons mots plus ou moins spirituels, qu'il avait intitulé : *Ineptiarum libri* CL. (1). L'ouvrage, paraît-il, était digne de son titre. Virgile avait sa part dans ce fatras et l'on suppose que de là sont sortis tous les contes absurdes dont il a été l'objet dans les siècles postérieurs.

Malheureusement, nous n'avons plus rien de tout cela. Souvenirs des amis ou des contemporains, travaux estimables, historiettes ridicules, ont également péri. Mais il nous reste la foule innombrable des rhétoriciens et des scholiastes, et ils ne suffisent pas à nous consoler.

Virgile avait joui, parmi ses contemporains, d'une popularité sans précédent. Rapidement, il était devenu classique. Nous disons *classique* dans le sens propre du mot, car pour beaucoup ses poèmes, comme ceux d'Homère, en Grèce, faisaient la base de l'enseignement grammatical et littéraire (2). Il présente d'ailleurs,

(1) ... Atque, ut ipse tradit, sexagesimum ætatis annum agens, libellos *Ineptiarum*, qui nunc *Jocorum* inscribunter, componere instituit : absolvit que centum et quinquaginta... (SUET. *De Ill. gramm.* 21.)

(2) Optime institutum est ut ab Homero atque Virgilio lectio inciperet. (*Quint.* I. 8. 5.)

Digitized by Google

il présentait même pour les érudits de l'antiquité, de sérieuses difficultés d'interprétation. Il avait donc besoin de commentaires, et les commentateurs n'ont pas manqué. Les uns s'en tenaient à l'amplification oratoire des beautés du poète; d'autres abordaient les considérations historiques ou prétendues telles, y joignant parfois des détails biographiques d'une authenticité plus ou moins discutable; d'autres, enfin, entreprenaient avec plus ou moins de compétence la solution des problèmes concernant l'histoire naturelle, ou les lois, les mœurs et les institutions antiques. Chaque génération, chaque école pour ainsi dire, apportait son contingent d'interprétations et de gloses nouvelles, à tel point que, même sans parler de l'infinie multitude des humanistes et des professeurs modernes, on peut affirmer que sous cette masse énorme de commentaires, le poète, pour employer l'expression d'un critique anglais, est plutôt enterré qu'embaumé (1).

Il ne faudrait pas croire cependant que parmi tous ces gens d'école ne se rencontrassent pas fréquemment des hommes de goût et de savoir. On peut s'en convaincre encore en feuilletant ce qui nous reste de leurs travaux. Mais presque tous ont été victimes des libraires, ou, pour être plus exact, des abréviateurs et des annotateurs. A Rome, comme de nos jours, quand un lettré laborieux voulait donner une nouvelle édition de Virgile,

(1) M. G. Long. V° *Virgilius* dans le *Dictionary of greek and roman Biography*, publié sous la direction de H. Smith. London, 1880. — G. Fabricius a réuni ce qui reste des commentateurs de Virgile, sous le titre de *Corpus interpretum Virgilianorum*. On en trouve la liste, avec un index complet, dans la *Bibliotheca latina de Fabricius* (I. 12. § 10) et aussi dans le *Virgile* de C.-G. Heyne, Leipzig, 1767-75, 4 volumes in-8°.

Digitized by Google

il écrivait, en tête et au milieu de la page, le texte du poète; puis sur les marges, à droite et à gauche, en haut et en bas, se pressaient des notes qui avaient la prétention d'aplanir pour le lecteur les difficultés grammaticales, historiques ou archéologiques que le texte semblait présenter. Ces notes pouvaient être l'œuvre de l'éditeur lui-même; mais, le plus souvent, elles étaient empruntées aux commentaires de grammairiens plus anciens, dont on ne manquait pas de citer les noms enrichis d'épithètes louangeuses. Ces extraits étaient parfois textuels. Dans ce cas, on avait sous les yeux la pensée même de l'auteur. Plus fréquemment, on abrégeait, on condensait le texte, et la pensée, comme le style, pouvait être dénaturée par l'insuffisance de l'éditeur, parfois aussi en raison des dimensions du papyrus ou du parchemin. Venait ensuite la multiplication des exemplaires par les mains des copistes, gens presque toujours ignorants et inattentifs. Ces tâcherons de la littérature copiaient sans lire et surtout sans comprendre ; ils altéraient de nouveau et chaque fois davantage, des phrases déjà bien éloignées de l'original. Et c'est ainsi que, sous le nom des Probus, des Philargyrius, des Servius et de bien d'autres, nous lisons parfois des choses étonnantes, dont ces hommes, célèbres en leur temps, auraient certainement répudié la paternité.

La masse de ces notes ou scholies a été publiée dans le cours du XVIe siècle par G. Fabricius. Telles qu'elles sont, elles fournissent des renseignements qu'on ne trouverait pas toujours ailleurs et sous bénéfice d'inventaire, elles peuvent être consultées avec fruit. Depuis, d'autres découvertes sont venues compléter cette première collection. Vers la fin du même siècle, P. Daniel, avocat à Orléans, a publié d'autres scholies qui sont

Digitized by Google

connues sous son nom *(Scholia Danielina)*. Elles sont d'un grand intérêt, mais elles se rattachent essentiellement aux commentaires de Servius, et nous aurons occasion d'en parler plus loin. Le savant bibliothécaire de la bibliothèque ambrosienne, Angelo Mai, a donné en 1818 un recueil intitulé *Virgilii interpretes veteres* (Milan). Ce sont des lambeaux, d'ailleurs précieux, tirés d'un palimpseste de Vérone et désignés pour cette raison sous la dénomination de *Scholia Veronensia*. Ils ont pour auteurs des grammairiens du premier et du deuxième siècle : Cornutus, qui florissait sous Néron et Asper, sous Domitien ; Probus, qui vivait encore en 88 ; Velius Longus (53 à 117) ; Terentius Scaurus (66 à 138) ; Sulpicius, le maître d'Aulu-Gelle et de l'empereur Pertinax, qui mourut en 160. Enfin l'on a, sous le titre de *Scholia Bernensia* des extraits de commentaires sur les Bucoliques et les Géorgiques attribués à trois grammairiens de la seconde moitié du cinquième siècle : T. Gallus, Gaudentius et Junilius Flagrius (ou plutôt Philargyrius). Ils ont été publiés pour la première fois en 1847 par C. M. Mueller (1).

De tous ces commenteurs, dont les noms formeraient une longue liste, deux seulement, Probus et Servius, fournissent quelques traits certains ou contestables de la vie de Virgile.

M. Valerius Probus, l'un des maîtres les plus célèbres de la seconde moitié du premier siècle (2), était né

(1) Commentaria Junilii Flagrii, T. Galli et Gaudentii in Virgilii VII priores Eclogas. Éd. C. W. Mueller. Rudolstadii, 1847. — Conf. Grœfenhan. *Geschichte der Klassischen Philologie*, t. IV, p. 303, et W. S. Teuffel. *Geschichte der Roemischen Literatur* (231. 6. 7. 472. 9.)

(2) Probus Berytius eruditissimus grammaticorum Romæ agnoscitur. (Hieron. ad Euseb. Chron. ann. abr. 2076.)

Digitized by Google

à Béryte, et était venu jeune se fixer à Rome. Il eut des élèves qui se firent un nom à leur tour, notamment Aulu-Gelle et Favorinus. Il avait écrit des traités sur Lucrèce et Virgile, sur Horace et sur Perse. Nous avons sous son nom une *Biographie de Virgile* et un commentaire, précédé de prolégomènes sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques*. Le tout a été publié par H. Keil, en 1848 (1). La biographie est écrite négligemment et renferme quelques faits évidemment controuvés. Les prolégomènes paraissent complets, mais les commentaires sont singulièrement écourtés, décharnés et interpolés. Tout cela est-il bien de Probus? La question est fort controversée et généralement on la résout par la négative.

Bien autrement importants sont les *Commentaires* de Servius, qui embrassent toutes les œuvres du poète, les *Bucoliques* et les *Géorgiques,* toutefois, avec moins de développements. Mais qu'était-ce que Servius Maurus Honoratus? On n'en sait absolument rien. Ce n'est que par induction, et grâce aux *Saturnales* de Macrobe, que l'on peut établir qu'il vivait dans la seconde moitié du quatrième siècle, était admis quoique jeune dans la plus haute société et y jouissait d'une réputation incontestée de savoir et de goût (2). Dans les *Saturnales,* en

(1) M. Valerii Probi in Virgilii Bucolica et Georgica commentarius. Éd. H. Keil, Halæ, 1848. — Teuffel, 224. 1. 231. 6. 7. 300. 2. 5. — A. Riese. De commentario Vergilii qui M. Val Probi dicitur. Bonnœ, 1862. — M. Sonntag, Vergil als bukolischer Dichter : Leipzig, 1891, p. 203. — La *Vie de Virgile* par Probus se trouve aussi dans l'ouvrage de M. H. Nettleship, dont nous parlons plus bas.

(2) Hos Servius inter grammaticos doctorem recens professus, juxta doctrina mirabilis et amabilis verecundia, terram intuens et velut latenti similis sequebatur. (Macrob. Sat. I. 2. 15.) — Et

Digitized by Google

effet, où près de quatre livres sur sept sont consacrés à Virgile, Servius, jeune et timide, mais déjà célèbre, prend part aux discussions, et, parmi les autres interlocuteurs, on remarque Vettius Prætextatus, Cæcina Albinus, Aurelius Symmachus et Flavianus, son frère, c'est à dire les hommes les plus considérables du règne des empereurs Valentinien et Valens. On devrait donc s'attendre à trouver dans ces commentaires les plus précieux renseignements. Ils sont, en effet, les meilleurs que nous possédions, et l'on ne peut cependant y regarder de près sans éprouver quelque déception.

Il y a, pourrait-on dire, deux éditions des *Commentaires :* l'une restreinte, et l'autre plus développée. Tout ce qui fait partie de la première appartient incontestablement à Servius, et porte son nom dans tous les manuscrits. Ce sont des remarques écrites élégamment et le plus souvent judicieuses, mais portant uniquement sur la grammaire, le style et la rhétorique. L'érudition proprement dite leur est étrangère. L'édition complète, au contraire, est grossie d'un tiers environ. Elle comprend tout ce qui se trouve dans l'autre, et, de plus, les *Scholies* publiées pour la première fois par Pierre Daniel *(Scholia Danielina)*. Celles-ci ne peuvent être de Servius, car elles citent son nom et de plus ceux de Macrobe, qui vivait au cinquième siècle, et d'Isidore de Séville, qui mourut en 636. L'auteur en est inconnu. On y trouve de nombreux et curieux détails sur la mythologie, les origines de la langue, les institutions et les mœurs de l'Italie antique. Il s'y rencontre même

Disurius : age, Servi, non solum adolescentium qui tibi æquævi sunt sed senum quoque omnium doctissime, commascula frontem, et sequestrata verecundia, quam in te facies rubore indicat, confer nobiscum libere quod occurrerit. *(Ibid.* VII. 10. 2.)

Digitized by Google

quelques traits de la biographie du poète. Mais l'auteur sait mal l'histoire et ignore la chronologie. Il faut bien se garder de le croire sur parole (1).

Cette dernière observation peut d'ailleurs être étendue à tous les commentateurs et les scholiastes. Tous demandent à être lus avec défiance. Lorsqu'il leur arrive d'abandonner l'exégèse grammaticale et les appréciations esthétiques pour aborder le terrain de l'histoire, même celui de l'histoire littéraire, on peut sans doute les suivre parfois, mais à une double condition : que les faits allégués ne soient pas en eux-mêmes dénués de vraisemblance, et qu'ils ne soient pas en désaccord avec les récits des véritables historiens.

On en peut dire autant des *Vies* qui nous restent de Virgile (2). Elles ont besoin d'être contrôlées. Et cependant, autant qu'il soit permis d'en juger, elles doivent émaner tout au moins en partie d'une source digne de foi, la biographie du poète que Suétone avait écrite.

Suétone *(C. Suetonius Tranquillus,* 75-160), avait été longtemps secrétaire intime de l'empereur Adrien. Il avait pu, pendant cette période de sa vie, consulter des documents secrets et apprendre bien des faits peu connus. Tombé en disgrâce, il avait repris des études abandonnées à regret, et, jusqu'aux derniers jours d'une longue carrière, il s'était consacré entièrement à la littérature. Suidas (3) nous a conservé de lui les titres d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition, que nous n'avons plus. Mais tout le monde connaît son *Histoire anecdo-*

(1) Teuffel, 431. 1. 2. 3.

(2) Ces diverses biographies, moins celle de Phocas, ont été réimprimées par M. A. H. Nettleship, dans l'ouvrage intitulé : *Ancient Lives of Vergil. Oxford,* 1879.

(3) V° Τραγκυλλος.

Digitized by Google

tique des Douze premiers Césars, et de plus il avait écrit un grand ouvrage : *De Viris illustribus,* où il donnait la biographie des historiens, des philosophes, des grammairiens, des orateurs, des poètes qui s'étaient illustrés à Rome (1). Outre beaucoup de fragments, nous possédons encore les *Vies* de Térence, d'Horace, de Perse, de Lucain et de Juvénal; celle de Virgile est perdue. Sans être bien développée, elle devait donner des faits sûrs, et c'est là que les biographes des âges suivants semblent avoir puisé ce qu'ils ont de meilleur.

Le plus connu de ces biographes et le plus digne de l'être, est Donat (*Tib. Claudius Donatus),* qu'il ne faut pas confondre avec Ælius Donatus, le maître de saint Jérôme et l'auteur de cette grammaire qui servit de base à l'enseignement du latin jusque fort avant dans le moyen âge. Il était aussi l'auteur de commentaires étendus sur toutes les œuvres de Virgile, dont nous avons encore ce qui concerne l'*Énéide.* De Donat, le biographe, nous ne savons absolument rien, si ce n'est qu'il vivait sans doute au quatrième siècle avant Servius, et que lui aussi avait annoté ou commenté l'*Énéide.* Sa *Vie de Virgile* (2) est précieuse pour nous, car nous y trouvons la plus grande part de ce que nous savons de certain sur le poète. L'auteur a dû emprunter ces détails à Suétone. Mais on y trouve aussi bien des contes absurdes, soit qu'il faille en accuser Donat lui-

(1) Teuffel, 347. 1. 3. 7.

(2) L'ouvrage a pour titre: *Tib. Claudii Donati ad Tib. Claudium Maximum Donatianum filium, de P. Virgilii Maronis Vita.* On le trouve dans la plupart des grandes éditions de Virgile, notamment dans celle des Burmann, Amsterdam, 1746. Nous donnons à l'auteur le nom de *Donat* pour nous conformer à l'usage, mais il est facile de voir par le titre ci-dessus que son véritable nom de famille était Claudius. Le texte de cette biographie, débar-

Digitized by Google

même, ou qu'il en ait été gratifié après sa mort par quelque interpolateur sans jugement. On estime, en général, que cette dernière partie de l'œuvre peut avoir pris sa source dans les *Ineptiæ* de Melissus.

Servius a mis en tête de son commentaire de l'*Énéide* une courte *Vie de Virgile*. On n'y trouve aucun trait qui n'ait pu être emprunté à Donat, mais le bon goût de Servius lui a fait écarter les anecdotes ridicules.

On ne peut accorder le même éloge à Phocas, qui vivait vers la fin du cinquième siècle, et qui se qualifie lui-même *Grammaticus urbis Romæ,* probablement quelque maître de langue de l'une des écoles publiques de la ville. Celui-là se ferait scrupule de rien retrancher à Donat; il y ajouterait plutôt des histoires de son cru. Mais nous n'avons plus que cent trente-et-un vers de la biographie soi-disant poétique, qu'il avait consacrée à Virgile. Vingt-quatre vers divisés en six strophes sapphiques servent d'introduction au morceau : ils sont suivis de cent sept hexamètres, sans que l'on puisse dire avec certitude quelle devait être la longueur de la pièce entière. On y ajoute encore un autre fragment de douze vers; mais celui-ci, malgré son titre, n'a aucun caractère biographique.

Nous avons parlé plus haut de la *Vie* du Poète qui a été publiée sous le nom de Probus. Il ne nous reste plus à indiquer qu'une œuvre de peu de valeur qui se ren-

rassée de toutes les billevesées qu'y avait introduites un interpolateur sans jugement, a été réimprimé sous le nom de *Suétone*, par Reifferscheid, par Hagen, puis par M. Nettleship, dans l'ouvrage cité plus haut. Quand nous citons Donat, c'est à ce dernier texte que nous nous référons en général. Cependant nous conservons çà et là des passages empruntés au texte de Burmann, que M. Nettleship nous paraît avoir supprimés sans raisons suffisantes.

Digitized by Google

contre dans certains manuscrits, notamment dans deux manuscrits de Berne (1), et que, pour cette raison, on désigne sous le titre de *Vita Bernensis*. Elle a été imprimée avec les *Scholia Bernensia*, et rééditée plus récemment par M. H. Nettleship. Un professeur allemand (2), dans une publication récente, estime qu'elle doit avoir une origine grecque. Nous n'y voulons pas contredire ; mais il est certain que, grecque ou romaine, elle n'a guère d'importance.

A tous les documents énumérés ci-dessus, que l'on ajoute quelques phrases de l'*Institution oratoire*, de Quintilien ; du *Dialogue des orateurs*, de Tacite ; des *Nuits attiques*, d'Aulu-Gelle ; de la *Chronique d'Eusèbe*, revue et traduite par saint Jérôme, et des *Saturnales*, de Macrobe. Que l'on y joigne enfin quelques vers d'Horace, de Properce, d'Ovide ou de Martial, et l'on aura, croyons-nous, tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le plus grand des poètes romains.

Mais nous avons heureusement le poète lui-même. Il donne à la vérité sur sa vie et sa personne moins de détails intimes que n'en donnent sur eux-mêmes d'autres contemporains, par exemple Horace et Properce. Et l'on peut ajouter que trop souvent ces notions personnelles sont cachées sous le voile de l'allégorie. Le voile, néanmoins, n'est pas si épais que parfois on ne puisse aisément voir à travers, et les *Géorgiques*, les *Bucoliques* surtout, servent merveilleusement à compléter, à éclai-

(1) Teuffel, 224. 1. Les deux manuscrits en question ne paraissent pas remonter au delà du xe siècle.

(2) M. Sonntag. *Vergil als bukolischer Dichter*, p. 183. Note. L'auteur fonde son opinion sur ce que, dans la *Vita Bernensis*, le substantif *orator* appliqué comme épithète à Épidius, doit nécessairement être pris dans le sens du grec Ῥήτωρ. Cela est juste à la vérité, mais cette preuve unique n'est peut-être pas décisive.

Digitized by Google

rer, à vivifier les commentateurs et les biographes. Il se présente toutefois ici une question préjudicielle dont l'importance est capitale : celle de savoir dans quel ordre les *Bucoliques* ont été composées, car nul ne conteste que l'arrangement adopté par le poète lui-même, lors de la publication du recueil, ne diffère essentiellement de l'ordre de composition. Or, c'est ce dernier qui importe à la biographie ; chez les anciens déjà, la question était fort controversée (1), et elle l'est bien davantage parmi les modernes.

Le premier qui, à notre connaissance, l'ait traitée dans les temps modernes, est le P. Ch. de la Rue *(C. Ruæus)* dans la *Vie de Virgile* (2), dont il a fait précéder la célèbre édition *ad usum Delphini* (Paris 1675). Les solutions sont données simplement et clairement, sans développements superflus. Mais l'auteur se borne à préciser la date des églogues où il est fait allusion à des événements historiques certains. Pour les autres, il s'abstient.

Depuis le P. de la Rue, sont entrés dans la lice la plupart des éditeurs et des biographes de Virgile. Philologues anglais et professeurs allemands s'y sont précipités à l'envi, chacun avec son système propre. Le nombre en est infini. Après les Heyne, les Ribbeck, les Reifferscheid, et bien d'autres (3), on peut citer encore jusqu'à ces dernières années, les Kraùse (4), les

(1) De Eclogis multi dubitant : quæ licet decem sint, incertum tamen est, quo ordine scriptæ sint. Plerique duas certas volunt ipsius testimonio, ut, etc. (Servius, ad Ecl. Proem.)

(2) P. Virgilii Maronis Historia descripta per consules à Carolo Ruæo S. J. Elle a été reproduite dans l'édition de Masvicius (Leovardiæ, 1717) et dans celle des Burmann (Amstelœdami, 1746).

(3) Sonntag, pp. 1 à 14.

(4) Quibus temporibus quoque ordine Vergilius eclogas scripserit. Berolini, 1884. (Thèse de doctorat.)

Digitized by Google

Sonntag (1), les Feilchenfeld (2), les Bitschofsky (3), les Przygode (4), tous savants ornés de noms qu'il est difficile de prononcer sans se rappeler involontairement la célèbre exclamation de Pascal (5) : « Mon Père, tous ces gens-là étaient-ils chrétiens ? »

Il nous est impossible de discuter, et même d'exposer tous ces systèmes, dont plusieurs sont ceux d'hommes justement illustres. Nous serions peu capables de le faire convenablement et il y faudrait d'ailleurs une vaste et solennelle dissertation, genre dont le moindre défaut est d'être souverainement ennuyeux. Nous préférons dire simplement que nous avons suivi, en nous en écartant sur un seul point, l'ordre proposé par J.-H. Voss (6). Il se recommande par l'autorité du grand philologue, dont les nombreuses traductions en vers sont classiques de l'autre côté du Rhin ; il concorde en tous points avec le système du P. de la Rue, dont il n'est pour ainsi dire que le complément, et enfin, il n'est contredit par aucun des grands événements contemporains, tels que les rapportent Appien et Dion Cassius, les historiens de ces temps troublés.

(1) Vergil als bukolischer Dichter. Leipzig, 1891.

(2) De Vergilii Bucolicon temporibus. Lipsiæ, 1886. (Thèse de doctorat.)

(3) Quibus temporibus quoque deinceps ordine Vergilius eclogas scripserit.

(4) De eglogarum Vergilianarum temporibus. Berolini, 1885. (Thèse de doctorat.)

(5) Cinquième provinciale.

(6) Virgils laendliche Gedichte... Von J.-H. Voss, Altona, 1789-97.

Digitized by Google

II. — PREMIÈRE JEUNESSE.

Publius Virgilius (1) ou *Vergilius Maro* naquit à Andes, sur le territoire de Mantoue, le 15 octobre de l'an 70 avant l'ère chrétienne (684 de la fondation de Rome aux ides d'octobre), sous le premier consulat du grand Pompée et de M. Licinius Crassus (2). Les trois noms du poète sont de forme latine, et ils permettent de supposer que sa famille était originaire tout au moins de l'Italie centrale; mais le lieu de sa naissance n'avait alors rien de romain. Mantoue, en effet, construite sur une île du Mincius (Mincio), était une vieille cité de

(1) Doit-on dire *Virgilius* ou *Vergilius?* Le débat a pris naissance au quinzième siècle et peut-être n'est-il pas près de finir. Les Français unanimement, et les Anglais en général, préfèrent le premier nom. Les Allemands tiennent pour le second, et ils donnent à l'appui de leur opinion les raisons suivantes : que les inscriptions et les plus anciens manuscrits écrivent presque toujours *Vergilius;* que les Grecs aussi emploient très généralement les formes Βεργίλιος et Ουεργίλιος; que le mot *Virgilius* ne se rencontre pas avant le cinquième siècle et qu'il s'est répandu seulement au moyen âge, en raison de son affinité avec certaines légendes alors populaires. (Teuffel, 224. 2.) Ces raisons, il faut bien l'avouer, sont excellentes. Nous conservons néanmoins la forme *Virgilius* pour ne pas choquer l'usage reçu en France et aussi parce que, suivant Quintilien (la remarque est de Pierre Burmann), les deux lettres *e* et *i*, chez les Romains, se prenaient indifféremment l'une pour l'autre. On disait également *Deana* et *Diana, Menerva* et *Minerva, leber* et *liber, magester* et *magister, Verginius et Virginius.*

(2) Donat. Vit. Virg. 2. — Probus. Vit. Virg.-Phocas. — Voir aussi Martial. XII. 68 :

Maiæ Mercurium creastis Idus.
Augustis redit Idibus Diana.
Octobres Maro consecravit Idus.
Idus sæpe colas et has et illas,
Qui magni celebras Maronis Idus.

Digitized by Google

fondation étrusque. Lors de l'invasion du pays par les Gaulois, elle avait été attribuée aux Cénomans (1), et, comme ceux-ci, elle était devenue successivement alliée, puis dépendante, puis sujette de Rome ; mais la masse de sa population était restée étrusque (2). La Gaule transpadane tout entière ne jouissait d'ailleurs à cette époque que du droit latin *(jus latinum)* qu'on lui avait récemment accordé (3), et le futur arbitre de la poésie latine ne naissait même pas citoyen romain.

Le père de Virgile était d'humble condition. Peut-être avait-il commencé par être ouvrier potier, puis il avait travaillé chez un voiturier ou entrepreneur de transport *(viator)* de Crémone, nommé Maïus ou Magius. Celui-ci, dont apparemment l'industrie était prospère, lui avait bientôt confié l'exploitation de ses champs et de ses troupeaux, puis il se l'était associé et lui avait donné en mariage sa fille Maïa ou Magia Polla (4).

Ce fut par accident, si l'on en croit certains biographes, que la naissance de leur premier fils eut lieu à Andes. La mère s'y trouvait fortuitement, quand, tout à coup, elle fut prise des douleurs de l'enfantement et la délivrance se fit dans un fossé, au bord de la route. C'était

(1) Ptolem. Geogr. III. 1. 27.

(2) Mantua Tuscorum trans Padum sola reliqua. (Plin. H. N. III. 23-19.)

> Mantua, dives eris ; sed non genus omnibus unum :
> Gens illi triplex, populi sub gente quaterni ;
> Ipsa caput populis ; Tusco de sanguine vires.
>
> (Virg. Œn. x. 201 à 203).

(3) Le *jus latinum* n'avait été accordé à la Gaule transpadane qu'en 89 avant Jésus-Christ par la loi Pompeïa ; ses habitants jouissaient donc de certains privilèges, mais ceux-là seulement étaient citoyens romains, qui parvenaient dans les villes aux honneurs des charges municipales.

(4) Donat. *Vit. Virg.* 1. — Servius. *Vit. Virg.* — Phocas.

Digitized by Google

l'usage du pays de planter un arbre en souvenir de chaque naissance. La place de celle-ci fut donc marquée par un peuplier qui domina bientôt les arbres voisins, et, longtemps après la mort du poète, les mères venaient encore de loin admirer le peuplier de Virgile, à qui elles offraient des vœux pour l'avenir de leurs fils (1). Ce n'est peut-être là qu'une légende, mais elle n'était pas la seule. On a dit aussi que les abeilles venaient déposer leur miel sur les lèvres du nouveau-né. Les traditions populaires sont sujettes à se répéter. Déjà l'imagination poétique des Grecs avait conduit les abeilles de l'Hymette sur les lèvres de Platon et celles de l'Ionie avaient aussi bourdonné autour du berceau d'Homère.

Pendant sept ans encore, les parents de Virgile restèrent à Crémone (2). Leur pécule s'était accru, peut-être par les bénéfices de l'association avec Maïus, mais aussi par l'exploitation des bois et la production du miel (3). Ils vinrent s'établir à Andes (aujourd'hui peut-être le village de Pietola), à trois milles au-dessous de Mantoue et ils y achetèrent un domaine de quelque étendue au bord du Mincius (4). Le fleuve sortait parfois de son lit et changeait en marais les prés inférieurs. Ailleurs, le roc nu perçait à travers le gazon ; mais le terrain

(1) Donat. *Ibid.* 3. 5. — Phocas.

(2) Initia ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit. (Donat. 6.)

Tu nunc eris illi *(patri meo)*
Mantua quod fuerat, quod que *Cremona prius.*
(Catal. x.)

(3) Silvis coëmendis et apibus curandis auxisse reculam. (Donat. 1.)

(4) Si l'on en croit le pseudo-Probus, soixante vétérans auraient été établis plus tard sur le domaine. En comptant suivant le calcul ordinaire, trois hommes par centurie de 200 arpens, soit par 50 hectares 40 ares, on trouve une étendue de 1,008 hectares.

Digitized by Google

s'élevait en pente douce jusqu'au sommet des collines qui bornaient la vallée, et, de là, on apercevait au loin les murs de Mantoue et les montagnes couvertes de forêts. Ces scènes de l'enfance étaient restées gravées profondément dans la mémoire et surtout dans le cœur du poète. Elles reviennent partout dans les églogues et les Géorgiques, et on les retrouve jusqu'au milieu des combats de l'*Énéide*.

Dans sa treizième année (57 avant Jésus-Christ), Virgile fut envoyé à Crémone (1), et plus tard à Milan, pour y recevoir l'instruction que son père, sans doute fort peu lettré, ne pouvait lui donner à la campagne. Les détails nous manquent absolument sur le séjour dans ces deux villes. Mais nous savons par Quintilien (2) ce qu'était alors cette première partie de l'éducation. La lecture, l'écriture et l'orthographe, les diverses parties du discours avec leurs flexions grammaticales, les fables d'Ésope, quelques traits d'histoire que l'on apprenait à raconter ou à rédiger simplement, parfois enfin les figures de rhétorique les plus usuelles, les sentences, les chries et les éthologies, et, s'il se pouvait, les premiers éléments de la langue grecque,

Il est difficile de concilier ces données avec ce que dit Virgile lui-même :

> Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !
> *Et tibi magna satis ;* quamvis lapis omnia nudus
> Limoso que palus obducat pastua junco.
>
> (*Ecl.* I. 47-49.)

> Certe equidem audieram, qua se subducere colles
> Incipiunt mollique jugum demittere clivo,
> Usque ad aquam et veteres jam fracta cacumina fagos
> *Omnia* carminibus vestrum servasse Menalcam.
>
> (*Ecl.* IX. 7-10.)

(1) Vergilius Cremonæ studiis eruditur. (Hieronim. ad Euseb. An. Abr. 1960. Ol. 180. 3 — 57 avant Jésus-Christ.)

(2) Quint., I. 4 à 9.

Digitized by Google

telles étaient les matières ordinaires de l'enseignement de ce qu'on appelait les grammairiens. Virgile sans doute y fut soumis, comme les autres enfants. Dès l'âge de quinze ans accomplis (15 octobre 55), sous le deuxième consulat de Pompée et Crassus, il avait pris à Crémone la robe virile. Son départ pour Milan suivit de près. Mais son séjour dans cette dernière ville ne semble pas s'être prolongé au delà d'une année, et il fut envoyé à Naples (1), qui, sans doute, présentait plus de ressources intellectuelles.

Naples, comme son nom l'indique *(Nea Polis)*, était une ville grecque. Quand Rhodes ou Athènes semblaient trop éloignées, les jeunes Romains y allaient, comme à Massalie (Marseille), apprendre la langue des orateurs, des poètes et des historiens. Les maîtres grecs, qui venaient vivre en Italie de leur science ou de leurs talents, parfois aussi de leurs basses flatteries, s'y arrêtaient volontiers. Ils se trouvaient là en quelque sorte chez des concitoyens, et le voisinage de Baïes, séjour favori de l'aristocratie opulente, leur était un moyen de succès. En ce moment s'y trouvait Parthénios, dont Virgile devint l'élève (2). C'était un Grec originaire de Nicée. Dans une des campagnes contre Mithridate, on l'avait pris, amené à Rome et vendu comme esclave. Mais ses talents littéraires lui avaient mérité

(1) La *Chronique* d'Eusèbe ne parle pas du séjour à Naples et dit simplement : Vergilius sumpta toga Mediolanum transgreditur et post breve tempus Romam pergit. (Hieron. ad Euseb. *Chron.* Ann. Abr. 1965. Ol. 182. 1.) Mais le fait est formellement affirmé par Donat, Servius et Macrobe, dont les témoignages doivent prévaloir sur ce point.

(2) ..... *Senior Glauci chorus Inousque Palæmon.* Versus est Parthenii, *quo grammatico in Græcis* (litteris ?) Virgilius usus est. (Macr. Jahn. Sat. v, 17.)

Digitized by Google

son affranchissement, et il donnait des leçons. Parthenios fut dans son siècle un poète fort goûté. On le comparait à Callimaque. Il avait écrit de nombreuses élégies et des épitaphes ou éloges funèbres (Ἐπικήδεια) dont il nous reste à peine des fragments informes, mais dont Suidas et Étienne de Byzance nous ont conservé les titres (1). Tibère, qui fut un mauvais prince, mais qui était un homme de goût et un fin lettré, l'appréciait autant qu'Euphorion et Rhianos. Il faisait déposer ses œuvres et placer ses portraits dans les bibliothèques publiques (2). Quel âge avait Parthénios, au moment où le jeune Virgile venait lui demander la connaissance des lettres grecques? Quelle était alors sa réputation? Quels poèmes avait-il déjà écrits?

Nul ne peut répondre à ces questions, car dans la vie du poète grec, les dates et les points de repère font également défaut. On sait seulement que l'élève avait dû garder bon souvenir du maître et de ses leçons; il l'a en effet maintes fois imité plus tard, à l'égal d'Homère et d'Hésiode, d'Apollonius de Rhodes, de Calli-

(1) Suidas V° Παρθένιος. — Steph. Byz, pass. — Nic. Bach. *De lugubri Græcorum elegia.* II. pp. 30 et seq. (Fuldæ, 1838.)

(2) Suet. (*Baumgarten.*) Tib. 70. Suidas prétend que Parthénios vécut jusque sous le règne de Tibère. Cela n'est guère admissible. Mithridate étant mort 63 ans avant Jésus-Christ et Tibère n'étant devenu empereur qu'en l'an 14 de l'ère chrétienne, Parthénios à ce moment aurait été au moins octogénaire, en supposant qu'on l'eût amené en Italie dès l'âge de trois ans. Comment dans ce cas eût-il pu enseigner à Virgile les lettres grecques n'ayant lui-même que treize ans environ. Le compilateur byzantin qui a écrit au XIe siècle sous le nom de Suidas s'est donc fort peu soucié des faits historiques les plus certains. Il faut bien néanmoins s'en rapporter à lui quand ce qu'il dit n'est pas inacceptable et que d'ailleurs il n'est pas démenti par quelque écrivain de plus d'autorité.

Digitized by Google

maque et de Théocrite (1). Mais nous n'avons plus les vers grecs, et la collation des textes ne nous est point permise.

Dans le monde romain, surtout pendant les dernières années de la République, deux carrières seulement s'ouvraient à l'ambition : les armes et le forum, dont les débats retentissants, judiciaires ou politiques, donnaient accès aux magistratures électives. Mais avant d'aborder le forum, il fallait s'asseoir longtemps sur les bancs des grammairiens et des rhéteurs ; il fallait écouter et improviser à son tour d'interminables amplifications ; il fallait apprendre par le menu et se graver dans la mémoire une foule de figures de rhétorique dont les dénominations bizarres, les divisions, les subdivisions et les nuances nous semblent étranges et vaines, quand nous en lisons le détail dans Aristote ou Quintilien, et qui cependant ont formé les Cicéron, les Pollion et les Messala. A proprement parler, il n'y avait pas à Rome d'enseignement officiel. Les choses s'arrangeaient d'elles-mêmes et n'en allaient peut-être pas plus mal. Des maîtres, latins et grecs, ouvraient dans des salles à eux les cours qui leur convenaient ; cours de belles-lettres ou d'éloquence, de mathématiques ou de philosophie. Ils percevaient de leurs auditeurs une rétribution convenue, et, quand ils avaient du talent, la foule se pressait parfois autour de leurs chaires. Avec un peu moins de liberté et presque autant de fantaisie, nos cours à la mode du collège de France et même de la Sorbonne peuvent

(1) Scite ergo et considerate Virgilius, cum Homeri aut Hesiod aut Apollonii aut *Parthenii* aut Callimachi aut Theocriti aut quorumdam aliorum locos effingeret, partim reliquit, alia expressit. (Aul-Gell. N. A. ix. 9.) Aulu-Gelle (xiii. 26) cite en outre un vers des *Géorgiques* littéralement traduit de Parthénios.

Digitized by Google

donner une idée assez juste de ce qu'était cet enseignement dans l'antiquité. En France, toutefois, des dames, en grand nombre, vont écouter des leçons d'hébreu, de littérature ou d'histoire. Il n'en était pas ainsi à Rome. Les hommes seuls en général étaient admis aux cours publics. Mais ils y venaient à tout âge, et tous, enfants, vieillards ou hommes faits, s'asseyaient sur les mêmes bancs.

On ne dit pas que Virgile ait jamais rêvé la gloire des combats, ou même qu'il ait connu l'ambition sous aucune forme. Mais il paraît avoir aspiré aux triomphes de l'éloquence, et il est dans tous les cas certain qu'en quittant Naples il vint à Rome (1), et qu'il y vint pour suivre les leçons des rhéteurs en vogue. Lui-même (2), nous a donné les noms de ses maîtres : Arquitius, Varron, C. Albutius Silus ; et par une autre source (3), nous connaissons ses rapports avec le rhéteur Épidius. Il n'est mention du premier que dans une épigramme des *Catalepta*. On ignore ce qu'il pouvait être, et l'on n'en sait pas davantage sur le second ; car évidemment il ne peut être ici question ni de M. Terentius Varro de Reate, le plus illustre des savants romains ; ni de Varro Atacinus, le traducteur des Argonautiques et l'auteur d'autres poèmes alors très répandus. Mais, grâce à Suétone, nous avons quelques détails sur les deux derniers. Albutius Silus (4) était de Novare, et il y était parvenu à l'édilité, quand il lui arriva une singulière

(1) Quibus rebus quum ante alios eruditior peritiorque esset, se in Urbem contulit. (Donat.) Édit. Burmann.

Diversis in locis operam literis dedit ; nam et Cremonæ, et Mediolani, et Neapoli studuit. (Servius. *Vit. Virg.)*

(2) *Catal.* 7.

(3) *Vita Bernensis.*

(4) Suet. De cl. rhet. 6.

Digitized by Google

mésaventure. Des plaideurs, mécontents d'un jugement qu'il rendait, le saisirent par les jambes et le jetèrent à bas de son tribunal. Ce procédé un peu vif lui avait fait prendre en dégoût sa ville natale. Il était venu à Rome, et, sous le patronage des Plancus, il y avait fondé une école d'éloquence qui n'avait pas tardé à éclipser toutes les autres. Quand il ne lui plaisait pas d'affecter la trivialité et la sécheresse, c'était un homme à la parole pompeuse et intarissable, mais plein d'orgueil et d'un caractère fantasque, qui lui valut au barreau de nombreux désagréments. Quant à Épidius (1), on lui connaissait à la vérité des antécédents fâcheux. Convaincu d'avoir soutenu en justice une accusation calomnieuse, il avait été noté d'infamie. Cependant il comptait Marc-Antoine parmi ses anciens disciples, et, dans le temps dont nous parlons, allaient se trouver assis en même temps sur les bancs de son amphithéâtre, Octave, le futur maître du monde, et Virgile, le pauvre et obscur étudiant de Mantoue (2).

Octave n'était alors qu'un enfant de treize ans à peine, et le plus perspicace des augures ou des aruspices n'eût certes pas osé, après inspection du vol des oiseaux ou des entrailles des victimes, prédire ses destinées futures. Il était né le 23 septembre 691 (63 avant Jésus-Christ), de C. Octavius, chef d'une ancienne famille patricienne. Sa mère se nommait Atia. Elle était fille de M. Atius Balbus et de Julia, sœur de Jules César (3). Octave se rattachait donc par les femmes à la famille des Jules *(Gens Julia)*, et il était petit-neveu

(1) Suét. De cl. rhet. 4.
(2) *Vita Bernensis.*
(3) Ruœus. *Vit. Virg.* Ann. 691.

Digitized by Google

de l'homme dont la gloire et les projets agitaient en ce moment tous les esprits.

Les Jules n'auraient certes pu rivaliser de richesses avec les Lucullus et les Crassus, ni d'illustration avec les Claudius, les Scipions et les Marcellus. Ils tenaient cependant une place considérable dans l'aristocratie, et comme ils avaient eu l'habileté de grouper autour d'eux les débris des soldats de Marius, ils étaient à la tête du parti populaire. En outre, ils avaient pour eux la légende. Une antique tradition, consacrée par les livres sibyllins, voulait, qu'après la ruine de Troie, Énée fût venu s'établir dans le Latium avec de nombreux amis échappés comme lui au fer des Grecs. Ils y avaient, disait-on, créé un petit État d'où étaient sortis les rois d'Albe, et plus tard les fondateurs de Rome. Plusieurs grandes familles faisaient remonter leur noblesse jusqu'aux compagnons d'Énée. Les Jules prétendaient descendre directement d'Énée lui-même, par son fils Ascanius ou Julius (1). Or, Énée était fils de Vénus, et l'on sait que Vénus elle-même avait pour père le maître des dieux et des hommes. C'était une belle généalogie. Peut-être n'eût-il pas été facile de l'appuyer de parchemins authentiques. Mais la crédulité populaire n'a pas de bornes, et d'ailleurs, dans les temps révolutionnaires, l'or et l'épée font aisément des plus étranges légendes des vérités indiscutables. On en était là précisément. Depuis le désastre de Crassus

(1) Iliensibus, *quasi Romanæ gentis auctoribus*, tributa in perpetuum remisit. (Suet. Claud. 25.) — (Nero) causâ Iliensium suscepta, *Romam Troja demissum et Juliæ stirpis auctorem Œneam* aliaque haud procul fabulis vetera facunde exsecutus, perpetrat ut Ilienses omni publico munere solverentur (Tac. Ann. 587). — Teuffel. 228. 5. 262. 2.)

Digitized by Google

(53 avant Jésus-Christ), le premier triumvirat n'existait plus. Jules César avait achevé la conquête de la Gaule. Il concentrait ses légions et négociait avec le Sénat. Ce n'était pas encore la guerre civile, mais déjà on sentait le sol trembler.

Pendant ce temps, chez le rhéteur Épidius, on continuait à s'occuper des métonymies et des catachrèses. Virgile y lisait ses premiers vers. Nous voulons parler du *Culex* (1), *Le Moucheron,* qu'il dédiait au jeune Octave (ou plutôt à ses parents, sous le nom de celui-ci), en termes suffisamment humbles, comme il convenait au fils d'un cultivateur ignoré de la Gaule transpadane. César, comme on le sait, était proconsul de toutes les Gaules, de la Vénétie et de l'Illyrie. Ce pouvait être un titre auprès d'une famille qui lui tenait d'assez près. Le poète s'adresse à son petit-neveu, qu'il appelle : *Octavi venerande* (2) et plus loin : *Sancte puer* (3). Il sollicite sa protection. Il lui promet une gloire immortelle, digne de sa naissance et de son esprit élevé, une longue vie qui fera la joie de tous les bons citoyens. Il s'excuse

(1) Donat prétend que le *Culex* aurait été composé par Virgile à l'âge de quinze ans, soit 55 avant Jésus-Christ. Mais alors Octave n'avait pas huit ans et Virgile était à Crémone. Pour échapper à la difficulté, on a supposé qu'au lieu de quinze, il fallait lire vingt-cinq ans. Or, quand Virgile avait vingt-cinq ans, Octave en avait dix-huit et il faisait la guerre en Espagne, sous les ordres de César. On ne pouvait plus l'appeler *Puer*. Il faut donc nécessairement admettre que Donat s'est trompé de quelques années, et cela de sa part n'a rien d'étonnant.

(2) Et tu, cui meritis oritur fiducia chartis
Octavi venerande, meis allabere cœptis.
(*Cul.* 24 et 25.)

(3) Et tibi, sancte puer memorabitur, et tibi crescet
Gloria perpetuum lucens mansura per œvum,
Et tibi sede pia maneat locus, et tibi sospes
Debita felices numeretur vita per annos,
Grata, bonis lucens.
(*Cul.* 36-40.)

Digitized by Google

d'offrir un si faible produit de sa muse, mais il fera mieux certainement quand des temps plus propices *lui donneront des revenus assurés* (1). Tout ce début, il faut bien en convenir, ressemble beaucoup à une supplique, et l'on ne peut s'empêcher de penser que l'auteur recevrait volontiers le prix de ses louanges. Mais il n'y a pas trop à s'en étonner. C'était dans les mœurs romaines, et surtout dans les mœurs de l'époque.

Virgile, parlant de lui-même, a dit plus tard que ses vers étaient semblables aux petits de l'ourse, qui naissent informes et ne prennent figure qu'après avoir été longtemps léchés par leur mère (2). Puisque l'expression est du poète lui-même, peut-être est-il permis, sans trop d'irrévérence, de dire du *Culex* que cette fois l'*ourson* n'a pas été assez léché. Non pas que dans ce petit poème (413 vers), il ne se rencontre beaucoup de beaux vers bien frappés. Mais il en est d'autres en plus grand nombre qui sentent l'inexpérience et qui laissent trop voir que l'auteur est loin encore d'être maître de sa langue.

Pour le fond et pour la nature du sujet, il s'inspire de la *Batrachomyomachie* et surtout du onzième chant de l'*Odyssée*. Un berger, dès l'aube, a conduit son troupeau sur la montagne. Quand le soleil, parvenu au milieu de sa course, embrase l'air de ses feux, il abrite ses chèvres dans un bois épais, se couche lui-même au bord d'un frais ruisseau et s'endort. Cependant un affreux serpent s'apprête à dévorer le malheureux. Déjà il s'avance l'œil ardent, la gueule grande ouverte. Heureusement un moucheron a vu le danger. Il pique au front le berger,

(1) Posterius graviore sono tibi Musa loquetur
Nostra, *dabunt cum securos mihi tempora fructus,*
Ut tibi digna tuo poliantur carmina sensu.
(Cul. 8-10.)

(2) A. Gell. N. A. xvii. 10.

Digitized by Google

qui s'éveille, aperçoit le monstre et lui brise la tête.

L'homme est sauvé. Mais sous l'impression de la douleur causée par la piqûre, il a écrasé le moucheron, qui reste sans sépulture, et l'ombre de celui-ci, victime de cet abandon impie, erre près des fleuves infernaux sans pouvoir être admise dans sa dernière demeure. Dans la nuit, elle apparaît au berger. Elle lui reproche son ingratitude. Elle lui retrace tout ce qu'elle a vu aux sombres bords : les châtiments des criminels dans le Tartare, les joies des héros dans les Champs-Élysées. Elle le supplie enfin de se rappeler qu'il lui doit la vie et de rendre à ses restes les derniers devoirs. Le jour venu, le berger touché de ces plaintes et pris de remords donne enfin la sépulture à son sauveur ; autour du tertre funéraire, il plante les fleurs les plus odorantes et il y place une inscription qui témoigne de sa reconnaissance en rappelant le service rendu :

Parve Culex, pecudum custos tibi tale merenti
Funeris officium vitæ pro munere reddit.

Tel est dans ses traits généraux ce curieux début d'un grand poète. La description des enfers y tient naturellement une grande place (vers 201 à 383), et elle est, comme nous le disions plus haut, principalement empruntée au onzième chant de l'*Odyssée*. Mais l'auteur n'a pas voulu être simplement l'écho des poèmes homériques ; par une heureuse inspiration, il a tenu à les approprier au monde romain, et dans ses Champs-Élysées les Fabius, les Décius, les Horaces et les Camilles coudoient les héros légendaires des premiers temps de la Grèce. A peine est-il besoin d'ajouter que des traces de l'érudition mythologique des alexandrins se ren-

Digitized by Google

contrent pas souvent dans ces vers (1) et n'en augmentent pas la clarté. Mais c'est là un défaut commun à tous les poètes de l'époque, Tibulle excepté peut-être, et l'on ne pouvait s'attendre à ne pas le rencontrer dans un disciple de Parthénios.

Virgile n'a jamais publié lui-même le *Culex,* peut-être parce qu'il le jugeait avec raison indigne de son génie. Mais bon nombre de vers en ont été repris par lui isolément et transportés, avec ou sans modifications, dans d'autres poèmes. La touchante histoire d'Orphée et d'Eurydice (vers 267 à 294), remaniée, développée, ornée de tous les charmes de la poésie et du sentiment, a passé du *Culex* dans le quatrième chant des *Géorgiques,* où elle forme le fond du brillant épisode d'Aristée. Enfin, l'enfer du *Culex,* refondu et enrichi par un esprit plus mûr et plus sûr de lui-même, est devenu l'enfer du sixième livre de l'*Énéide.* Mais ici se présentait une difficulté sérieuse. Le *Moucheron,* contemporain de Virgile, avait pu, sans exciter trop d'étonnement, voir dans les Champs-Élysées les héros de la république romaine. Mais comment ces héros pourraient-ils se montrer à Énée parcourant l'empire des morts, guidé par l'ombre de son père Anchise? La métempsycose de la philosophie pythagoricienne a donné à ce problème une solution aussi ingénieuse qu'imprévue. Les âmes de héros défunts errent sur les bords du Léthé, où elles boivent à longs traits l'oubli de leur vie passée. Elles animeront, dans les siècles futurs, les descendants du héros troyen. Anchise sait à quel Romain illustre chacune d'elles est destinée, et successivement il les nomme à son fils, en

(1) Voir notamment les vers 15, 27, 29, 110, 126 et suiv., 130 et suiv., 139, 143.

Digitized by Google

prédisant leurs exploits. Et c'est ainsi que le poète fait naître l'occasion de montrer, dans le lointain des âges, toutes les gloires d'Auguste. C'est ainsi qu'il peut amener l'éloge du jeune Marcellus, et ce trait final, l'un des plus touchants de la poésie antique :

Heu, miserande puer! si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris.

L'enseignement que Virgile était venu demander aux rhéteurs avait toujours à Rome un but pratique. Il devait conduire le jeune orateur au forum, où très généralement les débuts avaient lieu devant le tribunal des centumvirs. Il s'agissait là d'un procès criminel à soutenir, soit avec le rôle d'accusateur, soit avec celui de défenseur. Et non seulement il fallait plaider, mais il fallait surtout savoir conduire le débat, produire des preuves au moment convenable, discuter et contredire, à mesure qu'elles se produisaient, les dépositions des témoins de l'autre partie ; engager enfin avec l'adversaire ce qu'on appelait l'*altercation* (1), échange d'observations et de propos toujours mordants et parfois violents. Et tout cela avait lieu devant des juges nombreux, sinon impartiaux ; en présence des deux adversaires assistés de leurs proches et de leurs amis ; de la foule, qui prenait souvent parti, des claqueurs payés pour applaudir ou pour donner des marques d'improbation (2). Virgile tenta une fois l'aventure, et il échoua sans doute complétement, car il n'osa pas se risquer de nouveau (3). Peut-être les ressources lui firent-elles défaut pour ache-

(1) Quint. Inst. or. vi. 4.
(2) Plin. jun. Ep. ii. 14. 2.
(3) Egit et causam apud judices unam omnino, nec amplius quam semel. (Donat. 15.)

Digitized by Google

ter des applaudissements. Peut-être aussi reconnut-il son manque d'aptitude pour une carrière si agitée. Même à l'apogée de sa fortune, il eut toujours l'air campagnard. Ce ne pouvait être un gage de succès dans le monde du forum. En outre, bien qu'il lût ses vers avec une grâce et un charme infinis (1), il n'eut jamais la parole facile et il ne savait pas improviser. Force lui fut donc, si jamais il en avait eu l'ambition, de renoncer à marcher sur les traces des Cicéron et des Hortensius.

Lorsqu'on a éprouvé quelque mécompte, on aime en général à en rejeter la faute sur autrui. Son échec au barreau paraît avoir inspiré à Virgile tout à la fois de l'humeur contre ses maîtres en éloquence et de l'éloignement pour la vie pratique. Il ne songe plus qu'à se réfugier dans les bras de la philosophie. La poésie elle-même n'a plus pour lui autant de charmes, et l'on est presque tenté de se demander si, là aussi, il n'y a pas eu déception, si le *Culex,* par exemple, n'a pas reçu bon accueil. C'est cependant en vers encore que le poète exprime ces sentiments (2) :

« Loin d'ici, périodes vides et ampoulées des rhéteurs,

(1) Sermone tardissimum, ac pene indocto similem fuisse, Melissus tradit..... Pronunciabat autem maxima cum suavitate, et lenociniis miris..... eosdem enim versus ipso pronuntiante, bene sonare; sine illo, inanes esse mutosque. (DONAT. 16. 28. 29.)

(2) *Ite hinc*, inanes, rite rhetorum ampullæ,
Inflata rore non achaico verba ;
Et vos Sile Albuti, Arquitique, Varroque,
Scholasticorum natio madens pingui,
Ite hinc, inanis cymbalon juventutis.
.....
Nos ad beatos vela mittimus portus,
Magni petentes docta dicta Syronis,
Vitamque ab omni vindicabimus cura.
Ite hinc, Camenæ; vos quoque limite sœvæ,
Dulces Camenæ ; — nam fatebimur verum
Dulces fuistis. Et tamen meas chartas
Revisitote, sed pudenter et raro.

(*Catal.* VII.)

Digitized by Google

« paroles sonores que ne gonfle pas le miel attique ; et
« vous, Silus Albutius, Arquitius, Varron, peuple cras-
« seux de l'école, loin d'ici, cymbale creuse de la jeu-
« nesse..... Tournons nos voiles vers les ports fortunés,
« allons entendre les doctes leçons du grand Siron, met-
« tons notre vie à l'abri de tous les soucis. Et vous aussi,
« Muses, allez ! Vous, si cruelles au début, et douces
« aussi cependant ; car il faut l'avouer, vous m'avez été
« douces parfois. De temps en temps, néanmoins, reve-
« nez orner mes tablettes, mais sobrement et rarement. »

Son existence désormais allait donc être consacrée tout entière à la philosophie. On comprenait en général sous cette dénomination non seulement la philosophie proprement dite, mais aussi l'étude des mathématiques et celle des sciences naturelles. Cependant, si l'on en croit Donat, ces deux dernières branches des connaissances humaines étaient dès lors familières à Virgile, car, dit son biographe, il avait étudié à Naples la médecine et surtout les mathématiques (1).

Pour la médecine, le doute peut être permis. Ce n'est pas une science qui s'improvise. Dans l'antiquité, comme de nos jours, elle exigeait sans doute un travail prolongé, uni à l'expérience pratique, et Virgile alors était encore bien jeune. Plus tard, il eut pour ami Antonius Musa, le célèbre médecin d'Auguste, à qui il adresse sa treizième épigramme (2) ; mais il n'y fait aucune allu-

(1) Inde paulo post *Neapolim* transiit. Ubi cum literis et Grœcis et Latinis vehementissimam operam dedisset, tamdem omni cura omnique studio indulsit *medicinæ et mathematicæ*. Quibus rebus cum ante alios eruditior peritiorque esset, *se in Urbem contulit*... Inter cetera studia, ut supra diximus, medicinæ *quoque*, ac *maxime* mathematicæ, operam dedit. (Donat. 15.)

(2) *Catal.* xiii. Il n'est cependant pas bien certain que le Musa des Catalepta soit le médecin d'Auguste.

Digitized by Google

sion à ses prétendues connaissances médicales. Dans l'*Énéide* enfin (XII 391 et seq.), le héros du poème est blessé, et Iapix, le favori d'Apollon, s'empresse de lui prodiguer les secours de son art. Le passage ne présente aucun détail technique, et c'est Vénus elle-même qui, pour guérir son fils, va cueillir le dyctame sur les montagnes de la Crète. Il est cependant un morceau célèbre que l'on pourrait citer : nous voulons parler de l'admirable peinture de la peste des animaux, qui termine le troisième chant des *Géorgiques (Georg.* III. 478-566). On rencontre là une richesse d'expression, une abondance de détails, une vigueur de pinceau que peut seule donner la connaissance exacte des choses. Mais ce n'est pas là à proprement parler de la médecine, même vétérinaire, et, pour nous, l'assertion de Donat reste contestable.

Le biographe paraît insister davantage sur l'étude des mathématiques, sans entrer toutefois dans aucun détail. Si grande que fût son avidité de savoir, on a cependant quelque peine à se représenter Virgile pâlissant sur la quadrature de la parabole d'Archimède ou sur les sections coniques d'Apollonios de Perge. De son temps, toute éducation complète supposait la connaissance de la géométrie d'Euclide. On doit croire qu'il la possédait, mais allait-il au delà ? On a dit (1) qu'un passage des *Géorgiques* (I. 232 et seq.) est imité de l'*Hermès* d'Ératosthène. Ératosthène sans doute fut un grand mathématicien, mais il était aussi poète, et l'*Hermès* était un poème. Il ne nous en reste rien et l'étude comparative est impossible. Ce qui est certain, c'est qu'avec ou sans

(1) Hanc universam disputationem certum est Virgilium transtulisse ab Eratosthene, cujus liber est hexametris versibus scriptus, qui Hermes inscribitur. (Probus. Comm. in Georg. p. 42, Keil.)

Digitized by Google

la possession des mathématiques supérieures, Virgile avait appris l'astronomie dans les *Phénomènes* d'Aratos (1). C'était alors le livre à la mode entre tous. Cicéron, qui se piquait aussi d'être poète à ses heures, en avait fait une traduction en vers (2) qui était entre les mains de tout le monde et dont nous avons encore des fragments très considérables. Tout ce qui, dans le premier chant des *Géorgiques,* touche à l'astronomie ou à la météorologie, est emprunté au poème d'Aratos pour le fond et ne s'en distingue que par la perfection de la forme.

Mais revenons à la philosophie. Comme son nom l'indique suffisamment, le maître que Virgile avait choisi, Siron (3), était Grec de naissance, ou tout au moins d'origine. Depuis longtemps sans doute il habitait Rome; il y avait acquis une grande considération et une petite fortune. Cicéron, qui l'honorait de son amitié, en a parlé maintes fois et toujours dans les termes de la plus haute estime (4). Il appartenait cependant à la secte d'Épicure (5), mais on sait qu'Épicure lui-même, malgré ses erreurs de doctrine, eut toujours une existence irréprochable, et qu'il avait su se concilier

(1) Dicturum ne me putatis ea que vulgo nota sunt... quod (Virgilius) in ipsis Georgicis tempestatis serenitatisque signa de Arati Phænomenis traxerit. (Macr. Sat. v. 2. 4.)

(2) M. Tullü Ciceronis opera omnia. Turici, 1862. (Orelli-Baiter. T. iv, pp. 1013 et seq.)

(3) Du grec Σείρων. L'orthographe correcte est donc Siron et non Syron ou Scyron, que l'on rencontre quelquefois. (M. Haupt. Opusc. T. iii, p. 334.)

(4) ... Hæc prædicatio tua mihi valde grata est eaque te uti facile patior quum apud alios, tum mehercule apud Syronem, *nostrum amicum.* (Ad. fam. vi, 11.)

(5) *Familiares nostros*, credo, *Sironem* dicis et Philodemum, *cum optimos viros, tum homines doctissimos.* (De fin. ii, 119.)

Digitized by Google

à Athènes les sympathies universelles. Ce fut à l'école de Siron que Virgile connut Alfenus Varus (1), plus âgé que lui de quelques années ; de là aussi datent probablement d'autres amitiés qui, plus tard, devaient lui être singulièrement précieuses. S'il est permis d'en juger par le peu qu'il en a dit, il avait voué à ce maître éminent un respect sincère et une affection profonde, et les doctrines épicuriennes, que d'ailleurs il ne professait pas en général, se retrouvent nettement développées dans plusieurs passages de ses poésies. C'est ainsi que dans la VIe églogue, il fait, dit-on (2), parler Siron lui-même sous le nom de Silène, et la cosmogonie du vieux philosophe ne déparerait assurément pas le *De rerum natura,* de Lucrèce. Et l'on peut ajouter à ce morceau célèbre les vers suivants (219-227), du quatrième chant des *Géorgiques,* qui sont moins connus peut-être, mais non pas moins expressifs (3) :

« Frappés de ces signes et de ces exemples, des sages « ont dit qu'aux abeilles a été donnée une part de l'es- « prit divin et le pouvoir de respirer l'éther céleste. « Il est un Dieu, en effet, qui pénètre de toutes parts « les plaines de la terre et de l'océan, comme les pro- « fondeurs des cieux. Brebis et troupeaux de bœufs,

(1) Audivit a Scirone præcepta Epicuri : cujus doctrinæ socium habuit Varum. (Donat.) Édit. Burmann.

(2) Et quasi sub persona Sileni, Sironem inducit loquentem. (Serv. ad VI ecl. 13.)

(3) His quidam signis atque hæc exempla secuti
Esse apibus partem divinæ mentis et haustus
Œtherios dixere ; deum namque ire per omnis
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum ;
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenuis nascentem arcessere vitas ;
Scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
Omnia, nec morti esse locum, sed viva volare
Sideris in numerum atque alto succedere cœlo.
(*Georg.* IV. 219-227.)

Digitized by Google

« humains, animaux sauvages, tous, en naissant, y « puisent le principe de leur frêle existence. Là, encore, « retournent toutes choses, sans donner prise à la « mort, quand vient pour elles le moment de la disso- « lution ; elles volent vivantes parmi les astres et se « succèdent dans l'immensité des cieux. »

C'est bien là, si nous ne nous trompons, l'expression la plus nette du panthéisme épicurien. Virgile, cependant, passait pour avoir adopté finalement, comme Cicéron, les doctrines de l'Académie (1). Il serait intéressant d'étudier ses œuvres à ce point de vue, et d'y rechercher l'empreinte de ses idées sur la solution des grands problèmes de la philosophie. Mais tel n'est pas le but que nous nous sommes proposé. Ce chapitre d'ailleurs est déjà bien long, et nous serions tenté, en le terminant, de répéter avec le poète :

Sed nos immensum spatiis confecimus æquor,
Et jam tempus æquum fumantia solvere colla.
(*Georg.* II. 541-542).

(1) Quamvis diversorum philosophorum opiniones libris suis nseruisse de animo maxime videatur, ipse tamen fuit academicus : nam Platonis sententias omnibus aliis prætulit. (Donat.) Édit. Burmann.

Digitized by Google

III. — LES PETITS POÈMES.

En quittant l'école de Siron, Virgile retourna à Andes, dans sa famille : sur ce point, nulle difficulté et nulle divergence entre ses biographes. Mais à quelle date précise ou même approximative faut-il fixer ce retour ? En l'absence de tous documents, la réponse à cette question ne peut être que conjecturale. Nous savons seulement, comme il a été dit plus haut, qu'à l'âge de quinze ans accomplis (55 ans avant Jésus-Christ), étant encore à Crémone, Virgile prit la robe virile et qu'il fut de là envoyé à Milan, où il passa peu de temps. Si l'on admet une année pour la durée de ce séjour, on trouvera qu'il dut arriver à Naples vers 54. Mais quelle fut la durée des études à Naples, puis à Rome? Nous l'ignorons entièrement, et nulle donnée directe ne nous permet de préciser. Nous inclinerions toutefois à admettre que les études dans ces deux villes purent se prolonger pendant cinq années, et par conséquent nous fixerions à 49 ans avant Jésus-Christ le retour à Andes. Ce terme de cinq années répond assez bien aux nécessités d'un enseignement supérieur; le père de Virgile, dont la fortune était médiocre et qui avait deux autres fils, ne pouvait guère songer à le dépasser; enfin, c'est en l'an 49 que se place un événement qui allait changer la face du monde : nous voulons parler de l'explosion de la guerre civile. On sait, par les lettres de Cicéron, quel fut à Rome l'affolement du Sénat et des pouvoirs publics, quand on apprit le passage du Rubicon. Rien n'était prêt pour faire tête à l'orage. Consuls, préteurs, sénateurs et chevaliers se

Digitized by Google

pressaient sur la voie Appienne pour fuir vers Brindes ou vers la Sicile. La ville fut livrée à elle-même, c'est à dire à l'anarchie. Il ne pouvait guère être question d'y continuer des études philosophiques, alors surtout que la Gaule transpadane, dont la lutte s'éloignait chaque jour, allait jouir d'un calme complet. On peut donc, croyons-nous, avec toute vraisemblance, fixer à ce moment le retour à Andes.

D'un autre côté, on ne saurait faire remonter au delà de l'an 43 la composition de la plus ancienne églogue. Il y a, entre ces deux dates, une période de six années pour laquelle les renseignements nous manquent d'une manière absolue (1). Ce que l'étude des œuvres de Virgile nous permet de supposer, c'est que ces années furent consacrées par lui à l'exploitation du domaine paternel et à la culture des lettres grecques et latines. La science agricole, qui se montre partout dans les *Géorgiques,* la netteté des préceptes, la connaissance intime des moindres détails, la vérité des tableaux, l'amour de la vie rurale, qui y éclate à chaque ligne, ne permettent pas d'attribuer l'honneur de cette œuvre incomparable à un agronome de circonstance. Pour savoir les choses à ce point, il faut les avoir pratiquées. On peut aussi, à la simple lecture des églogues, saisir la direction nouvelle ou le développement des études de l'auteur. Le *Culex* ne supposait que la connaissance d'Homère et peut-être quelque teinture des alexandrins. Les églogues révèlent partout le commerce habituel avec les bucoliques grecs,

(1) Forbiger, dans la *Vie de Virgile* qu'il a placée en tête de son édition des œuvres complètes du poète, fixe le départ de Rome seulement en l'an 45 ; mais il ne cite aucune autorité et ne fait aucun calcul à l'appui de son opinion. Il ne nous a pas paru possible de nous y ranger.

Digitized by Google

et surtout la possession intime de Théocrite. Le vers, d'ailleurs, sans être parvenu encore à la perfection, y a acquis une sûreté, une souplesse, une harmonie qui existaient au plus en germe dans le *Culex*. On sent que l'auteur s'est fait une langue nouvelle et qu'il n'en est plus à ses premiers essais (1).

Parmi ces essais, il faut compter peut-être l'esquisse d'un poème épique. C'était la mode du temps. Tout poète en herbe avait son projet d'épopée (2). On rêvait d'éclipser la gloire d'Homère, ou tout au moins de faire oublier Ennius, qui, de bonne foi, s'était pris pour un Homère. Ennius avait mis en vers l'histoire romaine. Virgile remontait plus haut et voulait chanter les rois d'Albe. Mais leurs noms, paraît-il, se prêtaient mal à l'harmonie des hexamètres, et le jeune poète recula devant les difficultés de l'entreprise (3).

(1) A peine croyons-nous devoir mentionner ici l'épitaphe prétendue virgilienne du maître d'escrime Balista, devenu chef de brigands, puis lapidé pour ses crimes :

Monte sub hoc lapidum tegitur Balista sepultus ;
Nocte, die, tutum carpe viator iter.

Donat, Servius et Phocas la rapportent également, mais on n'est pas tenu d'y ajouter foi.

(2) Visus eram molli recubans Heliconis in umbra,
Bellerophontei qua fluit humor equi,
Reges, Alba, tuos, et regum facta tuorum,
Tantum operis, nervis hiscere posse meis.
Parvaque tam magnis admôram fontibus ora,
Unde pater sitians Ennius ante bibit.

(Prop. III. 2.)

Il serait facile de multiplier les citations de ce genre.

(3) Et mox, cum res romanas inchoasset, offensus materia et nominum asperitate, ad Bucolica transiit. (Donat. 79.)

Quum canerem reges et prœlia, Cynthius aurem
Vellit et admonuit.....

(Virg. Ecl. VI. 3-4.)

Cum canerem reges et prœlia. Cum canere vellem. Et significat aut Œneidem, aut gesta regum Albanorum : quæ cœpta omisit, nominum asperitate deterritus. (Serv. ad Ecl. vi. 3.)

Digitized by Google

Mais s'il ne reste pas trace de l'épopée des rois d'Albe, nous avons, sous le nom de Virgile, bon nombre de pièces plus ou moins authentiques. Toutes ont été l'objet de longues discussions. Comme elles se rattacheraient nécessairement à l'époque dont nous nous occupons, nous ne pouvons nous dispenser d'en parler ici, malgré l'aridité du sujet. Nous nous bornerons d'ailleurs, pour chacune de ces pièces, à une analyse succincte et à l'énoncé rapide des motifs que l'on invoque pour en établir ou en contester l'authenticité.

Celles de ces poésies de jeunesse dont les biographes nous ont transmis les titres sont les suivantes (1) : *Culex, Diræ, Ciris, Ætna, Moretum, Copa, Priapeïa, Catalepta* ou *Épigrammata.* Il est certain qu'aucune d'elles n'a été publiée par Virgile lui-même (2). Longtemps même après sa mort (19 ans avant Jésus-Christ), elles étaient sans doute encore inconnues, car Ovide, qui mourut en l'an 17 de l'ère chrétienne, n'y fait aucune allusion, tandis qu'il parle de tous les autres poèmes de Virgile (3). Il faut descendre jusqu'à Lucain pour trouver la mention d'une de ces pièces, ce qui permet de supposer que le recueil n'en fut peut-être pas publié avant le règne de Néron. L'éditeur, dont le nom est inconnu, y avait joint les vers suivants, où il af-

(1) Deinde (Scripsit Virgilius) Catalepton, et Priapeia, et Epigrammata, et Diras, item Cirim et Culicem, cum esset annorum sexdecim..... Scripsit etiam de qua ambigitur, Œtnam. (Donat. 17. 19.) — Scripsit etiam (septem sive) octo libros hos : Cirin, Œtnam, Culicem, Priapeïa, Catalepton, Epigrammata, Copam, Diras. (Serv. *Vit. Virg.*)

(2) *Pene simul tecum solatia rapta, Menalca?* Cum suis enim solutus perit poeta, qui, necdum editis carminibus, moritur. Virgilius autem illo tempore nondum aliquod opus scripserat. (Serv. Ecl. ix. 18.)

(3) Sonntag. pp. 213 et suiv.

Digitized by Google

firme que tous ces petits poèmes ont Virgile pour auteur, et qu'ils sont l'œuvre de sa jeunesse :

Vate Syracosio qui dulcior Hesiodoque
Major Homereo nec minor ore fuit :
Illius hæc quoque sunt divini elementa poetæ
Et rudis in vario carmine Calliope.

Dans les manuscrits où nous trouvons tous ces textes, ils portent le titre de *Virgilii juvenalis ludi libellus* ou de *Septem joca juvenilia Virgilii.* Ces manuscrits sont de dates relativement récentes, car le plus moderne est du XVe siècle, tandis que le plus ancien remonte à peine au IXe. Tous ne comprennent pas toutes les pièces. Plusieurs, au contraire, y ajoutent les trois morceaux suivants : *De Viro bono et prudente, De Est et Non monosyllabis* et *De rosis nascentibus et senescentibus.* Ces trois dernières pièces sont incontestablement d'Ausone (1). Il n'y a donc pas à s'y arrêter, et, si nous les citons, c'est uniquement pour faire voir combien les titres des manuscrits qui donnent Virgile pour auteur du recueil entier manquent d'autorité. Ils ne peuvent donc empêcher de rechercher l'auteur véritable de chacun des autres poèmes, ce que nous allons faire avec le désir d'aborder bientôt un terrain plus ferme et plus sûr.

Diræ (les Malédictions). Un poète, dépouillé de ses biens au profit des vétérans de la guerre civile (2), s'arrête au sommet d'une colline et contemple une dernière fois le domaine qu'il va quitter. Il invoque contre les spoliateurs les vengeances divines. Il demande qu'ils ne puissent jouir du fruit de leurs brigandages et fait appel

(1) Teuffel. 229. 1. 2.
(2) Dirœ Vv. 31, 45 et 85.

Digitized by Google

aux éléments déchaînés, pour qu'ils détruisent sans en laisser de traces les biens qu'on lui a ravis. Que la flamme dévore les édifices. Que les ardeurs de la canicule dessèchent les fruits du sol et jusqu'aux feuilles des forêts. Que les flots de la mer envahissent les champs cultivés et les ensevelissent sous des sables stériles. Que le domaine entier se change en marais fétides, et qu'au lieu de riches moissons, on n'y fauche désormais que des roseaux inutiles. Cependant, les lieux dont il s'éloigne ne s'effaceront jamais de sa mémoire, et il gardera surtout gravé dans son cœur le souvenir de sa Lydia, de la bien-aimée qu'il ne doit plus revoir. Cette partie forme un tout complet qui occupe les 103 premiers vers. Le poème pourrait s'arrêter là. Il continue néanmoins pendant 80 vers encore sur un ton bien différent, et les malédictions tout à coup font place à une élégie amoureuse. Champs fortunés que foulent les beaux pieds de Lydia, partout vous respirez l'amour. Elle vous voit, elle vous parle, ses yeux vous sourient et vous l'entendez répéter à voix basse les vers que jadis elle chantait à mon oreille. Et le poète, enivré par le souvenir des heures délicieuses que l'amour lui a données, oublie ses biens perdus et ne songe plus qu'aux charmes de Lydia. Cette deuxième partie, comme l'autre, forme aussi un tout complet, et toutes deux sont tellement différentes de ton et d'inspiration qu'on a cru y voir, avec raison peut-être, deux pièces distinctes réunies par le hasard ou par la négligence des copistes.

Quoi qu'il en soit, les deux parties sont certainement du même auteur, mais dans les malédictions furieuses de la première, il est impossible de reconnaître l'esprit tempéré, l'exquise sensibilité de Virgile. Si on lui a

Digitized by Google

attribué ce morceau, c'est apparemment parce que lui aussi eut à souffrir des violences de la soldatesque. Mais il fut plus pratique que l'auteur des *Diræ*. Il sut garder son bien et n'eut pas à maudire les spoliateurs. C'est Jh Scaliger qui, le premier, a dénié à Virgile la paternité de ce petit poème. Il l'a attribuée à Valerius Caton, et cette opinion a été depuis lors universellement adoptée (1). Ce Valerius Caton n'appartenait pas à l'illustre famille Porcia. C'était un grammairien et un poète distingué, qui jouit d'une assez grande réputation, surtout comme professeur d'éloquence et de poésie, dans les derniers temps de la République. Peut-être était-il originaire de la Gaule. Étant encore en tutelle, il avait été dépouillé de son patrimoine sous l'administration de Sylla, et s'était refait par son mérite une fortune qu'il perdit complétement dans les dernières années de sa longue carrière (2).

Ciris (l'Aigrette). Dans les temps pour ainsi dire préhistoriques, sous le règne de Minos, la Crète paraît avoir possédé une puissance navale qui dominait toute la mer Égée (3). C'est à cette époque que nous reporte le poème de *Ciris,* poème véritable, car il comprend cinq cent quarante-et-un vers hexamètres. Minos assiège Mégare avec une armée nombreuse. Cependant, Nisus, roi de Mégare, ne redoute pas l'issue de la lutte. Caché dans son épaisse chevelure, se trouve un cheveu couleur de pourpre, qui est le palladium de sa puissance, et aussi longtemps que ce cheveu restera sur sa tête, tous les efforts de l'ennemi seront vains. Ainsi l'a décrété le Destin. Mais la fille de Nisus, Scylla, a, du haut des

(1) Wernsdorf. *Poetæ latini minores.* III, XLVI et seq., et 1 et seq.
(2) Suet. *De ill. gramm.* 11.
(3) Ern. Curtius. T. I. L. I, § 3.

Digitized by Google

murs, aperçu le roi de la Crète. Un amour irrésistible s'est emparé de son cœur. Abusant du sommeil de son père, elle coupe le cheveu fatal et Mégare succombe. Sa trahison cependant ne profite pas à l'insensée. Au mépris de ses promesses, Minos la fait suspendre à la proue de son vaisseau et elle y reste exposée aux injures du temps et des flots, jusqu'à ce que les dieux, touchés de compassion, la changent en aigrette *(ciris)*. Nisus est changé en aigle de mer, et, dans sa rage de vengeance, sans cesse il poursuit l'aigrette à tire d'ailes chaque fois qu'elle se montre près du rivage.

Cette antique légende de Scylla n'est pas sans quelque analogie avec l'histoire de Samson. Légende amoureuse, guerrière et maritime, peut-être avait-elle, à une époque reculée, été apportée en Grèce, par les Phéniciens. Mais les Romains n'avaient pas été la chercher si loin. Ils l'avaient probablement empruntée à quelque écrivain alexandrin, et elle était devenue parmi eux si populaire, que presque tous les poètes du siècle d'Auguste l'ont traitée, ou tout au moins y ont fait allusion. Virgile en a parlé plusieurs fois dans ses écrits authentiques, tout en la confondant un peu avec la légende d'une autre Scylla, celle de l'*Odyssée*. Mais l'avait-il développée antérieurement dans le *Ciris?* Il serait difficile de le soutenir encore. Plus de vingt vers du *Ciris*, en effet, se retrouvent textuellement dans ses autres poèmes. Il faudrait donc qu'il se fût copié lui-même sans mesure? admettons-le cependant, bien que ce soit chose difficile. Comment expliquera-t-on alors que dans le *Ciris* se retrouve un nombre bien plus grand encore de vers empruntés à Catulle (1) ? Virgile a-t-il donc outrageusement pillé un

(1) Ad. Waltz. *De Carmine Ciris*. (Paris, 1881.) Cap. 2.

Digitized by Google

poète dont les œuvres étaient dans toutes les mains? D'ailleurs, si l'auteur du *Ciris* ne s'est pas nommé, il s'est peint assez bien pour que nulle confusion ne soit possible. C'est un homme d'un âge mûr. Fatigué de la vie publique et dédaigneux de la faveur populaire, il s'est retiré dans la ville de Minerve pour s'y livrer sans entraves à l'étude de la philosophie épicurienne. Mais il veut aussi cultiver les Muses, et il adresse au jeune fils de Messala ce premier fruit de ses efforts (1). Aucun de ces traits, évidemment, ne peut s'appliquer à Virgile. Tant d'auteurs cependant lui ont attribué le *Ciris* (2), qu'on est presque tenté de se demander si réellement ils avaient pris la peine de le lire.

Ætna (l'Etna). Comme la légende de Scylla et de Nisus, c'était encore là un des thèmes favoris de la poésie antique. Pindare avait chanté l'Etna (Pyth. I. 20 et seq.). Virgile ne pouvait manquer d'en célébrer les merveilles (3). Ovide, après lui, l'a fait entrer dans ses *Métamorphoses* (4), et l'exemple de ces devanciers illustres n'avait pas effrayé Corn. Severus, qui, à son tour, avait repris le même sujet dans ce poème de la *Guerre de Sicile* que la mort l'empêcha d'achever (5). Nous

(1) *Ciris* Vv. 1 et seq.

(2) On a aussi attribué le *Ciris* à Gallus, mais l'inanité de cette hypothèse a été clairement démontrée par Voelker. *De C. Corn. Galli vita et scriptis*. II. Cap. 5. (Elberfeldiæ, 1844.)

(3) *Æn.* III. 568 et seq.

(4) *Met.* XV. 340-355.

(5) Donec pudor obstet ne Ætnam describas in tuo carmine et hunc solemnem omnibus poetis locum adtingas : quem quo minus Ovidius tractaret, nihil obstitit quod jam Vergilius impleverat. Ne Severum quidem Cornelium uterque deterruit. (Sen. *Epist. mor.* X, 3. 79, Frid. Haase.) — Si tamen (Corn Severus) ad exemplar primi libri bellum Siculum perscripsisset, vindicaret sibi secundum locum (inter poetas). Sed eum consummari mors immatura non passa est. (Quint. X. 1. 89.)

Digitized by Google

retrouvons encore la description de l'Etna dans l'œuvre qui nous occupe maintenant : elle lui est entièrement consacrée. L'auteur, à la vérité, ne néglige pas, en débutant, l'invocation obligatoire à Apollon et aux Muses, et il sait montrer en plus d'un endroit qu'il ne le cède à personne en matière d'érudition mythologique. Mais il tient surtout à passer pour philosophe, et, bien qu'il écrive en vers, il ne se cache pas d'aimer fort peu les poètes. Ils sont, en effet, les pères du mensonge. Ce sont eux qui ont inventé les pâles royaumes de Pluton, et les Mânes, et les ondes du Styx, et la triple gueule de Cerbère, et l'horrible Tityon couvrant sept arpents de sa masse. Tantale et Ixion, Minos et Eaque sont des rêves de leur imagination. Ils vont jusqu'à nous décrire les demeures des dieux, ils disent en connaître les amours et savoir jusqu'aux formes qu'ils prenaient pour tromper les mortelles, objet de leurs passions (1). Mais lui, l'auteur du poème, dédaigne ces vains ornements. Il ne veut que la vérité. Tous ses efforts seront consacrés à l'Etna et à ses abîmes de feu. Il veut pénétrer les causes de ces flammes éternelles et de leurs mouvements ; il dévoilera les forces qui lancent avec fracas ces masses ignées ; il montrera la source de ces torrents de lave qu'on voit dévorer les campagnes (2). Et dans cet esprit de philosophie tapageuse, il écrit six cent quarante vers d'un style rocailleux et de valeur inégale.

Il y a cependant de belles parties dans cette œuvre prétentieuse. La description des cavernes immenses creusées sous le sol terrestre, des canaux souterrains où coulent de véritables fleuves, est remarquable ; l'éruption du volcan est d'un homme qui a vu et qui sait

(1) *Ætna*. 72-91.
(2) *Ætna*. 1-28.

Digitized by Google

peindre avec netteté, sinon avec poésie ; l'épisode des deux frères de Catane, qui fuient devant la lave, abandonnant leurs trésors pour sauver leurs parents, est vraiment touchante. Mais l'auteur est moins heureux lorsqu'il explique à sa manière les causes des phénomènes. Il n'est pas toujours facile de saisir sa pensée, et l'on se demande parfois involontairement s'il est bien sûr que lui-même se soit toujours compris (1).

Donat cite *l'Ætna* parmi les petits poèmes de Virgile, tout en ajoutant que la question est douteuse (2), et on le rencontre, en effet, dans les plus anciennes éditions du poète. Puis il disparaît des éditions du seizième siècle et on l'attribue alors successivement à Quintilius Varus, à Claudien, à Manilius, à Corn. Severus. Ce dernier, pendant trois siècles, est resté en possession de *l'Ætna*. Mais, par une savante et lumineuse dissertation, Wernsdorf (3) l'en a dépossédé, et il l'a adjugé à Lucilius junior, à qui il semble devoir rester définitivement.

Prétendre maintenir le nom de Virgile à l'auteur d'un poème au style sec et dur qui prêche le dédain de la poésie serait une entreprise vraiment téméraire. Virgile a décrit le volcan sicilien au IIIe livre de l'*Énéide*, et manifestement les deux peintures ne peuvent être de la même main. D'ailleurs, dans un passage de l'*Ætna*, il est question du triton ou orgue hydraulique, qu'on ne

(1) Il serait peut-être plus exact de se demander si l'auteur a bien compris ou plutôt s'il a bien traduit Aristote, à qui il emprunte la plupart de ses idées (Conf. *Arist. Meteor.* II. 8. et III. 7). C'est ainsi que la littérature romaine, dans ses défauts comme dans ses beautés, est presque toujours une littérature de seconde main.

(2) *Scripsit etiam, de qua ambigitur, Ætnam.* (DONAT. 19.)

(3) WERNSDORF. *Poetæ latini minores.* IV. 1. pp. 11 et seq.

Digitized by Google

connaissait pas avant le règne de Claude (1). Cela écarte à la fois Virgile et Corn. Severus, qui vivaient sous Auguste. Lucilius junior, au contraire, fut longtemps procurateur de Sicile sous le règne de Néron : il put à loisir observer les éruptions du volcan. Quoique plus jeune de onze ans au moins, il était l'ami intime et le correspondant assidu de Sénèque. C'est à lui que le philosophe adresse ses *Lettres morales,* son *Traité de la Providence*, ses *Questions naturelles*. Entre le style et les idées de ce dernier ouvrage et le poème de *l'Ætna,* on signale des ressemblances frappantes. Enfin, dans une de ses lettres à son ami, le philosophe fait expressément allusion au poème dont celui-ci avait tracé le plan (2). Ces raisons, et d'autres encore, sont alléguées par Wernsdorf à l'appui de son opinion, et il serait difficile d'en méconnaître la valeur.

Priapea. — Les *Priapées* sont un recueil de poésies érotiques et licencieuses, toutes fort courtes. Il en existe, paraît-il, plusieurs manuscrits sous le nom de Virgile, notamment à la bibliothèque du Vatican (3); mais, bien que ce recueil soit cité dans toutes les biographies du poète, on ne le rencontre dans aucune édition de ses œuvres complètes, si ce n'est peut-être dans des éditions du xve ou du commencement du xvie siècle, que nous n'avons pu nous procurer. Il existe à la bibliothèque de

(1) Nam veluti, resonante diu Tritone canoro,
Pellit opes collectus aquæ, victus que movetur
Spiritus et longas emugit buccina voces;
(*Ætna*. 290-292.)

Hoc spectaculo classis Sicula et Rhodia concurrerunt, duodenarum triremium singulæ, exciente buccina Tritone argenteo, qui e medio lacu per machinam emerserat. (Suet. Claud. 21.)

(2) Voir le passage de la lettre 79 cité plus haut.

(3) Robinson Ellis. *De codice Priapeorum Vaticano*. 2876. (*Rheinisches Museum*. T. 43 (1888) pp. 258 et seq.

Digitized by Google

Reims un volume imprimé en 1534, chez les héritiers d'Alde Manuce l'ancien, où l'on rencontre, avec les petits poèmes publiés sous le nom de Virgile, un recueil de priapées (1); et les mêmes pièces, accompagnées de beaucoup d'autres, se retrouvent dans la collection connue sous le titre d'*Erotopœgnion*. Dans ce dernier volume, beaucoup de morceaux ont des noms d'auteurs : il en est même un ou deux publiés sous le nom d'Auguste. Aucun ne porte la signature de Virgile. Le P. Ch. de la Rue, qui avait eu sous les yeux le recueil prétendu virgilien, en a dit (2) : « C'est un fatras d'épi-« grammes des plus obscènes et manifestement recueil-« lies parmi les ordures d'Ovide, de Catulle et de Pé-« trone. » Mais le savant Jésuite n'a voulu évidemment juger ces poésies qu'au point de vue moral. S'il lui eût convenu, ce qu'il pouvait faire avec plus de compétence que personne, d'en apprécier la valeur littéraire, il eût dit sans doute comme l'éditeur de la collection aldine (3) : « Virgile pourrait bien être l'auteur d'un cer-

(1) Diversorum veterum poetarum in Priapum lusus. Publii Virgilii Maronis Catalecta. Copa. Rosæ. Culex. Diræ. Moretum. Ciris. Ætna. Elegia in Mecoenatis obitum, et alia nonnulla, quæ falso Virgilii creduntur. — Argumenta in Virgilii libros, et alia diversorum complura, quæ omnia nuper diligentius sunt emendata. Aldus, 1534. — Et à la fin du volume se trouve la mention suivante : *Venetii, in ædibus heredum Aldi, et Andreæ soceri, mense martio*, 1534.

(2) Priapeia, obscoenissimam epigrammatum farraginem, ex Ovidii, Catulli. Petroniique fœcibus collecta esse manifestum est. (Ruœus, *Vit. Virg.* ann. 696.)

(3) Lectori... Ut et ad aliquid horum etiam Virgilius scripserit : cum præsertim ejusmodi sint eorum multa, ut nihil fieri elegantius, ac cultius possit. Sed ut hoc non negemus : ita id constantissime affirmare videmur posse : non unum hæc quempiam scripsisse omnia. Quin et quædam etiam non satis digna sunt, quæ bono cuipiam poetæ ascribantur.

Digitized by Google

« tain nombre de ces pièces, car il en est beaucoup de « telles, qu'on ne saurait rien trouver de plus élégant « et de plus achevé. Mais nous ne voulons pas nier, et « l'on peut même affirmer hardiment, que toutes ne sont « pas du même auteur. Il en est quelques-unes, en effet, « qui ne sauraient être attribuées à un bon poète. »

Epigrammata ou *Catalecta.* — Les Allemands ont une grande érudition, et ils ne perdent pas volontiers une occasion de le faire voir. Suivant eux, le mot *Catalecta,* généralement et traditionnellement admis, n'a pour lui ni l'autorité des manuscrits, ni celle de l'étymologie. Les manuscrits, en effet, donnent le titre *Catalepton* ou *Cathelepton,* d'où l'on a tiré, un peu arbitrairement, le pluriel *Catalepta,* et ce mot peut trouver son étymologie dans la locution grecque κατὰ λεπτόν, qui a parfois été employée pour désigner un recueil ou une série de poésies détachées et sans importance (1). Quoi qu'il en soit, le recueil dont il s'agit, en y comprenant un fragment de lettre en prose adressée par Virgile à Auguste, est formé de quinze pièces de longueurs très différentes, car la plus importante (la 11e) (2), compte soixante-quatre vers, tandis que la plus courte (la 9e) n'en a que quatre. Les sujets sont aussi très divers, d'un ton parfois épigrammatique, parfois louangeur, le plus souvent pénétrés de cette tendresse émue dont seul, dans l'Antiquité, Virgile a su trouver les accents. Enfin, la mesure des vers varie avec les sujets. Le plus grand nombre des pièces, celles qui portent les nos 1, 6, 9 à 14, c'est à dire huit pièces sur quatorze, sont de forme élégiaque.

(1) Teuffel. 230. 5. 1.

(2) Toutes ces pièces sont classées, et par conséquent numérotées différemment, suivant les éditions. Les numéros que nous donnons se rapportent à l'édition de Forbiger.

Digitized by Google

Les hexamètres y alternent régulièrement avec les pentamètres. Les nos 3, 4, 5 et 8 sont composés de vers iambiques, et enfin les nos 2 et 7 sont des choliambiques.

Ce recueil était parfaitement connu dans l'antiquité. Quintilien (1) cite le deuxième morceau comme étant certainement de Virgile, et les termes de cette citation ne donnent pas à penser que l'auteur ait douté de l'authenticité des autres pièces. De même, ou plutôt en termes plus formels, Ausone (2) parle du recueil entier comme étant l'œuvre de Virgile. Cependant le n° 5 *(In Lucium)* et le n° 11 *(Ad M. Valerium Messalam)* ne peuvent évidemment lui appartenir; l'auteur du n° 5, notamment, parle de lui-même en termes qui ne peuvent convenir à ce que nous savons de la vie du poète. D'autres pièces émanent peut-être de Virgile, bien qu'il ne soit pas permis de l'affirmer. Enfin, les nos 1, 6, 7, 9, 10, 13 et 14 ont une origine certaine. On ne peut sérieusement contester que ces sept pièces n'aient pour auteur le poète lui-même, et elles donnent sur sa famille, sa vie propre et celle de ses plus intimes amis, des détails précieux qu'on chercherait vainement ailleurs.

Culex (le Moucheron). Nous avons donné plus haut une analyse étendue de ce poème. Si nous y revenons ici, c'est uniquement pour ajouter que son origine virgilienne ne peut sérieusement être contestée. Ainsi en ont jugé dans l'antiquité, avant Donat, Lucain, Suétone (3),

(1) Quint. *Inst. or.* viii. 3. 28.

(2) Dic quid significent Catalepta Maronis? (Auson. *Id.* 12. 5.)

(3) Qui (Lucanus) tantæ levitatis et tam immoderatæ linguæ fuit, ut in præfatione quadam ætatem et initia sua cum Virgilio comparans, ausus sit dicere : et quantum mihi restat ad Culicem? (Suet. *Vita Lucani.*)

Digitized by Google

Stace (1) et Martial (2), dont l'autorité nous paraît absolument décisive.

Cependant le P. Ch. de la Rue (3), et d'autres critiques après lui, frappés des imperfections de cette œuvre de jeunesse, ont émis la pensée que le *Culex* de Virgile a dû être supprimé par son auteur ou périr accidentellement; que, plus tard, il aura été refait et publié sous le nom du poète par quelque faussaire audacieux et malhabile, et que nous possédons seulement le travail de ce versificateur inconnu.

Ce système, s'il nous est permis de le dire, paraît tiré de bien loin. Il est trop ingénieux pour être vrai et ne semble guère digne de la critique habituellement si judicieuse du P. de la Rue. Il est d'ailleurs en opposition formelle avec ces vers bien connus de Martial :

Protinus Italiam concepit, et arma, virumque,
Qui modo vix culicem fleverat ore rudi.
(*Mart.* VIII, 56, 19 et 20).

Les deux derniers mots font assez voir que l'épigrammatiste latin n'avait pas sous les yeux une œuvre sans défaut. A quoi bon, d'ailleurs, donner à entendre que, même dans l'adolescence, Virgile n'a pu écrire que des vers irréprochables ? Il nous paraît plus natu-

(1) Hœc primo juvenis canes sub œvo, ante annos Culicis Maroniani. (*Stat. Silv.* II. 7. 73.) — Culicem legimus et Batracomyomachiam etiam agnoscimus; nec quisquam est illustrium poetarum qui non aliquid operibus suis stilo remissiore prælusserit. (*Stat. Silv.* I. prœf.)

(2) Protinus Italiam concepit, et arma, virumque,
Qui modo vix Culicem fleverat ore rudi.
(*Mart.* VIII. 56. 19 et 20.)
Accipe facundi Culicem, Studiose, Maronis,
Ne nugis positis, arma virumque canas.
(*Id.* XIV. 185.)

(3) Rucæus. *Vit. Virg.* ann. 696.

Digitized by Google

rel de faire la part de l'inexpérience, et de dire avec Stace : « Parmi les plus illustres poètes, il n'en est pas un qui n'ait préludé à ses chefs-d'œuvre par quelques pièces d'un style plus faible. »

Copa (la Cabaretière) est une bluette de trente-huit vers ou dix-neuf distiques, qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les éditions *ad usum juventutis.* Cette commerçante est Syrienne (1), et sa nationalité donne assez à entendre de quel genre de cabaret il s'agit. Syriennes et femmes de la vallée de l'Euphrate affluaient en effet à Rome, et elles y faisaient toutes sortes de métiers où la morale n'avait rien à voir (2). Celle-ci, échauffée par le vin, se tient sur sa porte, faisant claquer ses crotales, vantant à tout venant les plaisirs qu'on peut trouver dans son établissement, et dansant. L'immobile Orient n'a pas changé. Cette danse que Virgile décrit si bien en un seul vers :

Crispum sub crotalo docta movere latus,

nous l'avons pu voir encore, il y a peu d'années, dans la rue du Caire, sur les tréteaux des cafés égyptien et tunisien.

(1) Quelques interprètes veulent voir dans le mot *Syrisca* un nom propre. L'observation a peu d'importance, car de toute façon, l'allusion à l'origine de *la Cabaretière* est manifeste.

(2) Et quas Euphrates, et quas mihi misit Orontes
Me capiant : nolim furta pudica tori.
(PROP. II. 18.)

Ambubaiarum collegia, pharmacopolæ,
Mendici, mimæ, balatrones, hoc genus omne
Moestum ac sollicitum est cantoris morte Tigelli :
Quippe benignus erat.
(*Hor. Sat.* I. 2. 1 à 4.)

Ambubaiæ est formé, paraît-il, de deux mots syriaques, qui signifient : joueuses de flûte. Il serait facile de multiplier ces citations.

Digitized by Google

D'après ce début fort réaliste, on s'attendrait à trouver dans le boniment de la cabaretière des mots fort libres et des peintures risquées. Il n'en est rien cependant. Cette femme avinée s'exprime en termes toujours corrects, parfois presque poétiques. Les visiteurs trouveront dans son jardin des tonnelles de pampres à l'ombre épaisse. Un ruisseau murmurant y répand une fraîcheur délicieuse. Le son des flûtes et des instruments à cordes charme les oreilles. Elle a des fromages appétissants, bien égouttés dans des corbeilles de jonc, de la piquette *(vappa)* récemment mise en cruches, dont la poix relève le goût ; des couronnes et des guirlandes, où la rose empourprée se marie au jaune souci. On peut chez elle oublier toutes les tristesses et célébrer en paix Cérès, l'Amour et Bacchus. Le *reste,* qui évidemment est le principal, n'est guère indiqué que par des sous-entendus ou des allusions discrètes, et la morale du tout se résume dans les deux derniers vers : « Du vin et des dés ! Malheur à qui se soucie du lendemain. Déjà la mort nous tire l'oreille en disant : « Hâtez-vous de vivre, me voilà (1) ! »

Donat a omis la *Copa* dans la liste des petits poèmes qu'il attribue à Virgile. Servius *(Vit. Virg.)*, au contraire, l'y a inscrite, et le grammairien Charisius en fait honneur formellement à notre poète (2). C'est aussi, dans les temps modernes, le sentiment des meilleurs critiques. On a observé cependant, d'une part, que plusieurs des pensées de la *Copa* ont pu être empruntées au traité de

(1) Pone merum et talos. Pereat, qui crastina curat !
Mors aurem vellens : Vivite, ait, venio.
(Copa. 37 et 38.)

(2) ..... Quamvis Vergilius librum suum Cupam inscripserit.
(CHARISIUS. *Gramm. lat.* I. 63. 11.)

Digitized by Google

Sénèque, *De brevitate vitæ* (1), et d'autre part, que le style de ce petit morceau tient plus de Properce que de Virgile (2). Mais les pensées qu'on relève dans Sénèque se trouveraient tout aussi bien dans Anacréon, et s'il est vrai que les vers de la *Copa* ont la grâce de Properce, ils n'en ont ni la licence, ni la pédanterie. Ils se distinguent plutôt par la simplicité et la convenance. Tout autre poète, Horace par exemple, traitant le même sujet, eût voulu sans doute éviter la disparate qu'on peut signaler entre le début et le corps de la pièce ; il eût mis dans la bouche de la cabaretière les mots propres, pour ne pas dire les mots crus (3). Seul, le chaste Virgile pouvait parler en termes honnêtes et presque décents d'un commerce auquel manquent essentiellement la décence et l'honnêteté. Mais il est permis de croire que les Syriennes des cabarets romains employaient un langage moins châtié pour faire appel aux passants.

Il ne nous reste plus à parler que du *Moretum,* ce chef-d'œuvre de versification, dont on a pu dire sans trop exagérer que s'il appartient réellement à Virgile, et s'il a été composé dans sa jeunesse, le poète a depuis lors plutôt décliné que progressé (4).

Le mot *moretum* n'a pas d'équivalent en français. Il sert à désigner une espèce de mets ou de condiment rustique de composition assez compliquée, formé principalement de fromage, mais avec addition d'huile, de vinaigre, d'ail, d'oignon, de persil, de rue et de coriandre,

(1) M. Sonntag, p. 228.
(2) Teuffel. 230. 4. 1.
(3) Conf. par exemple dans *Horace* toute la deuxième satire du livre I.
(4) Woltmann et Teuffel cités par Forbiger. *Vit. Virg.* Note 15.

Digitized by Google

le tout parfaitement trituré et intimement mélangé. Ce mot est devenu le titre d'un petit poème de cent vingt-trois vers où il est en effet question de la préparation du *moretum,* mais qui a surtout pour objet de peindre les occupations domestiques d'un pauvre paysan avant son départ pour les champs.

Le paysan Simulus vit dans une chétive maisonnette avec la négresse Cybalé, son esclave ou sa compagne. Par une nuit d'hiver, il quitte son grabat avant le jour, ranime à tâtons les cendres du foyer, allume sa lampe et va dans une chambre voisine mesurer le blé nécessaire à l'alimentation de la journée. Il broie ensuite le grain, crible la farine, y ajoute de l'eau et du sel, la pétrit et en fait une sorte de pain ou de galette dont il confie la cuisson à Cybalé. Celle-ci, en effet, balaie les cendres du foyer, y pose le pain, le protège en dessus par des tessons et le couvre de braise ardente. Pendant ce temps, Simulus est allé au jardin cueillir les herbes nécessaires. Il rentre bientôt, prépare son *moretum* avec des soins minutieux, et, sûr désormais de son repas, il revêt son capuchon, chausse ses bottes, attelle ses bœufs à la charrue et se dirige vers son champ.

Un illustre philologue allemand, Heyne, a cru reconnaître dans le *Moretum* un simple fragment d'un poème plus étendu sur la vie rurale ou peut-être la première pièce heureusement conservée d'une série perdue, qui décrivait les divers travaux de la journée (1). Il nous paraît difficile d'admettre cette opinion, car le *Moretum* forme par lui-même un tout complet. On ne voit pas d'ailleurs comment l'auteur, après un pareil début, aurait pu songer à peindre dans le même style le travail

(1) *Chr. Gott.* Heynius. Proœmium in Moretum.

Digitized by Google

uniforme, prolongé et monotone de la charrue. Nous verrions plutôt dans ce morceau remarquable le produit d'une sorte de gageure où un poète, rompu à toutes les difficultés du mètre, a voulu montrer son talent en faisant entrer dans ses vers mille détails qui, par leur nature même, sembleraient devoir être bannis de toute poésie. C'est, en effet, par les détails de l'action et par la facture des vers que le *Moretum* se distingue surtout.

Le doigt du paysan brûlé par un reste de feu d'abord inaperçu, le souffle haletant qui ranime les braises à demi-éteintes, la planchette fixée au mur où se pose la lampe, l'emploi alternatif des deux mains pour moudre le grain, l'arrachage des bulbes d'ail autour desquelles le doigt commence par creuser la terre, l'âcreté des herbes qui arrache des larmes à Simulus, tandis qu'il les broie dans son mortier, vingt autres détails vivants que nous omettons, font de ce morceau étonnant moins une peinture poétique qu'une photographie d'une exactitude merveilleuse. C'est la nature même prise sur le fait.

Et l'on peut ajouter à tant de lignes expressives ce portrait de la négresse, où se retrouvent tracés en peu de mots tous les traits caractéristiques de la race noire : « Cependant il appelle Cybalé. C'était son unique ser-« vante, Africaine de naissance, et par toute sa per-« sonne montrant assez son origine : les cheveux cré-« pus, la lèvre épaisse, le teint sombre, la poitrine « large, les mamelles pendantes, le ventre déprimé, des » jambes grêles supportées par des pieds énormes (1). »

(1) Interdum clamat Cybalen. Erat unica custos,
Afra genus, tota patriam testante figura :
Torta comam, labraque tumens, et fusca colore,
Pectore latâ, jacens mammis, compressior alvo,
Cruribus exilis, spatiosa prodiga planta.

Digitized by Google

Qui est l'auteur du *Moretum ?* Évidemment un poète de premier ordre et connaissant admirablement les choses de la campagne, bien qu'on puisse signaler dans le poème un oubli, dont les commentateurs, chose étrange ! ne se sont pas avisés. C'est que ce paysan, dont on retrace les moindres gestes et qui prépare avec tant de soin son propre repas, ne songe pas à faire déjeuner les bœufs qui vont traîner sa charrue. Un professeur de rhétorique peut avoir de ces distractions; mais de la part d'un fils de cultivateur, cultivateur lui-même, quoique poète, elles ne sont guère admissibles, et cela pourrait faire douter de la paternité de Virgile. Aussi, Donat et Servius ne citent-ils pas le *Moretum* au nombre de ses petits poèmes. Parmi les modernes, Jos. Scaliger, Barth (1), et après eux Wernsdorf (2), l'ont attribué à A. Septimius Serenus. Sur quel fondement ? Parce que ce poète, dont on sait d'ailleurs fort peu de chose, paraît avoir célébré les charmes de la vie rurale. Mais Wernsdorf, dans sa collection, n'a pu réunir que trente-quatre fragments de Serenus, presque tous consistant en un seul vers, ou même en quelques mots seulement. Le plus important n'a que cinq vers. Tous sont des débris de poèmes lyriques d'un mètre particulier à l'auteur, le mètre falisque, dont chaque vers est composé de trois dactyles suivis d'un pyrrhichius, c'est à dire de deux syllabes brèves. Or, le *Moretum* ne comprend que des hexamètres, et l'on ne saurait rien imaginer de moins lyrique que ce morceau. On est donc forcé de le retirer à Serenus, et dès lors on est amené à penser que, seul *parmi les poètes connus*, Virgile a été

(1) Barth. *Adversaria.* xxxv. 8.
(2) Wernsdorf. *Poetæ latini minores.* ii. pp. 247 et seq.

Digitized by Google

capable de l'écrire. On le trouve d'ailleurs dans tous les manuscrits qui donnent la collection des petits poèmes, et l'un des meilleurs, celui de la bibliothèque ambrosienne, dit formellement que Virgile en est l'auteur, mais qu'il l'a traduit textuellement d'une poésie de Parthénios (1).

Les noms propres Simulus et Cybalé, qui sont incontestablement de forme grecque, peuvent donner quelque créance à ce système. Il rend moins inacceptable l'étrange oubli que nous avons signalé, et il peut expliquer aussi jusqu'à un certain point comment Virgile, se renfermant dans son rôle de traducteur ou d'imitateur, aurait cette fois renoncé à sa manière et à son style habituels pour adopter la simplicité, la vérité minutieuse, nous avons presque dit le terre à terre du *Moretum*. On pourrait pousser plus loin cette étude ; comparer, par exemple, la description du jardinet du paysan Simulus (2) avec celle du jardin de Corycius au quatrième chant des *Géorgiques* (3). On trouverait dans ce dernier morceau un sentiment, une élévation, une couleur poétique qui ne sont pas dans l'autre ; mais dans tous deux le même fonds d'idées, la même simplicité, le même naturel, les mêmes expressions, en un mot la même langue. Mais à quoi bon pousser plus loin ce parallèle? Mieux vaut nous résumer et dire : Virgile excepté, on ne connaît aucun auteur à qui le *Moretum* puisse être attribué avec quelque vraisemblance. Il se peut que ce poème d'un style si pur et si élégant ne soit qu'une traduction ou

(1) Teuffel (d'après J.-G. Vossius. *De poetis græcis)* donne le texte du manuscrit de Milan : *Parthenius Moretum scripsit in græco, quem Virgilius imitatus est.* (Teuffel. 230. 3. 1.)

(2) *Moretum.* 61-85.

(3) *Georg.* iv. 116-148.

Digitized by Google

une imitation de Parthénios. Mais ce sont là des possibilités, non des certitudes. Nous n'en avons pour garants que des présomptions sans caractère bien précis et un texte tracé par une main inconnue dans un manuscrit de date relativement récente. Ce n'est peut-être pas suffisant pour écarter tous les doutes.

Ici s'arrête ce que nous avions à dire sur les petits poèmes attribués avec plus ou moins de fondement à la jeunesse de Virgile. Nous sortirons désormais du domaine des hypothèses, et nous pourrons avec moins d'hésitation marcher sur un terrain plus ferme.

Digitized by Google

IV. — POLLION.

Pendant les six années que Virgile avait passées dans le calme et l'obscurité de la vie rurale, Rome avait vu s'accomplir la plus étonnante des révolutions. César avait conquis et pacifié le monde. Il songeait à venger en Orient la défaite et la mort de Crassus. Déjà une armée puissante était rassemblée à Apollonie, sur la côte orientale de l'Adriatique. Le petit-neveu du dictateur, Octave, à peine âgé de dix-neuf ans, devait prendre part à l'expédition, et il attendait les derniers ordres au milieu des soldats. Le poignard des assassins vint arrêter ces projets (15 mars, 44 avant Jésus-Christ).

L'événement (1) prit tout le monde au dépourvu. Les conjurés, qui s'étaient entendu pour le crime, n'avaient rien préparé pour le lendemain. Marc-Antoine, resté seul consul, Lépide, maître de la cavalerie, devenaient les chefs naturels du parti césarien ; mais ils n'avaient pas sous la main de force armée. Le Sénat hésitait. Pour gagner du temps, on décréta une amnistie et une réconciliation générale, et l'on confirma solennellement tous les actes de César, notamment la distribution qu'il avait faite des gouvernements. C'était une manière de contenter provisoirement tout le monde. Antoine, en effet, gardait le consulat. Trois des principaux conjurés, Cassius, Trébonius et Junius Brutus conservaient la Syrie, l'Asie et la Macédoine avec la Grèce entière. Décimus Brutus avait la Gaule cisalpine. Dans la Gaule

(1) Tout ce qui suit concernant l'établissement du deuxième triumvirat n'est qu'un résumé de l'*Histoire des Romains* de M. V. Duruy et de la *Correspondance de Cicéron*.

Digitized by Google

transalpine était L. Munatius Plancus, le fondateur de Lyon, très décidé à marcher toujours avec le plus fort. Lépide commandait dans la Narbonnaise et l'Espagne citérieure, Pollion dans l'Espagne ultérieure, c'est à dire dans le midi de la péninsule. Il y avait encore Sextus Pompée, qui, après sa défaite de Munda, s'était réfugié dans les Pyrénées et y avait continué une guerre de partisans. On le rappela, on lui rendit ses biens, on lui donna le commandement général de la mer, avec les pouvoirs illimités qu'avait eus son père, le grand Pompée, dans la guerre contre les pirates. Il profita du décret pour se rendre à Marseille; il y réunit des forces navales considérables et attendit. Quant à Octave, que César, par son testament, avait adopté pour fils en lui léguant tous ses biens, personne ne s'en occupa. C'était un enfant sans conséquence.

Mais l'accord ne pouvait durer longtemps entre Antoine et le Sénat, dont Cicéron avait relevé le courage et qui entendait qu'on prît son autorité au sérieux. Après les premiers embrassements, la tension devenait chaque jour plus grande. Antoine, d'ailleurs, ne pouvait souffrir un Brutus dans la Cisalpine. En vertu de son pouvoir consulaire, il appela donc à Brindes les légions d'Apollonie, et, remontant à leur tête la côte de l'Adriatique, il alla assiéger dans Modène D. Brutus, qu'il voulait chasser de son gouvernement. Ce fut le signal de la rupture. On était alors à la fin de l'année 44. Les discours enflammés de Cicéron firent mettre Antoine hors la loi et les nouveaux consuls, Hirtius et Vibius Pansa, furent chargés de lever des troupes et d'aller débloquer Modène, où la famine était imminente.

Cependant, Octave n'était pas resté inactif. Le jour même où il avait appris à Apollonie la mort du dictateur

Digitized by Google

et son adoption testamentaire, il s'était embarqué pour l'Italie. Il était seul, mais le nom de César qu'il revendiquait hautement valait une armée. Il avait d'ailleurs l'abord gracieux et la main ouverte. A peine avait-il paru, que de toutes parts les vétérans des colonies césariennes le proclamaient leur chef, et bientôt deux des légions d'Apollonie refusaient de prendre la route du Nord et se joignaient à lui. Mais ces premiers succès ne le grisaient pas. Il donnait l'exemple de tous les respects envers le Sénat. En face de Cicéron, sa déférence et sa docilité étaient sans bornes, et le vieux consulaire ne tarissait pas d'éloges sur cet excellent jeune homme, si plein de bonnes intentions et de dévouement, et dont, après tout, il serait toujours facile de payer les services avec quelques honneurs sans portée sérieuse. Quand il fallut marcher contre Antoine, on s'aperçut cependant que les consuls n'allaient avoir sous leurs ordres que des troupes sans cohésion et sans grande valeur militaire. Seul, Octave avait une armée véritable. Force fut de traiter avec lui. Il se montra du reste accommodant. Sur la proposition et sous la garantie de Cicéron, on suspendit pour lui la loi annale, qui réglait l'âge où l'on pouvait accéder aux diverses magistratures. On le nomma pro-préteur avec l'*imperium* sur les troupes. C'était lui donner en fait, avec un titre plus modeste, le même pouvoir qu'aux consuls. Pour le moment, il n'en demandait pas davantage.

On sait que les 16 et 17 avril 43, un premier engagement chaudement disputé eut lieu à Forum Gallorum (Castel franco). Ce fut un succès pour les troupes du Sénat, mais le consul Vibius Pansa y fut mortellement blessé. Le 27 du même mois, les lignes d'Antoine furent forcées. Hirtius périt dans la mêlée et son collègue

Digitized by Google

Pansa mourait le lendemain. Cette double mort faisait si bien les affaires d'Octave que l'excellent jeune homme fut soupçonné, calomnieusement il faut le croire, d'avoir assassiné Hirtius sur le champ de bataille et d'avoir fait verser du poison dans les plaies de l'autre consul. Ce qui est certain, c'est que, pouvant accabler Antoine, il le laissa effectuer paisiblement sa retraite vers les Alpes, et que même il permit à Ventidius de lui conduire à travers l'Apennin deux légions levées dans la basse Italie. Puis, comme le Sénat semblait vouloir se passer de lui, il revint à Rome à la tête de ses vétérans et se fit proclamer consul, avec son parent Pedius, par quelque populace réunie sur la convocation d'un tribun (22 septembre 43). Il n'avait pas vingt ans.

Vers le même moment, Sextus Pompée, voyant la tournure que prenaient les choses, se saisit de la Sicile et il en fit pour longtemps sa place d'armes et son quartier général.

Cependant Antoine avait pu franchir les Alpes et ne s'était arrêté qu'à Forum Julii (Fréjus). Dès la fin de mai, Lépide, entraîné par ses propres troupes, s'était joint à lui. Puis était venu d'Espagne Pollion, qui avait longtemps hésité, et Plancus enfin, voyant la fortune se déclarer ouvertement, n'avait pas manqué de répondre à son appel. Antoine, vaincu naguère, se retrouvait à la tête de vingt-trois légions. Fallait-il engager la lutte contre Octave, qui maintenant était maître de l'Italie entière? L'issue en pouvait être douteuse, et l'on savait que les meurtriers de César, en possession de tout l'Orient, réunissaient en Grèce des forces redoutables. On préféra s'entendre. Après avoir réglé minutieusement toutes choses dans les pourparlers de Bologne, on descendit à Rome avec les troupes, et les proscriptions, les

Digitized by Google

spoliations commencèrent, plus odieuses, plus horribles que n'avaient été, quarante ans auparavant, celles de Sylla. L'une des premières victimes fut Cicéron, qui paya de sa tête son courage civique et sa confiance un peu naïve.

Les trois généraux s'étaient fait proclamer par la plèbe *Triumviri rei publicæ constituendæ*. Ils devaient avoir, pendant cinq ans, outre la puissance consulaire, la disposition absolue des magistratures et du gouvernement des provinces. Il s'agissait de faire à chacun sa part. L'Orient et la Grèce, qu'occupaient les républicains, l'Italie, qui était le siége du gouvernement, furent laissés en dehors du partage. Octave n'eut que l'Afrique avec la Sardaigne et la Sicile (nominalement). Lépide conserva la Narbonnaise et l'Espagne ; Antoine prit les deux Gaules. Mais il fallait à ce dernier un homme sûr pour gouverner la Cisalpine, dont l'importance militaire et politique était exceptionnelle. Il y préposa Pollion, qui prit possession de sa charge vers la fin de novembre 43. Et ceci, après une digression nécessaire, nous ramène à notre sujet.

C. Asinius Pollion appartenait à une famille noble et ancienne des Marrucini, peuple samnite qui s'étendait jusqu'à l'Adriatique. Dans la guerre sociale, son grand-père avait commandé contre les Romains le contingent de ses concitoyens. Puis, après la concession aux Italiotes du droit de cité, la famille était venue s'établir à Rome, où Pollion était né en 76 avant Jésus-Christ. Comme beaucoup d'ambitieux, il débuta jeune, à l'âge de vingt-deux ans, par une accusation retentissante qu'il porta contre le tribun C. Caton. Il perdit son procès, mais fit briller son éloquence et acquit une réputation qu'il accrut par ses travaux littéraires. Dès le début de

Digitized by Google

la guerre civile, il se rangea du côté de César. Il était au passage du Rubicon (1). Il suivit son général sur tous les champs de bataille : à Pharsale, en Afrique (2), à Munda. Ses services furent récompensés par la préture, bientôt par le gouvernement de l'Espagne ultérieure.

Pollion a été l'un des grands orateurs de Rome. Quintilien (3), qui le déclare très inférieur à Cicéron par le style, lui accorde de la chaleur, de l'invention, un soin extrême dans la composition de ses discours. Dans l'âge mûr, il devait écrire en dix-sept livres l'histoire des guerres civiles, cette œuvre capitale dont Horace a dit, s'adressant à l'auteur :

> Periculosæ plenum opus aleæ
> Tractas et incedis per ignes
> Suppositos cineri doloso.
> (*Hor. Carm.* II. 1, 6 à 8.)

A peine âgé de trente-trois ans à l'époque où nous sommes parvenus, c'était un homme accueillant et d'humeur agréable, aimant les gais propos, fécond lui-même en fines reparties, dont Catulle a pu dire :

> . . . . est enim leporum
> Disertus pater et facetiarum.
> (*Cat.* XII, 8 et 9.)

(1) Plut. Cæs. 32.
(2) *Id. Ibid.* 52.
(3) Multa in Asinio Pollione inventio, summa diligentia, adeo ut quibusdam etiam nimia videatur; et consilii et animi satis; a nitore et jucunditate Ciceronis ita longe abest, ut videri possit seculo prior. (Quint. *Inst. or*, x. 1.) — Tacite, dans son *Dialogue des Orateurs*, est moins favorable à Pollion. Il le déclare dur et sec : Asinius quoque quanquam propioribus temporibus natus sit, videtur mihi inter Menenios et Appios studuisse. Pacuvium certe et Accium, non solum tragœdiis, sed etiam orationibus suis expressit : adeo durus et siccus. (*Tac. Dial. Or.* 21.)

Digitized by Google

Comme littérateur, il était surtout connu par ses tragédies (1), dont nous ignorons même les titres. Virgile, qui avait ses raisons pour cela, les trouvait dignes de Sophocle. Peut-être y mettait-il de la complaisance, car après lui et Horace, personne n'en a plus parlé, si ce n'est Tacite, qui en dit du mal.

Entre Pollion et Virgile, hommes de situations si différentes, y avait-il eu des rapports antérieurs? Ce n'est pas impossible, car tous deux avaient vécu à Rome de 53 ou 52 à 49. Mais la chose est cependant peu probable et rien ne permet de l'affirmer. Ils se rencontraient sans doute pour la première fois. Virgile adressa des vers à Pollion (2), qui les lut avec intérêt. Il fut admis dans la petite cour du pro-consul. Il obtint sa protection et devint son commensal. Les deux poètes échangèrent leurs vues sur l'art (3) qu'ils aimaient également, et de ces rapports naquirent la deuxième et la troisième églogue, qui sont certainement les plus anciennes en date, et qui, toutes deux, doivent avoir été composées dans les premiers mois de l'année 42 avant Jésus-Christ. Virgile avait alors vingt-huit ans (4).

(1) En erit ut liceat totum mihi ferre per orbem
Sola Sophocleo tua carmina digna cathurno ?
(Virg. VIII Ecl. 9 et 10.)

Paullum severa Musa tragœdiæ
Desit theatris : mox ubi publicas
Res ordinaris, grande munus
Cecropio repetes cothurno.
(*Hor. Carm.* II. 1. 9-12.)

Pollio regum
Facta canit pede ter percusso ;
(*Hor. Sat.* I. 10, 42 et 43.)

(2) Pollio amat nostram, quamvis est rustica, Musam ;
....
Pollio et ipse facit nova carmina ;
(Virg. III. Ecl. 84 et 86.)

(3) Bucolica triennio Pollionis suasu perficit. (Donat.)

(4) Scripsit Bucolica annos natus viii et xx Theocritum secutus (Probus *Vit. Virg.* — Nettleship). — Sane sciendum Virgilium

Digitized by Google

La poésie pastorale, avant lui, était inconnue des Romains. Chez les Grecs, au contraire, elle existait dès la plus haute antiquité et son inventeur, suivant quelques-uns, n'était rien moins qu'Apollon lui-même, à l'époque où il gardait les troupeaux d'Admète (1). Historiquement, elle paraît avoir pris naissance chez les Doriens de la Laconie et avoir été transportée par leurs colonies en Sicile, où elle était devenue populaire. Chaque année, aux fêtes d'Artémis, les bergers se rassemblaient devant la statue de la déesse, qu'ils célébraient par leurs chants. Ils engageaient entre eux ces combats ou concours de poésie, qui, de tout temps, furent si chers aux tribus helléniques. Les plus habiles de ces improvisateurs rustiques étaient désignés sous le nom de Βουκολιασταὶ (2), d'où le mot latin *bucolica,* c'est à dire, chants des bouviers. Il existait de ces chants des recueils volumineux, si volumineux même qu'on avait dû finir par en faire des extraits, dont les pièces pour cette raison se nommaient *eclogæ,* ou morceaux choisis.

De la société rustique, ce genre de littérature s'était introduit insensiblement dans le monde des véritables poètes, qui l'avait adouci et poli. Epicharme, Sophron au ve siècle, avaient peut-être écrit des bucoliques. Théocrite plus tard atteignit la perfection, et Virgile l'a très souvent imité.

On trouve au contraire dans les églogues de Virgile fort peu d'imitations de Bion ou de Moschos. Mais on

XXVIII annorum scripsisse Bucolica (SERV. *Buc. Præm.*) — Nam, ut diximus supra, viginti octo annorum Bucolica scripsit. (*Id. Georg.* IV. 565.) — Nam XXVIII anno scripsit Bucolica. (GAUDENTIUS. *Schol. Bern.* Keil.)

(1) Alii Apollini Nomio, pastorali scilicet Deo, qua tempestate Admeti boves paverat. (DONAT. *Vit. Virg.* — P. Burmann.)

(2) THÉOC. *Id.* V, VI, etc.

Digitized by Google

peut remarquer que tous les noms des bergers et des bergères qui s'y rencontrent sont grecs, tandis qu'une partie seulement de ces noms se retrouve dans Théocrite. Peut-être est-il permis d'en conclure que d'autres poètes bucoliques de la Grèce avaient aussi inspiré le poète latin. Mais ceux-là sont pour nous des inconnus, tandis que nous possédons les Idylles et qu'il nous est facile de les comparer aux Bucoliques. La comparaison, il faut bien en convenir, est rarement à l'avantage de Virgile.

Le poète de Syracuse ne s'est pas exclusivement cantonné dans le monde des bergers : dix seulement de ses idylles sur trente sont des bucoliques dans le sens strict du mot. Il s'est proposé surtout de peindre les mœurs et le langage du bas peuple de la Sicile. Mais il a su mettre dans ces peintures un naturel, une vérité, qui en font en quelque sorte des tableaux vivants. *Les Moissonneurs, les Syracusaines, les Pêcheurs,* sont en ce genre des chefs-d'œuvre incomparables. Dans aucune des idylles, l'auteur ne laisse passer un trait étranger au sujet, et s'il lui arrive parfois d'y introduire l'éloge de quelque roi ou princesse de la famille des Ptolémées, il le fait avec tant d'adresse, que la flatterie semble sortir du sujet même. Il veut, en un mot, être peintre et rien de plus. Il n'en est pas ainsi de Virgile. Non pas qu'on ne rencontre aussi dans les Bucoliques, et en grand nombre, des traits d'un naturel exquis. Mais trois de ces pièces, *Silène, Pollion* et *Gallus* sortent complétement du genre. Elles n'ont d'églogues que le nom, et les bergers des autres morceaux, si épris de poésie et de musique, ne ressemblent guère aux pâtres grossiers de l'Italie contemporaine. Virgile emprunte à Théocrite les cadres de ses tableaux, il en traduit souvent des vers, même des passages entiers. Mais il n'est pas animé du même esprit,

Digitized by Google

Chacune de ses églogues a un but spécial, et partout s'y rencontrent des allusions transparentes ou expresses, soit aux événements du jour, soit à la vie et à la situation de l'auteur. Le genre est ainsi complétement dénaturé. Mais ce qui est pour nous un défaut, parce que nous nous plaçons à un point de vue exclusivement littéraire, a peut-être été auprès des contemporains la meilleure des recommandations. Quand les allusions de Virgile s'étendirent aux événements de la politique générale, elles durent, plus même que son génie poétique, contribuer au succès sans précédent qui accueillit les Bucoliques. Il ne faut pas toutefois anticiper. Au point où nous sommes parvenus, il ne s'agit encore que de la deuxième et de la troisième églogues, et les allusions qui s'y trouvent ne dépassent pas le cercle étroit de la cour de Pollion.

La deuxième églogue *(Alexis)* est bien un poème bucolique du genre récitatif. Le berger Corydon est amoureux du jeune et bel esclave Alexis, qui est, suivant l'expression du poète, *Deliciæ magistri*. Il aime sans espoir et il exhale dans la solitude des forêts les douleurs de sa passion. Pour s'encourager lui-même, il énumère toutes ses richesses : ses troupeaux qui errent sur la montagne, le lait et le fromage qui emplissent ses celliers. Il songe à la vie riante qu'on pourrait couler auprès de lui. Il énumère les dons rustiques dont il comblerait Alexis, s'il voulait habiter sous son toit. Il ne parvient pas cependant à se faire illusion. Cet amour fatal, il le voit bien, n'aura d'autre effet que de lui faire négliger sa vigne et ses fromages. Mieux vaut donc y renoncer, et, puisque celui-ci le dédaigne, chercher ailleurs un autre Alexis

Le sujet de la pièce, on le voit, est très simple et ne

Digitized by Google

peut valoir que par les détails. Mais les interprètes pour qui, dans les églogues, tout est allégorie, ont trouvé ici matière à explications. Pour eux, Corydon n'est autre que Virgile lui-même. Charmé de la bonne grâce d'un jeune esclave nommé Alexandre, qui servait d'échanson à Pollion (d'autres disent à Mécène, ou même à Auguste), il s'en est vivement épris, et la deuxième églogue, expression ardente de sa passion, a pour but de toucher le cœur de l'esclave et celui du maître. Et le but, suivant les mêmes interprètes, aurait été atteint. Le maître du bel Alexandre en aurait fait cadeau au poète. Chose étrange ! Toute l'antiquité a accepté cette légende. Martial (1), Juvénal (2) après lui, Apulée (3) enfin, tout en différant sur les détails, en parlent comme d'un

(1) Sed non hac veteres contenti laude fuerunt,
Cum minimum vati munus Alexis erat.
(MART. V. 16. 11 et 12.)

Hic tibi curarum socius, blandumque levamen ;
Hic amor, hic nostri vatis Alexis erat.
(*Id.* VI. 68. 5 et 6.)

Et Mæcenati Maro cum cantaret Alexim,
Nota tamen Marsi fusca Melænis erat.
(*Id.* 39. 6 et 7.)

Risit Tuscus eques, paupertatemque malignam
Reppulit et celeri jussit abire fuga,
Accipe divitias, et vatum maximus esto :
Tu licet et nostrum, dixit, Alexim ames.
(*Id.* VIII. 56. 9-12.)

Non me Pelignus, nec spernet Mantua vatem,
Si qua Corinna mihi, si quis Alexis erit.
(*Id.* VIII. 73. 9 et 10.)

(2) Nam si Vergilio puer et tolerabile desit
Hospitium caderent omnes de crinibus hydri,
Surda nihil gemeret grave buccina.
(JUVEN. VII. 69-71.)

(3) Quanto modestius tandem Mantuanus poeta, qui itidem, ut ego, puerum amici sui Pollionis bucolico ludicro laudans, et abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum vero Alexin vocat? (Apul. Apol. II. 13. 1.)

Digitized by Google

fait indiscutable. Plus tard encore, Donat (1) et Servius (2) n'ont pas manqué de se joindre à eux. Et l'on est parti de là pour accuser le poète d'un vice honteux, que le commerce habituel avec la Grèce et l'Orient avait rendu à Rome presque général.

Malgré le surnom de *Parthenias,* que lui donnèrent plus tard les Napolitains, nous ne voudrions pas prendre sur nous de disculper entièrement Virgile. On trouve en effet dans les Catalepta (3), et ailleurs encore, tels vers qui peuvent donner à penser. Le P. Jouvency, qui a si bien nettoyé Horace (au point de le rendre parfois méconnaissable), a peut-être eu tort de négliger entièrement Virgile. Les ciseaux de sa chaste censure auraient pu çà et là s'exercer utilement sur quelques vers des Bucoliques, voire même sur la deuxième églogue tout entière. Et si nos lycéens la peuvent traduire sans trop d'inconvénients, c'est qu'ils sont, comme chacun sait, fort ennemis des histoires scabreuses, lorsqu'elles sont écrites en latin. Mais parce que, dans des poésies ordinairement chastes, se rencontrent de loin en loin quelques vers suspects, est-on fondé à conclure à l'authenticité de la légende du bel Alexandre? Il est assu-

(1) Libidinis pronior in pueros, quorum maxime dilexit Cebetem, et Alexandrum, quem secunda Bucolicorum ecloga Alexin appellat, donatum sibi ab Asinio Pollione utrumque non ineruditum, Cebetem vero et poetam. (Donat. 9.)

(2) Corydonis in persona Virgilius intelligitur... Alexin, quem dicunt Alexandrum, fuit servus Asimii Pollionis, quem Virgilius, rogatus ad prandium, cum vidisset in ministerio omnium pulcherrimum, dilexit : eumque dono accepit. (Serv. ii. *Ecl.* 1.) — Tres dicitur amasse Virgilius : Alexandrum, quem donavit et Pollio ; et Cebetem, puerum, cum Leria puella, quas à Mœcenate dicitur accepisse. *(Id. Ibid.* 15.)

(3) Tuque o mearum cura, Sexte, curarum,
Vale, Sabine : jam valete formosi.
(Catal. VII. 6 et 7.)

Digitized by Google

rément malaisé de révoquer en doute un fait affirmé par tant de témoins, et cependant on voudra bien nous permettre de courtes objections :

1° Asconius Pedianus, dans son livre *Contra obtrectatores Virgilii*, ne semble pas avoir partagé l'opinion qui a prévalu plus tard. Il avait pu cependant, à défaut du poète lui-même, entendre ceux qui l'avaient connu;

2° Si Corydon n'est autre que Virgile lui-même, comment peut-il dire qu'il s'est miré dans les flots :

Cum placidum ventis staret *mare?* (II. *Ecl.* 26.)

Passe pour un berger sicilien. Mais de la part d'un cultivateur poète du Mantouan, ce serait d'une géographie bien audacieuse ;

3° Nous comprenons peut-être bien mal la deuxième églogue, mais ce qui nous paraît manquer le plus à cette poésie qu'on veut être passionnée, c'est précisément la passion. Il nous est impossible d'y voir autre chose qu'un simple jeu d'esprit dont nous dirons plus bas la nature ;

4° Enfin, la passion, quelle qu'elle soit, noble ou impure, est toujours éloquente. Le cœur dicte et enflamme ses paroles. Or, la deuxième églogue tout entière, dans l'ensemble et dans les moindres détails, est empruntée à Théocrite (1). Des vers isolés, en très grand nombre, viennent des Idylles III *(le Chevrier)*, VI *(les Bucoliastes)*, X *(les Moissonneurs)* et XXIII *(l'Amant malheureux)*. Beaucoup d'autres détails et le cadre même

(1) On peut en effet comparer les passages suivants : II. *Ecl.* 4 et 5, 7, 16 à 18, 21, 25 à 28, 43 et 44, 51, 63 à 65, 69 à 73. — Théoc. *Idd.* III. 9, 10, 35, 36 ; VI. 34 à 38 ; X. 28 et 29, 30 et 31 ; XI. 17 et 18, 34, 65, 72 à 76 ; XXIII. 19 et seq.

Digitized by Google

de l'églogue se retrouvent dans la XIe Idylle *(le Cyclope)*, comme le fait voir l'analyse succincte de cette dernière pièce :

Le Cyclope de Théocrite, Polyphème, n'est pas le monstre terrible de l'Odyssée, qu'Ulysse enivre et aveugle au péril de sa vie. C'est un Polyphème jeune, tendre et amoureux. Un jour, il a guidé dans la montagne les pas de la Néréide Galatée, qui voulait cueillir des fleurs d'hyacinthe. Depuis ce moment, elle occupe toutes ses pensées, et, plein de son amour, il vient s'asseoir au bord de la mer, espérant qu'elle se laissera toucher par ses chants. Il n'oublie aucun de ses avantages. Avec son œil unique, son vaste sourcil et sa barbe naissante, il n'est vraiment pas trop mal et il a tout ce qu'il faut pour rendre une nymphe heureuse. Mieux que nul autre cyclope, il sait faire chanter ses pipeaux. Que ne vient-elle visiter sa grotte, que tapissent le sombre lierre et la vigne aux fruits si doux! Tout autour croissent des lauriers et des cyprès élancés. Il comblera de richesses sa bien-aimée. Déjà, il élève pour elle onze chevreaux et quatre jeunes oursons. Ses brebis couvrent les coteaux voisins. Toujours il y a chez lui des fromages et du lait en abondance, et les neiges de l'Etna lui fournissent en tout temps une eau fraîche et limpide. Ainsi chante l'amoureux Polyphème. Mais la nymphe cruelle, insensible à tant de séductions, refuse de quitter son humide séjour, et le cyclope alors, plus philosophe qu'on n'eût pu croire, se console sans trop de peine, se disant qu'après tout les bergères ne manquent pas en Sicile et que tôt ou tard il trouvera bien à placer son cœur.

Qui donc ne reconnaît ici dans les détails, et surtout dans l'ensemble, le modèle de la deuxième églogue ?

Digitized by Google

Et peut-on croire que si Virgile avait eu une passion au cœur, il eût eu besoin pour l'exprimer d'emprunter des accents à Théocrite ? Eût-il pris surtout pour canevas une idylle dont l'intention plaisante est manifeste ? Il n'y a pas ici de professeurs de rhétorique. On peut donc parler sans crainte et dire que la deuxième églogue n'est elle-même qu'une plaisanterie spirituelle. Le berger Corydon (Virgile, si on le veut absolument) a été admis dans l'intimité et à la table d'un grand seigneur *(Invitatus ad cœnam)*, (Servius). Il faut qu'il paie son écot en vers. Un jeune échanson, favori du maître *(deliciæ magistri)* lui fournit le texte dont il a besoin. Il se dit amoureux de l'échanson, ayant soin d'ajouter qu'il est amoureux sans espoir *(nec, quid speraret, habebat)*. Et il s'étend sur la cruauté de l'objet aimé, qui n'a nul souci de ses chants et qui le poussera au désespoir *(mori me denique coges)*. Il y a là déjà un effet comique tiré de l'exagération même du sentiment, et l'effet grandit à mesure que Corydon énumère tous les dons rustiques que son amour pourra offrir à ce favori du proconsul : les chevreaux qui tètent encore leur mère, les fleurs à pleines corbeilles, et le lait qui ne manque en aucune saison, et les châtaignes, et les prunes, et les pommes couvertes encore de leur duvet ; sans parler des cerfs qu'ils perceront de leurs traits et de l'art des chansons qu'il enseignera si bien au jouvenceau sur les pipeaux que lui donna Damœtas. Mais le berger ne se fait pas d'illusions. Il comprend l'inanité de ses efforts et sait qu'Iollas (lisez Pollion), le maître du bel échanson, ne se laisserait pas vaincre en générosité :

Rusticus es Corydon ; nec munera curat Alexis
Nec, si muneribus certes, concedat Iollas.

(II *Ecl.* 56 et 57).

Digitized by Google

Il se résigne donc à reprendre seul ses travaux champêtres, sauf à chercher ailleurs un autre Alexis.

Tel est, à notre avis, le sens général de la deuxième églogue. Ainsi présentée, elle égaya sans doute beaucoup les convives du pro-consul, et Pollion lui-même dut en rire franchement, car il était, pour rappeler l'expression de Catulle,

Leporum
Disertus pater, et facetiarum (1).

Vers la même époque, dans le même esprit et dans des circonstances semblables a dû être composée la troisième églogue (*Palæmon*). La forme seulement est différente, car celle-ci appartient au genre *amœbée* (Αμοιβαιος), ce qui pourrait se traduire en français par le mot *alternant*. C'est un genre spécial aux combats poétiques et il est soumis à des règles rigoureuses d'une assez grande complication.

Le provocateur du combat énonce une pensée qu'il renferme en deux, trois ou quatre vers. L'adversaire doit répondre immédiatement par un même nombre de vers, de mesure semblable. Mais il n'est pas libre de choisir son sujet. Il doit rester, en l'exagérant, dans le sujet choisi par l'agresseur ou aborder lui-même un sujet absolument contraire, quoique de même ordre. A moins cependant qu'il ne lui ait été posé une question captieuse, auquel cas il peut répondre en posant à son tour une question analogue (2). Autant que possible, il

(1) Que l'on n'objecte pas la prétendue inconvenance qu'il y aurait eu à faire ainsi ouvertement allusion aux étranges rapports de Pollion avec son esclave. C'était chose alors universellement admise même sous cette forme. (*Hor. Sat.* I. 2. 116 et seq. — Prop. I. 20. II. 3.) Il serait facile de multiplier les citations.

(2) Heynius, *Prolegg. ad* III *ecl.* — In Amœbœo enim carmine

Digitized by Google

y a naturellement un juge du camp. C'est un autre berger d'une compétence reconnue, qui se trouve là par hasard ou que l'on va chercher exprès. Il adjuge au meilleur bucoliaste le prix exposé par son adversaire comme enjeu du combat, ou bien, usant d'une diplomatie courtoise, il déclare que les deux chanteurs sont également admirables et que tous deux sont également dignes du prix.

Il est aisé de voir qu'entre les deux adversaires la partie n'est pas égale. Le premier, ayant toujours le choix du sujet et pouvant à son gré passer d'un ordre d'idées à un ordre tout différent, a sur l'autre un avantage marqué. Mais le poète qui les fait parler tous deux trouve dans ce genre de composition des facilités qu'aucun autre ne lui offrirait au même degré. Il peut, suivant ses convenances ou son caprice, rester sur le terrain de l'idylle, comme le fait toujours Théocrite, ou en sortir brusquement et jeter à l'improviste dans le dialogue de ses bergers des traits qu'on ne s'attendait pas à y trouver, par exemple l'éloge d'un protecteur, ou même des allusions à la politique et à la chronique du jour. C'est ce que Virgile ne manque pas de faire, surtout dans la troisième églogue.

Celle-ci, comme la seconde, et plus encore peut-être, est empruntée à Théocrite, surtout aux Idylles IV *(les Bergers)* et V *(les Voyageurs)* (1). Ménalcas, fils d'un

difficilior pars respondentis est, qui non pro suo arbitrio aliquid dicet, sed aut majorem ant contrariam format responsionem. (Serv. iii. *Ecl.* 59.)

(1) Conf. iii. *Ecl.* 1 et 2, 5, 7 à 9, 30, 32 à 34, 36 à 47, 52, 58, 60, 62 et 63, 68 et 69, 70 et 71, 100, 102. — Théocr. *Idd.* i. 25 et 26, 27 à 61 ; iii. 10 et 11, 56 et 57 ; iv. 1 à 3, 15, 20 ; v. 41 et 42, 78, 80 à 83, 96 et 97, 116 et 117, 146 ; viii. 15 et 16 ; ix. 1 et 2 ; xvii. 1 et 2. — Bion. *Id.* iii. (vi). 17.

Digitized by Google

riche berger, et Damœtas, esclave ou domestique d'Ægon, conduisant leurs troupeaux, se rencontrent sur la montagne. Ils échangent tout d'abord des propos désobligeants et des accusations injurieuses, et l'on en viendrait bientôt à une querelle ouverte, si le poète, par une habile transition, n'amenait un défi et un combat poétique. Palæmon heureusement survient tout à point pour servir de juge, et la lutte commence. Damœtas se vante de la protection de Jupiter, Ménalcas de celle d'Apollon. Puis, tour à tour les deux adversaires chantent leurs amours avec Galatée et Amyntas, avec Iollas et Amaryllis. Le dialogue est parfois obscur, parce qu'il manque de suite; à tout instant, il saute d'un sujet à un autre, sans raison et sans méthode. Mais on y trouve rapidité et chaleur, parce qu'il marche par groupes de deux vers. L'éloge de Pollion, que célèbrent également les deux bergers, y est plutôt jeté qu'introduit, ne se rattachant ni à ce qui précède, ni à ce qui suit, et le tout se termine par deux énigmes que les adversaires se proposent réciproquement sans d'ailleurs en donner le mot. Et Palæmon enfin clot le débat par une phrase gracieuse qui laisse le succès indécis.

Pour peu qu'on y veuille regarder de près, on s'aperçoit bien vite que la forme bucolique n'est ici qu'un prétexte, ou, si on le veut, un moyen d'amener dans le dialogue des allusions et des éloges qui plaisent aux auditeurs, et surtout à Pollion. Ainsi Damœtas s'écrie, dès le début de la querelle :

Parcius ista viris *tamen objicienda memento.*
Novimus et qui te, transversa tuentibus hircis,
Et quo — sed faciles Nymphæ risere — sacello...
(III. *Ecl.* 7-9)

Il y a ici bien des sous-entendus et il s'agit évidemment

Digitized by Google

de quelque aventure scandaleuse qui n'avait pas dû se passer dans les pâturages des Alpes et que connaissaient à merveille les convives du proconsul (1). Les deux énigmes, qui terminent le combat poétique, ont causé bien des tortures aux commentateurs, et nous sommes loin de prétendre en donner la solution. Elles étaient sans doute moins obscures pour les contemporains (2). Enfin, il y a les huit vers qui s'adressent à Pollion, et qui étaient assurément pour l'auteur la chose essentielle, depuis

(DAMŒTAS) *Pollion amat nostram, quamvis est rustica, Musam*
(V. 84)

jusqu'à

(MENALCAS) *Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi:*
Atque idem jungat vulpes et mulgeat hircos.
(V.v. 90 et 91.)

Et voilà encore un passage qui a fait couler des flots d'encre !

On raconte en effet généralement que les deux poètes obscurs, dont il est ici question, avaient coutume de s'attaquer à tous les auteurs en renom ; qu'ils avaient amèrement et injustement critiqué Horace et Virgile, et que ce dernier exerce à son tour des représailles légitimes. Mais on ne dit pas sur quoi se fonde ce récit et c'est là ce qu'il serait pourtant intéressant de nous apprendre, car en dehors du vers cité plus haut, nous

(1) Les vers cités plus haut se trouvent cependant presque textuellement dans THÉOCRITE. *Id.* v. 41 et 42, 116 et 117.

(2) ... et tum erant notiora, quum dicerentur. (QUINT. *Inst. or.* VIII. 6.)

Digitized by Google

savons fort peu de chose de Bavius et de Mævius. Quelques mots d'un commentateur d'Horace, Porphyrion (1) permettent de conjecturer que le dernier avait peut-être recueilli des anecdotes sur la société de son temps. Lui était-il arrivé de médire d'Horace? Cela se peut bien. Celui-ci, dans tous les cas, n'est pas en reste, car il lui consacre une épode où il l'appelle le *puant* Mævius *(Olentem Mævium)* (2) et lui souhaite d'être englouti par les flots de la mer. Quant à Bavius, tout ce qu'on sait de lui, c'est la date et le lieu de sa mort. La chronique d'Eusèbe, revue par saint Jérôme, nous apprend en effet qu'il mourut en Cappadoce l'an d'Abraham 1983, soit 34 avant Jésus-Christ (3). Était-il animé de sentiments républicains, et s'était-il, pour cette cause, réfugié en Asie auprès d'Antoine? S'il en était ainsi, il pouvait avoir contre Virgile des motifs politiques d'animosité. Mais au moment dont nous parlons, dans l'été de l'an 42 avant Jésus-Christ, Virgile n'est rien, il n'a rien publié, Bavius et Mævius ignorent probablement jusqu'à son nom, et il n'est pas supposable qu'ils aient rien écrit contre lui. Nous croirions plutôt qu'ils n'avaient pas suffisamment admiré les tragédies de Pollion, dont le style, paraît-il, rappelait trop celui des vieux tragiques, Pacuvius et Accius (4). Virgile veut complaire à son protecteur, et, dans la troisième églogue, il les voue à l'im-

(1) Porph. *Sat.* ii. 3, 239.

(2) Mala soluta navis exit alite,
Ferens olentem Mævium :
Ut horridis utrumque verberes latus,
Auster, memento fluctibus !
etc. *(Hor. Epod.* X. 1-4.)

(3) M. Bavius poeta quem Virgilius in Bucolicis notat in Cappadocia moritur. (Hiéron. *Ad. Eus. chron. Ann. Abr.* 1893.)

(4) *Tac. Dial. or.* 21. Le passage est transcrit plus haut en note.

Digitized by Google

mortalité du ridicule, la seule à laquelle ils pussent prétendre (1).

Les Bucoliques de Virgile furent souvent, plus tard, représentées sur le théâtre. On les chantait (2) et probablement elles tenaient lieu de ce que nous appelons aujourd'hui des levers de rideau. Leur succès fut grand, même sous cette forme. On rapporte que Virgile, entrant un jour au théâtre au milieu de la représentation d'une de ses églogues, le peuple entier se leva en l'acclamant, honneur qu'Auguste seul avait reçu jusque-là (3). Malgré ses défauts incontestables, la troisième églogue est probablement une de celles qui furent les plus goûtées, car elle a une allure dramatique, et, mieux que toute autre, elle devait se prêter à la mise en scène. Elle eut aussi, avec la première, les honneurs de la parodie, et Donat nous a transmis les deux premiers vers de celle qu'en fit un poète obscur nommé Numitorius (4). L'églogue, comme on le sait, commence par ces deux vers :

(Menalcas) *Dic mihi, Damœta, cujum pecus? an Melibœi?*
(Damœtas) *Non, verum Ægonis; nuper mihi tradidit Ægon.*

et Numitorius traduisait : « Dis-moi, Damœtas : *cujum*

(1) Cette interprétation est celle de J. H. Voss, mais elle a été combattue entre autres par Weichert dans un écrit intitulé : *De Q. Horatii Flacci obtrectatoribus.* Nous ignorons sur quel fondement, n'ayant pu nous procurer la dissertation du professeur saxon.

(2) Bucolica eo successu edidit ut in scena quoque per cantores crebro pronuntiarentur. (Donat. *Vit. Virg.* 26.) — Qua pronunciatione quæque ecloga legi debeat, sic ordinabitur. (Probus.)

(3) Testis ipse populus, qui, auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, et forte præsentem spectantemque Virgilium veneratus est sic quasi Augustum. (*Tac. Dial. or.* 13.)

(4) Quelques éditions allemandes modernes de la *Vie de Virgile* par Donat donnent le nom de Numitorius, sur qui l'on n'a d'ailleurs aucun détail. L'édition des Burmann dit simplement : Prolatis Bucolicis *innominatus* quidam rescripsit *Antibucolica*, duas modo Eclogas, sed insulsissime, παρωδήσας.

Digitized by Google

pecus est-ce latin? — Non, certes; mais on parle ainsi au village d'Ægon (1) ». La pièce n'avait d'ailleurs ni style, ni esprit, ce qui est très généralement le cas des parodies.

La deuxième et la troisième églogues furent certainement publiées de suite et le public leur fit bon accueil. On n'en saurait douter, car Virgile, pour se prévaloir de ce premier succès, s'en déclare expressément l'auteur dans la cinquième (2). Et ceci fixe la date de cette dernière, qui doit également avoir été composée dans l'été, ou vers le commencement de l'automne de l'an 42. Elle a pour objet, du moins en apparence, de déplorer le trépas et de célébrer l'apothéose de Daphnis.

C'était là, dès la plus haute antiquité, un des thèmes favoris des chants bucoliques. Daphnis, fils de Mercure et d'une nymphe, est l'idéal du berger. Un léger duvet couvre à peine ses joues. Il a la beauté et la grâce. Il a aussi l'art des chants, car Pan lui-même lui a appris à se servir de sa flûte. Toutes les bergères en raffollent. Plus heureuse que ses rivales, la nymphe Nomia réussit à toucher le cœur du beau Daphnis, et elle lui fait jurer, sous peine de perdre la vue, de n'être jamais qu'à elle. Mais le berger manque à ses serments et il est justement puni de son infidélité. D'autres, sans parler de la nymphe Nomia et de ses amours, font mourir Daphnis à la fleur de l'âge, laissant les dieux champêtres et les bergers inconsolables de sa perte. C'est cette dernière version qu'a adoptée Théocrite, et dans ses idylles I *(Thyrsis)* et VII *(les Thalysies)*, il s'y tient strictement, sans

(1) Dic mihi, Damœta : Cujum pecus, anne latinum ?
Non; verum Ægonis nostri sic rure loquuntur.

(2) Hæc nos, Formosum Corydon ardebat Alexim,
Hæc eadem docuit, Cujum pecus ? an Melibœi ?
(V. *Ecl.* 86 et 87.)

Digitized by Google

chercher à tirer du sujet ce qu'il ne comporte pas. Pour Virgile, au contraire, Daphnis est Jules César, qu'on ne saurait assez célébrer, parce qu'il a donné au monde les bienfaits de la paix. Le nom du héros cependant n'est pas prononcé. On l'entrevoit seulement sous le voile de l'allégorie. Mais l'intention du poète n'en est pas moins certaine et elle ressort surtout de l'apothéose finale, qui convient merveilleusement à César et qui est en dehors de toutes les traditions concernant le berger sicilien.

L'intention, il faut en convenir, ne saurait être critiquée. On sait que dès avant la guerre des Gaules, César avait dans son gouvernement la Cisalpine, l'Illyrie et la Dalmatie. Il avait su s'y faire aimer. Pour la grande lutte au-delà des Alpes, hommes et argent, les Cisalpins donnèrent tout sans marchander, et, quand il fallut franchir le Rubicon, ils étaient encore aux premiers rangs des légions de leur proconsul. César ne fut pas ingrat. Avant Pharsale, avant Dyrrhachium, dès l'an 49, il conféra à tous les Cisalpins le droit de cité (1), et Virgile lui devait d'être citoyen romain. Le devoir de la reconnaissance l'avait fait césarien. Ce n'était pas d'ailleurs un sentiment qui pût déplaire à Pollion, son protecteur, celui-ci ayant été dans la guerre civile un des lieutenants les plus actifs du dictateur. Quant aux triumvirs, Octave en particulier, ils faisaient tout pour créer et répandre une légende dont ils devaient profiter. Octave avait abandonné le nom de son père ; il s'appelait maintenant César Octavien. Après la mort du dictateur, une comète s'étant montrée dans le ciel, on avait dit au peuple que c'était l'âme du héros, que les dieux avaient admise dans l'Olympe. Octavien avait dressé une statue

(1) *Dio Cass.* XLI, 36.

Digitized by Google

à Vénus Génitrice, avec une étoile au front et sur le socle l'inscription : *à César demi-dieu* (Καίσαρι ἡμιθέῳ) Au milieu du Forum, sur le lieu même où l'on avait brûlé le corps de son père adoptif, il lui avait consacré un sanctuaire, et tout criminel trouvait là un asile inviolable. Le mois de Quinctilis était devenu le mois de Jules, ou Juillet. En ce moment même, le 4 du nouveau mois (42), on allait célébrer par des jeux solennels l'anniversaire de la naissance du demi-dieu. Sous des peines sévères, il était interdit aux citoyens de se montrer ce jour-là, même dans les provinces, autrement que l'air riant et couronnés de lauriers. Enfin, dans le cirque, les triumvirs faisaient promener en grande pompe les statues des grands dieux, de Vénus et de César, et toutes ensemble elles étaient présentées à l'adoration de la multitude (1). Une apothéose de César, même sous le nom allégorique de Daphnis, venait donc à son heure. Voyons comment Virgile a traité le sujet.

Comme précédemment, longue est encore la liste des pensées et des vers empruntés à Théocrite (2). L'auteur semble se défier de ses forces, et, au lieu d'être lui-même dans un sujet qui prêterait à l'inspiration personnelle, il préfère toujours se livrer à une sorte de travail de marqueterie, avec des matériaux fournis principalement par le poète syracusain. Et cependant, les vers charmants et les tableaux pittoresques ne manquent pas.

Deux bergers également experts en chants bucoliques,

(1) Spohn. Prolegg.

(2) Conf. v. Ecl. 1-3, 6, 12, 16 et 17, 27 et 28, 32-34, 43 et 44, 60 et 61, 67 et 68, 69 et seq., 83 et 84, 90. — Théocr. *Idd.* I. 8 et 9, 70-72, 118 et 119; v. 53 et 54; VII. 69 et seq., 74; VIII. 1-4, 12-14, 76-79, 91-95; XVII. 31; XXIV. 85 et 86.

Digitized by Google

Mopsus et Ménalcas (pourquoi ne pas lire Virgile, puisque lui-même s'est nommé(1)?) deux bergers, disons-nous, se rencontrent et se pressent l'un l'autre de chanter. Tityre peut garder les chèvres. Eux-mêmes resteront à l'ombre tremblante des ormes et des coudriers qu'agite le souffle du zéphir, ou bien ils iront s'asseoir à l'entrée de cette grotte qu'une vigne sauvage tapisse et orne de ses grappes infécondes. On s'arrête à l'entrée de la grotte et Mopsus redit ces vers, que naguère il gravait sur l'écorce d'un hêtre, à mesure qu'il les modulait :

Il dit la douleur des Nymphes, quand Daphnis périt d'une mort barbare; le désespoir de sa mère, qui embrassait le corps inanimé de son enfant, en attestant les dieux et les astres cruels. Les fleuves et les rochers en ont été témoins. Dans ces jours funestes, les troupeaux n'ont plus goûté l'herbe des prairies, ni l'onde fraîche des fontaines. Les lions même de l'Afrique, les forêts et les montagnes sauvages ont pleuré la mort de Daphnis, car il nous avait appris à dompter les tigres de l'Arménie et autour des javelots flexibles, il savait enrouler les pampres de la vigne pour en faire des thyrses de Bacchus. Et maintenant qu'il n'est plus, Palès et Apollon ont quitté nos campagnes. Dans les sillons, où nous avions semé de grandes orges, vont naître l'ivraie et l'avoine stérile. Le chardon et la ronce épineuse remplaceront la tendre violette et le narcisse empourpré. Pasteurs, semez la terre de feuilles, enveloppez d'ombres les fontaines. Ainsi le veut Daphnis. Et, sur le tertre que vous élèverez en souvenir du grand berger, gravez cette inscription suprême :

(1) V. *Ecl.* Vv. 86 et 87 cités plus haut.

Digitized by Google

Daphnis ego in silvis, hinc usque ad sidera notus,
Formosi pecoris custos, formosior ipse
(V. *Ecl.* 43 et 44.)

Tout pénétré encore des bienfaits, qu'il a reçus du grand berger, Ménalque-Virgile est ravi de ces vers. Il veut, s'il est possible, les surpasser. Et nous aussi, s'écrie-t-il, nous élèverons Daphnis jusqu'aux astres, car, nous aussi, Daphnis nous a aimés ! Nous l'élèverons jusqu'aux astres, lui et son fils, car son fils aussi mérite d'être chanté. (Or, le Daphnis de la légende n'a jamais eu de fils, tandis que nous connaissons le fils adoptif de César) (1). Et l'apothéose commence : Daphnis resplendissant de lumière admire le seuil nouveau pour lui de l'Olympe, et il voit sous ses pieds les astres et les nuages. Les forêts et les campagnes en ont tressailli de bonheur; Pan, les bergers, les Dryades ont le cœur plein de joie. Que les troupeaux ne s'effraient plus des embûches des loups, que les cerfs ne craignent plus les rets du chasseur : Daphnis le bienfaisant aime la paix. Les monts inexplorés élèvent joyeusement leurs voix jusqu'aux astres; les rochers, les arbres eux-mêmes font entendre des chants et s'écrient : c'est un Dieu, oui, c'est un Dieu, Ménalcas ! Sois bon et favorable aux tiens, ô Daphnis !... etc. Et le berger, avec des accents que nous retrouverons presque identiques dans la première églogue, chante les autels qu'il élèvera au nouveau Dieu, les sacrifices qu'il lui offrira, les banquets qu'il donnera en son honneur... Et les deux chanteurs se séparent, après avoir de nouveau échangé des éloges et des cadeaux.

(1) Nous faisons allusion ici aux Vv. 54 et 55. Il faut avouer toutefois que le passage est obscur et que le sens en peut être douteux.

Digitized by Google

Cette églogue est le premier des poèmes de Virgile qui touche à la politique; le premier effort qu'il paraisse avoir fait pour sortir du cercle de la vie provinciale. Les commentateurs et les scholiastes ne nous disent pas quel en fut le succès. Nous serions portés à croire que l'œuvre dut passer alors inaperçue du vrai public.

Malgré des passages d'une rare beauté, cette allégorie savante et ingénieuse, inspirée tout entière par les lettres grecques, n'était pas de nature à émouvoir la masse des lecteurs. Pouvait-elle seulement en être comprise? Ce n'est pas sur ce ton discret et avec ces beautés d'emprunt qu'il fallait parler au peuple de César. Virgile lui-même paraît l'avoir senti, car il dut écrire vers la même époque une autre pièce, une églogue sans doute, où de nouveau il associait les noms de César et de Daphnis. Nous n'avons plus le morceau, mais le poète nous en a conservé quelques vers : « Pourquoi, Daphnis, « regardes-tu le lever des signes antiques? Vois surgir « l'astre de César, fils de Dionè; l'astre qui fait mûrir « les moissons et qui dore les raisins sur les collines « ensoleillées. Greffe maintenant des poiriers, Daphnis; « tes neveux en cueilleront les fruits (1). » Ne sent-on pas ici une inspiration nouvelle et un souffle plus puissant? L'auteur, cette fois, ose briser les liens qui l'attachaient à Théocrite et dissiper les brouillards de l'allégorie. Il ne craint plus d'être lui-même. Il laisse parler son cœur. Et comme il sait peindre en trois vers les bienfaits de cette paix que César avait rendue au

(1) Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus?
Ecce Dionæi processit Cæsaris astrum,
Astrum quo segetes gauderent frugibus, et quo
Duceret apricis in collibus uva colorem.
Insere, Daphni, piros, carpent tua poma nepotes.
(IX *Ecl.* 46-50.)

Digitized by Google

monde, et que de nouveau ses assassins viennent de lui ravir !

Mais déjà la poésie ne trouvait plus d'écho. Tout se préparait pour une lutte décisive, et les fêtes de juillet, l'exhibition au cirque des statues des dieux et de César n'avaient eu pour but que d'exalter les esprits. Les légions des triumvirs avaient pris pied de l'autre côté de l'Adriatique. Le sang coulait de toutes parts. Pastorales et idylles n'étaient plus de saison.

Digitized by Google

V. — PRO DOMO.

Dans les conférences de Bologne (fin octobre 43), les futurs triumvirs s'étaient partagé les provinces. Ils avaient attribué à leurs amis, pour une période de cinq années, toutes les magistratures, et dressé la liste des proscriptions et des confiscations. Mais il fallait aussi s'occuper des soldats, car ceux-ci n'entendaient pas se battre uniquement pour des idées ou pour la fortune de leurs chefs. On leur avait donc promis de leur abandonner en proie, après la guerre, dix-huit des cités les plus riches et les plus fertiles de l'Italie, et de compter en outre à chaque homme une gratification de 5,000 drachmes (environ 4,500 fr.) (1). Octavien, comme consul, avait lu le décret aux troupes. Maintenant (novembre 42), après les deux batailles de Philippes, il n'y avait plus d'armée républicaine. La guerre était virtuellement finie. Il fallait tenir les promesses de Bologne.

On avait à satisfaire vingt-huit légions qui, avec leurs équipages, formaient une masse de plus de 170,000 hommes, sans compter la cavalerie et certains corps de l'autre armée qu'on avait reçus à composition (2). Marc-Antoine se chargea de trouver l'argent et partit pour l'Asie. Il s'agissait de lever plus de neuf cents millions de notre monnaie (3). Mais, malgré les déprédations antérieures, l'Asie restait riche, et sa patience n'avait

(1) App. B. C. IV. 3. — DURUY. III. pp. 468 et 487. — *Cass. Dio.* XLVII. 14.

(2) App. B. C. V. 5.

(3) Plutarque (*Anton.* 24-4) parle de 200,000 talents, ce qui équivaudrait à environ 1,200,000,000 francs.

Digitized by Google

pas de bornes. Octavien accepta la charge, plus ingrate en apparence, de conduire et d'installer les troupes en Italie. En y arrivant, il tomba malade à Brindes, et si gravement que le bruit de sa mort se répandit partout (1). Il se rétablit cependant, et, au printemps de l'an 41, parut un décret qui, au lieu des dix-huit villes promises à Bologne, en livrait aux soldats vingt-quatre sans restriction : édifices, habitations privées, mobilier, territoire rural, esclaves, bétail et matériel d'exploitation (2). Que devinrent les habitants des cités proscrites? Il y en eut, comme cet Ofella dont parle Horace (3), qui s'accommodèrent avec les spoliateurs, et qui, pour vivre, consentirent à n'être plus que les intendants ou les fermiers de leurs propres domaines D'autres, en plus grand nombre, se réfugièrent auprès de Sextus Pompée, en Sicile, où ils grossirent l'armée des exilés (4). Mais la masse des spoliés, hommes, femmes, enfants et vieillards, couvraient les routes d'Italie et affluaient à Rome, qu'ils remplissaient de leurs imprécations et de leur désespoir (5).

Crémone, dans la guerre de Modène, s'était montrée favorable à Décimus Brutus. C'était un titre aux rigueurs des triumvirs. Elle fut portée sur la liste des vingt-quatre villes et attribuée à la dixième légion, la Vénéria (6). Les

(1) App. B. C. v. 12.
(2) *Cass. Dio.* XVLIII. 6.
(3) Quo magis his credas, puer hunc ego parvus Ofellam
Integris opibus novi non latius usum
Quam nunc accisis. Videas *metato in agello*
Cum pecore et gnatis *fortem mercede colonum*
.....
Nunc ager Umbreni sub nomine, nuper Ofellæ
Dictus..... (*Hor. Sat.* II. 2. 112-136.)
(4) App. B. C. IV. 85.
(5) App. B. C. v. 12.
(6) C. I. L. v. 1. n° 4191.

Digitized by Google

troupes partirent du Champ-de-Mars, sous les ordres de leurs officiers et conduites par un commissaire spécial (Οἰκιστής). Elles entrèrent dans la malheureuse ville en ordre militaire, les armes hautes, cornes sonnant, enseignes au vent, et l'expulsion des habitants commença (1). Mais bientôt les terres des Crémonais ne suffirent plus à cette soldatesque. Les vétérans se ruèrent sur le territoire voisin de Mantoue, et ils occupèrent violemment la rive droite du Mincius (2), chassant à main armée les possesseurs du sol.

Par une pièce des Catalepta, nous voyons que Virgile trouva pour sa famille et pour lui-même un refuge dans la modeste maison de campagne de son maître Siron : « Petite maison et pauvre domaine de Syron, qui cependant étiez pour lui la richesse, si de mon pays nous viennent de tristes nouvelles, je me recommande à vous et avec moi ceux-ci que j'ai toujours aimés, et en particulier mon père. Soyez pour lui ce qu'était Mantoue, ce qu'auparavant avait été Crémone (3).

On est touché de cette tendresse du poète pour son père. Elle n'était cependant que la juste récompense de l'homme qui, d'abord simple ouvrier potier, avait su, par son intelligence et son travail, arriver à l'aisance ; qui surtout n'avait reculé devant aucun effort pour fé-

(1) App. II. 133. v. 23. — Nam cum signis et aquila et primis ordinibus ac tribunis deducebantur, modus agri proportione militiæ dabatur. (Hyginus p. 176.) — Voyez en outre *Tac. Ann.* XIV. 27.

(2) Donat. *Vit. Virg.* (Burmann.)

(3) Ad Villam Syronis.

Villula quæ Syronis eras, et pauper agelle,
Verum illi Domino tu quoque divitiæ,
Me tibi et hos una mecum, quos semper amavi,
Si quid de patria tristius audiero,
Commendo, in primisque patrem. Tu nunc eris illi,
Mantua quod fuerat, quodque Cremona prius

(*Catal.* X.)

Digitized by Google

conder par l'étude des sciences les plus élevées le génie naturel de son fils. Il semble d'ailleurs résulter du texte de l'épigramme que la famille avait fui devant un danger imminent sans attendre les violences de la soldatesque *(si quid de patria tristius audiero)*, que peut-être elle avait acheté le petit domaine de Siron *(villula, quæ Syronis eras)*, que du moins on craignait d'avoir à y demeurer longtemps. *(Tu nunc eris illi, Mantua quod fuerat.)* Cette crainte, heureusement, ne se réalisa pas.

Quand, sous la République, on envoyait une colonie civile ou militaire occuper des terrains déserts ou conquis, trois personnages considérables étaient le plus souvent mis à la tête de l'expédition. On les nommait *triumviri coloniæ deducendæ agroque dividendo* ou bien *triumviri agro metiundo dividundoque*. On leur adjoignait des arpenteurs pour les opérations techniques, et ils avaient pouvoir de trancher, sous l'autorité du Sénat, toutes les questions relatives aux limites de la nouvelle colonie et au partage des terres. A Crémone, l'Οἰκιστής (1) ou commissaire spécial n'ayant pu empêcher le désordre et les violences, on nomma pour rétablir l'ordre des triumvirs, qui furent Pollion, le gouverneur de la province, Alfenus Varus et Cornélius Gallus (2).

(1) Dans les auteurs de la Grèce indépendante, le mot Οἰκιστής, qui signifie proprement *fondateur*, désigne le chef de toute colonie qui va fonder une nouvelle ville. Dans Appien et Dion Cassius, il paraît avoir simplement le sens de commissaire spécial ou de maréchal des logis.

(2) ..... Ad Bucolica transiit : maxime ut Asinium Pollionem, Alphenum Varum, et Cornelium Gallum celebraret : quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, dividebantur, indemnem se præstitissent. (Donat. 9.) La *Vie de Virgile* par Probus présente un texte analogue : ... post Mutinensem bellum veteranis agri ejus distributi sunt : postea restitutus bene-

Digitized by Google

Nous connaissons déjà Pollion. P. Alfenus Varus, de quelques années plus âgé que Virgile, était né à Crémone vers l'an 74 avant Jésus-Christ. Il avait d'abord exercé dans sa ville natale le métier de cordonnier (1). Mais se sentant appelé à de plus hautes destinées, il était venu à Rome étudier le droit sous le grand jurisconsulte Ser. Sulpicius Rufus. A l'école de Siron, il s'était lié avec Virgile (2). Au moment dont nous parlons, c'était déjà un homme important. Il devait plus tard parvenir au consulat, et les Pandectes nous ont conservé des fragments de ses traités de jurisprudence qui, sous l'Empire, eurent une grande réputation (3). Quant à Cornelius Gallus (4), dont nous aurons occasion de parler ailleurs plus longuement, c'était alors un jeune homme de vingt-sept ou vingt-huit ans. Il avait reçu le jour sur la côte de la province narbonnaise, à Forum Julii (Fréjus). On n'a aucunes données sur son éducation et sur ses premières années, mais par deux lettres de

ficio Alfeni Varri, Asinii Pollionis et Cornelii Galli, quibus in Bucolicis adulatur. Mais Probus place ici après la guerre de Modène un fait qui lui est antérieur.

(1) Teuffel. 208. 3.

..... Ut Alfenius vafer, omni
Abjecto instrumento artis clausa que taberna,
Sutor erat, sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex solus, sic rex. *(Hor. Sat.* I. 3. 130-133.)

Le commentaire d'Acron sur ce passage ne permet aucun doute sur la légitimité de son application au jurisconsulte Alfenus Varus.

(2) Schol. Veron. p. 74. (Keil.) — Serv. vi *Ecl.* 13.

(3) Il avait écrit notamment un digeste, œuvre considérable, qui comprenait au moins trente-quatre livres et des *Conjectanea,* (A. Gell. vi. 5.)

(4) Pour tout ce qui concerne Gallus, on peut consulter : Voelker : *De C. Cornelii Galli Vita et Scriptis,* Bonnœ, 1840 et Elberfeldiæ, 1844, et la thèse de M. Alex. Nicolas : *De la vie et des ouvrages de C. Corn. Gallus,* Paris, 1851.

Digitized by Google

Pollion à Cicéron (1), datées de mars et juin 43, on sait qu'il était à Rome dès cette époque (peut-être bien antérieurement), que Pollion le comptait au nombre de ses amis et qu'il entretenait avec lui des relations littéraires (2). Gallus certainement était dès lors connu comme poète, et l'on doit supposer que des premiers il avait pris parti pour Octave. C'est du moins le seul moyen d'expliquer la faveur dont il jouissait malgré sa jeunesse.

Quel fut pour les Mantouans le résultat immédiat des opérations de la commission triumvirale? En l'absence de documents précis et certains (3), il est difficile d'affirmer. Rien probablement n'était terminé quand les troubles de la guerre de Pérouse vinrent remettre toutes choses en question. Mais avec une commission, où Virgile ne comptait que des amis, le sort de sa famille ne pouvait être douteux. La neuvième églogue nous apprend en effet qu'elle rentra ou fut maintenue en possession de son bien. Toutefois, les termes dont se sert le poète permettent de se demander si le domaine entier fut sauvé, ou si, au contraire, une partie plus ou

(1) Pollio ap. Cic. Fam. x. 31 et 32.

(2) ..... etiam prætextam, si voles legere, Gallum Cornelium, familiarem meum, poscito. (Poll. ad Cic. Fam. x, 32 in fin.) Il s'agit ici d'une des tragédies de Pollion *(Prætexta)*.

(3) Pour tout ce qui est rapporté au présent chapitre, les erreurs, les contradictions, les bévues des scholiastes et des biographes de Virgile sont innombrables, et, si on voulait discuter tous les systèmes des commentateurs, on pourrait écrire un volume sans rendre les choses plus claires. Nous choisissons entre les textes divers ceux qui nous semblent avoir le plus d'autorité, et qui d'ailleurs ne sont pas contredits par les données de l'histoire générale, mais sans nous dissimuler qu'il serait souvent facile d'y opposer des textes contraires.

Digitized by Google

moins importante ne dut pas être abandonnée aux vétérans (1).

Cependant, tandis que Marc-Antoine pressurait l'Orient pour lui arracher les sommes énormes dont on avait besoin, sa femme Fulvia, son frère Lucius, consul en exercice, veillaient en Italie à ses intérêts (2). Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le partage des terres entre les vétérans allait concilier à Octavien la faveur de l'armée, et ils demandèrent d'abord qu'il fût sursis à l'opération jusqu'au retour du triumvir. C'était vouloir l'impossible, car les soldats n'admettaient plus de délai. Ils insistèrent alors pour que du moins l'installation des légions de Marc-Antoine fût confiée à ses amis, et bien que cette exigence violât les conventions qui avaient suivi la victoire de Philippes, Octavien se vit forcé de la subir (mai 41). Dès lors commença entre ce dernier d'un côté, de l'autre L. Antoine et Fulvia, une lutte sourde qui devait promptement dégénérer en guerre ouverte.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter en détail les intrigues multiples et les volte-face qui remplirent le milieu de cette année troublée, les conflits qui éclatèrent sur divers points entre les soldats et les populations spoliées, les combats qui eurent pour résultat

(1) Certe equidem audieram, qua se subducere colles
Incipiunt mollique jugum demittere clivo,
Usque ad aquam et veteres jam fracta cacumina fagos
Omnia carminibus vestrum servasse Menalcam.
(*Ecl.* IX. 7-10.)

Le mot *omnia* s'applique au périmètre tracé par les vers précédents. Mais était-ce là tout le domaine ?

(2) Ce qui est dit ici de la guerre de Pérouse n'est qu'un abrégé très succinct du Ve livre des *Guerres civiles* d'Appien. On peut aussi consulter *Cassius Dio.* XLVIII. 6, 10, 11, 12, 14, 20, et, pour ce qui concerne Pollion, *Velleius Paterculus.*

Digitized by Google

de refouler en Étrurie L. Antoine et ses légions de recrues. Il suffit de dire qu'à la fin de l'automne 41, Octavien était maître de l'armée et avait même rallié à sa cause plusieurs légions d'Antoine, que les lieutenants de celui-ci, bien que disposant de forces considérables, étaient désunis, hésitaient faute d'instructions et surtout faute de confiance dans leurs troupes, qu'enfin L. Antoine était bloqué dans Pérouse avec six légions et qu'il commençait à y manquer de vivres.

Pollion avait à lutter contre l'indiscipline de ses soldats et contre le mauvais vouloir des Cisalpins, qui ne cessaient d'envoyer à l'héritier de César des volontaires et de l'argent. Il essaya cependant de secourir Pérouse. Mais il fut repoussé, fut obligé de reculer au delà du Mincius et ne parvint à se soutenir qu'en Vénétie, en livrant de brillants combats autour d'Altinum. Dans le même temps, mourait à l'autre extrémité de la province Calenus, gouverneur des Gaules pour Antoine, qui venait de passer les Alpes avec onze légions. Ses soldats firent défection et le commandement en fut confié à Cornelius Gallus, pendant que d'autres lieutenants d'Octavien allaient en son nom prendre possession des Gaules et de l'Espagne. Quant à Pérouse, après avoir souffert toutes les horreurs d'une famine qui est restée proverbiale *(fames Perusina)*, elle dut se rendre le 12 mars 40. Les vainqueurs furent sans pitié. De sang-froid, on égorgea la plupart des prisonniers sur l'autel de César. Ajoutons que cette année fut funeste aux poètes, sinon à la poésie. Tibulle perdit la plus grande partie de son domaine de Pedum, entre Tibur et Præneste. Horace vit confisquer son modeste patrimoine de Venouse, et le père de Properce, qui avait échappé au massacre de Pérouse, mourut abandonné sans sépulture

Digitized by Google

dans les gorges de l'Apennin. Il possédait de grands biens en Ombrie. La perche de l'arpenteur les divisa et les soldats furent ses héritiers (1).

Les Romains, comme plus tard les Normands, étaient gens aussi processifs que belliqueux. Leurs généraux quittaient les camps pour venir plaider au Forum, et leurs jurisconsultes savaient au besoin commander une armée. C'est ainsi qu'Alfenus Varus, partisan d'Octavien, avait succédé à Pollion dans le gouvernement de la Cisalpine. Mais les vétérans de Crémone avaient, eux aussi, profité des circonstances. Pendant les troubles et alors que peut-être les limites de leurs possessions n'avaient pas encore été bien tracées, ils avaient de nouveau envahi le territoire de Mantoue. Virgile voulait défendre ses compatriotes en même temps que le bien de sa famille et il écrivait en vers à son ancien condisciple : « Varus, pourvu que Mantoue nous reste, Man-« toue, trop voisine, hélas ! de la malheureuse Crémone, « les cygnes harmonieux porteront ta gloire jusqu'aux « astres (2). » Il n'eut pas le temps d'achever. Des contestations de bornage ou peut-être quelque autre différend existait entre lui et un centurion nommé Arrius. Dans une querelle le soldat tira son épée, et le poète eut infailliblement péri s'il ne se fût jeté dans le

(1) Si Perusina tibi patriæ sunt nota sepulcra
Italiæ duris funera temporibus,
Cum Romana suos egit discordia cives :
(Sis mihi præcipue pulvis Etrusca dolor ;
Tu projecta mihi perpessa es membra propinqui ;
Tu nullo miseri contegis ossa solo.)

(Prop. I. 22.)

Voyez aussi Tibulle. iv. 1. 183.

(2) Immo hæc, quæ Varo nec dum perfecta canebat :
« Vare, tuum nomen, superet modo Mantua nobis,
« Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ,
« Cantantes sublime ferent ad sidera cycni. »

(*Ecl.* IX. 26-29.)

Digitized by Google

Mincius et ne l'eût traversé à la nage (1). Où se réfugia-t-il cette fois? Était-il seul ou accompagné de sa famille? Aucun document ne permet de répondre avec certitude. Mais il est probable que de nouveau il trouva l'hospitalité dans la petite maison de Siron, aux portes de Rome, et qu'il y écrivit la neuvième églogue.

Celle-ci est une requête ou un plaidoyer, et de suite on est fixé sur sa date :

.....hic, ubi densas
Agricolæ stringunt frondes, hic, Mœri, canamus. (IXe Ecl. 60 et 61.)

C'est la saison où l'on émonde les arbres. Ce pourrait être à la rigueur la fin de juillet, car on avait coutume d'émonder à ce moment les arbustes qui soutenaient des vignes, afin que le raisin murît plus également. Mais il s'agit plutôt de l'arrière-saison où l'on ébranchait les grands arbres et où l'on coupait les brindilles destinées à servir de litière (2). La neuvième églogue a donc été écrite vers la fin de l'automne de l'an 41. Le Menalcas, qui la remplit de son nom sans y figurer comme inter-

(1) Sed Virgilius, Augusti familiaritate, suoque carmine fretus, centurioni Arrio obsistere ausus est. Ille statim, ut miles, ad gladium manum admovit. Cumque se in fugam proripuisset poëta, non prius persequendi finis fuit, quam se in fluvium Virgilius conjecisset (Donat) Burmann.

D'autres nomment l'adversaire de Virgile Milienus Toro ou Clodius, et le poëte échappe à sa fureur en se réfugiant dans la maison d'un charbonnier. Les *Scholia Danielina* racontent ainsi l'aventure : Cum immunitatem agrorum Virgilius impetrasset, lis est exorta de finibus inter eum et eos, qui in proximo agros acceperant, ex quibus Clodius quidam dixit se omnem litem amputaturum interfecto Vergilio, quem poeta stricto gladio se insequentem fugit in tabernam carbonariam et beneficio institoris ex alia parte emissus servatus est.

(2) M. Sonntag. p. 154.

Digitized by Google

locuteur, est Virgile lui-même. Quintilien l'affirme (1) et le fait est d'ailleurs évident. Le poète y est représenté comme seul propriétaire du domaine usurpé par les soldats : il n'est plus question de son père. On peut donc supposer que celui-ci était mort dans l'année même. Enfin l'églogue n'a que soixante-sept vers. C'est, après la quatrième, la plus courte de toutes, et cependant on y a signalé bien des imperfections et même des contradictions (2). Elle dut sans doute être écrite avec une précipitation que les circonstances expliquent, mais qui n'était pas dans les habitudes de Virgile, car on sait avec quelle lenteur il produisait ses chefs-d'œuvre (3). Et cependant on y trouve des vers bien frappés, notamment ce début, si léger que les mots semblent courir :

Quo te, Mœri, pedes? An quo, via ducit, in urbem?

Ce Mœris est le *villicus*, l'intendant du domaine usurpé. A contre cœur et en maudissant le nouveau maître, il porte à celui-ci deux chevreaux qu'il lui a demandés.

(1) Quint. *Inst. or.* viii. 6.

(2) E. Bethe. *Vergilstudien* ii. (Rheinisches Museum. 1892. pp. 584 et seq.)

(3) Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perficit... Georgica Septennio Neapoli; Æneida partim in Sicilia, partim in Campania duodecim confecit annis. (Donat.) Edit. Burmann.

Tunc ei proposuit Pollio, ut carmen Bucolicum scriberet, quod eum constat triennio scripsisse, et emendasse. Item proposuit Mœcenas Georgica, quæ scripsit emendavitque septem annis. Postea ab Augusto Æneidem propositam scripsit, annis undecim, sed nec emendavit, nec edidit. (Serv. *Vit. Virg.)*

Ainsi donc, Virgile aurait travaillé trois ans, soit 1,095 jours, aux *Bucoliques*, qui, toutes ensemble, ne comprennent que 830 vers, et les quatre livres des *Géorgiques*, ensemble 2,188 vers, auraient coûté sept années, soit 2,557 jours de labeur. C'est moins d'un vers par jour. Nous ne parlons pas de l'*Énéide*, que son auteur a aissée inachevée.

Digitized by Google

Chemin faisant, il rencontre Lycidas. Celui-ci croyait (le bruit en avait couru) que Ménalcas, par ses chants, avait sauvé au moins la plus grande partie de son domaine. Mais il n'en est pas ainsi. Le chantre de la vie rurale, en défendant son droit, a failli au contraire périr sous les coups d'un assassin. Et Lycidas s'écrie avec indignation :

« Quoi! un pareil crime est-il possible? quoi! nous « t'aurions perdu, Ménalcas, et avec toi ces vers qui « nous consolaient de nos maux! Et qui donc chanterait « les nymphes? qui, sur nos campagnes, sèmerait le « gazon et les fleurs? qui couvrirait nos fontaines « d'ombre et de verdure? qui composerait ces chants « qu'à demi-voix je te disais l'autre soir, Amaryllis, « quand tu vins te livrer à mon amour? (1) »

Si notre Béranger ne s'était pas vanté quelque part de ne savoir pas le latin, ne pourrait-on pas croire qu'il s'est inspiré de ces beaux vers, lorsqu'il a dit de son *Violon brisé :*

C'était l'orchestre du village.
Plus de fêtes! Plus d'heureux jours!
Qui fera danser sous l'ombrage?
Qui réveillera les amours?

Les deux bergers suivent ensemble la route de Mantoue, et, chemin faisant, ils redisent à tour de rôle des fragments de ces chants qu'ils aiment tant et que

(1) Heu, cadit in quemquam tantum scelus? Heu, tua nobis
Pœne simul tecum solatia rapta, Menalca?
Quis caneret Nymphas? Quis humum florentibus herbis
Spargeret, aut viridi fontes induceret umbra?
Vel quæ sublegi tacitus tibi carmina nuper,
Cum te ad delicias ferres, Amaryllida, nostras?
(IX. *Ecl.* 17-22)

Digitized by Google

l'on doit à Ménalcas. Nous apprenons ainsi l'existence de quatre pièces de Virgile, qui sont perdues pour nous et qui devaient avoir été écrites récemment : les vers adressés à Alfenus Varus, que le poète n'avait pu achever ; la pièce d'un caractère césarien si accentué que nous avons citée plus haut ; et deux fragments de poésies dont on ne peut savoir si elles se rattachaient aussi à la politique, fragments qui tous deux sont presque littéralement traduits de Théocrite : l'un de la troisième idylle *(le Chevrier)* et l'autre du *Cyclope* (onzième idylle) (1). Ces extraits, habilement introduits dans une pièce qui n'était pas écrite pour le public, mais pour les puissants du jour, montrent assez que l'auteur était encore peu connu à Rome. Il sentait le besoin de se recommander en mettant en relief tout à la fois son mérite littéraire et ses sentiments césariens. Mais il se borne à rappeler des poésies toutes récentes qui, sans doute, avaient été bien accueillies, et il se garde bien de revendiquer la deuxième et la troisième églogues, ni même la cinquième, où il s'était déclaré l'auteur des deux autres (2). Pollion faisait campagne contre les lieutenants d'Octavien. Ce n'était pas le cas de se dire son protégé et de rééditer des vers qui avaient été écrits pour sa glorification. Le but de l'églogue et l'espoir du poète sont d'ailleurs clairement indiqués par ces mots,

(1) Les vers empruntés à Théocrite ne sont pas très nombreux dans la IXe églogue. En voici, si nous ne nous trompons, l'indication exacte : IXe *Ecl.* 23 à 25, 31 à 36, 39 à 43, 54, 64 et 65. En tout 17 vers sur 67. — Théocr. *Idd.* III. 3 à 5 ; VII. 35 à 41, 47 et 48 ; XI. 42 à 46 ; XIV. 22.

(2) Hac te nos donabinus ante cicuta.
Hæc nos, Formosum Corydon ardebat Alexim,
Hæc eadem docuit, Cujum pecus ? An Meliboei.

(V. *Ecl.* 85-87.)

Digitized by Google

que Mœris prononce en terminant : « En voilà assez, « mon fils ; faisons maintenant ce qui presse. Nous « chanterons mieux ses vers quand lui-même sera de « retour (1). »

Sur quel puissant concours Virgile pouvait-il compter pour réussir? Nulle part cela n'est dit nettement. On a parlé de Mécène, même d'Octavien. Mais on oublie que le poète avait jusque-là vécu obscur dans sa province, qu'il n'avait d'autre protecteur que Pollion, qu'Octavien sans doute avait depuis longtemps oublié le *Culex* et son humble condisciple de l'école d'Epidius, et que même pour parvenir jusqu'au puissant ministre du triumvir, il fallait des garants et des appuis. Or, ne peut-on pas trouver dans l'églogue même le mot de l'énigme? Lycidas s'écrie en effet : « ... Et moi aussi, « les Muses m'ont parfois souri; moi aussi, je fais des « vers ; moi aussi, les pasteurs me nomment poète « inspiré *(Vatem)*. Mais je ne les crois pas. Je n'ai rien « écrit encore qui me paraisse digne de Varius ou de « Cinna, et j'ai l'air d'une oie glapissant parmi les « cygnes harmonieux (2). » Voilà une modestie bien opportune. Ne serait-elle pas un peu intéressée? Helvius Cinna, était célèbre alors par son poème de *Smyrna,* écrit dans le goût alexandrin. Et, bien qu'un tribun militaire du même nom ait été massacré par la populace après les funérailles de César, notre texte permet de croire que le tribun et le poète étaient deux person-

(1) Desine plura, puer, et quod nunc instat, agamus.
Carmina tum melius, cum venerit ipse, canemus.
(IX. *Ecl.* 66 et 67.)

(2) ..... Et me fecere poëtam
Pierides; sunt et mihi carmina; me quoque dicunt
Vatem pastores : sed non ego credulus illis.
Nam neque adhuc Vario videor, nec dicere Cinna
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.
(IX. *Ecl.* 32-36.)

Digitized by Google

nages différents (1). Quant à Varius, qui, plus tard, devait obtenir un éclatant succès littéraire avec sa tragédie de *Thyeste,* il était de quelques années plus âgé que Virgile. Un poème épique sur la *Mort de César,* d'autres poésies du même caractère l'avaient dès lors mis en réputation. Il était l'un des favoris de Mécène, l'introducteur, auprès du ministre, des poètes et des écrivains qu'on voulait rallier au césarisme. Il devint bientôt l'ami le plus intime de Virgile. Il fut l'un de ses exécuteurs testamentaires et l'un des éditeurs de l'*Énéide* (2). Il est donc naturel de supposer que le poète lui dut alors d'être présenté à Mécène et qu'il obtint par ce dernier l'accès auprès d'Octavien et la conservation ou la restitution de son bien (3).

Les Mantouans furent moins heureux. La commission triumvirale qui était chargée de limiter leurs terres et celles des vétérans n'avait pu probablement terminer ses travaux avant les troubles. Maintenant elle était dispersée. Pollion combattait pour Marc-Antoine. Gallus commandait les anciennes légions de Calenus et levait des contributions sur les municipes, dont les territoires étaient restés intacts (4). Varus seul restait. Sans doute, en sacrifiant Mantoue, il croyait adoucir le sort des Crémonais, ses compatriotes, et on lui avait adjoint un

(1) Teuffel. 213. 2.

(2) Teuffel. 223. 1. 2. 3.

(3) Postea ab Augusto missis triumviris, et ipsi integer ager est redditus et Mantuanis pro parte. (Serv. *Buc. Proem.)* Servius fait ici une confusion évidente en ce qui concerne la commission triumvirale, mais il affirme la restitution du domaine de Virgile, qui d'ailleurs ne peut être révoquée en doute.

(4) ..... qui et a Triumviris præpositus fuit ad exigendas pecunias ab his municipiis, quorum agri in Transpadana regione non devidebantur. (Serv. vi *Ecl.* 64.)

Digitized by Google

géomètre nommé Octavius ou Antonius Musa, qui avait des griefs personnels contre les Mantouans. Au lieu d'accorder à ceux-ci, comme ils en avaient reçu l'ordre, trois milles de territoire en tous sens à partir de leurs murailles, ces deux hommes ne leur laissèrent sur la rive droite du Mincius que des marais sans valeur. Plus tard, cette décision inique donna lieu à un procès entre Varus et les Mantouans dont Gallus plaidait la cause. Mais on ignore ce qu'il en advint (1).

Cette spoliation brutale et imméritée de ses compatriotes avait profondément touché le cœur de Virgile. Après plusieurs années écoulées, il y faisait encore allusion dans les Géorgiques (2). Dans le moment, la douleur qu'elle lui inspirait, le désir d'alléger leurs misères en appelant sur eux la pitié publique, le besoin

(1) ..... Usque ad eum autem locum perticam limitarem Octavius Musa perrexerat, limitator ab Augusto datus, id est, per quindecim millia passuum agri Mantuani militibus assignatus ager, cum Cremonensis non sufficeret. Offensus a Mantuanis, quod pecora ejus in agro publico aliquando clausissent. (Serv. IX *Ecl.* 7.)

..... Quod alii dicunt Virgilium ostendere voluisse, quod Mantuanis per iniquitatem Alpheni Vari, qui agros divisit, præter palustria nihil relictum sit; sicut ex oratione Cornelii in Alphenum ostenditur : Cum jussus tria millia passus a muro in diversa relinquere, ut octingentos passus aquæ, qua circumdata est, reliquisti. *(Id. Ibid.* 10.)

Cette phrase du plaidoyer pour les Mantouans est tout ce qui nous reste de Cornelius Gallus; encore le texte en est-il évidemment altéré. Le sens se comprend, on le devine, mais on ne peut faire le mot à mot. Peut-être faudrait-il remplacer *ut* par *tantum* ou par *vix*.

(2) Sin armenta magis studium vitulosqua tueri,
.....
Saltus et saturi petito longinqua Tarenti
Et qualem infelix amisit Mantua campum,
Pascentem niveos herboso flumine cygnos.
(Georg. II. 195-199.)

Digitized by Google

d'exprimer sa propre reconnaissance pour le demi-dieu qui l'avait protégé, lui inspirèrent cette *première églogue* dont le sujet est présent à la mémoire de tous les esprits lettrés.

Mélibœe a été chassé de son bien et il part pour l'exil, poussant devant lui son troupeau de chèvres. Il rencontre Tityre mollement couché à l'ombre d'un hêtre et célébrant sur ses pipeaux rustiques la beauté d'Amaryllis, tandis que ses vaches paissent autour de lui l'herbe opulente de la prairie. Le contraste des deux situations est frappant. Il provoque les questions de l'exilé et Tityre y répond en racontant son voyage à Rome; l'accueil qu'il a reçu de ce jeune homme dont il n'oubliera jamais les traits augustes, dont jamais il ne cessera de faire fumer les autels; enfin la sécurité et le bonheur que lui a assurés cette protection presque divine. Mélibœe gémit de nouveau sur les tristesses de son sort, il déplore les discordes civiles qui ont amené tant de maux et il accepte le repas frugal et l'hospitalité que lui offre pour la nuit le bon Tityre.

Voilà bien, dans la forme, une véritable églogue. Au fond cependant, le genre est complétement dénaturé. La scène est toute champêtre, les personnages sont rustiques, le style en général a la simplicité qui convient. Mais c'est là un décor qui cache le véritable drame et qui n'empêche pas la pensée d'oublier les choses de la vie rurale et de se laisser entraîner vers les tristesses et les misères de la politique. Ceci d'ailleurs est à peine une critique. L'effet n'est peut-être pas celui qu'on attendait, mais il est bien celui qu'a voulu le poète.

Il serait donc injuste de chicaner Virgile sur la forme qu'il lui a plu de donner à sa pensée. Les genres littéraires, après tout, n'ont point des limites infranchis-

Digitized by Google

sables, et il n'est pas interdit au génie d'en tirer, quand il le peut, des effets nouveaux.

Presque tous les critiques et les commentateurs de Virgile, même le P. Ch. de la Rue, même J. H. Voss, ont placé dans l'ordre chronologique la première églogue avant la neuvième. Nous devons avouer que, sur ce point, il nous a été impossible de nous ranger à leur avis. La neuvième églogue, en effet, est une supplique. La première est un hymne d'actions de grâces. Il paraît difficile que les actions de grâces aient précédé la supplique. Elles s'appliqueraient à la vérité, dit-on, à la réintégration de Virgile, ou plutôt de son père, qu'Octavien aurait ordonnée après la première dépossession. Mais les documents parlent de Pollion, de Gallus, d'Alfenus Varus. Nulle part il n'est question d'Octavien ni même de Mécène. D'ailleurs, la première églogue nous montre Tityre faisant paître ses vaches en pleine sécurité, et il y a loin de là à la réintégration troublée et précaire qui avait suivi la première irruption des vétérans (1). Il est en outre une raison qui paraît décisive. C'est que, dans la neuvième églogue, Virgile, oubliant à dessein celles de ses poésies où il a glorifié Pollion, rappelle quatre pièces composées récemment et qu'il croit de nature, par leur valeur littéraire ou leurs tendances politiques, à lui concilier la faveur d'Octavien. Comment donc, si elle avait existé, aurait-il pu omettre la première églogue, la plus belle incontestablement, et surtout la plus césarienne de ses poésies ? Comment, dans cette neuvième églogue, ne trouve-t-on aucune allusion soit au bienfait déjà reçu, soit à la violence qui

(1) Il n'est même pas certain, nous l'avons dit plus haut, qu'il y ait eu à ce moment dépossession effective.

Digitized by Google

en a fait perdre le fruit et qui atteindrait le triumvir dans son autorité, autant que le poète dans ses intérêts (1). Ces raisons, qu'il serait superflu de développer plus longuement, nous font regarder la première églogue comme postérieure à la neuvième. Or, celle-ci, nous l'avons vu, a dû être écrite au commencement de l'hiver 41. La première ne peut donc être antérieure au printemps de l'an 40, car Tityre y offre à son hôte un lit de feuillage vert (2), et, comme il lui offre aussi des fruits et des châtaignes, on est forcé d'en fixer la date à la fin de l'été ou au commencement de l'automne de cette année

Le Mélibœe de notre églogue est certainement la personnification des Mantouans expropriés. Mais que vont devenir ces infortunés ? Ils seront dispersés par toute la terre : « Nous irons, dit Mélibœe, les uns chez « les Africains tourmentés par la soif; d'autres, en « Scythie ou en Crète, sur les bords de l'Oaxes rapide, « ou chez les Bretons séparés du reste de l'univers (3) ». On ne comprend pas bien comment le malheureux berger peut songer à faire de pareils voyages avec ses chèvres. Il doit avoir un but plus immédiat, mais il ne pense pas à nous le faire connaître. Ceci d'ailleurs pourrait passer inaperçu. Pour Tityre, au contraire, les

(1) On trouve sans doute dans la IXe églogue les vers si connus :

Certe equidem audieram.....
Omnia carminibus vestrum servasse Menalcam,

mais ces vers ne font pas plus allusion à Octavien qu'à Pollion ou à tout autre protecteur du poète.

(2) Hic tamen hanc mecum poteras requiescere noctem
Fronde super viridi. (I *Ecl.* 80 et 81.)

(3) At nos hinc alii sitientes ibimus Afros,
Pars Scythiam et rapidum Cretæ veniemus Oaxen,
Et penitus toto divisos orbe Britannos. (I *Ecl.* 65-67.)

Digitized by Google

critiques sont plus nombreuses et les difficultés plus grandes. Il y a même là une véritable énigme dont personne n'a pu trouver le mot.

Le nom de Tityre, dans la poésie grecque et même dans Virgile (1), désigne presque toujours un aide, un valet de berger. Il n'en est pas ainsi dans la première églogue, et l'on se demande vainement qui peut être caché sous ce pseudonyme. Tout d'abord, on songe naturellement au père de l'auteur, car il y a convenance d'âge et de situation. Mais Tityre a été esclave, il a eu successivement deux femmes, Galatée et Amaryllis, il est affranchi de la veille, toutes particularités qu'on ne pourrait appliquer au père de Virgile sans lui créer de toutes pièces une histoire de fantaisie. Les anciens commentateurs ont voulu voir dans le personnage le poète lui-même (2). Les mêmes objections se présentent de suite à l'esprit. De plus, Virgile est jeune, il a longtemps habité Rome, et l'aspect de la grande ville n'aurait pu exciter en lui cet étonnement qu'a éprouvé le vieux berger (3). Tityre n'est donc pas le pseudonyme d'un homme réel. C'est évidemment, comme Mélibœe, un personnage qu'a créé l'imagination du poète. Ceci toutefois n'est pas une solution, et, loin de disparaître, les difficultés ne font que grandir.

Qu'est-ce que Tityre est donc allé solliciter à Rome? Un ordre du triumvir, une sorte de sauvegarde qui le

(1) Et cum clamarem : Quo nunc se proripit ille ?
Tityre, coge pecus. (III *Ecl.* 19 et 20.)
Tityre, pascentes a flumine reice capellas. (*Ibid.* 96.)
Incipe ; pascentes servabit Tityrus hædos. (V *Ecl.* 12.)

(2) ..... Et hoc loco sub persona Tityri Virgilius intelligitur; non tamen ubique ; sed tantum ubi exigit ratio. (SERV. I *Ecl.* 1.)

(3) Urbem, quam dicunt Romam, Melibœe, putavi
Stultus ego huic nostræ similem..... (I *Ecl.* 20 et seq.)

Digitized by Google

protége contre les violences des vétérans? Nullement. Il y est allé chercher la liberté, la liberté qui s'est fait longtemps attendre, mais qui est venue enfin quand sa barbe tombait plus blanche sous le rasoir (1). Cependant on ne voit nulle part ce maître qui a dû accorder l'affranchissement, à moins qu'il ne s'agisse de ce demi-dieu dont chaque année, pendant douze jours, Tityre fera fumer les autels. Mais qu'a répondu Octavien à la supplique du vieil esclave?

Pascite, ut ante, boves, pueri; submittite tauros. (I Ecl. 46.)

ut ante, c'est à dire restez ce que vous étiez, restez esclave et continuez de faire paître vos bœufs. Ce n'est pas précisément là ce qu'on lui demandait.

Si l'on veut que la réponse ait un sens, il faut supposer que Tityre a obtenu sa liberté d'un maître dont l'églogue ne parle pas, et qu'Octavien lui accorde une protection, une sauvegarde qui est certainement dans la pensée du poète, mais dont la demande n'est formulée nulle part. Tityre est allé à Rome solliciter son affranchissement. On ne nous dit pas de qui ni comment il a pu l'obtenir, et l'on nous apprend au contraire qu'un jeune demi-dieu lui a accordé pour sa propriété une protection qu'il ne demandait pas et dont il n'avait pas besoin. Il n'en avait pas besoin, en effet, par la raison très simple qu'il n'avait pas de propriété, ayant pu à grand'peine, tardivement et grâce à l'économie d'Amaryllis, amasser

(1) Libertas; quæ sera, tamen respexit inertem,
Candidior postquam tondenti barba cadebat;
Rexpexit tamen, et longo post tempore venit,
Postquam nos Amaryllis habet, Galatea reliquit.
Namque, fatebor enim, dum me Galatea tenebat,
Nec spes libertatis erat, nec cura peculi.
(I *Ecl.* 28-33.)

Digitized by Google

le pécule indispensable pour son affranchissement. Et cependant le poète nous le montre mollement couché à l'ombre d'un hêtre et faisant paître ses vaches sur son domaine, sans souci des violences de la soldatesque (1).

On ne saurait lire la première églogue sans être frappé de ces contradictions multipliées. Les nier ou les atténuer serait impossible, et nul encore n'a pu en donner une explication satisfaisante. On serait presque tenté de croire que Virgile voulait d'abord simplement, pour venir en aide à ses compatriotes, mettre leurs misères et leur ruine en regard du bonheur de sa propre situation, et que l'œuvre étant déjà fort avancée, l'idée lui vint subitement de donner à son Tityre le caractère que nous lui connaissons. Dans cette hypothèse, il aurait, pour produire un grand effet poétique, sacrifié la vérite des situations et accepté volontairement des défauts, qu'il devait connaître mieux que personne. Quoi qu'il en soit, et après avoir fait cette large part à la critique, il faut bien reconnaître que la première églogue l'emporte de beaucoup sur toutes les autres, et qu'elle est incontestablement l'un des chefs-d'œuvre de la littérature latine. Cette fois le poète est lui-même, il apparaît tout à coup avec une puissance qu'on ne lui soupçonnait pas. Ce n'est plus le lettré empruntant à une langue étrangère des beautés parfois un peu disparates (2). C'est le citoyen ému des malheurs de la patrie, qui laisse parler son cœur et qui atteint sans effort la véritable éloquence. Il peut manquer de logique, il ne

(1) Tout ce qui précède a été remarquablement traité par M. E. Bethe. *Vergilstudien* II. (Rheinisches Museum. 1892. pp. 577 et seq.)

(2) On ne peut citer, en effet, dans la première églogue, qu'une imitation ou réminiscence de Théocrite : I *Ecl.* 75 à 79. — Théocr. *Id.* I. 114 à 116.

Digitized by Google

manque ni de couleur ni de chaleur communicative. Et lorsqu'on lit ces pages émues, on oublie aisément toutes les imperfections pour céder au charme de ces beaux vers, qui seraient sans rivaux si les Géorgiques n'existaient pas.

Virgile était justement fier de cette œuvre, la première où sa personnalité et son génie se montrent tout entiers. Lui-même l'a placée en tête de l'édition complète qu'il donna des églogues. Et il en revendiquait hautemen l'honneur lorsqu'il terminait par ces vers le poème autrement considérable des *Géorgiques :*

Illo Vergilium me tempore dulcis alebat
Parthenope, studiis florentem ignobilis oti,
Carmina qui lusi pastorum, audaxque juventa,
Tityre, te patulæ cecini sub tegmine fagi.

(*Georg.* IV. 563-566.)

Digitized by Google

VI. — RECONNAISSANCE.

Les termes de la première églogue *(Tityre)* et le témoignage des biographes et des commentateurs ne permettent pas de douter que Virgile n'ait été réintégré dans la possession de son domaine du Mantouan. Peut-être même obtint-il alors quelque chose de plus. Nous voyons en effet, par un passage d'Aulu-Gelle (1), qu'il possédait une terre en Campanie, aux environs de Nola, et qu'il eut un différend avec les habitants de cette ville pour des droits d'irrigation. Aulu-Gelle, à la vérité, ne nous dit pas à quelle époque et de quelle manière le poète avait acquis cette propriété. Mais depuis la deuxième guerre punique et la ruine de Capoue, le gouvernement Romain possédait en Campanie d'immenses domaines provenant de confiscations. Souvent on y accordait des concessions ou l'on y établissait des colonies militaires. Il est donc permis de conjecturer sans trop d'invraisemblance que Virgile avait pu obtenir sa terre de Nola à titre d'indemnité ou de concession gracieuse. Quoi qu'il en soit, il est certain que, depuis l'époque où nous sommes parvenus, c'est à dire depuis le milieu ou la fin de l'an 40 avant Jésus-Christ, il ne fit plus que de rares et courts séjours dans la Transpadane. Le soin de sa renommée qui grandissait chaque jour, l'intérêt de sa fortune, la recherche de nouveaux appuis, l'entretien des amitiés anciennes, tout devait désormais le tenir éloigné de son pays. Depuis la guerre de Pérouse, la Gaule transpadane

(1) A. Gell. viii. 20.

Digitized by Google

avait été réunie à l'Italie. Elle avait cessé d'être une province proconsulaire et Alfenus Varus était revenu à Rome. Gallus s'en rapprochait avec les anciennes légions de Calenus. Pollion allait y rentrer bientôt, précédé des faisceaux consulaires. Il y avait là pour le poète bien des dettes à payer, et, sur les cinq églogues dont il nous reste à parler, quatre sont consacrées à sa reconnaissance.

Les deux batailles de Philippes avaient brisé les forces continentales du parti républicain et il n'en restait que des débris réunis alors dans l'île de Céphalénie. Mais ils y étaient protégés par une flotte puissante que les triumvirs n'avaient pu attaquer faute de marine, et cette flotte, sous le commandement de C. Domitius Ahenobarbus, dominait encore l'Adriatique. Elle était sûre d'ailleurs de l'appui de Sextus Pompée, dont les vaisseaux couvraient la Méditerranée et affamaient l'Italie. Pollion, qui avait pu se maintenir en Vénétie avec sept légions, ouvrit des négociations avec Ahenobarbus (1). Celui-ci, qui était proscrit et qui avait été condamné judiciairement pour complicité dans l'assassinat de Jules César, savait n'avoir rien à attendre d'Octavien. Il se laissa gagner facilement, et quand Marc-Antoine, après de longs délais, arriva enfin d'Asie avec plus d'argent que de soldats, il se trouva, grâce à son lieutenant, à la tête d'une flotte et d'une armée (2). On alla assiéger Brundusium (Brindisi), où cinq cohortes césariennes tenaient garnison. De son côté, Octavien vint

(1) App. B. C. v. 50.

(2) C'est ce qui a permis à l'apologiste de Pollion, Velleius Paterculus, de dire : Quo facto quisquis æquum se præstiterit, sciat non minus a Pollione in Antonium quam ab Antonio in Pollionem esse conlatum. (Vell. Pat. ii. 76.)

Digitized by Google

camper à peu de distance avec des forces considérables, et l'on put se croire à la veille d'une nouvelle guerre civile dont l'issue était douteuse pour tous.

Mais ceci ne faisait pas l'affaire des soldats. Ce qu'ils voulaient pour le moment, ce n'étaient pas de nouveaux combats, mais bien l'argent qu'Antoine était allé chercher pour eux en Asie, et qu'en effet il en avait rapporté. Ceux d'Octavien lui firent entendre clairement qu'il fallait avant tout négocier, et qu'ils ne se battraient que si Antoine ne voulait pas être raisonnable, en d'autres termes que s'il refusait de payer (1). Sur les lieux se trouvait heureusement L. Cocceïus Nerva, qui était également lié avec les deux triumvirs. Il fit les premières ouvertures. A lui se joignirent Pollion du côté d'Antoine, Mécène du côté d'Octavien, et vers la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, le traité fut signé. Les soldats eurent l'argent qu'ils voulaient. Domitius Ahenobarbus obtint sa grâce et rentra dans ses biens. Antoine, dont la femme Fulvia venait de mourir à propos (2), épousa Octavie, sœur de son ennemi de la veille et récemment veuve d'un Marcellus. Il eut tout l'Orient, avec la Grèce et la côte de Dalmatie jusqu'à Salone. Octavien conservait le reste de l'Illyricum, les Gaules et l'Espagne. L'Italie restait commune de droit, mais en fait devait surtout appartenir à Octavien, avec la charge de combattre Sextus Pompée ou de traiter avec lui. Quant à Lépide, le troisième triumvir, dont nul ne prenait plus souci, on lui laissait provisoirement la province d'Afrique. Enfin Pollion, à qui, dès les conférences de Bologne, le consulat avait été

(1) *Cass. Dio.* XLVIII. 30.
(2) *Cass. Dio.* XLVIII. 28.

Digitized by Google

assuré pour l'an 40, allait avec son collègue Cn. Domitius Calvinus prendre possession de sa charge réduite aux derniers mois de l'année (1).

La paix de Brindes causa en Italie une joie profonde, un enthousiasme universel. Après tant de sang versé, après tant de ruines accumulées, on allait enfin respirer! Les violences, les confiscations prendraient fin! Le travail serait sûr de son lendemain! L'âge d'or allait renaître! Et l'on y croyait fermement, non pas comme à une fiction poétique, mais comme à un fait certain annoncé par des prophéties irrécusables. Car le monde était plein de prodiges, d'oracles et de prédictions (2), et les esprits excités en attendaient avec une sorte de fièvre le prochain accomplissement.

Les antiques légendes de la Grèce prétendaient que le monde avait été régi d'abord par Kronos. Sous son règne la terre produisait toutes choses spontanément et en abondance. Les hommes vivaient sans travail, innocents et heureux. C'était l'âge d'or (3). Mais les mortels n'avaient pas tardé à se corrompre, et la licence ne cessant de grandir, il avait fallu donner à chaque génération nouvelle le nom d'un métal toujours moins précieux, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à l'âge de fer. Les livres sibyllins, les traditions étrusques divisaient de même l'histoire de l'humanité en périodes successives répondant à une corruption toujours croissante. Mais, dans les croyances occidentales, après un cycle de perversion, l'humanité devait revenir à son point de départ et connaître de nouveau un âge de bonheur et

(1) Sur tout ce qui précède, consulter : App. B. C. v. 50, 55, 56, 57, 59, 60 et 64. — *Cass. Dio.* XLVIII. 20. et 30.

(2) *Plut. Syll.* VII. 4-10. — VIRG. *Georg.* I. 463-488.

(3) *Hes. Op. et D.* 109 et seq.

Digitized by Google

d'innocence. Les prêtres étrusques donnaient au cycle fatal une durée de huit cents ans, juste la durée que, suivant eux, avait eu l'empire de leur nation. D'autres, les Millénaires, voulaient un cycle de mille ans. Mais, de toute façon, on croyait proche le moment de la rénovation sociale. Déjà elle avait été annoncée au moment de la mort de César. Quand parut dans le ciel la comète que le vulgaire croyait être l'âme du dictateur, l'aruspice Vulcatius se leva dans l'assemblée du peuple, s'écriant que l'astre terrible était le précurseur des temps nouveaux, que le dixième siècle avait commencé. Puis il ajouta qu'il allait payer de sa vie le crime d'avoir dévoilé les secrets des Dieux, et il expira en effet en achevant son discours (1). Maintenant les temps étaient accomplis. Après tant d'iniquités, on voyait luire enfin l'aurore des destinées promises. C'était l'âge d'or qui s'annonçait.

Au moment où son protecteur et son ami, Pollion, l'un des négociateurs de la paix, prenait enfin possession du consulat, Virgile lui devait l'envoi d'une pièce de vers. C'était un usage constant. C'était surtout pour le poète un devoir de reconnaissance. Il eut pu dans ses vers, comme il l'avait déjà fait, parler des talents de Pollion, vanter la hauteur de ses vues comme homme d'État, célébrer ses exploits guerriers. Mais cela n'eût sans doute pas plu à tout le monde et pouvait n'être pas sans inconvénients. Le poète eut une idée de génie, l'idée de ne pas s'étendre sur les louanges de Pollion, mais d'utiliser à son profit les croyances populaires et de faire de son consulat le point de départ de l'ère nouvelle :

(1) Serv. *Ecl.* ix. 47. Servius cite comme autorité le deuxième livre des *Mémoires d'Auguste.*

Digitized by Google

Teque adeo decus hoc ævi, te consule, inibit,
Pollio, et incipient magni procedere menses.
(*Ecl.* IV, 11-12.)

Dans les idées romaines, parvenir au consulat, être à ce titre inscrit dans les fastes de la République, donner son nom à l'année, c'était un gage assuré d'immortalité. Mais voir dater de son consulat le commencement d'un nouvel âge d'or, ce ne pouvait être que le comble de la gloire et c'était assurément de la part du poète le comble de la flatterie et de l'adresse. Nous devons à cette inspiration la quatrième églogue, qui n'a d'ailleurs d'une églogue que le nom.

« Muses de Sicile (1), élevez aujourd'hui le ton de vos chants ! Tout le monde n'aime pas les buissons et l'humble tamaris. Ou si nous chantons les forêts, que les forêts tout au moins soient dignes d'un consul. Nous allons voir enfin un nouveau cours des siècles. Déjà recommencent le règne d'Astrée et celui de Saturne. Une race nouvelle va descendre des cieux et ton consulat, Pollion, verra commencer les grands mois, il verra les dernières traces de nos crimes. » Mais l'humanité ne se transformera pas subitement. Bientôt va naître un enfant issu des Dieux. Il gouvernera un jour l'univers pacifié par les vertus de son père, et à mesure qu'il grandira nous sentirons l'âge d'or renaître. Les chèvres présenteront elles-mêmes au berger leurs mamelles enflées par le lait, elles ne craindront plus la fureur des lions. Puis on verra les moissons lever, croître et mûrir sans travail, les raisins rougiront suspendus aux ronces

(1) *Sicelides Musæ*, c'est à dire *Muses des chants bucoliques*, qui avaient pris naissance en Sicile. Bion (*Id* II. 1.) avait dit : Σικελὸν μέλος, et Moschos (*Id.* III, 8.) Σικελικαὶ Μοῖσαι.

Digitized by Google

sauvages et les chênes distilleront une rosée de miel, etc., etc. A part certaines allusions à la politique du jour et quelques vers d'une majesté et d'une harmonie que n'a jamais connues le poète grec, tout le morceau n'est pas autre chose en somme que la paraphrase du passage célèbre des *Travaux et des Jours* où Hésiode décrit l'âge d'or et le règne de Kronos (1).

La quatrième églogue est la plus courte de toutes; elle a seulement soixante-trois vers. Mais elle a donné matière à plus de dissertations qu'elle ne compte de lignes (2), et, en raison de cette abondance, on nous pardonnera sans doute de nous y attarder un peu. Nous ne voulons d'ailleurs toucher que les deux points dont l'érudition s'est le plus occupée : l'enfant que le poète a entendu désigner comme le précurseur ou le témoin d'une ère nouvelle, et avant tout ces deux vers, qui ont été longtemps, qui sont peut-être encore une énigme dans la poésie latine :

Occidet et serpens, et fallax herba veneni
Occidet; Assyrium vulgo nascetur amomum.

(*Ecl.* IV. 24-25.)

Vainement on chercherait pareille idée et pareilles expressions dans les auteurs grecs ou latins. Nulle part on ne rencontre rien de semblable. Ces deux vers ont une couleur essentiellement orientale ou plutôt hébraïque,

(1) *Hes. Op. et D.* 109 et seqq.

(2) On trouve les titres des plus importantes de ces dissertations dans la brochure suivante : R. Hoffmann. *De quarta Vergilii ecloga interpretanda.* Rossleben, 1877. Voir encore sur la même églogue : C. Pascal. *La questione dell' ecloga IV di Virgilio.* Torino, 1888, et du même auteur : *Quæstiones Virgilianæ ad IV eclogam spectantes.* Aug. Torinorum, 1889.

Digitized by Google

et l'on s'est demandé si Virgile, en les écrivant, n'aurait pas été inspiré par les livres sacrés des Hébreux. Ce ne serait pas chose absolument impossible, car les Juifs étaient nombreux à Rome. Ils y formaient une sorte de communauté ou de colonie distincte et ils y pratiquaient librement leur culte (1). Mais ils y étaient peu considérés. Ce n'était pas à eux qu'on allait demander des leçons, et aucune trace de leur croyance essentielle en l'existence d'un Dieu unique ne se rencontre dans Virgile. Il faut donc chercher ailleurs, ou plutôt la recherche est inutile, car le poète lui-même a indiqué la source de son inspiration lorsqu'il a dit :

Ultima Cymæi venit jam carminis ætas. (*Ecl.* IV, 4.)

Le problème revient donc à savoir comment les idées dont nous nous occupons avaient pu pénétrer dans les livres sibyllins dont Virgile déclare s'inspirer.

La Sibylle de Cumes était venue, disait-on, d'Erythrées, où existait un oracle du même genre. Elle passait pour avoir vécu à une époque bien antérieure à la fondation de Rome, car dans l'Énéide, le premier soin du héros troyen en abordant en Italie, c'est d'aller la consulter (2). Sous le règne de Tarquin le Superbe, une femme inconnue vendit au roi trois livres d'oracles de cette Sibylle, formulés, comme tous les oracles, en hexamètres grecs. Ils étaient écrits sur toile en caractères

(1) ..... Nam multo plures sumus ac veluti te
Judæi cogemus id hanc concedere turbam.
(*Hor. Sat.* I. 4. 142-143.)
Certe nescio quid secreto velle loqui te
Aiebas mecum. Memini bene, sed meliore
Tempore dicam ; hodie tricesima sabbata : vintu
Curtis Judæis oppedere ? (*Hor. Sat.* I. 9. 67-70.)

(2) *Æn.* III. 441-445 et le VIe chant.

Digitized by Google

antiques et prédisaient en termes plus ou moins clairs tous les destins de Rome. On l'affirmait du moins, et la foule en était persuadée. Le roi les fit porter dans le temple de Jupiter Capitolin et enfermer dans une niche souterraine pratiquée sous un autel d'Apollon. Un collège de quinze prêtres interprètes était préposé à leur garde. A moins d'un sénatus-consulte spécial, il était sévèrement interdit de les ouvrir, et le Sénat ne permettait de les consulter que dans les moments de malheur ou de danger public (1). Alors naturellement on y trouvait tout ce qu'il était utile que le peuple crût.

Malgré toutes les précautions, les livres sibyllins périrent dans l'incendie du Capitole, qui eut lieu en 83 avant Jésus-Christ, pendant la guerre sociale. Mais on ne pouvait renoncer à un moyen si commode de gouvernement. L'un des premiers soins du Sénat, après la reconstruction du Capitole, fut donc d'envoyer trois commissaires au lieu d'origine de la Sibylle de Cumes, et ceux-ci ne se contentèrent pas d'aller à Érythrées, mais ils parcoururent l'Asie-Mineure, l'Afrique et la Sicile, recueillant et achetant partout les oracles les plus authentiques. A leur retour, tous ces documents furent remis à des hommes compétents ou supposés tels, et ceux-ci, après les avoir collationnés, écourtés et fondus ensemble, en firent la matière des nouveaux livres sibyllins.

Dans l'antiquité, comme de nos jours, quand il s'achetait quelque chose, il y avait toujours des Juifs prêts à vendre. Il y en avait en particulier dans tout

(1) Voir pour tout ce qui concerne les *Sibylles* et les *Livres Sibyllins :* C. Alexandre. *Oracula Sibyllina. Excursus* I. Capp. 7, 8 et III. Capp. 1, 2, 3, 4, 6 et 7. — A. Gell. I. 19.

Digitized by Google

l'Orient et en Égypte. Parmi ces Juifs hellénisés couraient toutes sortes de pseudo-prophéties qu'on suppose avoir pris naissance au temps des Machabées (170-154 avant Jésus-Christ), alors que dans la nation tous les esprits étaient enflammés par le patriotisme et l'exaltation religieuse. L'une de ces prophéties, qui plus tard devait coûter cher à Jérusalem, prédisait qu'un jour des hommes partis de Judée régneraient sur le monde et que les Romains alors paieraient au centuple leurs violences et leurs brigandages en Asie (1). D'autres avaient un caractère différent et il nous en est resté notamment un curieux spécimen qui forme tout le troisième livre des *Oracula Sibyllina* (2). Comme il s'y trouve une prophétie concernant le septième Ptolémée (3), il est nécessairement antérieur à ce prince, et l'on estime qu'il a dû être composé à Alexandrie sous le règne de Ptolémée VI Philométor (180-145 avant Jésus-Christ). C'est un long poème de huit cent vingt-huit hexamètres grecs, mélange bizarre et confus de légendes païennes, de données historiques, de visions ou prédictions apocalyptiques, de croyances pures et élevées. L'auteur parle d'abord de la guerre des Titans contre les Dieux et du règne de Kronos. Il raconte à grands traits la guerre de Troie, les révolutions des empires anciens, la captivité des

(1) *Tac. Hist.* v. 13. — Suet. *Vesp.* 4. — *Fl. Jos. Bell. jud.* vi. Cap. v. 4. — *Or. Sibyll.* iii. 350-355.

(2) Les *Oracula Sibyllina* ont été publiés pour la première fois au xvie siècle par J. Opsopœus. Il en existe une belle réimpression, Parisiis, 1599. L'édition la meilleure et la plus récente est celle qu'a donnée C. Alexandre (Paris, Firmin-Didot frères, 1851-56). L'auteur y a joint, sous le titre de *Excursus*, de très savantes dissertations auxquelles nous avons emprunté ce que nous disons ici des *Livres sibyllins* et des pseudo-prophéties juives.

(3) Vv. 608-610.

Digitized by Google

Juifs. Il stigmatise la corruption croissante, les vices du monde païen. Il prédit enfin le cataclysme qui châtiera tant de crimes par les eaux et le feu du ciel, et il annonce l'avènement du Dieu d'Israël, qui, après l'expiation, règnera personnellement sur l'humanité régénérée. Et la peinture de ce règne divin diffère à peine par quelques détails de l'âge d'or chanté par Hésiode et Virgile (1). Ces pseudo-prophéties et d'autres prédic-

(1) Au lieu du texte grec, nous donnons ici quelques extraits de la traduction en vers latins qu'en a faite Seb. CASTELLION (Castalio). Cette traduction, entre autres mérites, a celui de serrer le texte de fort près et d'en être la reproduction presque littérale :

Tum demum veniet supremi judicis hora,
Et magnum, postquam fuerint hæc omnia, sæclum.
(Or. Sybill. III. Vv. 91-92.)

.....

Tum Deus humanæ diffundet gaudia genti ;
Terraque, et arboreæ stirpes, oviumque propago,
Certabunt veros mortalibus edere fructus,
Vina dabunt, mellisque favos, lactisque liquorem,
Farraque, terrestris quæ pars est maxima victus. (619-623.)

.....

Nam terra omniparens mortalibus undique fruges
Edet inexhaustas olei, vinique, cibique,
Melleaque ex alto rorantia pocula cœlo,
Arboreosque fructus armentaque læta, simulque
Balantes ovium fetus fetusque caprarum ;
Et niveo fontis erumpent lacte fluentes.
Oppida plena bonis, et pinguia rura nitebunt :
Nec gladios metuet, nec belli terra tumultum ;
Nec tremefacta gemet nutanti pondere tellus ;
Nec bellum, nec erit mœstorum squalor agrorum,
Aut famis, aut fruges vastantis grandinis horror :
Sed pax immenso late dominabitur orbe,
Et regi rex fidus erit, semperque manebunt
Fœdera, quique potens cœlo dominatur ab alto,
Rex Deus, unanimi per cunctas omnia terras
Lege reget, generi humano quæcumque geruntur. (743-758.)

.....

Ergo lupis mixti salient in montibus agni,
Et grege confuso tigres pascentur et hædi ;
Cum vitulis ursi degent, armenta sequentes ;
Carnivorusque leo præsepia lambet, uti bos,
Infantis manibus teneris in vincula missus :
Quippe feras infans humiles reptare jubebit :
Cum pueris somnos capient de nocte dracones,
Nec lædent ; divina teget nam dextera natos. (787-794.)

Digitized by Google

tions des Juifs alexandrins ont dû s'unir aux oracles de la Grèce pour former les éléments des nouveaux livres sibyllins. Elles permettent de comprendre comment Virgile a pu y puiser les idées et les expressions presque bibliques qui, depuis des siècles, ont tant troublé le monde érudit.

Mais quel est l'enfant dont la naissance prochaine doit marquer le commencement du nouvel âge d'or? Ici encore les opinions diffèrent et l'obscurité est grande. Peut-être, après tout, n'y a-t-il pas lieu de trop s'en étonner, car c'était le propre des oracles d'être rédigés en termes ambigus. Et Virgile, soit pour se conformer à l'usage, soit pour tout autre motif, pourrait bien avoir à dessein laissé dans le vague ce point délicat. Il faut voir cependant ce qui paraît ressortir et du texte de la quatrième églogue, et des événements qui s'y rattachent directement.

Asconius Pedianus, dans son livre contre les détracteurs de Virgile, disait, paraît-il, tenir d'un des fils de Pollion, Asinius Gallus, que lui-même était cet enfant béni, et que l'églogue avait eu pour but de célébrer sa naissance (1). Si le fait est vrai, cela donnerait à penser que ce fils de consul, qui lui-même plus tard parvint au consulat, ne craignait pas le ridicule. A la rigueur, en effet, en tenant compte, et de son propre consulat, et de la paix de Brindes à laquelle son père avait travaillé, on eût pu lui appliquer le

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem
(*Ecl.* IV. 17.)

(1) Asconius Pedianus a Gallo audisse se refert hanc eclogam in honorem ejus factam. (*Schol. Daniel. Ecl.* IV. 14.) MACROBE (*Sat.* III. 7) paraît avoir suivi la même tradition.

Digitized by Google

mais que penser du

> Cara deum suboles, magnum Jovis incrementum ?
> (*Ibid.* 40.)

les Asinii étaient certes de très bonne maison. Ils ne pouvaient toutefois se targuer d'être les descendants directs de Jupiter.

Un système plus plausible est celui qui identifie l'enfant fatidique avec le jeune Marcellus, fils d'Octavie et neveu d'Octavien. C'est l'opinion qu'adopte M. V. Duruy (1), tout en reconnaissant qu'elle ne laisse pas de présenter de grandes difficultés. Les difficultés sont même tellement grandes, qu'à notre avis, elles paraissent insurmontables et le système inadmissible. Marcellus incontestablement est mort en l'an 23 avant Jésus-Christ. Properce, son contemporain et familier de Mécène, dit qu'il était alors dans sa vingtième année (2). Il serait donc né en 43, trois ans avant que la quatrième églogue ne fût écrite. A la vérité, Servius (3) ne lui donne que dix-huit ans au moment de sa mort et Dion Cassius (4) dit formellement qu'Octavie était enceinte de lui, lorsqu'elle se remaria avec Antoine. Mais les bévues de Servius ou de son interpolateur sont tellement nombreuses qu'en matière d'histoire et de chronologie il n'y a pas à s'arrêter à ce qu'il dit, et le témoignage de Dion, qui écrivait deux siècles après l'événement, ne peut guère prévaloir sur celui d'un contemporain. Comment croire, d'ailleurs, qu'Octavie, dont tous

(1) V. Duruy. *Histoire des Romains.* III. p. 504.
(2) Occidit, et misero steterat vigesimus annus. (Prop. III. 16.)
(3) Serv. *Æn.* VI. 862.
(4) Cass Dio. XLVIII, 31.

Digitized by Google

les poètes et les historiens se sont plu à louer la conduite et la délicatesse, eût consenti à se remarier dans de pareilles conditions ? Enfin elle pouvait espérer, elle eut en effet des enfants de son second mariage avec Antoine, alors maître de la Grèce et de l'Orient. Son frère Octavien, maître de tout l'Occident, était lui aussi à la fleur de l'âge et récemment marié. De quelle importance pouvait être, dans ces conditions, le jeune Marcellus ou l'enfant encore attendu du premier mariage d'Octavie? Et qui pouvait alors prévoir ou imaginer que cet enfant serait dix-sept ans plus tard le successeur désigné d'Auguste, le futur maître du monde, si la mort n'eût rendu vaines tant d'espérances?

Peut-on, comme l'ont voulu en désespoir de cause certains commentateurs, admettre qu'il n'y a pas de nom à chercher, qu'il s'agit ici d'une simple fiction poétique et non d'une naissance effectivement attendue? Que deviennent alors les vers :

> Et simul heroum laudes et facta parentis
> Jam legere..... poteris.
>
> (*Ecl.* IV 26-27.)

On est donc forcément amené à croire qu'il s'agit d'un enfant d'Octavien, et c'est en effet à cet avis que nous nous arrêtons. Octavien était, comme on le sait, d'une santé délicate. Et cependant il avait ceci de commun avec son père adoptif, Jules César, et son prétendu ancêtre Jupiter, qu'il n'était pas toujours facile de se reconnaître dans la multiplicité de ses amours. Déjà il avait répudié Clodia. Pour le moment, il était marié à Scribonia, qu'il devait bientôt quitter pour épouser Livie après l'avoir enlevée à son premier mari, Tiberius Nero. Le tout sans préjudice d'un nombre illimité de liaisons

Digitized by Google

occasionnelles dont l'histoire n'a pas tenu registre. Ce qui du reste ne l'empêcha pas de poursuivre plus tard par voie législative la réforme des mœurs d'autrui. Mais il ne peut évidemment être question dans la IVe églogue que d'un enfant légitime. Or, précisément à ce moment, Scribonia était enceinte et elle accoucha dans les premiers mois de l'année suivante. Tout serait donc pour le mieux si elle avait mis au monde un garçon. Malheureusement pour l'auteur de l'églogue, l'enfant de Scribonia fut une fille dont on ne pouvait dire :

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem
(*Ecl.* IV. 17.)

car tout le monde sait qu'à Rome les femmes ne gouvernaient pas. Et, pour comble de malechance, cette fille fut la trop fameuse Julie, qui devait réaliser très imparfaitement la prédiction du poète :

At simul heroum laudes et facta parentis
Jam legere *et quæ sit poteris cognoscere virtus.*
(*Ecl.* IV. 26-27.)

La morale à tirer de ceci, c'est que les poètes feront toujours sagement en ne prenant pas trop à la lettre leur dénomination de *Vates,* et en évitant de risquer des prophéties que l'événement vient trop souvent démentir.

Il y avait un autre ami, ou du moins un condisciple, qui avait aidé à sauver le patrimoine de Virgile et à qui celui-ci devait bien en reconnaissance quelque pièce de vers. C'était Alfenus Varus, qui, déchargé de son gouvernement de la Transpadane, était revenu à Rome dès le commencement de l'an 39 avant Jésus-Christ. Varus,

Digitized by Google

comme nous l'avons dit ailleurs, était un jurisconsulte déjà célèbre, aussi demandait-il avec instance (*Non injussa cano*. Ecl. VI, 9.) que l'on vantât surtout ses exploits guerriers. Le poète n'y mettait peut-être pas tout l'empressement possible, car les Mantouans, dont vainement il avait pris à cœur les intérêts, avaient été durement traités par le proconsul. Le cas d'ailleurs était embarrassant. Les victoires de Varus (si tant est qu'il en eût remporté) n'étaient certes pas dignes d'une épopée, et elles avaient été uniquement obtenues aux dépens de Pollion. Virgile s'en tira en homme d'esprit. Le préambule de la sixième églogue (1), qui paraît avoir été écrite dans l'été de l'an 39, nous dit en effet qu'après avoir d'abord célébré les forêts, l'idée lui était venue de chanter les rois et les combats. Mais le dieu du Cynthe lui a pincé l'oreille en disant : « Tityre, mon pauvre berger, sois moins ambitieux et contente-toi de faire paître tes brebis. » Assez d'autres se disputeront l'honneur de célébrer la guerre et les exploits de Varus. Lui, le poète, ne se séparera pas de sa musette agreste. Mais la forêt entière chantera Varus, et nuls accents ne sauraient plaire autant à Apollon que ceux qui seront dédiés à Varus.

Le poète prend alors pour sujet une légende mythologique qu'avait racontée jadis l'historien grec Théopompe (2). C'était au temps où les dieux inférieurs et les hommes avait commerce ensemble. Maintes fois déjà Midas avaient demandé au vieux Silène de lui

(1) Il existe sur la VIe églogue un travail spécial qu'on estime en Allemagne : Cl. Butter. *Ein Versuch das Verstændniss der 6ten Idyll Virgil's zu vervollstændigen*. Zwey Brücken, 1849. Nous regrettons de n'avoir pu nous le procurer.

(2) Serv. *Ecl.* VI. 13.

Digitized by Google

dévoiler les mystères de la nature et les secrets de l'histoire. Silène était resté sourd à ses prières. Mais un jour des bergers du roi de Phrygie surprennent le satyre endormi et cuvant son vin. Ils le chargent de liens et ne consentent à lui rendre la liberté qu'après qu'il a satisfait aux désirs de leur maître. Tel est le thème de la sixième églogue. Seulement, dans Virgile, les bergers Chromis et Mnasylas agissent pour leur propre compte, et la nymphe Æglé, la plus belle des Naïades, qui survient à propos, barbouille avec du jus de mûres la figure du satyre qui se réveille. Celui-ci, pour être débarrassé de ses liens, promet de céder enfin aux vœux de ses vainqueurs. Mais ses chants seront pour les bergers seulement. Quant à la nymphe, il lui réserve une autre récompense.

Des commentateurs ont prétendu que Silène représente ici le philosophe Siron. Ils étaient sans doute bien informés, et cependant c'est un singulier honneur qu'aurait fait Virgile à son maître préféré en l'assimilant au dieu ivrogne et libertin. Quoi qu'il en soit, c'est bien la création du monde, suivant le système d'Épicure, que chante le vieux satyre : la réunion fortuite des atomes, puis la génération spontanée des plantes, des animaux et de l'homme. En l'écoutant, les faunes et les hôtes des fôrêts se mettent à danser en cadence et les sommets des chênes se balancent de plaisir. Puis il indique, plutôt qu'il ne raconte, le déluge de Deucalion, le règne de Saturne, le supplice de Prométhée et la mort d'Hylas; il développe, on ne sait trop pourquoi, l'histoire de Pasiphaë, et, par un détour ingénieux et plein de grâce, il trouve moyen d'introduire dans son récit l'éloge de Gallus.

Quintilien, qui parle avec estime des poésies de Gallus,

Digitized by Google

trouve son style un peu dur (1). Nous n'en pouvons pas juger, car il ne nous en reste pas même un fragment. Mais il eut le mérite d'introduire dans la littérature latine l'élégie amoureuse, et il était connu dans l'antiquité surtout par les quatre livres d'élégies où il célébrait sous le nom de Lycoris, la beauté et les grâces de sa maîtresse Cythéris. Gallus avait-il été élève de Parthénios et avait-il connu Virgile chez le poète grec? Cela est possible et même probable, quoique nullement prouvé. Toujours est-il que Parthénios a écrit pour lui, vraisemblablement sur sa demande, le seul de ses ouvrages qui soit parvenu jusqu'à nous. C'est un recueil de légendes et d'histoires amoureuses extraites des poètes grecs. Il a pour titre : Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων *(Des souffrances de l'amour)*, et il serait mieux désigné sous celui d'*amours tragiques*, qui fut populaire en France au XVIe siècle, car toutes ces histoires amoureuses ont un dénouement sanglant. Elles étaient destinées à servir de texte à Gallus pour ses compositions poétiques. Nous ignorons dans quelle mesure celui-ci en fit usage, mais nous savons qu'il avait traduit Euphorion en vers latins (2). Ce poète, qui vivait et qui mourut en Syrie à la cour d'Antiochus le Grand, avait écrit, sur toutes sortes de sujets mythologiques, de nombreux poèmes dont il nous reste des fragments d'ailleurs peu importants (3).

(1) *Durior Gallus.* (QUINT. *Inst. or.* X. 1.)

(2) Is transtulit Euphorionem in latinum, et libris quatuor amores suas de Cytheride scripsit. (DONAT. *Vit. Virg.)* Edit. Burmann.

Nam et Euphorionem... transtulit in latinum sermonem; et amorum suorum de Cytheride scripsit libros quatuor. (SERV. *Ecl.* X. 1.)

(3) Ces fragments ont été recueillis et publiés par Aug. MEINEKE, *De Euphorionis Chalcidensis vita et scriptis.* Gedani, 1823.

Digitized by Google

Nous en avons aussi deux épigrammes, qui se trouvent dans l'Anthologie grecque. Malgré la généralité des termes employés par Donat et par Servius, nous avons peine à croire que tous ces poèmes aient en effet été traduits par Gallus. Nous admettrions plutôt, avec un autre commentateur (1), qu'il s'était seulement pénétré de leur esprit et en avait imité certains épisodes. De ce nombre était sans doute la légende de l'origine et de la fondation du sanctuaire d'Apollon Grynéen, à laquelle la sixième églogue fait allusion.

Après avoir conté l'histoire de Pasiphaë, Virgile nous montre en effet Gallus errant sur les bords du Permesse. Une des neuf sœurs l'a conduit sur les monts d'Aonie, et toute la cour de Phœbus se lève à son approche. Linus, le pasteur aux chants divins, au front couronné de fleurs et d'ache aux feuilles amères, lui adresse la parole : Tiens, dit-il, les Muses te donnent ces pipeaux, dont se se servait jadis le vieillard d'Ascra; reçois-les en présent. Il en faisait usage quand ses chants irrésistibles faisaient descendre du haut des monts les ormes immobiles. Ils te serviront à dire les origines de la forêt de Grynium : il n'est pas de bois sacré dont Apollon s'enorgueillisse davantage. *(Ecl.* VI. 64-73.)

Par cet épisode adroitement amené, Virgile fait servir ses vers à deux fins. Ils étaient dédiés à Varus. Ils célèbrent chemin faisant la gloire littéraire de Gallus, et cet éloge tout accessoire devient, par le développement qu'il reçoit, la partie essentielle de l'œuvre. L'intention du poète est manifeste, car, après l'épisode de Gallus, il tourne court. Quatre vers sont encore consacrés à la

(1) Euphorion... cujus in scribendo secutus colorem videtur Cornelius Gallus. (Probus, *Ecl.* x. 50.)

Digitized by Google

Scylla de l'Odyssée, qui, par une confusion évidente, est appelée fille de Nisus (ce qui, soit dit en passant, prouve encore surabondamment que Virgile ne peut être l'auteur du *Ciris);* quatre autres vers esquissent à peine l'histoire de Térée et Philomèle, et Silène met fin à ses chants, car l'heure est venue où l'étoile du soir s'élève au firmament, où les troupeaux doivent rentrer à la bergerie.

L'histoire ne nous dit pas si Varus fut ravi de l'églogue qui lui avait été consacrée.

Le consulat de Pollion avait pris fin avec l'an 40 avant Jésus-Christ. La paix de Misène suivit de près. Elle ne devait pas être de longue durée, mais elle arrêtait provisoirement les hostilités avec Sextus Pompée et faisait lever le blocus des côtes d'Italie. La famine allait avoir un terme et l'on pouvait désormais s'occuper d'affaires moins urgentes. Il y avait en Dalmatie un peuple puissant et belliqueux, les Parthini, qui, dans la guerre civile, avait pris parti pour Brutus et qui affichait encore la prétention de rester indépendant. Pareil exemple ne pouvait plus être toléré. Pollion reçut le commandement de plusieurs des légions d'Antoine (de celles probablement qu'il avait ramenées de Vénétie), et il fut chargé d'aller soumettre ces barbares. Il les vainquit dans plusieurs rencontres, prit d'assaut leur principale ville Salone, et obtint en récompense les honneurs du triomphe (1). Son entrée solennelle dans Rome eut lieu le VIII des Kalendes de novembre de l'an 716 (25 octobre, 39 avant Jésus-Christ). Avant de reprendre la route de l'Italie, il avait écrit à Virgile pour lui demander des

(1) App., B. C. v. 75. — *Cass. Dio.* XLVIII. 31-41.

Digitized by Google

vers (1). Ce fut l'occasion de la VIIIe églogue, dont la date se trouve ainsi fixée au mois de septembre 39.

Pollion avait-il demandé, lui aussi, qu'on célébrât ses victoires? Voulait-il bien, au contraire, se contenter d'une églogue nouvelle? Il n'est guère possible de préciser. On est bien forcé toutefois de reconnaître que le poète ne montre plus cette fois la réserve dont Varus pouvait naguère se plaindre. Par défiance de ses forces ou pour tout autre raison, il s'abstient d'emboucher la trompette guerrière; mais il ne ménage pas du moins l'expression de son affection:

« Soit que tu franchisses en ce moment les rocs élevés « du Timave, soit que tu côtoies les bords de la mer « d'Illyrie, viendra-t-il jamais, le jour où il me sera « permis de célébrer tes hauts faits? Viendra-t-il jamais, « le jour où je pourrai vanter par tout l'univers tes « chants, qu'a seule égalés la muse tragique de Sophocle? « Pour toi j'ai commencé à écrire, par toi je finirai. Re- « çois ces vers, qui furent commencés par tes ordres, et « permets qu'autour de ton front je fasse serpenter cet « humble lierre mêlé aux lauriers de la victoire (2). »

Le poète n'a pas tenu parole. La huitième églogue ne fut pas la dernière qu'il composa. Ce n'est pas surtout au vainqueur des Dalmates qu'il adressa ses derniers

(1) Tu mihi, seu magni superas jam saxa Timavi,
Sive oram Illyrici legis æquoris .....
..... Accipe jussis
Carmina coepta tuis. (*Ecl.* VIII. 6-12.)

(2) Tu mihi, seu magni superas jam saxa Timavi,
Sive oram Illyrici legis æquoris, en erit unquam
Ille dies, mihi cum liceat tua dicere facta?
En erit ut liceat totum mihi ferre per orbem
Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno?
A te principium, tibi desinet. Accipe jussis
Carmina cœpta tuis, atque hanc sine tempora circum
Inter victrices hederam tibi serpere laurus.
(*Ecl.* VIII. 6-13.)

Digitized by Google

vers, et la postérité n'a pas ratifié l'éloge excessif qu'il fait ici des tragédies de Pollion. Mais on ne peut du moins méconnaître la chaleur et la sincérité des lignes que nous venons de traduire.

Si on lit sans parti pris l'églogue entière, on est de suite frappé de son manque d'unité (1). Elle comprend en effet trois pièces distinctes à peine rattachées entre elles par des transitions insuffisantes. D'abord la dédicace précédée de quatre vers seulement, par lesquels le lecteur est prévenu qu'il va assister au tournoi poétique de deux bergers, Damon et Alphésibée, dont les chants ont le pouvoir d'exciter l'admiration des animaux eux-mêmes et d'arrêter le cours des fleuves. Puis, les chants des deux bergers, qui l'un après l'autre se font entendre, sans qu'aucun juge les écoute et prononce sur leur mérite.

Damon reproduit la plainte d'un mari infortuné, dont le nom n'est pas prononcé. Son épouse Nisa l'a abandonné pour aller se marier avec Mopsus. Il reste seul avec son troupeau dans les prés du Ménale, maudissant les crimes que l'amour fait commettre. Mais il ne peut supporter cette vie et il mettra fin à son tourment en se précipitant dans les flots du haut du rocher où il exhale sa douleur. Alphésibée, à son tour, redit les amertumes et les fureurs d'une amante qui se croit délaissée. Pour rappeler l'infidèle, elle a recours aux sortilèges et aux incantations. Mais son art paraît impuissant. Elle désespère et va se venger peut-être par le poison. Heureusement

(1) Les réflexions qui suivent sont en partie empruntées à deux écrits récents et très remarquables de professeurs allemands : J. Vahlen. *Index lectionum Universitatis Fridericæ Guilelmæ per sem. æstiv. 1888.* Berolini, et E. Bethe. *Vergilstudien.* II. dans le *Rheinisches Museum*, t. XLVII (1892) pp. 500 et seq.

Digitized by Google

la cendre du foyer magique se ranime et lance des flammes, Hylax aboie sur le seuil. C'est Daphnis qui revient. Il ne trouvera en arrivant que les transports de l'amour.

Les deux morceaux sont également imités de Théocrite (1), mais d'une manière très différente. Le premier, celui que chante Damon, emprunte le cadre et un grand nombre de vers de la troisième idylle *(le Chevrier)*, mais il reproduit aussi beaucoup de vers des idylles 1, 2, 7, 20, 23 et 24. C'est presque, s'il est permis de le dire, un assemblage de pièces de rapport, et l'on sent que le travail a été pénible. L'autre morceau, au contraire, la scène de l'incantation, est une des plus belles pièces de Virgile. Elle reproduit à peu près complétement la première moitié de la deuxième idylle *(la Sorcière ou les Magiciennes)* (2), mais en la condensant, en lui donnant plus de chaleur et de vie, en en changeant surtout le dénouement de la manière la plus heureuse. Cette fois, le poète romain l'emporte sur Théocrite, l'imitateur se montre supérieur à son modèle.

La deuxième idylle est divisée en strophes régulières de cinq vers, dont le premier, toujours le même, revient invariablement au commencement de chaque strophe. Virgile n'a pas observé la même régularité, ses groupes de vers sont inégaux, mais tous se terminent par le vers

(1) Conf. *Ecl.* VIII. 16, 27 et 28, 33 et 34, 37 et 38, 41, 43-45, 52-55, 58-60, 64, 66 et 67, 73-75, 80-83, 85-89, 91-93, 101, 102. — THÉOCR. *Idd.* I. 114-116, 130-134; II. 2, 3, 18, 21, 23-26, 28, 29, 43, 48-51, 53, 54, 82; III. 8, 9, 15, 16, 27, 42; VII. 18, 19; XI. 25-27; XX. 8; XXIII. 20, 21; XXIV. 92-95.

(2) Cette traduction du mot grec Φαρμακεύτριαι est inexacte, mais nous ne connaissons pas de terme français plus convenable. Le grec signifie proprement : *Les femmes qui ont recours aux filtres pour se faire aimer.*

Digitized by Google

initial du poète grec, qui a été très heureusement traduit et qui forme un véritable refrain :

Ducite ab urbe Domum, mea carmina, ducite Daphnim.

Seulement, à la fin du morceau, quand on pressent le retour de l'infidèle, le refrain se change en cet autre vers qui termine l'églogue :

Parcite, ab urbe venit, jam parcite carmina, Daphnis.

La pièce se clôt ainsi d'une manière naturelle, et le refrain est partout admirablement approprié au sujet.

Au contraire, dans la troisième idylle, et dans toutes celles où Virgile a puisé les éléments, des plaintes de Damon, il n'y a, ni division en strophes, ni refrain. Cependant il en fallait un pour que les chants des deux bergers se fissent pendant l'un à l'autre. Le poète a donc divisé aussi les plaintes de Damon en groupes inégaux, et il y a ajouté pour refrain :

Incipe Mænalios mecum, mea tibia, versus

et quand le berger infortuné va se précipiter dans les flots, le refrain se transforme aussi et devient :

Desine Mænalios, jam desine tibia, versus.

Mais l'effet cherché n'est pas atteint, et cette redondance d'un vers insignifiant n'ajoute rien à la beauté de l'œuvre.

Les observations qui précèdent, si nous ne nous trompons, permettent d'établir, jusqu'à un certain point, la genèse de la huitième églogue. Quand lui parvint la lettre de Pollion, qui demandait une pièce de vers, le poète avait probablement déjà composé, sans but déter-

Digitized by Google

miné, son imitation de la deuxième idylle. Il avait pu s'y appliquer à loisir. Mais ce morceau, malgré sa valeur littéraire, lui parut sans doute trop court pour être offert seul. Il imagina de lui donner un pendant, en supposant un tournoi poétique entre deux bergers, et il fit le récit de Damon, où le manque d'inspiration, l'effort et le labeur du poète se laissent voir si clairement. Aux deux pièces s'ajouta naturellement la dédicace, et enfin, comme le temps manquait peut-être, le tout dut être relié précipitamment par quelques vers qui permettent à peine de bien saisir l'intention du poète. Telle est, à notre avis, la seule manière acceptable d'expliquer les inégalités d'une œuvre où de grandes beautés sont déparées par des passages dont la faiblesse ne peut être contestée.

De la septième églogue, nous avons peu de chose à dire. Spohn, J. H. Voss et presque tous les critiques allemands en fixent la date à la fin de février ou au commencement de mars de l'an 38 avant Jésus-Christ. Nous ne savons trop sur quel fondement; car si l'on trouve dans cette pièce certaines allusions, d'ailleurs très obscures, aux rivalités littéraires du temps (1), on n'y rencontre aucune indication qui permette de la rattacher à un fait connu, ou à une date certaine. Elle est courte, (soixante-dix vers), du genre *amœbée,* comme la troisième églogue, et en grande partie aussi imitée de Théocrite (2). Le combat poétique des deux bergers, Thyrsis et Corydon, a pour théâtre les bords du Mincius (3), et cela permet de

(1) *Ecl.* VII. 21-28.

(2) Conf. *Ecl.* VII. 1-5, 7, 43, 45-60, 61. — THÉOCR. *Idd.* II. 121; V. 50; VI. 1, 2; VII. 144, 145; VIII. 1-4, 37-48; XI. 51; XII. 2; XV. 125.

(3) Hic viridis tenera prætexit arundine ripas
Mincius, eque sacra resonant examina quercu.
(*Ecl.* VII. 12-13.)

Digitized by Google

supposer que Virgile fit à cette époque quelque séjour dans son pays natal.

Il ne nous reste plus, pour en finir avec les Bucoliques, qu'à parler de la dixième églogue, cette fois la dernière véritablement que produisit Virgile *(Extremum, hunc, Arethusa, mihi concede laborem,* Ecl. x. 1). Elle fut écrite certainement vers la fin de l'an 38, ou au commencement de l'an 37 avant Jésus-Christ, et eut pour cause une mésaventure assez vulgaire arrivée à Gallus (1). Celui-ci, comme nous l'avons dit, avait une maîtresse que, dans ses vers, il nommait Lycoris et dont le véritable nom était Cythéris. C'était aussi le nom d'une mime qu'Antoine avait aimée et qui avait fait tant de scandale que César même en fut ému et fit intervenir son autorité pour mettre fin aux déportements de son lieutenant. Sur ce, des hommes graves ont fondé de savantes dissertations et ils ont cru démontrer, avec force citations, que les deux Cythéris, celle d'Antoine et celle de Gallus, n'étaient qu'une seule et même personne. Si le sujet en valait la peine, il serait, croyons-nous, assez facile d'établir le contraire. Une similitude de nom ne constitue pas une preuve; les Cythéris assurément ne manquaient pas à Rome. Il suffit de dire que Gallus était homme de sens et de goût et qu'il ne se fût pas donné le ridicule de

(1) Servius (*ad. Ecl.* x. 1), induit sans doute en erreur par le nom de Cythéris, prétend que la maîtresse de Gallus le quitta pour suivre Antoine en Gaule. Le fait est certainement inexact en ce qui regarde Antoine, qui ne retourna jamais en Gaule depuis la formation du triumvirat. Mais on sait qu'en 38, Agrippa remporta une grande victoire contre les Aquitains soulevés (App. B. C. v. 92), et qu'en 37 il franchit le Rhin pour châtier les Germains. (*Cass. Dio.* xlviii. 49.) Si, comme la Xe églogue le donne à entendre (Vv. 46-49), Cythéris abandonna Gallus pour suivre un nouvel amant aux bords du Rhin, elle dut quitter l'Italie vers la fin de l'an 38 ou dans les premiers mois de 37.

Digitized by Google

consacrer quatre livres d'élégies amoureuses à une comédienne tombée depuis longtemps dans le décri public (1). La maîtresse de Gallus, on n'en saurait douter, devait avoir des qualités aimables et pouvait être avouée par un galant homme. Mais elle était sans doute de ces femmes dont un autre poète a dit : « Nulle « d'entre elles ne s'occupe à calculer le cours des astres

(1) Gallus, son caractère, ses malheurs, ses amours et ses poésies ont été célébrés à l'envi par les poètes de l'antiquité. Nous avons cité plus haut les vers de la VIe églogue. Properce aussi place Gallus parmi les meilleurs poètes de son temps :

Et modo formosa qui multa Lycoride Gallus
Mortuus inferna vulnera lavit aqua. (Prop. II. 25.)

Ovide a pour lui une véritable prédilection :

Vesper et Eoæ novere Lycoridæ terræ.
(Ars. Amat. III. 537.)

Et teneri possis carmen legisse Properti,
Sive aliquid Galli, sive, Tibulle, tuum.
(Amor. XV. 333.)

Gallus et Hesperiis, et Gallus notus Eois
Et sua cum Gallo nota Lycoris erit.
(Amor. I. 15. 29 et seq.)

Obvius huic venias, hedera juvenilia cinctus
Tempora cum Calvo, docta Catulle, tuo;
Tu quoque, si falsum est temerati crimen amici,
Sanguinis atque animæ prodige Galle tuæ.
(Amor. III. 9. 63 et seq.)

Nec fuit opprobrio celebrasse Lycorida Gallo,
Sed linguam nimio non tenuisse mero
(Trist. II. 445.)

On peut encore ajouter ces vers de Martial :

Cynthia te vatem fecit, lascive Properti :
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
(Mart. VIII. 73. 5-6.)

Aux thèses remarquables de Voelker et d'Alex. Nicolas, que nous avons citées, on peut ajouter le roman historique de W. A. Becker, intitulé : *Gallus*, livre excellent et trop peu connu en France. Les notes et les dissertations qui y sont jointes jettent une vive lumière sur les mœurs et les institutions du siècle d'Auguste.

Digitized by Google

« et ne se demande pourquoi la lune est poursuivie par « les chevaux de son frère. Peu leur importe de savoir « s'il reste quelque chose par delà les ondes du Styx, ou si « une intelligence suprême fait gronder le tonnerre et « dirige les traits de la foudre (1). » Peut-être elle avait aimé Gallus sincèrement. Mais les flots sont changeants. Elle avait changé comme eux et suivait maintenant à l'armée des Gaules quelque officier plus jeune ou plus riche. Et le pauvre Gallus en était au désespoir. Il se désolait d'autant plus que, les hostilités ayant recommencé entre Octavien et Sextus Pompée, il était retenu par son devoir militaire sur les côtes méridionales de l'Italie (2) et ne pouvait poursuivre l'infidèle.

La Xe églogue est destinée à verser sur cette blessure un baume consolateur, mais, il faut bien le reconnaître, Virgile ne s'y met pas en frais d'imagination. Après une courte invocation à la fontaine Aréthuse, il suppose que Gallus, consumé par l'amour, est devenu berger et qu'il exhale sa douleur, étendu dans une grotte des montagnes d'Arcadie. Ses brebis paissent non loin de là. Comme pour le Daphnis de la première idylle de Théocrite (3), atteint du même mal, la nature entière s'attendrit. Les pins du Ménale, les rocs neigeux du Lycée sont émus de compassion. Bergers, bouviers, porchers se pressent autour du malheureux. Apollon lui-même,

(1) Harum nulla solet rationem quærere mundi,
Nec cur fraternis Luna laboret equis;
Nec si post Stygias aliquid restaverit undas;
Nec si consulto fulmina missa tonent.
(PROP. II. 25.)

(2) Nunc insanus amor duri me Martis in armis
Tela inter media atque adversos detinet hostis.
(*Ecl.* X. 44-45.)

(3) Des passages entiers sont littéralement traduits de Théocrite. Conf. *Ecl.* x. 9-27, 35, 36, 39, 65-68. — THÉOCR. *Idd.* I. 66-82, 107, 121-123; VII. 86-89, 112, 113; x. 28.

Digitized by Google

Sylvain, Pan, le dieu Arcadien, apportent aussi leurs consolations et accablent Gallus de questions. D'où te vient, lui disent-ils, cet amour insensé? Quel en sera le terme? Et à quoi bon tant gémir ? Le cruel amour ne se rassasie pas des larmes de ses victimes, pas plus que les chèvres du feuillage, les abeilles des fleurs du cytise et le gazon de l'onde des ruisseaux. Et Gallus sent sa douleur se calmer, à la pensée que ses restes reposeront au milieu des bergers d'Arcadie. Les Arcadiens seuls savent chanter. Ils chanteront ses amours. Ah ! que ne lui a-t-il été donné de vivre au milieu d'eux, de garder leurs troupeaux, de cultiver leurs vignes, d'aimer comme eux Phyllis ou Amyntas ! Ou plutôt, que ne passe-t-il sa vie avec Lycoris près de ces fraîches fontaines, de ces prés fleuris, de ces bois ombreux! Ils graveraient leurs amours sur l'écorce des arbres et leurs amours croîtraient avec eux. On le verrait l'arc à la main parcourir les gorges du Parthénius et percer les sangliers de ses traits, ou bien, paisiblement assis, il tresserait des clayons et des corbeilles avec des tiges de guimauve, etc., etc.

On voit que notre Florian n'a pas inventé les bergeries et qu'il avait de grands modèles. Encore ne lui est-il pas venu l'idée d'envoyer le maréchal de Saxe garder les vaches dans la vallée du Lignon !

Virgile toutefois comprend lui-même l'étrangeté de sa conception, et il s'en excuse en disant à Gallus: N'aie pas regret, ô divin poète, de conduire un troupeau. « Le bel Adonis lui-même n'a-t-il pas fait paître ses « brebis au bord des fleuves (1) ? »..... à plus forte raison Gallus, qui sans doute n'était pas un Adonis.

(1) Stant et oves circum ; — Nostri nec pœnitet illas,
Nec te pœniteat pecoris, divine poëta :
Et formosus oves ad flumina pavit Adonis.
(*Ecl.* X. 16-18.)

Digitized by Google

Mais n'était-ce pas là peut-être la principale, sinon l'unique cause de sa mésaventure.

Après cela, il faut bien reconnaître que dans la dixième églogue se rencontrent çà et là des vers qui semblent partis du cœur :

> Pauca meo Gallo, sed quæ legat ipsa Lycoris
> Carmina sunt dicenda : neget quis carmina Gallo ? (2-3.)
> .....
> Pierides : vos hæc facietis maxima Gallo,
> Gallo, cujus amor tantum mihi crescit in horas,
> Quantum vere novo viridis se subjicit alnus.
>
> (*Ecl.* X. 72-74.)

Il y avait cependant autre chose qui croissait d'heure en heure : c'était la fortune de Gallus. Pour le moment, en l'absence d'Agrippa qui guerroyait en Gaule et sur le Rhin, il commandait sans doute toutes les forces militaires de l'Italie méridionale. L'histoire ne nous dit pas quelle part il prit plus tard à la victoire d'Actium. Elle dut être importante cependant, car Octavien, forcé de retourner brusquement en Italie pour apaiser une sédition militaire, lui remit à Samos le commandement de l'armée (1). Gallus alors reprit aux ennemis la Cyrénaïque ; il défendit brillamment Parœtonium, y détruisit la flotte d'Antoine (2), contribua puissamment à la conquête de l'Égypte, et, autant par ruse que par force, fit Cléopâtre elle-même prisonnière dans son palais (3). En reconnaissance de ces services, Octavien lui confia le gouvernement de l'Égypte. Il en fut le premier gouverneur romain (4).

(1) *Cass. Dio.* LI. 4.
(2) *Id. Ibid.* 9.
(3) *Id. Ibid.* 11. — PLUT. ANT. 78, 79.
(4) STRAB. XVII. 1-53. — *Cass. Dio.* LI. 17.

Digitized by Google

Mais la fortune a parfois des retours cruels. Gallus se laissa-t-il griser par ses succès? Tint-il véritablement, après boire, des propos outrageants contre l'empereur? Se rendit-il coupable de concussions? Réprima-t-il avec trop de rigueur un soulèvement de la Thébaïde? Tout cela n'a jamais été bien éclairci. Toujours est-il qu'après quelques années d'une administration brillante, il fut brusquement destitué. L'empereur lui interdit son palais et ses provinces. On lui intenta un procès criminel devant le Sénat, et il fut réduit à se percer de son épée (1) (26 av. J.-C.). Les guerres civiles étaient finies. L'ère des délateurs commençait.

Donat et Servius racontent à ce propos une particularité qui, si on devait les en croire, ferait peu d'honneur à Virgile. Ils assurent que la deuxième moitié du dernier livre des *Géorgiques,* qui furent publiées en l'an 30 avant Jésus-Christ, était consacrée entièrement à l'éloge de Gallus ; mais qu'une deuxième édition ayant été donnée par l'auteur en 26 ou 25, après la disgrâce et la mort de Gallus, l'éloge fut supprimé sur l'ordre d'Auguste et remplacé par l'épisode d'Aristée. Le texte de Donat et de Servius est formel (2), et il a été accepté

(1) Strab. xvii. 12, 53. — *Cass. Dio.* liii. 23, 24. — Suet. Oct. 66. — Amm. Marc. xvii. 4.

(2) Verum usque adeo hunc Gallum Virgilius amarat, ut quartus Georgicorum, a medio usque ad finem, ejus laudem contineret. Quem postea, jubente Augusto, in Aristæi fabulam commutavit. (Donat. *Vit. Virg.)* Burmann.

Fuit autem (Gallus) amicus Virgilii ; adeo ut quartus Georgicorum a medio usque ad finem ejus laudes teneret : quas postea, jubente Augusto, in Aristæi fabulam commutavit. (Serv. *Ecl.* x. 1.)

Sane sciendum, ut supra diximus, ultimam partem hujus libri esse mutatam : nam laudes Galli habuit locus ille, qui nunc Orphei continet fabulam ; quæ inserta est, postquam irato Augusto Gallus occisus est. (Serv. *Georg.* iv. 1.)

Digitized by Google

sans réserves par des hommes d'une autorité incontestable, notamment par Teuffel, dans sa savante Histoire de la littérature romaine (1).

Un autre érudit allemand, Vœlker (2), sans accepter l'anecdote en son entier, a très ingénieusement observé que, justement vers le milieu du quatrième livre des *Géorgiques* (Vv. 287-294), se trouve une description assez embarrassée de l'Égypte (3), et que ces huit vers pourraient bien avoir remplacé un éloge de Gallus, qui n'aurait certainement pas été hors de sa place en cet endroit. On ne peut guère nier en effet que les vers en question sortent de la manière ordinaire du poète. Ils ne se comprennent pas aisément. On y sent le travail et la difficulté vaincue, comme si l'auteur avait pris à tâche de remplir exactement une lacune.

Cependant, par des arguments qu'il serait trop long de reproduire ici, mais qui sont à notre avis décisifs, une brochure récente due à M. N. Pulvermacher (4) établit que jamais Virgile n'a donné lui-même une seconde édition des *Géorgiques*. S'il en est ainsi, les affirmations de Donat et de Servius, malgré leur netteté, disparaissent d'elles-mêmes, et en fût-il autrement, il serait encore impossible de les accepter. Le P. Ch. de

(1) Teuffel. 221. 5.

(2) *C. Chr. Conr.* Voelker. *De C. Cornelii Galli vita.* Cap. vi.

(3) Nam qua Pellæi gens fortunata Canopi
Accolit effuso stagnantem flumine Nilum,
Et circum pictis vehitur sua rura phaselis;
Quaque pharetratæ vicinia Persidis urguet
Et diversa ruens septem discurrit in ora
Usque coloratis amnis devexus ab Indis,
Et viridem Ægyptum nigra fecundat arena;
Omnis in hac certam regio jacit arte salutem.
(*Georg.* IV. 287-294)

(4) N. Pulvermacher. *De Georgicis à Vergilio retractatis.* Berolini, 1890.

Digitized by Google

la Rue (1) l'a remarqué le premier, et il en a donné des raisons que personne depuis n'a sérieusement réfutées. Le quatrième livre des *Géorgiques* est tout entier consacré à la culture et à l'élève des abeilles, et l'épisode d'Aristée est si intimement lié au sujet que l'on ne concevrait pas que jamais il eût pu être omis par l'auteur. Auguste a pleuré, ou tout au moins a feint de pleurer la mort de Gallus. Comment, sans se démentir lui-même, eût-il pu ordonner la suppression de son éloge? Et pourquoi cette suppression au quatrième livre des *Géorgiques,* alors qu'on laissait subsister la sixième et la dixième églogues? Et comment d'ailleurs de pareils ordres, s'ils avaient été donnés, auraient-ils pu recevoir leur exécution, alors que, dans tout l'univers civilisé, les Églogues et les Géorgiques étaient entre les mains de tout le monde? D'un autre côté, comment imaginer que Virgile, nous ne dirons pas si sobre, mais partout si concis dans ses éloges, aurait tout à coup, et sans raison appréciable, consacré plus de deux cents vers au seul panégyrique de Gallus? Comment admettre que le plus pondéré et le plus calculateur des poètes aurait à ce point violé la règle des proportions? Et si, par impossible, il l'avait fait, comment croire que, de cette première édition des *Géorgiques,* il ne fût resté aucune trace, ni dans les innombrables manuscrits des œuvres du poète, ni dans ses verbeux commentateurs? Ces motifs et cent autres que nous omettons ne permettent pas de donner créance sur ce point aux assertions de Donat et de Servius. Ils suffisent, croyons-nous, pour écarter une accusation qui, si elle était fondée, imprimerait à la mémoire du poète une véritable tache.

(1) Rucus. *Vit. Virg.* Ann. U. C. 728.

Digitized by Google

Ce qui est vrai, c'est qu'après la dixième églogue on ne trouve plus trace dans les vers de Virgile des amitiés de la jeunesse, de la reconnaissance pour les anciens services. Peut-être avait-il de justes raisons pour ne pas exalter Alfenus Varus, qui s'était montré dur et injuste envers les Mantouans. Mais il devait beaucoup, il devait tout à Pollion. Celui-ci, depuis son triomphe sur les Parthini, était rentré dans la vie privée. Ancien lieutenant et ami de Jules César et d'Antoine, il devait, pendant le cours de sa longue carrière, conserver en face du pouvoir nouveau une attitude non d'opposition, mais d'indépendance et de dignité? Quels furent désormais les rapports de Virgile avec lui? Nous l'ignorons entièrement et n'avons aucun moyen de l'apprendre. Mais, il est certain que son nom cesse d'être prononcé dans les nouvelles œuvres du poète. Virgile a dès lors d'autres amitiés. Il est l'intime de Varius, le commensal et le protégé de Mécène. Il aspire à devenir celui d'Octavien. Il sera dans quelques années le poète officiel de l'Empire.

Digitized by Google

VII. — LES GÉORGIQUES.

On ne sait pas avec certitude à quelle date précise doivent être rapportées les premières relations de Virgile avec Mécène. Tout porte à croire cependant qu'elles remontaient à l'an 40 avant Jésus-Christ. Le poète dut être alors recommandé par Varius au puissant ministre, puis présenté par celui-ci à Octavien et maintenu dans la possession de son patrimoine (1). Il avait alors trente ans. Son nom était peu connu en dehors d'un cercle étroit de lettrés, et si quelque ami dévoué eût voulu en faire grand éloge, tout au plus eût-il pu dire de lui ce qu'Horace en disait peu d'années après :

Molle atque facetum
Virgilio annuerunt gaudentes rure Camenæ.

(Sat. I. 10. 44-45.)

Mais c'était un vrai poète. Ses vers avaient une douceur jusque-là inconnue à la poésie latine. Il affichait des sentiments césariens dont la sincérité ne pouvait être douteuse. Successivement et à peu de mois d'intervalle, on voyait paraître la première, la quatrième, la sixième, c'est à dire les plus belles de ses églogues. L'inconnu de la veille devenait subitement célèbre, et sa position auprès de Mécène se consolidait à ce point que, vers la fin de l'an 39, devenu protecteur à son tour,

(1) Deinde edidit Georgica in honorem Mœcenatis qui sibi mediocriter adhuc noto opem tulisset adversus veterani cujusdam violentiam a quo in altercatione litis agrariæ paulum afuit quin occideretur. (Donat. *Vit. Virg.* 20.)

Digitized by Google

il présentait au ministre le jeune Horace, alors âgé à peine de vingt-cinq ans (1).

Celui-ci était fils d'un ancien esclave public du municipe de Venusia, en Apulie. Le père, après son affranchissement, avait pris le nom de la tribu Horatia, à laquelle il appartenait, et il était venu à Rome exercer le métier de *Præco*. Nous dirions aujourd'hui crieur public, ou peut-être commissaire-priseur, car le *Præco* tenait de l'un et de l'autre. C'était un homme honnête, laborieux et sensé, qui n'avait reculé devant aucun effort pour donner à son fils une éducation très supérieure à sa condition (2). Le jeune Horace avait reçu à Rome les leçons des maîtres les plus renommés, puis on l'avait envoyé à Athènes, où M. Junius Brutus l'avait connu et pris en affection. Il avait suivi le proconsul pendant la guerre civile. A Philippes, il commandait une légion (3), ce qui permet de supposer que l'état-major de l'armée républicaine ne s'était pas recruté sans difficultés.

Revenu en Italie, en 41, Horace y avait vu confisquer son modeste patrimoine de Venusia. Que faire? Ce n'est pas tout d'avoir été tribun militaire à vingt-deux

(1) Nulla etenim mihi te (Mæcenatem) fors obtulit : optimus olim
Virgilius, post hunc Varius dixere, quid essem.
(*Hor. Sat.*. I. 6. 54-55.)

(2) Horace parle de son père avec un sentiment d'affection et de respect qui fait honneur à tous deux. On ne saurait lire ce qu'il en dit sans en être vraiment touché. (*Sat.* I. 4. 103-143. 6. 71-100 et pass.)

(3) Nunc ad me redeo libertino patre natum,
Quem rodunt omnes libertino patre natum,
Nunc, quia sum tibi, Mæcenas, convictor ; at olim,
Quod mihi pareret legio Romana tribuno.
(*Hor. Sat.* I. 6. 45-48.)

Bello Philippensi, excitus a Marco Bruto imperatore, tribunus militum meruit : victisque partibus, venia impetrata, scriptum quæstorium comparavit. (Suet. *Vit. Hor.*)

Digitized by Google

ans. Il faut encore vivre. Il avait donc acheté un office de scribe de questure et il vivait de ce chétif emploi, écrivant dans ses moments perdus des satires *(Sermones)* plus spirituelles que méchantes, et d'autres poésies moins inoffensives qu'il appelait des épodes (1).

L'amitié de Mécène et d'Horace est célèbre. Elle était destinée à durer autant que leur vie. Tous deux devaient mourir à peu de jours de distance et reposer dans le même tombeau (8 avant Jésus-Christ). Mais les choses n'allèrent pas vite dans le principe. Plusieurs mois s'écoulèrent après la présentation sans que le poète en vit l'effet. Cependant on l'invita au voyage de Brindes, qu'il a si joyeusement décrit (2), et ce fut pour les courtisans un grand sujet d'envie. Souvent Mécène le prenait dans sa rheda et le faisait asseoir à ses côtés pour lui confier, croyait-on, des affaires de grande importance. Nous savons par Horace lui-même ce qu'étaient ces affaires. Tantôt le ministre lui disait : « Quelle heure est-il? » Ou bien : « Que pensez-vous du Thrace Gallina? Vaut-il Syrus comme gladiateur? » Ou encore : « Défiez-vous de la fraîcheur du matin. Elle peut coûter cher à ceux qui n'ont pas la précaution de se bien vêtir (3) ».

Ce voyage eut lieu au printemps de l'an 38 et il avait un but politique. Il s'agissait d'obtenir le concours d'Antoine pour la guerre qu'on voulait recommencer

(1) Teuffel. 234, 236, 237.
(2) *Hor.*, *Sat.* I. 5 et 6. 56-62.
(3) Septimus octavo propior jam fugerit annus,
Ex quo Mæcenas me coepit habere suorum
In numero ; dumtaxat ad hoc, quem tollere rheda
Vellet iter faciens et cui concredere nugas
Hoc genus : Hora quota est ? Thrax est Gallina Syro par ?
Matutina parum cautos jam frigora mordent ;
Et quæ rimosa bene deponuntur in aure.
(Hor. Sat. II. 6. 40-46.)

Digitized by Google

contre Sextus Pompée (1). Les deux triumvirs avaient pris rendez-vous à Brindes. Mais Octavien était retenu en Étrurie, où l'on craignait encore des troubles, et il faisait prendre les devants à son ministre, en attendant que lui-même pût le rejoindre. Mécène avait pris avec lui les meilleurs amis d'Antoine, Cocceius Nerva et Fonteius Capito, et de plus une cour de poètes et de bouffons qui devaient charmer les ennuis de la route.

(1) App. B. C. v. 79. — Cass. Dio. xlviii 46.

On a beaucoup disserté sur la date et le but du voyage de Brindes. Trois systèmes sont en présence. Le premier veut que le voyage de Mécène et de Cocceius Nerva ait été fait en vue des conférences d'où sortit la paix de l'automne 40 entre Octavien et Antoine. Mais Horace dit (*Sat.* ii. 6. 40-42) :

> Septimus octavo propior jam fugerit annus,
> Ex quo Mæcenas me coepit habere suorum
> In numero :

Cette satire ayant été écrite dans la seconde moitié de l'an 30 avant Jésus-Christ, l'intervalle de sept ans et demi dont elle parle nous reporte au printemps de l'an 38 et non à l'automne de l'an 40. Et ce calcul est confirmé par un autre texte :

> ..... Et revocas *nono post mense* jubesque
> Esse in amicorum numero. (*Hor. Sat.* I. 6. 61-62.)

La présentation d'Horace à Mécène ayant eu lieu vers la fin de l'an 39, le retranchement d'un délai de neuf mois écoulés avant le voyage de Brindes nous ramène encore au printemps 38.

Enfin, Horace dit encore ailleurs (*Sat.* i. 5. 27-29) :

> Huc venturus erat Mæcenas : optimus atque
> Cocceius, missi magnis de rebus uterque
> Legati, aversos *soliti* componere amicos.

Le mot *soliti* prouve bien qu'il ne s'agit pas de la première négociation, celle de l'automne 40, mais d'une négociation postérieure.

Le deuxième système prétend faire coïncider le voyage avec l'arrangement qui eut lieu en 37, *à Tarente*, entre Octavien et Antoine. Il suffit de répondre que le voyage se termine à Brindes et non à Tarente.

Reste le système que nous adoptons. C'est le seul qui se concilie avec les détails donnés par Appien et Dion Cassius.

Digitized by Google

Horace fut rencontré à Anxur (Terracine), où il était arrivé la veille. Virgile, Plotius Tucca, Varius, qui venaient de Naples, rejoignirent à Sinuessa et ce fut une grande fête. C'étaient, dit Horace, les âmes les plus candides, que la terre eût connues et l'un des nouveaux venus, Virgile, était dès lors son ami intime. Malheureusement la santé des deux poètes laissait à désirer. Horace souffrait des yeux et Virgile de l'estomac. C'était une mauvaise condition pour les exercices physiques, et quand, dans une halte, il prenait fantaisie à Mécène de jouer à la balle, force était de s'excuser et d'aller dormir. D'incidents en incidents, on arriva ainsi à Brindes. Mais le but ne fut pas atteint. Antoine, qui était venu au rendez-vous, ne se souciait pas de faire les affaires de son beau-frère. Prenant prétexte de l'absence d'Octavien, il refusa de l'attendre et partit sans rien conclure.

C'est probablement pendant le voyage de Brindes que Mécène inspira à Virgile la pensée d'écrire les Géorgiques (1), et il est dans tous les cas certain que ce poème fut commencé dès l'année suivante.

Depuis longtemps et par des causes multiples l'agriculture italienne était tombée en décadence (2). Les guerres continuelles, les charges du service militaire, avaient ruiné les petits propriétaires. On les avait vus successivement disparaître, et leurs patrimoines modestes dévorés par l'usure avaient accru les *latifundia*.

(1) Item proposuit Mæcenas Georgica, quæ scripsit, emendavitque septem annis. (Serv. *Vit. Virg.*)

Interea Dryadum silvas saltusque sequamur
Intactos, tua, Mæcenas, haud mollia jussa.
(*Georg.* III. 40-41.)

(2) Ces causes de la décadence de l'agriculture italienne sont admirablement exposées dans Th^r Mommsen. *Rœmische Geschichte*. Passim.

Digitized by Google

Sauf dans les colonies, la culture libre avait fait place à la culture esclave. De là les soulèvements et les guerres serviles. Dans les dernières années, la lutte entre les Césariens et les Pompéiens, entre les Triumvirs et les Républicains; les proscriptions, les confiscations, les levées continuelles avaient achevé la ruine générale, et des provinces entières autrefois florissantes étaient réduites à l'état le plus misérable. C'était un des plus graves soucis du pouvoir nouveau. Nous n'avons pas à étudier ici les mesures qu'il comptait prendre pour remédier au mal. Elles devaient se heurter à des difficultés de plus d'un genre, car le goût de l'agriculture, qui avait été une des grandes forces de Rome, était à peu près éteint, et l'on n'avait même pas de livres où fussent exposés convenablement les principes de la science rurale.

Pendant de longs siècles, en effet, on s'était contenté de procédés traditionnels, transmis oralement. C'est seulement dans la première moitié du second siècle avant l'ère chrétienne que l'on eut presque simultanément le livre de Caton l'ancien, *De re rustica*, et le traité d'agriculture du Carthaginois Magon. Mais le livre de Caton, que nous possédons encore, n'est que l'un des écrits qu'il avait multipliés dans ses dernières années pour l'éducation de son fils, écrits sur l'art oratoire, la médecine, l'exploitation du sol, l'art militaire, la science du droit. C'est moins un traité d'agriculture qu'un livre d'économie domestique et un recueil de recettes. Il procède par sentences et par axiomes, et le tour d'esprit de l'auteur, plus encore que son style, devait être au temps dont nous parlons singulièrement démodé. Quant à l'ouvrage de Magon, c'était un véritable traité d'agriculture intensive, une œuvre du

Digitized by Google

plus haut mérite, qu'on avait traduite en grec, que le Sénat romain avait fait traduire officiellement en latin et avait répandu partout (1). Mais il était naturellement écrit pour le climat de l'Afrique et au point de vue de l'exploitation servile, la seule que Carthage ait jamais pratiquée. Or, c'est surtout la culture libre qu'on eût voulu faire revivre.

Pour remplacer ces écrits hors d'usage, on s'adressa d'abord à Marcus Varro, *homo* πολυγραφώτατος, pour employer les expressions de Cicéron (*Ad. Att.* XIII. 18) et le vieux savant (il avait alors près de quatre-vingts ans) se mit immédiatement à l'œuvre. Chose étrange ! Cet homme, qui avait joué dans la politique un rôle important, qui avait remué et écrit plus de livres que personne nous a laissé le meilleur et le plus pratique des traités d'agriculture de l'antiquité. On a peut-être tout d'abord quelque peine à s'y reconnaître au milieu des divisions, des subdivisions, des chapitres et des paragraphes que l'auteur y a multipliés sans mesure. Il ne savait pas écrire autrement. Mais malgré ces excès de méthode, le plus érudit et le plus bibliophile des Romains montre assez qu'il a l'expérience et le long usage des choses dont il parle, tandis que le traité postérieur de Columelle, plus volumineux et plus prétentieux, ressemble trop souvent à la compilation d'un agriculteur de cabinet.

Peut-être, après tout, espérait-on davantage encore du poème que Virgile s'était chargé d'écrire. On n'imaginait pas sans doute qu'il rendrait au peuple Romain les mœurs antiques. Les hommes d'État n'ont pas de ces

(1) Th^r Mommsen. *Rœmische Geschichte.* I. B. 3. Cap. 1. — Plin. H. N. XVIII. 5.

Digitized by Google

illusions. Mais avec le talent de l'auteur et la parfaite connaissance qu'il avait des choses rurales, on pouvait espérer voir son œuvre adoptée par la mode dans la société aristocratique, et c'en était assez pour qu'on pût s'en promettre des résultats heureux. Virgile, lui aussi, se mit donc au travail. Mais il prit son temps. Le poème, commencé en 37 avant Jésus-Christ, ne devait être achevé qu'en l'an 30, après sept années d'efforts (1). Il n'y a lieu toutefois de s'en plaindre ni de s'en étonner. Nous devons à ce labeur opiniâtre le chef-d'œuvre de la poésie latine.

C'est une erreur, mais c'est presque un lieu commun de répéter que les *Géorgiques* ont été écrites sur le modèle du célèbre poème d'Hésiode, *Les Travaux et les Jours*, et l'auteur lui-même a pu jusqu'à un certain point se rendre complice de cette légende, lorsqu'il a dit :

Ascræumque cano Romana per oppida carmen.

(Georg. II. 176.)

En réalité, comparer deux poèmes si dissemblables, c'est presque faire injure à Virgile. Nous ne voudrions pas exagérer, et dire avec Delille (2) que l'œuvre du poète d'Askra n'est qu'un almanach en vers. Ceci passe la mesure assurément. Hésiode a un mérite et un intérêt propres dont nous n'avons pas à nous occuper ici ; mais Virgile lui a emprunté fort peu de chose, parce qu'en effet il s'y trouvait fort peu de chose dont il lui convînt de faire usage.

(1) Georgica septennio Neapoli... confecit. (Donat. *Vit. Virg.*) Burmann. — Item proposuit Mæcenas Georgica, quæ scripsit, emendavitque septem annis. (Serv. *Vit. Virg.*)

(2) Discours préliminaire à la traduction des *Géorgiques*.

Digitized by Google

Il lui doit, par exemple, le

Nudus ara, sere nudus : (1. 299.)

Encore Hésiode avait-il dit :

γυμνὸν σπειρεῖν, γυμνὸν δε βοωτεῖν
γυμνὸν δ'ἀμάειν (Op. et D. 391-392.)

Les derniers mots ont été omis par Virgile, sans doute parce qu'ils entraient mal dans son vers, car si les cultivateurs romains labouraient et semaient nus, ils devaient à plus forte raison moissonner nus, à l'exemple des Grecs.

Plus loin on trouve :

Tum pingues agni et tum molissima vina,
(*Géorg.* I. 341.)

qui n'est que la traduction à un mot près de Op. et D. 585.

On peut citer surtout la description de la charrue avec l'indication des essences de bois qui en fournissent les diverses parties (Op. et D. 426-440. — Géorg. I. 169-175), (étant observé toutefois que Virgile y ajoute l'énumération complète des autres instruments constituant le matériel agricole), et la désignation des jours fastes et néfastes que le cultivateur doit bien connaître s'il ne veut pas s'épuiser en efforts stériles. Mais Hésiode attache à ce dernier point une importance toute spéciale et il y consacre 64 vers de son poème (Vv. 765-828). Virgile, au contraire, s'en occupe très incidemment. Il n'accorde à ce détail superstitieux que onze vers (I. 276-286), dont six seulement sont empruntés au poète grec.

On a signalé encore quelques autres vers ou fragments de vers qui, des *Travaux* et des *Jours*, sont passés dans les *Géorgiques*. Mais ce sont là des détails presque insi-

Digitized by Google

gnifiants, et, malgré la légende, il suffit de l'examen le plus superficiel pour reconnaître qu'entre les deux poèmes il n'y a rien de commun, ni le plan, ni l'étendue, ni surtout la valeur littéraire (1).

Ce qui est dit au premier chant des *Géorgiques* du monde céleste et des signes du temps tirés de l'aspect des astres (Vv. 231-256-424-464) a été inspiré par les *Phénomènes* d'Aratos (2). Les phases de la lune, si l'on croit Pline l'ancien (3), viennent de Démocrite, et d'autres détails ont été tirés de Nicandre, qui, lui aussi, avait écrit des Γεωργικά (4), ou même de l'*Hermès* d'Eratosthène (5). Enfin, Virgile paraît avoir utilisé pour ses

(1) Les emprunts faits par les *Géorgiques* à Hésiode, et en général aux poètes grecs, ont été signalés minutieusement dans les ouvrages et opuscules suivants :

Eichhoff. *Études grecques sur Virgile*. Paris, 1825.

Ribbeck. (Woldemar) dans les notes et éclaircissements ajoutés à l'édition de *Virgile*, donnée par son frère Joh. K. Otto Ribbeck.

Hans Flach. *Vergil als Uebersetzer Hesiods*. (Dans l'*Hermès*. T. ix (1875) pp. 114 et seq.

A. Knoche. *Vergilius quæ græca exempla secutus sit in Georgicis*. Lipsiæ, 1877.

H. Morsch. *De græcis auctoribus in Georgicis a Vergilio expressis*. Halle, 1878.

W. S. Teuffel. *Geschichte der Rœmischen Literatur*. 227. 2.

(2) Ille sic incipit : Dicturumne me putatis ea quæ vulgo nota sunt, quod Theocritum sibi fecerit (Vergilius) pastoralis operis auctorem, ruralis Hesiodum, et quod in ipsis Georgicis tempestatis serenitatisque signa de Arati Phœnomenis traxerit. (Macr. *Sat*. v. Cap. ii. 4.)

(3) Namque Virgilius etiam in numeros lunæ digerenda quædam putavit, Democriti secutus ostentationem. (Plin. H. n. xviii. Cap. 75. 32.)

(4) Quid ? Nicandrum frustra secuti Macer atque Virgilius ? (Quint. x. 1.)

(5) Hanc universam disputationem (*Georg*. i. 233) certum est Virgilium transtulisse ab Eratosthene, cujus liber est hexametris versibus scriptus, qui Hermes inscribitur. (Probus. *Comm. in Georg*. p. 42. Édit. H. Keil.)

Digitized by Google

études préliminaires les *Æconomiques* de Xénophon, les traités de Caton, de Magon et même de Varron (1). Mais le plan et les grandes lignes du poème, les préceptes qu'il donne avec tant de sûreté, les épisodes et les peintures qui y répandent tant de charme, n'ont été empruntés à personne, et l'œuvre, dans son ensemble comme dans presque toutes ses parties, porte bien l'empreinte du génie propre de son auteur.

Ce travail est une simple étude biographique. Il n'a pas à mettre en relief les beautés qui abondent dans les Géorgiques, et moins encore à comparer les doctrines et les préceptes agricoles de Virgile soit à ceux des agronomes anciens, soit aux théories et aux procédés de l'agriculture moderne. Il y aurait pourtant là matière à un travail intéressant, qui, si nous ne nous trompons, n'a pas encore été tenté. Mais ce n'est pas le lieu de l'entreprendre, et nous devons nous borner à des remarques succinctes.

Dans les Géorgiques comme dans les Églogues, on rencontre assez fréquemment des comparaisons ou des tableaux qui seraient mieux à leur place dans un poète de la Grèce ou de l'Asie-Mineure. Ce sont de pures réminiscences littéraires sans aucune influence sur le fond des doctrines agricoles. Celles-ci n'ont rien à voir

(1) Sane sciendum, Xenophontem scripsisse unum librum Æconomicum, cujus pars ultima agriculturam continet ; de qua parte multa ad suum hoc opus Virgilius transtulit ; sicut etiam de Georgicis Magonis Afri, Catonis, Varonis, Ciceronis quoque libro tertio Æconomicorum, qui agriculturam continet. (Serv. *Georg.* I. 43.)

Sic ex Theophrasto petiit doctrinam de arborum cultu, ex Aristotele præcepta de apibus, ex Nicandro locum de serpentibus, imprimis de chelydro, ex Arato locum de prognosticis, e Thucydide et Lucretio enarrationem pestis, e Varrone et Catone præcepta de pecudum cura, etc. (Forbiger. *Vit. Virg.* Not 102.)

Digitized by Google

avec la patrie d'Hésiode. Elles sont écrites strictement au point de vue du climat de l'Italie, ou plutôt du Mantouan (1). Le poète peut avoir des distractions ou des écarts d'imagination. L'agronome n'en a pas, et il ne donne que des préceptes pratiques fondés sur l'expérience la plus certaine. Tout le monde sait d'ailleurs qu'ils ont été divisés en quatre livres ou chants, le premier traitant de l'agriculture proprement dite, et le second de la culture des arbres, spécialement des oliviers et des vignes. Le troisième chant est consacré à la zootechnie et le quatrième à l'apiculture.

Le poème entier a été versifié avec amour. Cette affection de l'auteur pour son sujet est partout sensible, mais nulle part autant que dans le premier chant. Virgile est là chez lui. Il dit ce qu'il a vu et ce qu'il sait bien, sans chercher des explications théoriques qu'il demanderait en vain à la science de son temps. Mais les préceptes qu'il donne nous font voir une agriculture sinon savante, du moins singulièrement éclairée et judicieuse. Avant tout, il faut étudier le sol et le climat (I. Vv. 50-63). Le cultivateur doit obéir à la nature, et, suivant les lieux, varier ses procédés. Partout il est bon de labourer longtemps avant les semailles (47-49). Mais si les labours profonds conviennent aux terres fortes, ils doivent être superficiels dans les sols peu fertiles (63-70). Un seul labour ne suffit pas. Les sillons doivent être recoupés et hersés (94-99). Ce n'est pas assez de bien choisir les semences. Elles doivent être préparées et médicamentées, si l'on veut éviter la rouille et les autres maladies des végétaux (193-203). — Dans une récolte trop vigoureuse, il faut faire passer le troupeau, si l'on ne veut pas avoir

(1) Pet. Burmann *Proœm. ad Georg.*

Digitized by Google

de la paille en abondance et des épis vides (111-113). — Virgile n'aime pas les domaines trop vastes :

Laudato ingentia rura,
Exiguum colito, (Georg. II, 412-413.)

Il faut savoir se borner à ce que l'on peut cultiver avec profit et ne pas oublier que la terre a besoin de repos, c'est à dire de jachère. Cependant la jachère peut être réduite par l'adoption d'un assolement judicieux, et elle peut même être supprimée tout à fait par la culture des légumineuses, à la condition de fumer fortement (I. 71-83). — Un procédé qui, à ce propos, mérite d'être noté, c'est l'amendement par le feu, c'est à dire la combustion des chaumes sur place (84-93). Virgile en donne de mauvaises explications, ou plutôt il cherche une explication qu'il ne trouve pas et qu'il ne pouvait pas trouver, dans un temps où les plus simples notions de chimie agricole n'étaient même pas soupçonnées. Cependant le procédé peut être bon, et il s'est perpétué avec d'heureuses modifications. Nous avons vu dans les Alpes, à des hauteurs où les charrois de fumier seraient pratiquement impossibles, amender les champs au moyen de fragments de bois qu'on brûlait à l'étouffée et dont les cendres mêlées à de la terre calcinée étaient ensuite épandues sur le sol. Le procédé de Virgile est au fond identique. — Dans cette partie du poème se trouvent la description de la tempête (311-350) et celle des fêtes de Cérès, qui sont justement célèbres.

On trouve décrite dans la première moitié du deuxième chant (II. 177-258) une série de recettes pratiques pour distinguer la nature intime des différents sols, renseignement sans lequel il n'y a pas de culture éclairée et que nous demandons aujourd'hui plus sûrement à

Digitized by Google

l'analyse chimique. Peut-être ce passage se trouverait-il mieux à sa place dans le premier chant. Virgile a-t-il simplement voulu réparer ici un oubli ? Nous croirions plutôt que ce déplacement était prémédité et qu'il a eu pour but d'établir une sorte d'équilibre entre les diverses parties du poème. On peut remarquer, en effet, qu'à un petit nombre de vers près, les quatre chants sont sensiblement de même longueur.

Le deuxième chant établit tout d'abord une distinction essentielle entre les arbres que la nature produit et propage spontanément et ceux qui ne peuvent se passer de culture (II, 9-34). Plus loin (109-135) il énumère et décrit les diverses espèces d'arbres, il indique l'emploi utile qu'on peut faire de chaque espèce, le sol et le climat qui lui conviennent. Il déconseille la reproduction par semis et recommande au contraire la création de pépinières et la transplantation. On obtient ainsi une croissance plus rapide et une plus grande vigueur des sujets, surtout si l'on a eu soin de leur choisir la même exposition qu'avait la pépinière. La greffe des arbres fruitiers est de pratique courante : on décrit la manière dont elle doit s'opérer et l'on précise les espèces qui se marient le mieux entre elles (61-82). Des oliviers, il y a peu de chose à dire : leur entretien peut presque se passer de travail (420-425). Mais il n'en est pas de même de la vigne : l'expérience consommée qu'exige sa plantation, les soins incessants qu'il faut donner à sa culture et à ses produits occupe une grande partie du deuxième chant (259-419), et cependant ces détails techniques se lisent sans fatigue, le poète ayant soin de les couper ça et là par de courts et charmants épisodes. A noter en outre un morceau du plus vif intérêt (83-108) sur le nombre infini des variétés de vignes et de vins,

Digitized by Google

et les deux éloges classiques, celui de l'Italie (136-176) qu'on ne se lasse pas d'admirer, et celui de la vie rurale (458-540), qui termine ce chant avec tant de bonheur.

Dans le troisième chant se rencontrent les épisodes les plus célèbres et les plus nombreux : la description du cheval de bataille et la course des chars (III. 72-122) ; le combat des deux taureaux (209-241) ; l'action du printemps et de l'amour sur les animaux (242-283) ; les mœurs des pasteurs lybiens et des Scythes ; la peinture de l'hiver dans les plaines de la Scythie (339-383), hors-d'œuvre que l'on s'étonne de rencontrer ici et que l'on regretterait de n'y pas voir ; enfin et surtout cet admirable tableau de la peste des animaux (478-566) qui, malgré des exagérations manifestes, n'en reste pas moins le morceau le plus accompli d'un poème inimitable. Mais ces ornements poétiques, qui relèvent l'intérêt et charment le lecteur, ne font pas négliger à Virgile le côté technique de son œuvre. Le sujet est nouveau, nul poète ne l'a encore traité, et il peut y avoir des lauriers à moissonner sur ce terrain inexploité (1).

Qu'il s'agisse de chevaux ou de bœufs, de moutons ou de chèvres, lorsqu'on poursuit l'amélioration d'un troupeau, il faut se bien pénétrer du type que l'on veut réaliser et procéder par sélection (III. 69-71). Le choix de l'étalon ou du taureau n'est pas indifférent sans doute, mais suivant Virgile (et en ceci les agronomes

(1) Tentanda via est, qua me quoque possim
Tollere humo victorque virum volitare per ora.
Primus ego in patriam mecum, modo vita supersit,
Aonio rediens deducam vertice Musas. *(Georg.* III. 8-11.)

Interea Dryadum silvas saltusque sequamur
Intactos, tua Mæcenas, haud mollio jussa. *(Ibid.* 40-41.)

Sed me Parnasi deserta per ardua dulcis
Raptat amor ; juvat ire jugis, qua nulla priorum
Castaliam molli devertitur orbita clivo. *(Ibid.* 291-293.)

Digitized by Google

modernes sont loin de suivre sa doctrine), c'est surtout au choix de la mère qu'il faut s'attacher (49 et seqq.). Et il décrit magistralement le type qu'il conçoit de la vache. Les caractères qu'il lui donne ne sont pas ceux d'une race laitière ou apte à l'engraissement, ce sont les caractères bien accusés d'une race de travail. — Il faut donner aux étalons et aux taureaux une nourriture abondante et succulente. Les femelles destinées à la reproduction doivent au contraire être maigrement nourries jusqu'à ce qu'elles aient conçu (123-137). Et les raisons un peu délicates données par le poète à l'appui de ce précepte sont exprimées en termes discrets qui font voir toute la souplesse de son talent. Mais quand elles ont conçu et pendant la gestation, on doit au contraire bien nourrir les femelles et éviter de les fatiguer (138-156).

Il faut se borner. Nous laissons donc ce qui concerne l'éducation des bouvillons destinés au travail (157-178); celle du cheval de selle ou de course (179-208); les soins à donner aux moutons et aux chèvres (294-338); les maladies des troupeaux et leur traitement (440-477), nous bornant à faire remarquer que Virgile conseille de donner aux brebis des herbes salées, afin d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité du lait (394-397).

Les Géorgiques ne disent rien des oiseaux de basse-cour et il n'y est pas davantage question de l'espèce porcine. Cette dernière lacune a lieu de surprendre, car on sait le rôle important que jouait la viande de porc dans l'alimentation des populations gauloises. Virgile s'abstient aussi d'aborder l'art des jardins, la production des fleurs et des légumes. Il s'en excuse au quatrième chant sur la hâte qu'il a d'arriver au terme de sa course, et il le fait en termes qui laissent voir tout le parti qu'il eût

Digitized by Google

su tirer du sujet (IV. 116-148) (1). Columelle a voulu sur ce point compléter les *Géorgiques*. Tout son dixième livre, écrit en vers hexamètres, est consacré à l'horticulture. Mais ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la valeur de cet essai téméraire.

Que dire du quatrième chant, pour lequel on a depuis longtemps épuisé toutes les formules de l'admiration? Virgile a dû l'écrire avec une sorte d'affection reconnaissante, bien naturelle chez le fils d'un homme à qui l'apiculture avait presque donné l'aisance, sinon la fortune. Rien de plus poétique que l'exorde, la description du lieu où doivent s'établir les ruches (IV. 1-50), les combats des abeilles (67-87) et tant d'autres peintures des mœurs et du gouvernement de ce petit monde ailé. Il faudrait tout citer, car tout cela est dit avec une délicatesse et un charme infinis. Mais si l'on fait abstraction du côté poétique de l'œuvre pour ne s'attacher qu'aux indications pratiques, on est bien forcé de reconnaître qu'il n'y a là rien d'original, ni même de particulièrement intéressant. Ce que disent les Géorgiques en matière d'apiculture se rencontre partout, et avait dû être dit et surtout pratiqué longtemps avant Virgile. Le seul procédé qui mérite attention est celui de la reconstitution d'un essaim perdu ou détruit par le sacrifice d'un jeune bœuf. En été et dans une chambre convenablement exposée, il suffit d'abattre un bouvillon. Les entrailles de l'animal sont étalées sur son cuir et au bout de peu de jours on en voit s'élever un essaim bourdonnant qui va repeupler les ruches désertes, (IV. 281-314). C'est là, dit notre poème, le secret de la richesse de l'Égypte, où le

(1) Là se trouve la description du jardin de Corycius, que nous avons rapprochée plus haut de celle du jardinet du paysan Simulus, dans le *Moretum*.

Digitized by Google

procédé est mis en pratique de toute antiquité. Virgile n'y était sans doute pas allé voir, et il est permis de se demander si lui-même avait une foi robuste en l'efficacité de ces préceptes. Nous croirions, volontiers qu'il y voyait surtout un moyen d'amener naturellement l'histoire d'Aristée, l'inventeur mythique du procédé. On peut remarquer en effet que, malgré le génie du poète, les abeilles à elles seules n'avaient pu lui fournir la matière d'un chant. Même en ajoutant à cette partie du poème la description du jardin de Corycius, on n'arrive qu'à 280 vers. La reconstitution des essaims (281-314) sert de transition, et l'épisode d'Aristée, le plus célèbre et le plus considérable des Géorgiques (315-558), complète heureusement le quatrième chant. Cet épisode, dont les beautés sont d'ailleurs incontestables, est en possession depuis des siècles de fournir matière aux amplifications admiratives des professeurs de rhétorique. Nous nous garderons bien d'y contredire, même par les critiques les plus timides. Les humanistes ont parfois l'humeur irritable et la plume acérée. Il ne faut pas s'exposer à leurs coups.

Les Géorgiques ont été écrites à Naples. On sait que Virgile travaillait lentement (1). Avant d'entreprendre un poème, il se faisait d'abord de l'œuvre entière et de ses parties principales un plan complet, tracé jusque dans les moindres détails. Puis, quand le cadre avait été bien établi et nettement limité, il passait à l'exécution. Pour les Géorgiques, chaque matin, après avoir médité son sujet, il écrivait un certain nombre de vers plus ou moins imparfaits (2); puis, le reste du jour était employé

(1) Virgilium quoque paucissimos die composuisse versus, auctor est Varius. (Quint. *Inst. or.* X. 3.)

(2) Cum Georgica scriberet, traditur quotidie meditatos mane

Digitized by Google

à les remanier, à les condenser, à les limer, jusqu'à ce que la perfection fût atteinte. Il était loin d'ailleurs de s'astreindre à un ordre de composition méthodique. Les épisodes, les fragments divers étaient jetés sur ses tablettes à mesure qu'ils se présentaient à son esprit, et plus tard ils prenaient leur place dans le cadre antérieurement tracé, se reliant au reste du poème par des transitions d'un art consommé. Malgré l'habileté de ces soudures, il ne serait pas difficile peut-être d'en retrouver les traces et de mettre à nu le procédé. Mais ce serait prendre un soin superflu. La preuve des remaniements ou des intercalations que le poème a subis résulte des faits même auxquels il est fait allusion en divers endroits. Les vers qui terminent le quatrième chant (IV. 559-566) nous apprennent, en effet, que le poète y mettait la dernière main au moment même où Octavien, après avoir achevé la conquête de l'Égypte, assurait la pacification de l'Asie et réglait les affaires d'Arménie, c'est à dire au printemps de l'an 30 avant Jésus-Christ (1). Or, les mêmes événements sont aussi rappelés en termes exprès, ou par des allusions transparentes, au troisième chant (III. 26-29) (2), au deuxième (II. 169-

plurimos versus dictare solitus, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurde carmen se ursœ more parere dicens, et lambendo demum effingere. (DONAT. 22.)

(1) Hæc super arvorum cultu pecorumque canebam
Et super arboribus, Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viam que adfectat Olympo,
Illo Vergilium me tempore dulcis alebat
Parthenope, studiis florentem ignobilis oti, etc.
(*Georg.* IV. 559-564.)

(2) In foribus pugnam ex auro solidoque elephanto
Gangaridum faciam victorisque arma Quirini;
Atque hic undantem bello magnumque fluentem
Nilum ac navali surgentes ære columnas.
(*Ibid.* III. 26-29.)

Digitized by Google

172) (1), et surtout au premier (I. 24-43), dans un passage que nous aurons à citer spécialement. A moins de prétendre que les quatre chants des Géorgiques ont tous été écrits dans les premiers mois de l'an 30, il faut donc reconnaître que tous ont subi des remaniements et surtout des intercalations. Toutes celles que nous venons de citer, et d'autres encore, avaient d'ailleurs un même but, plaire au maître du monde en célébrant ses exploits récents et conquérir sa faveur, que Virgile n'avait cessé d'ambitionner (2).

On sait que lors de son retour définitif d'Orient, en l'an 30, Octavien, souffrant d'un violent mal de gorge, dut s'arrêter à Atella, en Campanie. Virgile fut admis à lire devant lui les Géorgiques (3). Il le fit avec cet art et ce charme qu'il savait mettre à la récitation de ses vers, et Mécène remplaçait le poète quand la fatigue altérait sa voix. Le succès fut grand auprès de l'empereur, et les flatteries habilement glissées dans tous les chants du poème n'y furent sans doute pas étrangères.

(1) Et te, maxume Cæsar,
Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris
Imbellem avertis Romanis arcibus Indum.

(2) Sur cette composition fragmentaire et sur les remaniements successifs des quatre chants des *Géorgiques*, on peut utilement consulter l'ouvrage de M. Nettleship : *Ancient Lives of. Vergil.* pp. 53 et suiv.

(3) Georgica, reverso post Actiacam victoriam Augusto, atque reficiendarum faucium causa Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, suscipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensione. Pronunciabat autem cum suavitate, tum lenociniis miris. (Donat. 27 et 28.)

Les mots *reverso ab Actiaca victoria* doivent s'entendre du retour définitif d'Octavien après la pacification de l'Orient, et non du séjour d'un mois qu'il fit à Brindes dans l'hiver de 31-30 avant Jésus-Christ, pour arrêter les violences des vétérans. (Ruœus. *Vit. Virg.* An. 724.)

Digitized by Google

Les Géorgiques, en effet, ne sont pas seulement une merveille de poésie et un monument de science agricole, elles sont aussi un chef-d'œuvre de courtisanerie, relevé toutefois et ennobli souvent par un patriotisme sincère. Le poème est dédié à Mécène : *Ad C. Cilnium Mecænatem*. Il n'en pouvait être autrement, puisque Mécène en avait inspiré le sujet. Virgile, en plusieurs endroits, s'adresse directement au ministre (1). S'il écrit, c'est pour obéir à ses ordres (2), il lui doit sa gloire et la meilleure part de ses succès, et, avant de lancer son esquif en pleine mer, il lui fait appel pour le diriger (3). Mais ce sont là de purs propos gracieux mesurés avec tact, et en accord au moins tacite dans leur modération avec le désir du ministre, car s'il ne déplaisait pas à Mécène qu'à l'occasion on lui parlât publiquement des rois d'Étrurie ses ancêtres (4), il affectait de rester simple chevalier et de rapporter modestement toutes choses à l'empereur. Aussi les flatteries de Virgile montent plus haut, et il ne laisse échapper aucun prétexte de les élever jusqu'au maître. Dès la fin du premier chant, dans un passage qui dut être écrit en 36 ou 37 avant Jésus-Christ, on voit apparaître ce côté politique de l'œuvre (I. 463-498). L'auteur vient d'expliquer tous les pronostics du temps que le cultivateur peut demander au soleil. Il en prend

(1) Georg. I. 1-5. IV. 2.

(2) Interea Dryadum silvas saltusque sequamur
Intactos, tua Mæcenas, haud mollia jussa.
(*Georg.* III. 40-41.)

(3) Tuque ades, inceptumque una decurre laborem,
O decus, o famæ merito pars maxuma nostræ,
Mæcenas, pelagoque volans da vela patenti.
(*Ibid.* II. 39-41.)

(4) Mæcenas atavis edite regibus. (*Hor. Od.* I. 1. 1.)
Mæcenas eques Etrusco de sanguine regum.
(Prop. III. 7. 1.)

Digitized by Google

texte pour parler de l'éclipse qui a signalé la mort de César, puis il énumère tous les prodiges qui ont épouvanté l'Italie au lendemain de ce forfait. Le morceau est magnifique, mais il est manifestement étranger à l'objet du poème, et il n'a d'autre but que de créer et de populariser la légende césarienne. Il fournit en outre une transition habile pour parler de la victoire de Philippes et faire un pompeux éloge du *jeune* héros, qui seul peut rendre la paix au monde désolé par des luttes incessantes (I. 498-514). Ailleurs (II. 161-164), il est question de ce port qui fut créé en l'an 37 dans le lac Lucrin pour servir de refuge aux flottes d'Octavien battues par celles de Sextus Pompée, et les vers du poète semblent faire hommage à l'empereur d'une pensée qui était due au génie d'Agrippa. Puis il célèbre les victoires qu'Octavien a remportées ou qu'il remportera certainement sur les Indiens (II. 170-172) et le même texte, accompagné de bien d'autres flatteries, revient encore au troisième chant (III. 10-48). Là, l'auteur, qui va aborder un sujet inexploré avant lui, suppose qu'il est descendu du sommet de l'Hélicon, rapportant au bord du Mincius les palmes de la poésie. Il y célébrera, en l'honneur d'Octavien, des jeux qui feront oublier à la Grèce ceux de Némée et d'Olympie. Il y construira un temple consacré à l'héritier de César, et, sur les portes du sanctuaire, on verra, ciselés dans l'or et l'ivoire, le Nil dompté par les flottes romaines et les fils du Gange fuyant devant les légions. Des statues en marbre de Paros feront revivre les rois troyens, ancêtres des Jules, et les chants qu'il consacrera au plus illustre de leurs fils porteront son nom jusqu'aux siècles les plus reculés.

Plus que tout le reste, est à signaler en ce genre le début du premier chant, qui dut certainement être refait

Digitized by Google

après la victoire d'Actium. Quatre vers d'une précision admirable indiquent le but et la division du poème ; dix-neuf vers sont ensuite consacrés à l'invocation de tous les dieux et demi-dieux protecteurs des campagnes, et le même nombre exactement à l'apothéose du seul Octavien (I. 5-23 et 24-42). Ici, toute analyse serait insuffisante. Il faut citer Virgile ou plutôt son élégant et fidèle traducteur :

Et toi qu'attend le ciel et que la terre adore,
Sous quel titre, ô César faudra-t-il qu'on t'implore ?
Veux-tu, le front paré du myrte maternel,
Remplacer Jupiter sur son trône éternel ?
Va, préside aux saisons, gouverne le tonnerre,
Protége les cités, fertilise la terre.
Veux-tu sur l'océan un pouvoir souverain ?
Le trident de Neptune est remis dans ta main :
Téthys t'offre sa fille : et, roi des mers profondes,
Tu recevras pour dot tout l'empire des ondes.
Peut-être, plus voisin de tes nobles aïeux,
Nouveau signe d'été, veux-tu briller aux cieux ?
Le Scorpion brûlant déjà loin d'Erigone
S'écarte avec respect, et fait place à ton trône.
Choisis : mais garde-toi d'accepter les enfers !
Qu'on vante l'Élisée et ses bois toujours verts ;
Fière d'un sceptre affreux, que Proserpine y règne ;
Toi, je veux qu'on t'adore, et non pas qu'on te craigne.
De nos cultivateurs viens donc guider les mains,
Et commencer par eux le bonheur des humains.

(DELILLE, *Géorgiques*.)

On rougit pour Virgile de cette monstrueuse adulation. Il n'est cependant qu'un écho ! Pendant qu'il écrit ces vers pompeux et vides, les villes de l'Asie élèvent des temples à César victorieux (1), et le culte sacrilège

(1) Dans ce temps même, Éphèse et Nicée consacraient des temples à Jules César, Pergame et Nicomédie en élevaient à Octavien lui-même. (CASS. DIO. LI. 20.)

Digitized by Google

du dieu nouveau ne va pas tarder à se répandre dans tout l'empire.

Nous avions entrepris une étude biographique sur les premières années de Virgile. Notre tâche est accomplie, car, après les Géorgiques, le poète est au comble de la renommée et de la fortune. Dès l'origine, Pollion lui avait prodigué les largesses autant que les encouragements (1). Mécène (2), Octavien (3), d'autres amis encore ne se sont pas montrés moins généreux. Lui-même, comme Cicéron, a le génie des affaires et de la spéculation autant que celui de la poésie. Il a su administrer ses biens et faire fructifier ses capitaux (4). Il est riche. Il a une maison à Rome, sur l'Esquilin, près des jardins de Mécène (5) ; un domaine en Campanie (6), une

(1) Hunc Pollionem maxime amavit Maro, et dilectus ab eo magna munera tulit. (Donat. *Vit. Virg.*) Édit. Burmann.

(2) Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones,
Virgiliumque tibi vel tua rura dabunt.
Jugera perdiderat miseræ vicina Cremonæ,
Flebat et abductas Tityrus æger oves.
Risit Tuscus eques, paupertatemque malignam
Reppulit, et celeri jussit abire fuga.
Accipe divitias et vatum maximus esto. (Mart. VIII. 56. 5-11.)

(3) At neque dedecorant tua de se judicia atque
Munera, quæ multa dantis cum laude tulerunt
Dilecti tibi Virgilius Varius que poetæ.
(*Hor. Epist.* II. 1. 245-247.)

(4) « Une chose me gâte un peu Virgile : il aimait l'argent et mourut riche. Dans l'ode *ad Virgilium negotiatorem,* Horace, qui resta toujours pauvre, l'invite à souper, à condition qu'il apportera les parfums, et il le presse de surseoir pour un moment aux affaires :

Verum pone moras et studium lucri. (*Carm.* IV. 12-25.) »

(V. Duruy. *Hist. des Romains.* t. iv. p. 178, note 4.)

(5) Possedit prope centies sestertium, ex liberalitatibus amicorum, habuit que domum Romæ in Esquiliis juxta hortos Mæcenatinos, quanquam secessu Campaniæ Siciliœque plurimum uteretur. (Donat. 13.)

(6) A. Gell. N. A. viii. 20.

Digitized by Google

autre maison à Naples. Il laissera en mourant dix millions de sesterces (deux millions de notre monnaie). Cependant il a refusé avec une sorte d'indignation d'accepter les biens d'un proscrit, qu'Octavien voulait lui donner (1). Il fait d'ailleurs de ses richesses un noble usage. Sa mère remariée, ses deux frères, même son frère utérin reçoivent chaque année des preuves de sa générosité. Il pourvoit abondamment à tous leurs besoins (2). Il a de nombreux amis. L'accès de sa riche bibliothèque leur est toujours permis et sa bourse leur est souvent ouverte (3). Il a d'ailleurs une sorte de candeur et une modestie vraie, qui lui feraient pardonner ses succès, si l'envie savait pardonner.

Chose curieuse! Ce courtisan passé maître en flatteries n'est pas un homme de cour. Rarement on le voit à Rome, et s'il y vient par aventure il se refuse aux ovations de la foule. Est-ce parce qu'avec sa grande taille et son teint hâlé il a gardé la figure et jusqu'à un certain point la gaucherie d'un paysan? Est-ce parce que sa santé délicate, son estomac délabré, sa gorge souvent en feu lui font une nécessité de la retraite (4)? Il y a de tout cela sans doute. Aussi vit-il le plus souvent à Naples, quelquefois en Sicile, aimant par dessus tout

(1) Bona autem cujusdam exsulantis offerente Augusto, non sustinuit accipere. (Donat. 12.)

(2) Parentibus quotannis aurum ad abundantem alitum mittebat. (Donat.) Édit. Burmann.

(3) Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus alûs doctis patebat, ac sibi. (Donat.) Édit. Burmann.

(4) Corpore et statura fuit grandi, aquilo colore, facie rusticana, valetudine varia. Nam plerumque a stomacho, et a faucibus, ac dolore capitis, laborabat: sanguinem etiam sæpius rejecit: cibi vinique minimi..... In sermone tardissimum, ac pene indocto similem fuisse Melissus tradit. (Donat. *Vit. Virg.* 8 et 16.)

Digitized by Google

l'étude des sciences et le culte des Muses dans le calme de la campagne (1). Déjà, d'ailleurs, une tâche plus grande succède à celle qu'il vient à peine d'accomplir. Celui qui bientôt s'appellera Auguste lui a ordonné de chanter dans un poème épique les origines de Rome et celles de la famille des Jules. Le sujet est digne de son génie. L'empereur, qui y voit le couronnement de sa propre gloire, suit les progrès de l'œuvre naissante avec un intérêt passionné (2). Le monde lettré est dans l'attente, et bientôt un contemporain, faisant allusion au poème nouveau, pourra s'écrier :

Cedite Romani scriptores, cedite Graii,
Nescio quid majus nascitur Iliade.
(Prop. II, 25.)

(1) Me vero primum dulces ante omnia Musæ,
Quarum sacra fero ingenti percussus amore,
Accipiant cœlique vias et sidera monstrent,
Defectus solis varios lunæque labores ; etc. etc.
(*Geor.* II. 475 et seq.)

(2) *Catal.* XV. P. Virgilii Maronis fragmenta ex epistola, quam ad Augustum Cœsarem super Æneide sua scripsit.

Digitized by Google

L'OBSERVATOIRE DU MONT-BLANC

Lecture de M. Bagnéris, Membre titulaire

Il y a quelques mois à peine, en septembre 1893, l'on inaugurait l'observatoire édifié sur le sommet même du Mont-Blanc. Ce résultat, qui a coûté d'héroïques efforts pour le seul intérêt de la science, est dû surtout à l'infatigable persévérance de M. Janssen, l'illustre directeur de l'observatoire de Meudon, l'un des savants qui ont le plus contribué, par ses magnifiques travaux, à l'éclat de l'astronomie française.

On s'accorde généralement à admettre que c'est de Saussure qui fit le premier l'ascension du Mont-Blanc en 1787, dans un but scientifique (1). Le célèbre naturaliste avait eu beaucoup de peine à persuader aux montagnards que son projet n'était pas irréalisable. Cette ascension mémorable fut suivie de beaucoup d'autres, faites aussi par des savants qui se disputaient l'honneur d'ajouter aux résultats déjà acquis ; mais aucun d'eux ne songeait à s'installer d'une manière permanente sur ces hauteurs peu favorables à l'habitation. A M. Janssen revient l'honneur d'avoir résolu le problème d'une façon pratique. Il convient cependant de rendre justice aux efforts de M. Vallot, qui, par sa seule initiative, avait

(1) Quelques auteurs accordent cependant la priorité au docteur Paccard, qui fit son ascension en 1786.

Digitized by Google

déjà établi un observatoire au rocher des Bosses, à quatre cents mètres du sommet.

Je ne puis pas m'appesantir ici sur l'importance des diverses questions scientifiques dont on demandait la solution à l'observatoire du Mont-Blanc ; on trouvera ces renseignements dans les nombreuses communications faites par M. Janssen, tant à l'Académie des sciences qu'à diverses revues ou sociétés savantes (1). Je me bornerai à montrer d'une façon générale l'intérêt qui s'attachait à ce grand projet, et je ferai, pour tout ce qui va suivre, les plus larges emprunts aux comptes rendus de l'Académie des sciences (2) et à la lecture de M. Janssen à la séance publique annuelle des cinq Académies en 1893 (3).

On connaissait depuis longtemps la propriété du prisme de résoudre un pinceau de lumière solaire en un spectre coloré ; on avait remarqué et compté les raies sombres qui le sillonnent ; on connaissait également les spectres fournis par les gaz incandescents ; on savait même que ces spectres pouvaient servir à caractériser les corps qui les avaient fournis. Mais tous ces résultats étaient épars et sans liaison quand vint l'année 1855, et, avec elle, le célèbre travail de MM. Kirchhoff et Bunsen. En deux mots, ces savants reconnurent que beaucoup de raies observées dans le spectre solaire coïncident avec les raies brillantes qui caractérisent nos métaux ; ils en conclurent que ces métaux existent en vapeur dans l'atmosphère solaire. L'analyse spectrale venait d'être

(1) Voyez notamment la *Notice scientifique* insérée dans l'*Annuaire astronomique*, Flammarion, 1893.

(2) *Cpt. Rend. de l'Acad. des sciences*, tome III, p. 431, et *Revue scientifique*, 1890, 2e semestre, p. 385.

(3) *Annuaire du Bureau des Longitudes*, 1894.

Digitized by Google

fondée, et cette découverte, qui remplit d'admiration le monde savant, laissait entrevoir la possibilité d'analyser à distance les atmosphères planétaires et aussi de les comparer avec la nôtre.

M. Janssen se livra avec ardeur à ces travaux de physique céleste et le premier il observa, au spectroscope, pendant l'éclipse de 1868, les protubérances solaires et indiqua le procédé pour l'étude de ces protubérances en temps ordinaire. Les travaux qui suivirent engagèrent les astronomes à employer les hautes stations et à en apprécier les immenses avantages. Il est important, en effet, de considérer l'influence de la couche d'air à travers laquelle on observe; s'agit-il, par exemple, d'analyser au spectroscope un rayon solaire, ce rayon n'arrivera à l'instrument qu'après avoir traversé l'atmosphère terrestre, et il n'est pas indifférent de laisser au-dessous de soi quelques centaines, quelques milliers de mètres de cette atmosphère. C'est pour obtenir cet avantage que déjà en 1864 M. Janssen s'installa au Faulhorn et montra qu'il existe dans le spectre solaire des raies d'origine terrestre. Nous le retrouvons ensuite en 1867 au sommet de l'Etna, où il séjourna trois jours et put constater l'existence indéniable de la vapeur d'eau dans l'atmosphère de la planète Mars; un peu plus tard, il constata également cette même présence dans l'atmosphère de Saturne et dans celle de Vénus. En 1869, M. Janssen est dans l'Himalaya, dont les hauts plateaux lui offraient une atmosphère d'une grande sécheresse et d'une transparence admirable « et où j'ai passé, dit-il, bien des nuits, oubliant les heures dans la contemplation et l'étude des merveilles célestes ». En 1871, il est aux Indes, sur la haute station de Schoolor; en 1888, aux Grands-Mulets, où ses observations lui permettent de constater dans les

Digitized by Google

raies de l'oxygène dues à l'atmosphère une diminution en rapport avec la hauteur de la station. Ce résultat indiquait assez nettement que ces raies devaient disparaître entièrement à la limite de notre atmosphère et que, par conséquent, les enveloppes gazeuses extérieures du soleil étaient privées d'oxygène. La solution de ce problème, l'un des plus importants de la physique céleste, devait être avancée encore par des observations faites au sommet même du Mont-Blanc; l'expédition fut donc décidée et il fallut pour cela un réel courage, eu égard aux conditions particulières qui interdisaient au savant astronome une ascension à pied. « Mais, dit-il, j'ai tou-« jours pensé qu'il est bien peu de difficultés qui ne « puissent être surmontées par une volonté forte et une « étude approfondie. » L'ascension eut lieu en traîneau; commencée, au départ de Chamonix, le 17 août 1890 à sept heures du matin, elle se termina au sommet même le 22 vers midi, après cinq jours d'un voyage traversé par de violentes tourmentes qui découragèrent plusieurs guides. Le sang-froid, le courage calme déployés de part et d'autre étaient admirables, quand on songe à la difficulté offerte par les précipices qu'il faut contourner, par les arêtes où un homme seul se glisse à grand'peine. Aussi laisserai-je au lecteur le conseil de recourir lui-même à la relation qui fut faite à l'Académie des Sciences et que les comptes rendus ont reproduite tout entière (voyez la note page 172) Les observations faites au sommet, relativement à l'établissement d'un observatoire permanent, aboutirent à cette conviction que le projet d'édification présentait des difficultés réelles, mais non insurmontables. M. Janssen trouva immédiatement un écho à l'Académie; ses collègues furent les premiers à s'inscrire comme coopérateurs; une société se constitua,

Digitized by Google

comptant parmi ses membres d'honneur le Président de la République. Des expériences décisives faites à Meudon et au Mont-Blanc montrèrent, d'une part, que la neige tassée peut supporter sans enfoncement un poids extraordinaire, d'autre part, que les mouvements de la calotte neigeuse qui supporterait l'édifice n'étaient pas à craindre. On entra donc dans la période d'exécution, et, avec le concours de M. Vaudremer, architecte et membre de l'Académie des Beaux-Arts, l'observatoire fut construit à Meudon, démonté et transporté à Chamonix. De là les matériaux devaient être conduits au sommet, tant à dos de mulet qu'à dos d'homme. Ce ne fut pas une petite affaire si l'on songe que leur poids s'élevait à quinze tonnes formant huit cents charges de porteur; ce grand travail fut d'ailleurs facilité par l'établissement de treuils légers qui remorquaient les matériaux sur les grandes pentes. Les préparatifs avaient absorbé l'année 1892; l'année 1893 vit s'effectuer le transport au sommet et l'édification.

« C'était une chose bien nouvelle et bien curieuse à « la fois, dit M. Janssen, de voir ce grand glacier du « Mont-Blanc, dont les ressauts successifs figurent « comme les marches d'un escalier gigantesque, sillonné « par ces files de travailleurs, manœuvrant ces engins, « qui faisaient avancer lentement, mais invinciblement, « ces lourdes charges en route pour le sommet; chan- « tier d'un genre bien nouveau, dont l'objectif n'était « pas la recherche de richesses matérielles, mais bien « la conquête d'une station devant doter la science de « vérités nouvelles. »

Le 8 septembre, l'observatoire était édifié. Il comporte deux étages et une terrasse; l'étage inférieur est en partie enfoui sous la neige, ce qui assure à la fois la so-

Digitized by Google

lidité à l'édifice et une température plus douce aux chambres à coucher. L'ensemble de la construction reçut la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée et formait un tout rigide qu'on pouvait remettre en place au moyen de vérins, dans le cas de mouvement de la neige.

Cependant M. Janssen était impatient de contempler son observatoire en place et surtout d'y faire des observations; aussi organisa-t-il une nouvelle ascension. Le traîneau devait encore servir; cette fois on pouvait le hissser au moyen des treuils. Néanmoins l'ascension fut des plus pénibles, à cause de la grande sécheresse de l'année; on partit de Chamonix le 8 septembre et on arriva au sommet le 11 dans l'après-midi.

On était à peine en haut que le temps se gâta subitement, et, pendant deux jours, on resta sans les vivres laissés en souffrance au Rocher-Rouge. Enfin le 14, le ciel s'éclaircit, et vers six heures on eut un merveilleux coucher de soleil. « La cime du Mont-Blanc émergeait « au-dessus d'une mer de nuages, s'étendant de tous « côtés jusqu'aux dernières limites de l'horizon. Les « formes arrondies de cette surface figuraient comme « les vagues d'un océan..... Les rayons du couchant « illuminaient toute cette scène de ses feux rougeâtres « et en faisaient un monde fantastique que l'imagina- « tion de Gustave Doré n'eut jamais osé rêver.

« Cependant, peu à peu, le refroidissement de l'at- « mosphère amena une descente graduelle de cette « couche nuageuse, et les grandes cimes du Mont-Rose « et de l'Oberland commençaient à émerger, semant « cette mer de nouveaux archipels dont les glaciers « scintillaient des feux de plus en plus rouges de l'astre « couchant. Quant à celui-ci, son disque rouge sang se

Digitized by Google

« déchira en fragments sinistres dont les lambeaux se « perdirent bientôt dans cette mer.

« Alors un vent glacé s'éleva du côté de l'Orient, « souffla à la surface de l'abîme, et les ténèbres y des- « cendirent..... Quant à moi, en face de cette scène « qui éveillait l'idée qu'on peut se faire des tableaux que « devaient offrir les premiers âges de la terre quand les « continents commençaient à émerger de la surface im- « mense des eaux, j'étais comme pétrifié, l'émotion « était trop forte. »

Le lendemain 15, eurent lieu les premières observations relatives au soleil ; ce travail si délicat put se faire dans les conditions nécessaires à sa bonne exécution et il conclut à l'absence totale de l'oxygène de l'atmosphère du soleil. Ainsi cet observatoire, acquis au prix de tant de fatigues, donnait comme premier résultat la solution d'une question « dont l'importance dépasse « même l'horizon purement scientifique, puisqu'elle in- « téresse l'avenir de la terre et des mondes qui dé- « pendent du soleil ; il révélait une harmonie nouvelle « dans la constitution de l'univers ».

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE & PHILOSOPHIQUE

DE MANCHESTER

Compte rendu par M. MALDAN, Membre titulaire

MESSIEURS,

A l'une de vos dernières séances, vous avez bien voulu me remettre, pour les examiner, quelques publications de Sociétés savantes anglaises et américaines, qui font échange de leurs travaux avec l'Académie.

De ces volumes, les uns, provenant de l'*Institut Smithsonian de Washington*, comprennent surtout des traductions d'articles scientifiques parus en France et en Angleterre, et il n'y a pas, par conséquent, lieu de nous y arrêter aujourd'hui.

D'autres, au contraire, présentent un réel intérêt : ce sont les publications de la *Société d'Anthropologie de Washington*.

Cette Société a pour but d'encourager l'étude de l'histoire naturelle de l'homme, surtout en ce qui a trait à l'Amérique, et les comptes rendus de ses séances répondent pleinement à son programme. Il faut reconnaître, en effet, que les savants du Nouveau-Monde ont à leur disposition des éléments de recherches aussi précieux qu'ils sont en quelque sorte inépuisables : les curiosités naturelles y abondent et revêtent un caractère tout particulier de grandeur, et quel vaste champ

Digitized by Google

offre l'étude des races plus ou moins civilisées, qui ont régné sur ces vastes continents, jusqu'au jour de la conquête européenne!

Sans aller si loin aujourd'hui, je voudrais vous dire quelques mots d'une association anglaise avec laquelle vous êtes en relation, la *Société littéraire et philosophique de Manchester* et peut-être ne serait-il pas sans intérêt de puiser dans ses publications même quelques détails sur la manière dont fonctionne une académie de province de l'autre côté du détroit (1).

Et tout d'abord il faut reconnaître que son titre ne cadre guère avec la nature de ses travaux : l'on est amené à se demander comment une association littéraire et philosophique en est arrivée, ainsi que ses tables de matières en font foi, à ne traiter que des sujets exclusivement scientifiques. Il s'est produit certainement chez elle un travail de transformation fort curieux, et qu'on ne peut expliquer que par le goût caractérisé de la race anglo-saxonne pour les sciences exactes et les questions pratiques et utilitaires.

La Société comprend deux subdivisions principales:

Une section d'études microscopiques et d'histoire naturelle, et

Une section de physique et de mathématiques.

Elle compte environ cent-vingt membres actifs, des membres correspondants, et un certain nombre de membres honoraires, parmi lesquels figurent la plupart des sommités scientifiques de l'Europe, telles que les Pasteur et les Berthelot, pour ne citer que des illustrations françaises.

(1) *Memoirs and proceedings of the Manchester Literary et philosophical Society*. In-8°, livraisons périodiques.

Digitized by Google

Je ne m'étendrai pas sur les sujets en général fort intéressants traités dans les livraisons que j'ai sous les yeux. Il est cependant un mémoire que je vous demanderai la permission de résumer en quelques mots, parce qu'il y est question d'un phénomène qu'on ne peut nulle part ailleurs étudier mieux qu'à Manchester, et qu'il a aussi pour nous, Rémois, un intérêt direct appréciable.

Il s'agit des différences considérables de température qu'on peut constater entre deux points relativement rapprochés d'une grande ville industrielle.

Les observations ont été faites en décembre et janvier dernier, dans des conditions absolument identiques d'heures et d'appareils, dans des locaux éloignés d'environ deux kilomètres, mais situés, l'un en plein quartier des fabriques et l'autre dans un centre d'habitations bourgeoises.

L'on y a constaté des écarts atteignant la nuit jusqu'à six degrés centigrades, et on les explique par le fait que l'épaisse fumée, constamment en suspension au-dessus de la partie industrielle de la ville, diminue le rayonnement nocturne du calorique dans l'espace: ce qui confirme la solution proposée, c'est qu'une fois chaque semaine, les niveaux de température tendent à se rapprocher entre les deux stations, dans la nuit du dimanche au lundi, où par suite de l'arrêt du travail la production de la fumée cesse temporairement dans les usines. Et si l'on objecte que la diminution du froid dans les nuits d'hiver n'est pas en elle-même un grand inconvénient, il faut songer que la même cause qui entrave le rayonnement nocturne doit, par contre, diminuer l'action du soleil : c'est ainsi qu'il a été constaté que l'observatoire situé en plein brouillard de fumée

Digitized by Google

ne profitait que d'un seul tiers des rayons solaires enregistrés à l'autre station.

Nous n'en sommes pas encore là à Reims heureusement, mais quand on constate les perturbations produites dans l'état de l'atmosphère par la fumée et la poussière des grandes agglomérations industrielles, on ne peut s'empêcher de se demander quelles répercussions elles doivent avoir, au point de vue de l'hygiène, sur des populations condamnées à vivre dans des conditions aussi anormales.

En examinant le bilan de la société, il faut reconnaître que sa situation est fort rassurante. Outre un capital d'une trentaine de mille francs en actions de chemins de fer, elle possède l'immeuble qu'elle occupe et dont elle tire des revenus assez importants, en le mettant à la disposition de différentes associations. La plus grosse part de son budget annuel est absorbée par les frais de ses publications, l'entretien de la bibliothèque et les travaux de sa section d'histoire naturelle. On n'y trouve aucune trace de concours, ni de séances publiques : par conséquent point de lauréats, ni de récompenses.

Un article modeste, quelques centaines de francs, y figure sous la rubrique « *thé et café fournis aux séances* », et je ne me serais pas permis d'y faire allusion, si nous ne trouvions là, prise sur le vif, une des particularités de la vie publique anglaise.

Là-bas, en effet, toute société qui se respecte, s'occupât-elle de science, de philanthropie ou d'affaires, fait figurer invariablement au programme de ses séances des rafraîchissements qui, pour les riches corporations de Londres, par exemple, prennent la forme d'un lunch des plus somptueux.

Question de climat dira-t-on : les brumes humides de

Digitized by Google

l'Angleterre ont créé des usages qui nous sont inconnus sous le ciel plus clément de notre pays.

Et cependant, en dépit de ces attractions, il semble que l'assiduité aux réunions de la *Société de Manchester* ne soit pas aussi grande qu'on pourrait le souhaiter, et le conseil a cru devoir décider, à titre provisoire, que les séances, qui avaient lieu jusque-là à sept heures du soir, se tiendraient alternativement à cinq heures et à sept heures.

Ces essais donneront-ils un résultat satisfaisant ? En tout cas, il y aura peut-être lieu de suivre l'expérience tentée là-bas, et si nos confrères de Manchester réussissent à trouver la formule qui répond le mieux à toutes les convenances et assure la présence de tous aux réunions, ils auront accompli une œuvre éminemment utile, et mérité du même coup la sincère gratitude de toutes les sociétés savantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GRAND PARDON DE CHAUMONT-EN-BASSIGNY

Communication de M. Froussard, Membre titulaire

Messieurs,

Je dois tout d'abord solliciter votre indulgence pour mes débuts à cette tribune, où vous êtes accoutumés à entendre à chaque séance des voix bien plus autorisées que la mienne vous faire des communications qui sont pour vous d'un si puissant intérêt.

Mais, en vous demandant la permission de vous entretenir pendant quelques instants du Grand Pardon, ou de la Diablerie de Chaumont-en-Bassigny, ma ville natale, je ne pense pas trop m'écarter du domaine ordinaire de vos études.

Chaumont est, en effet, une ville champenoise depuis l'année 1187, époque à laquelle son seigneur Milon, partant pour la Terre-Sainte, en fit cession au comte de Champagne, Henri II, dit le Jeune. Depuis ce moment, elle n'a pas cessé de faire partie de cette province. Les comtes de Champagne y ont résidé à différentes reprises. Ils y possédaient même un château, dont il ne reste malheureusement plus qu'une tour, la vieille tour de Hautefeuille, de laquelle relevaient autrefois dix-huit cents fiefs, répandus dans six cent quarante-deux paroisses, bourgs ou villes.

Digitized by Google

Parmi ceux de ses enfants, auxquels la ville de Chaumont peut s'enorgueillir d'avoir donné naissance, l'un des plus remarquables est assurément Jean de Montmirel, né en 1409.

Fils d'un honorable mercier de la ville, il montra, dès l'enfance, d'heureuses dispositions pour la science, et surtout pour la science des lois de l'Église. Aussi fut-il destiné par sa famille à l'état ecclésiastique. Après avoir été chapelain de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, puis desservant de l'église Saint-Michel, dans la même ville, et enfin curé du village de Percey-le-Grand, il fut pourvu en 1460 d'un canonicat dans l'église cathédrale de Langres, et, quelque temps après, promu à l'évêché de Vaison, petite ville du comtat d'Avignon. C'est là que le pape Sixte IV, qui, alors qu'il n'était encore que cardinal de la Rovère, l'avait eu pour ami, et avait apprécié sa vertu, sa science et sa haute piété, vint le chercher pour l'amener à Rome, et en faire son référendaire secret et son secrétaire intime.

Les hautes dignités auxquelles il était parvenu ne firent pas oublier à Jean de Montmirel, sa ville natale. Il obtint d'abord, en 1474, l'érection de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont en collégiale, et, sur sa demande, le Pape accorda à cette même église un pardon général par une bulle du sixième jour des ides de février 1475, dont voici une des principales dispositions :

SIXTE, *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ qui verront ces présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.*

« Désirant honorer davantage et enrichir de grâces toutes spéciales l'église de Saint-Jean-Baptiste de

Digitized by Google

Chaumont, diocèse de Langres, où notre vénérable frère Jean de Montmirel a été régénéré par l'eau sainte du baptême, et où reposent les corps de ses parents,

« Nous accordons et dispensons de notre autorité apostolique et de notre science certaine, indulgence et très pleine rémission de tous et chacun de leurs crimes, excès, péchés et délits à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, vraiment pénitents et confessés, qui, depuis les premières vêpres de la fête, jusqu'aux secondes inclusivement, visiteront dévotement cette même église à la fête prochaine de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, et dorénavant pour jamais, au jour de la Nativité du saint, quand il arrivera qu'on doit la célébrer le dimanche, et chaque fois qu'elle tombera ce jour-là. »

La bulle accordait ensuite aux prêtres de tous ordres les pouvoirs les plus étendus pour la rémission et l'absolution des péchés, même dans les cas spécialement réservés au Saint-Siège apostolique.

C'était là, comme on le voit, une très grande faveur accordée à l'église de Chaumont, surtout à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, ce saint si populaire et si universellement vénéré en France.

Aussi le clergé et la ville n'épargnèrent rien pour donner à cette fête, d'abord toute religieuse et qui prit le nom de Grand Pardon, une splendeur en rapport avec le but de son institution.

Mais à cette époque de foi naïve et encore grossière, les cérémonies religieuses ne suffisaient pas pour attirer la foule : les yeux demandaient à être frappés en même temps que les cœurs.

Digitized by Google

Bien que Boileau ait dit dans son art poétique :

> Chez nos dévots ayeux, le théâtre abhorré
> Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré,

Il n'en est pas moins vrai que les mystères, qui n'étaient que de véritables représentations théâtrales, étaient universellement répandus depuis longtemps. D'abord confinés dans l'intérieur même de l'église, ils s'étaient peu à peu avancés sous le porche et de là avaient gagné la place publique, où, par la représentation réelle des faits, ils faisaient naître chez les spectateurs une émotion profonde et salutaire, tout en provoquant les rires par leur naïveté qui descendait parfois jusqu'à la trivialité.

Les chanoines comprirent qu'il y avait là un moyen puissant d'attirer la foule, en augmentant la splendeur de la fête. D'accord avec la ville qui consentait à se charger de la moitié des frais, ils décidèrent, à la fin du quinzième siècle, qu'il serait élevé un certain nombre de théâtres ou eschaffauds près de chacun desquels s'arrêterait la procession qui parcourait la ville le jour de la fête, pendant qu'il y serait représenté des mystères relatifs à la vie de saint Jean-Baptiste.

D'abord au nombre de neuf, ces théâtres furent portés à treize à la fin du seizième siècle. Maître Regnault Cordier, principal du collège de Chaumont en 1591, nous en a laissé la description, tout en avouant qu'il n'aime pas cette Diablerie.

Le premier théâtre, qui était dressé près de l'église, représentait la ville de Chaumont assistée des vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, et des vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Force et la Sagesse, toutes figurées dans les premiers temps par

Digitized by Google

des jeunes filles de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

Sur le deuxième théâtre, l'ange Gabriel annonçait à Zacharie la naissance de son fils. Vêtu comme les anciens prophètes, Zacharie portait la tiare et était agenouillé devant un autel, un encensoir à la main. Deux lévites et deux acolytes l'assistaient. L'ange avait des ailes d'or, sa tête était ceinte d'un diadème, et il tenait une palme à la main. Zacharie devenait subitement muet et ne pouvait plus terminer l'office parce qu'il avait douté de la parole de l'ange.

Sur le troisième théâtre qui représentait l'Annonciation, on ne voyait que deux personnages, la Vierge en prières, et l'ange lui annonçant qu'elle allait devenir la mère de Dieu.

Le quatrième théâtre avait pour objet la Visitation et était divisé en deux parties, représentant d'un côté la maison de la Vierge et de l'autre celle d'Élisabeth.

L'Action commençait dans la maison de la Vierge. Un ange l'engageait à aller visiter sa cousine, et un deuxième ange lui promettait de lui servir de conducteur « jusqu'à la cité où cette princesse d'élite passe ses « jours en saincteté ». La Vierge consentait à faire ce voyage, et invitait à l'accompagner et à traverser les hautes montagnes sa servante, Sarrette, qui l'assurait qu'elle suivrait partout ses pas.

Alors, s'ouvrait la deuxième partie du mystère. La Vierge arrivait chez Élisabeth et la saluait. Celle-ci lui répondait par ces mots: « D'où me vient ce bonheur, ô « Vierge incomparable, de me voir visitée par la mère « de Dieu. »

Le cinquième théâtre était rempli par les prophètes Jérémie et Malachie, qui prononçaient les paroles par

Digitized by Google

lesquelles ils font allusion à la venue du Précurseur.

La naissance de saint Jean-Baptiste remplissait le sixième théâtre. Élisabeth était dans un lit bien paré, assistée de deux matrones. Saint Jean était dans les bras de sa nourrice qui le présentait à son père. Deux lévites s'apprêtaient à le circoncire au grand chagrin de la nourrice, qui leur recommandait de le traiter doucement. A la demande des lévites qui s'informaient du nom à donner à l'enfant, un ange répondait : *Johannes est nomen ejus*. A ce moment Zacharie recouvrait la parole et remerciait Dieu de la grâce qu'il venait de lui accorder.

Une servante terminait la scène en apportant un bouillon à Élisabeth et en adressant ces paroles au public :

Messieurs, je vous dirai avec raison
De quoi je sers dans la maison.
Quand mon petit poupon sommeille,
Je prends garde qu'on ne l'éveille,
Et si d'aventure il a faim
Aussitôt je prends dans ma main
Ma petite poële polie
Pour lui faire de la bouillie,
Et je la mets dessus le feu.
Ainsi, je fais ce que je peux
Pour rendre agréable service
A madame la nourrice
Qui de moi ne se plaigne pas.
Je m'en retourne sur mes pas
Crainte que pendant ma demeure
Je trouve le poupon qui pleure.
Pèlerins qui passez, bénissez, je vous prie
L'enfant d'Élisabeth et du bon Zacharie.

Le septième théâtre nous transporte dans un désert où vivait saint Jean à l'âge de cinq à six ans, au milieu de bêtes diverses, telles que : serpents, tortues, etc.; quelques disciples et des sauvages qui ont découvert sa

Digitized by Google

retraite composent son auditoire et écoutent le sermon qu'il leur adresse et qui commençe par ces mots : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Faites « pénitence, parce que le royaume des cieux approche. » Un sauvage ravi célèbre les mérites de saint Jean en disant : « Que de l'orient à l'occident, de Chaumont aux pays étrangers, tout résonne de ses louanges. »

Nous sommes encore dans un désert au huitième théâtre. Mais la solitude de saint Jean a été embellie. Il est au milieu d'un jardin garni de fleurs, et arrosé par une eau limpide qui tombe du haut des rochers et serpente à travers les gazons. Son auditoire est aussi plus relevé. Dans la foule qui l'écoute, on remarque des rois d'Orient dans un somptueux costume, des princes, des princesses, des pages en habits de cour à la mode du quinzième siècle et même un grand prévôt qui reçoit une leçon sur le devoir qu'il a de rendre justice à chacun. Un des rois envoie un pontife demander à Jean qui il est. Celui-ci répond : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur. »

La scène se termine par l'apparition du Sauveur, revêtu d'une robe de serge violette galonnée d'or, qui prononce ces paroles :

Vous tous, rois et sujets, croyez mon précurseur;
En tous temps, en tous lieux, il me rend témoignage;
Moi-même, ce jourd'hui, je veux lui rendre hommage,
Car je suis ce qu'il dit : Votre maître et Sauveur.

Nous arrivons maintenant au baptême de Jésus qui fait l'objet du neuvième théâtre. Le décor était le même que le précédent, sauf qu'une barque, cachée au milieu des buis et des roseaux, était censée voguer sur le Jourdain. Comme personnages, on y voyait : le Père

Digitized by Google

Éternel, le Sauveur, saint Jean, des Lévites, des Anges, et des Sauvages. Saint Jean invitait les assistants à recevoir le baptême. Jésus entrait dans la barque, et au moment où Jean versait l'eau sur sa tête, on lâchait une colombe ou un pigeon blanc qui disparaissait dans les cieux. Dieu le père apparaissait sur les rochers et prononçait ces paroles : « *Hic est filius meus dilectas. Ipsum audite.* » Les anges chantaient : *Sanctus, Sanctus Deus Sabaoth*, les lévites alternaient avec eux en célébrant la gloire de Dieu. Puis trois sauvages entraient dans la nacelle et recevaient le baptême.

Le théâtre qui suivait représentait l'emprisonnement de saint Jean. Le roi Hérode, accompagné de plusieurs princes et princesses, au nombre desquelles se trouvait Hérodiade, faisait procéder à l'arrestation du saint par son maître d'hôtel et ses satellites. La scène se terminait par une bataille entre les soldats et le peuple qui voulait défendre saint Jean, mais qui succombait naturellement.

La décollation était réprésentée sur le onzième théâtre. On y voyait à la fois la campagne, le palais d'Hérode, et la prison, près de laquelle se dressait la maison du bourreau. Dans le palais, un festin splendide était dressé auquel prenaient place des personnages de la cour. Hérodiade exécutait avec deux saulterelles des danses lascives. Elle était constamment suivie par un diablotin noir, allégorie à la perversité de son âme. Pendant ce temps, on procédait sur la place et devant le palais à la mise à mort du saint. Le personnage qui le représentait disparaissait par une trappe et était remplacé par un mannequin, dont la tête, tranchée par le fer du bourreau, laissait couler à grands flots un liquide rouge. Ce mystère se terminait par l'apothéose de saint Jean.

Au mystère suivant, l'âme de saint Jean descendait

Digitized by Google

aux limbes, où elle se rencontrait avec Adam tenant une pomme dans laquelle Ève mordait; avec Noé, auquel une colombe apportait une branche d'olivier; avec Abraham, tenant une épée et donnant la main à Isaac, chargé de son fagot, et avec d'autres personnages de l'Ancien Testament. Saint Jean les saluait et leur annonçait la prochaine venue du vrai Messie qui devait leur apporter la délivrance.

Enfin, le treizième et dernier théâtre, dressé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, était celui qui attirait le plus la foule et qui causait la plus grande émotion. Il était entièrement tendu de noir et représentait la punition d'Hérode.

L'enfer était figuré par une énorme gueule, armée de dents formidables, et qui s'ouvrait et se fermait à chaque instant au moyen d'un mécanisme mis en mouvement par des hommes cachés sous le théâtre. Autour de cette gueule, dansaient des diables qui, avec Proserpine et Lucifer à leur tête lançaient des fusées, des pétards et des brandons enflammés. Une poupée, représentant l'âme d'Hérode, était lancée du haut de la tour de l'Hôtel-de-Ville, et, guidée par des fils de fer, venait s'engouffrer dans cette gueule, au milieu des flammes qu'elle vomissait. Au même moment, les diables lui présentaient la tête de saint Jean, en prononçant ces paroles du Saint au Roi : « *Non tibi licet habere uxorem fratris tui.* »

Tels étaient les différents mystères qui étaient représentés à Chaumont le jour de la fête du Grand Pardon. Quant au texte du drame, il avait malheureusement disparu. Mais un de vos érudits confrères, dont nous venons d'apprendre la mort récente, M. Émile Jolibois, lorsqu'il était archiviste du département de la Haute-

Digitized by Google

Marne, a été assez heureux pour en retrouver, après de laborieuses recherches dans les annales de la ville, un certain nombre de fragments qu'il a publiés dans son ouvrage sur la *Diablerie de Chaumont*.

On peut voir, d'après ces fragments, que ce mystère était conforme à l'esprit du temps où il a été composé. On y trouve, en effet, des passages remplis de délicatesse et de sentiment mélangés à des scènes grotesques et triviales.

Ainsi, à côté de l'allocution qu'adresse au public la servante d'Élisabeth, et dont je vous ai donné lecture, on trouve ces belles paroles que prononce la Vierge au moment de l'Annonciation :

Vous descendez du haut des cieux
Faisant un astre glorieux
De mon cœur qui s'est laissé prendre !
Vous l'élevez si haut dans un être divin !
Vous vous formez un corps dans un amas de cendre
Et changez mon argile au feu d'un Séraphin.

Parfois même, les personnages les plus infimes avaient un langage que l'on s'étonne de trouver dans leur bouche.

Le Géolier, au moment où il menait saint Jean au supplice, s'écriait :

Si le ciel secondait mon destin généreux !
Mais Hérode est trop fort, et moi trop malheureux.

Et le bourreau lui-même, ému de compassion après avoir mis à mort le saint, prononçait ces mots :

Si votre cruauté n'est pas bien assouvie,
Tigres, voilà mon cœur, arrachez-moi la vie !

Digitized by Google

Je me borne à ces quelques citations, craignant d'abuser de votre bienveillante attention.

L'annonce de la fête du Grand Pardon était faite dès le dimanche des Rameaux, la précédant. Ce jour-là, les acteurs qui devaient figurer sur les divers théâtres revêtaient des robes noires, parsemées de flammes rouges, et la figure couverte d'un horrible masque surmonté de cornes, ils se portaient au sommet de la tour de l'hôtel de ville, et de là, en poussant des cris effroyables, ils lançaient sur la procession qui passait à leurs pieds, des pétards et d'autres pièces d'artifice. De là, ils se répandaient dans la ville et les campagnes environnantes et quêtaient pour recueillir l'argent nécessaire aux dépenses de la fête.

D'un autre côté, tous les dimanches qui précédaient le 24 juin, à partir des Rameaux, un chanoine parcourait la ville escorté de sonneurs de trompes, et disait à haute voix : « C'est le grand pardon général de peine et de coulpe ; Dieu nous fasse la grâce de mériter les effets d'une si grande indulgence. »

La fête était en outre affichée dans les diocèses de Langres, de Châlons, de Toul et de Besançon.

Dès la veille de la Saint-Jean, les habitants des villages voisins, et même des étrangers venus de loin, affluaient dans la ville. Les auberges d'alors, le *Dauphin,* l'*Homme Sauvage,* le *Bout du Monde*, étaient remplies de pèlerins et de curieux. Ceux qui n'y trouvaient plus place, et qui n'avaient ni parents ni amis à qui demander l'hospitalité, élisaient domicile sous les auvents des boutiques, sous les halles, sous les porches des églises et des maisons. Au coin de chaque rue se tenaient des prêtres qui, au milieu du tumulte des allants et des venants, recevaient la confession d'une foule de pénitents se renouvelant sans cesse.

Digitized by Google

Le soir, quand la nuit était venue, le clergé sortait de l'église accompagné des autorités de la ville et du bailliage, et, escorté par la milice, se rendait processionnellement sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où il mettait le feu à une immense borde ou bûcher qui se dressait au milieu. Des pièces d'artifice étaient tirées, et lorsque le feu s'éteignait, la foule se précipitait pour recueillir quelques fragments de charbon, qui, croyait-on, préservait de la foudre, de la peste et de certaines autres maladies. Puis, chacun se retirait, les uns pour prendre le repos dont ils avaient grand besoin, les autres pour terminer, à la lueur de branches de sapin, la décoration des différents théâtres.

Le lendemain, 24 juin, était le grand jour de la fête. Les abords de l'église étaient encombrés par une foule impatiente d'assister aux cérémonies qui se préparaient. Les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons garnies de tapisseries aux vives couleurs, ou de draps blancs ornés de branches de feuillage et de bouquets de fleurs ; aux fenêtres flottaient des banderoles et pendaient des écussons.

Le grand portail de l'église s'ouvrait au son des cloches, des tambours et des instruments de musique, et la procession s'avançait précédée par des joueurs de trompe et de hautbois. A leur suite venaient, revêtus du costume de leur rôle, tous les acteurs qui devaient figurer dans les mystères. Ils étaient suivis des maîtrises, des corps d'état, des ordres religieux, des pénitenciers, et des membres du Chapitre. Après eux s'avançaient les descendants de la famille de Jean de Montmirel, chacun avec un cierge à la main. Venait ensuite le célébrant, suivi des barons des environs, parmi lesquels on pouvait remarquer le seigneur de Choiseul, le mar-

Digitized by Google

quis de Reynel, les seigneurs de la Motte, de Longeau, de Juzennecourt et d'autres encore. Le corps de ville, le bailliage et les autres juridictions, leurs massiers en tête, fermaient la marche.

Au milieu de cette longue procession, on voyait, s'élevant au-dessus de la foule, la bannière de saint Jean, celle de Notre-Dame, portée par les couturiers, celle des saints Crépin et Crépinien, que portaient les cordonniers, la tête de saint Jean, reposant sur un brancard d'étoffe rouge rehaussée de crépines d'or, le reliquaire d'or donné par le Pape Sixte IV à Jean de Montmirel, et d'autres bustes ou images de saints.

La procession se déroulait majestueusement dans les rues de Chaumont, faisant une station à chacun des théâtres, dont le premier s'élevait en face même de l'église. Elle parcourait les rues du Palais, de Brabant, passait devant le couvent des Carmélites, entrait dans la rue de Buxereuilles, pour gagner la rue de la Dame-Alliotte et arriver par la rue de la Voie-de-l'Eau, à la place de l'Hôtel-de-Ville, où elle assistait au dernier acte des Mystères qui avaient été représentés sur tout son parcours.

De là, elle regagnait l'église, où se terminaient les cérémonies religieuses, et le lendemain, les pèlerins se dispersaient et rendaient la ville à son calme habituel.

Mais, ce mélange du profane au sacré, ces représentations théâtrales, avaient amené un résultat que les chanoines n'avaient pas prévu. On avait fini par venir plutôt par curiosité que par piété à la fête, dont l'esprit était complétement dénaturé. Les prêtres, les bourgeois qui, dans les premiers temps, avaient rempli les principaux rôles dans les Mystères, avaient renoncé à se produire en public et avaient été remplacés par des

Digitized by Google

hommes du peuple qui, par leur langage grossier et souvent même licencieux, provoquaient les rires de la foule et la détournaient du recueillement qu'exigeait la sainteté de ce jour. Aux sujets les plus respectables, les plaisanteries les plus basses étaient mêlées. La représentation des mystères avait perdu sa dignité ; ce n'était plus qu'un alliage honteux de religion et de bouffonnerie. La fête même n'avait plus son nom et n'était plus connue que sous celui de Diablerie de Chaumont.

De plus, les dépenses excédaient de beaucoup les recettes. En 1657, elles s'élevaient à 1,300 livres, et l'on n'avait, pour y faire face, que les 300 livres que les quêtes avaient rapportées. Les diables quêteurs ne laissaient plus parvenir à leur destination toutes les offrandes qu'ils recevaient depuis le jour des Rameaux ; il y avait, en effet, un dicton qui avait cours parmi les bonnes femmes de Chaumont : « S'il plait ai Dieu, et « ai lai bonne Sainte Vierge, ai lai Saint Jean, « not'homme serai diable et j'paierons nos dettes. »

Émus de cette situation, les chanoines voulaient supprimer les théâtres, tandis que la ville en réclamait simplement la réforme. Mais l'accord se fit entre eux, et en 1668, la suppression complète des mystères fut décidée. Ce fut en 1663 qu'on avait pu les voir pour la dernière fois. Les costumes furent brûlés en 1760 : Le masque du grand diable n'avait pas moins de trois pieds de haut.

Bien que redevenue purement religieuse, la fête n'en continua pas moins à être célébrée avec une grande pompe et une grande affluence de monde. On continua à mettre le feu au bûcher qui se dressait toujours sur la place, et à la procession, les acteurs des mystères

Digitized by Google

furent remplacés par des enfants qui, par leur costume et leur attitude, représentaient quelques-uns des actes de la vie de saint Jean. Mais aussi, par une réminiscence de l'ancienne Diablerie, on continua à y faire figurer, fixée à une longue fourche, la peau empaillée d'un monstre marin.

Ces fêtes du Pardon, interrompues pendant la Révolution, furent reprises en 1805 en vertu d'une autorisation du Pape Pie VII, et ont continué depuis à être célébrées sans interruption.

Le bûcher de la place de l'Hôtel-de-Ville était encore dressé, et nous voyons dans un journal rendant compte de la célébration de la fête en 1827, que le feu fut mis à chacun de ces coins par le Préfet, le Général, le Maire et l'Évêque diocésain.

Depuis, ce bûcher a été lui-même supprimé et toute la solennité de la fête s'est réfugiée dans la procession.

En 1855, la dernière fois qu'il m'a été permis d'assister au Grand Pardon, j'ai encore vu, marchant derrière le dais et revêtu d'une chappe, le dernier représentant de la famille de Jean de Montmirel, famille que je crois actuellement éteinte, au moins dans ses descendants directs.

En 1888, le Grand Pardon a encore été célébré à Chaumont, et cette solennité a été rehaussée par la présence de l'Archevêque de Lyon, qui présidait, assisté des évêques de Langres et de Dijon.

En cette année 1894, le jour de la fête de saint Jean devant tomber un dimanche, il y aura encore un Grand Pardon à Chaumont. Mais le feu de joie ne sera plus dressé, les mystères ne seront plus représentés et les diables manquant à la fête, les bonnes femmes n'y trouveront plus l'occasion de payer leur dettes; et,

Digitized by Google

cependant, Chaumont pourra encore inscrire sur la porte de son église ce quatrain qu'on y lisait autrefois :

Chaumont de vertu décorée
Présente à chacun pénitent
Du paradis la clef dorée
L'église Saint-Jean visitant.

Digitized by Google

LA
POPULATION DE DEUX PAROISSES DE REIMS

En Février 1422

Lecture de M. THIRION, Membre titulaire

Les archives de Reims possèdent, entre autres documents de ce genre, deux recensements de paroisses faits en février 1422. Ces opérations, ordonnées par le conseil et exécutées par des délégués choisis parmi les laïcs et les clercs, n'avaient pas pour but, comme bien on pense, d'établir simplement le chiffre de la population. En 1422, la guerre sévissait dans toute la France du Nord ; la Champagne, disputée entre les Bourguignons et les Armagnacs, avait particulièrement à en souffrir. Les environs de Reims n'offraient plus aucune sécurité, et la ville, avoisinée par un certain nombre de citadelles ennemies, était menacée de disette et pouvait, de plus, être assiégée d'un instant à l'autre. De là l'idée du conseil de faire exécuter un recensement des habitants et aussi des provisions qu'ils possédaient. Il ne nous en est malheureusement resté que les deux cahiers se rapportant aux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire. C'est dire que l'on ne peut tirer de ces documents un chiffre exact de la population de Reims à cette époque. Ce travail, d'ailleurs, a déjà été fait de la manière la plus complète par votre Secrétaire général, et il n'y aurait rien à y ajouter. Tout au plus pourrait-on tirer de ces deux cahiers une moyenne exacte du nombre d'individus que représentait

Digitized by Google

une famille, ou, dans la langue d'alors, un feu. On sait que Reims comptait alors de 2,000 à 2,600 feux. On obtiendrait ainsi un chiffre approximatif, analogue à ceux qui sont déjà connus pour cette époque.

Mais ces recensements ne se bornent pas à nous donner le nombre total des bouches à nourrir et des provisions disponibles. Les délégués du conseil ont fait le compte le plus minutieux, famille par famille, maison par maison. On peut donc tirer de leur travail des renseignements démographiques d'un certain intérêt sur la manière de se loger et de vivre des gens de cette époque, sur le mouvement de la population, les professions exercées, et enfin sur la division de la ville, soit au point de vue purement topographique, par quartiers, soit au point de vue militaire, par dizaines et par connétablies.

Chacune des deux commissions de recensement a opéré, en effet, d'une manière différente. Dans la paroisse Saint-Hilaire, on compte par « quarrelz », c'est à dire par pâtés de maisons, et, comme subdivision, par maisons. Les habitants y sont simplement divisés en hommes, femmes et enfants, sans que l'âge soit indiqué. Les professions le sont quand il y a lieu. Dans la paroisse Saint-Pierre, au contraire, les recenseurs opèrent sur une autre base. Ils comptent par connétablies et par dizaines. Le nombre des personnes de chaque famille y est très exactement indiqué, avec l'âge de chaque personne, et, s'il y a lieu, sa profession. On peut prendre comme vrais les chiffres donnés. Dans une petite ville où tout le monde se connaissait, et où l'on avait tout intérêt à ce que l'opération fût exacte, puisqu'il s'agissait de savoir combien l'on aurait de bouches à nourrir en cas de siège, les erreurs ne pouvaient

Digitized by Google

être ni nombreuses, ni considérables, et personne n'avait intérêt à dissimuler son existence, bien au contraire.

Un fait frappe d'abord dans le recensement de la paroisse Saint-Hilaire, c'est qu'en général chaque famille habite sa propre maison. Les exceptions se justifient ordinairement par ce fait, que les locataires sont des gens de la campagne qui sont venus dans la ville « à refuge ». La paroisse, en effet, compte pour le moment 2,262 résidants. Là-dessus, 432 forains. Restent par conséquent 1,830 habitants. Or, ces 2,262 personnes forment 534 ménages, et le nombre des maisons n'est pas moindre de 414. On peut donc dire qu'à très peu d'exceptions près, chaque ménage habite une maison particulière, ce qui, du reste, ne veut pas dire nécessairement qu'il en soit propriétaire, puisque nous savons, par ailleurs, que beaucoup payaient un loyer. Les maisons avaient même parfois plusieurs propriétaires, à ce qu'il semble, puisque nous voyons un jugement du prévôt ordonner un partage réel entre les quatre héritiers d'un immeuble, ce qui montre que ce procédé était dans les habitudes. On ne le rencontre plus aujourd'hui, je crois, que dans deux villes françaises, à Marseille et à Rennes. Ces maisons étaient en général fort petites. On peut s'en faire aisément une idée par celles qui sont encore debout.

On croit généralement qu'au moyen âge les familles étaient nombreuses. Le recensement des deux paroisses dément absolument cette assertion. Le nombre des enfants est d'habitude assez petit. Beaucoup de familles n'en ont pas. La plupart n'en ont que deux ou trois. Il est exceptionnel d'en rencontrer davantage. Le chiffre huit ne se trouve qu'une fois. On compte par unités celles où il y en a six. La population ne baissait donc pas

Digitized by Google

uniquement par la mortalité qu'amenaient la guerre et la misère, mais aussi, ce qui n'a rien d'étonnant dans une situation pareille, par une sensible diminution du nombre des naissances. La moyenne serait même inférieure à celle de la France de nos jours. Prenons en effet les chiffres de la paroisse Saint-Hilaire. Elle compte 534 ménages ; là-dessus il y a 553 enfants, c'est à dire à peine plus d'un par ménage. Dans la paroisse Saint-Pierre, où les âges sont indiqués, on peut arriver à des résultats encore plus précis. Le nombre des habitants, recensés un à un, est de 1,314. Si l'on compte comme enfants toutes les personnes âgées de moins de quinze ans, on arrive au chiffre de 336. C'est bien à peu près la même proportion que dans Saint-Hilaire. La première page du cahier de Saint-Hilaire comprend quatre ménages; l'un a trois enfants, le second un, deux autres n'en ont pas. La seconde en contient six. Trois ont deux enfants, deux en ont un, le sixième n'en a pas. En parcourant les listes de Saint-Pierre on arrive aux mêmes constatations. Beaucoup de ménages n'ont pas d'enfants et l'âge indiqué des époux ne permet pas de croire que cela tienne ni à ce que le mariage est récent, ni à ce que les enfants, devenus majeurs, ont quitté la maison. Il est vrai que le grand nombre des baisselles et des varlets, âgés de moins de quinze ans ou d'un peu plus, nous montre que les enfants étaient placés jeunes, mais, si l'on se reporte aux totaux que j'ai indiqués, on voit que le nombre n'en est pas tel que le chiffre de la natalité doive en être beaucoup relevé.

Les mariages sont cependant nombreux. A très peu d'exceptions près, sauf pour les serviteurs, toutes les personnes en âge de l'être sont mariées. Les deux cahiers ne relèvent qu'un seul ménage irrégulier, une

Digitized by Google

femme qui vit avec « son ami », lequel, d'ailleurs, a quatorze ans de moins qu'elle. Contrairement à ce qui arrive aujourd'hui, où l'on cherche à établir entre les époux un certain rapport d'âge, l'on ne tenait, à ce qu'il semble, aucun compte de ces considérations. Parfois la femme est plus âgée que le mari, souvent le mari a quinze ou vingt ans de plus que sa femme. Les rapports d'âge varient à l'infini, si bien qu'une moyenne ne représenterait rien. Il ne paraît pas que les mariages fussent autrement précoces. Peu de femmes ont moins de dix-huit ans. On trouve des hommes mariés à vingt ans, mais ils se comptent.

Les professions sont très variées et indiquent un certain mouvement commercial et industriel. Règle générale, les patrons ont deux ou trois varlets, pas davantage. Dans ce nombre il faut comprendre les apprentis. Malheureusement, on ne peut conclure de la qualité de varlet à celle d'ouvrier, car un varlet peut être aussi un serviteur ou bien un homme de peine. Force donc est de nous en tenir au chiffre des patrons. Il est de 102 pour Saint-Pierre et de 149 pour Saint-Hilaire.

Les professions se rapportant à l'alimentation sont celles de boulanger : il y en a huit sur Saint-Hilaire et deux seulement sur Saint-Pierre ; de boucher : ils sont bien plus nombreux, trois sur Saint-Pierre et vingt-trois sur Saint-Hilaire ; de poulailler, un sur Saint-Pierre ; de tavernier, un seulement sur Saint-Pierre, et de pâtissier, un sur Saint-Pierre. Évidemment les hôteliers ne sont indiqués qu'insuffisamment, car on n'en trouve qu'un sur Saint-Pierre.

Digitized by Google

Les métiers proprement dits sont fort nombreux. En voici la liste avec les chiffres s'y rapportant :

	Saint-Pierre	Saint-Hilaire
Artilleur	1	»
Barbiers	2	4
Cordonniers	6	17
Correurs	2	1
Charretons	3	4
Chausseteurs	2	2
Ciriers	3	»
Couteliers	1	1
Charpentiers	3	»
Cordiers	3	1
Chaniers	1	»
Charliers	»	2
Craissier	»	1
Drapiers	2	3
Chandeliers	»	5
Chaudreliers	»	4
Couvreur	»	1
Estaminiers	»	7
Fèvres	4	3
Fripiers	1	3
Fromagier	1	»
Fustaillier	1	»
Faiseur de trompettes	1	»
Gohelier	1	»
Maçons	4	2
Mégissiers	»	3
Menouvrier	1	»
Orfèvres	5	1
Parmentiers	6	13
Pannelier	1	»
Pelletiers	2	11
Potiers d'estain	2	2
Peintre	1	»
Selliers	»	3
Savetiers	1	6

Digitized by Google

	Saint-Pierre	Saint-Hilaire
Serriers	2	»
Telliers	9	4
Tisserands	1	3
Tonneliers	12	9

Ajouter des commerçants comme « un épicier, deux apothicaires et des gens exerçant des fonctions publiques comme un appariteur, un sergent de la prévôté, un notaire, un tabellion royal ; puis des voituriers, trois courriers et un porteur à sac. On arrivera au chiffre indiqué plus haut. Une grande partie de la population vivait donc de l'exercice d'un métier, mais il faut remarquer que les commerçants proprement dits sont à peine indiqués. Un certain nombre d'habitants devaient vivre de la terre, bien que l'on n'indique qu'un laboureur, encore est-ce un étranger.

Sans être riche, ni même fort aisé, tout ce monde n'était pas aussi dépourvu de ressources qu'on pourrait le croire d'après les malheurs de l'époque. La plaine de Reims, entourée d'un cercle de collines boisées, est relativement facile à préserver et l'on sait que les Rémois n'hésitaient pas, quand il le fallait, à faire des expéditions à distance contre les bandes qui ravageaient le pays. Un certain nombre d'habitants n'ont pas de provisions, mais la plupart en sont suffisamment pourvus et quelques-uns en possèdent de fort considérables. Un apothicaire, Simonnet Prévostin, n'a pas moins de 800 setiers de froment chez lui. Ces provisions consistent invariablement en froment, seigle, avoine, légumes secs et viande de porc. On ne compte pas le bétail sur pied. Le seigle est le plus abondant. Après vient le froment, puis l'avoine, les légumes secs sont en petite quantité. A Saint-Pierre les 1,314 habitants

Digitized by Google

ont 8,006 setiers de seigle et de blé, soit environ 1,000 litres par personne, et ce sans compter les autres provisions. A Saint-Hilaire, les 432 forains résidant ont 1,717 setiers et les 1,830 habitants 7,384. On peut dire qu'en la mettant au régime du rationnement, la ville était approvisionnée en grains pour près d'un an, ce qui est d'autant plus remarquable qu'à ce moment on était en février et qu'une grande partie de la récolte de l'année précédente avait dû être consommée. On ne voit pas, d'ailleurs, que les habitants des campagnes eussent rentré dans la ville une grande partie de leurs provisions. Les réfugiés ne sont pas, en somme, très nombreux, pas le quart de la population ordinaire à Saint-Hilaire et encore moins à Saint-Pierre. Ils ne sont pas mieux pourvus que les autres. Et pourtant, théoriquement, Reims devait servir de refuge à tous les habitants du pays dans un rayon de trois à quatre lieues. On voit, qu'en fait, ils n'abusaient pas de ce droit et que, malgré le manque de sécurité, les campagnes restaient encore assez peuplées.

Connétablies. — Le recensement de la paroisse Saint-Pierre fournit, outre les détails précédents, un renseignement qui ne manque pas d'intérêt. Ayant été fait par connétablies et par dizaines, il nous donne l'effectif de ces divisions militaires de la ville de Reims. Le service commençant à quinze ans pour ne finir qu'à soixante, il suffit de compter dans chaque dizaine le nombre d'hommes compris entre ces deux limites.

La première connétablie compte quatre dizaines. Ces dizaines contiennent 82 hommes de quinze à soixante ans. Chacune compte donc une vingtaine d'hommes en moyenne, ce qui, en supposant qu'on ne les employait

Digitized by Google

pas tous à la fois, justifie l'appellation employée. La deuxième compte aussi quatre dizaines d'un effectif de 97 hommes en tout. La plus forte est de 33 hommes, les trois autres en comptent 22 et 21. Même composition pour la troisième, avec un effectif total de 82 hommes. La quatrième en compte 100. Les dizaines vont de 17 hommes à 30. La cinquième, formée comme les autres de quatre dizaines, a un effectif de 73 hommes avec un chiffre minimum de 14 hommes par dizaine et maximum de 23.

En somme, la dizaine est d'un effectif moyen de 22 hommes et quatre dizaines forment une connétablie. Les chefs des dizaines sont en général des hommes d'un certain âge. La plupart ont plus de quarante ans, quelques-uns trente-six ou environ. Les connétables sont plus jeunes : l'aîné a quarante ans, les moins âgés trente-deux.

En tout, la paroisse Saint-Pierre comptait 352 combattants. La connétablie ressemblait assez bien à notre compagnie moderne et la dizaine à la section. On ne voit pas si la dizaine correspondait à un groupe de maisons, mais la variabilité de son effectif semble établir la chose.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'IMMIGRATION A REIMS

De 1351 à 1360

Lecture de M. THIRION, Membre titulaire.

On se plaint, de nos jours, de la tendance qu'ont les habitants des campagnes à émigrer vers les villes. Le fait est certain, mais la question serait de savoir s'il est bien nouveau et si le changement n'existe pas bien plus dans les apparences que dans la réalité. La facilité des communications et la différence de l'état politique rendent plus faciles, aujourd'hui, l'émigration à longue distance. Autrefois on allait peut-être moins loin, mais la grande ville voisine attirait peut-être tout autant qu'aujourd'hui les populations des campagnes environnantes, surtout quand le manque de sécurité faisait mieux apprécier l'avantage de vivre derrière de solides murailles. C'est ce qui semble résulter, au moins pour Reims, d'un registre (1) de ses archives qui contient la liste nominative des bourgeois venus de 1351 à 1360, pendant une des périodes les plus troublées de notre XIVe siècle.

Ce registre, assez gros et de format in-12, était destiné à l'inscription des individus qui se faisaient recevoir bourgeois du ban de l'échevinage. Il contient cent vingt-huit feuillets. Six autres, qui le terminaient, ont été coupés. La première réception est du 6 décembre 1351, la dernière de la Sainte-Croix en mai 1360. C'est

(1) Ce registre a été analysé par Varin.

Digitized by Google

ce qu'on appelle une main courante. Les noms y sont inscrits avec la mention de l'origine, quelquefois du métier et de la demeure, dans l'ordre des dates de réception.

On sait que le ban de l'échevinage embrassait la ville de Reims, moins le ban Saint-Remy, qui avait son échevinage à part, et le ban du chapitre qui se composait de plusieurs enclaves dispersées dans la ville. On peut donc rapporter le chiffre des réceptions à la population totale de Reims à cette époque, pour se faire une idée de l'augmentation qu'elles lui procuraient. Cette population était d'environ 15,000 âmes en tout, pour les trois bans. C'est le chiffre autour duquel elle s'est tenue pendant la durée de la guerre de Cent-Ans. La plus grande partie de ces 15,000 habitants appartenait certainement au ban de l'archevêque, sans que l'on puisse d'ailleurs déterminer exactement dans quelle proportion.

La réception dans la bourgeoisie était faite, à Reims comme ailleurs, par les magistrats municipaux, les échevins, mais elle ne dépendait pas uniquement d'eux. L'archevêque étant seigneur du ban, les nouveaux bourgeois devenaient ses sujets, et, par conséquent, devaient se faire présenter tout d'abord par un de ses officiers. Cet officier était le vicomte qui n'avait précisément gardé, avec la surveillance des mesures et de quelques métiers, que cette partie de ses anciens pouvoirs administratifs. Toutefois, d'après les échevins, la présentation par le vicomte, tout essentielle qu'elle fût, ne devait être qu'une simple formalité. Le vicomte, d'après eux, était tenu de la faire, et de la faire à un prix modéré. Là était la pierre d'achoppement. Il ne faut pas, en effet, oublier que cet officier était fermier de sa charge. De là, chez lui, un désir bien naturel de tirer

Digitized by Google

le plus possible des candidats à la bourgeoisie. Ceux-ci, en effet, lui devaient un droit, mais ce droit n'était pas fixé. Les intéressés l'établissaient entre eux de gré à gré et le chiffre variait selon la fortune. Dans un procès de 1394, deux récipiendaires offrent 20 sols, ce qui, disent-ils, doit suffire, vu la faculté de leurs chevances. Le vicomte répond que l'offre est ridicule et qu'il veut 40 livres tournois.

De ces prétentions contradictoires naquit un procès. Commencé en mai 1394 (Lettres de complainte et de commission en date du 20 mai), il durait encore à la fin de 1429. On ne voit pas comment il se termina. Sans doute les vicomtes modérèrent leurs prétentions. Voici quelles étaient celles des échevins, consignées dans les lettres de commission du 20 mai 1394 :

« Touteffois que aucuns forains ou estrangiers sont venuz et viennent demourer en ycelle ville et cité de Reins, mesmement ou dit ban et eschevinage, et eulx veulent devenir et estre bourgois du corps d'icellui eschevinage, et qu'ilz ont requis et requièrent ledit arcevesque ou ses gens et officiers, et mesmement son viconte, estre receuz en ladite bourgoisie, en faisant les devoirs en telz cas acoustumés, icellui arcevesque ou ses gens et officiers, meesmement ledit viconte, sont tenus de les ravoir et les présenter ausdis eschevins comme bourgois du corps de leur dit eschevinage, soubz certainne forme et manière, en tel cas acoustumée, laquelle présentacion ainsi faite, lesdis eschevins les reçoivent en bourgois de leur dit eschevinage, et d'illec en avant sont yceulx ainsi receuz tenus et réputez bourgois du corps dudit eschevinage, pareillement comme ceulx qui en sont bourgois de nativité. »

On voit plus loin que les nouveaux bourgeois étaient

Digitized by Google

reçus dans la loge des échevins. Il ne semble pas, d'ailleurs, que ces derniers aient jamais fait difficulté de recevoir ceux qui se présentaient. Dans les documents relatifs à la bourgeoisie, l'éventualité d'un refus n'est pas prévue. Le candidat n'avait donc à se préoccuper que des exigences possibles du vicomte.

On pouvait aussi devenir bourgeois par suite de son mariage. En 1382, un homme de Neufchâtel vient déclarer que, s'étant fixé à Reims et ayant épousé la fille d'un bourgeois, il se tient dès lors lui-même pour bourgeois de la terre de Monseigneur de Reims et du corps de l'échevinage. Si l'on avait été jadis bourgeois et que l'on rentrât dans la ville, il suffisait aussi d'une simple déclaration (1). De même si l'on pouvait établir que l'on était issu de bourgeois de Reims (2).

Comme on le voit, toutes facilités étaient données pour être admis à jouir des franchises locales. Beaucoup de gens en profitaient, comme le montrent les chiffres de notre registre, et il pouvait en résulter, dans certaines années, un accroissement très considérable de la population bourgeoise.

Dans la première année, du 6 décembre 1351 à la fin de 1352, le nombre des reçus est de 99, dont 71 hommes. En 1353, il est de 66, dont 50 hommes. En 1354, de 97, dont 79 hommes. En 1355, le chiffre augmente. Il est de 207, dont 147 hommes. Mais de 1356 à 1360, l'accroissement est encore plus considérable. On n'admet pas moins de 1,358 personnes, soit environ 354 par an. On s'explique ainsi que la population de Reims se soit maintenue, à cette époque, à un chiffre à peu près cons-

(1) *Registre des francs sergens*, folio 5, recto.
(2) *Ibid*, folio 5, recto.

Digitized by Google

tant, malgré la mortalité excessive qui devait résulter de la guerre, des disettes et des épidémies. Comme il arrive aujourd'hui encore dans certaines villes, l'immigration suppléait à l'insuffisance de la natalité. Nous savons, en effet, que vers le commencement du xve siècle, les naissances étaient peu nombreuses à Reims, et il est probable que dès le milieu du xive siècle, il devait déjà en être ainsi. La ville se serait donc dépeuplée sans l'afflux des habitants des campagnes.

Car c'est bien des campagnes qu'arrivent tous ces nouveaux venus qui, en moins de neuf ans, ont augmenté de 1,827 habitants, c'est à dire de près d'un huitième, le chiffre de la population de Reims. Le registre indique l'origine des reçus. Presque toujours ils viennent des villages des départements actuels de la Marne ou des Ardennes.

Pour 1351-52, les origines indiquées mentionnent seulement, comme venant d'autres villes, deux habitants de Châlons, deux de Saint-Dizier, deux de Joinville, un de Rethel. Viennent ensuite des Picards ou des Flamands. Ce sont les étrangers à la province que l'on rencontre le plus souvent, ce qui s'explique par les rapports commerciaux de Reims avec les pays du Nord. Il y a deux originaires d'Amiens, un de Maubeuge, deux de Tournay. Tout le reste vient des villages de la Champagne, de l'Argonne ou des Ardennes.

Il en est de même pour 1353, à part un originaire de Soissons et un autre de Verdun. Les villages de la banlieue de Reims ont, comme l'année précédente, fourni un fort contingent. Le reste arrive des Ardennes et de la H^te-Marne. Il y en a un de la châtellenie de Vaucouleurs.

Mêmes origines en 1354 et 1355. Toutefois le nombre des gens venus de loin est plus considérable. Le gros est

Digitized by Google

toujours fourni par la Marne et les Ardennes. La banlieue de Reims donne toujours beaucoup. Mais il en vient aussi de Bourgogne (un de Saint-Bris, près d'Auxerre, un autre de Langres). Les localités de la Haute-Marne et de l'Aube fournissent un certain contingent, le Nord de la France et la Belgique envoient aussi leurs immigrants : quatre de Tournay, un de Câteau-Cambrésis, un de Valenciennes, un de Saint-Quentin, un de Namur, un de Maubeuge, deux autres de Courtray et de Dunkerque. La Lorraine est représentée par deux émigrants de Verdun et de Neufchâteau. On trouve jusqu'à un Italien, originaire de Lucques.

De 1355 à 1360, le nombre des reçus, comme je l'ai dit, s'accroît dans une proportion considérable et aussi, naturellement, celui des origines étrangères. La plupart des villages de la Marne sont représentés au moins par un immigrant. La liste en serait fastidieuse. Ce sont, en général, des villages des arrondissements actuels de Reims et de Sainte-Menehould. L'Aisne fournit un petit contingent ; les Ardennes, comme toujours, un beaucoup plus considérable. Quant aux bourgeois venus de régions plus éloignées, ils sont en tout au nombre de 33 dont 14 appartiennent à la région de la Picardie, de la Flandre et du Hainaut, savoir :

Province d'Artois	1
Bapaume	1
Cambrai	1
Dunkerque	1
Lens	1
Péronne	2
Saint-Quentin	2
Tournay	2
Valenciennes	3
Total	14

Digitized by Google

La Lorraine n'a que cinq représentants, deux de Bar-le-Duc et trois de Verdun. Viennent ensuite douze bourgeois originaires de la région d'entre Seine-et-Loire ou des environs de Paris. Trois de Paris, les autres de Chartres, Compiègne, Crépy-en-Valois, la Ferté-Gaucher, Orléans, Pierrefonds, Provins, Sens et Saint-Leu. Reste à mentionner encore un Normand de Neufchâtel-en-Bray.

On voit que presque tous les nouveaux venus sont originaires des pays qui considèrent encore aujourd'hui Reims comme leur centre naturel. Au XIVe siècle, comme aujourd'hui, beaucoup d'habitants de Reims étaient originaires des Ardennes et notamment de l'arrondissement de Rethel. Beaucoup venaient du nord de la Haute-Marne et de l'arrondissement de Sainte-Menehould. La différence essentielle entre le XIVe siècle et le XIXe, à ce point de vue, est moins dans la force de l'émigration que dans ce fait que Reims contient aujourd'hui plus d'habitants venus de loin qu'il n'en contenait autrefois. La cause en est trop claire pour qu'il soit besoin de l'indiquer.

Reste à savoir ce qui attirait tous ces nouveaux venus. La raison tirée du désir d'une plus grande sécurité expliquerait l'immigration des villages voisins de Reims, mais beaucoup moins bien celle des habitants de l'Argonne et plus mal encore celle des habitants du nord des Ardennes. Or, ces deux pays sont fortement représentés. On ne peut pas dire non plus qu'on ait affaire à des mendiants (on sait que le reflux des indigents vers les villes, surtout aux époques des troubles, était, plus qu'aujourd'hui, une des plaies des villes d'autrefois). Les échevins de Reims ne se seraient pas amusés à enrichir leur cité de pareils bourgeois, et

Digitized by Google

le vicomte n'y eût pas trouvé son affaire. Ils devaient avoir quelque chose, au moins des biens mobiliers, un domicile assuré, et surtout des moyens de gagner leur vie. Le registre n'indique que rarement ces moyens. Il mentionne, de temps en temps, que le nouveau venu exerce tel ou tel métier, mais le chiffre des gens de métier est de beaucoup inférieur au chiffre total. Ainsi pour 1351-52, on indique un laboureur de bras (manœuvre), un parmentier, cinq chartons, deux telliers, un boucher, un couturier, un pelletier, un tisserand, un cordonnier, un maçon, une ouvrière en soie et deux domestiques. Pour 97 bourgeois reçus en 1354, on n'indique que dix-huit professions, parmi lesquelles celle de tisserand de draps, exercée par un homme de Tournay. Sur les 66 reçus de 1353, il n'y avait déjà que onze professions indiquées, dont celle d'ouvrière en soie.

Voici la liste des professions exercées par les reçus de 1356 à 1360 :

Bouchers	14	Foulons	3
Boulangers	9	Fruitier	1
Charliers	3	Fuselier	1
Charpentiers	9	Marchand de Filets	1
Chartons	3	Menouvriers	3
Chapeliers de feutre	3	Merciers	4
Cordier	1	Maçon	1
Cordonniers	14	Parmentiers	14
Corroier	1	Pelletiers	3
Couteliers	2	Savetiers	3
Couturier	1	Scieurs de planches	4
Couturiers de robes	2	Tanneur	1
Couvreur	1	Teinturiers	2
Cureur	1	Tellier	1
Cureur de toiles	1	Tisserand de draps	1
Drapiers	2	Tonneliers	3
Fèvres	2		

Digitized by Google

Les autres nouveaux bourgeois, et c'est l'immense majorité, n'ont point de professions indiquées. Évidemment ce devait être, comme de nos jours, des ouvriers n'ayant pas d'établissement à eux, car on ne peut pas supposer que tout ce monde vécût de l'agriculture. C'étaient donc des campagnards tentés par le désir de vivre à la ville et par l'espérance de mieux vivre comme ouvriers que comme laboureurs. *Eadem sunt omnia semper.*

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE
École de Copistes à Reims au IXe siècle

Note de M. L. Demaison, Membre titulaire

M. Ulysse Robert, dans le savant travail qu'il a publié récemment sur un manuscrit des fables de Phèdre, provenant de la bibliothèque de Pierre Pithou, a relevé, dans l'écriture de ce manuscrit, certaines particularités qui permettent, à son avis, de lui attribuer une origine rémoise (1).

Ce texte est du IXe siècle ; avec le manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi, détruit dans l'incendie de 1774, il est le seul qui nous ait conservé les œuvres du fabuliste latin (2). Il offre deux traits tout à fait caractéristiques : des *i* allongés au commencement et même parfois dans le cours des mots, et la syllabe *que* abrégée par un *q* suivi d'un point unique. Or, ces procédés ne sont nulle-

(1) *Les Fables de Phèdre,* édition paléographique publiée d'après le manuscrit Rosanbo, par M. Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, membre de la Société des Antiquaires. — *Paris, Imprimerie nationale,* 1893. In-8° de XLVI — 188 pages, avec planches et fac-similés. — Voir le compte rendu de cet ouvrage par M. Léopold Delisle, avec conclusions en faveur de l'existence d'une école rémoise de copistes, dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-avril 1894, p. 196.

(2) On peut consulter une notice écrite par D. Vincent sur le célèbre manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi, si malheureusement perdu pour l'érudition, dans l'incendie de 1774. Voir l'*Almanach historique de Reims*, année 1774, p. 81.

Digitized by Google

ment familiers aux scribes de l'époque carolingienne, et ils paraissent spéciaux aux manuscrits de Reims.

M. Robert les avait déjà constatés dans la fameuse bible d'Hincmar (1). Lors de sa dernière visite à la Bibliothèque de Reims, il a pu compléter ses observations par l'examen de la plupart des précieux manuscrits de la même époque, qui forment l'une des principales richesses de notre Bibliothèque municipale (2).

Il semble donc prouvé qu'il y avait à Reims, au IXe siècle, une école de copistes, dont les œuvres se distinguent par des caractères assez tranchés. C'est là une constatation fort intéressante, qui peut être d'un grand profit pour l'érudition, en fixant la provenance de certains documents et leur lieu d'origine.

(1) La liste des manuscrits provenant d'Hincmar, qui sont conservés à la Bibliothèque de Reims, figure dans une note de l'édition française de D. Marlot, *Histoire de Reims*, 1845, t. II, p. 487-491.

(2) Voici les cotes de quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque de Reims, provenant du Chapitre ou de l'abbaye de Saint-Thierry, sur lesquels les signes particuliers aux copistes de Reims ont été remarqués : Nos du nouveau classement, 36, 37, 38, 45, 355, 378, 379, correspondant à ceux de l'ancien classement 26/30, 143/167, 145/136, 35/34, 230/318, 283/336 et 285/338. — Bientôt, nous l'espérons, la publication du catalogue complet de ce riche dépôt par M. Henri Loriquet permettra d'y faire de plus amples et plus faciles recherches.

Digitized by Google

UN
Document italien relatif à Jeanne d'Arc

Lecture de M. L. Demaison, Membre titulaire

La grande figure de Jeanne d'Arc a laissé sur l'esprit de ses contemporains une impression profonde, non pas seulement chez les Français qui devaient à l'héroïne leur délivrance, mais aussi chez les autres peuples qui avaient été spectateurs plus désintéressés des merveilleux événements où sa mission providentielle s'était manifestée d'une façon si éclatante. En Espagne, en Italie, on professait une vive admiration pour cette jeune fille qui, seule, avait relevé les courages, triomphé de tous les obstacles et mené à bonne fin une entreprise dans laquelle auraient peut-être échoué la valeur et l'habileté des plus grands capitaines. Nous trouvons l'expression de ce sentiment en un livre écrit vers 1483 par un bolonais, Giovanni Sabadino, et mis au jour pour la première fois en 1888 par MM. Ricci et Bacchi della Lega, d'après un manuscrit original conservé aux archives de Bologne (1). Ce livre porte le titre assez bizarre de *Ginevera de le clare donne ;* c'est un éloge des femmes illustres, composé en l'honneur de Ginevera, fille d'Alexandre Sforza, seigneur de Pesaro, et femme de Santi Bentivoglio, seigneur de Bologne.

Malgré la vogue dont jouissait alors l'antiquité, l'au-

(1) *Ginevera de le clare donne* di Joanne Sabadino... Bologne, 1888, in-12.

Digitized by Google

teur a eu le bon esprit de ne pas choisir ses héroïnes parmi les Grecques et les Romaines. Ce sont en général des portraits contemporains qu'il nous trace, et on doit lui en savoir d'autant plus de gré qu'il nous fournit parfois des détails curieux et inédits. Ses notices biographiques sont au nombre de trente-trois et l'une d'elles est consacrée à Jeanne d'Arc ; ce n'est pas à vrai dire la plus importante : elle ne nous apprend rien de nouveau et offre des traits peu véridiques ; mais si les erreurs et les faits apocryphes y tiennent une trop large place, elle n'en est pas moins un témoignage fort précieux de la haute renommée qu'avait déjà acquise, même en Italie, la libératrice de la France.

M. le comte de Puymaigre a publié, il y a peu de temps, une traduction de ces pages de Sabadino dans la *Revue des Questions historiques* (1), en les accompagnant d'un savant commentaire, auquel nous empruntons tous les renseignements qui précèdent. Nous ne nous serions pas permis de reprendre la question après lui, si nous n'avions trouvé sur un point particulier, sur un petit problème de géographie locale, une solution qui avait échappé à sa sagace érudition.

La notice de Sabadino a de grands rapports avec une autre notice sur Jeanne d'Arc, écrite aussi par un Italien du xve siècle, le frère Philippe de Bergame, dans son ouvrage *De claris electisque mulieribus*. M. de Puymaigre explique cette ressemblance en supposant que les deux écrivains ont dû avoir une source commune, et mettre chacun à profit un ouvrage aujourd'hui perdu, dans lequel s'étaient condensées des traditions populaires. Mais, en outre, Sabadino a utilisé des relations

(1) T. XLV, 1889, p. 563-574.

Digitized by Google

orales ; à propos de la délivrance d'Orléans, il invoque, à l'appui de son récit, des souvenirs recueillis par un marchand italien aux environs de Reims : « Orléans, dit-il, fut recouvré, chose qui fut réputée miraculeuse et incroyable pour qui ne l'avait pas vue, comme disent plusieurs personnes qui encore vivent en France, qui dans ce temps combattirent sous les ordres de la divine Pucelle, et comme nous l'a certifié Fileno Tuvata, notre gentil marchand, qui étant à *Biamone*, à trois lieues environ de Reims, — *che essendo a Biamone presso tre leghe a Renzo,* — avait appris de deux anciens soldats du roi de France les choses admirables qui se firent dans ce temps, où tout jeunes, ils étaient pages et se trouvaient spécialement dans les dernières guerres devant Rouen, où la terre fut baignée de sang (1). »

Quelle est cette localité de *Biamone*, voisine de Reims, dont il est fait mention ici ? Au premier abord, *Biamone* semble représenter la forme française *Blamont*, mais aucun village de ce nom n'existe aux environs de notre ville ; les *Blamont* qui se trouvent l'un dans le département de Meurthe-et-Moselle, l'autre dans celui de Seine-et-Marne, sont trop éloignés pour qu'on puisse y songer un seul instant. M. de Puymaigre se demande s'il ne s'agit pas du village de Baconnes, situé à peu de distance de Reims, dans le canton de Verzy ; il faudrait alors, pour que Baconnes soit devenu *Biamone*, que la mémoire du marchand italien ait été assez infidèle, ou que le nom ait été fortement dénaturé en passant par la plume de Sabadino. Mais il y a non loin de Baconnes une autre localité dont le nom et la situation nous paraissent beaucoup mieux convenir : nous voulons parler de

(1) *Ibid*, p. 572.

Digitized by Google

Beaumont-sur-Vesle. Il nous semble que l'identification de ce lieu avec *Biamone* a pour elle toutes les probabilités. A la vérité, Beaumont aurait dû se traduire en italien par *Bellomonte ;* si Fileno Tuvata n'a pas adopté cette forme, c'est qu'il ne nous a pas donné une traduction ; il s'est contenté de prendre le nom, tel qu'il l'entendait prononcer, et de lui ajouter une désinence italienne ; or, dans le pays, on prononçait alors très vraisemblablement *Biaumont.* Les données topographiques confirment aussi très exactement cette explication : Beaumont, en effet, est bien à près de trois lieues de Reims, sur le grand chemin qui rattachait cette ville à Châlons, et qui était très fréquenté par les marchands et les voyageurs. C'était cette route même que Jeanne d'Arc avait suivie avec Charles VII, lorsqu'elle venait le faire sacrer à Reims ; elle s'était arrêtée près de Beaumont, à Sept-Saulx, la veille du jour mémorable qui devait être pour elle un si éclatant triomphe et un succès d'une importance si décisive pour les destinées de la France. On comprend que le souvenir de tels événements soit resté très vivant dans la région ; longtemps ils ont dû être le sujet de tous les entretiens, et les gens du pays aimaient sans doute à en faire le récit aux étrangers. C'est dans une de ses étapes sur la route de Reims que notre marchand aura rencontré les deux anciens compagnons d'armes de la Pucelle. Les vieux soldats aiment à raconter leurs campagnes ; ils ne se sont certainement pas fait prier pour répondre aux questions de Fileno Tuvata et lui exposer en détail les glorieux combats auxquels ils avaient pris part. Il est à regretter seulement que de ces récits et ces impressions populaires il ne nous soit parvenu qu'un écho lointain et affaibli dans l'ouvrage de Sabadino.

Digitized by Google

DIPLOME DE LICENCIÉ

Délivré par la Faculté de Droit de l'Université de Reims en 1629

Communication de M. N. Goffart, Membre correspondant.

L'établissement de l'Université de Reims remonte à l'année 1547 : la bulle d'érection du pape Paul III est datée du 8 des ides de Janvier, et la confirmation du roi Henri II du mois de mars, avant Pâques. L'Université consistait en quatre facultés, des arts, de médecine, des droits canon et civil, de théologie. Il lui était permis de pourvoir les écoliers, qui avaient étudié chez elle ou ailleurs, des degrés de maître, de bachelier, de licencié et de docteur, pourvu que ceux-ci aient été trouvés capables et de bonne vie. Elle jouissait enfin des mêmes privilèges, libertés, prérogatives et honneurs que l'Université de Paris ou les autres Universités de France possédaient ou pourraient avoir.

Reconstituer la vie dans notre Université est une étude qui a dû tenter plus d'un Rémois, voire plus d'un Ardennais. En ce qui touche ces derniers, est-ce que leurs médecins, avocats, procureurs ou gens de loi n'ont pas conquis leurs grades devant elle ? Parmi ses maîtres ou ses élèves, ne trouvons-nous pas nombre d'Ardennais qui ont laissé un nom ? Voici Jacques-Louis d'*Estrebay*, professeur de rhétorique vers 1500, avant l'érection, qualifié de *rhetor eximius* par Marlot ; — Guillaume Camart, de *Rethel*, professeur de philosophie, en 1574 ; — les Ancelin, aussi de *Rethel*, docteurs en droit et en

Digitized by Google

théologie, professeurs et recteurs en 1578; — Lespagnol, prieur d'*Attigny*, docteur en théologie de la nouvelle Université, auteur, en 1583, d'une vie de sainte Vaubourg, où l'on retrouve les noms d'autres docteurs célèbres, Nicolas Bergier, Lebesgue, Gifford et Kelisson; — Noizet, du pays de *Thiérache;* — Terasci Rhemensis, docteur en droit civil et canon, professeur de philosophie, en 1580, puis de droit, et enfin recteur de l'Université en 1586; — Philippoteau, dit du Chesne, de *Sy*, professeur de philosophie en 1724 et 1731; — Charles Batteux, d'*Allandʼhuy*, professeur de rhétorique en 1734, plus tard professeur au Collège de France, puis membre de l'Académie des inscriptions, dont les ouvrages didactiques sont encore consultés aujourd'hui; — Migeot, du *Chesne le Populeux*, professeur de philosophie en 1758, docteur en théologie en 1766 et recteur en 1768 : particularité à signaler, il fut des premiers à enseigner les sciences en langue française; — les Macquart, des *Mazures*, professeurs de rhétorique en 1781, dont le nom est revenu récemment à propos de la fondation d'un lycée en Russie; -- Anot de *St-Germainmont*, docteur en théologie, sous-principal du collège en 1789. — Voici, d'autre part, une liste honorable d'élèves illustres : Nicolas Brizard, d'*Attigny*, le poète des « Metamorphoses amoris » en 1556; — Michel Camart, de *Rethel*, licencié en droit, qui travailla à la Coutume de Sedan, en 1568; Morel d'*Avègre-Séchault*, principal du collège de Reims à Paris dès 1593, l'ami et protecteur du poète Charles de Navières de Sedan; — le grand Mabillon, de *St-Pierremont*, l'immortel auteur de la Diplomatique en 1681; — Jean Pierquin, curé de *Châtel* en 1700, bachelier en théologie, qui a laissé divers ouvrages de physique; — Nicolas Cabrisseau, de *Rethel*, docteur en

Digitized by Google

théologie en 1702, à qui la bulle *Unigenitus* causa quelques déceptions; — Étienne Durand, aussi de *Rethel*, auteur en 1722, de la Coutume de Vitry, que nous feuilletons encore pour notre histoire locale; — Leseur, toujours de *Rethel*, mathématicien-philosophe, éditeur en 1740, avec Jacquier, des *Principia* de Newton; — Ninnin, de *Poix*, docteur en médecine de la Faculté de Reims en 1769, mort médecin de l'artillerie de France; — Deloche, de *Novion-Porcien*, docteur en théologie en 1786, *professor artium*; — Lefèvre, de la ferme *Gineau-Authe*, professeur de physique au collège de France en 1786, membre de l'Institut, le constructeur du litre dans le nouveau système de poids et mesures; — Nicolas Lespagnol, docteur en médecine, à *Vouziers*, en 1790; — l'abbé Delvincourt, de *Mainbressy*, en 1789, plus tard curé-doyen de Charleville.

Pourquoi ne dirions-nous pas aussi qu'une grosse partie des revenus destinés à pourvoir aux gages du grand-maître et des boursiers était assise à Attigny, Aouste, Acy, Champigneul, La Férée, Saint-Quentin, Sévigny, etc.? Est-ce que ce serait donner un détail dénué d'intérêt que de signaler que l'un des trois papetiers jurés de l'Université avait été tenu de construire et entretenir, à *Verpel*, au lieudit la Voie-Fossart, une papeterie, dont il n'y a plus guère souvenir aujourd'hui? Enfin, peut-il demeurer indifférent à ceux qui fouillent le passé, de savoir qu'il y a encore çà et là, dans les papiers de famille, quelques-uns de ces parchemins attestant la science, que délivraient les facultés et que l'on conserve à la façon de précieux titres de noblesse? Il nous souvient avoir lu autrefois un double diplôme délivré au dernier siècle, par notre Université, à un écolier de Sens, qui obtint les grades de bachelier

Digitized by Google

et de licencié en droit, et nous avouons avoir attaché le plus grand intérêt à la lecture de ce document. Nous apportons aujourd'hui un titre beaucoup plus ancien, et qui, pour ce motif, nous paraît plus intéressant encore. Nous n'osons pas ajouter que ce n'est pas là la cause principale qui nous fait faire cette communication : pourtant il nous sera permis de dire qu'il s'agit d'un diplôme de licencié en l'un et l'autre droit, civil et canon, délivré à un enfant de *Mouzon,* Denis Penart, dont la famille existe toujours dans ce pays, objet de nos recherches de prédilection. Ce titre est conservé précieusement, en cadre et sous verre, par M. Robert, notaire à Francheval. On lit au dos : « Titre de licence de mon aïeul. » Ces mots sont de la main de M. Étienne Rambour, ancien garde général des forêts au commencement du siècle, à Dun-sur-Meuse, et père de Mme Robert. Au parchemin pend encore en lacs de soie verte le grand sceau de l'Université, un peu ébréché, il est vrai, mais on y distingue très suffisamment les types et légendes : SI (GILLVM) · MAIVS · FACVLTA · VTRIVSQVE · IVR · ACAD · (REMEN). Le souverain pontife, tenant sa croix à trois traverses, assis sous une arcade à plein ceintre, un livre appuyé sur ses genoux. A chacun de ses côtés, un personnage debout, couronne impériale sur la tête, et vêtu du manteau fleurdelisé : l'un tient l'épée et le globe du monde, l'autre la main de justice et le sceptre royal. En exergue 1568, accosté de G-S et surmonté de C. Le parchemin lui-même est signé du doyen, du secrétaire et de deux professeurs :

DORIGNY, *decanus ;*

DUCHEMIN, *antecessor ;*

BURIDANT, *antecessor ;*

L. DURAND (?), *magnus bidellus, scriba facult. ut. Juris.*

Digitized by Google

Il porte la date du 3 août 1629. En voici du reste le texte et la traduction littérale.

IN CHRISTI NOMINE, AMEN.

Universis praesentes litteras inspecturis vel audituris, Decanus et Collegium Doctorum Regentium consultissimæ Facultatis Utriusque Juris, florentissimæ Remorum Academiæ, Salutem in Domino. Notum facimus, quod cum in Scholis publicis Utriusque Juris, coram nobis solemniter congregatis, adfuisset prudens et eruditus vir *Dionisius Penart Mosom. Diœcesis Remens.* in Utroqz. Jure Baccalaureus,* hic Remis legitimè promotus, et pro gradu Licentiæ in Utroque Jure quem postulabat, adipiscendo, *Positiones ex Titulis Desponsal. et matrimoniis. extr. et de Testamentàr. tutela Cod. per* Facultatem nostram illi assignatis, ut in eorum interpretatione ejus industria ac peritia in Jure probaretur, doctissime et eleganter interpretatus esset, omnibusque quaestionibus, argumentis et objectionibus sibi contrà suas conclusiones oppositis, subtiliter respondisset, ac demùm illis repugnantes canones et leges, dissolutis nodis et contrarietatibus, scitissime conciliasset: Pro sua singulari eruditione ac peritia in Jure, meruit ipse à præfato Domino Decano eleganti oratione in præsentia Clarissimorum Dominorum præfatæ Remensis, Academiæ, amplissimi Rectoris et Dignissimi Cancellarii, plurimorùmque doctissimorum ac gravissimorum virorum, qui illuc, cùm disputationis, tùm benevolentiæ causa advenerant, maximus efferri laudibus et encomiis ac tandem per ipsum, totius Collegii nostri vice ac nomine, apud prædictum Dominum Cancellarium sufficiens et dignus publico testimonio declarari, qui post

Digitized by Google

felicissimos suorum studiorum labores, præmio ac laurea exornaretur, gradùq. ; *Licentiæ in Utroqz Jure* donaretur. Qvocirca præfatus Dominus Cancellarius, in omnium præsentium conspectu, post factam ab eo fidei Catholicæ professionem, et alia, quæ intalibus fieri solent peracta, Divino sanctissimæ Trinitatis nomine invocato, ipsi prædicto *Dionisio Penart* capaci et idoneo authoritate Apostolicâ et Regiâ Licentiâ in Utroqz. Jure contulit et concessit, dans ei authoritatê legendi, profitendi et publice docendi Jus Utrumqz hic Remis et ubique terrarum. In quorum omnium fidem et testimonium, has litteras, seu præsens hoc publicum instrumentum fieri, ac per Fácultatis nostræ Scribam signari, Sigillique majoris dictæ Facultatis nostræ appensione muniri jussimus, ipsique subscripsimus. Datum Remis, in nostra Congregatione in scholis nostris celebrata. Anno Domini Millesimo sexcentesimo vigesimo nono die tertio mensis Augusti.

Dorigny,
decanus

(Grurant),
magnus bidellus scriba facult. ut. Juris

Duchemin,
antecessor

Buridanus,
antecessor.

Traduction.

« *Au nom du Christ, Ainsi soit-il.*

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ouïront, le Doyen et le Collège des Docteurs régents de la Faculté très versée en l'un et l'autre droit, de la très florissante Académie de Reims, salut dans le Seigneur. Savoir faisons que, en séance solennelle, devant nous

Digitized by Google

réunis aux lieux ordinaires des cours publics de l'un et l'autre droit, sage et savant homme *Denis Penart de Mouzon*, du diocèse de Reims, promu bachelier en l'un et l'autre droit, selon les règles, à Reims, s'est présenté pour obtenir le Grade de Licencié en droit civil et canon : après avoir savamment et éloquemment commenté les thèses à lui désignées par notre Faculté et intitulées au Code « des Promesses de mariage et Mariages entre étrangers, et de la Tutelle testamentaire », afin d'établir par leur interprétation sa science et son habileté dans le droit; après avoir répondu avec sagacité à toutes les questions, arguments et objections portés contre ses conclusions; après avoir enfin aplani et résolu les difficultés, et concilié avec adresse les canons et lois contraires à icelles conclusions; en raison de sa science et de son habileté remarquable dans le droit, il a mérité que le susdit seigneur Doyen, dans un éloquent discours, prononcé en présence des Maîtres très illustres de la dite Académie de Reims, du très noble Recteur et très digne chancelier, et de plusieurs personnages très savants et très considérables venus les uns pour discuter avec lui, les autres pour lui témoigner leur bienveillance, lui adressât les plus grands éloges et louanges, et enfin déclarât, tant en son nom qu'à celui de tout notre collège, par acte officiel auprès du susdit seigneur Chancelier, qu'il est suffisant et digne d'obtenir, après les très heureuses épreuves de ses études, la récompense, les palmes et le titre de Licencié en l'un et l'autre droit. En conséquence, après profession de la foi catholique et toutes cérémonies coutumières accomplies, le nom divin de la Très-Sainte Trinité ayant été invoqué, le susnommé Seigneur Chancelier, a conféré et concédé à *Denis Penart*, prénommé, capable et idoine, en raison de l'autorité Apostolique et

Digitized by Google

royale, la licence en l'un et l'autre droit, lui donnant en outre l'autorisation de lire, professer et enseigner publiquement le droit tant à Reims que partout ailleurs. En foi et témoignage de quoi, nous avons ordonné que ces lettres fussent écrites, à titre de document public, signées du sécrétaire de notre Faculté, et munies du grand sceau de la dite Faculté; et nous-mêmes avons signé. Donné à Reims, à l'assemblée générale tenue dans nos écoles. L'an du Seigneur mil six cent vingt-neuf, le troisième du mois d'août.

DORIGNY,
doyen.

GRURANT (?)
grand bedeau, secrétaire de la Faculté de droit civ. et can.

DUCHEMIN,
professeur de droit.

BURIDANT (1)
professeur de droit.

Denis Penart devint par la suite « maistre de ville et Lieutenant de la justice de Mouzon ». Il fut aussi capitaine de son quartier. C'est en cette qualité que nous le trouvons en 1639, où nous le voyons prendre une part active au siège que soutint le gouverneur, M. de Refuge, contre Piccolomini et les Impériaux. « Il fait, en compagnie de son collègue Solet, accommoder force outils pour remuer la terre, tenir quantité de sacqs prests pour le transport des poudres, faire force balles et quarreaux, mettre les pièces d'artillerie en estat de servir, etc... » (2)

(1) On trouvera une notice sur J.-B. Buridan, sa vie et ses œuvres, par H. Jadart, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 153.

(2) Rapport officieux de M. de Refuge, imprimé et distribué exclusivement à quelques amis.

Digitized by Google

Il fut tué d'un coup de mousquet sur la tour de la Couaillote, et remplacé immédiatement comme capitaine par M. d'Urban (Durban), autre Mouzonnais dont la famille existe toujours et dont l'histoire présente souvent le nom.

N. Goffart.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRATIQUE DES VERTUS

POUR TOUS LES MOIS DE L'ANNÉE

Par JEAN MAILLEFER

Marchand bourgeois de Reims

(1611-1684)

Communication de M. Henri JADART, Membre titulaire

PRÉAMBULE

L'Académie de Reims a mis au jour les mémoires de l'un des plus intéressants annalistes de la vie privée et commerciale en cette ville au XVIIe siècle (1). La publication qui en a été faite d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de Reims, ne pouvait comprendre l'intégralité de cet énorme recueil qui forme un volume in-folio de 275 feuillets. La partie vraiment historique, l'*Histoire de ma vie* et le *Journalier*, ont été seuls publiés en entier, avec quelques portions des œuvres morales, qui étaient indispensables pour faire connaître à fond le caractère de l'auteur. Les deux tiers environ du registre ont été ainsi édités, mais il en reste un tiers, composé de réflexions intimes, de lettres de famille, de mélanges de spiritualité ou d'observations pratiques, qui ne perdront rien à être édités en détail.

(1) *Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims, 1611-1684, continués par son fils jusqu'en 1716*, dans les tomes LXXXII et LXXXIV des *Travaux de l'Académie de Reims*, tirés à part en 1 vol. in-8° de XXXII-376.

Digitized by Google

C'est l'un de ces fragments, formant un tout complet, qu'il nous semble opportun de présenter aux hommes de notre époque, à tous ceux qui aiment à saisir sur le vif les anciennes traditions, les croyances, les règles morales admises comme règles dans la vie publique et privée au sein des générations qui nous ont précédés. Et ces règles, nous aimons à les chercher, non pas chez les penseurs de profession, non pas chez les théologiens et les écrivains moralistes, mais au milieu du monde des affaires, dans la bourgeoisie de province adonnée au négoce et environnée de tous les risques et de toutes les difficultés de l'existence. Ce qu'a laissé en ce genre Jean Maillefer n'est pas un traité composé en beau langage, revu et poli pour l'usage de ses contemporains ou de la postérité, ce n'est pas non plus une élucubration fantaisiste ou l'esquisse d'une chimérique perfection : c'est un examen de conscience personnel, sincère et véridique, naïf par dessus tout, et d'une simplicité qui n'est pas sans y joindre un grand charme pour ceux qui tiennent au fond plus qu'à la forme du récit.

Pour ne rien enlever à ces méditations de leur nature propre, nous en avons respecté l'orthographe, les répétitions et les longueurs. Ces pages, encadrées dans un Livre de famille qui tient beaucoup d'un Livre de raison, sont avant tout, disons-le, dictées par un esprit de foi chrétienne et de profonde humilité. L'auteur ne discute ni les dogmes, ni l'autorité de l'Église ; il se donne des conseils ou plutôt il en recueille, il en puise pour lui-même et pour ses descendants là où il a trouvé la lumière depuis son enfance, dans l'Évangile et dans l'Ancien Testament. Il appartient, corps et âme, à cette race féconde, si nombreuse jadis, d'hommes vertueux et droits par la seule profession qu'ils faisaient d'être

Digitized by Google

religieux par essence, religieux sans formalisme étroit, sans zèle intempestif, sans prétentions absorbantes, mais avec la continuité admirable d'une pratique journalière. A ces hommes de pleine bonne volonté, les Livres saints tinrent leurs trésors ouverts en permanence, prodiguèrent les plus précieux enseignements pour tous les besoins, pour toutes les circonstances de la vie, et c'est ainsi qu'ils ont bénéficié de la promesse divine: *Eruditus in verbo reperiet bona*. Est-il, par exemple, une leçon de morale plus profonde et plus tangible que celle qu'offre la suite des évangiles et des épîtres insérées dans l'office de chacun des dimanches de l'année ? Heureuses les générations qui s'en nourrissent !

Que l'on en juge par celui qui nous révèle son âme dans l'idéal qu'il se proposait comme ligne de conduite. Qu'était-il, pour aspirer à la perfection chrétienne ? Il naquit de parents adonnés au commerce, sans autre horizon que leurs affaires, et lui-même, par suite des nécessités du négoce, ne put terminer ses études. Il garda néanmoins de son commerce avec les anciens un goût très vif pour la lecture, et sut s'assimiler beaucoup de sentences des auteurs profanes. Il voyagea dans sa jeunesse et tira un grand fruit de ses observations. Il s'était marié deux fois et deux fois il avait connu les tristesses du veuvage, d'autant plus cruelles pour son tempérament qu'il aimait avec ardeur et ne connaissait nul attrait au delà du cercle du foyer. Ses fils, au nombre de huit, avaient grandi sous l'aile des parents, *sicut novellæ olivarum in circuita mensæ*, et deux filles avaient apporté leurs charmes à l'union de la famille. Mais que de peines au milieu de ces joies, que d'affaires désastreuses au cours de cette existence d'une antique simpli-

Digitized by Google

cité, bien moins active et tourmentée cependant que celle des négociants de notre époque ! Les infirmités par surcroît étaient venues, au déclin de l'âge, affaiblir une nature si robuste, et une surdité précoce avait contraint à se replier sur lui-même le plus ouvert et le plus exubérant des caractères. Cependant Jean Maillefer avait du bonheur sur cette terre, et il le trouvait dans l'amour et la crainte de Dieu.

Ce qui donnait de la force morale à cet honnête bourgeois, dans les jours de prospérité comme aux heures d'épreuve, c'était son absolue confiance en la Providence, son abandon sans réserve à la bonté divine, et aussi un désir incessant de perfectionnement dans la vertu (1). C'est ce qu'il appelait la *Vie heureuse,* et il en traça un tableau qui forme un corollaire à sa pratique des vertus. Pour lui, la pratique de la religion n'était rien autre chose qu'une vie sage et réglée, en rapport avec les maximes du Christ. Peu lui importaient les querelles sur la grâce qui aigrissaient déjà tant d'esprits, et allaient dégénérer en ferments de discordes permanentes au sein des corporations et au sein des familles. La sienne elle-même n'en fut pas exempte, car plusieurs de ses enfants et petits-enfants s'y trouvèrent mêlés ; l'un de ses fils fut emprisonné à la Bastille, et le beau-frère de l'une de ses filles fut exilé du chœur de Notre-

(1) Il semble qu'il s'inspirait de cette maxime de l'Évangile : *Quærite primum regnum Dei et omnia vobis adjicientur* (St Mathieu, chap. v, au XIVe dimanche après la Pentecôte), qui avait été peinte au XVIIe siècle sur le linteau de la porte de l'église de Cormontreuil, village voisin de Reims, où Maillefer possédait une maison de campagne. Ce texte a subsisté en cet endroit jusqu'en ces derniers temps, et il est bien fâcheux qu'on ait enlevé de là un si sage avertissement et un conseil aussi précieux pour nos contemporains que pour nos ancêtres.

Digitized by Google

Dame, en même temps que Godinot, pour cause de jansénisme (1). Heureux eussent-ils été s'ils avaient pu se tenir à l'écart de ces luttes ardentes des partis comme leur sage aïeul ! Celui-ci ne se passionna pas davantage en présence des démêlés de Louis XIV avec la papauté, qui commençaient à agiter l'opinion ; il n'eut pas plus de goût pour le gallicanisme que pour le jansénisme, et il resta également étranger au courant d'hostilité contre les protestants qui aboutit à la révocation de l'Édit de Nantes. Pas une ligne de son recueil n'a trait à ces questions. Il avait mieux à faire que de s'engager dans les conflits : il veilla sur lui-même sans chercher la paille dans l'œil de ses voisins. Il aimait cependant à faire du prosélytisme à sa façon et au profit de sa foi religieuse, mais c'était aux siens, aux ouvriers, aux pauvres, qu'il s'adressait de préférence pour les réconcilier entre eux et leur inculquer les devoirs de la charité chrétienne.

Son penchant était d'ailleurs bien plus marqué en toutes choses vers les simples et les humbles que vers les puissants dans le monde social ou religieux. En dehors de sa paroisse, dont il suivait le culte assidûment, s'il fréquentait les gens d'église, ce n'était pas vers les Bénédictins ou les Jésuites qu'il se dirigeait, c'était vers les Minimes et les Capucins. Il se promenait volontiers avec eux dans leurs jardins ou les emmenait à sa maison de campagne de Cormontreuil (2), et plus tard il leur adres-

(1) Louis de la Salle, chanoine de Reims, frère du B. J.-B. de la Salle, le fondateur des Frères des Écoles chrétiennes. Leur sœur, Marie de la Salle, avait épousé le fils aîné de Jean Maillefer.

(2) Depuis l'édition des *Mémoires de Maillefer*, nous avons découvert que sa maison de Cormontreuil devait être celle qui appartint à la famille Clicquot-Marguet, puis à M. Petit. — 17 janvier 1705.

Digitized by Google

sait des lettres lorsqu'il ne lui fut plus possible de converser librement par suite de sa surdité. Le sujet de ces entretiens tournait naturellement vers des matières de spiritualité qui se mélangeaient agréablement à des questions de l'ordre physique ou naturel.

Voilà dans quel milieu et sous quelle influence Jean Maillefer écrivit sa *Praticque des vertus*, dont la rédaction n'eut d'autre portée que son avancement spirituel et l'exemple donné à sa famille. Mais ce modeste traité peut offrir aujourd'hui un autre mérite, celui de nous faire pénétrer dans les replis de la conscience d'un chrétien d'il y a deux siècles, et de nous faire apprécier la puissance inépuisable du sentiment religieux pour la pratique du bien.

— Acquisition par le séminaire de Reims d'une maison située à Cormontreuil, qui consiste en deux corps de logis, cours, jardin et bois, tenant d'un costé à d^elle^ Antoinette Le Clerc, veuve du sieur de Montfort et aux sieurs Adnet et Jeunehomme au lieu du sieur de Charanton, d'un bout par le jardin à un bras de la rivière de Vesle, ladite maison acquise par le sieur Godbillot des sieurs Charles et Philippe Maillefer, par contract passé pardevant Hourlier et Leleu, notaires royaux à Reims, le 2 août 1692, lequel contract a été mis entre les mains dudit sieur Godinot, procureur du séminaire. *(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché, G 179.)*

Henri Jadart.

2 Novembre 1890.

Digitized by Google

PRATICQUE DES VERTUES

Pour tous les Mois de l'Année

JANVIER

DE LA RETRAITE ET DU SILENCE

Ayde de Saint Jean-Baptiste.

Il est très véritable que il n'y a aucun plaisir sans la vertue et que il n'y a pas de véritable vertue sans l'amour et la crainte de Dieu. Faudra commencer et finir tous les jours de l'année par la prière : *Oportet semper orare;* dans les actions mesmes nécessaires ou indiférentes, tourner tousjours son cœure vers Dieu, c'est le prier et ce avecq autant de ferveur et d'attention come sy on ne faisoit que commencer, car dans le chemin de la vertue qui n'advance pas est en danger de reculer. Donque pour le mois de janvier, ayde St Jean, tu commenceras par la retraitte et le silence et tu prieras St Jean-Babtiste quy s'estoit retiré dans le désert de te servir d'ayde envers Dieu pour obtenir ceste vertue : tu y rencontreras, avecq la grace de Dieu, des grands advantages, tu y tireras des deffauts de ta vie passée des résolutions pour n'y plus retomber et de te préparer à la mort. Voilà ton aage qui s'advance, assés d'aucteurs ont traicté de la nécessitée et des advantages que l'on rencontre dans la retraitte. Les Religieux qui sont tousjours retiré ne laissent pas de la pratiquer souvent, estant d'advantage dans leur cellule. Je ne t'obleige pas pour cela à te renfermer, mais à estre un peue plus receullie, à prier dadvantage, à ne pas faire de visitte que nécessaire, à ne parler que on ne t'escrive, je die que on ne t'escrive, car à cause de ta surditée, tu sçais

Digitized by Google

que on ne te peut parler. Ceste infirmité t'obleige quasy à un silence continuel et ton vefvage t'obleige d'advantage à la retraitte; mais enfin il ne faut pas que tu t'en ennuye, Dieu l'a voulue, tu ne serois pas sage d'aler contre sa volontée, tu n'y gagnerois rien, songe que il l'a fait come il fait toutte chose, pour sa gloire et pour ton salut et pour le salut de ces créatures sy chères que il t'a ostée; en pratiquant une vertue, tu combas le vice quy luy est oposée et tu t'aquiers des degrés de mérittes pour l'éternité, à quoy tu dois sérieusement estudier. Mets toutte ta confiance en Dieu, asseurément tu ne seras pas trompé. *In te Domine speravi, non confundar in eternum.*

Du 25 septembre 1667.

FEBVRIER

DE LA CHASTETÉ

Ayde la Sainte Vierge.

Je sçay bien que je vay entreprendre un combat contre la nature et plus dificil à vaincre que les tigres et les lions; mais armée de la grâce de Dieu que ne peut on se promettre, après que nous voyons par la mesme grâce, tous les jours, des jeunes gens, ma fille (1), se sacrifier et se vouer au service de ses autels et renoncer à la chair, et que des nations, privés de la lumière de la foy, ont aymés et pratiqués ceste vertue par le désir de se rendre plus parfaits ou pour d'aultres considérations! Chasteté, que de plaisirs pures et parfaits goustent on

(1) Jeanne Maillefer, religieuse de la Congrégation de Reims.

Digitized by Google

en vostre compagnie; les anges et tous les saints sont revestues de vos livrés; que ceux qui vous ayme et qui vous suivent sont joyeux et heureux! C'est vous qui les conduisés à l'espoux des âmes chastes et rien d'impure n'entrera au royaume des cieux : *Venite ad me pacifici et mundo corde*, dit nostre Seigneur. Je sens tous les jours mon amour s'augmenter pour vous. Ha! j'ay un grand et violent désir de vous suivre doresnavant et de ne vous quicter jamais. Que je vous treuve belle, que vous m'este charmante et toute à fait agréable, mais ce quy est advantageux à ceux qui vous font la cour, c'est que vos beautés sont tousjours pareilles. Vous ne vieillisés point. On treuve tous les jours en vous des grâces nouvelles; vous est honneste, sage et belle; vous rendés amour pour amour; vous ne rebutés personne; vous n'este pas cruelle; vous aymés ceux qui vous ayment; vous n'obleigés pas vos amants à des vaines despences; il ne faut pas se cacher pour vous servir. Que ceux qui ne vous suivent pas sont aveugles et à plaindre. Ouy, je le die et le diray, mil et mil contentements, santé, repos, plaisirs innocents vous accompaignent.

Sy je vien d'aillieurs à considérer dans quels abismes et précipices, dangers, maladies, pauvreté, honte, infamie, infirmités, péchés, hazarts, enfer en ce monde et en l'aultre, s'expozent ceux qui ne vous ayment pas ou qui suivent vostre ennemye; que de soings, que d'inquiétudes, que de travaux d'esprit, que de paeines du corps pour un plaisir qui ne dure q'un moment et quy est commung avecq les brutes, mil et mil douleurs qui durent tousjours. Ha! come peut on aymer des plaisirs que le péché accompaigne; hé! peut on leur donner ce nom; y peut-il avoir des véritables plaisirs sans la vertue? Apellés vous plaisirs des actions qui laissent après elle

Digitized by Google

du repentir, des infirmités, des maladies honteuzes, des infamies, de la pauvreté et du soing tousjours, et souvent tous ses maux ensemble qui troublent l'âme. Ceux qui ont leue l'histoire sainte et prophane sçavent tous les désordres que l'incontinence et peché de la chair a causée, cause et causera tous les jours dans le monde. Vous qui ne les avés pas veue ou leue, prenes umpeue la paeine de les y lire ou demandés le à ceux qui les ont leue, ils vous en instruiront.

Quant aux remèdes contre le vice, je croy que c'est la prière, la retraitte; combattre continuellement, esviter les occasions, avoir un respect pour le sexe, contenir ses yeux, sa langue et ses oreilles (les miennes sont toujours fermées), se occuper, et fuir absolument l'oisiveté, que l'on dit quy est la mère de tous les vices, pratiquer la tempérance, la sobriété, je veux dire le jeune: *fratres sobrii estote et vigilate quia inimicus vester diabolus tanquam leo cirquit* (sic) *quœrens quem devoret, cuy resistite fortes in fide.* C'est la foy qui vivifie nos bonnes œuvres. On doibt aussi considérer que les honnestes gens fuyent les vitieux et les mesprisent; pour toy, tu as de plus à songer que ton aage s'advance et que mil accidents te peuvent oster la vie, laquelle à cause de tes deux ruptures ne tien que à un filet, on appelle cela trousse galand.

Mon Dieu, en parlant des vertues, imprimés les, je vous prie, dans mon âme bien mieux que je ne les escrit sur ce papier. Car hélas! que me servirait de cognoistre le chemin pour aler à vous, sy je ne le suis pas, et que j'en prenne un aultre. Donnés moy une grande amour pour touttes et une horreur du vice. Donnés moy la science des saints et faict que je sois saint; faicte moy encore la grâce que la cognoissance

Digitized by Google

que il a pleue à vostre bonté de me donner de la vertue ne s'en aille pas en spéculation, c'est à dire en fumée, mais que je les mette en pratique tous les jours à toutte heure, à tous moments jusque à la fin et l'heure que je rendray le dernier souspire. Ste Vierge, mère de mon Sauveur, pleine de grâces, asistés moy tousjours présentement : *nunc et in hora mortis meæ. Amen.*

MARS

DE L'HUMILITÉ

Ayde Sainte Vierge, Saint François.

Il n'est pas de la vertue comme du vice puisque pour pratiquer une vertue parfaictement et qui soit méritoire devant Dieu, il faut les avoir toutes, mais particulièrement l'humilité, puisque c'est la baze et le fondement, mais plustost l'ornement de touttes. Ayés la chasteté, la charité, sy vous n'avés l'humilité vous n'avés rien ; mais ce qui doibt nous consoler, c'est que, quoy que elle soit belle et nécessaire, elle est facille à rencontrer. Aux aultres, pour les acquérir faut combattre, faire des efforts, travaillier, resister à la nature ; mais pour posséder l'humilité ne faut que faire un petit retour vers soy mesme, considerer come nous venons au monde (1). Sy nous n'estions asisté, nostre fin seroit bien proche de nostre commencement ; l'inconstance de nostre esprit, la foiblesse de nostre chair, l'incertitude de la

(1) Ce 21 novembre 1673. Ce temps de guere en humilie bien. *(Note de J. Maillefer.)*

Digitized by Google

vie, des milions d'accidents qui la troublent, que nous ne pouvons prévoir, la nécessité que nous avons de touttes choses, et mil et mil considérations bien longues à desduire. Combien avons nous d'ennemis dedans nous? Autant que nous avons de passions ; combien hors de nous, ô mon Dieu, combien hors de nous ? Faudroit estre bon aritmétitien pour les nombrer. Combien d'ennemis déclarés, combien d'amis couverts qui sont nos plus dangereux et véritables ennemis et desquels nous pouvons moings nous deffendre, en ce siècle ou la vertue est oprimée et le vice triomphe ; combien d'envieux de nostre fortune, combien d'ataque à nos biens ; combien de personnes qui nous disent des fleurettes, et nos serviteurs qui disent pis que pendre quant nous n'y sommes pas ! Combien d'hipocrittes et de gens qui s'estudient à parestre aultres que ils ne sont véritablement ; mais combien avons nous d'ennemis qui nous sont incogneues et dont nous ne pouvons nous donner de garde !

Touttes ces choses et mil autres bien attentivement considérés, je die que il faut estre fou pour s'en faire accroire. Aussy je ne voy rien de sy sot que un homme superbe.

Quid habes quod non accepisti,
Et sy accepisti, quid gloriaris ?

Le secret de gaigner les cueures, c'est d'estre doux, humble, civil, afable. Le superbe rebutte et desplait à tout le monde.

Digitized by Google

Du 25 septembre 1667.

APVRIL

DE LA PATIENCE

Ayde Jésus Crist, Job et tant de Saints.

Il faut en faire provision, come on fait dans un ménage, de bled, de bois, de charbon, de sel et de chandelles. Car on en a besoing tous les jours, à toute heure et à tout moments ; les Roix, les particuliers, les pauvres, les riches, les personnes mariées et ceux qui ne le sont pas, les religieux, eclésiastiques et séculiers, et tout le monde. Et asseurément c'est la melieure provision que on peut faire. Il est vraye que c'est une vertue forcée, mais ceux qui la possèdent, souffrent les maux et les accidents de la vie bien plus légèrement, au lieu que ceux qui ne l'ont pas, les souffrent plus cuisamment et avecq plus de paeine, et leur impatience de plus qui leur fait plus de mal que le mal mesme. Le temps fait quelque chose ; on dit que le temps et la patience adoucissent toutte facheries. Il est véritable que, despuis vingt et un mois passé, je ne sens pas encore d'adouciment aux paeines et à l'afliction que j'ay continuelle pour la mort de ma femme.

Pour acquérir et posséder ceste vertue, il est besoing, comme aux aultres, de la grâce de Dieu, d'une longue habitude ; les aflictions mesmes y sont nécessaires. La lecture de l'histoire et de la philosophie y aident beaucoup ; l'exemple des Saints, de tant de Roix et de grands personnages qui l'ont pratiqué ; tant de martirs dans les prisons, sur les roux, dans les gennes, à la

Digitized by Google

mort ; la cognoissance de la nature, de l'inconstance et vicissitudes des choses du monde, et que c'est un faire le faut que il faut souffrir : vivre et souffrir, sy ce n'est la mesme chose, il n'y a guer à dire ; tout le monde généralement est obligé à la patience, mais particulièrement et sur tous :

Les malades,
Les prisonniers,
Les mal mariés,
Les vefves,
Les joueurs,
Les pauvres,
Les maistres qui enseignent,
Les pères de familles,
Les enfans,
Les serviteurs,
Les chartiers,
Ceux qui voyagent et sur tere et sur mer,
Ceux qui ont des chevaux viticux,
Les sourds, je l'experimente assés,
Les aveugles,
Les orateurs,
Les auditeurs.

Je n'aurois jamais fait sy je voulois tout particularizer. Quant Job a parlé de l'home, il a expliqué sa nature en peue de mots : *homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis.*

RÉFLEXIONS AJOUTÉES LONGTEMPS APRÈS PAR L'AUTEUR

Ce premier apvril 1681, j'ai besoing de patience, non seulement ce mois, mais pour le reste de mes jours qui ne peuvent plus guère estre esloigniés, à cause de mes

Digitized by Google

infirmitées... Mais par la grace de Dieu, j'envizage en tous ces maux la volonté de Dieu. La maison est vielle, ne faut pas s'estonner sy elle se ouvre en bien des lieux; tout ce quy est compozé est subjet à division et séparation. Je n'y cognois point d'aultre remède que la patience, la conformité à la volonté de Dieu, tâcher de bien vivre avecq la grâce de Dieu et se confier à sa bonté et sainte miséricorde. Je vous demande ceste grâce, mon Dieu, par les mérittes de vostre filz nostre sauveur Jezus Crist. C'est aujourd'huy le mardi de la sepmaine sainte.

Dernier septembre 1667.

MAY

DE LA PRIÈRE

Ayde la Sainte Vierge.

Oportet semper orare. Touttes les vertues ont une merveilleuse liaison entre elles, mais voicy la piere de touche, la principalle, la plus nécessaire et la plus facille. C'est par elle que on obtient touttes les aultres, c'est l'entrée du chemin pour aler en paradis. La journée, touttes nos actions doibvent commencer et finir par elle. J'en diray peue de mots pour la briéveté que je me suis prescrit, non pas que la matière ne soit vaste et ample, mais elle est sy belle que tout ce que j'en pourois dire la pouroit plutôt ternir que luy donner du lustre. Je ne la toucherés que du bout des doigts et après les avoir lavés et nettoyés. Je commenceray par elle, par la prière que je vay faire à Dieu de me donner des pencées

Digitized by Google

dignes d'elle et proportionés au désir de la faire et continuer tout le temps de ma vie. Il semble que elle s'eslève plus par la pensée que par la parolle. C'est dans la méditation et dans un oublye entière des choses de la tere que on la gouste mieux, quant on en a fait une abstraction; tous les plaisirs du monde sont fades et insipides à comparaison des transports, contentements, que on reçoit dans la prière. Ils sont sy grands que le cœure ne le peut pas suporter, et dans ses ravissements il est contraint de s'escrier : C'est assés, mon Dieu, c'est assés ! et c'est dans ces rencontres que on meurt d'amour, mais c'est du véritable amour, puisque c'est de l'amour de Dieu.

Il faut donques se despouillier de touttes les affections du monde pour se revestir de la prière, c'est à dire que il la faut faire avecq une grande attention, n'avoir pas l'esprit distrait aillieurs et estre renfermé et recœuillye en Dieu et en soy mesme par raport à Dieu. Mais je vous demande quant tous les jours nous disons nostre *pater*, ne demandons nous pas à Dieu que il nous donne nostre pain quotidien, ce pain quotidien c'est la prière, c'est la nouriture de l'âme et d'un crestien, *Memento Domine David,* disoit le prophette Royal, ayés souvenance de moy, mon Dieu sauves moy et ne me perdés pas éternellement. Voudriés vous que un home se souvint de vous, pour vous faire du bien, auquel vous ne penseriés jamais que pour l'offencer? Dittes moy donques sy vous aviés obtenu une faveur, un bien fait, un plaisir d'un grand ou d'un aultre qui pouroit vous le faire ou donner, seroit ce le chemin ou un moyen pour l'obtenir que de luy faire ou dire des injures? C'est come un home qui demanderoit l'aumosne en donnant des coups de poing et des gourmades, c'est pourquoy il vaudroit autant ne pas

Digitized by Google

prier Dieu que de le prier avecq nonchalance, sans réflexion et par manière d'acquit.

Demandons donques incessamment, continuellement, à Dieu ce pretieux don et trésor de la prière, faisons quelque advance pour l'obtenir, jeusnons, donnons l'aumosne, faisons des œuvres de charité pour l'obtenir, souffrons, ce sera par elle que nous entrerons en posession de touttes les aultres vertues.

Nous nous pouvons quelquefois et pour un peue de temps cacher aux hommes, mais jamais à Dieu : *Domine probasti me et cognovisti me... Intellexisti cogitationes meas de longe,* disoit le mesme prophète. Ouy, ouy, Dieu nous cognoit, vivons bien par sa grâce, confions nous en luy : *In te Domine speravi, non confondar in eternum.*

Et après mettons nous hardiment devant luy et avecq respect et humilité ; disons luy que il nous donne ce que il sçayt nous estre nécessaire pour sa gloire et pour nostre salut. Prions le pour les âmes des fidels deffunts et particulièrement pour nos proches, pour nos bienfaiteurs, pour nostre famille, pour les afligés, pour tout le monde et puisque il me faut souffrir, estre vefe, sourd, perdre du bien : *Paratum est cor meum.*

Frapés, faitte, ô mon Dieu, vostre volonté, mais en mesme temps donnés moy la patience et la force de souffrir. Je sçay que mon âme, mon corps, ma santé, mes biens, mes enfans et ce qui me reste, tout est à vous.

Digitized by Google

9me octobre 1667.

JUING

DE LA CHARITÉ

Ayde St François Xavier.

Voicy la perle et l'exelence des vertues, les aultres vertues, sy belles et nécessaires que elles soient, proffitent seulement à ceux qui les pratiquent et sont renfermés, sy il faut ainsy dire, dans elles mesmes, au lieu que celle cy en sorte et voy chercher le prochain, les afligés les pauvres pour leur faire du bien, proffitant à soy mesme et à autruy et dit on bien : ayés touttes les vertues et n'ayés pas la charité, vous n'avés rien, c'est la couronne, c'est l'ornement de touttes.

La patience, le jeusne, la foy et d'aultres vertues pour estre cogneue dans le ciel, on peut dire que c'est plus tôt, je dis que ce sont plustost les vertues des homes et des mortels que des saints qui sont dans le ciel ; mais la charité y est exercée par tous les saints et ce seroit en vain que nous implorerions leurs secours tant pour nos besoings en ceste vie que pour les âmes de nos parents, amis et fidels trespassés, sy ils n'avoient la charitée d'entendre nos prières et nous servir d'advocats envers Dieu et pour nous et pour ces chers trespassés.

Bien heureux le miséricordieux et le charitable, d'autant que miséricorde luy sera fait ; un ver d'eau, un morceau de pain, une compassion, cela est escript au livre de vie, treuvera asseurement sa récompense en ceste vie et en l'aultre. On ne manque pas de subjets : le pécheur, le pauvre, l'afligé et tant d'aultres sont tousjours en estat que on exerce la charité envers eux, et toy

Digitized by Google

quy a fait miséricorde, espère et sois mesme certain qu'elle te sera faitte. Que ces personnes qui n'ont point d'humanité sont en un pitoyable estat eux mesme et sont à plaindre. Si j'avois le choix, je choisirois plustot d'estre pauvre, misérable et afligée que d'avoir de ces cœures de rocher que la pitié ne peut jamais toucher pour quelques nécessités, maladies, douleurs que ils voyent en autruy. De tels mesures que vous avés mesuré on vous rendra la pareille. On peut dire que ce ne sont pas des homes quoy que ils en ayent la figure. Il n'y a pas de bestes féroces ausquelles on ne puict les comparer.

---

10 octobre 1667.

JUILLIETTE

DE LA DILIGENCE

Ayde Saint Paul.

Il s'y rencontre en pratiquant ou en parlant seulement des vertues que on y treuve incessament des nouveaux charmes. Il n'en est pas de mesme du vice ; on en est bientost las et degousté, et les personnes les plus abandonnées treuvent bien plus d'absintes que de contentements dans ces faux plaisirs. Que n'ay je des termes assés significatives pour exprimer la beauté de touttes ? Mais, d'allieurs, quant je considère qu'elles n'ont pas besoing d'ornements estrangers et que mesme elles en paroissent plus belles touttes nues. Je ne me travail pas l'esprit pour les revestir et leur en donner puisque tout ce que j'en pourois dir seroit infiniement

Digitized by Google

au dessoubs de ce que il faudroit et de ce que j'en voudrois dire. En voicy une qui doibt estre généralle dans touttes sortes d'estats et professions, et on peut dire que elle est et la nouriture de l'âme et celle du corps. C'est avecq elle et par elle que chascun satisfait à son debvoir dans la vie religieuse et civil; c'est elle qui esveille tant de saintes âmes à l'amour de Dieu et du prochain; c'est elle qui fait lever la nuict tant de saints religieux pour aler à matine et pour prier Dieu et faire les aultres debvoir de leur profession.

C'est elle quy fait observer les vents aux matelots pour démarer des ports.

C'est elle qui dans l'art militaire fait pozer des sentinelles pour descouvrir l'ennemye.

C'est elle qui fait q'un général d'armée respand ses soings par tout.

C'est elle qui fait que les marchands courent les mers et les teres et voyagent en tout temps, nonobstant la rigueur des saisons et tant de dangers qui se rencontrent sur l'un et l'aultre élément.

C'est elle qui fait prendre le temps aux laboureurs pour labourer et semer.

C'est elle qui apelle du matin l'artizan à son ouvrage, l'advocat au bareau, l'escolier en classe, l'estudiant et le docteur à son estude.

C'est elle qui fait que les maistres et les pères de familles ne sont ou ne doibvent pas estre endormies.

C'est elle qui par un instint naturel fait que le coq annonce la venue de l'aurore.

C'est elle quant elle est modéré qui contribue beaucoup à nostre santé,

Bref, c'est la mère de l'abondance et come cause seconde, la productrice de touttes les belles choses que

Digitized by Google

nous voyons et qui fait que le temps coule et n'ennuye point.

Quoy que on dit improprement que la paresse soit le vice des honnestes gens, c'est un sot vice, c'est un vice qui entreine tous les autres après soy, et à la fin des poux et la pauvreté, d'où vient ensuitte que on vient à estre diligent malgré soy. Car on dit que la nécessité fait vielle trotter, et ce qui m'estonne, c'est que je ne puis comprendre come on peut croupir dans ce bourbier de la paresse, non pas des années come on en y voit, mais un jour seulement. Il faut que ce soit la longue habitude, autrement quel moyen ? Que sy nous considérons les cieux, la mer, la tere et tous les éléments, ils sont tousjours en action. On doibt bien estre diligent et travaillier quant on est jeusne, car quant on devien viel, quoy que la volonté demeure, le pouvoir manque.

Soyons sur tout diligents à prendre garde à nos pencés, nos actions, et nos parolles pour n'offencer jamais Dieu ny le prochain. Dans la vie, d'autant plus que un grand, un prince, un roy est puissant, d'autant plus nous avons crainte de l'offencer quoy que nous n'en recepvions aucune grâce, mais l'apréhension du chastiment, quant la raison seulle n'a pas ce pouvoir, fait que nous nous gardons de luy faire injure, hé ! qui a il au ciel et à la terre plus grand que Dieu ? qui es ce quy nous fait plus de bien que luy ; de quy es ce que nous en attendons et espérons dadvantage ; qui es ce quy a plus de pouvoir de nous punir sy nous sommes assés foux ou assés téméraire pour l'offencer, pour ne pas suivre ses loix ; mais sy la foy ne captivoit mes pencées je dirois : Dieu peut-il recepvoir injure ou estre offencé d'une sy basse créature et d'un ver de tere

Digitized by Google

come je suis? Ouy, Dieu a fait des lois et des commandements, les siens et ceux de l'église, sy tu ne les suis, tu l'offence. *Vis salvari? serva mendata (sic).*

---

11 novembre.

AOUST

DE LA VÉRITÉ

Ayde Saint Piere.

Pour bien cognoistre la beautée d'une vertue, il ne faut que envizager la laideure du vice qui luy est opozé; les contraires se cognoissent mieux, ce semble, par leurs contraires, et le noir parest plus noir, comparé près d'une grande blancheure.

Par le discours précédent, d'autant plus que la diligence nous a parue belle, d'autant plus son ennemye la paresse nous a semblée laide. Sy nous envizageons aujourdhuy le mensonge et son effroyable déformité, la vérité quy est la véritable forme de l'home, ainsy que la raison, l'une et l'aultre n'estant q'une mesme chose, nous en parestra plus belle. C'est pourquoy il n'est pas absolument vray de dire : *Omnis homo mendax.* Car quoy que j'advoue que tous les hommes soient pécheurs, à le prendre à la lettre et à la rigueure, sy faut il confesser que il y a des gens de bien meslés parmy, sans quoy le monde périroit. Non, non, assurément, tous les homes ne sont pas déterminés au mal, il ne seroit pas nécessaire, mon Dieu, quel chaos !

Un home quy ayme et dit la véritée, va la teste levée, ne rougit jamais, au lieu que le mensonge se cache, se diversifie, aprehende d'estre cogneue, baisse la teste et demeure honteux et confus, quant il est recogneue, ce

Digitized by Google

quy ne manque pas, sy ce n'est en un temps, c'est en un aultre. On dit que il faut q'un menteur ayt bonne mémoire; pour moy je treuve que il n'y a pas grande finesse, mais bien du desadvantage à mentir, car quant on a ceste renommé, quant on dit des véritées on n'est pas creue. C'est pourquoy il faut tousjours dire la véritée; quant elle peut nuir au prochain, taisés vous, à moings que ne soyés apellé en tesmoignage. C'est un vice que Dieu m'a fait la grâce que jé beaucoup hay; sy il porte quelquefois du proffit, c'est bien rarement; mais on n'a jamais d'honneur à mentir; le tout c'est de prendre des bonnes habitudes; quant elles sont bien prises on fait le bien facilement et avecq plaisir. Ces jours passés, j'estois à Dormant, je considerois l'hostesse du logis au Lion, c'est une bone vefve de quattre vingt dix ans, que je voiois tousjours en action tantost à la cuisine, tantost aux chambres, tantost à dévider du fil; considérant ceste femme je luy dis : Madame, sy j'estois vostre confesseur, je vous donnerois pour pénitence d'estre vingt quattre heures seulement à ne rien faire. Hélas! ce me dit-elle, Monsieur, c'est la plus grande pénitence que vous me pouriés donner.

SEPTEMBRE

DU JEUNE

Ayde Saint Alexis.

Pour vivre longuement
Faut vivre sobrement.

C'est un beau jeûne que de s'abtenir d'offenser Dieu, souffrir et soustenir, c'est l'employe journalier. Il est à

Digitized by Google

considérer que dans la pratique de ceste vertue, avecq le méritte, sont ordinairement attachés la santé et la longue vie. Nous voyons que les médecins dans beaucoup de maladies ordonnent pour remèdes de faire diette, et ces remèdes se trouvent souverains. Combien de maladies causent ces longues tables à cinq ou six services, où l'on met dans un seul plat ce qui couvriroit toutte une table. Ces diversités et de saupiquets et de ragousts, dont il y a tant d'auteurs de cuisine qui en ont fait des traictés, pour moy quant je m'y rencontre je m'y trouve assés embarassé, et come je ne puis fournir à la conversation à cause de mon infirmité de l'ouye, je prend librement un livre. On n'en sorte jamais que on ne se trouve mal pour deux ou troix jours. Je les fuy autant que je peux, et quant je mis rencontre que je ne puis faire aultrement, je prie de couvrir la table en une fois de ce que on veut donner et puis le desert. Me rencontrant une fois chés un de mes amis en un festin, come je vis le premier service sur la table, les potages et fricassés, je die à l'oreille à un amis, auparavant que nous mettre à table, car on ne lave pas les mains que le premier couvert ne soit mis, je luy die : Monsr voila la sixiesme partie de l'ouvrage que nous avons à faire ce soir. Le maistre du logis qui m'entendit me vint dire : Tout beau, cela n'ira pas sy viste. — Je feis responce : Le festin que vous avés préparé, vous ne l'envoyeres pas chés vos voisins, ils viendront tour à tour ou on les aportera.

Le premier service levé, on servit
le second, le roty, poulets, lapereaux,
le troisiesme, le gibier, levrauts, perdreaux,
le quatriesme, les ragoust, pieds de pourcaux (sic)
choux fleuris,
le cinquiesme, le desert.

Digitized by Google

La colation, des confitures sèches et liquides, fruits secs, dragés, biscuits, macarons, maspins, oublies. J'oublie aussy, car je ne mets pas tout, faudroit avoir bonne mémoir.

Mon Dieu! quel charivarie et quelle confusion dans un estomacq, quels mélanges, et le moyen qu'elle peut porter et digérer tout cela. Cependant c'est pour cela qu'on prend des soings, c'est à cause que c'est la mode. Mais ceux donques qui sont la plus part du temps dans les festins ou dans le lit, je ne veux pas pousser ce discours et parler de ces Sardanapale *quorum deus venter est*. Le cœeure me bondit. J'aymerois mieux mil fois un potage à l'eau et à l'oignon, accompagnné d'une botte de rave. Au sortir on est plus libre et plus gaye; la nature se contente de peue, mais du superflue on n'en a jamais assés.

Ce 16 octobre 1667.

OCTOBRE

DE LA JUSTICE

Ayde St Michel, les Sts anges et mon ange gardien.

Pour bien parler de la justice, faudra citer quelques lois d'autant que la justice est estably pour faire observer les lois.

La première loy qui fut donné à l'home a esté dans le paradis terestre, par laquelle Dieu luy deffendit de manger du fruit de l'abre de vie. Sy il eust observé ceste loy, nous fussions demeurés dans l'estat d'innocence et l'home eust vescu heureux dans la loi naturelle selon

Digitized by Google

nature. Car touttes les lois sont establies sur celle cy de ne faire à autruy ce que ne voudrions nous estre fait : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine.* Et encore les hommes ensuitte ont commis des nouveaux délits et nouvelles fautes qui ont donné de temps en temps subjet à des nouvelles lois, et de là sont venues tous ces fatras de lois qui enchaisnent et captive ceste pauvre liberté de l'home, et ainsy les méchants ont esté, sont et seront tousjours l'exercice des bons. Les gens de bien suivent les commandements et les voyes de Dieu, honorent les Roix, princes, magistrats, juges et généralement tous ceux qui sont eslevés au dessus des peubles *(sic)*, cela est bien juste, ayment le prochain, luy rend ce qui luy apartient, se font justice à eux mesme. Tout cela est escript dans le cœure de l'home mieux que dans les ordonnances et lois des Rois et des parlements. Sy chacun donques vivoit suivant ces loix, ce seroit encore un paradis terestre de ce monde ; mais l'intérest, les passions, l'ambition, l'avarice, ont venue tout troubler, ce quy a causé que les peubles *(sic)* ont establye des juges, des Roix, des magistrats sur eux qui deffendissent que les bons ne fussent oprimés des méchants, et les foibles des plus puissants; que sy les méchants n'estoient retenus par la crainte de la justice, dans quelle confusion et quel cahos retournerions-nous ? Quant je voy encore à présent dans des vilages que ces bonnes gens mettent la clef de leurs cabannes soubs leurs portes, je dis : c'est que la simplicité et l'innocence y règne plus que dans les villes ; sy mess^rs de Paris mettoient la clef de leurs maisons et de leurs hostels soubs les portes, vous voiré !

Il me souvient d'un compte. Un voleur entra de nuit dans la cabanne d'une pauvre feme. Il n'y avoit

Digitized by Google

que les 4 murailles et elle estoit couchée sur une paliasse ; elle veit ce voleur à la lueure d'un peue de lune, qui cherchoit à taston les murailles, et elle luy dit : Cherche, cherche, sy tu pouras rencontrer la nuict ce que je ne peux treuver le jour. Quant on n'a rien, on ne craint pas de rien perdre ; on passe hardiment au milieu des voleurs. Souvent à force d'aymer une personne ou un ennemye mesme pour l'amour de Dieu et à cause que il nous le comande dans son evangil : *Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros,* nous contraignions et forceons ceste personne à nous aymer. Ha ! aymons Dieu, il nous aymera, amour se paye par amour, il n'y a rien de plus juste. C'est Dieu quy nous aime le premier.

---

18 octobre 1667.

NOVEMBRE

DE LA FORCE

Ayde saint André, mon patron, et saint Laurens et tous les saints martirs, jour de ma naissance, saint André, mon patron.

Sero te amavi, bonté souveraine, mais doresnavant je désir vous aymer, moy qui ne suis que pourdre *(sic)* et cendre. Auray je bien la force et mon foible esprit pourra il pousser des pencés d'une vertue que j'ay esté sy longt temps sans cognoistre bien loing de la pratiquer? Non, je puis dire ne vous avoir pas cogneue, vertue forte, qui faicte les s^ts^ et les héros. Quand je parle icy de la force, je n'entends pas parler de celle du corps que l'home a commung avecq les bestes, desquelles

Digitized by Google

beaucoup le surpassent sans comparaison. J'entends parler de ces grandes âmes qui résistent et aux paeines et aux plaisirs, qui semblent estre invunérables *(sic)* et hors des attintes des coups des malheurs et de la fortune. Dans le paganisme, les stoïciens entre aultres nous en ont, et les Romains, fournies des exemples merveilleux; mais il leur manquoit la grâce que le Fils de Dieu a aporté en tere. Dans le cristianisme, la constance de tant de martirs dans les tourments et de tant de jeunes vierges qui ont consacré et consacrent encore tous les jours leur âme et leurs corps à ce céleste époux, èn sont des belles preuves.

Je treuve que les maux de l'âme sont le péchée et l'ignorance; ceux du corps sont la douleure et la pauvretée. Il n'y a point de doute que la plus grande de touttes les aflictions, c'est le péchée, mais ceste aflic-tion ne se fait sentir qu'à l'âme et quant l'âme et le corps sont plongés dans ceste abisme, faut avoir une grande force pour s'en tirer. Ceste force c'est la grâce qui ne manque jamais, quant nous le demandons avecq un grand désir et affection de nous en tirer.

La plus grande des aflictions après, asseurément c'est la douleure, quoy que plusieurs tiennent pour la pauvreté; mais la douleure est bien sensible, quant vous sentés une colique, une douleure de dents, la goutte, une crampe et tant d'aultres; il faut avoir une grande constance d'âme pour suporter l'un de ces maux avecq patience, et quant ils viennent quelquefois tous ensemble; mais faut avoir une force à l'espreuve pour résister aux plaisirs. Ouy, il faut qu'elle soit plus grande et il est plus dificil d'estre vainqueur dans ces combats que de souffrir la douleure d'un mal de teste ou quelque aultre qui passe au moings plustot, et nous avons veue des

Digitized by Google

conquérants à qui rien ne pouvoit résister, qui ont esté abatus par l'ombre d'un petit plaisir. Aux aultres combats nous luctons au moings contre des ennemis qui sont hors de nous bien souvent, mais celuy cy est dedans nous ; faut nous armer contre nous mesme, contre nos passions, contre la nature. Je convien que il faut avoir une force d'âme et une vertue crestienne pour pardonner une injure qui nous a mortellement offencé à l'honneur, à la vie, aux biens, pour céder et s'humilier à des personnes qui sont autant au dessoubs de nous par leur ignorance ou leur superbe, come leurs qualités ou leurs richesses les met au dessus, mais de combatte et mettre soubs les pieds une concupiscence, un fort temperament, suporter constament un vefvage, demeurer dans un célibat perpetuel, il faut la grâce de Dieu, il faut une force qui aproche de celle du mabre *(sic)*, il faut quasy aprocher de l'insensibilité, quant on a un cœure un peue tendre. Je sçay et en cognois qui ont ceste insensibilité, mais asseurément beaucoup l'ont par nature et n'en recoipvent pas de paeine. Je ne croy pas mesme que ils y pencent.

La modération plus difficil que la patience.

L'adversité soufre et la prospérité en perd plusieurs.

La trop grande prospérité est souvent le plus grand ennemye de l'home.

Digitized by Google

DÉCEMBRE

DU BON EXEMPLE

Aide Sainte Barbe pour la prier que nous puissions bien mourir,
c'est le mois qui finit l'année.

Générallement parlant, dans le cristianisme, chacun est obleigé d'estre home de bien et de vivre suivant la religion et les lois; mais il y a bien de la différence. Un home privé et un particulier ne rendra compte que pour soy, au lieu que ceux qui sont eslevés et les pères de famille, en un mot ceux qui font figure dans le monde, sont tres obleigée de bien vivre et que touttes leurs actions soient conformes à la Religion et à la vraye raison, sinon, et que ils ne suivent pas ceste voye, il n'y a pas de doute que, par leur mauvaise vie, donnant mauvais exemple à leur famille, domestiques, voisins et au publique, ils se chargent des fautes d'autruy et en sont responsables, ce quy doibt les tenir incessamment sur leur garde et les faire trembler et considérer que on est assés chargée de ses fautes sans mettre encore sur ses espaulles et se charger de celles d'autruy, mais par la règle des contraires faisant leur debvoir et menant une bonne et s^te^ vie, faut croire et espérer que leur meritte, augmenté par la bonne odeur que il donne de leurs vertues, et attirent les bénédictions du ciel et sur leur famille et sur leur patrye. L'escriture ne dit elle pas que sy il se fust rencontré plusieurs gens de bien dans Sodome et dans Gomore, que Dieu ne les eust pas exterminés, mais il ne sy en rencontra q'un seul que Dieu retira. Mais sans chercher des exemples dont je né pas voulue remplir ce

Digitized by Google

livre, tout le genre humain ne porte il pas la faute de nostre premier père, qui la transmis à toutte sa postérité. D'aillieurs, un home quy fait son debvoir et auquel la conscience ne reproche rien, a un grand contentement.

Mais touttes ces cognoissances que nous avons, par la grâce de Dieu, du bien et du mal, des vertues et des vices, nous serons beaucoup plus domageables q'utilles sy nous ne les mettons en pratique, sy nous n'embrassons les unes et ne fuyons les aultres come nos plus grands ennemies. Ce n'est pas encore assés, il faut la persévérence jusques à la fin, jusques au dernier moment de nostre vie. Dieu ne manquera pas de la nous donner sy nous la luy demandons, non pas du bout des leuvres come les hipocrites, mais du profond du cœure ; la faut demander tous les jours. Sy il advient que par nostre faute nous tumbions, tâchons de nous relever aussy tost, prions Dieu de nous donner la main, come un enfant en cest estat attend l'ayde de son bon père. *Amen.*

Finis coronat opus.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.

Pages

Les Mémoires de Jean Maillefer, leur caractère historique et leur valeur morale..... 237

PRATIQUE DE VERTUS POUR TOUS LES MOIS DE L'ANNÉE.

Janvier. — *De la retraite et du silence*..... 243
Février. — *De la chasteté*..... 244
Mars. — *De l'humilité*..... 247
Avril. — *De la patience*..... 249
Mai. — *De la prière*..... 251
Juin. — *De la charité*..... 254
Juillet. — *De la diligence*..... 255
Août. — *De la vérité*..... 258
Septembre. — *Du jeûne, de la sobriété*..... 259
Octobre. — *De la justice*..... 261
Novembre. — *De la force*..... 263
Décembre. — *Du bon exemple*..... 266

Digitized by Google

JÉRUSALEM

TOPOGRAPHIE ET HISTOIRE

I

LA JÉRUSALEM ANCIENNE

1re Communication de M. l'abbé H. Nicole, Membre correspondant.

Quand le pèlerin venant de Nazareth monte à Jérusalem, il arrive après trois journées de marche sur le plateau central des monts de Juda. Ce plateau s'élargit à sa ligne méridionale et encadre sévèrement au Nord la Ville Sainte : c'est le mont Scopus. Soudain Jérusalem apparaît comme une vision radieuse. Avec ses murailles crénelées et flanquées de tours, avec la multitude de ses coupoles et de ses dômes, sous ce soleil d'Orient qui semble animer la pierre même et donner de la vie aux ruines et aux tombeaux, Jérusalem a un aspect saisissant, et l'émotion vous pénètre.

El Kods ! el Kods ! s'écrie le guide qui vous conduit : la Sainte ! la Sainte !... Et le pèlerin, descendant de sa monture et tombant à genoux, baise avec respect cette terre sacrée.

El Kods, la Sainte, tel est le nom arabe de la Jérusalem biblique : il répond à votre pensée et traduit vos impressions.

Digitized by Google

Jérusalem, en effet, la ville aux trois noms mystérieux, comme l'appelle saint Jérôme : *Hierosolymam, urbem trinominem*, *Jebus*, *Salem*, *Jérusalem* (1), quel nom, quel souvenir, quelle évocation du passé !

C'est l'antique Salem fondée par le pontife-roi Melchisédech, deux mille ans avant Jésus-Christ ;

C'est l'ancienne Jébus, inexpugnable forteresse qui tint bon devant l'épée de Josué et ne céda qu'à celle de David ;

C'est toute l'épopée nationale du peuple de Dieu ;

David, le roi-prophète, avec ses luttes, ses conquêtes, ses fautes, ses larmes, ses malheurs et ses chants immortels que vous faisait si bien goûter tout récemment l'un de vos honorables collègues (2) ;

Salomon le Sage, le Magnifique, au comble de toutes les gloires humaines, au milieu des splendeurs de son palais, avec la merveille de son temple ;

Le schisme des tribus, les infidélités des rois, les oracles des prophètes prodiguant tour à tour les avertissements et les menaces, les reproches et les consolations ;

Puis ces conquérants fameux, fléaux de Dieu, venant de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Perse, pour châtier la cité coupable ; les captivités et les ruines, les sublimes lamentations des voyants de Jéhovah ;

Par-dessus tout et dominant le concert des événements, la promesse du Messie, dont la figure s'éclaire chaque jour de nouvelles lueurs prophétiques, qui se répand partout avec les fils d'Israël ;

L'humanité tout entière portant ses regards sur ce

(1) Épitaph. Paulæ.

(2) M. l'abbé Broyé, lecture sur la *Poésie hébraïque*.

Digitized by Google

coin du globe, dans l'attente universelle du Juste qui doit venir ;

Enfin le Christ lui-même consommant ici son sacrifice, y fondant son Église et nous y laissant avec le cénacle sa croix et son tombeau :

Voilà ce qui fait de Jérusalem la Ville Sainte par excellence.

Sans doute la malédiction divine n'a cessé de planer sur la cité déicide, d'elle il n'est pas resté pierre sur pierre; son nom même a disparu, en relevant ses ruines, le paganisme l'a appelée *Ælia Capitolina;* mais pour conserver les souvenirs de son passé, il s'est fait une histoire non moins glorieuse, toute d'héroïsme et d'apostolat, écrite avec le sang des martyrs et la plume des docteurs comme avec l'épée des Croisés et le dévouement d'une véritable garde d'honneur : les ordres religieux.

Et si l'on regarde l'avenir, cette histoire ne va-t-elle pas devenir plus glorieuse encore, en entrant dans une nouvelle phase pleine d'espérance ?

Si le mouvement sémite porte les Juifs vers la cité de David, qu'ils ont déjà reconquise numériquement, une impulsion d'en-haut semble pousser aussi les disciples du Christ vers la cité de Jésus pour y défendre ses droits et y faire régner son amour. Depuis 1881, c'est la douzième fois que la France chrétienne y envoie cette année ses nouveaux croisés, les pacifiques pèlerins (1).

(1) Nous ne parlons ici que des pèlerinages populaires de pénitence formés sous la direction des RR. PP. Augustins de l'Assomption. Depuis 1855 il s'était créé à Paris, rue Furstemberg, un bureau d'organisation pour les caravanes de pèlerins qui, deux fois l'an, au printemps et en automne, se rendaient en Terre Sainte. Son Éminence le Cardinal Langénieux, alors vicaire à

Digitized by Google

Il m'a semblé qu'une étude sur la Ville Sainte intéresserait l'Académie. C'est un devoir que j'acquitte en payant ma dette de bienvenue. J'avais l'honneur, il y a un an, d'offrir à la docte assemblée mes modestes travaux sur Jérusalem : ils m'ont valu le titre de membre correspondant. Si l'Académie a bien voulu s'y intéresser, je ne doute point qu'elle n'accueille volontiers une communication sur cette Ville Sainte où son Président d'honneur (1) est appelé à jouer bientôt, comme légat *a latere*, un rôle à la fois si honorable pour lui, si glorieux pour nous, et si important pour l'Église.

Ce qui m'encourage à le faire, c'est l'intérêt du sujet lui-même, qui suppléera, je l'espère, à l'insuffisance du rapporteur.

Ce soir, je vous parlerai de la topographie de Jérusalem, en comparant l'ancienne ville à la ville actuelle.

La topographie n'est pas chose indifférente dans le rôle des cités. Ce n'est pas sans raison que l'homme choisit le lieu où il fixera sa tente. Toujours il a recherché des emplacements propres à ses besoins et répondant à ses goûts. Avait-il à se protéger contre un ennemi, il occupait un lieu facile à défendre. Devait-il s'adonner au commerce, il s'établissait volontiers sur les bords d'un fleuve. Le cultivateur choisissait les plaines et les vallées si propres à la culture. Le moine se retirait

Saint-Roch, a fait partie de la première de ces caravanes, qui ouvrit, presque au péril de sa vie, le chemin de Jérusalem. C'est en souvenir de son pèlerinage qu'il prit dans ses armoiries la croix de Terre Sainte aux couleurs de la Vierge, quand il fut nommé évêque de Tarbes et de Notre-Dame de Lourdes.

(1) Mgr le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, qui assiste à la séance.

Digitized by Google

au désert, plus propice à la méditation et à la prière.

Mais il y a ce qu'on pourrait appeler la topographie de la Providence. Si l'homme s'agite, Dieu le mène, et dans le choix fait par l'homme, c'est Dieu qui est l'inspirateur et le principal agent.

Et quand il s'agit d'une ville qui sera appelée à jouer un rôle important dans la vie des peuples, à servir de témoin à des faits d'ordre majeur, à être le théâtre de l'action divine elle-même, Dieu ici a la part prépondérante et l'homme n'est qu'un instrument.

Ce n'est pas sans une raison supérieure que Dieu réservait la Rome païenne à servir de base à la Rome chrétienne. Pour asseoir la Ville éternelle, il a renversé les monuments et les temples du paganisme au sein même de son empire, il a pris leurs ruines, les a purifiées par le sang des martyrs et recouvertes de leurs ossements : elles sont devenues les hérauts de sa victoire.

Suivant les oracles séculaires, Jérusalem, elle, était destinée à être la ville du sacrifice du Christ. Cité du mystérieux Melchisédech qui y offrait le pain et le vin, elle avait été témoin du sacrifice d'Isaac, elle avait porté le temple du vrai Dieu et bu le sang des victimes de l'ancienne Loi. C'était aussi le dessein de Dieu que, consommant là tous les sacrifices, le Christ y offrît le pain et le vin de la nouvelle alliance, y portât le bois de sa croix et y mourût pour le salut du monde.

Il y a une harmonie étroite entre la vie de l'homme et la terre qu'il habite. Si Nazareth, cachée dans son bouquet de verdure et de fleurs, convenait à l'enfance de Jésus et abritait sa vie cachée; si la Galilée, avec son beau lac, ses verdoyantes collines et ses riches vallées, encadrait bien la figure du docteur populaire et du divin

Digitized by Google

thaumaturge ; la Judée austère et aride, avec ses monts dénudés et rocailleux, Jérusalem surtout, sur son rocher sauvage, avec son torrent du Cédron assombri par les tombeaux, s'harmonisent bien, avec le Prophète méconnu, repoussé, ignominieusement condamné et mourant sur la croix.

Et il semble aussi que, les faits accomplis, le sol garde à jamais l'empreinte des hommes et des choses qu'il a vus passer. La terre des Pharaons conserve dans ses pyramides et ses nécropoles le souvenir orgueilleux de leur néant ; les ruines désertes de Babylone, de Ninive et de Suse, attestent encore la puissance et la gloire de leurs ambitieux monarques ; la Rome païenne, en cédant ses reliques à la Rome chrétienne, n'a pas disparu, elle n'a fait que prendre une vie nouvelle, et de sa larve est sortie la Rome de la Renaissance ; et Jérusalem, renversée, détruite, renaissant sans cesse de ses cendres, revit encore toute palpitante sous les yeux de l'archéologue et du pèlerin. La Palestine entière, desséchée, morte et providentiellement immobilisée, est restée après dix-neuf siècles ce qu'elle était jadis. Avec son sol, ses monuments naturels, ses ruines, comme avec ses traditions, ses mœurs, ses usages, on peut reconstituer sur place la vie des patriarches, des Hébreux, et celle de Jésus, comme à l'aide des fossiles on reconstitue la flore et la faune des temps qui ne sont plus.

La position de Jérusalem est vraiment providentielle.

Le prophète Ézéchiel nous la montre au centre des nations : *Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem, in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.* (Ch. V, v. 5.) La Palestine, dont elle occupe le point central, est en effet située au centre géographique

Digitized by Google

de l'ancien monde, sur les bords de cette belle mer méditerranéenne sur laquelle se sont bercés les vieux peuples et où se baignent toujours les rivages de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Elle appuie sa tête au nord aux hautes montagnes du Liban et aux cimes neigeuses de l'Hermon ; ses pieds au sud touchent au désert, et tandis que son flanc droit repose sur les eaux bleues de la Méditerranée, la vallée du Jourdain qui s'abaisse à gauche à une moyenne de trois cents mètres au-dessous de leur niveau, forme un fossé infranchissable qui la sépare de l'Orient. Resserrée dans ces limites que le doigt souverain lui a tracées, la Palestine est et demeurera ce que Dieu l'a faite.

Impossible de l'agrandir sous peine de reculer la mer, de niveler les montagnes, de conquérir le désert et de combler la plus grande dépression du globe terrestre : la vallée jordanienne.

Mesurant environ treize cents lieues carrées, à peu près grand comme notre Champagne, cet humble lambeau de terre, qui ne peut être au sens matériel un grand empire, était destiné par sa capitale à être le centre religieux du monde. Il a été le point de rencontre de tous les grands empires et comme le carrefour de l'humanité. L'Égyptien, l'Assyrien, le Mède et le Perse d'abord, puis le Grec et enfin le Romain y ont marqué leur passage de sang et de ruines ; tous ont vu Jérusalem et son temple, tous ont pu adorer le vrai Dieu au milieu du peuple qu'il avait fait le dépositaire officiel de la révélation et des prophéties.

Jérusalem est bâtie sur l'arête centrale des montagnes de Juda, à près de 800 mètres d'altitude. On sait que la Palestine du nord au sud n'est qu'une série de plateaux

Digitized by Google

s'inclinant à l'est vers le Jourdain, et à l'ouest vers la Méditerranée. Sur leur ligne de crête, ils portent au nord Sichem, au sud Hébron, et entre ces deux cités fameuses, au centre, Jérusalem. De Jérusalem à Jaffa son port de mer, sur une distance d'environ treize lieues, le plateau s'abaisse progressivement, et de nombreuses vallées entaillent profondément sa surface, d'autant plus que les roches crétacées et jurassiques qui la composent ne résistent guère à l'érosion des torrents de l'hiver. Ainsi morcelés en tous sens, les plateaux de la Palestine ne forment jamais de grandes surfaces continues, et méritent assez bien les noms de monts d'Ephraïm, de monts de Juda. Mais c'est à l'orient de Jérusalem que le plateau descendant vers le Jourdain et la mer Morte présente la majestueuse physionomie d'un pays de montagnes. Il s'affaisse en effet brusquement, sautant de terrasse en terrasse comme les marches d'un escalier rapide, et sur un parcours de huit lieues, jusqu'à la vallée du Ghor, la différence de niveau n'est pas moins de 1,200 mètres. Jéricho, qui est assise sur les premiers contreforts, est déjà à 250 mètres au-dessous du niveau méditerranéen, et la mer Morte s'abaisse jusqu'à 400.

A vrai dire, la connaissance topographique de Jérusalem est de date relativement récente. On sait, au point de vue scientifique, la valeur des vieux plans. Précieux par plus d'un endroit, ils laissent passablement à désirer de ce côté.

Ce n'est qu'après la guerre de Crimée, 1854-56, que l'on put faire des levées topographiques de la Ville Sainte. Née d'un différend entre les Grecs et les Latins au sujet des saints lieux, cette guerre eut pour double résultat de protéger le pèlerin chrétien et de lui donner

Digitized by Google

accès en tous les lieux bibliques tombés sous la domination exclusive des Mahométans.

La Sublime Porte pouvait-elle refuser l'entrée de ses mosquées et de ses harem aux personnages princiers, souvent ses alliés, qui visitaient la Terre Sainte? Et une fois le pont ouvert, le *Baghchich*, si puissant en Orient, pouvait tout.

Sans doute on ne peut encore à discrétion pratiquer des fouilles en tous lieux, mais on pénètre aujourd'hui dans les anciens souterrains, l'abord de l'aire du Temple, inaccessible pendant des siècles, est libre, et la visite de ses constructions et substructions n'est plus interdite à l'étranger. Il a même été permis de faire des mesurages et de pratiquer des fouilles.

Le premier qui profita de cette permission est un de nos compatriotes, le comte Melchior de Vogüé. En 1862, il visita trois mois durant, et tous les jours, l'emplacement du temple et de ses constructions, en compagnie du savant H. Waddington et du dessinateur E. Duthoit. Le résultat de cette étude a été consigné dans un ouvrage de luxe : *Le Temple de Jérusalem*.

En 1863, F. de Saulcy étudia à son tour le Haram-ech-Chérif (l'enceinte sacrée de la mosquée d'Omar) dans un but archéologique, et publia ses recherches dans son *Voyage en Terre Sainte*. Son compagnon de voyage, le capitaine d'état-major et du génie M. Gélis, illustra cet ouvrage de cartes et plans (1).

A la même époque, on publia, en Angleterre, le premier plan de Jérusalem basé sur une levée trigono-

(1) A ces deux noms, il faut joindre celui de Victor Guérin, qui, depuis, nous a donné sur Jérusalem et la Palestine entière des descriptions géographiques, historiques et archéologiques du plus haut intérêt.

Digitized by Google

métrique avec courbes horizontales. Il était dû au capitaine Wilson, qui, à la tête d'une expédition dont une riche Anglaise, Burdett Coutts, avait fait les frais, avait pu mener à bonne fin un pareil travail. Ce bon exemple donna l'idée de créer un comité d'exploration de la Palestine entière, et en 1865 se forma à Londres, sous le patronage de la reine, *The english Palestine exploration Fund.* Tout un état-major, composé des officiers de génie Wilson, Waren, Stuart et Condert, accompagné d'un personnel complet et de nombreux auxiliaires, se mit à l'œuvre, et publia de l'ouest du Jourdain une excellente carte topographique en vingt-six feuilles.

Grâce à ce comité d'exploration, les études déjà faites sur Jérusalem purent être complétées. On pénétra dans les décombres qui couvrent les collines et les vallées intérieures de l'ancienne ville, et l'on ouvrit des fouilles jusqu'à la roche primitive. Le résultat de ces recherches fut de constater d'une manière surprenante l'exactitude des indications si souvent mises en doute des anciens auteurs sur l'élévation des murailles et la profondeur des vallées, et de permettre de reconstituer la topographie de l'ancienne Jérusalem.

Les Allemands sont venus ensuite, et, sur le travail topographique anglais, ont travaillé dans ce sens. Parmi eux nous citerons C. Schick, architecte de la mission anglaise, qui a patiemment suivi depuis cette époque les fouilles pratiquées sur tous les points de la ville.

C'est avec le secours de ces données nouvelles qu'il deviendra désormais possible de restaurer, sur sa seule et vraie base, la Jérusalem de nos saints Livres.

Nous avons pu, grâce à elles, établir un plan-relief du sol primitif sur lequel elle était bâtie (1).

(1) Construit à l'aide d'un essai de restauration du sol primitif

Digitized by Google

Aujourd'hui, le plateau presque nivelé qui a reçu la ville actuelle, s'incline en pente douce vers l'est, et s'avance, comme une sorte de promontoire, entre deux vallées profondes (1). Ce vaste rocher ne se rattache à la chaîne montagneuse que du côté du nord. A l'est, au sud et à l'ouest, des ravins que les pentes abruptes du rocher font ressembler à des abîmes, la séparent des hauts sommets qui l'environnent comme d'une couronne de remparts. Naturellement protégée par ces ravins, véritables fossés de fortification, elle n'est accessible que du côté du nord-ouest par le mont Gareb. C'est par là que tous les agresseurs, Nabuchodonosor, Titus, Chosroès et Godefroy de Bouillon, forcèrent jadis la ville.

Par sa position stratégique, ce rocher, facile à défendre, commande le faîte de la Judée méridionale entre le versant de la mer Morte et celui de la Méditerranée. Son altitude moyenne est de 760 mètres par 31° 46' 30" de latitude nord, et 32° 53' de longitude est Paris.

Les vallées qui l'entourent sont:

A l'est, la gorge Oued-en-Nar, le Val de feu, tributaire de la mer Morte: c'est le torrent de Cédron de nos Livres saints qui dans sa partie supérieure s'appelle la vallée de Josaphat. Cette gorge sépare la ville du mont des Oliviers, et recèle, dans sa partie sud-est, les huttes et les cavernes du village de Siloé.

Au sud et à l'ouest, la vallée du Hinnom, la Géhenne

avec courbes de niveau que nous avons pu faire en tenant compte des fouilles opérées jusqu'à ce jour, ce relief met pour ainsi dire à nu l'ossature de la Jérusalem ancienne et le régime des eaux.

(1) Voir notre plan topographique de Jérusalem et de ses environs à l'échelle de $\frac{1}{10,000}$, gravé chez Erhard frères, en sept couleurs, en vente chez Vor Poupin, 80, rue de Rennes, Paris.

Digitized by Google

de l'évangile, véritable gouffre symbole de l'enfer, qui, après avoir séparé la ville du mont du Mauvais Conseil, va rejoindre le Cédron au sud de la fontaine de Siloé.

C'est sur le vaste plateau enclavé par ces deux vallées que se dresse la ville actuelle, et que s'élèvent tous les jours de nouvelles constructions qui bientôt formeront au nord comme une ville extérieure.

Trois montagnes environnent Jérusalem et la dominent en la cachant aux yeux des voyageurs : le mont des Oliviers à l'est, 806^{m} d'altitude, dont la crête septentrionale rejoint le mont Scopus, qui encadre la ville au nord, et au sud le mont du Mauvais Conseil, qui semble surplomber la gorge de la Géhenne.

Le mur d'enceinte, qui mesure 12^{m} de hauteur sur 1^{m} de largeur, ne remonte qu'au XVIe siècle. On sait qu'il a été construit par le sultan Soliman sur l'emplacement des murailles de l'époque des Croisés. Des tours et des bastions protègent cette enceinte, qui n'a guère que cinq kilomètres de pourtour, et qui ne tiendrait pas un instant devant nos engins de guerre actuels (1).

C'est du mont des Oliviers que le regard embrasse admirablement la Ville Sainte. Elle est là sous vos yeux tout entière, avec ses coupoles, ses minarets, ses dômes, ses terrasses; on dirait une immense nécropole : elle est assise sur un froid cimetière sans verdure, sans fleurs ni cyprès, elle est bien faite pour abriter un tom-

(1) Sept portes sont ouvertes dans cette enceinte, trois au nord : la porte de *Damas*, Bab el-Amoud, la porte d'*Hérode* (Agrippa), Bab ez-Zahari, et la *Nouvelle Porte*, percée récemment en face de Notre-Dame de France; une à l'est, Bab Sitti-Mariam, porte de *Madame Marie;* deux au sud, la porte des *Maugrebins* et la porte de *Sion*, Bab es-Sahioun; enfin une à l'ouest, la porte de *Jaffa* ou d'*Hébron*, Bab el-Khalil.

Digitized by Google

beau. Ce tombeau est vide, il est vrai, mais c'est le tombeau du Fils de Dieu Là du reste est sa raison d'être.

Mais comment reconnaître dans les collines presque effacées et les dépressions peu accentuées de la ville moderne, les monts sur lesquels elle fut jadis bâtie, et dont il est si souvent question dans la Bible et les historiens? Où se trouvent Moriah, Sion, Ophel, Acra, Bézétha, Gareb? Où est l'emplacement du Golgotha? Détruite et rebâtie à maintes reprises, Jérusalem a vu combler ses vallées, abattre ses collines et niveler son sol.

Comment donc rétablir la topographie de l'antique Jérusalem?

La Bible, il est vrai, est là comme le premier et le plus important des monuments, mais les noms qu'elle cite ont disparu, et on élève bien des doutes sur les applications qui en ont été faites. On ne peut se fier aux traditions rabbiniques souvent contradictoires. Si seulement les historiens étaient plus explicites! Tacite (1) décrit d'un mot Jérusalem avec sa concision ordinaire, mais pas de détails. Dion Cassius et Strabon sont presque aussi laconiques. Flavius Josèphe seul, dans ses *Antiquités juives* et sa *Guerre des Juifs*, nous en donne la description. Il avait assisté au siège de la ville par Titus, dont il était le prisonnier, et on sait qu'il fut plusieurs fois chargé par le général romain de parlementer avec les assiégés. C'est la Jérusalem de Jésus augmentée de l'enceinte d'Agrippa, qu'il nous a décrite, et pour nous elle n'est pas la moins intéressante. C'est elle qui nous servira, avec l'examen topographique du sol, pour baser

(1) Hist., 5, 11. *Duo colles immensum editos claudebant muri.*

Digitized by Google

notre opinion sur l'emplacement des collines primitives et des enceintes de la ville ancienne.

En jetant un regard attentif sur un plan-relief de la ville actuelle (1), on aperçoit d'abord un pli de terrain accusant une vallée, qui part au-dessus de la porte de Damas, et descend, après avoir traversé la ville du nord au sud, jusqu'à la piscine de Siloé. Cette vallée partage la ville en deux sections, l'une orientale, l'autre occidentale. A l'est, on distingue trois plateaux qui diminuent de hauteur du nord au midi. C'est Bézétha, puis Moriah au centre et Ophel au sud. Au sud-ouest, répondant à Ophel et à la partie méridionale du Moriah, se dresse un grand plateau beaucoup plus élevé (son altitude est de 777^{m}) : c'est le Sion traditionnel. Au nord de ce plateau, près de la citadelle, on remarque aussi, dans un autre pli de terrain, une seconde vallée courant de l'ouest à l'est et gagnant la vallée centrale. Avant de se rejoindre, ces deux branches, qui forment la vallée du Tyropœon (2) (la vallée des fromagers), délimitent une petite colline inférieure : c'est Acra. Cette colline, en s'élevant vers l'ouest, sert de contrefort à un grand plateau qui, au nord-ouest, domine au loin toute la ville et qui est le mont Gareb. Le Golgotha est précisément à l'ouest d'Acra, au pied du Gareb. Telle est l'opinion généralement admise jusqu'à ces derniers temps.

D'abord la présence de ces vallées primitives, disparues sous les décombres accumulés, a été tous les jours constatée par les fouilles opérées depuis bientôt trente ans. Ainsi, au nord du plateau de Sion, là où se trouvait une première muraille de ville et où passe aujourd'hui

(2) Consulter notre relief de Jérusalem et de ses environs à l'échelle de $\frac{1}{10,000}$. — Poupin, 80, rue de Rennes, Paris.

(1) Josèphe : τυροποιῶν de τυρός fromage, et ποιέω faire.

Digitized by Google

la rue de David, on trouve dix, douze, et jusqu'à seize mètres de décombres. Dans le couvent grec de Saint-Jean-Baptiste, au coin de la voie des chrétiens et de la rue de David (1), non loin de la piscine dite d'Ézéchias, on a découvert, à dix mètres sous les décombres, une chapelle avec fenêtres sur les côtés, preuve palpable qu'elle était au-dessus du sol. Les auteurs du moyen âge font d'ailleurs mention de cette vallée. Au point de jonction de cette vallée avec celle qui descend de la porte de Damas, le sol primitif n'est pas à moins de vingt mètres au-dessous du sol actuel.

Ce point une fois acquis, il devient plus facile de déterminer les collines en question.

Et d'abord, pas de doute sur le mont Moriah (745^{m} d'altitude). Tout le monde s'accorde sur son identité. C'était bien la colline du Temple que recouvre aujourd'hui le « Haram ech-Chérif », l'enceinte sacrée. La plate-forme avec ses substructions, et les murs salomoniens le prouvent péremptoirement. La Bible dit en termes très précis : *Et cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria.* (II Par., III, 1.) Après l'avoir nommé ici, elle ne l'appelle plus ensuite par respect que la montagne du Temple, la montagne de l'Éternel.

Pour préparer le Moriah à recevoir le Temple avec les cours adjacentes, il avait fallu niveler le terrain. Au fond des vallées qui l'entourent on avait construit des murs d'appui, et amassé de la terre de part et d'autre. C'est ce que constatent les fouilles pratiquées alentour. Dans la vallée du Tyropœon, à l'ouest du Temple, on trouve de quinze à vingt mètres de décombres de terre

(1) Voir notre *Plan de la ville de Jérusalem*, à l'échelle de $\frac{1}{2,500}$. 8, rue François Ier, Paris.

Digitized by Google

au-dessus du sol primitif; et au nord-est, le mur d'enceinte actuel passe sur une vallée complétement remplie qui, descendant du nord, bornait le versant oriental de Bézétha et venait déboucher dans le torrent du Cédron au nord-est du Temple. En cet endroit, au-dessous du mur, le fond de cette vallée se trouve dans les décombres à une profondeur de plus de 45 mètres. Ces décombres proviennent des murailles orientales de l'aire du Temple et de ses constructions. Souvent détruites, elles ont jonché de leurs débris les alentours du Moriah, et même le fond de la vallée du Cédron près du tombeau de la Sainte Vierge.

Au sud du Moriah se trouve la petite colline d'Ophel. Elle s'en détache en éperon à l'esplanade du Temple et descend jusqu'à la piscine de Siloé, qu'elle surplombe presque à pic. Resserrée entre la vallée du Cédron et celle du Tyropœon, elle mesure 500 mètres de longueur sur 90 de largeur; son élévation moyenne est peu considérable (60 mètres au-dessus de la piscine de Siloé). Du temps du roi Joathan, Ophel (1) avait déjà son enceinte de murailles que fortifia encore Manassès (2). Néhémie (3) les releva au retour de la captivité. Ophel répond aux données de Flavius Josèphe (4).

Au nord du Moriah, et séparée de lui par un repli de terrain que domine un rocher converti en citadelle (Baris, Antonia), se trouve la colline de Bézétha. S'il n'en est pas question dans la Bible, le motif en est simple. Bien au delà de la montagne du Temple et séparée d'elle par la forteresse et ses fossés, Bézétha ne fut unie à

(1) II Par. xxvii, 3.
(2) Ibid. xxxiii, 14.
(3) Neh. iii, 27.
(4) *Guerre des Juifs*, v, 4, 2.

Digitized by Google

Jérusalem que par Hérode Agrippa. Elle fait partie de la dernière enceinte postérieure à Jésus, et mérite bien son nom de Bézétha, qu'on a traduit par καινη πόλις, nouvelle ville. Josèphe nous dit qu'elle couvrait le Temple ἐπισκότει, au nord. Le texte si précis de l'historien juif ne peut laisser aucun doute sur cette partie du haut plateau qui domine le nord de la Ville Sainte.

Les difficultés qu'on a élevées concernent particulièrement le mont Sion et l'Acra, l'ouest de la ville apparemment et sa partie principale. Flavius Josèphe nous dit qu'elle était bâtie sur des coteaux opposés que séparait une vallée intermédiaire dans laquelle les maisons s'étageaient des deux côtés. Cette vallée, ajoute-t-il, descendait jusqu'à Siloé. Sur l'une de ces collines plus vaste et plus élevée était la ville haute, sur l'autre plus petite et en forme de croissant, ἀμφικύρτος, la ville basse qu'il appelle Acra.

Or, la colline du Sion traditionnel répond parfaitement aux données de l'historien juif. Longue et élevée (son altitude est de 777^{m}), elle est délimitée à l'ouest et au sud par la vallée de Hinnom; à l'est, par celle du Tyropœon, et au nord, par une vallée qui n'est qu'une branche, un affluent du Tyropœon, courant de l'ouest à l'est dans la direction du Temple. C'est donc bien la ville haute, le marché « d'en haut ». Or, Josèphe, en la signalant sous le nom de ville haute, dit qu'elle était appelée Citadelle par le roi David à cause de sa force (1). C'est donc l'ancienne Citadelle des Jébuséens devenue plus tard la cité de David. D'un autre côté, cette branche du Tyropœon qui la limite au nord ne mérite-t-elle pas le nom de la vallée elle-même, aussi bien que l'autre branche qui

(1) *De bell,* v. 4. 1.

Digitized by Google

descend du nord au sud? Beaucoup le pensent, et par suite placent Acra de l'autre côté, au nord. Ce qui les justifie, c'est qu'en effet le monticule situé dans l'angle formé par ces deux branches est bien en forme de croissant, inclinant au nord vers la porte de Damas actuelle, et au sud-ouest vers la citadelle. Il est plus petit et plus bas que Sion, dont il est séparé par une vallée : c'est donc bien la ville basse, l'Acra, que Josèphe, dans un autre passage (1), place au nord de Sion et à l'ouest du Temple.

Il y avait aussi en face d'Acra une troisième colline naturellement plus basse et séparée d'elle par une large vallée jadis autre; mais, à l'époque de leur domination, les rois asmonéens avaient comblé la vallée pour rattacher le Temple à la ville, et avaient rasé le sommet de l'Acra afin que le Temple le dominât aussi (2). Cette dernière colline sans nom, sans importance aussi, est sans doute cette sorte de contrefort situé au nord-est du Sion traditionnel (3).

Où se trouvaient sur ces collines les anciennes enceintes de la ville? C'est là une question importante, capitale même, car de sa solution dépend en partie, au point de vue topographique, l'authenticité de la tradition chrétienne relative au Golgotha et au Saint Sépulcre.

(1) *Antiq. juives*, xv. 11. 5. En cet endroit il décrit les portes qui s'ouvraient dans l'enceinte occidentale du Temple. « La dernière, dit-il, — la plus au nord — conduisait dans l'autre ville (ἄλλην πόλιν), au moyen d'escaliers qui descendaient dans la vallée pour remonter de l'autre côté; car la ville s'étendait en face du Temple à la manière d'un théâtre, enclavée par une profonde vallée dans toute la partie sud. » Mentionnée ici après le palais de Sion, cette autre ville ne peut être qu'Acra.

(2) *Guerre des Juifs*, V, iv, 1.

(3) Nous examinerons dans une seconde étude la question de l'emplacement du mont Sion.

Digitized by Google

On sait que certains critiques de nos jours, surtout parmi les protestants, l'ont mise en doute.

Flavius Josèphe nous dit que trois murailles entouraient Jérusalem.

La première, la plus ancienne, qui comptait soixante tours, était inexpugnable tant à cause des profondes vallées qui l'entouraient que par les fortifications ajoutées sous David et Salomon. Partant de la tour Hippicus, de la citadelle actuelle, cette première enceinte allait directement vers l'est jusqu'au pont qui, jeté sur le Tyropœon, rattachait le Temple à Sion; de là une première muraille, descendant vers le sud, contournait les pentes de Sion au midi et à l'ouest, et revenait à la tour Hippicus. De plus, une seconde muraille, greffée à la pointe sud-est de la première, franchissait le sud de la vallée du Tyropœon, englobait la colline d'Ophel comme le prouvent les fouilles du capitaine Waren, et se rattachait à l'angle sud-est de l'enceinte du Temple.

« La seconde enceinte avec ses quatorze tours, continue Josèphe, prenait naissance à la porte Gennath située sur la première muraille, et, entourant le faubourg du nord, aboutissait à la tour Antonia. » C'est du tracé de cette deuxième enceinte que dépend la question de l'authenticité du Saint Sépulcre.

Où était située cette porte Gennath? C'est l'inconnue du problème. Pour la dégager, les fouilles sont venues à propos; précisément à l'est du Saint-Sépulcre, elles ont mis à jour des fragments de mur dont l'appareil est le même que celui des constructions juives d'enceintes de ville. Puis, en 1862, M. de Vogüé retrouva, à quelques pas de ces fragments et à l'endroit où passait la première enceinte, les restes d'une porte monumentale dans laquelle on s'accorde généralement à reconnaître la porte

Digitized by Google

de Gennath. Ce nom signifie « des jardins », or, elle ouvrait sur les jardins voisins du Golgotha. Cette découverte (1) prouve donc d'une façon irréfragable que le Golgotha était hors de la ville, mais tout près, à ses portes, et confirme le récit évangélique et la tradition chrétienne : *Prope civitatem erat locus ubi crucifixus est Jesus* (saint Jean CH. XIX, v. 20), et saint Paul ajoute : *extra portam passus est.* Il y a là argument topographique de première force.

Le Golgotha était donc en dehors de la seconde enceinte, à l'ouest d'Acra, à la base du mont Gareb ; or, le Saint-Sépulcre confinait au Golgotha. Saint Jean dit expressément : *Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus; et in horto monumentum novum, in quo nundum quisquam positus erat. Ibi ergo propter parasceven Judæorum,* QUIA JUXTA ERAT MONUMENTUM, *posuerunt Jesum,* (XIX. 41-42.) Quoi de plus clair ? Décidément, saint Jean eût fait un excellent topographe.

Le Golgotha et le Saint-Sépulcre ne furent enclavés que dans la troisième enceinte.

Jérémie, entrevoyant l'avenir de Jérusalem, avait dit : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et ædificabitur civitas Domino, a turre Hananeel usque ad portam anguli. Et exibit ultra norma mensuræ in conspectu ejus super collem Gareb, et circuibit Goatha, et omnem vallem cadaverum et cineris, et universam regionem mortis, usque ad torrentem Cedron, et usque ad angulum portæ equorum orientalis, sanctum Domini; non evelletur, et non destruetur ultra in perpetuum* (ch. XXXI, 38-39).

(1) On a aussi découvert plusieurs tombeaux dans la région du Saint-Sépulcre, ce qui prouve qu'il était bien réellement hors des murs.

Digitized by Google

Cet agrandissement de la ville, ce cordeau à mesurer tiré vis-à-vis d'elle et environnant Goatha, n'est-ce pas la prophétie de la troisième enceinte qui comprend de fait le Gareb, dont le nom veut dire occidental, et le Golgotha, apparemment le Goatha de Jérémie ?

Cette troisième enceinte, en effet, construite par Agrippa vers l'an 43, et terminée à la veille du siége par Titus, commençait, ajoute Josèphe, à la tour Hippicus, s'étendait au nord jusqu'à la tour Pséphina et de là se dirigeait vers l'est en inclinant un peu sur le nord. Dans ce parcours elle traversait les cavernes royales, puis, faisant un coude à une tour d'angle, elle se rattachait à l'antique péribole au nord-est du Temple. Elle comptait quatre-vingt-dix tours. Elle avait été construite pour enfermer la partie du vaste plateau nord, où s'élevaient dans les jardins de nombreuses villas et une nouvelle ville extérieure, d'où le nom de καινὴ πόλις ou Bézétha donné à sa partie nord-est. La découverte des véritables cavernes royales, près de la porte de Damas, les traces évidentes d'anciens fossés en dehors du mur actuel du nord, et les recherches les plus récentes constatent que cette troisième enceinte coïncide assez bien avec l'enceinte actuelle de la ville de ce côté.

La première enceinte remonte au temps de David, sinon plus haut, car elle devait exister déjà du temps des Jébuséens.

Pour bien nous rendre compte de la topographie de l'ancienne Jérusalem, il nous faut suivre les développements et les destinées de la ville, depuis son origine jusqu'à sa destruction par Titus.

C'est en 1049 avant Jésus-Christ que David s'empara de la forteresse des Jébusites. Il en fit sa résidence, son palais, sa cité, et y transporta l'arche d'al-

Digitized by Google

iance. A cette époque, il y avait déjà la ville haute qui couvrait le Sion traditionnel, et la ville basse, assise sans doute dans la vallée du Tyropœon et sur les pentes d'Ophel. Au nord-est de la ville haute, près du Moriah, était le bastion de Mello (1).

Salomon, en construisant le Temple sur l'aire d'Ornan, ajouta le Moriah à la ville. Il combla le creux de la cité de David, et acheva la construction de Mello, reliant ainsi la ville haute à la colline du Temple, au moyen d'une chaussée et d'une arche monumentales. (III Rois, XI, 27.)

En même temps, il se bâtit une merveille de palais. Où ? l'on n'est pas d'accord. Les uns le placent à l'angle nord-est du Sion traditionnel, les autres, avec plus de raison, au sud du Temple. Il éleva aussi pour la Reine un autre palais, *la Maison de la Fille de Pharaon* qui était à proximité du sien. (III Rois, IX, 24.) Enfin pour entourer le Temple et la nouvelle partie de la ville, il commença une grande muraille qui ne fut achevée que plus tard, probablement sous Asa et Josaphat, et qui fut la seconde enceinte de Jérusalem. C'est tout ce que nous savons de la cité de David et Salomon.

Le schisme des dix tribus devait lui porter un coup terrible. Devenue la capitale du royaume de Juda, elle fut la proie de tous ses ennemis.

Cinq ans après la mort de Salomon, sous Roboam, le Pharaon Sésac entrait dans Jérusalem et en pillait le Temple et les palais.

Un siècle plus tard, sous le règne de Joram, nou-

(1) מלוא *vallum, vel castellum cum vallo terra lapidibusque aggesto et oppleto,* de la racine מלא *implevit.*

Digitized by Google

veau pillage par les Philistins et les Arabes coalisés. (II Par., xxi, 17.)

Les rois d'Israël eux-mêmes ne devaient pas épargner la Ville Sainte. Soixante ans après (839), Joas ouvrait une large brèche dans ses murs, et le Temple et les palais étaient encore livrés au pillage. (IV Rois, xiv, 13 et suiv.)

Pendant son long règne (810-758), Ozias répara les murailles et éleva des tours et des balistes (II Par., xxvi, 1-16), et Joatham, son fils, fortifia les remparts d'Ophel.

A l'approche de Sennachérib, roi d'Assyrie, Ezéchias (726-697) consolida les fortifications et pourvut la ville d'eaux abondantes, par la création d'aqueducs et de réservoirs. (II Par., xxxii, 5.) D'aucuns lui attribuent la piscine Amygdalon, dite d'Ezéchias, qu'il aurait entourée, au nord de Sion, d'un mur de défense.

Son fils Manassés, au retour de sa captivité à Babylone, compléta son œuvre, en bâtissant, pour environner Ophel, un mur à l'occident de Gihon, dans la vallée. (II Par., xxxiii, 14.)

En 610, le Pharaon Néchao, que Josias voulut arrêter dans sa marche contre les Chaldéens, s'empara à son tour de Jérusalem.

Quatre ans après elle tombait au pouvoir de Nabuchodonozor, qui détrôna Joachim pour lui substituer l'impie Sédécias. Mais la révolte de celui-ci ramena bientôt le roi de Babylone, qui cette fois, détruisit entièrement la ville, 588. Le Temple et les palais devinrent la proie des flammes, les murailles furent rasées et les habitants emmenés en captivité. Le prophète Jérémie resta seul pour pleurer sur les ruines de la cité détruite, et près de la grotte à laquelle il a donné

Digitized by Google

son nom, il soupirait en gémissant ses plaintives lamentations. De leur côté, les Hébreux captifs sur les bords des fleuves de Babylone avaient suspendu leurs harpes aux saules de la rive, et au souvenir de Jérusalem, de la sainte Sion, ils pleuraient.....

L'exil dura soixante-dix ans.

Après l'édit de Cyrus (536), Zorobabel, à la tête de 42,000 Juifs, revint à Jérusalem et rebâtit le Temple, dont la dédicace eut lieu l'an 515.

A partir de ce moment, la Ville Sainte partage le sort de l'Asie occidentale, elle passe d'un maître à un autre, des Perses à Alexandre le Grand, d'Alexandre le Grand aux rois d'Égypte, puis aux rois de Syrie et enfin aux Romains.

Au temps de la domination perse, Artaxerxès Longue-Main publia (454) le fameux édit qui permit de reconstruire les murs de Jérusalem, et c'est Néhémie, l'échanson favori du roi, qui releva les murailles sur leurs anciens fondements. Il nous a laissé lui-même la description détaillée de cette œuvre de restauration. Nous avons là un document complet pour rétablir la topographie de la Jérusalem d'avant et d'après la captivité. Mais ce qui était clair pour le peuple d'Israël qui connaissait tous les points de la ville, est loin de l'être pour nous, et les topographes ne s'accordent guère pour interpréter le texte de l'écrivain sacré.

Néhémie (1) part de la *porte des brebis,* et suivant la direction de l'ouest, puis du sud, de l'est, et enfin du nord, il nous décrit le travail en faisant le tour de la ville.

La *porte des brebis* était située au nord-est du Temple,

(1) Voir dans le livre de Néhémie le chapitre troisième tout entier, puis le chap. II, 13-15 et le chap. XII, 27-40.

Digitized by Google

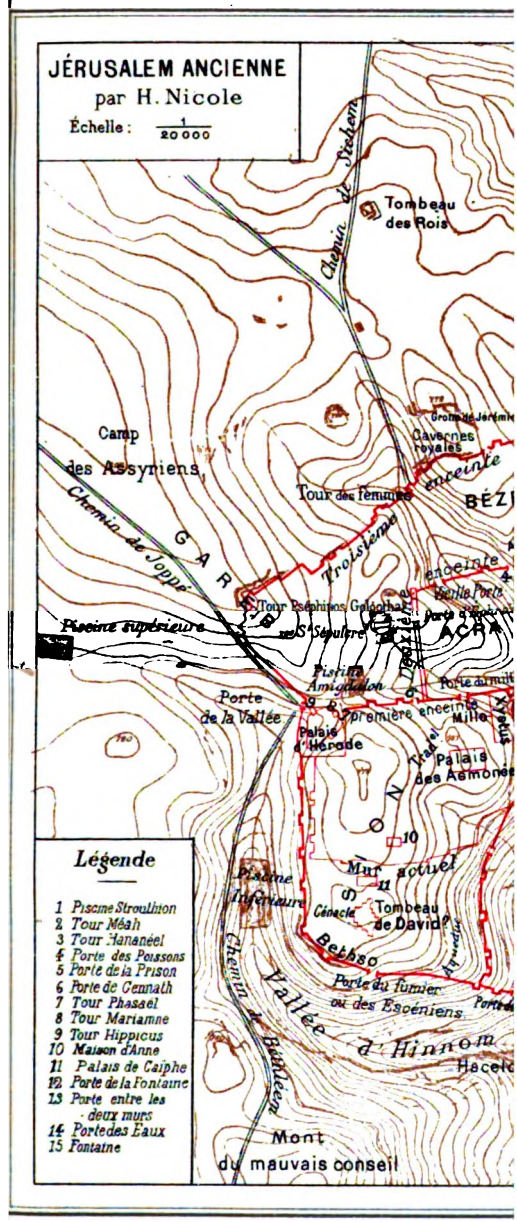

en-
aux
ats.
ost.
ter
ate
du
ux
ce

as,
à
la

rd
du
e.
te
im

à
la
et,
rg
ge
es

a,
a,
l,
s-
it

UN. OF MICH.

Digitized by Google

soı
tat
det
au:
la
]
.
42;
dot
i
soı
aui
le
en:
.
Ma
tru
soı
an
cri
av
gr
Ma
co
po
int

di
no
vil

en

Digitized by Google

non loin de la piscine de Bethesda ; c'est par elle qu'entraient les troupeaux de moutons destinés, soit aux sacrifices du temple, soit à la nourriture des habitants. De là l'enceinte septentrionale se dirigeait vers l'ouest. Cette partie des fortifications, qui devait plus tard porter la forteresse de Baris, était particulièrement importante à cause de sa situation au nord de la plate-forme du Temple. Aussi était-elle fortement défendue. Deux grosses tours protégeaient la ville et le Temple de ce côté, *Méah* (1) d'abord et *Hananéel*.

Près de cette dernière tour était la *porte des poissons*, par où passaient les marchands qui venaient vendre à Jérusalem les produits du lac de Tibériade et de la Méditerranée.

La muraille ensuite délimitait le faubourg du nord jusqu'au *mur Large* qui, faisant angle en descendant du nord au sud, venait se rattacher à la première enceinte. Dans ce parcours, on rencontrait au nord la *vieille porte* et, à l'est, percée dans le mur Large, la *porte d'Éphraïm* ou de *Benjamin*.

Le mur du nord de la Ville Haute qui se rattachait à l'est au péribole du Temple et aboutissait à l'ouest à la *porte de la Vallée*, comptait deux portes sur son trajet, la *porte du milieu* qui communiquait avec le faubourg du Nord ; et, au-delà de sa rencontre avec le mur Large la *porte du coin* appelée aussi *porte de Gennath* ou des jardins. C'est de ce côté qu'était la *tour des fours*.

De la *porte de la Vallée*, aujourd'hui la porte de Jaffa, la muraille laissant à l'ouest la *fontaine du dragon*, birket es-Soultan sans doute, se dirigeait vers le sud, contournait le Sion traditionnel et rencontrait à la dis-

(1) Méah, en hébreu המאה, de cent, que la Vulgate a traduit *centum cubitorum*.

Digitized by Google

tance de mille coudées (525m) la *porte du fumier* par où l'on sortait les immondices de la ville dans la vallée d'Hinnom. Cette porte située au midi de la ville est probablement celle que Jérémie appelle (XIX, 2) la *porte d'argile*, *porta fictilis* de la Vulgate qu'on a traduit par la *porte du Potier*, et la même que Josèphe appelle *porte des Esséniens*. (De Bell. j. l. V, c. IV.)

Venait ensuite la *porte de la fontaine* qui ouvrait sur la piscine de Siloé, et le mur, se continuant vers cette piscine, l'entourait du côté du *jardin du roi*.

Jusqu'ici le texte s'explique assez facilement, mais à partir de cet endroit les divergences d'opinions se donnent libre carrière, et le Sion traditionnel est facilement sacrifié.

Il nous semble toutefois qu'on peut, en le conservant pour le vrai Sion, expliquer le récit de Néhémie. Jérémie (XXXIX, 4) nous signale la *porte entre les deux murs* (1) par laquelle Sédécias prit la fuite pour échapper à Nabuchodonosor. Nous sommes donc en présence de deux murs. Quels étaient-ils ? *That is the question*. L'un d'eux ne serait-il pas le mur primitif qui entourait les pentes orientales du mont Sion, et l'autre celui qui fut construit plus tard à l'orient d'Ophel? Ces deux murs, en effet, partaient de chaque côté de la piscine de Siloé pour se diriger presque parallèlement au sud du Moriah.

Le premier nous semblerait tout tracé par le texte de Néhémie. Partant près de la *porte de la fontaine* il remontait vers le nord, en défendant la ville haute de Sion jusqu'au sud-ouest de l'aire du Temple. Sur son parcours, il laissait à ses côtés les degrés par où l'on descend de la cité de David, les sépulcres de ce roi, la piscine

(1) Voir aussi IV Rois, XXV. 4.

Digitized by Google

Assouyah, c'est à dire *faite* de main d'homme, d'après le texte hébraïque, puis la maison des forts, la montée de l'arsenal et le vestibule de la prison. Or, ces détails que mentionne Néhémie nous rappellent la cité de David.

Le récit reviendrait ensuite à l'enceinte d'Ophel qui partait à l'est de la piscine de Siloé et allait se rattacher à l'angle sud-est de la terrasse du Temple. Dans ce parcours, Néhémie nous cite la *porte des Eaux* à l'Orient, puis une forte tour de défense au sommet d'Ophel. Tout près de là était la *porte des Chevaux* à l'endroit aujourd'hui appelé les écuries de Salomon. C'est dans cette partie voisine du Temple que se trouvaient les logements des prêtres. Enfin la muraille rencontrant plus loin la *porte Mifkad* ou des *juges* se poursuivait jusqu'au nord-est du Temple, au point de départ de la *porte des Brebis.*

Ceux qui placent la cité de David, Sion par conséquent, sur la colline d'Ophel (1), n'ont pas de peine à suivre le texte de Néhémie. Le travail de l'enceinte se continue directement de la piscine de Siloé jusqu'au nord-est du Temple au point initial, sans qu'on soit obligé de chercher un premier mur à l'est du Sion traditionnel. Quant à la *porte entre les deux murs,* elle serait, dans cette hypothèse, entre le mur de la piscine de Siloé et le mur d'enceinte de la ville.

Jérémie nous parle aussi de la *vallée des cadavres* et de la *vallées des cendres*, qui, au dire de certains commentateurs, seraient : la première, la partie nord du Tyropœon, et la seconde, la vallée à l'orient de Bézétha, laquelle descend dans le torrent du Cédron au nord-est du Temple.

(1) Nous examinerons cette question dans une étude suivante sur l'emplacement du vrai Sion.

Digitized by Google

Telle fut, d'après la Bible, la Jérusalem des rois restaurée par Néhémie. Mais c'en était fait de sa gloire antique et de son indépendance. Pendant trois siècles elle essaiera en vain de recouvrer sa liberté sous la domination de l'étranger.

En 332, elle vit entrer dans ses murs Alexandre le Grand. C'était pendant l'expédition victorieuse qui détruisit l'empire des Perses. Le conquérant de l'Asie se montra plein de respect pour le temple du vrai Dieu, et rempli de bienveillance à l'égard des Juifs.

Située entre l'Égypte et la Syrie, victime des rivalités de ces deux peuples, la Ville Sainte tombait en 305 au pouvoir de la dynastie grecque des Ptolémées, maîtres de l'Égypte et de la Judée. Elle eut alors une période de calme et reprit vie. C'est pendant ce temps que fut faite à Alexandrie, sur le texte hébreu de la Bible, la version grecque des Septante.

Mais un siècle s'était à peine écoulé que le roi de Syrie, Antiochus le Grand, battait les Égyptiens et s'emparait de Jérusalem (198). L'un de ses successeurs, l'impie et cruel Antiochus Épiphane, en massacra les habitants, profana le Temple de Jéhovah qu'il voua au culte de Jupiter Olympien, et bâtit dans le quartier d'Acra une forteresse pour le dominer. En présence d'une telle abomination, les fils d'Israël firent un suprême effort pour recouvrer leur indépendance. Ce fut la gloire de la famille des Machabées d'affranchir le pays. Simon Machabée délogea la garnison syrienne, rasa leur forteresse et le sommet sur lequel elle était bâtie, et établit à l'angle nord-est du Temple la nouvelle forteresse de Baris.

Jean Hircan, digne fils de Simon, défendit vaillamment la ville contre Antiochus (134), mais sous les

Digitized by Google

derniers Asmonéens les Romains intervinrent et Pompée s'empara de Jérusalem en l'an 64.

Ce fut alors que l'Iduméen Antipater, un simple ministre d'Hyrcan, mais un protégé de Rome, prit en main l'autorité, et bientôt son ambitieux fils Hérode obtenait le titre de roi de la Judée, 39.

Sous le règne de cet étranger, Jérusalem se modifia. Hérode la refit dans le goût des Romains. Il releva la forteresse de Baris, qu'il nomma Antonia en l'honneur de son protecteur Antoine, se bâtit un palais, construisit un théâtre, une salle de conseil et le Xyste, enceinte entourée de colonnades pour les exercices de gymnastique. Enfin, pour se faire pardonner par les Juifs d'avoir usurpé l'autorité suprême et de tenir en main le sceptre de Juda, il réédifia le Temple dont il fit une merveille.

Ce fut la Jérusalem de Jésus.

Elle ne ressemblait guère topographiquement à la Jérusalem de nos jours.

S'étendant plus au sud, elle couvrait tout Sion et le mont Ophel. Au nord, elle ne renfermait point les parties de Gareb et de Bézétha circonscrites par le mur actuel. Le mur septentrional partait alors de la tour Antonia, résidence de Pilate, qui commandait le Temple et la ville basse; et faisait le tour d'Acra pour se diriger ensuite vers la citadelle ou château de David, forteresse inexpugnable qui ombrageait le palais d'Hérode. Il passait ainsi au pied du Golgotha alors occupé par des jardins et des tombeaux.

Jérusalem ne comprenait donc pas le quartier chrétien qui depuis s'est naturellement élevé autour du Calvaire, ni le quartier musulman qui occupe les pentes de Bézétha aux abords de la mosquée d'Omar.

Digitized by Google

Magnifique alors était le spectacle qu'elle offrait aux regards, vue du mont des Oliviers. Sion couronné du royal palais d'Hérode, de la riche résidence des Asmonéens, des fastueuses demeures des grands-prêtres ; Ophel et Acra recouverts de maisons ; au premier plan, le plateau de Moriah avec ses terrasses superposées, ses portiques aux colonnes monolithes de marbre blanc, avec son Temple qui ressemblait, nous dit Josèphe, à une montagne de neige recouverte d'or ; et, entourant le tout, les hautes murailles avec leur forêt de tours : toutes ces splendeurs arrachaient aux apôtres ce cri d'admiration : « N'est-ce pas, maître, ce sont là de belles constructions ? » Et Jésus répondait : « Vous admirez ces édifices : il n'en restera pas pierre sur pierre. » En effet, Hérode Agrippa eut beau y ajouter la troisième enceinte, bientôt Titus, l'exécuteur des hautes œuvres divines, arrivait avec ses légions, brûlait le Temple et renversait la ville de fond en comble. C'était en l'an 70. La prophétie du Christ venait de s'accomplir à la lettre.

Soixante ans plus tard, Hadrien en relevait les ruines et bâtissait, en la reportant vers le nord, une nouvelle ville qu'il appelait Ælia Capitolina (1). Tour à tour païenne, chrétienne et musulmane, elle est devenue la Jérusalem de nos jours. Topographiquement son périmètre n'a pas changé, l'enceinte actuelle, qui n'est que celle des Croisés, répond à l'enceinte d'Hadrien. Mais quel changement avec la Cité de nos saints livres ! D'elle il ne nous est rien resté. Selon la parole du prophète, « la charrue a passé partout (2) ». Ophel est inhabité,

(1) Dans la troisième partie de cette étude, nous essaierons de reconstituer la *colonia Ælia* avec ses transformations diverses jusqu'à ces derniers temps.

(2) *Mich. III*, 12, *Sion quasi ager arabitur, et Jerusalem quasi acervus lapidum erit, et mons templi in excelsa silvarum.*

Digitized by Google

tout le sud de Sion est devenu le patrimoine de la mort. Au milieu des cimetières qui le couvrent, seule une mosquée y marque l'emplacement du Cénacle. Sur le Moriah, pas les moindres vestiges du Temple d'Hérode, encore moins de celui de Salomon : la mosquée d'Omar en occupe l'emplacement. C'est autour du Saint-Sépulcre, devenu désormais le centre de son attraction, que s'est groupée la nouvelle Jérusalem.

Toutefois, une ère nouvelle semble commencer pour la Ville Sainte; elle grandit plus que jamais, sort de ses murs et s'étend vers le nord-ouest. Depuis trente ans elle a vu doubler le chiffre de sa population et une nouvelle ville extérieure couvrira bientôt tout le plateau septentrional.

Quelle destinée la Providence réserve-t-elle donc à cette cité de David témoin de tant de grandeurs et de gloires, de tristesses et de désolations? Après tant d'abaissements et d'humiliations, le berceau du christianisme reverrait-il de nouvelles splendeurs? A voir le mouvement qui porte le monde vers la sainte Cité, sous l'impression des souvenirs du passé et de je ne sais quel pressentiment, il semblerait que de grandes choses se préparent. Tous les peuples veulent marquer leur place auprès du Saint-Sépulcre, et l'on dirait que leur dignité grandit avec le rang qu'ils y occupent; ils s'y disputent le terrain pied à pied. N'a-t-il pas suffi de quelques sanctuaires enlevés par les Grecs aux Latins pour amener la guerre de Crimée, terminée si glorieusement pour nous sous les murs de Sébastopol? L'Angleterre et la Prusse protestantes y établissent des écoles et des maisons hospitalières. La Russie couvre les abords de la ville de grandioses constructions et envoie chaque année six mille pèlerins au tombeau du Christ.

Digitized by Google

La science elle-même ne songeait-elle pas naguère à choisir Jérusalem pour point de départ du méridien terrestre, elle qui est le vrai méridien de l'histoire? Voici la vapeur qui y conduit ses chars de feu, demain nous y verrons bien d'autres merveilles.

Dans ce mouvement, la France devait avoir et a, disons-le, la plus belle part. Jérusalem est nôtre depuis les Croisades : c'est un héritage que nous ne devons laisser prendre à personne. Catholique et franc sont synonymes dans la pensée comme sur les lèvres des Orientaux. Notre belle langue retentit à tous les échos de Jérusalem, et toute une armée pacifique, pléiade de religieux et de religieuses partie du sein de la France, nous y a gagné tous les cœurs si elle n'a pu y reconquérir tous nos droits. La République française, dignement représentée par son Consul général, est jalouse d'y conserver toute son influence en favorisant là-bas l'action de nos religieux, et depuis douze ans les pèlerinages de pénitence n'ont fait que l'accroître.

Et au moment où un congrès eucharistique va s'y tenir, c'est un cardinal français, dont le nom est désormais uni au pape des Croisades, le bienheureux Urbain, qu'un autre grand pape, Léon XIII, choisit pour le présider. Il est juste : Jérusalem, le Cénacle et le Saint-Sépulcre ne sont-ils pas notre lot conquis si glorieusement par le sang de nos pères !

De l'âme de la France est parti jadis le cri qui a entraîné tout l'Occident aux Saints Lieux : *Dieu le veut!* Aujourd'hui ce même cri s'échappe de son cœur pour ramener l'Orient à l'unité et accomplir le vœu du Christ: *Sint unum : unum ovile et unus pastor.*

Jérusalem alors réalisera son vrai nom : ירושלים, *visio pacis.*

Digitized by Google

II

LE MONT SION

2e Communication à l'Académie

Dans la précédente étude sur la topographie de l'ancienne Jérusalem comparée à la moderne, nous avons suivi, sur l'emplacement du mont Sion, l'opinion communément admise jusqu'à ces derniers temps, et de laquelle nous n'avons pas cru devoir nous écarter. Mais aujourd'hui qu'une autre opinion tend à prévaloir, il nous a paru nécessaire de l'exposer amplement dans un travail complémentaire. Malgré l'aridité d'une discussion de ce genre où il faut sacrifier l'agrément à la clarté, nous espérons qu'on voudra bien s'intéresser à une question qui passionne encore l'Allemagne et l'Angleterre protestantes, et que nos voisins ont appelée « *bellum topographicum* », une guerre topographique.

A notre dernier voyage à Jérusalem (mai 1893), nous avons voulu poursuivre cette étude sur la topographie de la Ville Sainte, et nous en avons conféré avec des hommes compétents (1) qui étudient la question sur les

(1) Nous sommes heureux ici de rendre particulièrement hommage à la science et aux consciencieuses recherches des RR. PP. dominicains Lagrange et Séjourné, de l'école pratique d'études bibliques, à Jérusalem; du R. P. Cré, de la maison des Pères-Blancs de Sainte-Anne; et du R. P. Germer-Durand, des Augustins de l'Assomption de Notre-Dame de France.

Digitized by Google

lieux mêmes, suivant, avec une attention scrupuleuse, toutes les fouilles qu'on y peut pratiquer.

Avouons qu'à la suite d'assez longues discussions notre foi sur ce point a été quelque peu ébranlée.

Il ne s'agit ici, comme nous l'avons dit, que de l'emplacement du mont Sion de nos saints Livres, et de l'Acra de Josèphe. Là gît toute la difficulté.

D'après l'école actuelle, qui réunit un bon nombre d'adhérents parmi les catholiques aussi bien que chez les protestants, le mont Sion ne serait point le Sion traditionnel, c'est à dire la colline occidentale où est le Cénacle, mais bien la colline orientale, sur laquelle était le Temple; et la cité de David avec Acra sa citadelle aurait occupé la partie méridionale de cette même colline. En d'autres termes, Moriah et Ophel auraient une seconde dénomination : ils ne seraient autres que Sion, que la montagne de Sion.

Primitivement la citadelle jébuséenne ou Sion eut occupé une petite éminence (1) au sud du Moriah. Cette citadelle, prise par David, commandait la colline d'Ophel, défendue d'ailleurs par les vallées d'alentour. Elle protégeait donc la cité de David qui en couvrait le plateau. Une source (Gihon), chose si précieuse dans cette région aride, était à proximité, sur son flanc oriental, et arrosait au sud les jardins du roi.

Réunie plus tard à l'Esplanade du Temple, la cité de David (2) équivalait alors à peu près à la cité de Paris.

(1) C'est cette éminence dont les Asmonéens auraient plus tard rasé le sommet pour le faire dominer par le Temple, quand ils reportèrent la citadelle au nord, sur cette autre éminence qui devint Baris et ensuite Antonia.

(2) C'est le sentiment du P. Germer-Durand ; voir les *Échos de Notre-Dame de France*, n° 16, 1892. D'après lui, la cité davidique

Digitized by Google

Ici, c'était un îlot boueux qui fut Lutèce, là un îlot rocheux qui s'appelait Jébus. Lutèce sortit de son île pour s'étendre sur les rives de la Seine et devint Paris ; Jébus sortit de son îlot du seul côté accessible, et, s'étendant au delà du Tyropœon, devint Jérusalem.

Située entre la cité de David et le Temple, au centre même de la colline orientale, la citadelle de Sion devait naturellement lui donner son nom.

Comment donc la colline occidentale, le Sion traditionnel, a-t-il usurpé son titre ?

L'explication en est facile. Le nom de Sion, appliqué d'abord à la citadelle des Jébuséens et à la cité de David, a passé à la montagne du Temple en se substituant à Moriah ; ensuite il s'est généralisé pour qualifier la ville elle-même et ses habitants, et enfin il s'est localisé à la colline la plus haute du massif hiérosolymitain : le Sion traditionnel.

Pour prouver leur thèse, les défenseurs de cette opinion font appel à la Bible et à l'historien Flavius Josèphe, et ils établissent ces deux points : 1° que le mont Sion n'est autre que la montagne du Temple, 2° que la cité de David occupait la colline qui s'y rattache et

occupait la petite colline d'Ophel, qui s'étend en forme d'ellipse à quelques mètres au-dessus du fond de cette immense cuvette de montagnes, laquelle en fait, pendant les six mois d'été, une véritable chaudière. Au temps d'Ézéchias, dit-il, échauffée qu'elle est par la réverbération des montagnes qui forment autour d'elle un miroir parabolique, on pouvait *topographiquement* la comparer à une marmite dans laquelle les habitants faisaient fonction de bouilli, où l'on devait, comme on dit vulgairement, cuire dans son jus. C'est le prophète qui nous rapporte avec indignation ces mauvais propos (ch. XI 3) : *Nonne dudum ædificatæ sunt domus? hæc est lebes, nos autem carnes.* Est-ce qu'on n'a pas rebâti les maisons : c'est une marmite, et nous sommes la chair, disaient les notables réunis à la porte orientale.

Digitized by Google

s'étend, vers le sud, jusqu'à la piscine de Siloé. Si cela est, ils sont maîtres de Sion, la ville est prise, la victoire gagnée, la question résolue.

Et d'abord, disent-ils, les textes sont nombreux qui identifient Sion avec la montagne du Temple. Depuis la translation de l'arche, en effet, surtout depuis la captivité, le nom de Sion, sous la forme de mont Sion, s'applique presque toujours à la sainte montagne ; il se trouve même distinct de la ville.

Choisissons, entre bien d'autres, quelques-uns des textes allégués ; prenons les plus clairs.

On lit dans le *Livre des Macchabées*, V, 54 : *Et ascenderunt in montem Sion, et obtulerunt holocausta.* Où offrait-on des sacrifices, sinon sur l'autel des holocaustes? Et où se trouvait cet autel ailleurs que dans le Temple? Et où était le Temple, sinon sur le mont Sion où ils montèrent : *In montem Sion?*

Le psaume LXXIII, 2 (hébr. LXXIV) porte : *Mons Sion in quo habitasti in eo :* Souviens-toi de la montagne de Sion où tu fixas ton séjour. Or, ce psaume n'est pas de David; il est postérieur, comme le texte le prouve, à la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Asaph, le psalmiste, y gémit sur la destruction du temple qui couvrait le mont Sion, *in quo habitasti in eo.*

Joël dit, III, 17 : *Et scietis quia ego sum Dominus Deus vester, habitavi in Sion monte sancto meo.* Ce qui fait la sainteté de Sion, c'est que Dieu y a sa résidence, son temple.

Isaïe n'est ni moins clair, ni moins explicite : ch. VIII, 18. *Domino exercituum qui habitat in Monte Sion;* XXIV, 23 : *Cum regnaverit Dominus exercituum in monte Sion, et in Jerusalem.* Ici le prophète distingue Jérusalem du mont Sion, où habite, où règne le Dieu des armées.

Digitized by Google

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

Séance du 14 décembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. DE BARTHELEMY

Lecture est donnée du décret approuvant élection de M. Louis Leger, en remplacement de M. Ravaisson.

Le nouvel élu est introduit avec le cérémonial d'usage. Le président lui souhaite bienvenue et l'invite à prendre rang parmi ses confrères.

L'Académie procède à l'élection de diverses commissions.

Sont élus membres de la commission chargée de désigner un candidat en remplacement de M. Max Müller, associé étranger : MM. Perrot, Bréal, Paris et Croiset; membres de la commission des écoles d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Perrot, Foucart, Weil, Meyer, Boissier, Müntz; membres de la commission de l'école d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Clermont-Ganneau, Hamy et Barth.

M. Clermont-Ganneau communique des extraits d'une lettre de P. Germer-Durand, de Jérusalem, relative à la découverte d'une série d'inscriptions romaines gravées le long d'un aqueduc antique de Jérusalem, dont la construction avait été successivement attribuée à Salomon, à Ponce Pilate et à Hérode.

Il résulte de ces inscriptions que cet aqueduc, remarquable au point de vue technique, notamment par l'existence d'un siphon, a été construit en réalité sous le règne de Septime Sévère par les soins des ingénieurs militaires de la 10e légion tenant garnison à Jérusalem.

stement que Sion et le
rit des écrivains sacrés
e d'Israël, et paraissent
'école moderne.
ité de David sur la col-
Temple, ils l'établissent
ntifient avec la fontaine
à l'orient dans la vallée

erupit, prorupit, était,
ource ; c'est bien le nom
ηών (Ant., VII, XIV, 5).
déterminée. Elle était
torrent (II Par. XXXIII,
reu. C'est le nom donné
de Hinnom, où d'autres
mée dans l'hébreu גיא,
vid fit couronner Salo-
Nathan descendirent à
el, qu'on identifie avec
t ses partisans purent
ui annonçaient le cou-
e. Or, comment les au-

ch., IV, 60; VI, 36, 37, 48, 51,
8 ; *Ps.*, LXXVII, 68, 69 (hébr.
Is., IV, 5; X, 12; XVIII, 7;
utre côté, Sion et la cité de
Par. XI, 5 ; III *Reg.* VIII, 1;

ois dans la Bible : III *Reg.* I,
II, 14.
doc sacerdos et Nathan pro-
upra mulam regis et adduxe-

runt in Gihon.

raient-ils entendues si Gihon eût été à *Birket-Mamilla*, le Gihon des adversaires? Le Targum, interprète ordinaire et authentique de la tradition juive, a, du reste, rendu ici Gihon par Siloé.

D'un autre côté, il est dit qu'*Ézéchias* (1) boucha les eaux de Gihon supérieur, et les dirigea *par dessous* à l'occident de la cité de David. C'était un ouvrage considérable pour cette époque, et on sait que les ouvriers d'alors ne se rencontrèrent pas aussi facilement que nos mineurs dans le percement de nos tunnels (2). L'*Ecclésiastique* y fait allusion (3) : Ézéchias, y est-il dit, perça le rocher et bâtit des fontaines pour les eaux.

Or, en 1880, à la sortie de l'aqueduc qui conduit les eaux de la source de la Vierge à la piscine de Siloé, on découvrit une inscription (4) que les archéologues n'hésitent point à faire remonter au temps d'Ézéchias, et qui confirme le récit des *Paralipomènes*. Ce témoignage lapidaire paraît ne laisser aucun doute sur l'emplacement de Gihon.

Il en résulte que la piscine de Siloé, qui, par cet aqueduc, reçoit les eaux de Gihon supérieur, étant à l'occident

(1) II *Par.* XXXII, 30. *Ipse Ezechias qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon et avertit subter ad occidentem urbis David.*

(2) Le canal en effet décrit de nombreux zigzags. Les ouvriers partis les uns de la source supérieure, les autres de la piscine de Siloé, creusèrent en tâtonnant, et au lieu de 325 mètres de parcours en ligne droite, ils en firent 533 avant de se rejoindre.

(3) Ez. XLVIII. 19. *Ezechias... fodit ferro rupem et ædificavit ad aquam puteum.*

(4) Cette inscription est en caractères hébraïques. En six lignes de 75 centimètres de longueur sur 20 de hauteur, l'histoire de cette difficile excavation s'y trouve racontée avec ses diverses péripéties. Il y est dit comment les ouvriers, qui avaient entrepris le travail par les deux bouts, finirent par entendre les coups de pique à travers le rocher, et par se rencontrer. Cette inscription est aujourd'hui au musée de Constantinople.

Digitized by Google

de la colline, cette colline devait porter la cité de David : *ad occidentem urbis David*. La cité de David était donc au sud du Temple sur la colline qui s'y rattache; elle couvrait donc Ophel jusques et y compris la piscine de Siloé.

Du reste, avec cette conclusion on peut expliquer plus facilement le passage assez obscur de Néhémie (III. 15 et suiv.) où il s'agit de la reconstruction des murs de Jérusalem avec l'indication de la part qu'y eurent les divers groupes d'habitants. Au point de vue topographique comme au point de vue historique ce document est d'une grande importance. Or, dans l'hypothèse actuelle, le tracé de l'écrivain sacré devient clair. Partant de l'angle nord-est, il se dirige vers le nord-ouest; puis successivement à l'ouest, au sud, et à l'est jusqu'à la fontaine de Siloé. De là, pour être complet, il doit se relier au point de départ, en allant du sud-est au nord-est. Et que rencontre-t-on dans cette direction? D'abord, dit le texte, la porte de la Fontaine, et les murs de la piscine de Siloé à côté du jardin du Roi; ensuite les degrés par où l'on descend de la cité de David, le sépulcre de David, puis la piscine העשויה, dit l'hébreu, littéralement *qui fut faite :* mot que certains commentateurs traduisent comme un nom propre, Asouyah, et qui ne peut désigner que la fontaine de la Vierge, Gihon par conséquent; et enfin la maison des forts, apparemment la citadelle : détails qui tous nous indiquent le cité de David (1). Arrivé à cette

(1) Neh. III. 15 et suiv. *Et portam fontis ædificavit Sellum... et muros piscinæ Siloe in hortum regis, et usque ad gradus qui descendunt de civitate David. Post eum ædificavit Nehemias... usque contra sepulcrum David, et usque ad piscinam quæ grandi ope constructa est, et usque ad domum fortium. Post eum ædificaverunt levitæ...*

Digitized by Google

maison des forts, le travail est continué par les lévites et les prêtres, dans la partie voisine du sanctuaire, jusqu'au point initial.

D'après ce texte l'emplacement de la citadelle, qui a donné naissance à la cité davidique, eût donc été au sud du Temple, jusqu'au moment où les Asmonéens l'ayant rasée, la transportèrent au nord.

Et maintenant, si nous recherchons l'étymologie de Sion, nous trouvons qu'en hébreu ציון, *mons apricus, arx,* — de la racine ציה, *exaruit* — ne signifie pas autre chose que citadelle, et Josèphe a pu le traduire par son correspondant grec Ἄκρα (ἡ). Aussi bien, c'est dans ce sens qu'est expliqué le texte de l'historien juif par les partisans de l'école moderne. Pour eux la ville haute est bien le Sion traditionnel, la colline occidentale, mais l'Acra n'est point la petite colline qui se trouve à l'est du Saint-Sépulcre, c'est la colline orientale composée de l'Ophel et du Moriah. Cette colline en effet, disent-ils, est bien en forme de croissant ἀμφίκυρτος; elle est courbe tout à la fois par ses deux côtés oriental et occidental, et par ses contours; et sa forme recourbée la met en opposition avec la ville haute qui est droite : ἰθύτερος. Elle est aussi plus basse dans sa partie méridionale d'abord, et sur les flancs occidentaux de la montagne du Temple, là précisément où était la ville basse et où s'étageaient les maisons faisant face à la ville haute : c'est donc l'Acra de Josèphe.

Enfin la troisième colline, en face de cette dernière et naturellement plus basse qu'elle, du moins dans ses premières croupes, c'est, ajoutent-ils, la petite colline à l'est du Saint-Sépulcre, celle où jusqu'ici on plaçait communément l'Acra.

Assurément toutes les preuves et les explications

Digitized by Google

données par l'école actuelle sont loin d'être dépourvues de valeur ; et quand, sans parti pris, on relit tous les passages bibliques où il s'agit de Sion, en le supposant là où elle le place, on voit que tout s'explique aussi bien sinon mieux qu'avec le Sion traditionnel.

Toutefois, après avoir cherché à donner toute leur force aux arguments de l'opinion nouvelle, nous avons des objections à y faire et des observations à y opposer.

Nous nous demandons ce que devient dans cette hypothèse l'Ophel de nos livres saints. Il nous paraît simplement sacrifié. Ophel (1), comme Sion, comme Gihon, est en lui-même un nom commun. עפל signifie colline, *locus altus;* il vient de la racine עפל, *intumuit,* se soulever. Or, si nous donnons à cette colline son nom propre, comme on le fait habituellement, nous ne voyons pas qu'elle se confonde avec la cité de David. Au contraire, l'Ophel העפל paraît en être distinct. Nous lisons II. Par. XXXIII, 14 : *Post hoc* (Manassès) *ædificavit extra civitatem David ad occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piscium per circuitum usque ad Ophel.* Ce mur extérieur de la cité de David, qui va jusqu'à Ophel, laisse par conséquent Ophel en dehors et au-delà de la cité.

D'un autre côté, la colline d'Ophel ne mesure que quatre hectares et demi de superficie; comment la cité de David eût-elle tenu dans un espace aussi étroit ? Supposé même que la ville primitive eût recouvert Ophel, il y a eu certainement un mur de défense sur la

(1) Ce mot ne se rencontre que quatre fois dans la Bible : II. Par. XXVII, 2 ; XXXIII, 14 ; Esd. III, 26 ; XI, 2 ; et dans ces passages, les hébraïsants, à la suite de Sante Pagnino, le traduisent par *locus altus,* sans en faire un nom propre.

Digitized by Google

pente occidentale. Or, je ne sache pas qu'on en ait découvert quelques vestiges.

Nous nous étonnons aussi que le Sion traditionnel, colline si importante et si bien circonscrite par de profondes vallées, n'ait pas son nom propre quelque part dans la Bible, surtout quand l'historien Josèphe, en le désignant sous le nom de Ville haute, dit qu'il était appelé citadelle par le roi David, à cause de sa force. Or, Sion est synonyme de citadelle (1).

Toujours est-il qu'en défendant la cause du Sion traditionnel, et en tenant qu'il est la citadelle primitive des Jébuséens et partant la cité de David, il est facile d'expliquer comment le nom de Sion a pu passer à la montagne du Temple. David, en effet, avait transporté l'arche sainte dans sa cité. Sion devint dès lors la Sainte Cité, puisque Dieu venait de la consacrer par cette prise de possession; et le saint Roi pouvait par ses cantiques en célébrer la gloire. Mais quand, sous Salomon, l'arche fut transférée dans le temple construit sur le Moriah, le nom de Sion la suivit naturellement en s'appliquant à son nouveau séjour. Sion, l'arche sainte, le Temple, Jérusalem même, se confondaient dans la pensée popu-

(1) D'après l'opinion de la nouvelle école, il y aurait eu plusieurs *Sions* successifs, ou du moins Sion se serait déplacé à plusieurs reprises. Primitivement, sous les Jébusites et sous David, Sion occupait le nord d'Ophel et défendait la cité de David; après la construction du Temple sur le Moriah, il donna son nom à toute la montagne. Plus tard, Sion fut la Baris des Machabées qui protégeait le Temple au nord; et quand Hérode eut bâti la citadelle avec ses trois formidables tours, Phasaël, Mariamne et Hippicus, cette citadelle devint elle-même la citadelle de Sion, une de ses tours la tour de David, et toute la colline de la ville haute, le mont Sion, le Sion définitif et traditionnel.

Digitized by Google

laire. La montagne du Temple devint donc la sainte montagne de Sion.

Quant à l'identification de la fontaine de la Vierge avec Gihon, il faut bien convenir que les textes et documents allégués sont loin d'être sans valeur.

Toutefois, n'y aurait-il pas eu aussi dans la partie supérieure du Tyropœon, là où sont accumulés les décombres des siècles, une autre source, — c'est le sens du mot Gihon, avons-nous dit, — qui aurait pu être détournée à l'occident de la cité de David, du Sion traditionnel? A vrai dire, la piscine de Siloé est plutôt au sud qu'à l'occident de la colline d'Ophel.

Il est clair que Gihon était à l'est de la cité de David, nous l'avons admis en citant le passage des *Paralipomènes* (II. Par. XXXIII, 14) où il est dit que Manassès bâtit un mur en dehors de la cité de David, à l'occident de Gihon. Alors Gihon ne serait-il pas cette source inexplorée qui, dans le Tyropœon, alimentait l'aqueduc inférieur retrouvé par Waren et Wilson; et les travaux d'Ézéchias ne seraient-ils pas ces vastes aqueducs et réservoirs mis à jour quand on creusa les fondations de l'église anglicane? *Chi lo sa?*

..... Certant et adhuc sub judice lis est.

Quoi qu'il en soit, avec le Sion traditionnel, les commentateurs de la Bible ont toujours pu expliquer les textes où il est question de la Sainte montagne.

Aussi nous avons peine à nous détacher d'une tradition séculaire, et, avant d'embrasser l'opinion nouvelle, nous attendons d'autres lumières.

Nous voudrions que des fouilles, pratiquées tant sur le sud du Sion traditionnel que sur le plateau et les pentes

Digitized by Google

d'Ophel, missent à jour de bonnes preuves archéologiques : des inscriptions, par exemple, des vestiges quelconques du palais de Salomon. Surtout nous bénirions la Providence, si elle nous ménageait bientôt la découverte du tombeau de David. C'en serait fait de la discussion.

La royale sépulture était encore connue du temps des Apôtres. Au lendemain de la Pentecôte, quand Pierre adresse aux Juifs son premier discours, il leur dit : « Hommes frères, qu'il me soit permis de vous rappeler librement au sujet du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son tombeau est au milieu de nous, ἐν ἡμῖν, jusqu'à ce jour (1). »

La Bible avait dit depuis longtemps (III Reg. II, 10) : « David s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans la cité de David », formule consacrée par l'usage et répétée pour Salomon et douze de ses successeurs toujours dans les mêmes termes : *Dormivitque Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris sui.* (III, Reg. XI, 43.)

La tradition disait plus. Au rapport de Josèphe, Salomon avait enfoui d'immenses trésors dans le tombeau de son père. Plusieurs cellules y donnaient accès. C'est là qu'Hyrcan prit 3,000 talents pour acheter d'Antiochus qu'il levât le siège de la ville. Hérode, à son tour, voulant en retirer les trésors qu'il y croyait enfouis, n'y trouva pas de monnaies, mais des ornements d'or ; et, quand il voulut violer les sarcophages royaux, deux de ses doryphores furent dévorés par les

(1) Act. II, 29 : *Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est et sepultus, et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernam diem.*

Digitized by Google

flammes. Ceci nous rappelle ce qui arriva aux ouvriers de Julien l'Apostat, quand il voulut démentir la prophétie de Jésus touchant la ruine du Temple et de Jérusalem. En nous racontant ces détails, Flavius Josèphe ajoute qu'Hérode, épouvanté, renonça à son criminel dessein et fit élever à la porte un monument expiatoire. (Antiq. VII, 15, 2; XVI, 7, 1.) Les illustres tombeaux restèrent donc intacts. Mais où sont-ils?

Espérons qu'un jour n'est pas loin où des mains pieuses rechercheront ce précieux dépôt, et où cette terre sacrée nous révélera ses arcanes. En vénérant David et ses successeurs, nous pourrons nous réjouir d'avoir enfin le mot de l'énigme : le problème de l'emplacement du vrai Sion sera résolu.

Certes, Jérusalem mérite d'être étudiée à des titres au moins aussi intéressants que Memphis, Babylone, Suse et Athènes. Et si nos gouvernements, si nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin surtout, ont à cœur d'envoyer des missions scientifiques fouiller l'Égypte, l'Assyrie, la Grèce; pourquoi, nous entendant avec la Sublime-Porte, de concert avec la sainte Russie, ne chercherions-nous pas à reconstituer Jérusalem, la Ville Sainte, le berceau de la civilisation chrétienne?

Quel but plus digne de tenter les recherches de l'histoire et de la science! La vieille Jérusalem est toujours là dans son tombeau, recouverte des débris amoncelés par les siècles. Qui en reconstituera le glorieux squelette?

S'il faut faire des sacrifices, si ce travail est long et ardu, combien les résultats en seraient précieux et utiles! Quoi de plus intéressant que de rétablir le cadre d'une ville qui a vu tous les peuples et toutes les civilisations de l'antiquité! Sans doute, pas n'est besoin de ce

Digitized by Google

cadre pour donner son relief à la divine figure de Jésus, mais quelle satisfaction ce serait pour notre foi, quel triomphe pour la science exégétique, quelle confirmation pour la vérité historique, si nous pouvions voir ce glorieux mort sortir de son sépulcre et nous témoigner du passé !

Déjà le libéralisme du Sultan Abdul Hamid nous a donné droit de cité dans la Ville Sainte ; il nous y laisse affirmer nos vieux droits sur des sanctuaires qui appartiennent à notre foi et à notre amour. Qu'il nous laisse encore étudier pieusement et révérer avec lui dans Hébron les tombeaux d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; qu'il donne congé à nos religieux pour défricher à loisir le sol de pierre de l'antique et sainte Sion ; et puissent ces vaillants pionniers montrer bientôt au monde la Jérusalem de Jéhovah et de Jésus ressuscitée par la science et la foi !

Dieu n'a-t-il pas voulu que l'Islamisme nous gardât pour son heure ces tombes glorieuses, en veillant sur elles avec son fanatisme jaloux, et en les protégeant contre les injures, sinon du temps, au moins des choses et des hommes ?

Puisse cette heure sonner bientôt !

Digitized by Google

III

JÉRUSALEM

DEPUIS SA DESTRUCTION PAR TITUS JUSQU'A NOS JOURS

3e Communication à l'Académie

J'avais l'honneur, l'an dernier, de lire devant l'Académie un premier rapport sur la topographie de Jérusalem. Le bienveillant intérêt qui a accueilli cette lecture m'a déterminé à compléter mon étude sur ce sujet ; et j'apporte aujourd'hui, dans une nouvelle communication, le fruit des recherches qu'un second voyage en Terre Sainte m'a permis de poursuivre sur les lieux mêmes.

Ingressa est Jerosolymam, urbem trinominem, Jebus, Salem, Jerusalem, quæ ab Ælio postea Hadriano, de ruinis et cineribus civitatis, in Æliam suscitata est. (Epitaphium Paulæ.) C'est avec cette concision digne de Tacite que saint Jérôme, en racontant le voyage de sainte Paule aux Lieux Saints, nous dit ce que fut Jérusalem, la ville au triple nom, Jebus, Salem, Jérusalem, entièrement détruite par Titus, mais relevée de ses ruines et de ses cendres de cité pour devenir, sous Hadrien, Ælia Capitolina. Ajoutons-y le nom que lui ont donné les Arabes : El Kods, et nous aurons en cinq mots toute son histoire.

Déjà nous avons cherché à reconstituer la topographie de l'ancienne Jérusalem; nous avons ensuite, dans un complément devenu nécessaire, discuté l'opinion récente émise sur l'emplacement du mont Sion; il nous reste,

Digitized by Google

pour être complet, à reconstituer la nouvelle ville construite par Hadrien sur les ruines de l'antique cité, et à suivre les diverses transformations qu'elle a subies jusqu'à nos jours. Sujet mixte, où la topographie est tellement liée à l'histoire même de la ville, qu'elles s'identifient jusqu'à un certain point l'une avec l'autre. Puissions-nous, car la matière abonde, ne pas trop abuser de la patience académique !

Avouons tout d'abord que les difficultés ne manquent pas : *hoc opus, hic labor est.* C'est une question très compliquée que la topographie de Jérusalem aux différentes époques de son histoire. Nous l'avons vu déjà dans la première partie de cette étude. La Ville Sainte a passé par tant de phases diverses, elle a subi tant de destructions successives, sa ruine prédite par Jésus a surtout été si complète qu'il est impossible, en effet, d'en rétablir aujourd'hui tous les détails.

Sans doute la piété orientale, celle des Grecs en particulier, est allée beaucoup trop loin en voulant retrouver les moindres traces des faits évangéliques, en précisant le lieu et même les détails de chaque scène, en cotant, pour ainsi dire, chaque endroit de la cité, chaque pierre du chemin, chaque arbre de la montagne; et, le désir de posséder un coin de terre de plus y aidant, la naïve crédulité des sectes, donnant carrière à son imagination, s'est livrée, pour se satisfaire, à de pieuses et puériles inventions. Concédons même que la foi simple et trop confiante des Croisés ne s'est pas toujours montrée assez difficile, en acceptant de prétendues traditions de détails. Il y avait là un écueil à éviter. Mais en doublant Charybde, il ne fallait pas tomber en Scylla. Or, l'incrédulité de la science rationaliste n'est pas allée moins

Digitized by Google

loin dans le sens opposé; elle a douté de tout, elle a osé même s'attaquer à l'authenticité du Saint Sépulcre. C'est le procès que nous faisons à la critique de la brumeuse Angleterre et de la nébuleuse Allemagne.

Aussi cette critique, avec ses préventions systématiques, est loin d'avoir projeté la lumière sur la question; elle n'a fait que l'envelopper de ténèbres. Elle a oublié que l'Orient est la terre classique de la tradition, qu'il a la religion des souvenirs locaux; et, faisant table rase des données traditionnelles, elle a hasardé des hypothèses de touristes et semé le doute sur les points les plus incontestables. Malgré la profondeur des fouilles opérées par nos savants sur maints endroits de la ville, leur science topographique et archéologique est en réalité encore très superficielle. Il en sera d'elle, nous en sommes convaincu, comme de la science géologique, qui, après avoir attaqué la Bible au nom de ses premières découvertes, fut forcée de lui rendre plein hommage après des recherches plus approfondies. De nouvelles fouilles viendront modifier ses premières hypothèses, en mettant au jour des documents authentiques. En attendant, on doit s'en tenir, avant tout, aux données sérieuses de la tradition et de l'histoire.

Jérusalem n'est donc plus. Titus a tout détruit. Instrument inconscient de la Justice divine, il a réalisé les prophéties. De la cité de David, de la ville de Jésus, du Temple même, rien ne subsiste. Seule la citadelle demeure. Elle est là, debout, dressant toujours sa masse imposante; c'est le trophée de la victoire du général romain, le monument de sa fortune : Μνημεῖον τῆς αὐτοῦ τύχης; c'est aussi la gardienne de ces ruines sacrées.

Mais si les pierres jonchent le sol et comblent les

Digitized by Google

vallées, bien que le silence s'est fait, elles parlent toujours (1).

Que de souvenirs elles redisent ! Pour les Juifs, le Temple et le tombeau de David sont toujours là ; ils attendent, ils pleurent, ils arrosent ces ruines désolées de leurs larmes brûlantes. De leur côté, les chrétiens ne peuvent quitter ces lieux vénérables, témoins de tant de mystères; et, l'évêque de Jérusalem à leur tête, ils couvrent de leurs pieux baisers les restes du Cénacle, les pierres de la voie douloureuse et les rochers du Golgotha et du Sépulcre. Soixante ans s'écoulent sans pouvoir verser l'oubli sur cet immense tombeau où gît la sainte Cité ; en attendant l'heure de sa résurrection, la piété filiale veille sur son cadavre. Hélas ! il faut qu'il passe par la corruption et la décomposition la plus complète.

Pour punir les Juifs d'avoir tenté, sous la conduite de Bar-Cocheba (2), de reconstruire leur capitale, et pour écarter les chrétiens de ces lieux trois fois saints, Hadrien résolut d'y bâtir une ville toute païenne. Sur la montagne du Temple, Jupiter remplaça Jéhovah, et un pourceau de marbre (3), objet d'horreur pour les fils

(1) Saint Luc, XIX, 40. *Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.*

(2) Ou Bar-Cocab, c'est à dire, *Fils de l'étoile*, célèbre agitateur qui se disait l'étoile prédite par Balaam, et se faisait passer pour le Messie. Il souleva les Juifs, ses compatriotes, contre les Romains ; mais Julius Sévérus, général d'Hadrien, le défit et lui fit payer par la mort la peine de son insurrection.

(3) Singulier blason pour la nouvelle cité. Nous le retrouvons aussi sur la pile des monnaies frappées à l'effigie de l'empereur par la dixième légion. On y voit un porc en défense, et au-dessous, à gauche, une petite galère qui rappelle l'origine sicilienne de la Xe légion : L. X. F., *legio decima fretensis*. Elle venait du détroit de Sicile : Fretense Mare.

Digitized by Google

d'Israël, fut dressé sur la porte principale de la ville, comme pour leur en interdire l'entrée. D'un autre côté,

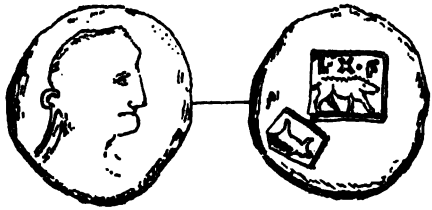

Médaille fruste d'Hadrien, à la frappe de la *Légio Xa Fretensis*.

une idole de Jupiter fut élevée sur le Saint-Sépulcre, et à côté, sur le Calvaire, une statue de Vénus. Le roi des dieux trôna aussi au sommet du mont des Oliviers, sur le lieu de l'Ascension.

Impuissantes représailles du paganisme mourant contre la Croix triomphante ! Par cette profanation qui devait durer deux siècles, Hadrien fixait à tout jamais l'emplacement certain de ces lieux augustes.

La dixième légion gardait toujours la citadelle ; Hadrien lui confia le soin de bâtir la nouvelle ville romaine. Elle ne fut qu'une simple colonie, car Césarée, construite par Hérode en l'honneur de César, était la métropole de la province. Jérusalem perdit jusqu'à son nom : du prénom de l'empereur Ælius, elle s'appela Ælia ; Dieu ne pouvait plus souffrir le nom même de la cité déicide. Le Temple jadis avait fait sa gloire, et lui avait donné son nom de Sainte Sion ; le nouveau temple dédié à Jupiter Capitolin sur l'emplacement de l'ancien, la fit surnommer Ælia Capitolina. Les noms du César, le dieu du jour, et du grand dieu de l'empire, s'unissaient ainsi pour désigner la cité de Jéhovah et de David.

On n'en fit pas une ville forte ; il fallait ôter aux Juifs l'espérance de s'y rétablir. Elle ne conserva donc pas

Digitized by Google

ses remparts naturels, les pentes escarpées du sud. Hadrien n'hésite pas à la déplacer; il la groupe, pour la mieux surveiller, auprès de la citadelle.

Accomplissant à son insu les prophéties, il fait passer la charrue sur le Sion traditionnel et laboure la plate-forme du Temple (1). Le Tyropœon se comble, le plateau s'élargit et se nivelle pour servir d'assiette à la cité romaine. Au nord, ses limites sont toutes tracées par les restes de l'enceinte d'Hérode Agrippa, qui sont d'ailleurs d'origine romaine; de même à l'est, par l'extrémité de l'esplanade du Temple, et à l'ouest par la citadelle. Mais les parties méridionales de l'ancienne ville sont complétement abandonnées. Ophel et tout le sud de Sion resteront en dehors de la colonie romaine.

Le tracé de l'enceinte d'Ælia se trouve être ainsi le périmètre définitif de la ville. Il ne changera plus désormais jusqu'à nos jours, pas plus que la physionomie générale de la cité. Les monuments païens disparaîtront sous Constantin pour faire place à des basiliques et à des églises; et si, dans la suite, les Perses et les Musulmans les détruisent tour à tour, les Croisés les réédifieront, jusqu'à ce que l'islamisme, définitivement le maître, en fasse des mosquées. Cependant, les murailles, plus d'une fois renversées, ne cesseront de se relever sur leurs bases, tandis que les grandes lignes intérieures, les artères et les rues principales resteront sensiblement les mêmes.

De sorte que nous pouvons, avec le plan de la Jérusalem actuelle, remonter sans trop craindre de nous abuser jusqu'au plan primitif des colons romains.

Il nous suffit pour cela d'avoir d'ailleurs des données

(1) Michée, III, 12. *Sion quasi ager arabitur.*

Digitized by Google

positives. Or, nous possédons d'Ælia Capitolina une description fort sommaire, il est vrai, mais assez détaillée. C'est le *Chronicon pascale* qui nous la fournit.

L'auteur de ce monument (1), qui date du règne de Constance, du commencement du IVe siècle, nous dit qu'Hadrien, « après avoir détruit le Temple des Juifs à Jérusalem, construisit les deux marchés, le théâtre, le Tricamaron, le Tétranymphon, le Dodécapylon appelé d'abord les degrés, et la Quadra, et qu'en outre il divisa la ville en sept quartiers (2) ».

Nous devons retrouver là, dans une terminologie toute particulière, les principaux édifices religieux et civils qui se rencontrent dans les cités romaines de cette époque. Déjà Hérode, pour plaire à ses maîtres, avait bâti des villes à la romaine. Il nous reste de lui les belles ruines de Sébaste, qu'il construisit sur l'emplacement de l'antique Samarie, en l'honneur d'Auguste : Σέβαστός. Mais ce n'était pas à la satisfaction des Juifs, qui avaient en abomination les théâtres, les statues et jusqu'aux aigles de leurs vainqueurs.

Ce qui caractérise les villes de la colonisation romaine, c'est une colonnade qui part d'une porte monumentale, ordinairement à trois baies, et traverse la cité d'une

(1) Cette chronique a eu deux auteurs. Le premier, qui nous décrit Ælia, écrivit sous Constance, époque où des controverses s'étaient élevées au sujet du jour de la fête de Pâques, d'où son nom de chronique pascale; et le second, sous Héraclius, où les mêmes controverses donnèrent l'occasion de continuer la chronique jusqu'à ce règne, en suivant toujours le même comput. (Voir, dans Migne, l'introduction au *Chronicon pascale.)*

(2) Καὶ καθελὼν τὸν ναὸν τῶν Ἰουδαίων τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις, ἔκτισε τὰ δύο Δημόσια, καὶ το Θέατρον, καὶ τὸ Τρικάμαρον, καὶ τὸ Τετράνυμφον, καὶ τὸ Δωδεκάπυλον τὸ πρὶν ὀνομαζόμενον Ἀναβαθμοὶ, καὶ τὴν Κόδραν, καὶ ἐμέρισεν τὴν πολίν εἰς ἑπτὰ ἀμφοδα. *Patrolog. gr.* Migne, t. XCXII, *Chronicon Pascale*, p. 613.

Digitized by Google

extrémité à l'autre. Aux points de rencontre de cette colonnade avec les artères transversales, s'élevaient des tétrapylônes formés de quatre colonnes plus élevées soutenant un portique. Ces grandes artères déterminaient les quartiers, et sur les côtés de la colonnade se trouvaient les temples, les thermes, les théâtres et les naumachies.

Les spécimens les mieux conservés de ces colonies romaines se rencontrent à l'est du Jourdain. Les tribus nomades qui parcourent cette région se sont contentées de camper sur leurs ruines sans utiliser ces matériaux pour en faire des habitations. Les magnifiques ruines de Ba'albek et de Djérach, la Gérasa de Marc-Aurèle, une des principales villes de la Décapole, pourraient presque rivaliser avec celles de Pompéï pour faire revivre sous nos yeux les vieilles cités des anciens maîtres du monde.

Ælia Capitolina fut apparemment construite sur ce type original. C'est lui qui nous guidera pour restaurer la colonie romaine destinée à remplacer Jérusalem.

Il y avait sept quartiers, nous dit le *Chronicon pascale*. Si ce n'est pas en souvenir de Rome, c'est un trait de ressemblance avec elle. Mais sur les quatre quartiers modernes, juif, musulman, gréco-latin et arménien, quelle place occupaient les sept quartiers d'Ælia? Peut-être la question est moins difficile à résoudre qu'on pourrait le croire. Un coup d'œil jeté sur un plan de la ville actuelle, dessine assez bien sept divisions à peu près égales, formées par les principales rues. En effet, dans ce vrai dédale de rues irrégulières, on remarque trois grandes artères : l'une, qui part de la porte de Damas, sillonne la ville du nord au sud, et aboutit à la porte de Sion ; deux autres, parallèles entre elles et cou-

Digitized by Google

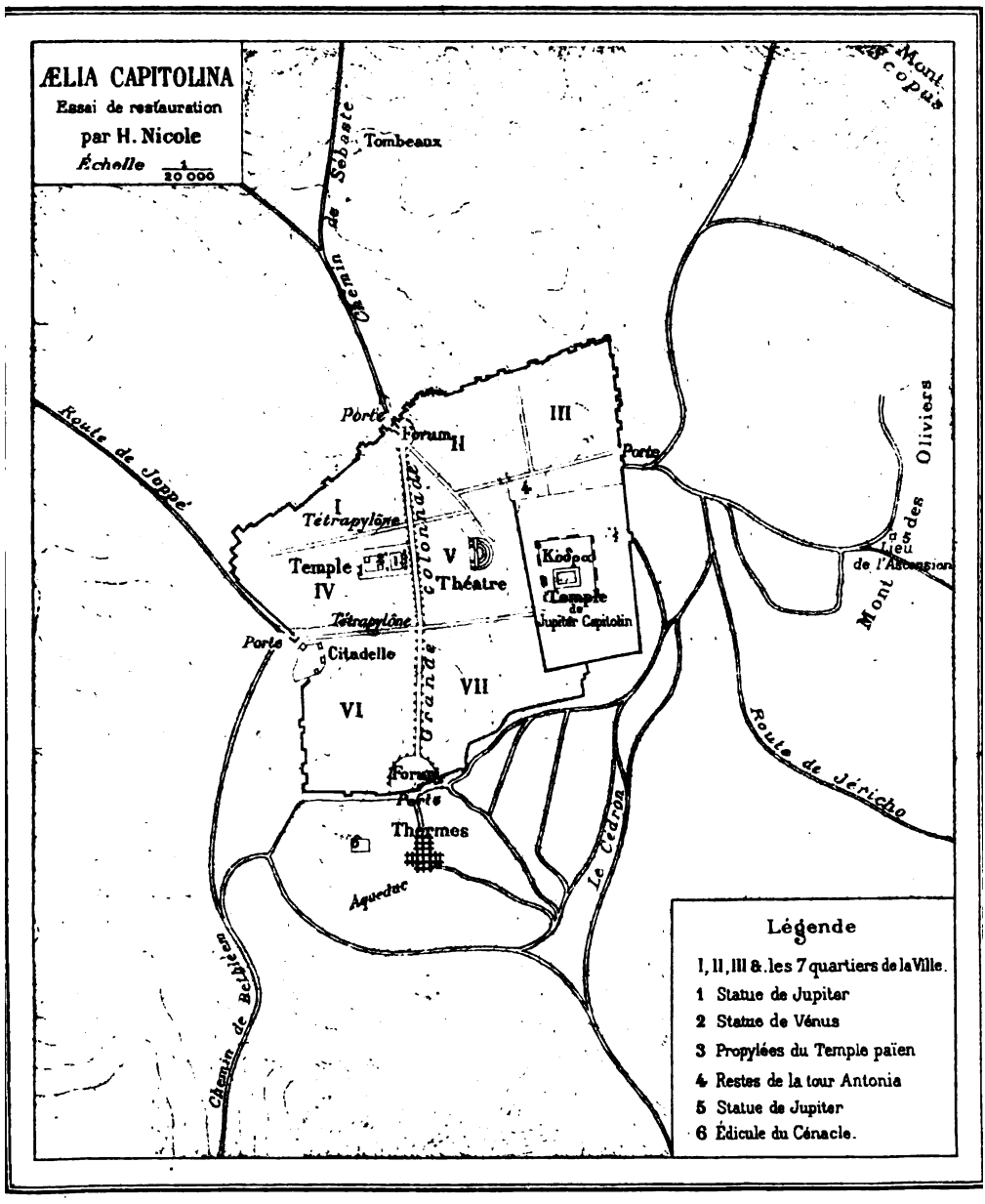

Digitized by Google

ext
col
tét
sou
nai
tro
nai
]
ror
nor
de
po
de
un
pre
rev
ma
typ
la
Si
res
mo
qu
êtr
po
vil
pr
da
tro
Da
po

Digitized by Google

pant celle-ci à angle droit, se dirigent de l'ouest à l'est, la première, au nord, allant du patriarchat latin près de la Porte de Notre-Dame de France à la Porte Bab Sitti-Mariam, la seconde, au sud, partant de la porte de Jaffa pour aboutir à celle de la Chaîne, Bab el-Silsileh, qui conduit à la mosquée d'Omar. Ces grandes artères forment six sections dont celle du nord-est, double des autres, est partagée en deux par la rue qui descend de la porte d'Hérode au couvent des Dames de Sion. De là, nos sept quartiers, qui, détail à noter, correspondent assez régulièrement à des mouvements de terrain bien accentués.

Nous avons donc ainsi la division naturelle d'Ælia, le Capitole établi sur l'emplacement du Temple étant en dehors des quartiers proprement dits.

Hadrien, ajoute la chronique, établit τὰ δύο δημόσια D'après tous les interprètes, ce mot indique des places publiques, des sortes de forum ou d'agora, des lieux de marché. Où étaient donc situés ces rendez-vous publics? Apparemment là où ils ont toujours eu lieu. Rien en effet de durable comme les habitudes relatives aux lieux et aux jours de réunions, de foires et marchés. Elles traversent les siècles. Or, Joseph nous avait déjà signalé sur le Sion traditionnel la place du Haut-marché. Elle survécut à la ruine de la ville et, dans l'intérêt d'Ælia, Hadrien dut la conserver. A l'heure actuelle, elle sert de marché aux bœufs, et les Arabes l'ont nommée le marché du vendredi, Souk el Djéma. Elle se trouve près de la porte de Sion, au sud de la grande artère qui traverse la ville du nord au sud. Or, ce marché est bien à sa place près d'une porte de la ville. C'est d'usage tout oriental. Déjà, aux temps bibliques, la plupart des affaires se traitaient là. Aujourd'hui encore vous y ren-

Digitized by Google

contrez marchands, âniers, chameliers, et aussi des curieux, des désœuvrés qui crient, qui s'agitent, qui se disputent. C'est à la porte des villes que se rendaient autrefois les prophètes, comme sur une place publique, pour haranguer le peuple et lui faire entendre les menaces de Jéhovah.

Nous avons donc la première place cherchée. Trouvons maintenant la seconde. Au nord de la même artère, près de la porte de Damas, à côté de l'emplacement du marché aux moutons, on rencontre une autre place publique dont le niveau seul a changé. Elle remplit le même but et répond aux mêmes besoins. Pour les mêmes raisons que précédemment nous croirions volontiers qu'elle fut primitivement le second forum d'Ælia.

Nous avons ainsi les grandes lignes de la ville d'Hadrien, son enceinte, ses artères principales, ses places publiques. Il nous faut rechercher à présent les monuments indiqués dans le *Chronicon Pascale*. Ici le problème devient plus difficile, les documents historiques et les débris archéologiques étant par trop insuffisants. Pour reconstituer Ælia, force nous est de procéder par analogie, de recourir aux plans des cités romaines de l'époque des Antonins. Elles ne manquent pas, nous l'avons dit, dans la Palestine romaine. Gérasa peut nous en fournir le type modèle. Son périmètre répond assez bien à celui d'Ælia, et le plan d'ensemble paraît être le même. La rue principale qui va du sud au nord forme une superbe avenue d'un kilomètre avec colonnade. Elle est coupée par des rues transversales et aux points d'intersection se trouvent des tétrapylônes.

Même disposition dans Ælia : une grande avenue avec un forum et une porte à chaque extrémité, et deux

Digitized by Google

rues transversales qui ont dû recevoir des portiques ou tétrapylônes à leur point de rencontre avec la colonnade. Chose remarquable, la porte de Damas a conservé le nom de Bab el-Amoud, porte de la colonne; ne serait-ce pas un souvenir de l'ancienne colonnade ? L'existence de celle-ci paraît en effet prouvée par la présence de ces tronçons de fûts, de ces bases de colonnes, et même de ces colonnes entières encore debout sur leur piédestal, qu'on rencontre sur le parcours de la rue qui va de la porte de Damas à celle de Sion.

A droite et à gauche de cette grande avenue se trouvaient les monuments publics. Les temples, comme dans toutes les villes de l'empire, y occupaient la première place. Faut-il les chercher dans ces expressions insolites du chroniqueur Byzantin, dont le vrai sens nous échappe ? Sans doute; et s'il ne les désigne pas d'une manière assez explicite, nous avons, à son défaut, les témoignages formels de Sozomène et de saint Jérôme :

« Pour étouffer la religion chrétienne dans son berceau, dit l'historien du IVe siècle, le paganisme avait rempli de terre le lieu de la résurrection et du calvaire, l'avait entouré d'une muraille et y avait élevé un temple en l'honneur de Vénus (1). »

Saint Jérôme complète ce renseignement en disant que « depuis Hadrien jusqu'au règne de Constantin, pendant cent quatre-vingts ans environ, on adorait une idole de Jupiter au lieu de la résurrection, et sur le rocher de la croix, une statue de marbre de Vénus que les païens y avaient dressée. Les persécuteurs, ajoute-t-il, pensaient ainsi nous enlever la foi à la résurrection

(1) Sozomène, *Hist. de l'Egl.*, livre II, ch. 1.

Digitized by Google

et à la Croix, en souillant de leurs idoles ces lieux vénérables (1).

Au contraire, loin de ravir la foi des chrétiens, ils la confirmèrent sur l'authenticité de l'emplacement de ces lieux si chers à leur piété. Et sainte Hélène n'aura qu'à déblayer le terre-plein cachant le rocher du Calvaire et la pierre du Sépulcre, pour avoir la preuve topographique de la vérité traditionnelle sur ce point.

Et voici que les Russes, en construisant près du Saint-Sépulcre à l'est, viennent de trouver un fragment d'une inscription impériale qui ne peut laisser de doute sur l'existence de ce temple païen dont nous parlaient saint Jérôme et Sozomène (2) ; il se trouve, d'après les fouilles pratiquées à cette occasion, que ce temple païen se rattachait par ses propylées à la colonnade de la grande avenue, comme le temple principal de Gérasa.

Un second sanctuaire païen, tout à la fois religieux et politique, recouvrait l'emplacement du temple juif sur la sainte montagne. La construction de la mosquée d'Omar a dû en faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges. Mais les monnaies coloniales d'Antonin, de Marc-Aurèle, nous en ont conservé l'image. Elle est

(1) Ils avaient aussi planté un bois sacré d'Adonis au-dessus de la grotte de Bethléem. Ab Hadriani temporibus usque ad imperium Constantini, per annos circiter centum octoginta, in loco resurrectionis simulacrum Jovis, in crucis rupe statua ex marmore Veneris a gentibus posita colebatur ; Bethleem augustissimum locum lucus inumbrabat Adonidis, et in specu ubi quondam Christus parvulus vagiit, Veneris amasius plangebatur. (Epist. 49 ad Paulinum.)

(2) Ce fragment porte en grandes lettres de 14 cent. de haut, d'un galbe très pur IMPC PART qui répondent au protocole d'Hadrien : Imp. Cœs. P. Ælius Hadrianus divi Trajani Parthici filius.

Digitized by Google

assez rudimentaire. Elle figure un tétrastyle, sorte de petit temple à quatre colonnes formant trois niches.

Temple de Jérusalem (Colonia Ælia Capitolina).

L'entablement est interrompu par une arcade qui couvre la niche principale, détail particulier aux temples romains élevés à partir d'Hadrien en Syrie, à Damas, dans le Haouran. C'est cette niche centrale qui renferme la statue de Jupiter.

Sur les médailles d'Antonin, frappées à Diocésarée (Séphoris), la capitale de la Galilée, nous trouvons Jupiter assis, la tête coiffée du modius. De chaque

Buste lauré d'Antonin. — Jupiter flanqué de Minerve et Junon ?

côté, dans les niches latérales, sont des divinités féminines. Que représentent-elles? Est-ce Pallas et Junon (1)? Est-ce la personnification de la colonie? On ne sait. Ce

(1) D'après M. F. de Saulcy, c'est Jupiter assis s'appuyant sur la haste, flanqué à gauche de Pallas casquée tenant la haste et le bouclier, et à droite de Junon s'appuyant aussi sur la haste.

Digitized by Google

qu'il y a de certain, c'est que les dieux du jour, les Césars, trônaient dans ce temple à côté et presque à la place du vieux Jupiter. Il renfermait en effet les statues d'Hadrien et d'Antonin son fils adoptif. Ce temple, avec ses trois statues, ne serait-il pas le τρικάμαρον du *Chronicon pascale?* Quoi qu'il en soit, longtemps il demeura sur la terrasse du Temple.

Mais cette terrasse, avec sa plate-forme carrée, nous paraît répondre au κόδρα du chroniqueur; ce mot est évidemment le « *quadra* » des Latins grécisé. Il ne peut désigner que la place du Temple. Or, cette place était élevée, il fallait gravir des degrés pour y parvenir. Jadis aussi, elle avait été entourée de portiques. Ne serait-ce pas là l'explication du Δωδεκάπυλον, appelé auparavant Ἀναβαθμοί, les degrés? Aujourd'hui encore, on aborde à la mosquée d'Omar, sur ses quatre faces, par des portiques arabes précédés de degrés. Le Dodécapylon devait être quelque chose d'analogue; douze portes auraient donné accès au Capitole d'Ælia.

Si nous ne nous sommes trop abusé sur l'explication de ces termes obscurs de la chronique pascale, il ne nous reste plus qu'à trouver le théâtre et le tétranymphon.

On sait ce qu'étaient les théâtres chez les Romains : un vaste hémicycle de gradins soustendu par la scène avec ses dépendances. Pour les construire, on utilisait d'ordinaire un endroit qui se prêtait naturellement à cette disposition. Ainsi, à Gérasa, à Pétra, à Ammon. Or, on trouve encore dans la ville une dépression semi-circulaire qui semblerait avoir été disposée à cet effet. Elle est entre les bazars actuels et l'ancien bazar du coton, Souk-el-Kattanim (1).

(1) Il est facile de s'en rendre compte sur notre plan topographique de Jérusalem avec courbes horizontales.

Digitized by Google

On pourrait peut-être placer en cet endroit le théâtre d'Ælia; aucune donnée n'autorise à le mettre ailleurs.

Quant au tétranymphon, c'était, comme son étymologie le dit, une quadruple nymphée, par conséquent des salles de bains publics, autrement dit, des thermes. Ces thermes ne pouvaient être qu'à proximité de l'aqueduc qui amenait les eaux des Vasques de Salomon jusqu'au Temple. Avant d'y arriver, cet aqueduc contournait les pentes du Sion traditionnel. Or les Pères assomptionistes ont découvert dans leur terrain, à l'est du Cénacle, un four à chauffer les bains, un hypocauste construit avec des briques à l'estampille de la légion x^e^, et tout un

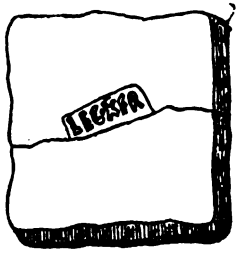

Brique à l'estampille de la xe légion (1).

Fragments de brique estampillée de la légion x^e^ avec la galère et le porc.

réseau d'égouts servant d'écoulement à des eaux chaudes et chargées de sel. C'est donc, à n'en pas douter, en cet endroit que devaient être les thermes d'Ælia.

Telle fut la ville païenne qui remplaça l'antique Jérusalem. Nous avons du moins cherché à la restaurer. Malheureusement les documents font ici défaut. Avons-nous résolu le problème? Nous n'oserions le dire. Il faudrait le secours de fouilles nombreuses pour avoir

(1) *Legio* $\overline{X}$ *fretensis*. Cet échantillon mesure près de 30 centimètres de côté sur 4 d'épaisseur.

Digitized by Google

des données positives et dégager les inconnues. Toutefois, notre étude comportait cet essai, et nous l'avons tenté, laissant à d'autres le soin de trouver une meilleure solution.

Au moins, cette restauration nous permettra de suivre les tranformations de la Ville Sainte jusqu'à nos jours.

Ælia ne devait pas durer deux siècles. C'était trop peu pour faire la nuit sur les souvenirs de son passé. Jusqu'à l'époque d'Hadrien, quatorze évêques, tous juifs d'origine, s'étaient succédé sur le siège de saint Jacques, et ces premiers gardiens des saints lieux étaient tous morts martyrs. Devenue païenne, Jérusalem n'en eut pas moins son évêque et sa communauté chrétienne continuant la garde et attendant des temps meilleurs.

Ils vinrent. La Croix avait enfin vaincu le monde. Et ce fut un César, un empereur romain, un vainqueur du monde, mais un vaincu du Christ, qui rendit à Jérusalem son ancien nom, la purifia des hontes du paganisme et la consacra de nouveau au vrai Dieu. L'année même du concile de Nicée, 325, Constantin écrit à saint Macaire évêque de Jérusalem, de bâtir sur le Saint-Sépulcre, débarrassé de son impur sanctuaire, « une église qui serait la plus grande et la plus belle de l'univers. »

Malgré ses quatre-vingts ans, la pieuse mère du César, sainte Hélène, le premier pèlerin royal, vint assister à la glorification du saint tombeau. On déblaya le terrain jusqu'au delà du Calvaire, et ô merveille ! la vraie Croix était toujours là, et les clous, et l'inscription de la tablette gravée en hébreu, en grec et en latin. C'étaient les témoins authentiques par Dieu laissés pour le triomphe de la foi, et la confirmation de la tradition sur

Digitized by Google

l'emplacement véritable du Calvaire et du Saint-Sépulcre. La basilique fut superbe. Eusèbe nous en a laissé la description. On mit dix ans à la construire. Elle comprenait deux sanctuaires (1) : l'église de la croix et celle du Saint-Sépulcre, séparées et unies par un atrium qui occupait le lieu du jardin de Joseph d'Arimathie. Les propylées de l'édifice allaient jusqu'à la colonnade d'Ælia.

Mais, hélas! pour les besoins de la construction, les architectes firent du véritable vandalisme topographique. Saint Cyrille (XIVe catéchèse) nous dit que l'entrée du Saint-Sépulcre était taillée dans le roc, comme il arrive pour toutes les sépultures du pays. « On ne le voit plus, ajoute-t-il, depuis que pour l'ornementation actuelle, *il a fallu* détruire la première grotte. Avant qu'une munificence royale eût fait ces embellissements, il y avait un vestibule devant la porte de pierre. »

En effet, pour donner une forme au Saint-Sépulcre et pouvoir le décorer, on attaqua le rocher. A coups de

(1) Selon certains auteurs et d'après le récit récemment découvert du *Pèlerinage de Sainte-Sylvie,* il y aurait eu un troisième sanctuaire sur la citerne de l'Invention de la Sainte Croix. Une muraille extérieure, taillée en bossage, protégeait comme un vrai mur de forteresse cette triple basilique. Dans le pourtour intérieur étaient des galeries couvertes, sortes de cloîtres avec colonnades. Les trois sanctuaires étaient entrecoupés de riches portiques (atrium), d'escaliers de marbres multicolores, de massifs de verdure et de piscines à l'eau limpide. Monument incomparable, la basilique constantinienne était l'admiration du monde gréco-romain. — Eutychii annales. Patr. grec. de Migne. Tome CXI, col. 1083 ; S. Theophanis chronagraphia, ibid, Tome CVIII, col. 112. Voir aussi Itinera et descriptiones Terræ sanctæ lingua latina, sæc. IV-XI exarata sumptibus societatis illustrandis Orientis latini monumentis. T. Tobler. (Genevæ, Typis J. G. Fick, 1877, in-8°.)

Digitized by Google

pioche on nivela le terrain avoisinant, sous l'implacable ciseau la pierre sainte fut entamée, taillée; l'antichambre fut rasée, et il ne resta sur le sol aplani qu'un rectangle debout. Les marbres précieux, l'or, les pierreries, les peintures eurent beau le décorer, ce n'était plus le sépulcre de Jésus.

Le Calvaire, de son côté, subit pareille injure. On découpa ses flancs pour en séparer, en l'isolant, le rocher du Saint-Sépulcre.

Ah! que ne nous a-t-on laissé dans leur sévère austérité, avec leur physionomie primitive, les roches nues du Golgotha et du Sépulcre, telles qu'elles étaient quand le Christ les teignit de son sang divin et y laissa sa dépouille mortelle!

A cette vue, quel saisissement pour notre foi, quelle émotion palpitante et de respect et d'amour! Il eût été si facile ou de les enfermer dans une crypte, ou, pour les protéger contre les larcins d'une piété trop avide, de les entourer d'une grille, comme on a fait pour la roche du dôme en la mosquée d'Omar (1)! Le marteau des Chosroès et des Khalifes n'aurait détruit que les murs abritant la grande relique, et le monument naturel serait toujours visible, nos yeux pourraient le contempler encore et l'arroser de douces larmes.

Toutefois, malgré nos regrets, nous devons rendre

(1) La mosquée d'Omar s'appelle *El Koubbet es-Sakhrah*, c'est à dire la Coupole ou le Dôme de la roche. Cette roche, d'où les Musulmans disent que Mahomet s'est élevé vers le ciel, est en réalité le sommet du Moriah, où Abraham immola Isaac; l'aire d'Ornan (Aravna) le Jébuséen, où David offrit un sacrifice expiatoire (II Rois, XXIV, 16 et suiv., I Par. XXI, 15 et suiv.), et qui, enclavée dans le Temple, devint, sous Salomon, l'autel des holocaustes (II Par., III, 1).

Digitized by Google

hommage à la foi comme aux largesses de la pieuse impératrice. La basilique du Saint-Sépulcre fut un magnifique reliquaire, digne des grands souvenirs qu'elle recouvrait. Elle ne fut pas le seul. Sainte Hélène parcourut tous les lieux consacrés par les souvenirs évangéliques et y bâtit des sanctuaires. Bethléem surtout, Nazareth, le Thabor, et maints autres endroits virent s'élever de somptueuses églises dues à ses libéralités royales. On dit qu'elle en édifia plus de trente.

Jérusalem naturellement devait avoir et eut la meilleure part. Les pieux souvenirs y étaient si nombreux et si vivants alors, qu'on pouvait y vénérer, selon l'expression de saint Jérôme (1), les traces encore chaudes des pas du Sauveur.

La Voie douloureuse que les disciples de la Croix n'avaient cessé de parcourir depuis le grand drame de la Passion, et dont la piété des fidèles avait religieusement marqué chaque station (2), attira l'attention de la sainte impératrice. Peut-être les restes de l'arc dit de l'*Ecce homo* sont-ils les débris d'un arc triomphal érigé par Constantin, en l'honneur du Christ, pour ouvrir la voie royale du prétoire au Golgotha. Certains archéologues le pensent, lui reconnaissant en effet les caractères architectoniques de cette époque.

Le Temple, l'orgueil des juifs, frappé de la malédic-

(1) *Quasi recentia nativitatis et crucis et passionis vestigia.* (Ep. XLVII, à Désiré.

(2) Nous pensons que la *Via dolorosa* suivie aujourd'hui encore par les pèlerins répond bien à celle que suivit le Sauveur. Quand on reconstruit, en effet, sur les ruines d'une ville détruite, il est assez naturel de suivre les rues déjà tracées. La voie douloureuse, dans son parcours principal, du moins depuis la tour Antonia, le prétoire de Pilate, jusqu'à la porte par laquelle sortit le Sauveur. dut être conservée dans le tracé de la ville d'Hadrien.

Digitized by Google

tion divine, avait fini avec la loi ancienne. Les souvenirs judaïques en éloignaient les chrétiens; aussi, aucun sanctuaire ne le remplaça. Il suffit à sainte Hélène de faire disparaître du Moriah l'idole de Jupiter et les autres traces du paganisme.

Le vrai temple de la loi nouvelle était le Cénacle. Témoin de la dernière cène, de l'institution de l'Eucharistie et du sacerdoce nouveau, de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, le Cénacle fut la première de toutes les églises, l'*Église mère*, comme l'appelle Guillaume de Tyr (liv. xv, 4). Au témoignage de saint Epiphane, il avait échappé à la destruction générale qui suivit le siège de Jérusalem par Titus, et il servait toujours de chapelle aux chrétiens, quand Hadrien vint à Jérusalem fonder Ælia Capitolina (1). Sa situation en dehors de la nouvelle ville, au sud de l'enceinte méridionale, le préserva d'une ruine complète. Sainte Hélène restaura ce précieux sanctuaire et l'embellit, en lui conservant toujours son second étage, en souvenir de la chambre haute primitive.

On lui attribue aussi l'érection d'une église sur l'emplacement de la maison d'Anne et Joachim, où, d'après les traditions de tout l'Orient, était née l'auguste Vierge Marie.

En dehors de la ville, dans la vallée de Josaphat, elle bâtit encore une église sur le tombeau de la Sainte Vierge.

Mais après le Saint-Sépulcre, son œuvre principale fut la superbe basilique qu'elle érigea sur le lieu de l'Ascension du Sauveur, au sommet du mont des Oliviers. Saint Jérôme nous dit qu'elle était ronde et ou-

(1) *Quaresmius*. t. II. p. 121 et 122.

Digitized by Google

verte par le haut, comme si l'on n'avait pu couvrir le point par où le Christ s'était élevé glorieux vers le ciel. On y montrait, ajoute-t-il, l'empreinte des pieds du Sauveur (1).

L'œuvre de sainte Hélène se continua malgré la réaction païenne tentée par Julien l'Apostat, et ses infructueux essais de restauration du Temple ; et à l'époque de saint Jérôme, les églises et les édifices étaient si nombreux à Jérusalem qu'il fallait plus d'une journée pour les parcourir (2).

Au ve siècle l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, fit élever une nouvelle église sur le lieu de la lapidation de saint Étienne, là où est le couvent des Pères Dominicains. Les fouilles qu'ils y ont pratiquées, ces dernières années, ont mis à jour les fondations de ce magnifique sanctuaire.

Cependant l'esplanade du Temple était toujours déserte. Pas un monument ne rappelait les scènes évangéliques qui s'y étaient accomplies. C'est l'empereur Justinien qui combla cette lacune en bâtissant, près de l'ancien temple, la basilique de Sainte-Marie, dite de la Présentation, devenue plus tard la mosquée El-Aksa.

En même temps les couvents et les monastères se multipliaient à ce point qu'à la fin du vi^e siècle, un chroniqueur anonyme va jusqu'à dire que la Ville Sainte

(1) *Cum Ecclesia... pulcherrimo opere conderetur, summum tantum cacumen, ut perhibent, propter Dominici corporis meatum, nullo modo contegi et concamerari potuit, cumque terra eadem quotidie a credentibus hauriatur, nihilominus tamen eadem sancta vestigia pristinum statum continuo recipiunt. (Liber nominum locorum, ex actis,* ouvrage attribué à saint Jérôme.)

(2) *Tanta in urbe ipsa orationum loca, ut ad ea peragenda dies sufficere non possit.* (Epist. XLVI. *Paulæ et Eustochii ad Marcellam).*

Digitized by Google

contenait 375 édifices religieux ou monastères (1).

Telle était la Jérusalem des empereurs d'Orient quand elle tomba au pouvoir des Perses de Chosroès II, excités et aidés par 26,000 Juifs. Ces barbares détruisirent les monuments de la piété impériale. La basilique du Saint-Sépulcre eut le plus à souffrir, elle devint la proie des flammes (614). La relique insigne de la vraie Croix fut emportée par le vainqueur, et le patriarche de Jérusalem Zacharie, emmené en captivité. En son absence, et grâce à l'intervention de la femme de Chosroès, chrétienne et sœur de l'empereur grec Maurice, le prêtre Modeste put relever la basilique. S'il ne la réédifia point sur ses bases grandioses, il put du moins en recouvrir chacun des sanctuaires en vénération d'un édifice particulier. D'après le récit d'Arculfe, qui visitait Jérusalem en DCXC (690), ces édifices étaient au nombre de quatre, l'église de la Résurrection, l'église du Golgotha, l'église de l'Invention de la Croix ou basilique de Constantin appelée aussi Martyrium, et l'église de la Bienheureuse Vierge Marie. Cette restauration était presque terminée quand l'empereur Héraclius défit les Perses, leur reprit la vraie Croix, et la reporta lui-même sur ses royales épaules dans l'église du Golgotha (628), souvenir mémorable que l'Église a consacré par la fête de l'exaltation de la sainte Croix.

Jérusalem revit des jours de paix, mais ils ne furent pas de longue durée. Mahomet s'était érigé en prophète, et à sa mort (631) les fils de l'Islam avaient déjà conquis l'Arabie. Ils envahirent l'Orient et assiégèrent Jérusalem. Le patriarche Sophronius défendit vaillamment la ville et obtint une capitulation honorable. Le calife Omar dut

(1) Anonymes, ap. L. Allatii Σύμμικτα, p. 97.

Digitized by Google

venir lui-même pour recevoir la soumission des assiégés. Il marqua, il est vrai, sa prise de possession de la Ville Sainte par deux mosquées, l'une sur l'emplacement du Temple, qui, de son nom, s'appela la mosquée d'Omar, et l'autre en l'église de la Présentation, qui devint la mosquée éloignée ou El-Aksa. Mais il respecta le Saint-Sépulcre et garantit aux chrétiens, moyennant tribut, la jouissance de leurs églises et le libre exercice de leur culte (636).

Jusqu'au XIe siècle, sous les khalifes de Damas et de Bagdad, la Ville Sainte jouit d'un calme relatif; les chrétiens n'y étaient pas trop inquiétés et les pèlerins pouvaient s'y rendre sans danger. Le calife Haroun-al-Raschid remit même à Charlemagne les clefs du Saint-Sépulcre, et le grand empereur d'Occident répara de ses aumônes les édifices sacrés de Jérusalem (1).

« Par les soins de l'empereur Charles, dit un vieil auteur (2), un couvent fut construit sous le vocable de sainte Marie, près du Sépulcre (au sud-est), bien fourni de lits et de livres, possédant douze manoirs, doté de champs, de vignes et de jardins dans la vallée de Josaphat, ouvert à tous les voyageurs à la condition qu'ils parlassent la langue romane. »

(1) La légende va plus loin. D'après une vieille chanson de gestes, Charlemagne lui-même arrive à Jérusalem, la couronne sur la tête, l'épée au poing et suivi des douze pairs de France. Il se rend maître de la Cité sainte, se prosterne devant le Saint-Sépulcre et fonde à côté, sous le nom de Latinie, une vaste colonie franque. *La chanson du pèlerinage de Charlemagne*, par Gaston Paris. (*Romania*, t. IX, année 1880, Paris, F. Vieweg, in-8°.) Sur les lèvres de nos trouvères et troubadours, ces vieilles chansons pleines de merveilles et d'élan patriotique et religieux ne laissèrent pas que d'aider au mouvement des Croisades.

(2) Bernard le Sage, moine, IXe siècle.

Digitized by Google

Heureux temps pour les pèlerins qu'abritèrent pendant deux siècles ces murs hospitaliers !

Mais la tyrannie des Fatimites devait amener de nouvelles ruines. Le Calife d'Égypte Al-Hakem, sorte de Néron doublé d'Héliogabal, excité lui aussi par les Juifs, incendia le Saint-Sépulcre pour permettre la même année de le reconstruire (1010). Ce furent des architectes grecs qui, sous les ordres de l'empereur Constantin Monomaque, le rétablirent sur les plans de Modeste : une rotonde et trois églises.

Les Seldjoucides, qui succédèrent aux Fatimites (XIe siècle), continuèrent à vexer les pèlerins, jusqu'à ce que l'éloquence de Pierre l'Ermite, le témoin de tant de misères, soulevât l'Occident ; et l'Occident s'élança, aux cris de *Dieu le veut*, à la conquête du Saint Tombeau.

Les Croisades commencèrent. Après une résistance acharnée des Turcs, Jérusalem tombait au pouvoir des chrétiens le vendredi 14 juillet 1099, à trois heures de l'après-midi ; et à la tête des Croisés, Godefroy de Bouillon faisait son entrée dans la basilique du Saint-Sépulcre.

Sous ses nouveaux vainqueurs, la Ville Sainte ne fut pas détruite, elle ne fit que se transformer en capitale d'un royaume latin.

Il nous est facile de restaurer la Jérusalem des Croisés. Les documents ici ne manquent pas, et d'ailleurs la ville s'est peu modifiée depuis. L'enceinte actuelle est la même que celle d'alors, et les rues, du moins les principales, n'ont guère changé que de nom. La rue qui va de la porte de Jaffa à celle de la chaîne, Bab es-Silsileh, portait le nom de rue de David dans sa partie occidentale, et de rue du Temple dans sa partie orientale ;

Digitized by Google

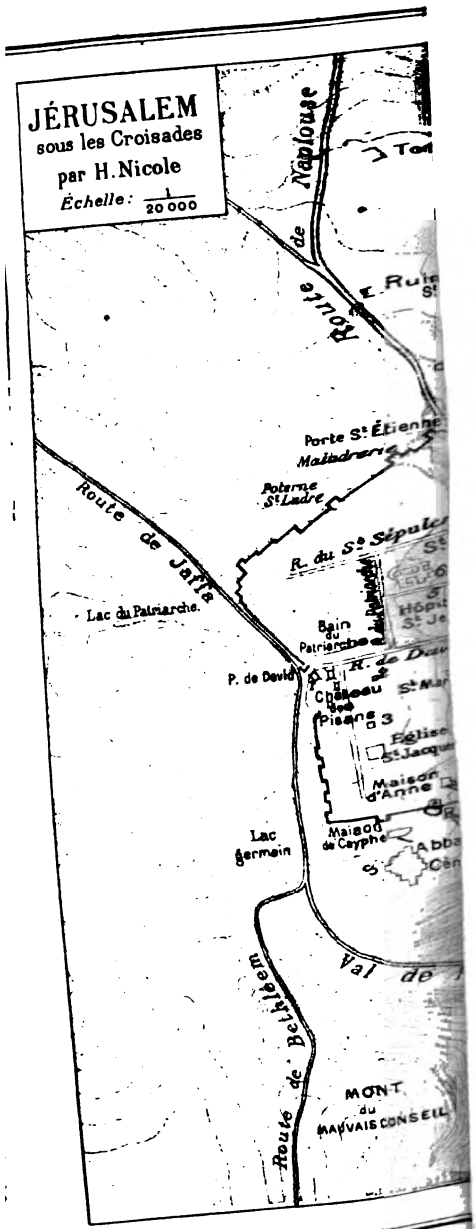

conduit à
hat, puis
Sépulcre.
le Damas
it rue de
n au sud.
ant nais-
de l'arc

ssi deux
: Herbes.
change,

restaura-
siècles.
lobèrent
basilique
du Sau-
s restes
e cons-

sformée

du mont
changes
n apeloit
en leur
hange, si
ar ou on

ile Jour-
colonnes
15 juillet
ne reçut

Digitized by Google

Hei
deux
Mai
velles
Néroı
incen
née d
grecs
noma
roton
Lei
(xıe s
que l'
misèı
cris d
Le
achaı
chrét
l'apri
lon f
pulcı
So
pas
d'un

Il
Les
s'est
mêm
prin
va d
leh,
dent

Digitized by Google

celle qui part de la porte Bab Sitti-Mariam, et conduit à Saint-Sauveur, s'appelait à l'est rue de Josaphat, puis voie douloureuse, et enfin à l'ouest rue du Saint-Sépulcre.

La grande artère qui commence à la porte de Damas et traverse la ville du nord au sud se nommait rue de Saint-Étienne (1) au nord, et rue du mont Sion au sud. Deux rues parallèles à cette dernière, et prenant naissance à la rue du Temple, avaient noms rue de l'arc Judas et rue aux Allemands.

Au sud du Saint-Sépulcre se trouvaient aussi deux petites rues dites rue des Paumiers et rue aux Herbes. Les bazars actuels existaient déjà : c'était le change, les échoppes.

Quant aux édifices, ils ne sont guère que la restauration ou le rétablissement de ceux des IVe et Ve siècles.

Par une heureuse inspiration, les Croisés englobèrent dans un seul édifice, qui s'appela désormais la basilique du Saint-Sépulcre, le calvaire et le tombeau du Sauveur, et nous admirons aujourd'hui encore les restes vénérables et grandioses de leur magnifique construction (2).

La mosquée d'Omar fut pour un siècle transformée

(1) Cele rue qui aloit (de la porte de Damas) à la porte du mont Syon avait a non la rue Saint-Estien, jusque on venoit as changes des suriens, iluecque avait une rue a mein destre que on apeloit la rue dou Sepulcre : par là entroient ceus du Sepulcre en leur meison et en leur manoir. Quant on venoit devant ce change, si trouvoit on a mein destre une rue couverte a voute, par ou on aloit au moustier dou Sepulcre. *Citez de Jherusalem*, VI.

(2) La basilique des Croisés eut pour architecte l'habile Jourdain, qui utilisa de nombreux fragments et la plupart des colonnes de l'ancien édifice. Commencée en 1130, consacrée le 15 juillet 1149, elle ne fut achevée qu'en 1160. La tour, toutefois, ne reçut jamais sa flèche.

Digitized by Google

en église. Au sommet de la coupole, la croix remplaça le croissant, sur la roche intérieure on dressa un autel, et la voûte fut décorée de peintures chrétiennes ; ce fut le *Temple du Seigneur*.

La mosquée El-Aksa redevint Sainte-Marie de la Présentation ou Sainte-Marie la neuve, par opposition à Sainte-Marie l'ancienne ou Sainte-Marie de la Nativité, notre Sainte-Anne actuelle.

Une nouvelle église à deux étages superposés s'éleva sur le Cénacle, elle s'appela Sainte-Marie du mont Sion ou du Saint-Esprit, toujours avec le surnom de mère de toutes les églises qu'on lit dans les chartes du moyen âge. Un couvent de chanoines réguliers y attenait.

A quelques pas de là, sur le Sion, était l'église Saint-Pierre en Gallicante, dont les Pères Assomptionistes viennent de découvrir l'ancienne crypte ou grotte des larmes.

Il y avait aussi au nord de la Voie douloureuse deux autres églises bâties l'une en l'honneur de saint Pierre, aujourd'hui l'établissement des derviches tourneurs, et l'autre en souvenir de la Madeleine (1). Cette dernière est maintenant une école musulmane.

Le quartier où était la Madeleine s'appelait la *Juerie* ou *Juiverie*. « Et cele Juerie avoit 1 mostier de Sainte-Marie Madelaine. »

La *Citez de Jhérusalem,* qui nous donne ces détails (2),

(1) Voir dans notre plan de la ville de Jérusalem les nos 65 et 66. Cette dernière église s'appela aussi la maison de Simon le Pharisien.

(2) Entre la rue de Josaphat et les murs de la cité, à main senestre, avoit rues jusca la porte de Josaphat ausi com a une vile. La manoient li plus des Suriens de Jherusalem, et ces rues apeloit on la juerie. « *La Citez de Jhérusalem.* » Cet opuscule date de 1187, il fut écrit aussitôt après la perte du royaume latin.

Digitized by Google

mentionne aussi l'église Saint-Jacques le Mineur desservie par les Arméniens alors catholiques, — c'est aujourd'hui la cathédrale des Arméniens non unis, — et l'église et le couvent de Saint-Jean l'Évangéliste (1) qui étaient à l'endroit où les Arméniens catholiques construisent en ce moment la chapelle du Spasme.

En dehors de l'enceinte de la ville, les Croisés restaurèrent la basilique de l'Assomption que sainte Hélène avait élevée sur le tombeau de la Sainte Vierge; et en même temps, ils réédifièrent celle de l'Ascension du Sauveur sur le mont des Oliviers. Comme la basilique du Saint-Sépulcre, celle de l'Ascension était desservie par les chanoines de Saint-Augustin, tandis que celle de l'Assomption avec l'église Sainte-Anne et celle de Sainte-Marie-Latine, l'étaient par les Bénédictins.

Les couvents devinrent nombreux dans la Ville Sainte. Citons les trois principaux dont font souvent mention les chroniqueurs des croisades.

Le *Couvent des Templiers* confinait à l'église de la Présentation. Il nous en reste une salle d'armes dans un des bras de la mosquée El-Aksa. Là était la résidence royale sous le nom de *palais de Salomon.*

A l'ouest de ce couvent, dans le quartier juif actuel, se trouvait le *Couvent des Chevaliers teutoniques*, fondé, comme son nom l'indique, pour les pèlerins de langue allemande. Il renfermait une église et un hôpital dits de Sainte-Marie des Allemands.

Mais le plus important des trois était le *Couvent des*

(1) A chief de cele voie devers le Temple... En cel endroit avoit un moustier de S. Jehan l'Evangeliste, et si y avoit un grant manoir. Cil manoir et cil moustiers estoit des nonnains de Bethanie; là manoient eles quant il estoit guerre de Sarrasins. *Citez de Jherusalem*, VIII.

Digitized by Google

Chevaliers de Saint-Jean, devenus plus tard les Chevaliers de Rhodes (1310), puis enfin de Malte (1530-1798). C'est lui qui remplaça le couvent des Bénédictins construit au IXe siècle par les soins de Charlemagne.

Cet ancien couvent, qui occupait au sud du Saint-Sépulcre l'emplacement du couvent grec actuel de Saint-Abraham, avait une église dédiée à Sainte-Marie-Latine. Devenu trop petit pour recevoir les pèlerins, il fut augmenté d'un hospice destiné aux femmes qui venaient nombreuses, elles aussi, à Jérusalem, « pour y faire leurs prières ». Ces deux établissements ne suffisant pas encore, les Bénédictins fondèrent une troisième maison au sud du Saint-Sépulcre. Elle fut la plus vaste, et sa grandiose et belle église s'appela Sainte-Marie-la-Grande.

Les religieux qui s'y dévouaient au soin des pèlerins, à l'époque des Croisades, prirent pour patron saint Jean-Baptiste et formèrent l'ordre des frères de Saint-Jean de Jérusalem, connus d'abord sous le nom des Frères hospitaliers et plus tard sous celui de Chevaliers de Rhodes et de Malte. Ils inhumaient les pèlerins morts dans leur hôpital au champ d'Haceldama ou du Potier, qu'ils appelaient « le charnier du chaudemar ». Les ruines de leur vaste couvent et surtout de l'église Sainte-Marie-la-Grande font encore aujourd'hui l'admiration de tous les visiteurs. Elles appartiennent à l'Allemagne depuis 1869, époque où le sultan en fit don au roi de Prusse. La salle la mieux conservée est devenue un temple protestant. Hélas ! que n'avons-nous demandé à la Sublime-Porte ces souvenirs de Charlemagne et des Croisés nos pères, quand après nos succès en Crimée nous pouvions tout obtenir à Jérusalem (1) !

(1) A l'emplacement du couvent actuel de Saint-Sauveur des

Digitized by Google

Capitale du royaume latin de Terre-Sainte, la Jérusalem de nos preux, qui vit huit princes français se succéder sur le trône, ne devait pas durer un siècle. En 1187, Salah-ed-Dîn reprenait la Ville Sainte, et depuis El-Kods est restée au pouvoir de l'Islamisme. Trois siècles durant elle eut beaucoup à souffrir sous les Karesmiens, hordes asiatiques au service du sultan d'Égypte, puis sous les califes Ayoubites et pendant le règne anarchique des Mamelouks. C'est en 1517 qu'elle tomba aux mains du sultan ottoman Sélim II, et à partir de cette époque elle a partagé les vicissitudes de l'empire turc.

Quelques années plus tard (1534), le sultan Soliman relevait l'enceinte actuelle, et depuis lors Jérusalem a été comme momifiée sous le joug pétrifiant de l'Islam; elle n'a pas topographiquement varié d'un iota jusqu'à ces dernières années.

Cependant malgré la domination musulmane, les disciples du Christ n'ont pas déserté les Saints Lieux. Ils ont pu même, au prix de rudes sacrifices, conserver et acquérir la jouissance de quelques sanctuaires, mais sous la garde jalouse des maîtres de la Ville Sainte.

Tandis qu'à la suite des Croisades, les sectes orientales, Jacobites, Arméniens et Grecs, prirent assez facilement pied dans Jérusalem, tout aurait échappé à la piété des catholiques orientaux, sans le dévouement des Pères Franciscains.

P. Franciscains, se trouvait primitivement un couvent de Géorgiens qui fut restauré par Justinien, et qui existait toujours à l'époque des Croisades. C'est en 1559 que les Franciscains en devinrent acquéreurs.

Digitized by Google

Il revenait aux disciples du Stigmatisé de garder les lieux témoins des souffrances et de la mort du divin Crucifié.

Vers 1219, 32 ans après que Jérusalem fut retombée au pouvoir des Musulmans, François d'Assise, le paladin de la croix, vint lui-même en Terre-Sainte (1). Débarqué à Saint-Jean-d'Acre avec quelques disciples, il gagna le cœur des infidèles.

Les Sarrazins, tout comme les loups, comme les ours, subirent son mystérieux ascendant; ils devinrent ses amis. Grâce à son influence, les Franciscains furent agréés des Turcs, et ils purent se fixer à Jérusalem, près du Cénacle et du Saint-Sépulcre.

Avec un soin pieux ils veillèrent sur ces lieux vénérables. Il est curieux de relire dans le récit d'un vieux pèlerin (2) la place d'honneur qu'ils nous gardèrent en ces deux sanctuaires.

« Samedy XXIX de juillet, après vespres, nous fusmes

(1) La légende le fait même venir jusqu'à Jérusalem. Le chevalier de *dame Pauvreté* n'a ni or ni argent, et il faut payer à Mahomet le droit d'adorer Jésus-Christ. Entré dans la ville par une brèche ouverte devant lui, le voici à la porte du Saint-Sépulcre. On lui réclame le prix exhorbitant du lourd impôt. Mais il n'a rien..., et il a osé pénétrer dans la cité. On le roue de coups et on le mène au *Wdly* (émir administrateur de Jérusalem sous les sultans Ayoubites d'Égypte), qui le condamne à avoir la tête tranchée. — Un instant, dit le glorieux pauvre du Christ, Émir, j'ai pour toi un message de très haut et très puissant prince le sultan d'Égypte.— Le *Wdly* se prend à trembler, demande pardon à l'homme de Dieu et lui offre tout ce qu'il désirera. Et François d'Assise de demander le Cénacle, qui lui est accordé à perpétuité, à lui et à ses religieux.

(2) Le voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem, fait l'an mil quatre cens quatre vingtz, publié par M. Ch. Schefer membre de l'Institut (1882).

Digitized by Google

« menez au Sepulchre; et est une grande eglise en
« laquelle y a plusieurs chappelles èsquelles se tiennent
« sept manieres de chrestiens de diverses nations,
« entre lesquelz les Grecz tiennent le cueur et ont la
« principalle garde du mont du Calvaire. La seconde
« maniere de gens sont Cordeliers latins qui ensuyvent
« en tout l'église de Romme et yceulx ont la garde du
« Sainct Sepulchre et sont très devotes gens. La tierce
« maniere de gens sont nommez Nestoriens et font leurs
« services en une des chappelles en leurs langues. La
« quatriesme sont nommez Jacobites et sont d'ung
« estrange pays qui fust converty par Monseigneur
« Sainct Jacques le Majeur et se tiennent en une
« petite chappelle derriere le Sainct Sepulchre. La cin-
« quiesme sont nommez Yndiens et sont gens fort noirs
« et difformez et font en leur consecration de merveil-
« leuses et diverses ceremonies; et sont trois à dire la
« messe et bien souvent chantent tous ensemble moult
« estrangement et celuy qui consacre, baille du sacre-
« ment aux aultres en le mettant au meillieu de sa
« main et les aultres le prennent à la bouche sans tou-
« cher des mains. La sixiesme sont nommez Armeniens
« qui ont leur maniere de faire à part et toute differente
« aux aultres. La septiesme est appelèe Georgiens qu'on
« dit Georges. Et ont chascune desdictes nations di-
« verses erreurs entre eulx et font chascun grant dili-
« gence de servir Dieu en leur mode. Car, durant le
« temps que avons esté audict Sepulchre, ils ne ces-
« soyent de chanter depuis minuyt jusques au jour...

« Quant tous les pellerins furent entrez dedans l'e-
« glise, les Mores fermerent les portes par dehors et
« s'en allerent en leurs maysons. Et notez que nul n'y
« peult entrer ne saillir sans le congé des Seigneurs et

Digitized by Google

« commissaires du Souldan. Après que lesdictz Mores « et Sarrazins s'en furent allez, les religieux du mont « de Syon et ceulx qui se tiennent audict Sainct Sepul- « chre firent une belle procession avec tous les pellerins « et avoit chascun un cierge ou une chandelle allumée « et furent menez lesdictz pellerins par tous les Sainctz « Lieux qui sont en ladicte eglise; et en chascun lieu on « s'arrestoit et disoit on une oraison selon le mistere « qui avoit esté faict audict lieu. »

On voit que rien n'est changé depuis quatre siècles, ni dans la possession de la basilique par les différentes sectes, ni dans la procession qu'y font chaque jour les disciples de Saint François.

Ils possédaient aussi le Cénacle, qui était, nous dit encore ce vieux récit, « au mont de Syon, au couvent « des Cordeliers qui tiennent et gardent ledict lieu à « présent... En ladicte chappelle au propre lieu ou est « le grant autel, Nostre Seigneur Jesuchrist fist la cene « le jeudy devant la Passion avec ses apostres et là « institua le Sainct Sacrement de l'autel et feist tous « ses apostres prebstres. Joingnant audict lieu, au « cousté dextre est le propre lieu ou il lava les piedz à « ses apostres; et dessus le dict lieu est une chappelle « que les Sarrazins ont abatue et est le propre lieu ou « le Sainct Esperit descendit sur les apostres le jour de « la Penthecouste, et de la dicte chappelle on veoit par « dessus toute la cité de Hierusalem le val de Josaphat, « Gallilée, le mont d'Olyvet et plusieurs aultres Sainctz lieux. » (Ibid.)

Hélas! malgré un droit incontestable de propriété, sous prétexte qu'il renfermait le tombeau du roi David, vénéré de Mahomet, le Cénacle fut repris aux Franciscains en 1551 par les disciples du Coran. C'est alors que

Digitized by Google

les Frères mineurs se fixèrent au couvent Saint-Sauveur.

Pendant six siècles, ces vaillants soldats du Christ ont fait bonne garde aux saints lieux, se relevant tour à tour pour mourir sur la brèche, et répandant leur sang, comme naguère encore à la crèche de Bethléem, afin de sauver nos droits imprescriptibles sur ce sol sacré.

Ils ont eu leurs martyrs et de nombreux.

Mais grâce à leur dévouement et à leur généreuse hospitalité, les pèlerinages en Terre Sainte n'ont pas fini, et les traditions séculaires ont été sauvées. Ils ont préparé les croisades du XIXe siècle, expéditions toutes pacifiques, qui, sans coup férir, marchent à la conquête de Jérusalem.

Les Francs avaient fait les croisades du moyen âge, l'honneur devait revenir à la France de prendre l'initiative des croisades des temps modernes.

C'est vers 1854, au moment de la guerre de Crimée, que cinquante Français, dirigés par MM. les abbés Langénieux et Le Rebours, reprirent le chemin de l'Orient. On ne sait pas assez quel éclat les événements donnèrent à cette première caravane. Tandis que la France et l'Angleterre unissaient leurs forces dans la Mer Noire, le Pacha dut appeler ses soldats de Jérusalem, et il pria les cinquante Français, pèlerins tous armés, de garder la Ville Sainte contre les Bédouins jusqu'à l'arrivée de la nouvelle garnison. Ayant été à la peine, le futur Légat avait ainsi mérité d'être un jour à la gloire.

Ce premier pèlerinage fut l'origine de ces caravanes de la rue Furstemberg qui depuis se formèrent chaque année, et préparèrent les voies aux grands pèlerinages de Pénitence. Un nouveau Pierre l'Ermite, le R. P. Bailly, devait, lui aussi, mais par l'organe nouveau de

Digitized by Google

la presse, soulever l'Occident et l'entraîner au Saint-Sépulcre.

Les Franciscains étaient prêts à nous recevoir, et pour diriger notre marche ils avaient un guide sûr, un Franc d'origine, le frère Liévin.

Les fils du patriarche d'Assise, et c'est leur gloire, nous ont gardé les sanctuaires de la Terre Sainte, mais leur œuvre est loin d'être achevée.

Il faut maintenant restaurer et bâtir. Aussi, d'autres ouvriers sont venus. La moisson avait blanchi, Dieu les a suscités.

Déjà, durant son glorieux pontificat si fertile en grandes choses, Pie IX avait pu, en 1847, rétablir le patriarchat latin de Jérusalem. C'était un pas immense.

Sous des hommes admirables de zèle et de savoir, comme Messeigneurs Valergo et Bracco, et aujourd'hui Mgr Louis Piavi, le Patriarchat latin, acceptant toutes les bonnes volontés, a commencé l'œuvre de restauration et fait des merveilles dans toute la Palestine.

Partout les ruines se relèvent : c'est une véritable renaissance. Le musulman n'est pas loin de nous rendre tous nos sanctuaires, ou du moins de les partager avec nous.

La France, à qui revenait le protectorat des chrétiens aux Saints Lieux, devait être naturellement la première à la tâche : *Gesta Dei per Francos*. Son digne représentant, le consul général M. Ledoulx, a été à la hauteur de sa noble mission.

Partout nos religieux et religieuses fondent des couvents. On les comptera bientôt par centaines, comme aux temps heureux de sainte Hélène et des Croisades.

Jérusalem refleurit, se dilate, elle est autant et plus en dehors de ses murs qu'au dedans.

Digitized by Google

L'hôtellerie de N.-D. de France s'achève, nouveau couvent d'Hospitaliers, sous la direction des Pères Assomptionistes.

Sainte-Anne, sanctuaire de l'Immaculée Conception et possession de la France, forme un clergé grec-uni (1) pour travailler à l'union des églises d'Orient.

Les Dominicains, dignes émules des Franciscains, ont ouvert à Saint-Étienne leur haute école pratique d'études bibliques.

Nos frères des écoles chrétiennes, sous la direction du sympathique frère Evagre, instruisent l'enfance et la jeunesse, en leur apprenant à parler notre langue et à aimer notre patrie.

L'établissement de Saint-Pierre, fondé par le P. de Ratisbonne, un juif converti, et dirigé par les Pères de Sion, forme les orphelins aux arts et métiers.

Les Dames de Sion reçoivent dans leur pensionnat les juives et les musulmanes, et leur donnent cette

(1) Les Grecs-unis ou Melchites et les Arméniens-unis se sont aussi fixés à Jérusalem. Les Arméniens ont un hospice et l'église de Notre-Dame du Spasme, les Grecs-unis possèdent un couvent et la maison de Sainte Véronique où ils élèvent en ce moment un sanctuaire. Au sujet de cette maison, nous lisons dans *Le Voyage de la saincte Cité de Hierusalem* (1480) : « Et premierement en allant « du Sainct Sepulchre au mont d'Olivet, nous passasmes par « devant la mayson de la Veronique, laquelle voyant Nostre « Seigneur qu'on menoit crucifier, elle luy bailla ung beau « drappeau blanc pour netoyer sa face qui estoit toute deffigurée « des playes et ordures que les faulx tirans avoyent gectez contre « luy. Et en mettant le dict drappeau contre sa dicte face, sa « propre figure y demoura. Et est à present la dicte Veronique « à Romme, moult precieusement et cherement gardée. » C'est l'écho de l'ancienne tradition sur l'emplacement de la demeure de sainte Véronique.

Digitized by Google

éducation distinguée qui est le fruit de la science et de la piété ; et à côté d'elles les Clarisses et les Sœurs du Rosaire font la classe aux filles du peuple.

Le comte de Piellat a fondé l'hôpital français de Saint-Louis, où les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition guérissent les âmes en même temps que les corps ; et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, nos admirables filles de la charité, les *oiseaux blancs*, comme l'Arabe les appelle, soignent les pauvres lépreux et soulagent, dans l'hôpital municipal, toutes les misères humaines.

Enfin la princesse de la Tour d'Auvergne a établi les carmélites au sanctuaire du *Pater,* sur le mont des Oliviers. Leurs prières ferventes montent au ciel avec celles des sœurs de Marie-Réparatrice établies au nord de la ville, pour attirer les bénédictions divines sur les restaurateurs de la Sainte Cité.

Couronnant tant et de si belles œuvres, le Congrès eucharistique de 1893, sorte de nouveau concile, a rendu à Jérusalem sa gloire antique.

L'Académie de Reims peut être fière à bon droit du rôle confié à son président d'honneur. L'entrée du Légat du Pape dans la Ville Sainte a été une véritable ovation où Musulmans, Grecs, et même Juifs, prenant place à côté des fidèles, ont chanté l'Hosanna du triomphe : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Il a été le messager de la Paix, il a vu tomber la barrière des vieux préjugés, et il a fait aimer l'Église de Rome en même temps qu'il a relevé en Orient le prestige de la France.

Cependant tout n'est pas fini.

Sans doute nous avons fait beaucoup, mais à nos côtés schismatiques et protestants ont là-bas fondé de beaux et vastes établissements. Le schisme même y a une influence prépondérante. Les Grecs non unis et les autres

Digitized by Google

sectes séparées, Arméniens, Syriens ou Jacobites, Abyssins et Coptes, ne comptent pas moins de vingt-cinq couvents et hospices, dont une vingtaine aux Grecs. C'est la Russie qui soutient surtout le schisme. Fièrement campée sur le sommet du mont des Oliviers, la tour des Russes, comme autrefois la tour Antonia, semble espionner tout le pays. Le Czar est le prince chrétien qui fait le plus pour les fondations pieuses à Jérusalem. L'Allemagne et l'Angleterre protestantes, sans influence au point de vue doctrinal, ne s'unissent que pour empêcher l'action de l'Église catholique ; l'or anglais ouvre des hospices, des écoles, des orphelinats, tandis que l'Allemand achète la terre, et crée des colonies agricoles. Notre gouvernement, lui, abandonne tout à l'initiative privée...

On le comprend, la rivalité est grande entre Latins et Grecs, et elle tient surtout à des causes politiques.

La paix s'est faite du côté de l'islamisme, qui nous laisse la liberté religieuse, ne se fera-t-elle jamais entre tous les disciples du Christ? Quand donc finiront ces luttes séculaires, ces vieilles disputes des diverses communions, là même où mourut Celui qui est venu apporter la paix à la terre ? Il serait si beau de voir toutes les Églises, avec la variété de leurs rites anciens et vénérables, unies dans la même foi, unies dans le même amour, se donner le baiser de paix au pied de la croix du Calvaire, et sceller dans le sang de leur Dieu le pacte d'une généreuse et définitive réconciliation !

Puisse l'alliance franco-russe être l'avant-coureur de l'alliance latino-grecque, de l'union de l'Orient et de l'Occident !

Puisse le Congrès eucharistique de Reims qui se prépare en ce moment, en ajoutant une page nouvelle aux

Digitized by Google

glorieuses annales de notre antique cité, hâter l'heure de cet heureux événement !

Puisse enfin le Cénacle, où Jésus fit sa suprême prière : *Sint unum*, rendu à la piété chrétienne, être le témoin de cette grande et belle communion !

El Kods ne sera plus une Babel, mais une vision du ciel : Jérusalem !

H. Nicole.

Vendredi 8 juin 1894.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

Pour les volumes XCIII et XCIV

Années 1892-1893

Dr Bagneris.

L'Observatoire du Mont-Blanc, t. XCIV, p. 171.

Bigot.

Notice sur Pierre-Charles-François Porquet, littérateur, et sur une de ses épîtres, t. XCIII, p. 143.

Ch. Cerf.

Anciens usages dans quelques églises de Reims, t. XCIII, p. 315.

Chevallier.

Le canton de Ville-en-Tardenois artistique et monumental, t. XCIII, p. 151.

de Colbert.

Louis XIV et les derniers moments de J.-B. Colbert, t. XCIII, p. 181.

Duchataux.

Virgile avant l'Énéide, t. XCIV, p. 1.

Digitized by Google

DEMAISON.

Rapport sur le Concours d'histoire, t. XCIII, p. 35.
Une École de copistes à Reims au IXe siècle, t. XCIV, p. 221.
Un document italien relatif à Jeanne d'Arc, t. XCIV, p. 223.

FROUSSARD.

Le grand pardon de Chaumont-en-Bassigny, t. XCIV, p. 185.

N. GOFFART.

Un denier d'Othon frappé à Mouzon, t. XCIII, p. 163.
Diplôme de licencié délivré par la Faculté de Droit de l'Université de Reims en 1629, t. XCIV, p. 227.

H. JADART.

Compte rendu des Travaux de l'année 1892-93, t. XCIII, p. 17.
Notice sur Adrien Duchénoy, auxiliaire de l'Académie, t. XCIII, p. 87.
Inventaire du mobilier et des livres de Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, t. XCIII, p. 183.
Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois au XVIe siècle, t. XCIII, p. 253.
Passage du comte d'Avaux à Reims en 1643, t. XCIII, p. 275.
Jacques Le Vasseur, chanoine de Reims au XVIe siècle, et la tribune peinte de l'église d'Aire (Ardennes), t. XCIII, p. 293.
Pratiques des Vertus pour tous les mois de l'année, par Jean Maillefer, bourgeois de Reims (1611-1684), t. XCIV, p. 237.

Dr LUTON.

Le travail de nuit dans les manufactures, t. XCIII, p. 135.
La Vie, t. XCIII, p. 137.

Digitized by Google

MALDAN.

M. Pierre Charlier, t. XCIII, p. 83.
Publications de la Société littéraire et philosophique de Manchester, t. XCIV, p. 179.

MIEUSSET.

Les explorateurs de l'Afrique, t. XCIII, p. 57.

MOREL.

Note sur une communication de M. le commandant Simon, de Fismes, t. XCIII, p. 169.
Découverte d'un foudre de Jupiter dans une incinération romaine à Reims, t. XCIII, p. 173.
Fragment de bas-relief en marbre blanc trouvé près de la porte Mars, à Reims, t. XCIII, p. 177.
Note sur une partie de stèle romaine trouvée à Reims, t. XCIII, p. 179.

H. NICOLE.

Jérusalem, topographie et histoire, t. XCIV, p. 269.

PÉCHENARD.

Discours d'ouverture (Le Journal chez les Romains), t. XCIII, p. 1.

PELLOT.

Les droits seigneuriaux et les Seigneurs de Sorbon à la fin du XVIe siècle, t. XCIII, p. 201.

SOULLIÉ.

Rapport sur le Concours de poésie, t. XCIII, p. 49.

Digitized by Google

THIRION.

La population de deux paroisses de Reims en février 1422, t. XCIV, p. 201.
L'immigration à Reims de 1351 à 1360, t. XCIV, p. 211.

TISSIER.

Photographie des couleurs, t. XCIII, p. 125.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

BELLES-LETTRES

Pages

Virgile avant l'Énéide, par M. Duchataux, membre titulaire. 1

SCIENCES

L'Observatoire du Mont-Blanc, par M. Bagneris, membre titulaire..... 171

Publications de la Société littéraire et philosophique de Manchester, par M. Maldan, membre titulaire..... 179

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Le Grand Pardon de Chaumont-en-Bassigny, par M. Froussard, membre titulaire..... 185

La population de deux paroisses de Reims en février 1422, par M. Thirion, membre titulaire..... 201

L'immigration à Reims de 1351 à 1360, par M. Thirion, membre titulaire..... 211

Une école de copistes à Reims au IXe *siècle*, par M. L. Demaison, membre titulaire..... 221

Un document italien relatif à Jeanne d'Arc, par M. L. Demaison, membre titulaire..... 223

Diplôme de licencié délivré par la Faculté de Droit de l'Université de Reims en 1629, par M. N. Goffart, membre correspondant..... 227

Digitized by Google

Pratique des Vertus pour tous les mois de l'année, par Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684). communication de M. H. Jadart, membre titulaire..... 237

GÉOGRAPHIE

Jérusalem, topographie et histoire, par M. l'abbé H. Nicole, membre correspondant..... 269

42129 — Reims, Imprimerie de l'Académie (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google